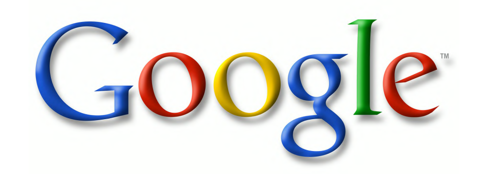




gorgés d'or, pas un seul n'avait assez de courage pour venir apprendre à Louis XVI que le peuple, debout, triomphant, allait se trouver face à face avec la royauté avilie, dégradée, sans crédit, sans argent, sans ressources. On lui dit seulement que le comité avait décidé l'ajournement de ses projets contre les Etats-Généraux. Enfin, dans la soirée, le duc de la Rochefoucauld-Liancourt se détermina à pénétrer dans l'appartement de Louis XVI, qui était déjà couché et profondément endormi; il le réveilla, lui rendit compte des événements de la capitale, et lui conseilla, pour calmer l'agitation des esprits, de paraître le lendemain à l'Assemblée nationale, de rappeler Necker et d'éloigner les soldats étrangers.

Le 15, dès l'ouverture de la séance, plusieurs députés demandèrent que l'Assemblée nationale déclarât qu'elle allait immédiatement aviser aux moyens de rétablir le calme dans Paris, et s'occuper de rédiger une nouvelle adresse au roi pour lui demander le renvoi des troupes de la capitale et le libre arrivage des grains et des farines. Ce parti ayant été adopté à l'unanimité, vingt-quatre députés furent désignés pour se rendre sur-le-champ auprès de sa majesté. Mais au moment où ils allaient quitter la salle, le duc de Liancourt demanda la parole, et annonça qu'il était autorisé à dire que le roi, de son propre mouvement, s'était déterminé à venir au milieu des représentants. Quelques minutes après, Louis XVI parut en effet, sans gardes, accompagné de ses deux frères. Il s'avança dans la salle, et, debout, en face de l'assemblée, il prononça d'une voix émue ce discours : « Le » chef de la nation vient avec confiance au milieu de ses re» présentants pour leur témoigner sa peine et les inviter à

» trouver le moyen d'apaiser les troubles. Je sais qu'on a
» donné d'injustes préventions; je sais qu'on a osé publier
» que vos personnes n'étaient point en sûreté. Serait-il donc
» nécessaire de vous rassurer sur des bruits aussi coupables,
» démentis d'avance par mon caractère connu? Eh bien! c'est
» moi qui déclare ne faire qu'un avec mon peuple; c'est moi
» qui me fie à vous! Aidez-moi dans cette circonstance à as-
» surer le salut de l'état; je l'attends de l'Assemblée natio-
» nale. Déjà j'ai ordonné aux troupes d'évacuer Paris et
» Versailles. Je remets au président la lettre de rappel du
» ministre Necker, et je vous invite à faire connaître mes
» dispositions à la capitale. »

Quel changement de langage! la royauté s'avoue impuissante à faire le bien de la nation; et quelques jours avant, elle intimait du haut de son lit de justice des ordres hautains et menaçants. Dès ce moment Versailles fut dans l'ivresse, et le château dans la consternation et dans le deuil. Une terreur panique s'empara de toute la cour : le comte d'Artois et ses deux fils, les ducs d'Angoulême et de Berry; le prince de Condé, son fils le duc de Bourbon et son petit-fils le duc d'Enghien; le prince de Conti, l'exécrable famille des Polignac et plusieurs des grands seigneurs qui composaient le comité autrichien, quittèrent précipitamment la ville et gagnèrent la frontière, dans le double but de fuir la colère du peuple et de mendier au dehors, chez les rois ennemis, les moyens d'asservir de nouveau la France.

Louis XVI fut également sur le point de céder aux instances de sa femme et d'opérer une retraite sur les pays étrangers; mais l'amour de l'autorité, si puissant même sur



HISTOIRE

DES PAPES.



PARIS —TYPOGRAPHIE DE Mme Ve DONDEY-DUPRÉ,

46, rue Saint-Louis, au Marais.

HISTOIRE

DES PAPES,

CRIMES, MEURTRES, EMPOISONNEMENTS,

Parricides, Adultères, Incestes.

DEPUIS SAINT PIERRE JUSQU'A GRÉGOIRE XVI.

HISTOIRE DES SAINTS, DES MARTYRS, DES PÈRES DE L'ÉGLISE, DES ORDRES RELIGIEUX,
DES CONCILES, DES CARDINAUX, DE L'INQUISITION, DES SCHISMES,
ET DES GRANDS RÉFORMATEURS.

CRIMES DES ROIS, DES REINES, ET DES EMPEREURS.

MAGNIFIQUE ÉDITION,

SPLENDIDEMENT ILLUSTRÉE DE GRAVURES SUR ACIER,

exécutées par nos premiers Artistes.

X

ADMINISTRATION DE LIBRAIRIE.

26, RUE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES, PRÈS LA BOURSE.

1844

HISTOIRE
DES PAPES.

HISTOIRE POLITIQUE
DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

Joseph Ier, empereur d'Allemagne. — Parcimonie de son gouvernement et luxe de sa cour. — L'archiduc son frère lui succède sous le nom de Charles VI. — Ambition et duplicité de ce prince. — Il est vaincu par les Ottomans. — Mort de Charles VI. — Guerres pour sa succession. — Charles-Albert, électeur de Bavière, est élevé à l'empire sous le nom de Charles VII. — Marie-Thérèse, fille de Charles VI, lui dispute la couronne impériale. — Mort de Charles VII. — Marie-Thérèse fait proclamer son mari empereur sous le nom de François Ier. — Joseph II, son fils, lui succède, sous la direction de Marie-Thérèse. — Échecs de Joseph dans ses entreprises militaires. — Mort philosophique de ce prince. — Son frère, le grand-duc de Toscane, lui succède sur le trône des états héréditaires. — Habileté de ce prince. — Il se fait proclamer empereur et prend le nom de Léopold II. — Il travaille à entraver la révolution française. — Mort de Léopold II. — Philippe d'Orléans s'empare de la régence en France. — Son esprit, ses talents, ses mœurs et sa cour. — Origine de Dubois,

précepteur et premier ministre du régent. — Affreux principes qu'il inculque à son élève. — Réflexions sur les graves accusations d'empoisonnements formulées par les historiens contre le duc d'Orléans, relativement à la fin tragique des enfants et petits-enfants de Louis XIV. — Débauches du régent avec Marie-Louise-Élisabeth d'Orléans, sa fille aînée, duchesse de Berry. — Caractère de cette messaline. — Mœurs de la cour. — Incestes abominables du régent avec ses filles. — Les orgies du Luxembourg et du Palais-Royal. — Amours de la duchesse de Berry avec le chevalier de Rioms. — Cette princesse meurt des suites d'une orgie nocturne faite à Meudon, en compagnie de son père. — Traité secret entre le duc d'Orléans et Georges Ier, pour assurer à sa famille la succession au trône de France. — Dubois fait un pacte avec l'Angleterre et reçoit en échange une pension d'un million de livres. — État des finances.—Transformation des valeurs publiques en billets d'état, au moyen d'un visa qui ruine une foule de citoyens.— L'Écossais Law et son système.—Le régent autorise la création d'une banque d'escompte.—Prodigalités et extorsions de Philippe d'Orléans. — Installation de la banque de Law sous le nom de banque royale. — Chute du système de Law. — Banqueroute organisée par le duc d'Orléans. — Profonde misère du peuple. — Conspiration de Cellamare. — Guerre avec l'Espagne. — Le régent ruine le commerce de la France pour complaire à la Grande-Bretagne. — Dubois, archevêque, cardinal et premier ministre. — Majorité de Louis XV. — Dubois meurt d'une maladie honteuse. — Le duc d'Orléans premier ministre. — Il meurt à la suite d'excès libidineux, dans les bras de la duchesse de Phalaris. — Ministère du duc de Bourbon. — La marquise de Prie, sa maîtresse, gouverne la France. — Mariage de Louis XV avec la princesse Marie Leczinska. — Le cardinal Fleury premier ministre. — Il favorise les débauches de Louis XV avec les quatre sœurs de Mailly de Nesle. — La duchesse de Chateauroux, Cotillon Ier. —

Mort du cardinal Fleury. — Guerres désastreuses pour la succession d'Autriche. — Madame de Pompadour maîtresse en titre, Cotillon II. — Origine et description de l'infâme Parc-aux-Cerfs. — Débauches et saturnales à la cour de Louis XV. — Le roi devient en exécration aux peuples. — Bains de sang et disparition d'enfants. — Soulèvements à Paris. — Tentative d'assassinat de Pierre Damiens sur la personne du roi. — Horrible supplice et courage du condamné. — Guerre de sept ans. — Le duc de Choiseul est nommé ministre. — Mort de la marquise de Pompadour. — Mort du dauphin et de la dauphine. — Bruits d'empoisonnements. — Mort de la reine. — La comtesse Dubarry favorite en titre, Cotillon III. — Exil du duc de Choiseul. — Le pacte de famine. — Louis XV chef des monopoleurs. — Détails curieux sur les maîtresses du roi, sur les mystères du Parc-aux-Cerfs, et sur les milliards engloutis dans ce lieu de débauches. — Nouvelle banqueroute de l'état sous l'abbé Terray, contrôleur général des finances. — Louis XV meurt des suites d'un mal puisé dans les bras d'une jeune fille de treize ans. — Louis XVI lui succède. — Caractère du nouveau monarque. — Marie-Antoinette gouverne la France. — Incestes de la reine avec ses deux beaux-frères le comte de Provence et le comte d'Artois. — Les ministres Turgot et Maurepas. — Progrès de l'esprit national en France. — Ministère de Necker. — Guerre d'Amérique. — Calonne parvient au ministère. — Goûts singuliers de la reine. — Ses amours avec la belle princesse de Lamballe. — Affaire scandaleuse du collier. — État des finances. — Assemblée des notables. — Le parlement demande la convocation des états-généraux. — Louis XVI exile le parlement. — Tableau de l'Europe à cette époque. — Intrigues de Philippe, duc d'Orléans. — Exil de ce prince. — Necker est rappelé au ministère. — Rentrée du parlement. — Tumulte et émeutes dans la capitale. — Seconde assemblée des notables. — Troubles excités par Philippe d'Orléans. — Ouverture des états

généraux. — Hypocrisie de Louis XVI. — Serment du Jeu de paume. — Prise de la Bastille. — Saturnales de la cour à Versailles. — L'Assemblée nationale supprime tous les titres de noblesse, les ordres militaires, les livrées et les armoiries. — Le livre rouge. — Mort de Mirabeau. — Assemblée législative. — Louis XVI et Marie-Antoinette appellent les étrangers en France. — Mitraillades dans Paris. — Fuite et arrestation du roi. — Déchéance de Louis XVI. — Il est conduit prisonnier au Temple avec sa famille. — La Convention nationale proclame la République. — Procès, condamnation et exécution de Louis XVI. — La Gironde et la Montagne. — Révélations des intrigues du duc d'Orléans, surnommé Philippe Égalité, pour s'emparer du trône. — Le général Dumouriez, son confident, trahit la France et passe à l'ennemi. — Le jeune duc de Chartres, fils d'Égalité, l'accompagne. — Ils sont déclarés traîtres à la patrie. — Procès et condamnation de Marie-Antoinette. — Troubles en France excités par les agents de Pitt et Cobourg. — Procès de Philippe Égalité. — Robespierre. — Mort du fils de Louis XVI dans la prison du Temple. — Détails sur ce jeune enfant, appelé Louis XVII. — Le comte de Provence, réfugié à Rome, prend le nom de Louis XVIII et le titre de roi de France et de Navarre. — Le Directoire. — Bonaparte est nommé général en chef de l'armée d'Italie. — Conspiration de Babeuf. — Révolution du dix-huit fructidor. — Bonaparte en Égypte. — Ambition de ce général. — Retour de Bonaparte en France. — Journée du dix-huit brumaire. — Abolition du Directoire.

Cette période de l'histoire est sans contredit l'une des plus fertiles en événements extraordinaires. Jamais les rois et les empereurs n'avaient été plus puissants, plus redoutés qu'au

commencement du dix-huitième siècle; jamais ils n'avaient trôné avec plus d'insolence; jamais ils n'avaient poussé plus loin le scandale des débauches et des incestes, des vols et des dilapidations; et il semblait réellement, à voir l'outrecuidance des potentats, que les peuples étaient condamnés pour toujours à ramper à leurs pieds. Mais ce même siècle devait être témoin du réveil d'une grande nation et du triomphe de la liberté. La France, la glorieuse patrie de toutes les idées généreuses, devait donner au monde le spectacle sublime d'un peuple reconquérant ses droits et écrasant le despotisme sous sa main puissante!

Dans l'empire d'Allemagne, Joseph Ier, le fils de l'ambitieux Léopold et d'Éléonore-Madeleine, de la maison palatine de Neubourg, occupe le premier rang dans l'histoire des souverains de cette période séculaire. Ce prince était né en 1676, et avait été proclamé empereur en 1705, à la mort de son père. Son règne offre en certains points de grandes ressemblances avec celui de Louis XIV. Comme le monarque français, il s'était composé une cour fastueuse, où il engloutissait les trésors de la nation; comme lui, il prodiguait les pensions, les domaines et les titres à ses maîtresses; comme lui, il pressurait les peuples pour fournir à son insatiable avidité et pour payer la valetaille de cour qui encombrait ses palais; comme lui, il organisait des massacres dans ses états, et forçait au silence par la crainte des supplices les infortunés qu'il avait spoliés; comme lui, lâche et pusillanime devant les puissants, il obéissait servilement à Charles XII, roi de Suède, ainsi qu'avait fait Louis XIV envers Cromwell. Il mourut usé par les débauches le 17 avril 1711.

Son frère puîné, l'archiduc Charles, qui disputait au duc d'Anjou la couronne d'Espagne, lui succéda dans son gouvernement héréditaire d'Autriche, et fut également proclamé son successeur à la dignité impériale par les électeurs des différents états germaniques.

Cet événement, qui paraissait devoir assurer à l'archiduc la double couronne de Charles-Quint, tourna contre lui. Les rois de l'Europe, qui jusque-là avaient soutenu ses prétentions, redoutant de donner trop de prépondérance à la maison d'Autriche, se retirèrent de son alliance et firent des traités de paix avec Philippe V, qu'ils reconnurent en qualité de souverain des Espagnes. Par suite de l'abandon de ses alliés, Charles VI fut contraint de signer le fameux traité de Radstadt, qui mettait fin à ces terribles guerres de succession qui avaient ensanglanté les Pays-Bas, l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne et la France, et dans lesquelles avaient péri plusieurs centaines de milliers d'hommes.

La paix était à peine rétablie que la passion des conquêtes jeta Charles VI dans de nouvelles guerres contre la Turquie. Le sang des peuples coula encore par torrents dans les plaines de Peterwardein et de Belgrade, pour augmenter le nombre des esclaves de l'empereur et pour ajouter à ses états les provinces de Belgrade, de Temeswar, de la Valachie jusqu'à l'Aluta et une portion de la Servie. Ensuite il recommença les hostilités avec l'Espagne; et afin d'écraser plus facilement cette puissance, il signa à Londres le traité d'une quadruple alliance avec la France, l'Angleterre et la Hollande, et s'engagea à partager avec elles les dépouilles de Philippe V; puis, par un nouveau calcul machiavélique, il rompit avec ses

alliés et fit un pacte secret avec l'Espagne elle-même. Les trois puissances, furieuses d'avoir été indignement trompées par Charles VI, formèrent à leur tour une contre-alliance, et menacèrent l'Autriche du poids de leurs armes.

L'empereur se ligua immédiatement avec la Prusse et la Russie, et l'Europe entière se trouva divisée en deux camps. Les peuples allaient encore s'exterminer pour soutenir les querelles de leurs tyrans, lorsque, fort heureusement, la discorde se glissa dans les deux partis : aucune des puissances n'osant entamer la guerre sans le concours de ses alliés, il en résulta un accommodement entre les potentats. Charles VI obtint pour première condition que la pragmatique sanction qu'il avait publiée afin d'assurer la succession de ses états héréditaires à sa fille Marie-Thérèse serait garantie par tous les souverains. La Saxe électorale, la Bavière électorale et le Palatinat seuls firent des réserves.

Peu de jours après que ces conventions eurent été signées, l'ambitieux Charles VI songea de nouveau à troubler la paix de l'Europe pour soutenir les prétentions de l'électeur de Saxe au trône de Pologne contre Stanislas Leczinski, l'ancien roi, intronisé par Charles XII, dépossédé depuis par Auguste II, et qui était appuyé par son gendre le roi de France. D'abord les armées autrichiennes remportèrent de grands avantages sous les ordres du prince Eugène, qui atteignait alors sa soixante-douzième année; mais ensuite, ce prince étant mort, elles furent successivement chassées de Naples, de la Sicile et de toutes les possessions de l'empire en Italie. Charles VI ne put sauver que les duchés de Parme et de Plaisance, encore lui furent-ils contestés par le saint-siége.

Dans sa rage de ne pouvoir se venger des désastres qu'il éprouvait ni sur la France ni sur l'Espagne, le despote s'en prit à la Turquie; et sans déclaration de guerre préalable, au mépris des traités de Passarowitz, il fit attaquer la Servie par une armée formidable commandée par le maréchal Seckendorf, et s'empara de Nissa; mais il ne tarda pas à être puni de sa perfidie. Les Ottomans, qui avaient été surpris à l'improviste et forcés de se replier derrière les montagnes du Balkan, reparurent bientôt avec une armée imposante; à leur tour ils tombèrent sur les impériaux, les refoulèrent dans l'intérieur des terres, reprirent Nissa, toute la Servie, ainsi que les anciennes conquêtes du prince Eugène, et obligèrent Charles VI et la czarine Anne Ivanovna, l'alliée de l'Autriche, après trois campagnes désastreuses, à signer la paix de Belgrade, qui enlevait à l'empire la Valachie, la Servie, ainsi que les villes de Belgrade et de Zabach. Charles VI ne survécut pas longtemps à la honte de ses défaites; il mourut le 20 octobre 1740.

A peine ce prince avait-il fermé les yeux, que la guerre éclatait de nouveau en Europe à l'occasion de la pragmatique sanction. Marie-Thérèse avait pris possession des états héréditaires de l'Autriche, et avait fait proclamer co-régent Étienne-François, son mari, fils de Léopold-Joseph-Charles, duc de Lorraine, et d'Élisabeth-Charlotte d'Orléans. D'autre part, l'électeur de Bavière, Charles-Albert, s'était refusé à reconnaître cette princesse comme héritière de son père, revendiquant la souveraineté des états autrichiens en vertu d'un testament de Ferdinand Ier; il avait même formé une ligue formidable dans laquelle étaient entrés la Saxe, Naples, l'Es-

pagne, la Prusse, la France, et s'était fait proclamer empereur, sous le nom de Charles VII, le 24 janvier 1742.

Marie-Thérèse se trouvait dans le plus grand danger; la Bohême était déjà conquise, son terrible adversaire gagnait chaque jour du terrain, et il était à craindre qu'elle ne pût opposer une longue résistance. Alors elle fit un appel au peuple, la dernière ressource des rois malheureux; elle parcourut les provinces de la Hongrie, avec son jeune fils dans ses bras; elle harangua les citoyens, fit serment d'élever son enfant dans l'amour de la nation, de ne s'occuper que du bonheur de ses sujets; enfin elle fit toutes les promesses que sont dans l'habitude de faire les rois menacés dans la possession de leur trône, ou ceux qui veulent obtenir une couronne, promesses qu'ils faussent impudemment dès qu'ils sont parvenus à leur but et qu'ils foulent aux pieds sans crainte ni remords. Marie-Thérèse était à cette époque dans tout l'éclat de sa beauté; sa noble figure, ses larmes, son éloquence, son courage, agirent puissamment sur une nation crédule et généreuse. Les Hongrois oublièrent qu'elle leur présentait dans son fils le descendant des infâmes tyrans qui avaient tant de fois inondé de sang leur patrie, et se levèrent en masse pour la défendre. L'Angleterre lui vint également en aide. Cette puissance avait compris qu'il était de son intérêt de ne point rester inactive dans une lutte où le roi de Prusse, Frédéric II, avait déjà gagné plusieurs provinces et où la France menaçait de s'approprier les plus fertiles contrées de l'Autriche. Lord Carteret, qui avait remplacé le perfide Walpole au ministère, s'occupa immédiatement des moyens de soutenir la cause de Marie-Thérèse,

négocia avec habileté auprès des princes engagés dans la ligue, fit jouer tous les ressorts machiavéliques de la diplomatie, acheta à prix d'or les ministres, et détacha la Prusse de son alliance avec Charles VII. De ce moment la fortune abandonna les drapeaux du nouvel empereur. L'armée autrichienne, renforcée des troupes anglaises, reprit la Bohême, pénétra dans la Bavière, força Munich, la capitale, à capituler, et contraignit peu à peu l'armée confédérée des Français et des Bavarois à évacuer toutes les villes de la haute Autriche. A son tour, l'ambitieux Charles VII se trouva dépouillé de ses états héréditaires, obligé de se réfugier à Francfort et d'implorer la paix de Marie-Thérèse.

Mais la fille des Habsbourg était victorieuse, par conséquent inexorable. Elle repoussa les propositions de Charles-Albert, déclara qu'elle ne se contentait plus des états héréditaires que lui avait reconnus la pragmatique sanction, qu'elle voulait encore placer le diadème impérial au front de son mari, et qu'elle ne recevrait son ennemi à merci qu'après sa renonciation au titre d'empereur d'Allemagne.

Une telle prétention fit ouvrir les yeux à Frédéric II sur les projets ultérieurs de Marie-Thérèse et le ramena au parti de Charles VII. Celui-ci, appuyé par la Prusse, reprit immédiatement l'offensive et recommença la guerre. Au moment où les succès de ses troupes faisaient présager un changement heureux dans sa position, il fut tout à coup attaqué d'un mal étrange qui l'emporta dans les premiers jours de janvier 1745. Marie-Thérèse, quoique fortement soupçonnée d'avoir fait empoisonner son ennemi, intrigua tant et si bien auprès des électeurs, qu'elle parvint à faire procla-

mer empereur le grand duc de Toscane son mari, sous le nom de François Ier.

Ce monarque, disent les historiens, était né pour gouverner, non un empire, mais une maison de banque : il aimait l'argent au-dessus de tout, s'associait à toutes les opérations financières de son royaume et se livrait même à l'usure. Il prit à ferme, en compagnie du comte de Bolza et du banquier Schimmelmann, les douanes de Saxe; et au commencement de la guerre de sept ans il soumissionna l'entreprise des fournitures de farine et de fourrage de l'armée prussienne. Par tous ces trafics il accumula dans sa cassette particulière des trésors considérables qui passèrent entre les mains de sa femme à sa mort, qui eut lieu en 1765. Il laissa cinq princes et onze princesses.

L'aîné de ses enfants lui succéda comme empereur d'Allemagne, sous le nom de Joseph II; titre seulement honorifique, car Marie-Thérèse ne lui permit pas de prendre la moindre part au gouvernement de l'Autriche.

Ce prince affectait de suivre les traces de Frédéric II, et prétendait avoir de grandes vues de réformes; mais son génie méticuleux le ramenait sans cesse aux petites choses ou à des demi-mesures. C'est ainsi qu'à Milan, ayant visité en personne les couvents de filles, et ayant reconnu que ces maisons étaient des lieux de scandale et de prostitution, il ne trouva rien de mieux à faire que d'envoyer de la toile aux nonnes avec l'ordre de faire des chemises pour ses soldats, afin de les forcer par le travail à ne point songer à la débauche; tandis qu'en les supprimant il eût coupé court au mal et eût rendu à la société une foule de jeunes et belles femmes.

Aussi longtemps que Marie-Thérèse vécut, elle maintint Joseph II sous le joug de sa volonté de fer. Cette princesse étant morte le 29 novembre 1780, l'empereur se vit enfin le maître absolu de ses états héréditaires. C'est alors qu'il commença cette série de demi-réformes religieuses qui le firent judicieusement appeler par Frédéric « mon » Frère le Sacristain. » Il avait surtout à cœur de changer l'enseignement théologique dans les Pays-Bas. L'érection seule d'un séminaire général à Louvain l'occupa pendant quatre années. Plus cette mesure était repoussée par l'opinion générale, plus il s'opiniâtrait à la maintenir. Elle lui aliéna l'esprit des peuples de ces provinces, qui se séparèrent de son gouvernement et proclamèrent leur indépendance. Il s'aliéna également les Hongrois et les Galiciens en voulant les contraindre à l'adoption de la langue allemande; mesure tyrannique dont il fut toutefois obligé de se départir.

Joseph, dévoré d'ambition et tourmenté du désir d'augmenter ses états, s'associa avec empressement aux projets qu'avait formés la Russie de démembrer l'empire ottoman et de chasser les Turcs d'Europe. Il commit même la faute de commencer les hostilités par une tentative sur l'importante place de Belgrade, tentative qui échoua, et eut pour résultat de donner l'éveil aux musulmans sur les intentions de leurs ennemis, de faire accélérer des armements considérables et des levées extraordinaires de troupes en Turquie.

Le grand-vizir Youssouf-Pacha marcha contre les impériaux à la tête d'une armée formidable, passa les frontières, pénétra jusque dans le cœur des provinces autrichiennes, battit tous les généraux qui furent envoyés à sa rencontre, et

mit l'empire à deux doigts de sa perte. Pour comble de malheur, aux désastres de l'invasion étrangère vint se joindre l'insurrection du Brabant, et enfin la révolution française, qui menaçait tous les trônes absolus de l'Europe.

Joseph II essaya alors de se rattacher au clergé pour soutenir son empire chancelant; il s'adressa au pape et réclama son assistance pour faire rentrer sous sa domination les peuples qui s'étaient affranchis; mais ce fut encore inutilement; les Pays-Bas restèrent libres, malgré les brefs impérieux de Pie VI. Toutes ces déceptions réunies à des chagrins de famille, et surtout la mort d'Élisabeth de Wurtemberg, sa sœur, pour laquelle il avait conçu une violente passion, achevèrent de le plonger dans une noire mélancolie qui le conduisit au tombeau le 20 février 1790.

Les derniers instants de cet empereur furent solennels; lorsqu'il sentit que la vie allait le quitter, il demanda à être revêtu de son grand uniforme et de ses ordres; puis, ayant donné l'ordre qu'on fît entrer les princes, les généraux et les grands officiers de l'état, il leur fit cet adieu : « Je ne regrette » point le trône, car je reconnais la vanité des choses de ce » monde. Un seul souvenir pèse sur mon cœur; c'est d'avoir » acquis la preuve qu'après toutes les peines que je me suis » données, j'ai fait peu d'heureux et beaucoup d'infortunés; » que Dieu me pardonne..... Je veux qu'on mette sur ma » tombe cette épitaphe : Ci-gît Joseph II, qui fut malheureux » dans toutes ses entreprises. »

Comme l'empereur n'avait point laissé d'enfants, son frère Léopold, grand-duc de Toscane, lui succéda dans les états héréditaires d'Autriche. A l'exemple de Joseph II, il s'était

d'abord jeté dans les doctrines philosophiques, ensuite il les avait repoussées pour se rapprocher de la cour de Rome. A son avénement au trône, la monarchie autrichienne était ébranlée jusqu'en ses fondements; les provinces belges s'étaient érigées en républiques; la Bohême avait dressé une liste représentative des nombreux griefs dont elle réclamait la suppression, en menaçant de se déclarer indépendante; la Hongrie arguait de ce que Joseph II avait violé leurs anciennes chartes et priviléges pour refuser de reconnaître son successeur; d'autre part la Turquie continuait toujours à guerroyer, appuyée par la Grande-Bretagne et par la Prusse, qui ne songeaient rien moins qu'à renverser la nouvelle maison d'Autriche.

Léopold avait donc à calmer les mécontentements de ses provinces, à recouvrer les Pays-Bas, à conclure une paix avec la Turquie, à se réconcilier avec la Prusse, à prévenir les attaques de la France, et à se faire élire empereur, lorsqu'il prit les rênes du gouvernement. Il procéda à l'exécution de toutes ces choses avec une rare habileté; il commença par faire des concessions à ses sujets, et rétablit en Hongrie et en Bohême, du moins en partie, la forme du gouvernement qui subsistait du temps de Marie-Thérèse; ensuite il détacha Frédéric-Guillaume de l'alliance anglaise, et remit les relations de l'Autriche avec la Prusse sur le pied de l'ancien traité de Passarowitz. Puis il confia le commandement de son armée du Danube au prince de Cobourg, qui força les Turcs à conclure un traité de paix à Sistove, par lequel l'Autriche acquérait le vieil Orsova et le territoire situé sur l'Unna. Enfin il cabala auprès des électeurs pour se faire

nommer empereur, et réussit au gré de son ambition, en promettant dans sa capitulation de réclamer pour les droits des princes allemands qui avaient des possessions en France, droits fortement compromis par suite des décrets de l'Assemblée nationale. Il tint en effet cette dernière promesse et adressa des représentations au gouvernement français relativement aux intérêts des Allemands possessionnés. L'Assemblée nationale, devant qui fut portée la réclamation, décida qu'il y avait lieu à accorder des indemnités.

L'empereur, excité sous main par sa sœur, la reine de France, Marie-Antoinette, refusa d'adhérer à aucune proposition d'arrangement, demanda le rapport de toutes les lois qui avaient été rendues contrairement aux traités de Westphalie, et en cas de refus, menaça d'envahir les frontières. Immédiatement après cette réponse, la diète ordonna des préparatifs de guerre considérables; mais ces armements ne furent pas réalisés; les princes de l'empire, redoutant les chances aventureuses d'une guerre, préférèrent accepter les indemnités offertes, et faire des traités de paix avec l'Assemblée législative, qui avait succédé à la Constituante. Léopold n'en poursuivit pas moins l'exécution de ses projets; il arrêta, avec le comte d'Artois, un plan d'invasion dans lequel devaient entrer l'Angleterre, cette éternelle ennemie de la France, la Russie, la Prusse, la Saxe et les Provinces-Unies; il fit publier dans tous les journaux de l'Europe une déclaration en faveur de Louis XVI, portant qu'il voulait rétablir l'autorité absolue du roi de France. L'Assemblée législative rendit aussitôt un décret par lequel Louis XVI fut requis de signifier à l'empereur d'avoir à re-

noncer à tout traité, à toute convention, à toutes menaces contre la sûreté et la souveraineté de la nation française, en lui notifiant que le refus d'une satisfaction immédiate serait considéré comme une déclaration de guerre. Le prince de Kaunitz, ministre d'Autriche, fit au nom de son maître une réponse évasive afin de gagner du temps. Il ne réussit pas à tromper l'Assemblée législative. Les représentants de la nation se déclarèrent non satisfaits par cette espèce de justification, et décrétèrent la guerre contre l'empire.

Tandis que cet orage était près d'éclater, une dyssenterie enlevait Léopold II dans la quarante-cinquième année de son âge, le 1er mars 1792. Ce prince laissait seize enfants, dont neuf garçons et sept filles, qu'il avait eus de Marie-Louise, fille du roi d'Espagne Charles III. Son fils aîné, François II, lui succéda sous le titre d'empereur d'Allemagne, qu'il échangea ensuite contre celui de François Ier, empereur d'Autriche. Son règne appartient à l'histoire du dix-neuvième siècle.

En France, dès le commencement du dix-huitième siècle, avant même la mort de Louis XIV, l'horizon politique s'assombrissait singulièrement; jamais le despotisme n'avait été mieux consolidé, et cependant, sous cette apparence d'obéissance passive, il était facile aux esprits clairvoyants de deviner que les masses étaient travaillées par un besoin ardent de liberté. Fénélon lui-même disait en parlant de la monarchie : « C'est une vieille machine délabrée qui va encore » de l'ancien branle qu'on lui a donné, et qui achèvera de » se briser au premier choc. Les peuples ne tarderont pas » à ouvrir les yeux sur les abus inséparables de la royauté; » ils reconnaîtront que maîtres et valets, tous n'ont qu'un

» désir, qu'un but, prendre et toujours prendre, sans s'in-
» quiéter le moins du monde de la nation; ils verront que
» les ministres, les intendants, les gouverneurs et toute
» cette engeance de courtisans affamés sont plus à craindre
» encore que les armées ennemies; que tous s'appliquent à
» voler, à piller, à extorquer. Ils reconnaîtront que l'exis-
» tence des gens qui s'intitulent officiers du roi est une vé-
» ritable vie de Bohêmes, c'est-à-dire de fripons, et non de
» gens honorables. Grâce à eux, la France tombe dans l'ab-
» jection, dans l'opprobre, et devient l'objet de la dérision de
» toutes les autres puissances; le grand roi le veut ainsi; que
» sa volonté soit faite!.... »

Les volontés de l'infâme Louis XIV furent en effet exécutées jusqu'au moment où il plut à Dieu d'en délivrer la terre; mais lorsque le despote fut mort, les choses changèrent de face. Louis XIV avait prétendu commander jusqu'au delà du tombeau, et par son testament avait déféré les principales fonctions de la régence, pendant la minorité de son petit-fils, au duc du Maine, un des bâtards de la Montespan qu'il avait légitimés. Ses dernières dispositions furent cassées, et un autre que celui qu'il voulait élever au pouvoir prit les rênes du gouvernement.

Cet autre était le fils du duc d'Orléans, frère du roi, et de Charlotte-Élisabeth de Bavière, un prince que la voix publique désignait sous les noms de Philippe le faussaire, Philippe l'incestueux, Philippe l'empoisonneur.

Louis XIV, par suite de son caractère défiant et soupçonneux, avait constamment tenu son neveu éloigné des armées, pour empêcher qu'il ne prît de l'influence sur les troupes.

Il en était résulté que celui-ci s'était jeté dans tous les genres de dissipations et de désordres pour occuper son temps. Plus tard le grand roi lui avait fait épouser une de ses filles légitimées, mademoiselle de Blois. Ce mariage n'avait influé en rien sur sa conduite; et sa cour avait continué, comme par le passé, à être le rendez-vous de tous les débauchés du royaume. Les d'Effiat, les Lafare, les Broglie, les Canillac, les Nocé, les Brancas, toute la lie de la noblesse entourait le prince et lui formait une suite digne de lui. La maison de sa femme n'était guère mieux composée; toutes ses dames d'honneur étaient d'anciennes maîtresses délaissées par son mari ou des prostituées qui recevaient ses infâmes caresses.

Parmi ceux qui approchaient du duc d'Orléans, il en existait un qui avait contribué plus que tous les autres à le pervertir, et dont l'histoire se trouve intimement liée à la sienne; c'était Dubois, son ancien précepteur, dont il devait faire un archevêque, un cardinal, un premier ministre. Ce misérable était fils d'un apothicaire de Brives la Gaillarde dans le Limousin. Sur l'expectative d'une bourse dans un collége, son père l'avait envoyé à Paris à l'âge de douze ans. La bourse n'ayant point été accordée, le jeune Dubois s'était trouvé trop heureux d'obtenir la faculté de faire ses études au collége de Saint-Michel, en remplissant auprès du principal les fonctions de domestique. Plus tard il était passé au service d'un curé de Saint-Eustache, qui l'avait donné au gouverneur du prince d'Orléans, qui n'était encore que duc de Chartres, au vénérable Saint-Laurent, l'un des hommes les plus érudits de l'époque.

Le gouverneur s'intéressa à Dubois, lui fit quitter la livrée

pour le petit collet afin de cacher sa condition, et l'attacha au jeune duc pour l'aider à écrire ses thèmes et à chercher les mots dans le dictionnaire. Peu à peu Dubois s'insinua dans la confiance du duc de Chartres, et finit par le capter au point qu'à la mort de Saint-Laurent, il le décida à demander au duc d'Orléans son père, qu'il remplît les fonctions de précepteur auprès de sa personne; ce qui lui fut accordé. L'ancien valet, devenu gouverneur, se fit appeler l'abbé Dubois.

« C'était, dit Saint-Simon, un petit homme, maigre, » effilé, à perruque blonde, à mine de fouine, une véritable » sentine de corruption. Tous les vices se disputaient en lui » à qui en demeurerait le maître et se le partageraient. L'a- » varice, la débauche, l'ambition étaient ses dieux; la per- » fidie, la flatterie, le valetage, ses moyens; l'impiété, sa reli- » gion. Il regardait la probité, l'honneur et la vertu comme » des chimères. Il excellait en basses intrigues, il en vivait, » il ne pouvait s'en passer. Toujours il marchait vers un but, » et ne s'arrêtait qu'après l'avoir atteint, ou lorsqu'il lui était » démontré qu'il avait devant lui des obstacles insurmon- » tables; encore cherchait-il à les détourner en ouvrant de » nouvelles tranchées dans les ténèbres. Il passait sa vie » dans les sapes. Le mensonge le plus hardi lui était devenu » naturel; il affirmait la plus insigne fausseté avec un air » simple, droit, sincère et candide. Une fumée de fausseté » s'exhalait de tous ses pores et s'élevait jusque dans sa » gaieté, qui attristait à entendre. Méchant par nature et avec » réflexion; traître et ingrat par raisonnement; maître expert » aux compositions des plus grandes noirceurs; effronté, » éhonté, impudent à faire peur lorsqu'il était surpris dans

» quelque infamie; désirant tout, enviant tout, et voulant
» les dépouilles de ses amis comme de ses ennemis; débau-
» ché cynique, ignorant en toute affaire; emporté, blasphé-
» mateur jusqu'à l'athéisme; exalté jusqu'à la démence; mé-
» prisant tout le genre humain, sacrifiant tout à soi, à son
» crédit, à sa puissance, à son avarice, à ses frayeurs,
» à ses vengeances!..... Tel était le précepteur du jeune
» Philippe d'Orléans. »

Dubois trouva du reste un élève digne de lui et capable de profiter de ses leçons. Pour former ses mœurs, il mit sous ses yeux l'histoire des adultères, des débauches et des incestes de tous les princes de sa race; pour éclairer son esprit, il lui déroula la longue suite de crimes, d'assassinats, d'empoisonnements, dont s'étaient rendus coupables les rois et les empereurs afin de consolider leur domination sur les peuples; il lui apprit à fouler aux pieds toutes les croyances, tous les sentiments honorables; à ne regarder les hommes que comme des instruments passifs de sa volonté; à n'avoir aucune pitié d'eux; à rapporter tout à lui, à ses plaisirs ou à son ambition; enfin il fit du jeune Philippe d'Orléans ce que dans les cours on nomme un prince accompli, c'est-à-dire un monstre d'égoïsme et de scélératesse.

Dès que l'élève eut atteint l'âge d'homme, il ne tarda pas à mettre en pratique les affreux préceptes du maître. Trois générations le séparaient du trône, l'objet de son ambition; la distance se trouva bientôt rapprochée. Le dauphin fut emporté par un mal étrange qui échappa à la sagacité des médecins; le duc de Bourgogne son fils, nommé le second dauphin, ainsi que la femme de ce prince, le suivirent dans la

même année; puis, trois semaines après, le duc de Bretagne, l'aîné de leurs enfants, mourut également. Le duc d'Anjou, second fils du duc de Bourgogne, faisait encore obstacle; il ne tarda pas à ressentir les effets du mal terrible qui avait moissonné toute sa famille; mais la gouvernante du jeune enfant, la duchesse de Ventadour, soupçonnant la cause de tant de morts subites, empêcha la consommation de ce nouveau crime, en éloignant tous les médecins de la personne du prince et en lui administrant un antidote que la comtesse de Vérue, sa parente, avait apporté de Turin, et qui l'avait sauvée d'une tentative d'empoisonnement. Les convulsions qu'éprouvait l'héritier de la couronne cessèrent peu à peu, et bientôt, grâce à l'antidote, il fut hors de danger.

Toutefois les soupçons de madame de Ventadour, qui étaient partagés par Fagon, médecin du roi, et par Boudin, médecin des enfants de France, n'avaient pas tardé à se répandre au dehors et à soulever la masse de la nation contre le mystérieux empoisonneur. Celui que la clameur publique désignait comme l'auteur de ces ténébreux forfaits était Philippe, duc d'Orléans, devenu second prince du sang et le plus proche héritier du trône, en cas de mort du dernier rejeton de la ligne directe, et du duc de Berry, son gendre. Coupable ou innocent, Philippe d'Orléans eut peur; il se concerta longtemps avec Dubois pour conjurer l'orage prêt à fondre sur sa tête, et se décida, d'après les conseils de son confident, à payer d'audace et à venir se jeter aux pieds du roi, pour le supplier de le mettre en jugement, lui et le chimiste Homberg, son professeur en poisons, ou de lui permettre de confondre ses ennemis, qui voulaient le perdre par

d'épouvantables calomnies. Le monarque reçut les protestations de son parent avec une froide sévérité, et répondit : « Que la punition d'un coupable ne rendrait pas la vie aux » morts, et que le jugement d'un prince de son sang serait » un trop grand déshonneur pour sa maison ; qu'ainsi il » refusait de faire arrêter aucun des gens attachés à sa per» sonne, et qu'il acceptait sa justification..... »

A partir de ce moment, on remarqua que Louis XIV évita toujours de parler de ses enfants, comme s'il eût craint d'avoir à rechercher les auteurs de leur mort dans sa propre famille, et qu'il montra en toutes occasions une extrême répulsion pour le duc d'Orléans.

Les seigneurs de la cour, à l'exemple du maître, s'éloignèrent du prince et ne reparurent plus au Palais-Royal. Philippe d'Orléans, assuré de l'impunité, ne s'inquiéta pas davantage de cette affaire, et reprit son train de vie habituel. Il croyait tout oublié, lorsqu'un événement fort désagréable pour lui vint réveiller l'attention publique. Un homme déguisé en cordelier avait été arrêté à Poitiers, sur la demande du prince de Chalais, envoyé par la princesse des Ursins à la poursuite de cet individu, soupçonné d'avoir voulu empoisonner le roi d'Espagne. Ce scélérat s'était immédiatement recommandé du duc d'Orléans, et avait obtenu son élargissement du lieutenant de police d'Argenson, qui cherchait à se ménager un appui pour l'avenir.

Cette seconde affaire redoubla la haine qu'inspirait Philippe d'Orléans ; le peuple de Paris vint jusque sous ses fenêtres faire entendre les cris de « Mort au traître, mort à » l'assassin, mort à l'empoisonneur ! » Pour arrêter ces dé-

monstrations, le prince essaya de se disculper des charges qui pesaient contre lui dans des libelles qu'il répandit à profusion; et comme il ne pouvait nier que le poison n'eût joué un grand rôle dans la mort des dauphins, il insinua que la cour de Vienne avait commis les crimes qu'on rejetait sur lui. Mais les faits allégués pour justifier cette version étaient si dénués de toute vraisemblance, qu'il fut obligé d'y renoncer; alors il accusa les princes légitimés et surtout le duc du Maine. Ceux-ci se disculpèrent facilement des insinuations perfides de leur ennemi, ne gardèrent plus aucun ménagement envers lui, et l'accusèrent formellement dans leurs écrits d'être le seul auteur de la mort des trois dauphins, appuyant leurs dires sur l'ambition immodérée du prince, et sur sa coupable faiblesse pour sa fille aînée Marie-Louise-Élisabeth, duchesse de Berry, cette messaline éhontée qu'il se vantait lui-même d'avoir initiée à d'horribles dépravations depuis l'âge de neuf ans.

Philippe d'Orléans désespérant alors de faire prendre le change à l'opinion, cessa de publier des libelles, et ne s'occupa plus que de ses plaisirs. Il mit de côté toute pudeur, se jeta dans les plus honteux débordements, jusqu'à paraître dans les orgies du Luxembourg et du Palais-Royal avec sa fille, ne prenant nul souci de cacher ses incestes, et se faisant appeler par les courtisans le patriarche Loth. Le scandale fut même poussé si loin, que le duc de Berry, l'imbécile mari de sa fille, en prit de l'ombrage et menaça sa femme de demander au roi l'autorisation de la faire enfermer dans un monastère. L'infortuné paya cher cette menace imprudente; huit jours après il expirait empoisonné, et le duc

d'Orléans prenait à son lieu et place le rang et le titre de premier prince du sang.

Ce qu'il y eut de singulier à la mort du duc de Berry, ce fut de voir Louis XIV se rapprocher de son neveu, comme si la terreur eût comprimé le ressentiment dans l'âme timorée du roi, et comme s'il eût craint de mécontenter un homme qui savait aussi bien que Philippe se défaire de ses ennemis. Toutefois sa haine n'en était pas moins réelle et violente, ainsi qu'il parût après sa mort, quand on ouvrit son testament. Le vieux despote, prétendant imposer ses volontés jusqu'au delà du tombeau, avait renversé toutes les lois de la monarchie en faveur de ses bâtards légitimés, et avait éloigné les d'Orléans de la régence, ne laissant au chef de cette famille que la simple présidence du conseil. Mais le rusé Philippe ne s'était jamais fait illusion sur les sentiments de Louis XIV à son égard; et dans la prévision de ce qui devait arriver, il avait pris ses mesures.

Dès que le monarque eut fermé les yeux, il convoqua le parlement pour ouvrir le testament du feu roi; il eut soin de s'y présenter avec un grand nombre d'officiers déguisés et armés sous leurs vêtements; de plus il fit entourer le palais de justice par les gardes françaises et suisses, qui lui étaient dévouées, afin d'appuyer au besoin par la force l'exécution du plan qu'il avait machiné. Après avoir écouté la lecture du testament, il prit la parole, prononça un discours extrêmement habile et préparé à l'avance pour la circonstance; il se plaignit en termes mesurés des dispositions du feu roi, remontra à l'assemblée qu'elle avait le droit de casser le testament de Louis XIV, ainsi qu'elle avait fait de celui de

Louis XIII; qu'elle pouvait nommer un régent du royaume, et intervenir dans les actes du futur gouvernement.

Parmi les magistrats, bon nombre s'étaient déjà vendus à Dubois, quelques-uns se trouvaient intimidés par la présence des satellites de Philippe; tous étaient flattés de faire acte d'autorité suprême dans une circonstance aussi solennelle. Le parlement applaudit au discours du prince, et rendit immédiatement un arrêt qui annulait les dispositions de Louis XIV. Le duc d'Orléans fut proclamé régent de France, avec l'autorisation de composer son conseil ainsi qu'il le jugerait convenable; on lui déféra le commandement en chef des troupes de la maison du roi, des autres forces militaires, et on lui accorda l'administration des finances de l'État.

Le duc du Maine eut seulement la surintendance de l'éducation du jeune Louis XV, qui atteignait alors cinq ans et demi. Par réciprocité de bons procédés, Philippe accorda au parlement le droit de remontrances et d'enregistrement des édits, prérogatives qui avaient été singulièrement restreintes sous le règne précédent. Le lendemain de cette comédie, Louis XV, en jaquette, tint un lit de justice, dans lequel les dispositions prises par le parlement furent confirmées, et l'infâme duc d'Orléans déclaré maître absolu du royaume. Aussitôt les courtisans, ceux-là qui s'étaient montrés les plus hostiles au prince, rampèrent à ses pieds; et les mêmes seigneurs qui l'avaient poursuivi trois ans auparavant comme assassin et empoisonneur, le reconduisirent en triomphe dans son palais.

Tout, en un instant, changea de face à la cour; l'on parut avoir pris pour règle d'agir au rebours de ce qu'on avait dit

ou pensé jusque-là. Les vices affeux du régent, l'horrible licence des mœurs de sa fille, furent regardés non plus avec dégoût, mais avec complaisance. Aucun des seigneurs de l'ancienne cour ne voulut ou n'osa assister au convoi de Louis XIV; ils restèrent auprès du nouveau maître, et abandonnèrent aux laquais le soin des funérailles.

Pendant que le corps du vieux despote était transporté à Saint-Denis, le jeune Louis XV était transféré à Vincennes, pour y être élevé sous la garde de la duchesse de Ventadour, du maréchal de Villeroy, son gouverneur, et de l'évêque de Fréjus, Hercule de Fleury, son précepteur. Madame de Maintenon, entièrement abandonnée de la valetaille de cour, qu'elle avait vue à ses pieds quelques jours auparavant, se réfugiait à Saint-Cyr; et les princes légitimés, naguère si puissants, se renfermaient dans leurs palais vides de courtisans. Tous, nobles, magistrats ou financiers, encensèrent le dispensateur des grâces.

Philippe d'Orléans supprima d'abord les secrétaires d'état, et les remplaça par des conseils chargés des mêmes attributions et composés de soixante-dix membres. En divisant ainsi l'autorité et en multipliant les titres honorifiques, le régent avait trouvé un moyen assuré de conserver l'exercice absolu de l'autorité suprême; il l'avait si bien compris, qu'il n'avait pas craint d'y faire entrer quelques-uns des hommes les plus vénérés du peuple, afin de donner de la consistance à ses conseils; toutefois ses créatures et les infâmes débauchés du Palais-Royal, qu'il nommait les roués, étaient en grande majorité. Enfin il installa l'abbé Dubois à la tête des affaires du royaume.

Cela fait, le régent s'occupa de ses débauches, afficha un cynisme sans exemple, et se plongea dans les plus crapuleuses orgies. Saint-Simon lui-même, l'ami et le confident du duc d'Orléans, exprime dans ses mémoires le dégoût que lui inspiraient les saturnales du palais du Luxembourg, dans lesquelles « monseigneur le régent et madame la duchesse de » Berry, dit-il, s'enivraient au point que ceux qui assistaient » à ces crapules ne savaient que devenir, attendu que l'effet » du vin était tel par haut et par bas qu'on était en peine » pour leur vie. Il ajoute que souvent on était obligé de les » porter l'un et l'autre ivres-morts dans leurs appartements. »

Des auteurs contemporains racontent également dans leurs plus grands détails des scènes d'une autre nature qui avaient lieu dans les petites loges de l'Opéra, et dans lesquelles la fille et le père se donnaient des défis pour la luxure comme ils s'en étaient donné pour l'ivrognerie. Tous les mémoires de l'époque sont remplis des saturnales du régent ou de sa fille; toutes les pages sont saliès par le récit des intrigues de la duchesse de Berry avec les seigneurs de sa cour et les laquais de sa maison, ainsi que par des relations d'incestes du duc d'Orléans avec ses trois filles aînées, et de monstruosités qui font dresser les cheveux sur la tête.

Dans cette affreuse époque de la régence tout inspire un tel dégoût, qu'on serait tenté de la passer sous silence; mais notre devoir d'historien nous impose la tâche pénible de dévoiler ces mystères d'iniquités, et nous saurons l'accomplir jusqu'au bout. Madame la duchesse de Berry avait conçu une passion effrénée pour un cadet de Gascogne, nommé Rioms, neveu de Lauzun, un gros garçon sans figure

ni esprit, court, joufflu, à face pâle et couverte de pustules, qui, selon l'expression de Saint-Simon, le faisait ressembler à un abcès. Elle souffrait qu'il vécût dans son palais avec une autre maîtresse, la dame Mouchy, dont elle avait fait sa mignonne, et avait poussé l'oubli de son rang jusqu'à l'épouser secrètement. La princesse recevait de lui, sans se plaindre, les plus grossiers traitements, « car, selon la maxime du duc » de Lauzun, son oncle, Rioms employait parfois le bâton, » disant que les Bourbons, hommes et femmes, étaient en » tous points semblables aux bêtes de somme, et voulaient » être menés le bâton haut, sans quoi on ne pouvait conser- » ver sur eux aucun empire. »

De ces honteux désordres du régent et de ses filles il devait nécessairement résulter que la corruption infecterait toutes les classes de la société; les grands seigneurs, les riches financiers, les prélats et les conseillers, se disputèrent la palme de l'immoralité et transformèrent leurs hôtels en lupanars, où chaque soir se renouvelaient d'affreuses saturnales, qu'on nommait les petits soupers de la régence. On en était venu à un tel point de dépravation, que les intrigues entre personnes libres étaient considérées comme ridicules; l'adultère, dégradé de la pompe qu'il avait eue sous Louis XIV, était tombé dans le domaine de la bourgeoisie; la noblesse, à l'exemple du régent, ne trouvait de plaisir que dans le viol ou dans l'inceste. Les grandes dames, dédaignées par leurs maris ou fatiguées des gens de qualité, prenaient leur revanche avec les forts des halles, les portefaix des carrefours, et des laquais, qu'elles changeaient et renouvelaient quand elles les avaient énervés.

Les unes, comme la duchesse de Richelieu, faisaient leurs débauches à domicile, on les nommait valétudinaires; les autres, comme mademoiselle de Charolais, exploitaient les jardins publics, le parc de Versailles, les boulevards, le Palais-Royal, les Tuileries, les quais de Paris, on les désignait sous le nom de citadines. Les princes du sang ne sortaient de l'inceste que pour tomber dans la plus ignoble crapule; plusieurs d'entre eux renouvelaient les mariages monstrueux des Néron et des Héliogabale, et affectaient de vivre maritalement avec leurs ganymèdes. Les courtisans jouaient au brelan leur honneur, leur fortune, leurs sœurs, leurs femmes et leurs filles. Le joli comte d'Évreux, quand il ne pouvait trafiquer de sa femme, se vendait lui-même. Le marquis de la Rochefoucauld, l'un des amants de la duchesse de Berry, joua un jour sa femme à sa rivale, la perdit, et la lui amena. Comme la princesse voulait la livrer au régent, madame de la Rochefoucauld refusa de ratifier cet infâme pacte, se débattit contre le satyre, le blessa dans la lutte, échappa à ses étreintes, et se sauva à demi nue du palais, pour rester fidèle, non au mari qui l'avait vendue, mais à M. de Clermont, dont elle était la maîtresse.

Philippe d'Orléans et sa fille surpassaient dans leurs débordements tout ce qu'on peut imaginer; et pour ne pas être taxés d'exagérations, nous citerons le récit que fait Saint-Simon des petits soupers du Luxembourg, en ayant même soin de supprimer des détails qu'on ne pourrait lire sans que la rougeur montât au front.

« Chaque soir, dit-il, le régent venait souper au Luxem-
» bourg, en compagnie de sa fille; il amenait avec lui ses maî-

» tresses, quelques danseuses d'Opéra et ses roués; c'étaient » le duc de Broglie, Nocé, les plus vigoureux des officiers » des gardes françaises, le duc de Brancas, Biron, Canillac, » les femmes les plus perdues de la cour et les hommes dé- » criés par leurs débauches. La chère y était exquise; sou- » vent le duc d'Orléans, madame de Berry et leurs invités » apprêtaient les mets eux-mêmes dans des ustensiles d'argent » et de vermeil. Dans ces séances culinaires, la licence la » plus effrénée dans les actes et dans les paroles était com- » mandée par l'amphitryon; on maculait les plats par d'af- » freuses souillures. Les nobles dames racontaient les turpi- » tudes passées et présentes de la cour et de la ville, sans » ménagements, avec le cynisme d'expression des lupanars. » Pendant le banquet les têtes s'échauffaient; on disait des » ordures à pleine gorge et des impiétés à qui mieux mieux; » on buvait d'autant. Lorsque les convives étaient ivres, les » vêtements tombaient, et tous, hommes et femmes, se dé- » fiaient, et les assistants se confondaient dans de monstrueux » embrassements..... »

Les partisans de la maison des d'Orléans ont imaginé, pour atténuer l'odieux de ces scandaleuses orgies, de faire ressortir qu'au milieu même de l'ivresse, ni sa fille, ni ses roués, ni ses maîtresses, ne pouvaient lui arracher aucun des secrets de l'état; singulière justification, qui ne fait qu'ajouter à la haine et au dégoût que doit inspirer le chef suprême d'un royaume qui se vautrait dans la fange, vivait publiquement avec vingt messalines, et entretenait un sérail où ses trois filles aînées occupaient les premières places. Parmi toutes ses maîtresses, la plus chérie était sans contredit

madame la duchesse de Berry, aussi en abusait-elle grandement, jusqu'à vouloir être traitée en reine, paraître au spectacle sous un dais, et recevoir les ambassadeurs assise sur une estrade. Cette princesse était si orgueilleuse de sa naissance et des faveurs du régent, qu'elle insultait sa mère et l'humiliait à tous propos; le duc d'Orléans lui-même n'était pas à l'abri de ses incartades, et avait souvent à souffrir de son caractère irascible. Il eut surtout de graves démêlés avec elle pour l'empêcher de rendre public son mariage secret avec Rioms; néanmoins il finit par lui faire comprendre la nécessité de ne point dévoiler cette mésalliance; et comme elle était enceinte, il la détermina à faire usage de drogues pour hâter le terme de sa délivrance. Mal lui en prit, car les liqueurs et les spécifiques lui causèrent une grave inflammation, et mirent ses jours en grand danger. Cependant elle en réchappa, grâce à la vigueur de sa constitution, et accoucha d'un enfant mort.

A peine rétablie, elle quitta Paris et se rendit à Meudon pour y passer le temps de sa convalescence; mais la force de l'habitude était telle chez cette princesse, qu'elle ne put résister à la tentation de donner dans le parc une fête nocturne à son père. Ce souper fait en plein air, au mois de mars, lui devint fatal; le lendemain elle se mit au lit avec une fièvre brûlante; chaque jour le mal prit un caractère de plus en plus alarmant, et enfin l'emporta.

Les médecins, à l'ouverture du corps, trouvèrent que la pauvre princesse était encore enceinte.

Malgré le terrible exemple de la mort de sa fille chérie, le régent ne changea rien à ses habitudes de débauches; car

depuis ce moment il ne parut jamais au conseil que dans un état complet d'ivresse.

Quant aux affaires du royaume, elles allaient à l'aventure, sous la direction de l'infâme abbé Dubois, l'espion gagé de l'Angleterre. Ce misérable, en échange d'une pension annuelle de quarante mille livres sterling, vendait le royaume à Georges Ier, et livrait tous les secrets d'état à lord Stairs, l'ambassadeur de sa majesté britannique, trahison sur laquelle Philippe d'Orléans fermait les yeux, parce que lui-même avait fait un pacte secret avec le monarque anglais, et en avait reçu la promesse formelle pour le cas où le dernier rejeton de la branche aînée des Bourbons de France viendrait à mourir, de l'aider à se maintenir sur le trône envers et contre tous.

Le bien du royaume eût exigé un gouvernement sage au dedans pour en réparer les vastes ruines, ferme au dehors pour conserver la paix, si péniblement achetée par les traités d'Utrecht et de Riswick. L'intérêt du gouvernement eût demandé que le régent se tînt dans une réserve prudente à l'égard de la maison d'Autriche et de l'Angleterre, et qu'il formât une étroite alliance avec l'Espagne. Mais cette politique ne faisait pas le compte de Dubois ni celui de l'ambitieux Philippe d'Orléans; le premier voulait pousser aussi loin que possible sa prodigieuse fortune, et l'égaler à celle des Richelieu et des Mazarin; le second portait ses vues encore plus haut et songeait à s'asseoir sur le trône. La nation devait donc être sacrifiée. Pour un peu d'or, ce Dubois, cet homme de néant, ainsi que l'appelle Saint-Simon, ce cerveau brûlé, étroit et fougueux, ce fripon perdu d'honneur, gangréné de vices, ce

misérable qui n'avait rien de sacré au monde, après avoir vendu son pays, abandonna le commerce maritime à l'Angleterre, et signa un traité honteux qui rendit cette puissance la souveraine des mers.

De cette époque, les peuples du monde entier virent s'opérer un changement profond dans leur économie politique, par suite de l'extension extraordinaire que la Grande-Bretagne donna au commerce extérieur, en concentrant ses capitaux sur la navigation et sur les manufactures, en excluant les navires étrangers de ses ports, en fortifiant les tendances au système prohibitif, en transformant toutes les habitudes bienveillantes de réciprocité en des mesures répulsives, en maintenant un état presque continuel de guerre entre les nations, en établissant un commerce de contrebande et en exerçant une sorte de piraterie qui devint pour elle la source de bénéfices considérables, et pour les autres pays la cause des plus affreux désastres.

La France surtout subit la prépondérance de son éternelle ennemie; grâce à ses gouvernants, elle sembla n'être qu'une annexe de l'Angleterre; tout s'imprégna de ce fatal esprit d'intrigue qui est particulier à l'aristocratie anglaise; toutes les affaires, toutes les négociations furent décidées sous une influence anti-nationale, et les Français furent transformés en vassaux de la Grande-Bretagne. Dubois ne se contenta pas de pousser le pays dans cette détestable voie pour tout ce qui concernait les relations extérieures, il voulut encore s'emparer de la direction des conseils chargés de l'administration intérieure; mais il échoua dans cette dernière tentative. Il s'en consola en disant : « Après tout, je ne perds pas

» grand'chose, puisqu'il n'y a rien à prendre. » En effet, les provinces étaient tellement ruinées, que Vauban lui-même, le grand et habile tacticien, ne pouvait s'empêcher de déplorer les maux de la guerre, et s'écriait : « Hélas! Louis XIV » n'a laissé aux Français que les yeux pour pleurer! » Grâce aux fastueuses prodigalités de cet infâme monarque ; grâce aux velléités guerrières de ce despote couard, que des écrivains monarchistes s'obstinent encore, par le fait de l'habitude, à nommer le grand roi, la dette publique s'était élevée au chiffre énorme de quatre milliards, et ne laissait d'autre moyen de salut à la France qu'une hideuse banqueroute.

Et cependant quelque funeste que dût être pour le pays une semblable mesure, il y eut quelque chose de plus déplorable que la mesure elle-même, ce fut la manière dont Philippe d'Orléans procéda. Son altesse le régent n'était pas homme à laisser échapper l'occasion de spéculer sur la misère publique; il prépara de longue main la banqueroute par différentes opérations qui toutes devaient lui faire réaliser des bénéfices considérables. Il publia un édit pour la refonte des monnaies, portant la valeur du louis d'or de 14 à 20 livres, et celle des écus blancs de 3 à 5 livres; mais cette refonte, qui devait produire au trésor un boni de trois cents millions, n'en rapporta que soixante-douze; les deux cent vingt-huit millions qui formaient cette énorme différence ayant été partagés entre le duc d'Orléans et ses confidents.

A cette opération désastreuse, il en fit immédiatement succéder une autre, celle du visa, qui consistait à contrôler toutes les valeurs, à l'exception des rentes sur l'hôtel de ville, afin d'en constater la légalité et de les convertir en billets

d'état. Le motif avoué était de rechercher les valeurs qui avaient été le produit de la fraude, de l'escroquerie ou de l'usure; le but caché était d'arriver à supprimer une partie des anciennes dettes et de gagner du temps pour solder les intérêts échus des autres créances. Effectivement, d'un seul coup, Philippe d'Orléans anéantit pour trois cent trente-sept millions de billets exigibles. Puis il créa une chambre ardente chargée de rechercher les causes des fortunes scandaleuses des traitants; mesure bonne en elle-même et qui cependant n'eut aucun résultat avantageux, à cause de la manière dont le régent et les juges opérèrent.

Le tribunal débuta par des actes d'une violence inouïe; il fit arrêter un grand nombre de traitants, les condamna à des amendes exorbitantes, et en fit pendre ou décapiter plusieurs. Cette rigueur ne fut pas de longue durée; les roués et les maîtresses du régent, gagnés à prix d'or par les familles des financiers, intercédèrent pour les accusés et firent réduire les amendes; les membres de la chambre ardente eux-mêmes trafiquèrent de la réduction des taxes; et jusqu'aux plus grandes dames et aux plus riches seigneurs, tous s'avilirent en vendant leur protection à beaux deniers comptants.

Dangerville, dans sa Vie secrète de Louis XV, raconte qu'un traitant, taxé à trois millions cinq cent mille livres, répondit à un prince du sang qui était venu lui offrir de l'en faire décharger pour un million de livres : « Monseigneur, » vous venez trop tard, car ce matin même j'ai fait marché » avec votre femme pour cinq cent mille. » Aussi, de cette opération qui devait faire recouvrer à l'état cent soixante millions, en retira-t-on quinze à peine.

Philippe d'Orléans ayant épuisé toutes les ressources du royaume et tous les moyens de pallier le déficit du trésor, s'imagina alors de faire servir à l'exécution de ses machiavéliques projets le système de finances qui avait été présenté primitivement à Louis XIV par Jean Law. Cet Écossais, calomnié par ses contemporains, qui ont rejeté sur lui et sur son système la cause des désastres de cette époque, tandis qu'ils devaient à meilleur droit en accuser le duc d'Orléans, mérita cependant d'être placé au nombre des plus grands génies du siècle et des bienfaiteurs de l'humanité, attendu que le premier il conçut et exécuta la pensée du crédit public. Sa seule erreur fut de considérer le numéraire comme la cause principale de la prospérité des nations, et le travail comme un produit de l'argent; c'est-à-dire qu'il prit la cause pour l'effet, et qu'il se fit une fausse idée de ce que les économistes appellent valeur, en attribuant au crédit des résultats dont le crédit lui-même n'était que la conséquence. Il supposa qu'en assurant à un pays la possession d'une grande abondance de numéraire, il le ferait arriver au plus haut degré d'élévation et de puissance. Or, l'établissement des banques de circulation permettant de suppléer aux espèces par le crédit, il crut assurer à jamais la fortune publique par la création d'un papier-monnaie. Du reste, ses intentions étaient aussi pures que désintéressées; il avait compris que les marchands d'argent étaient funestes à l'industrie par le despotisme qu'ils exerçaient sur les travailleurs, et il voulait substituer à la commandite individuelle la commandite de l'état, en assurant au gouvernement la direction du crédit public, et en mettant entre ses mains l'administration d'une banque

générale chargée de percevoir tous les revenus de l'état, et d'exploiter les monopoles dont il était investi. Mais ces magnifiques théories de finances n'entraient point dans les vues de Philippe d'Orléans; peu lui importait le bien du royaume; ce qu'il désirait avant tout, c'était un palliatif aux maux présents et un moyen nouveau d'extorquer de l'argent pour séduire et corrompre. Il n'autorisa donc Law qu'à établir une banque privée semblable, à beaucoup d'égards, à ce qu'est de nos jours la banque de France, avec le droit d'escompter les lettres de change, de se charger des comptes des négociants, d'émettre des billets payables au porteur, en espèces du poids et du titre de la monnaie du jour.

A peine cette banque avait-elle commencé ses opérations, que le crédit reparaissait de toutes parts; et qu'au rapport de Dutot, un des historiens contemporains qui ont écrit sur cette matière, l'abondance se répandait dans les villes et dans les campagnes, réveillait l'industrie, rendait à tous les biens-fonds leur valeur réelle, mettait le gouvernement en état de libérer les Français de cinquante-deux millions d'impositions, et d'éteindre pour une somme de trente-cinq millions de droits, faisait baisser l'intérêt des rentes, faisait disparaître l'usure, portait les terres au denier quatre-vingts et cent, permettait aux cultivateurs de défricher les campagnes, aux propriétaires d'exploiter leurs usines, leurs fabriques, leurs mines, et de rappeler auprès d'eux les ouvriers qu'ils avaient été forcés de renvoyer.

Ces prodiges, enfantés par le génie de Law, étonnèrent le régent et le subjuguèrent; charmé d'avoir à sa disposition un véritable Pactole où il voulait puiser à pleines mains, il

résolut de consolider et d'agrandir l'établissement de la banque, en lui donnant la sanction du gouvernement, et en enjoignant aux fermiers généraux et aux receveurs d'impôts d'accepter comme espèces les billets de la banque toutes les fois qu'il leur en serait présenté. Ces valeurs acquirent dès lors une importance incroyable : l'argent cessa de voyager, se concentra dans les caisses des provinces ou dans celles de la banque, et servit à faire face aux remboursements, qui furent d'autant moins demandés, que le papier-monnaie était plus commode et d'un transport moins coûteux. Le succès fut si complet et si décisif, que la banque put mettre en circulation des billets qui décuplaient la valeur de son capital. Ainsi se trouvaient réalisées les plus brillantes utopies du crédit public et privé; ainsi se trouvait atteint presque instantanément un résultat qui semblait devoir exiger le travail de plusieurs siècles.

Malheureusement la chute devait être aussi rapide que le succès : non point que Law eût trop présumé de la puissance de ses moyens; mais il n'avait pas compté que sa banque devait subvenir aux besoins insatiables du régent; qu'elle devait servir à payer ses maîtresses, ses mignons, ses roués, et l'aider dans des projets ténébreux dont la couronne de France était le but. Une gêne extrême se fit bientôt sentir dans ses caisses; il espéra satisfaire aux exigences de Philippe d'Orléans en donnant plus d'extension à ses opérations, et reprit son projet de création d'une banque nationale, chargée de percevoir les revenus publics et d'exploiter les privilèges qu'il plairait au gouvernement de lui concéder. Il conçut également la pensée de réunir en une

association commune tous les capitalistes de la France, et de leur faire mettre en commandite tous les éléments de la richesse publique, depuis la propriété foncière jusqu'aux éventualités du commerce colonial.

La manie de coloniser, qui était alors à la mode, lui fournit l'occasion de fonder, sur les bords du Mississipi, une société de commerce qui prit le nom de Compagnie des Indes occidentales, et qui fut créée au capital de cent millions, composé de deux cent mille actions de cinq cents livres chacune, sous forme de billets payables au porteur, transmissibles par voie d'endossement.

Pour favoriser la réalisation de ces valeurs nouvelles, Law imagina, dans l'édit de concession que lui accorda le régent, de faire autoriser les actionnaires à verser le montant de leur souscription un quart en espèces et les trois autres quarts en certificats de rentes, connus sous le nom de billets-d'état, qui étaient fort dépréciés.

Le régent seconda le financier en rendant un nouvel édit qui déclarait son comptoir banque royale, et lui concédait le droit de percevoir les impôts et d'opérer les payements au nom de l'état. Ces différentes mesures relevèrent pour un instant le système; mais de nouveaux embarras se firent bientôt sentir. Law n'avait pas seulement à gorger d'or l'insatiable Philippe d'Orléans, il était encore obligé d'ouvrir ses coffres à l'exécrable abbé Dubois, aux filles du régent, à leurs amants; il était obligé de défrayer de leurs dépenses les bateleurs italiens attachés à la cour, et les troupes d'acteurs et d'actrices chargés de figurer dans les saturnales du Palais-Royal ou du Luxembourg; c'était lui encore qui de-

vait fournir de l'or aux princes, aux princesses et aux seigneurs pour leur jeu, aux roués pour leurs débauches; c'était lui qui devait acquitter à vue les bons souscrits par le duc d'Orléans aux femmes qui composaient son sérail, aux pourvoyeuses chargées de ses plaisirs, aux malheureuses jeunes filles qu'il avait déshonorées, aux prostituées qui avaient su inventer quelque monstruosité de luxure pour réveiller ses sens blasés, aux ganymèdes qui souffraient ses infâmes caresses, aux bravi qui l'aidaient à se défaire de ses ennemis, aux agents de police qui lui vendaient les secrets honteux des grands seigneurs et des nobles dames. Que pouvait faire Law en face de telles exigences? Renoncer à les satisfaire, fuir, abandonner la France; c'était jouer sa vie! Il ne lui restait qu'une seule ressource, celle de multiplier les capitaux par l'agiotage. Il s'en ouvrit au duc d'Orléans, sans lui cacher toute la grandeur du péril.

Le régent, qui déjà avait calculé qu'il lui serait facile de rejeter la cause de tous les désastres sur le financier écossais, l'excita à tenter ce dernier moyen de salut, et lui promit de le seconder en tout. Dès ce moment il s'établit un système de concessions réciproques entre Law et le duc d'Orléans : le premier fournissant toujours des monceaux d'or à la rapacité du second, celui-ci concédant toujours de nouveaux priviléges et des monopoles qui l'aidaient à masquer sa position.

Law organisa l'agiotage avec une adresse merveilleuse; il commença par faire hausser les actions de sa compagnie des Indes par le crédit de la banque royale; puis les valeurs de celle-ci par le prestige des bénéfices extraordinaires qu'annonçait devoir réaliser la compagnie; enfin il sut pousser

si habilement les unes et les autres, que de cinq cents livres qui était le taux primitif d'émission, elles atteignirent le chiffre de cinq mille livres. Les Parisiens étaient pris d'une sorte de vertige pour les actions; tous, nobles ou bourgeois, se jetaient dans la spéculation, et se faisaient financiers, agioteurs et usuriers. On ne voyait plus qu'un seul moyen de faire fortune, celui d'échanger son or contre du papier. Les métaux précieux étaient tombés en tel discrédit qu'on les avait pour ainsi dire proscrits du commerce. Philippe d'Orléans, pour augmenter l'engouement général, adjugea à la compagnie des Indes occidentales l'affinage des métaux, le monopole du commerce du Canada, celui du Sénégal pour la traite des nègres, le privilége de la navigation et du négoce dans toutes les mers de l'Orient, depuis le cap de Bonne-Espérance jusqu'à la Chine, la fabrication des monnaies dans tout le royaume, enfin le bail des fermes et les recettes générales, avec l'autorisation d'émettre un nouveau capital capable de subvenir aux nouvelles charges et dépenses qui allaient peser sur elle.

Les valeurs haussaient, haussaient toujours. Law, satisfait d'avoir égalé le montant des actions de sa compagnie à la totalité du numéraire existant dans le royaume, ne voulait point passer outre; mais Philippe d'Orléans, le mauvais génie de la France, s'opposa à ce temps d'arrêt. Il représenta au financier que ce serait folie à eux de ne point profiter de l'enivrement où semblaient être les Français de leur monnaie de papier, et lui commanda de la faire circuler par torrents. Poussé par ce démon corrupteur, le banquier se précipita dans l'abîme, et créa d'un seul coup quinze cents millions d'actions

nouvelles. Toutes s'enlevèrent avec une rapidité surprenante. Des provinces les plus éloignées on accourut à Paris pour verser l'or et l'argent dans les caisses de l'Écossais et recevoir en échange ses actions, avec lesquelles on s'empressait de spéculer. Nobles, roturiers, magistrats, ecclésiastiques, philosophes, ducs, laquais, ministres, commis, tous encombraient les avenues de la rue Quincampoix, où se tenait une sorte de bourse; tous s'y mêlaient, s'y confondaient sans distinction de rang ni de naissance; les hommes les plus puissants de la cour s'y faisaient plus particulièrement remarquer, et ne rougissaient point de se faire appeler seigneurs mississipiens. L'un d'eux, le duc de Bourbon-Condé, y gagna par des friponneries des sommes incroyables qu'il employa à des achats de terres, et qui devinrent l'origine de la scandaleuse fortune de la famille des Condé. Le prince de Conti, son cousin, ainsi que les ducs de la Force, d'Antin et d'autres favoris du régent, ne restèrent pas en arrière du duc de Bourbon, et profitèrent largement de la folie des spéculateurs. Dubois surtout réalisa des gains énormes en échangeant ses actions contre le numéraire qui entrait au trésor royal, et qu'il fit passer en Angleterre, dans la prévision d'un désastre imminent.

Quant à Philippe d'Orléans, il se montrait dans ce désordre tel qu'il était dans les saturnales nocturnes de son palais, le plus ardent à échauffer le délire. Il donnait à ses maîtresses des millions pour une nuit; il distribuait à ses courtisans des sommes de cinq cent mille livres de rentes en actions; il accordait à ses valets des étrennes de cinquante, de quatre-vingts et même de cent mille livres. Il voulut éga-

lement acheter de la popularité au même prix : il donna un million à l'Hôtel-Dieu, un million à l'Hôpital-Général, un million aux Enfants-Trouvés; il consacra plusieurs millions à l'acquittement des dettes des nobles de sa cour.

Law créait toujours de nouvelles actions pour fournir aux prodigalités du régent et en inondait la France, au point que le chiffre du capital émis, enflé par l'agiotage, s'élevait alors à dix milliards. Le système était à son apogée, et cependant Philippe d'Orléans n'était point satisfait. Lui-même se mit à fabriquer secrètement des actions pour plus de onze cents millions, les répandit dans la circulation comme un faussaire, en acheta des terres, des domaines, des châteaux, des seigneuries, et prépara la fortune colossale de la famille des d'Orléans.

A partir de ce moment le système commença à perdre de son immense faveur. Les seigneurs mississipiens et les roués qui étaient dans la confidence de ces émissions frauduleuses, contribuèrent surtout par leur empressement à convertir en espèces, en terres, en meubles, en marchandises ou en denrées le montant de leurs actions, à en déprécier la valeur. Le prince de Conti eut l'impudence de faire ramener en plein jour de la banque plusieurs voitures chargées d'argent. Le duc de Bourbon, moins heureux que son parent, n'ayant pu réaliser en numéraire son papier-monnaie, s'entendit avec le duc de la Force pour acheter tous les suifs, graisses et savons existants sur la place; d'autres accaparèrent les épiceries, les sucres, les cafés, les foins, tout ce qu'ils purent trouver. En un instant le prix des marchandises et des propriétés s'éleva à un taux inconnu avant cette époque; et l'af-

fluence devint de jour en jour plus considérable à la banque pour obtenir des remboursements en espèces.

Philippe d'Orléans essaya de retenir le torrent en publiant différents édits. Il enjoignit aux dames de la bourgeoisie de ne plus porter ni pierreries ni diamants; il osa ordonner la confiscation des vieilles monnaies, et poussa l'infamie jusqu'à défendre que personne dans le royaume ne conservât en sa possession plus de cinq cents livres en espèces, sous peine d'une amende de dix mille livres et de la confiscation des sommes saisies. Puis, sous prétexte d'assurer l'exécution de ces mesures infâmes, il encouragea les délations, fit faire des visites domiciliaires par les agents du fisc, et s'empara de toutes les matières d'or ou d'argent qui pouvaient encore exister dans les familles. Cette dernière opération fit affluer dans les caisses du gouvernement la presque totalité du numéraire en circulation. Alors Philippe d'Orléans, n'ayant plus rien à voler, déclara effrontément banqueroute, et publia un édit qui réduisait progressivement la masse du papier émis.

On ne saurait peindre la consternation dont la capitale fut frappée à l'apparition de ce décret inique. Les Parisiens firent des émeutes, le parlement protesta contre l'acte de déloyauté du régent, les seigneurs mississipiens eux-mêmes se réunirent aux magistrats pour contraindre Philippe à revenir sur sa décision. Cette opposition énergique empêcha le duc d'Orléans d'accomplir le dernier vol qu'il méditait; il fut obligé de rapporter l'édit de réduction, et de mettre à la disposition de la banque royale les fonds qui étaient entrés dans les caisses de l'État par les amendes ou par les confiscations. Malgré les remboursements que Law put effectuer avec ces

faibles moyens, son papier tomba de plus en plus en discrédit; enfin, quand il eut épuisé toutes ses ressources, vendu une partie de ses terres, ses hôtels et jusqu'à ses diamants pour faire face aux demandes des porteurs d'actions, il se décida à quitter la France avec sa femme et sa fille. Cet homme extraordinaire mourut à Venise dix années après, dans un état voisin de la misère.

Telle fut la triste fin du financier écossais, qu'un de nos savants économistes modernes considère comme l'un des plus grands génies du siècle. « Si Law n'eût pas été gêné dans ses » opérations par l'infâme duc d'Orléans, dit l'auteur dont » nous rapportons l'opinion, nul doute qu'il eût élevé la » France au premier rang des puissances financières. Lui » seul, ajoute-t-il, depuis l'existence des banques, a pu impunément mettre dix fois autant de billets en circulation » que sa banque renfermait d'espèces. Personne ne peut lui » contester la gloire d'avoir créé dans notre patrie les premières valeurs industrielles. Cette seule création était une » pensée grandiose; avec elle les plus petits capitaux trouvaient un placement, et les travailleurs, condamnés jusqu'alors aux éventualités du salaire, étaient enfin admis » aux priviléges de la propriété. Les actions de la banque et » de la compagnie des Indes offraient aux hommes économes » les avantages d'une caisse d'épargne, avec les chances de » profit d'une grande association commerciale.

» Grâce à Law, le crédit public fut substitué au crédit » privé; l'intérêt de l'argent tomba au taux le plus bas, et fit » disparaître la cause la plus efficace et la plus odieuse de » l'inégalité des conditions. Le premier il conçut la pensée

» gigantesque de transformer la fortune territoriale de la
» France en valeurs qui pussent circuler sous la forme de
» papier-monnaie; et quoique son but ait été manqué, on
» doit convenir que cette tentative ne fut pas stérile, et qu'elle
» donna lieu à des tentatives innombrables, qui s'effectuèrent
» sous l'influence du système et commencèrent le morcelle-
» ment de la propriété. L'esprit d'entreprise s'empara de
» toutes les classes de la société; et la puissance de l'associa-
» tion, inconnue jusqu'à cette époque, se révéla par des
» combinaisons neuves et hardies, dont nos opérations ac-
» tuelles ne sont que des imitations. Enfin la propriété fon-
» cière sortit pour la première fois de l'état de torpeur où
» l'avait si longtemps maintenu le système féodal, et s'éleva
» au rang de puissance productive. »

Law était à peine sorti de France, que le régent faisait vendre publiquement ses meubles et ses terres, sous prétexte de donner satisfaction à l'opinion publique. Pour mieux faire croire qu'il n'avait trempé en rien dans ce qui tenait au système, le rusé prince nomma un contrôleur général des finances, remit en régie les fermes du royaume, rétablit les offices des receveurs généraux, des payeurs et des contrôleurs de rentes, ordonna une enquête sur les déprédations qui avaient eu lieu, et se montra très-rigoureux envers les agioteurs subalternes. Il chargea même un conseil spécial de vérifier la masse des actions en circulation, d'anéantir celles qui seraient reconnues falsifiées, et d'apposer un visa sur les autres. Comme les membres de ce conseil exerçaient cette vérification sans contrôle, il leur devint facile de supprimer une grande masse de billets bons ou mauvais et d'atteindre la ré-

duction qui leur avait été indiquée. Huit cents commis furent employés à ce travail et anéantirent pour plus de dix milliards de papier-monnaie. On ne conserva que deux milliards environ de créances pour lesquelles on délivra des certificats de liquidation, que le régent s'engagea à faire acquitter en numéraire; puis, quelques jours après, il revint sur sa parole, annonça que le gouvernement était dans l'impossibilité d'acquitter ses dettes, et échangea les deux milliards d'obligations contre vingt-cinq millions de rentes sur l'hôtel de ville, qui, plus tard, sous le ministère du cardinal Fleury, devaient éprouver encore une nouvelle réduction. Ainsi fut accomplie par Philippe d'Orléans cette grande iniquité qui consommait la ruine d'un nombre considérable de citoyens.

Toutes les provinces furent plongées dans la consternation : le commerce, qui pour un instant avait pris un essor extraordinaire, se trouva comme paralysé; l'agriculture languit; un découragement profond s'empara des esprits; la misère, une misère hideuse remplaça la prospérité naissante. Pour comble de désastres, la peste éclata dans la ville de Marseille et enleva les deux tiers de la population; un incendie effroyable, allumé, dit-on, par les ordres du régent, qui avait à se venger de l'opposition du parlement de Rennes à son gouvernement, dévora la capitale de la Bretagne. Et cependant tel était l'abrutissement du peuple sous le régime despotique, que tant de millions d'infortunés, entièrement ruinés, mourants de faim ou de froid sur leurs domaines incultes, sans moyens de subvenir à leur subsistance, se contentaient de pousser des plaintes inutiles, au lieu d'écraser le détestable auteur de tous leurs maux, arrosaient la terre

de leurs larmes, au lieu de combiner leurs efforts pour renverser cette exécrable institution, la monarchie, source des calamités de la nation.

Quant à Philippe d'Orléans, il continuait à passer les jours et les nuits en orgies, variant ses plaisirs, s'enivrant avec ses roués, faisant la débauche avec de jeunes garçons ou de jeunes filles de dix à douze ans enlevés à leurs familles par ses pourvoyeurs, ou bien outrageant la nature avec ses propres filles, et renouvelant les saturnales des Borgia.

Dubois, de son côté, aussi ardent au plaisir que le régent, aussi avide d'argent et de pouvoir, se plongeait dans les plus crapuleuses saturnales, sans toutefois perdre de vue le but qu'il s'était fixé, l'exercice de l'autorité suprême sous le nom de son élève. Pour réussir plus sûrement dans ses projets, il avait compris la nécessité de s'appuyer sur la puissance la plus redoutable à cette époque, et s'était vendu à l'Angleterre, corps et âme, au point que rien ne se faisait en France que du consentement des ministres de la Grande-Bretagne. On raconte que lui-même se faisait gloire et honneur de ce vasselage; et qu'un jour le marquis de Senneterre, nommé ambassadeur à Londres, étant venu lui demander ses instructions, il répondit qu'il n'en avait point d'autres à lui donner, que de l'engager à suivre de point en point tous les ordres des ministres du roi Georges. Toujours pour complaire à l'Angleterre, qui ne voulait perdre aucune occasion d'affaiblir la France en suscitant des troubles dans le royaume, Dubois avait engagé le régent à dégrader les bâtards légitimés de Louis XIV de leur rang de princes du sang.

Ceux-ci, qui déjà étaient hostiles au duc d'Orléans, se

jetèrent plus que jamais dans le parti de l'opposition; et intriguèrent sourdement avec le ministre d'Espagne pour accélérer la chute de leur ennemi. La duchesse du Maine se mit à la tête du complot avec le prince Cellamare, ambassadeur de Philippe V à la cour de France. Il fut convenu entre les différents conjurés qu'une armée espagnole franchirait les Pyrénées pour envahir le Languedoc, dont le duc du Maine était gouverneur, en même temps qu'une flotte viendrait croiser sur les côtes de Bretagne, pour seconder les soulèvements des populations et propager la rébellion dans les provinces du Midi et de l'Ouest. En échange de son intervention, Philippe V demandait que la régence lui fût déférée nominativement, et que tous les actes de renonciation à la couronne de France, signés par lui, fussent annulés. Il consentait, à cette condition, à laisser au duc du Maine l'exercice de l'autorité, comme régent en son lieu et place; promettait de réinstaller les princes légitimés dans toutes leurs prérogatives, et s'engageait à faire donner toute satisfaction à la cour de Rome relativement à la constitution Unigenitus. L'ambitieuse duchesse travailla à rattacher à sa cause quelques-uns des chefs dont les noms avaient quelque influence sur les masses. Elle fit des ouvertures à Villars et aux autres maréchaux de France; et ne les trouvant pas disposés à courir les chances aventureuses d'un complot, elle se rejeta sur les jeunes seigneurs qui formaient la cour du régent. Son esprit et sa beauté la firent complétement réussir auprès de ces derniers. Le comte de Laval, le cardinal Polignac et le duc de Richelieu se flattèrent d'obtenir seuls ses faveurs, et entrèrent dans la conspiration par fatuité plutôt que par

conviction. D'autres meneurs furent gagnés au parti avec l'or de l'Espagne, et bientôt les choses furent avancées à ce point, qu'Albéroni, ministre de Philippe V, avait déjà écrit à Cellamare : « Mettez le feu aux mines. » Mais dans une missive particulière, sa majesté catholique avait défendu à son ambassadeur de rien entreprendre avant de lui avoir soumis les plans arrêtés, les manifestes rédigés à Paris, et de lui avoir expédié la liste des personnages qui étaient entrés dans le complot.

Cellamare, regardant comme très-dangereux l'envoi de tels papiers par un courrier ordinaire, imagina, pour éloigner tout soupçon, de profiter du départ pour Madrid du jeune abbé Porto-Carrero, neveu d'un cardinal espagnol, homme de plaisir et de galanterie, qui ne s'occupait nullement de politique, et de renfermer la précieuse dépêche dans une chaise de poste à double fond. Par malheur, le soir même du départ, un des secrétaires de l'ambassade espagnole avait un rendez-vous avec une dame de la cour, dans le lupanar de la Fillon, la pourvoyeuse ordinaire du régent. Comme il s'était fait attendre, il s'excusa auprès de sa belle en rejetant la cause du retard sur des expéditions de lettres fort importantes qui étaient parties avec l'abbé Porto-Carrero. La Fillon, qui était présente, ne laissa rien échapper de l'entretien; et pendant que les deux amants prenaient leurs ébats, elle courut chez Dubois et l'instruisit de tout ce qu'elle avait appris.

Le ministre fit immédiatement monter à cheval un courrier extraordinaire chargé de rattraper le voyageur, et le munit des ordres nécessaires pour requérir main-forte et saisir tous es papiers que renfermerait la chaise de poste. Ses instruc-

tions furent parfaitement suivies; la voiture fut arrêtée à Poitiers, fouillée dans ses compartiments, et la précieuse dépêche enlevée. Cette expédition terminée, le courrier reprit la route de Paris. A son arrivée il courut chez le ministre, et lui remit le paquet saisi dans le double fond de la chaise de poste de l'abbé Porto-Carrero.

Son altesse le duc d'Orléans se trouvait précisément à l'Opéra. L'abbé Dubois se garda bien de le faire prévenir; il ouvrit les dépêches, les examina, mit de côté les papiers qui lui convinrent, afin d'être maître absolu de l'affaire, et, suivant l'intérêt de sa politique, de sacrifier ou de sauver les personnages compromis. Au sortir de l'Opéra, il se rendit auprès du régent et lui fit part de l'importante capture qu'il avait faite; mais comme l'heure du souper avait sonné, le duc d'Orléans ne voulut rien entendre, et renvoya au lendemain à s'occuper des affaires sérieuses.

Dubois eut toute la nuit pour faire ses dispositions; le lendemain il prit les ordres du régent, se rendit au palais de l'ambassade espagnole avec le secrétaire d'état de la guerre Leblanc, et opéra la saisie de tous les papiers du prince Cellamare. Celui-ci fut également arrêté, et conduit, sous l'escorte de deux capitaines de cavalerie, à Blois, où il resta jusqu'au retour du duc de Saint-Aignan, ambassadeur de France à Madrid; ensuite on le laissa librement continuer sa route. Le duc du Maine fut déposé au château de Doullens; sa femme fut enfermée au château de Dijon, et confiée à la garde du duc de Bourbon, son neveu, prince bien digne d'un rôle de geôlier. D'autres conjurés furent envoyés à la Bastille, et parmi ceux-ci le jeune duc de Richelieu, l'amant de

mademoiselle de Charolais, sœur du duc de Bourbon et de mademoiselle de Valois.

Dans leurs déclarations, les prisonniers furent unanimes pour ne point charger la duchesse du Maine; mais cette princesse ne montra pas à l'égard de ses complices le même dévouement. Elle eut l'infamie de proposer au duc d'Orléans de lui dénoncer ceux qui avaient trempé dans l'affaire, s'il consentait à lui permettre de revenir dans son palais de Sceaux. Philippe accepta le marché. Cette misérable femme fit des révélations à son beau-frère, lui désigna les seigneurs qui avaient eu la folie de se fier à sa loyauté, appela particulièrement son attention sur le mouvement de la Bretagne, et livra le nom de tous les notables de cette province qui avaient pris des engagements avec elle ou avec le gouvernement espagnol.

Le régent, qui songeait toujours à se créer un grand parti dans l'état et qui n'avait point renoncé à l'espoir de mettre sur sa tête la couronne de France, profita de ces dénonciations pour faire des actes de clémence. Il accorda amnistie pleine et entière aux grands seigneurs, et se contenta de faire tomber quatre têtes de gens inconnus et des moins coupables. Il rendit même toute sa faveur au duc de Richelieu, quoiqu'il fût très-gravement compromis par les dépêches saisies dans la voiture de l'abbé Porto-Carrero. Il est vrai que pour sauver ce grand coupable il avait fallu que mademoiselle de Valois se sacrifiât, consentît à un mariage avec le duc de Modène pour couvrir le scandale d'une grossesse fort avancée, et scellât ce pacte dans une nuit d'orgie avec son père.

Albéroni, furieux de voir sa mine éventée et la conspira-



tion découverte, exhala sa colère dans des manifestes virulents qu'il fit répandre en France, dans lesquels il retraçait en termes énergiques les infamies du régent, les spoliations de son gouvernement, les abominations de sa vie, et où il signalait les dangers que courait la vie du roi sous la garde d'un prince universellement reconnu comme empoisonneur. Le duc d'Orléans riposta aux attaques du ministre espagnol par une déclaration de guerre. C'était pour lui un moyen commode et expéditif de faire cesser une polémique qu'il ne pouvait soutenir sans de graves inconvénients. Il réunit une armée considérable sur les frontières de l'Espagne, en confia le commandement au maréchal de Berwick et au prince de Conti, et fit envahir les états de Philippe V. En moins de quatre mois les villes fortes des provinces du Nord furent toutes conquises, les ports de mer occupés, les arsenaux détruits; et sa majesté catholique n'eut plus d'autre ressource pour sauver la malheureuse Espagne des désastres d'une invasion étrangère, que d'accepter la loi du vainqueur, et de signer un traité de paix avec son plus mortel ennemi, le duc d'Orléans.

Tout réussissait au gré des désirs du régent. L'Espagne était vaincue et hors d'état de s'opposer à ses desseins; l'Angleterre se trouvait liée à sa fortune par un traité secret et par des concessions avantageuses à son commerce. Jamais les circonstances n'avaient été aussi favorables pour Philippe, et il semblait réellement qu'il eût pris soin d'amener les choses au point où elles étaient, afin qu'en cas de mort de Louis XV il n'eût qu'à étendre la main pour s'emparer de la couronne.

Sur ces entrefaites, le jeune roi fut attaqué d'un mal subit,

qui mit ses jours en grand péril. Immédiatement la nouvelle s'en répandit dans Paris et parcourut le royaume; partout circula le mot « empoisonnement, » et de tous les points de la France s'éleva un concert terrible d'accusations contre Philippe. Le régent était-il vraiment coupable d'un nouveau crime? Nul ne peut l'affirmer. Ce qu'il y a de positif, c'est que l'opinion accréditée à la cour était que la maladie de Louis XV provenait du poison. La duchesse de la Ferté, qui soignait le malade, disait même en se lamentant et sans en être empêchée par la présence du duc d'Orléans : « Hélas! » tous les soins sont inutiles, le pauvre enfant meurt empoi- » sonné! » Les médecins ordinaires du roi avaient également déclaré la science insuffisante pour un mal qu'ils ne pouvaient expliquer. Un seul docteur, nommé Helvétius, osa répondre de la vie de l'enfant, le saigna, lui administra un breuvage qu'on supposa être un antidote, et en quelques jours le mit hors de danger.

Pendant le cours de la maladie de Louis XV, le duc d'Orléans avait montré un visage calme, refoulant au fond de son âme les terreurs que devait lui causer l'explosion de haines qu'avait fait naître cet incident. Quand le jeune roi fut guéri, il affecta d'en ressentir une joie extrême, et proclama qu'il se trouvait heureux de voir renaître à la vie un rejeton si précieux pour la France. La vérité est que le régent n'était nullement contrarié de cet ajournement, attendu l'état d'exaspération où se trouvaient les esprits. Il comprit qu'il avait mal préparé ses batteries, et s'occupa de ramener l'opinion publique en changeant de tactique. Au lieu de se rattacher à l'Angleterre, comme par le passé, il parut re-

chercher l'alliance de l'Espagne, et chargea Dubois de proposer à Philippe V un double mariage entre le roi de France et une infante d'Espagne, et entre le prince des Asturies et mademoiselle Louise de Montpensier d'Orléans.

Il y avait pour la première de ces unions un obstacle qui la réduisait à n'être pour longtemps qu'un projet; l'infante n'avait que trois ans. Aussi publia-t-on dans tous les cercles de la capitale, que le régent ne prenait de telles mesures que pour empêcher le roi de lui opposer des héritiers directs avant le terme de douze à quinze ans, et pour réserver la couronne à sa famille en cas de mort du souverain. Néanmoins les négociations avec la cour de Madrid furent couronnées d'un entier succès. Philippe V ne mit à cette double alliance d'autre condition que le renvoi du modeste abbé Fleury, l'illustre auteur de l'Histoire Ecclésiastique, confesseur du jeune Louis XV, et l'admission auprès du roi d'un directeur jésuite.

Le Père Linières fut mis en possession de cet emploi, dont il s'acquitta à l'entière satisfaction de Dubois, c'est-à-dire qu'il travailla à corrompre la jeune imagination de son pénitent et à le tenir éloigné de toute occupation sérieuse. Le bon Père était parfaitement secondé dans ce plan d'éducation par deux hommes attachés à la personne de l'enfant royal, le maréchal de Villeroy, son gouverneur, et monseigneur Hercule de Fleury, évêque de Fréjus, son précepteur, qui spéculaient l'un et l'autre sur l'incapacité du monarque dans l'intérêt de leur ambition, et pour se ménager un jour l'exercice de l'autorité suprême. Il arriva que Louis XV, à l'exemple de son aïeul Louis XIV, croupit dans la plus crasse ignorance,

et qu'à dix ans il savait à peine lire. En revanche il dansait à ravir et figurait déjà sur le théâtre des Tuileries dans des ballets. Sa majesté n'en assistait pas moins au conseil de régence, où elle se divertissait beaucoup de la laideur, des incartades et des manières cyniques de l'abbé Dubois.

Cet ambitieux, qui voyait le duc d'Orléans perdre du terrain et la majorité de Louis XV approcher, faisait jouer toutes les mines pour se maintenir au pouvoir. Quoiqu'il fût marié, il n'hésita pas à se mettre sur les rangs pour l'archevêché de Cambrai, à la mort du cardinal de la Trémouille, le successeur de Fénélon, et il vint demander ce siége au régent.

« Monseigneur, lui dit-il, j'ai rêvé cette nuit que j'étais » archevêque de Cambrai. » — « L'abbé, tu as fait un rêve » impossible à réaliser, » lui répliqua le régent. Dubois, sans se déconcerter, reprit : « Pourquoi ne me feriez-vous pas ar- » chevêque comme un autre? » Et il se mit à lui citer tous les papes, évêques, archevêques ou cardinaux reconnus universellement comme sodomites, incestueux ou fripons. Le régent, ennuyé de la longueur de ses citations, l'interrompit, et pour s'en débarrasser, lui dit : « Mais, tu es un sacre! » et quel est l'autre sacre qui voudra te sacrer? — N'est-ce » que cela, monseigneur? j'aurai bientôt levé vos scrupules. » Votre premier aumônier, Tressan, l'évêque de Nantes, est » là, dans votre antichambre, je vais vous l'amener, et il » sera charmé de la préférence. » Il présenta en même temps une lettre au prince, par laquelle le roi d'Angleterre conjurait Philippe d'accorder l'archevêché de Cambrai à Dubois, son pensionnaire. Le duc d'Orléans céda, et le ministre disposa tout pour la cérémonie. Ainsi qu'il l'avait annoncé, l'é-

vêque de Nantes et même l'évêque de Clermont, le célèbre Massillon, ne rougirent point d'apposer leur nom au bas de l'acte qui garantissait la pureté des mœurs de Dubois, sa science ecclésiastique, et qui le déclarait digne de gouverner le siége de Cambrai.

On rapporte que le jour fixé pour la cérémonie des ordres, qui devait précéder celle du sacre, il se passa une scène fort plaisante; qu'au moment où Massillon allait lui donner la prêtrise, il lui demanda à recevoir le diaconat, le sous-diaconat, les quatre mineurs, enfin la tonsure; et que l'évêque de Clermont, impatienté, s'écria : « Ne vous faudra-t-il pas » également donner le baptême? » Peu de jours après, il fut sacré avec un faste inouï, dans l'église du Val-de-Grâce, en présence du régent et de tous les grands dignitaires du royaume. Il montra une telle arrogance pendant cette cérémonie, que Philippe lui-même s'étonnait de voir son favori parvenu à une si grande fortune. Cependant Dubois aspirait à s'élever plus haut; son ambition n'était pas satisfaite, il songeait à jouer dans l'état le rôle des Richelieu et des Mazarin, et voulait comme eux porter la pourpre. Il fit intriguer en cour de Rome par le cardinal de Rohan et par l'abbé Tencin, et obtint le chapeau.

Dubois, le fils de l'apothicaire de Brives-la-Gaillarde, devenu ministre, devenu prince de l'Église, désirait plus encore, il ne voulait pas même avoir d'égaux dans l'état; il essaya de se débarrasser de l'évêque de Fleury et lui fit proposer l'archevêché de Reims, qui donnait au titulaire le rang de premier pair de France. Mais le rusé précepteur avait deviné que le cardinal voulait, en lui donnant un poste aussi im-

portant, l'obliger à quitter son royal élève pour le supplanter dans sa confiance; il se retrancha derrière une feinte humilité et refusa l'archevêché. Dubois fut plus heureux dans ses intrigues contre le maréchal de Villeroy, qu'il voyait avec regret prendre une très-grande influence sur le jeune monarque. Comme il savait ce seigneur orgueilleux et emporté, il affecta de rechercher son amitié, le fit prier de lui rendre une visite et de lui fournir l'occasion de réparer les torts qu'il pouvait avoir eus à son égard.

Le gouverneur, tout glorieux de l'importance que le ministre semblait attacher à une réconciliation, vint en plein jour trouver Dubois dans son cabinet, causa de ses anciens griefs, et posa les conditions d'un rapprochement en homme sûr de les voir acceptées; le cardinal fit à son tour quelques observations; le maréchal passa des plaintes aux invectives; Dubois invoqua sa qualité de ministre et voulut lui imposer silence, ce qui acheva d'exaspérer Villeroy. Le résultat de cette conférence fut que le gouverneur menaça le ministre de le perdre avant peu, et lui dit en le quittant: « Il ne vous » reste qu'un moyen de vous sauver; aujourd'hui encore » vous êtes tout-puissant, faites-moi arrêter si vous l'osez, » car demain il sera trop tard. » Le cardinal-ministre, qui avait prévu l'effet de cette scène et qui avait eu soin de laisser tous les torts au gouverneur, accourut auprès du régent, lui raconta ce qui s'était passé et lui annonça qu'il allait quitter la cour s'il n'obtenait justice du maréchal de Villeroy.

La retraite du cardinal eût été d'autant plus sensible à Philippe d'Orléans, que ce prince, habitué à se reposer sur lui de tout le fardeau des affaires, avait perdu toute aptitude

au travail et se trouvait absolument étranger à l'administration du royaume. En conséquence, il se décida à frapper un grand coup, et à faire arrêter le maréchal de Villeroy; mais comme il ne pouvait sévir contre le gouverneur du roi sans un grave prétexte, et que d'autre part il n'était point convenable qu'il se déclarât le champion du cardinal Dubois, il imagina de tendre un piége au maréchal. Sachant combien ce vieillard vaniteux poussait loin l'extravagance de son zèle pour la personne du jeune roi, il affecta un jour de vouloir entretenir Louis XV en particulier, et le pria de passer dans un cabinet voisin. Ainsi qu'il l'avait prévu, Villeroy s'y opposa, prétendit que son titre de gouverneur l'obligeait à ne pas perdre de vue un seul instant le prince. Philippe prit alors son ton d'autorité, et dit au maréchal : « Vous vous » oubliez, monsieur, vous ne sentez pas la force de vos » termes; il n'y a que la présence du roi qui m'empêche de » vous traiter comme vous le méritez, » et il s'éloigna aussitôt. Plusieurs courtisans représentèrent au gouverneur qu'il était allé trop loin en offensant ainsi le chef de l'État, et qu'il devait s'attendre à une disgrâce, s'il ne la prévenait par une démarche conciliatrice. Le vieux maréchal se laissa intimider par ces observations, et résolut de suivre le parti qu'on lui indiquait; il se rendit immédiatement à l'appartement du duc d'Orléans; c'était là qu'on l'attendait.

Des mesures pour son arrestation avaient été concertées chez le cardinal Dubois entre le maréchal de Berwick, dont le nom se trouve mêlé à toutes les iniquités de cette époque, le comte de Belle-Isle et le secrétaire d'état le Blanc. Villeroy traversa en toute sécurité les pièces qui précédaient le cabinet

du prince; la foule s'ouvrit et lui fit passage avec respect; il demanda d'un ton haut et ferme où était monseigneur le duc d'Orléans; on lui répondit qu'il travaillait. « Qu'on m'an- » nonce, ajouta-t-il. » Il s'avance alors vers la porte, ne doutant point de la voir s'ouvrir devant lui; mais le marquis de la Fare, capitaine des gardes du régent, lui barre le passage et lui demande son épée; le Blanc lui remet un ordre d'exil.

Dans le même instant, le comte d'Artagnan, commandant des mousquetaires gris, le serre du côté opposé à la Fare; le maréchal crie et se débat : on le jette dans une chaise à porteurs, on l'y enferme, et on le passe par une des fenêtres qui s'ouvre en porte sur le jardin. La chaise, entourée de gardes, descendit l'escalier de l'orangerie, au bas duquel se trouvait un carrosse à six chevaux et une escorte de mousquetaires. Le maréchal fut porté dans la voiture; d'Artagnan se plaça à ses côtés, un officier se mit sur le devant avec Dulibois, gentilhomme ordinaire; le carrosse partit, et en moins de trois heures arriva, à neuf lieues de Versailles, au château de Villeroy, dans lequel il fut gardé à vue. Il eut beau crier à la violence, s'emporter contre Dubois et contre le régent, annoncer que l'Europe allait demander compte de son enlèvement, et Paris se révolter, on le laissa dire et on le garda prisonnier. Personne ne remua, pas un ambassadeur ne s'inquiéta de lui; seulement l'évêque de Fréjus, Hercule de Fleury, donna la comédie d'une fuite, et protesta contre l'arrestation du gouverneur en abandonnant la cour et en se retirant chez le président de Lamoignon. Le lendemain, le jeune roi ne voyant point paraître son précepteur, crut sa vie en danger, et donna de telles marques de

désespoir, que Philippe fut contraint pour l'apaiser de dépêcher un exprès et de faire ramener monseigneur de Fréjus. Celui-ci, charmé d'avoir été l'objet de regrets aussi vifs de la part de son royal élève, ne se fit point prier pour reparaître à la cour, où il prévoyait que l'avenir lui préparait la première place. Il consentit même et de fort bonne grâce à faire goûter au roi le duc de Charost, qui avait été nommé gouverneur en remplacement du maréchal.

Cet exil de Villeroy arrangea tout le monde. Dubois n'ayant plus à craindre les clameurs et l'opposition du vieux maréchal, s'occupa de vaincre certaines répugnances du régent à son élévation au poste de premier ministre, et en vint à son honneur, au grand scandale de la France.

Le parlement, qui était vendu au cardinal, enregistra complaisamment les lettres patentes de cette nomination; les grands seigneurs applaudirent; les journaux de la cour encensèrent Dubois, et l'Académie française, suivant ses habitudes de courtisanerie, l'installa parmi les illustres. Il ne manquait plus au ministre-cardinal, pour égaler en tous points ses devanciers, Richelieu et Mazarin, que de grossir sa fortune et de lui faire atteindre les proportions gigantesques de celle de ces deux ministres. Indépendamment des sommes énormes qu'il avait fait passer en Angleterre, et dont on n'a jamais pu savoir le chiffre exact, il s'adjugea les revenus des abbayes de Nogent-sous-Coucy, de Saint-Just, d'Airvaux, de Bourgueil, de Berg-Saint-Vinox, de Saint-Bertin, de Cercamp, et de beaucoup d'autres, qui lui formèrent un revenu de plusieurs millions. En même temps il s'occupa de faire disparaître les preuves d'un mariage qu'il avait contracté dans sa jeunesse

avec une fille dont il était tombé éperdument amoureux, et qu'il avait ensuite abandonnée. La célébration du mariage avait été faite dans une paroisse de village, au fond du Limousin. Aussi longtemps que Dubois avait occupé un rang inférieur, il avait payé largement le silence de sa femme; mais les exigences de celle-ci ayant grandi en raison de l'élévation de son mari, il s'était déterminé à couper court à cette sorte d'exploitation en faisant disparaître toutes les preuves écrites de son mariage; d'ailleurs il y était poussé plus fortement encore par la crainte que cette union ne vînt à s'ébruiter. Il s'ouvrit de son projet à Breteuil, l'intendant du Limousin, qu'il avait fait venir à Paris, et se concerta avec lui surl es moyens de le mettre mystérieusement à exécution.

Leur plan arrêté, l'intendant reprit la route de sa province, s'arrangeant de manière qu'à une heure assez avancée de la nuit il pût arriver dans le village où avait eu lieu le mariage de Dubois; il descendit au presbytère. Le bon curé, qui était encore celui qui avait procédé à la cérémonie, fut tout à la fois surpris et émerveillé de recevoir la visite d'un si grand personnage que monsieur l'intendant. Breteuil prétexta le besoin de prendre quelque repos avant de continuer sa route, et le pria de lui accorder l'hospitalité pour la nuit. Le pauvre prêtre répondit que tout dans la maison était à sa disposition, et sur l'heure il fit préparer un copieux souper. L'intendant se mit à table et fit à son hôte l'honneur de l'engager à manger avec lui. La chère était excellente, le vin encore meilleur. Breteuil mangeait comme un voyageur affamé et se versait à boire à pleines rasades; le curé voulut lui tenir tête, et vida tant de brocs qu'il ne put bientôt plus se soutenir et roula

sous la table. C'était le moment qu'attendait le rusé compère : comme il avait eu soin de renvoyer la servante, il put à son aise enlever au prêtre ivrogne la clef d'une armoire où étaient renfermés les registres de son église; il prit celui qui portait la date du mariage de Dubois, en détacha un feuillet, referma l'armoire et replaça la clef dans la poche de la soutane de son hôte. Au matin il se remit en voyage, laissant le curé endormi; et au lieu d'aller à Limoges, il s'en fut à Brives-la-Gaillarde, chez le notaire successeur de celui qui avait fait le contrat du ministre. De force et d'autorité il s'en fit remettre la minute; ensuite il manda auprès de lui la femme du cardinal, lui annonça que toutes les preuves légales de son mariage étaient anéanties, et lui signifia qu'en cas d'indiscrétion de sa part ou de celle de ses parents, elle serait immédiatement enlevée et plongée dans les plus profonds cachots.

Cette expédition terminée, Breteuil revint à Paris et remit à Dubois les deux importantes pièces dont il s'était si habilement emparé. Le ministre, pour reconnaître ce service, lui donna la charge de secrétaire d'état de la guerre.

Tout avait réussi à cet infâme cardinal. La majorité de Louis XV, qui était le moment le plus difficile pour lui, avait été l'occasion d'un nouveau triomphe; le jeune roi l'avait maintenu dans son poste. Mais au milieu de toutes ses grandeurs, un mal terrible le minait et lui faisait cruellement expier ses débauches; ce mal, qu'il avait puisé dans les bras des belles dames de la cour, avait fait de tels progrès, qu'il ne pouvait plus ni marcher ni supporter le mouvement de la voiture. Néanmoins la vanité fut plus forte que le mal, il voulut assister à cheval à une revue que passait Louis XV,

pour jouir des honneurs de premier ministre, qui étaient à peu près les mêmes que ceux qu'on rendait à la personne du souverain. Il paya cher cette satisfaction orgueilleuse; le mouvement du cheval lui fit rompre un abcès, et on fut obligé de le transporter mourant à son appartement. Les médecins appelés auprès de lui déclarèrent qu'il n'y avait pas un instant à perdre pour empêcher la gangrène de gagner la vessie, et qu'on devait de suite opérer une castration complète. Dubois s'emporta contre eux, blasphéma comme à son ordinaire, et finit par se soumettre.

Avant de procéder à l'opération, les chirurgiens lui proposèrent de recevoir les sacrements. A cette ouverture, il entra dans un paroxysme de fureur. Cependant le mal et la fatigue ayant amené un moment de calme, on lui demanda s'il permettrait qu'on lui apportât le viatique. « Allez à tous » les diables, s'écria-t-il en jurant et en sacrant, c'est bientôt » dit, le viatique; ne savez-vous pas qu'il y a des cérémonies » particulières pour les cardinaux? qu'on aille à Paris les » demander à Bissy, et laissez-moi en paix! » On lui obéit. Toutefois les chirurgiens voyant le danger du moindre retard, le pressèrent de consentir à l'opération.

Il céda enfin à leurs instances, à celles de monseigneur le duc d'Orléans, et s'abandonna aux mains de la Peyronie, qui amputa la partie malade. On reconnut à la nature de la plaie que c'en était fait du premier ministre. Effectivement, il baissa de plus en plus, perdit connaissance, et mourut le lendemain sans avoir reçu les sacrements. Ainsi finit ce phénomène de vices et de fortune!

Philippe d'Orléans, qui s'était pour un instant effacé pen-

dant la courte durée de ce ministère, reparut aussitôt sur la scène pour recueillir l'héritage de son précepteur et le remplacer dans sa charge. Son altesse n'avait nullement perdu l'espoir de régner un jour sur la France, et la manière habile dont elle conduisait les affaires montrait qu'elle n'avait rien changé à ses projets.

Quelques mois avant la déclaration de la majorité de Louis XV, le régent avait nommé Dubois premier ministre, et l'avait fait maintenir dans ce poste important par le jeune roi, pour éviter que le peuple ne l'accusât de vouloir perpétuer son autorité sous deux dénominations différentes, et n'en prît ombrage. Il avait aussi calculé qu'il était plus favorable pour lui de ne pas brusquer les choses, et d'attendre la mort de Dubois avant de remplir les fonctions ministérielles; il avait eu également la précaution de s'assurer auprès de Chirac, le médecin ordinaire du cardinal, du nombre de mois que pouvaient encore laisser à son précepteur les maladies honteuses dont il était dévoré.

L'infâme duc d'Orléans avait prévu, en donnant à la France un ministre comme Dubois, que son successeur, quel qu'il fût, ne pouvait qu'être bien accueilli par le peuple; et il se trouva que Philippe avait admirablement combiné ses plans. Mais Dieu avait décidé que lui aussi succomberait au moment où il croirait toucher au but si ardemment désiré, si péniblement atteint. Des symptômes sinistres annonçaient les ravages qu'avaient faits dans tout son être les débauches et les orgies; son teint était enflammé, ses yeux chargés de sang. Le médecin Chirac dut le prévenir que s'il ne mettait un terme à ses débordements, il courait risque de mourir

d'une attaque d'apoplexie. A force d'importunité, il le fit même consentir à suivre un régime qui devait précéder une saignée. Le duc d'Orléans, avant de se soumettre à cette réforme momentanée, voulut donner un grand dîner à ses roués; puis, le repas terminé, il se renferma avec la belle duchesse de Phalaris. Il était depuis un quart d'heure à peine avec sa maîtresse, lorsque tout à coup il fut pris d'un étourdissement et tomba à la renverse : la duchesse poussa des cris d'effroi et appela au secours. Par malheur les domestiques étaient presque tous absents; il s'écoula plus d'une heure avant qu'on pût avoir des médecins; et quand ils arrivèrent, ils n'eurent qu'un cadavre à examiner. Philippe d'Orléans, le faussaire, l'incestueux, l'empoisonneur, était allé rendre compte au tribunal suprême des crimes de sa vie.

Cette nouvelle se répandit en un instant dans la capitale et excita des transports d'allégresse parmi les Parisiens. Le jeune duc de Chartres lui-même, le fils du duc d'Orléans, prince dévot et imbécile, témoigna ouvertement sa joie d'un événement qui le débarrassait d'un tuteur incommode et qui lui permettait de se livrer à ses goûts de bigotisme.

Le champ se trouvant libre par la retraite du premier prince du sang, Louis-Henri de Bourbon Condé, désigné ordinairement par le nom de Monseigneur le Duc, se mit sur les rangs pour recueillir l'héritage du régent, c'est-à-dire pour lui succéder dans la charge de premier ministre; il se rendit chez le roi, où se trouvait déjà réuni tout ce que la cour renfermait de plus distingué et de plus ambitieux : l'évêque de Fréjus, avec lequel il s'était préalablement concerté, dit à haute voix en s'adressant à Louis XV, « que sa

« majesté ne pouvait mieux remplacer Philippe d'Orléans « qu'en priant monseigneur le Duc de vouloir bien se charger « du poids de toutes les affaires. » Le roi fit un signe d'assentiment; le prince prêta aussitôt le serment, puis se retira. Tous ceux qui étaient dans le cabinet le suivirent, ainsi que la foule qui se trouvait dans les pièces voisines, et lui formèrent un cortége qui le ramena à son appartement.

Fleury avait dit vrai, nul n'était plus capable que monseigneur le Duc de continuer dignement l'œuvre de dilapidation et d'abaissement continu de la France, entreprise par le régent. Henri de Bourbon atteignait alors sa trente-deuxième année; il était grand, maigre, borgne, d'une figure repoussante, d'une humeur brusque, d'un caractère frivole. Marié à une très-belle femme dont les autres connaissaient tout le prix, il prenait ailleurs ses plaisirs et entretenait, comme maîtresse en titre, une certaine marquise de Prie qui avait pris sur lui un empire extraordinaire, en l'énervant par d'abominables voluptés. Cette femme, dit Saint-Simon dans ses mémoires, avait l'air et la taille d'une déesse, un esprit brillant, extrêmement orné, cultivé par les meilleures lectures, avec le jugement de voiler son mérite; mais elle était également un prodige de vices: ambitieuse, avare, implacable dans ses haines, dévorée d'un insatiable besoin de domination. Tout annonçait qu'avec elle commencerait un règne de sang, de boue et de confusion.

L'ambassadeur anglais, qui connaissait son amour pour l'argent, lui fit offrir la pension de quarante mille livres sterling que recevait le cardinal Dubois, en échange de sa protection; ce qui fut accepté. Ensuite, et pour premier essai

de son autorité sur monseigneur le Duc, elle sollicita et obtint un édit contre les protestants qui étaient rentrés dans le royaume pendant la régence, mesure réclamée depuis plusieurs années par les ministres de sa majesté britannique avec d'autant plus d'insistance qu'elle tendait à ruiner l'industrie française.

La marquise prit de jour en jour plus d'ascendant sur son amant, et finit par s'emparer de l'administration absolue des affaires. Tout dépendit d'elle, grâces, honneurs et bénéfices; elle livra les emplois importants de l'état aux courtisans les plus lâches, les plus méprisables, les plus corrompus, ou à ceux qui les lui achetaient le plus cher. Elle dilapida les finances, accabla la nation d'édits bursaux, eut sa cour, ses flatteurs, dispensa les dignités, les honneurs, nomma cinquante-huit chevaliers du Saint-Esprit ou commandeurs ecclésiastiques, fit sept maréchaux de France, et disposa si absolument du royaume qu'en 1725, année où les pluies perdirent les récoltes, comme on portait processionnellement la châsse de sainte Geneviève pour demander à Dieu quelques jours de soleil, elle dit en riant à ceux qui l'entouraient: « Le peuple est fou; ne sait-il pas que c'est moi qui fais la » pluie et le beau temps? »

Elle exerçait en effet une grande influence sur les premiers seigneurs de la cour, dont la plupart étaient ses amants; le vieil évêque de Fréjus seul restait rebelle à ses séductions, et lui montrait une sorte de répulsion qu'il avait fait partager à son royal élève. Le duc de Bourbon crut même s'apercevoir que le roi lui témoignait par contre-coup moins d'affection; ce qui lui inspira de sérieuses inquiétudes et le

détermina à redoubler de soins et de prévenances pour regagner son amitié. En conséquence, il invita toute la cour à des fêtes à Chantilly, et défraya pendant un mois, de la manière la plus splendide, la maison du souverain. Plusieurs nobles dames voulurent profiter de l'absence de Fleury, demeuré à Versailles, pour essayer le pouvoir de leurs charmes sur le cœur du jeune monarque; elles n'y réussirent pas; Louis XV étant tout occupé de chasse, ne fit nulle attention à leurs agaceries. Du reste, un événement fort triste, la mort du jeune duc de Melun, éventré par un cerf, fit abréger le voyage de Chantilly.

Le roi était à peine de retour à Versailles, qu'il tomba malade et fut pris d'une fièvre violente qui donna quelque crainte pour sa vie. Monseigneur le Duc avait parfaitement compris que sa puissance tenait à la dynastie de la branche aînée des Bourbons, et que du jour où la couronne passerait au roi d'Espagne ou dans la maison d'Orléans, il ne devait plus compter sur son maintien à la tête des affaires du royaume. Il résolut alors de marier Louis XV avec une femme en état de lui donner des enfants, et de renvoyer l'infante d'Espagne, qui n'avait pas encore huit ans. Un courrier fut aussitôt expédié à Madrid pour en porter la nouvelle à Philippe V.

D'étranges choses s'étaient passées dans ce pays depuis la mort du duc d'Orléans; le vieux roi Philippe avait abdiqué en faveur de son fils Louis Ier, marié à mademoiselle de Montpensier, princesse dissolue qu'on avait été obligé de reléguer dans le château de Buen-Retiro pour cacher ses débordements avec les dames de la cour. Pour son malheur,

le prince des Asturies, devenu roi, avait rappelé auprès de lui sa femme : cinq jours après il expiait son imprudente confiance et était emporté par une maladie subite. Cette mort prématurée avait contraint Philippe V à reprendre les rênes du gouvernement, et il se trouvait de nouveau roi des Espagnes après six mois d'interrègne. Sa majesté catholique, furieuse de l'insulte qui lui était faite par la rupture du mariage projeté entre Louis XV et l'infante, renvoya à son tour en France la fille de Philippe l'empoisonneur, et sa sœur mademoiselle de Beaujolais, fiancée à don Carlos.

Rien ne s'opposant plus à la réalisation des espérances du premier ministre, celui-ci songea à faire consentir le jeune monarque à prendre une femme. Ce fut le maréchal de Villars, lâche complaisant du duc de Bourbon, qui se chargea de la première ouverture. En plein conseil il apostropha Louis XV avec son cynisme habituel, en lui disant : « Vous devez, » sire, d'autant plus songer à vous marier, que Dieu donne » à vos peuples la consolation de vous voir si fort à quatorze » ans et demi, qu'il ne tient qu'à vous de nous donner bientôt » un dauphin. »

L'évêque de Fréjus, qui s'était réservé de préparer son élève au rôle d'étalon, prit à son tour la parole, et insista sur la nécessité de terminer les inquiétudes de la nation par un mariage. Le jeune roi répondit qu'il était prêt à faire tout ce que le conseil jugerait utile au salut de sa couronne.

Il ne s'agit plus que de lui trouver une femme. Monseigneur le Duc résolut, pour se conserver le pouvoir, de faire monter sur le trône de France sa sœur, mademoiselle de Vermandois. Aucune des princesses qui pouvaient aspirer

à la main du roi ne l'emportait sur elle en beauté, en grâces et en esprit; mais son caractère altier lui fit perdre un trône. Elle n'ignorait point que les décisions de madame de Prie étaient toutes-puissantes sur le premier ministre, et qu'elle allait lui devoir sa haute élévation; néanmoins elle ne put prendre sur elle de cacher le mépris que lui inspirait la maîtresse de son frère. La marquise s'étant présentée incognito à son couvent pour la sonder sur ses dispositions à son égard, mademoiselle de Vermandois eut l'imprudence de lui déclarer que si elle régnait sur la France, elle mettrait au nombre de ses devoirs d'exiler de la cour la favorite de son frère. La marquise, retenant à peine sa fureur, prit brusquement congé de la jeune pensionnaire, et dit en s'éloignant : « Va, tu ne seras jamais reine. » Elle se mit aussitôt en devoir de réaliser cette prédiction, et s'occupa de chercher une princesse si humble qu'elle dût lui être à jamais attachée par la reconnaissance. Elle contraignit le duc de Bourbon à renoncer aux prétentions qu'il avait pour sa sœur, et même aux offres plus brillantes encore que lui faisait Catherine Ire, veuve de Pierre le Grand.

Au premier bruit du renvoi de l'infante d'Espagne, le prince Kourakin, ambassadeur de Russie en France, de concert avec Campredon, ministre français à Saint-Pétersbourg, avait proposé pour le roi l'alliance de la jeune Élisabeth, seconde fille de la czarine, offrant en échange au premier ministre de l'élever au trône de Pologne après la mort d'Auguste, qui gouvernait ce royaume sous le protectorat de la Russie. La marquise de Prie, ne pouvant espérer qu'une fille de l'impérieux czar Pierre Ier consentît à rester

sous sa tutelle, lui préféra Marie Leczinska, dont le père, Stanislas Leczinski, roi déchu du trône de Pologne, venait de se fixer à Weissembourg, au fond de la basse Alsace, dans une vieille commanderie, dont la moitié des murailles tombait en ruines. Le simple caprice d'une courtisane suffit pour changer en un moment le sort de cette famille.

Un matin, Stanislas reçut la lettre de monseigneur le Duc qui lui apprenait le bonheur inespéré qui lui arrivait. Il passa à l'instant dans la chambre de sa femme et de sa fille, et dit en entrant : « Mettons-nous à genoux et remercions Dieu. » — Mon père! s'écria Marie, vous êtes rappelé au trône de » Pologne! — Non, ma fille; mais le ciel nous est bien plus » favorable, vous êtes reine de France! » Il serait difficile de peindre les transports de la mère et le saisissement de la fille, qui, la veille de cette nouvelle, se serait trouvée heureuse d'épouser un de ceux qu'elle allait avoir pour officiers de sa cour. Cette princesse atteignait sa vingt-troisième année lorsque son mariage avec un roi qui n'avait pas quinze ans fut célébré à Fontainebleau.

Si l'on en croit Dangerville, auteur de la Vie privée de Louis XV, elle avait eu déjà une intrigue amoureuse avec le beau comte d'Estrées, qui devint par la suite maréchal de France. C'est tout ce que l'histoire lui reproche.

Marie Leczinska avait d'excellentes qualités qui la placent au nombre des reines dont la mémoire mérite d'être bénie par la postérité; ce qui fait d'autant plus ressortir l'odieux de la conduite de son mari à son égard. Elle montra toujours une extrême déférence pour le duc de Bourbon; sa reconnaissance lui voila tous les vices de la courtisane qui l'avait fait

monter sur le trône, et l'engagea même à l'admettre au nombre de ses dames d'honneur.

La cour continuait à étaler le faste le plus insolent au milieu de la misère générale, et le premier ministre augmentait chaque jour les impôts pour subvenir aux dépenses des fêtes de Chantilly et de Versailles. Outre le droit de joyeux avénement, qui avait coûté quarante-quatre millions au peuple, il venait de rendre un édit qui imposait tous les Français, sans en excepter même les privilégiés, au cinquantième de leurs revenus. Le prétexte de cette nouvelle charge était l'éventualité d'une guerre avec l'Espagne. Philippe V ne respirait en effet que vengeance; et son ressentiment était si profond, qu'oubliant les longs démêlés qu'il avait eus avec l'Autriche, il cherchait à se rapprocher de cette puissance, et mettait tout en usage pour susciter des ennemis à la France, pendant que lui-même concentrait des corps de troupes dans les provinces voisines des Pyrénées.

Pour déjouer les machinations de ce vieillard atrabilaire, la marquise de Prie fit nommer le duc de Richelieu ambassadeur à Vienne. Ce courtisan fut assez heureux au début de sa carrière diplomatique pour neutraliser tous les projets d'alliance entre Philippe V et l'empereur Charles VI.

Cependant ces discussions de famille passaient inaperçues en France, par suite de l'agitation extrême où se trouvaient les esprits. Une disette affreuse s'était manifestée dans toutes les provinces. Le peuple accusait hautement les quatre frères Pâris, les conseils de la marquise de Prie, d'avoir accaparé les grains, pour satisfaire par d'infâmes spéculations leur cupidité et celle du duc de Bourbon, le principal objet

de l'animadversion générale. Les premières classes de l'état, la noblesse et le clergé, s'étaient associés au peuple; le parlement avait refusé d'enregistrer les nouveaux édits bursaux et avait adressé d'énergiques remontrances; enfin l'évêque de Fréjus, qui se voyait près de toucher au but où avait toujours tendu son ambition, se hasardait à parler au roi contre le duc de Bourbon : il osait même engager Louis XV à montrer de la froideur à la reine, parce qu'elle soutenait le premier ministre et la marquise de Prie.

Cette conduite détermina Marie Leczinska à entrer dans une intrigue fort innocente, que monseigneur le Duc lui représenta comme devant lui faire recouvrer toute son influence sur son mari en éloignant par degrés Fleury de toutes les affaires. Le précepteur avait l'habitude de se rendre dans le cabinet du roi dès que le ministre y était entré et d'assister à leurs conférences. Il fut convenu entre la reine et le duc de Bourbon qu'elle engagerait Louis XV à venir travailler dans son appartement. Celui-ci accueillit la proposition avec la joie d'un enfant à qui l'on offre une diversion à une tâche ennuyeuse. Pendant qu'il était occupé avec le ministre à l'heure habituelle dans la chambre de la reine, l'évêque de Fréjus vint à son cabinet, où il apprit de l'huissier de service que son élève s'était retiré dans les appartements de Marie Leczinska et qu'il avait défendu de laisser personne arriver jusqu'à lui.

Fleury comprit qu'il était joué et qu'on avait l'intention de le séparer du roi. Il ne perdit pas de temps, et recommença l'épreuve d'une fuite simulée. Il écrivit immédiatement à Louis XV une lettre dans laquelle il disait entre autres

choses, que « fatigué de lutter contre des princes qui vou» laient l'écarter de son maître pour s'approcher du trône, » objet de leur secrète ambition, il allait enfin consacrer à » Dieu des jours qu'il aurait voulu employer entièrement au » service de son roi. » Il avait eu grand soin en même temps d'indiquer qu'il se retirait à Issy, près Paris, dans la communauté des sulpiciens.

Son départ ne causa d'abord aucune inquiétude au premier ministre. Le jeune monarque parut charmé d'être débarrassé d'un censeur incommode; mais ensuite l'affaire prit une autre tournure. Le duc de Mortemart, qui était alors premier gentilhomme et tout dévoué à Fleury, remit à sa majesté une seconde lettre de l'évêque. Dans cette missive, le prélat avait habilement exprimé ses appréhensions pour une vie aussi précieuse à la France, et l'engageait à redoubler de précautions afin de déjouer les complots de ses ennemis. Ces prédictions vagues et mystérieuses d'un danger qui menaçait sa personne portèrent une sorte d'effroi dans l'âme de Louis XV; il pleura à sanglots, sans toutefois indiquer qu'il désirait le retour de son précepteur.

Le duc de Mortemart, qui connaissait le contenu de la lettre, voyant l'impression qu'elle produisait sur ce cœur lâche et pusillanime, renchérit sur les termes de Fleury. Il fit valoir les services passés du précepteur, la sollicitude dont il avait entouré sa jeunesse; il lui représenta que la conservation de sa couronne et même de sa vie dépendait de la vigilance de tous ceux qui l'entouraient; et lui dit tant de choses à ce sujet, que Louis XV se décida à faire acte d'énergie, et à demander au ministre le rappel du prélat

Fleury revint à Versailles avec une apparence de modestie hypocrite, sous laquelle on voyait percer l'orgueil du prêtre. Il ne voulut pas cependant accabler son ennemi dans le premier moment du triomphe, et préféra attendre encore quelques mois pour mieux assurer sa vengeance; il feignit même, pour éloigner les soupçons du duc, de rechercher son amitié et les bonnes grâces de la marquise de Prie. A son exemple, le roi dissimula, parut tout occupé du soin de plaire à la reine, de faire des parties de chasse à Chantilly, à Rambouillet, et abandonna la direction absolue du gouvernement et des négociations politiques au premier ministre.

Celui-ci supposa qu'il avait réussi à intimider le prélat, et se regarda comme assuré à jamais dans son poste; il ne conserva plus de mesure dans le luxe de ses fêtes, dans le scandale de ses orgies et dans l'impudence de ses spoliations. L'accaparement des grains fut poursuivi par les banquiers Pâris avec un redoublement d'activité, et bientôt le pain se vendit jusqu'à dix sous la livre. Des troubles s'ensuivirent dans plusieurs provinces; des émeutes eurent lieu à Paris, à Rouen, à Caen, et troublèrent un instant les saturnales de Chantilly; mais le ministre eut bientôt rétabli le calme et mis à la raison les populations affamées, en les faisant mitrailler par les soldats.

Cet odieux triomphe, qui semblait devoir consolider le pouvoir de monseigneur le Duc, fut cependant la cause de sa perte. L'évêque de Fréjus en prit occasion de protester que de telles exactions finiraient par faire prendre le roi en exécration au peuple et compromettraient gravement son autorité. Louis XV, qui depuis plusieurs mois cherchait un

prétexte pour disgracier le prince, fut charmé de celui que son précepteur lui présentait. Néanmoins il ne voulut rien témoigner de ses secrets sentiments jusqu'au jour fixé pour l'exécution du plan concerté entre lui et Fleury. Un matin, sa majesté fit appeler le premier ministre auprès d'elle, l'instruisit de son intention de partir de suite pour Rambouillet avec la cour, parla des plaisirs qu'elle comptait goûter dans son voyage, et lui recommanda d'arriver avec madame la reine pour le souper.

Le duc de Bourbon, charmé de toutes les choses gracieuses que lui avait dites le roi, se retira pour commander les apprêts de son départ. A peine était-il rendu à son appartement, qu'on lui annonça le duc de Charost, capitaine des gardes. Cet officier lui présenta une lettre du monarque, conçue en ces termes : « Je vous ordonne de vous retirer à » Chantilly et d'y demeurer jusqu'à nouvel ordre. » Un lieutenant et une escorte de cavaliers, qui l'attendaient au bas des escaliers, le conduisirent aussitôt à sa destination. En même temps Marie Leczinska recevait de son époux une lettre non moins impérieuse et d'une sécheresse également offensante : « Je vous prie, madame, et, s'il le faut, je vous » ordonne de faire tout ce que l'évêque de Fréjus vous dira » de ma part. Signé Louis. » La marquise de Prie n'était point oubliée, et se trouvait reléguée par une lettre de cachet à sa terre de Courbépine. Quant aux frères Pâris, les trois aînés étaient exilés et le plus jeune mis à la Bastille. Ainsi tomba le pouvoir du duc de Bourbon.

Monseigneur de Fleury, nommé par ordonnance du roi ministre d'état, prit en main l'autorité souveraine et entra

immédiatement en fonctions. La fortune étonnante de ce prélat et le rôle important qu'il joua dans l'état exigent que nous entrions à son sujet dans quelques détails. L'évêque de Fréjus était tout simplement le fils d'un receveur des tailles de Lodève. Dès sa jeunesse, ses parents l'avaient destiné à la carrière ecclésiastique et l'avaient fait entrer chez les jésuites. Ses études terminées, ils avaient obtenu, toujours par la protection des bons Pères, qu'il fût admis chez le cardinal italien Bonzi, dont les goûts dépravés étaient connus de tout Paris.

Le jeune Fleury était doué d'une fort jolie figure : soit à cause de sa gentillesse, soit à cause de sa docilité, le prélat s'attacha d'une manière toute particulière à son protégé. Il le poussa à la cour et lui fit avoir la charge d'aumônier de Marie-Thérèse, et après la mort de la reine celle d'aumônier de Louis XIV. Le cardinal Bonzi étant mort, son avancement se trouva subitement arrêté, le roi ne l'aimant pas et ne voulant pas lui donner un évêché, quoique l'abbé fît souvent parler de son mérite et de son désintéressement par une foule d'illustres protecteurs chez lesquels il valetait, dit Saint-Simon, et suppléait aux sonnettes avant qu'on en eût l'invention. Enfin, monseigneur de Noailles, ajoute le même historien, à la sueur de son front et de toute la force de son bras, arracha au monarque l'évêché de Fréjus pour l'ancien aumônier; encore Louis XIV ne se rendit-il que de guerre lasse, et en disant : « Pour voir cesser vos importu-» nités, monsieur de Paris, j'accorde à l'abbé Fleury ce dio-» cèse perdu au bout de mon royaume; mais je proteste que » je le fais à regret, et je vous prédis que vous vous repen-

» tirez d'avoir élevé cet hypocrite. » Cette prédiction devait se réaliser lorsque l'évêque parviendrait au ministère. En attendant il ne changea rien à sa manière d'être, et continua à voir l'archevêque de Paris comme par le passé, et à visiter assidûment les grands seigneurs. Saint-Simon donne l'explication de cette sorte d'humilité en prétendant que l'habitude de la bassesse était devenue pour Fleury une seconde nature. En effet, avant comme après son élévation au rang d'évêque, il continua à ramper devant les personnages en crédit, à se glisser dans les ruelles, à se pousser dans les salons pour y trouver des protecteurs ou des protectrices. Voulant éviter d'exciter la jalousie, il affecta de montrer une indifférence extrême pour les grandeurs, de blâmer la soif de l'or, des biens, des bénéfices, et il se condamna à vivre avec une grande parcimonie. La longue durée de cette contrainte la lui avait rendue tellement naturelle, que, maître par la suite de se procurer toutes les jouissances de la vie, il se montra l'homme du monde qui se souciait le plus du pouvoir et le moins des richesses qu'il procure, se bornant, dit l'un de ses panégyristes, au modeste revenu de deux cent cinquante mille livres, dont il donnait le quart aux pauvres.

Un de ses défauts qui causa le plus de mal à la France lorsqu'il devint ministre, fut son excessive vanité. Ce vieillard caduc, qui comptait alors soixante-treize ans accomplis, s'imaginait que toute l'Europe avait les regards fixés sur lui, et prenait les hommages, les avances, les louanges des ambassadeurs et des souverains étrangers pour l'expression réelle de l'estime qu'ils avaient conçue de sa personne. L'am-

bassadeur de la Grande-Bretagne qui avait succédé à Stairs, Horace Walpole, sut faire tourner au profit de l'Angleterre cette fatale faiblesse. Lui et le fameux Robert Walpole, son frère, ministre de la Grande-Bretagne, encensèrent à l'envi l'un de l'autre le crédule vieillard; et tout en paraissant ne suivre que ses conseils, l'amenèrent insensiblement à continuer l'œuvre de l'asservissement de la France. Ils économisèrent ainsi les quarante mille livres sterling que l'Angleterre avait payées annuellement au cardinal Dubois, et après lui à la marquise de Prie, et n'en atteignirent pas moins le but qu'ils s'étaient proposé, savoir : empêcher que la France ne relevât sa marine; se conserver l'empire de la mer et du commerce; diviser par une politique machiavélique les deux branches royales de la maison de Bourbon, afin d'anéantir le commerce de l'Espagne et de s'établir à la place de cette puissance dans les Indes; enfin se rendre redoutable à la maison d'Autriche, en montrant que la Grande-Bretagne pouvait disposer à son gré des armes de la France.

On ne doit donc pas être surpris que sous le ministère de Fleury, l'Espagne, l'Autriche, la Prusse, la Pologne et la Russie, qui voyaient les tendances de la cour de Versailles, se soient montrées hostiles à la France. Il n'y eut que Rome qui maintint des relations amicales avec l'évêque de Fréjus, et cela parce que les Anglais n'avaient aucun intérêt à l'en détourner.

Fleury, devenu premier ministre de fait, sollicita de sa Sainteté Benoît XIII le chapeau de cardinal, qui lui fut envoyé incontinent; il se trouva alors le principal personnage du royaume. Avant lui, jamais un ministre, pas même Ri-

chelieu ou Mazarin, n'avait gouverné d'une manière aussi entière, aussi absolue; jamais aucun souverain, pas même Louis XIV, n'avait embrassé si pleinement, si despotiquement, toutes les différentes parties de l'administration de l'état et de la cour. Pendant dix-sept années il tint constamment les grands sous sa domination, sans que personne, ni princes ni seigneurs, osassent proférer la moindre plainte. Il laissa reparaître le duc du Maine à Versailles, mais en exigeant que sa femme prît l'engagement de renoncer pour toujours à ses projets ambitieux; il permit au maréchal de Villeroy de quitter le lieu de son exil, mais il lui ménagea un mauvais accueil de la part du roi, pour lui enlever toute velléité d'élévation. Il se montra plus sévère encore pour le duc de Bourbon; il s'opposa constamment à ce qu'il pût se rapprocher de la marquise de Prie, et confina celle-ci dans un château qui lui appartenait, et où elle mourut au bout de quinze mois. Il dépouilla Louis d'Orléans de sa charge de colonel général de l'infanterie française; il supprima les pensions de mademoiselle de Montpensier et de mademoiselle de Beaujolais, les deux plus jeunes filles du régent. Il n'épargna même pas la reine : sous prétexte d'économie, il la restreignit jusque dans ses aumônes; et lorsque Marie Leczinska, entraînée par sa bienfaisance, avait anticipé sur le payement de sa modeste pension, il osait lui en faire des reproches. Mais le peuple, toujours judicieux dans ses affections comme dans ses haines, tenait compte à la reine du bien qu'elle faisait et de celui qu'on l'empêchait de faire : par compensation il exécrait le cardinal Fleury.

La conduite du ministre justifiait pleinement les sentiments

d'animadversion dont il était l'objet. D'abord, à son début dans l'administration des finances, il avait fait une suppression considérable sur les rentes perpétuelles et viagères qui avaient été créées après le désastre du système de Law; ensuite il avait ordonné une nouvelle refonte des monnaies et diminué la valeur intrinsèque des pièces d'or et d'argent; puis il avait négocié plusieurs emprunts qui s'élevaient à plus d'un milliard, en cherchant à tenter la cupidité des capitalistes par des primes, des loteries et des tontines; enfin il avait élevé le prix des fermes et des recettes à plus du double de leur valeur; ce qui avait mis les percepteurs et les officiers du fisc dans la nécessité de se livrer à des exactions, pour rentrer dans les sommes déboursées pour l'achat de leurs charges. Le ministre adopta une mesure plus odieuse encore qu'aucune de celles que nous venons de citer, et qui porta un coup mortel au commerce. A l'instigation des ministres de l'Angleterre, il déclara qu'il était inutile et onéreux de construire ou de réparer les navires de guerre, puisque Georges Ier mettait les siens à la disposition de Louis XV; et il laissa dépérir la marine.

Pendant les dix-sept années du gouvernement du cardinal Fleury, la même politique étroite, la même parcimonie, présida à toutes les opérations et fit avorter les projets les mieux combinés. Le beau-père de Louis XV, Stanislas Leczinski, lui dut entre autres, par le refus d'un secours de quelques mille hommes, la perte de son trône de Pologne, sur lequel il était remonté à la mort d'Auguste II. Rien de grand, rien d'utile ne signala le passage de l'évêque de Fréjus aux affaires; il parut constamment occupé d'un seul soin, celui

d'éloigner Louis XV de l'administration du royaume. Il le livra à des menins qui étaient chargés de le distraire et de l'accompagner aux chasses de Rambouillet, le rendez-vous des femmes débauchées et des libertins de la cour. Dans cette magnifique résidence, le roi travaillait au bonheur de la France, le jour en faisant la guerre aux bêtes fauves, le soir en s'enivrant et en jouant sur un coup de dé les revenus d'une province. Ce fut à la suite de ces fêtes que les espions du cardinal découvrirent que sa majesté annonçait un goût décidé pour les plaisirs crapuleux.

Son éminence, avertie de ce qui se passait à Rambouillet, prit aussitôt ses mesures pour empêcher son élève de choisir une favorite qui plus tard pouvait lui disputer le pouvoir, et en homme prévoyant lui forma un sérail composé de femmes toutes à sa dévotion. Il existait à la cour cinq sœurs de l'illustre famille de Nesle, entre lesquelles la nature avait réparti tous ses dons ; l'aînée, qui était mariée au comte de Mailly, se faisait remarquer par l'élégance de sa taille ; la seconde, qui depuis épousa le marquis de Vintimille, était douée d'un esprit supérieur ; la troisième, mariée plus tard au duc de Lauraguais, exerçait sur tous ceux qui l'approchaient un charme irrésistible, par ses manières langoureuses et son amabilité ; les deux dernières sœurs, la marquise de Flavacour et la marquise de la Tournelle, étaient deux merveilles de beauté.

Le cardinal dépêcha d'abord au roi madame de Mailly, préférablement à ses autres sœurs, parce qu'elle était exempte d'artifices et consentait à s'en tenir aux seuls honneurs du mouchoir ; à n'être l'objet d'aucune prodigalité, à ne de-

mander ni terres ni domaines, et surtout à envelopper ses amours de mystère. Mais Louis XV se fatigua bientôt d'un adultère sans éclat. A la suite d'un festin où il s'était enivré, il proclama la comtesse de Mailly maîtresse en titre, et annonça qu'il voulait, comme son aïeul, avoir une la Vallière et une Montespan.

Dès le lendemain, quand la nouvelle fut connue, toutes les dames de la cour se pressèrent sur le passage du roi, et cherchèrent à attirer ses regards. Fleury, redoutant que son élève ne se jetât dans les bras des nobles intrigantes qui encombraient les antichambres de Versailles, se fit une seconde fois son pourvoyeur, et lui donna la sœur puînée de madame de Mailly, qui partagea avec celle-ci les faveurs du monarque. Mais la rusée jeune fille, qui déjà avait été initiée à la débauche par son confesseur, ne se contenta pas des honneurs attachés au titre de favorite, elle voulut en avoir les profits, demanda des châteaux, des pensions, se fit donner un mari, qui fut monsieur de Vintimille, neveu de l'archevêque de Paris, et s'immisça dans le gouvernement de l'état. Son éminence en prit de l'ombrage et se hâta, pour faire diversion au crédit croissant de cette ambitieuse, de donner une nouvelle maîtresse au roi; il choisit la troisième sœur des deux favorites. Ces trois femmes servirent parfaitement les vues du ministre, par le fait seul de la balance qu'elles maintenaient entre elles; d'autre part elles contribuaient à éloigner de plus en plus Louis XV des affaires, et à le rendre absolument incapable d'aucune occupation sérieuse.

Sa majesté parut pour quelque temps satisfaite de cette triple liaison, qui joignait à l'adultère le charme de l'inceste;

puis elle se lassa de ces amours faciles, jeta les yeux sur madame de Flavacour, la quatrième sœur des demoiselles de Nesle, et lui accorda les honneurs de quelques passades. Ensuite le roi revint plus ardent, plus amoureux que jamais à la marquise de Vintimille. Madame de la Tournelle, la plus jeune et la plus belle des cinq sœurs, qui n'avait pas encore été présentée à la cour, voulut également essayer le pouvoir de ses charmes sur le monarque, et chercha l'occasion de paraître à Versailles. Mais la marquise de Vintimille, qui pour lors était la sultane favorite et qui craignait d'être supplantée, eut soin d'empêcher sa sœur de se produire. Ce fut vainement que le duc de Richelieu et son neveu le jeune d'Agénois, l'un et l'autre amants de madame de la Tournelle, s'employèrent pour lui faire obtenir une audience du roi; la vigilance de la marquise fit échouer toutes leurs tentatives. Enfin un événement terrible, la mort de madame de Vintimille, écarta les obstacles. La belle marquise, peu de jours après être accouchée d'un bâtard, se sentit prise de violentes douleurs d'entrailles; les médecins furent appelés immédiatement auprès de la malade pour lui donner leurs soins; déjà il était trop tard, tous les remèdes furent inutiles, et l'infortunée expira au milieu d'affreuses convulsions.

Par une cause inexplicable, le confesseur qu'elle avait chargé de porter ses dernières paroles à sa sœur la comtesse de Mailly tomba mort en entrant chez cette dame. Des bruits d'empoisonnements circulèrent à la cour et jetèrent l'effroi dans l'âme timorée du roi. Le duc de Richelieu, le cardinal de Tencin, Pâris Duvernay, le duc d'Agénois, les princes, les princesses, et surtout le cardinal-ministre, cherchèrent à

l'envi les uns des autres à distraire sa majesté de sa grande douleur. Les fêtes, les bals et les concerts se succédèrent sans interruption à Versailles; et toutes les belles dames de la cour furent mises successivement sous les yeux de Louis XV. Madame de la Tournelle ne manqua pas de se trouver à ces réunions et de se faire présenter au roi; celui-ci fut frappé de l'éclat de sa beauté, que faisaient mieux ressortir encore des vêtements de deuil; il s'approcha d'elle et lui montra un respect et un empressement qu'il n'avait jamais eus pour aucune autre femme. L'habile comédienne dissimula la joie que lui faisait éprouver une semblable distinction, et pour mieux enflammer l'ardent monarque, elle affecta de recevoir ses hommages avec une extrême indifférence.

Dès ce moment, Louis XV sembla avoir perdu tout souvenir de la marquise de Vintimille, et n'avoir d'autre pensée que celle de vaincre la résistance de madame de la Tournelle. Enfin la belle capitula, mais à certaines conditions auxquelles le souverain dut souscrire : elle exigea qu'il renvoyât publiquement de la cour ses trois sœurs, qu'il changeât son titre de marquise en celui de duchesse de Châteauroux, en lui accordant les honneurs attachés à cette dignité, et qu'il lui établît une fortune capable de la mettre à l'abri de toutes les disgrâces. Le roi accepta le marché, le fit ratifier par monseigneur de Fleury, et installa la nouvelle duchesse à Versailles.

La France vit alors s'ouvrir un nouveau règne, celui des favorites; le crédit du cardinal diminua singulièrement, et les Parisiens ne désignèrent plus la duchesse de Châteauroux que par le nom de Cotillon I[er]. Elle se mit à la tête de la faction dirigée par Richelieu et par les deux Belle-Isle; elle

pressa le roi de prendre parti dans la guerre de la succession d'Autriche, ne parla que siéges, que batailles, et annonça qu'elle voulait détruire la monarchie autrichienne et briser sous ses pieds la couronne impériale. Aucun prétexte, même spécieux, ne pouvait autoriser une agression contre Marie-Thérèse, puisque la France avait formellement reconnu et garanti la pragmatique sanction, et attendu que Louis XV n'avait absolument rien à revendiquer des états héréditaires de la maison d'Autriche. Néanmoins sa majesté céda; le cardinal-ministre, qui atteignait sa quatre-vingt-huitième année et qui n'avait plus ni l'énergie ni l'activité nécessaires pour résister aux cabales, consentit également à la guerre pour ne point compromettre son autorité. Il ne voulut pas cependant rompre ouvertement avec Marie-Thérèse, et commença les hostilités en intervenant comme allié de Charles-Albert, et en plaçant les troupes françaises sous les ordres de ce prince. L'Espagne, la Saxe et la Prusse unirent leurs forces à celles de la France, et mirent l'Autriche à deux doigts de sa perte. Mais Frédéric II s'étant séparé de la coalition, la fille de l'empereur Charles VI put réparer ses pertes; l'Angleterre lui ayant envoyé des secours, elle put reprendre l'offensive, dégager la Bohême et vaincre l'électeur de Bavière, Charles-Albert, qui s'était fait proclamer empereur. La Saxe ne tarda pas à suivre l'exemple de la Prusse; la Hollande et la Sardaigne firent également des traités avec Marie-Thérèse, et les Français se trouvèrent entièrement isolés.

Le maréchal de Belle-Isle, qui s'était renfermé dans Prague, fut bloqué par une armée trois fois plus nombreuse que la sienne et obligé de capituler. Fleury voulut réparer les

désastres de cette campagne en obtenant un traité avantageux de la reine de Hongrie ; mais l'habile princesse repoussa toutes ses propositions. Enfin la longue carrière du ministre touchait à son terme, ses forces s'abaissaient sensiblement ; et malgré les assurances de ses flatteurs, qui lui promettaient cent ans d'existence, il s'éteignit à Issy, dans la quatre-vingt-dixième année de son âge, laissant le royaume sans marine, sans finances, et épuisé par les revers de deux campagnes.

Sa mort ne rendit pas cependant la paix à l'Europe ; une armée anglo-allemande, commandée par le roi Georges II et par lord Stairs, continua à refouler les troupes françaises jusqu'au delà du Rhin. Alors seulement les parties belligérantes prirent un moment de repos. La France avait perdu dans ces luttes près de cent cinquante mille hommes et s'était obérée de dettes énormes ; elle était redevable de ces résultats à la stupidité d'un vieillard, à l'extravagance d'une prostituée, ou, ce qui est plus exact, au vice de ses institutions, qui rendaient un seul homme l'arbitre des destinées d'un grand peuple.

La duchesse de Châteauroux, débarrassée du cardinal, prit ouvertement en mains les rênes de l'état ; elle cassa plusieurs ministres, en nomma d'autres, disgracia des généraux, et donna le bâton de maréchal au comte de Saxe. Ce seigneur avait eu le talent de lui plaire en flattant ses penchants belliqueux, en lui présentant un plan de campagne pour conquérir l'Autriche et en l'engageant à se venger des insultes de Marie-Thérèse. Ainsi une querelle de prostituées, une épithète outrageante dont s'était servie la reine de Hongrie à l'égard de la favorite, et qui avait été rapportée à celle-ci, vint de

nouveau mettre en question l'existence de deux nations.

D'après les conseils du nouveau maréchal, la duchesse de Châteauroux commanda d'immenses préparatifs, fit publier deux manifestes de déclaration de guerre, l'un contre l'Angleterre, l'autre contre l'Autriche; puis, afin de donner plus d'ardeur aux troupes, elle décida Louis XV à rejoindre l'armée de Flandre, et à se mettre à la suite des fourgons, à l'exemple de son aïeul Louis XIV. Le monarque, habitué à une vie de sybarite, ne put même pas supporter la fatigue de quelques journées de marche, et tomba si gravement malade qu'on fut obligé de le ramener à Metz. Un instant on craignit pour sa vie. Le duc de Châtillon, gouverneur du dauphin, instruit du danger, quitta Paris et accourut avec son élève auprès de Louis XV. Le fils du duc d'Orléans, Louis-Philippe-Joseph de Chartres, prince exécrable, qui promettait d'égaler un jour le régent, vint également à Metz, força l'entrée de la chambre du roi, et arracha au moribond un ordre d'exil pour la favorite.

Cet événement changea comme par enchantement les dispositions des courtisans à l'égard de la duchesse; et de tous ces nobles, qui deux jours auparavant rampaient à ses pieds, il ne s'en trouva pas un seul qui consentît à rester auprès d'elle; le duc de Richelieu voulut bien cependant lui prêter une voiture pour la conduire à Paris. Sa disgrâce ne fut pas de longue durée; une crise salutaire se manifesta dans la maladie du roi et le fit entrer en pleine convalescence. Sa majesté rappela immédiatement sa maîtresse auprès d'elle, et lui rendit toute l'autorité dont elle avait joui avant son exil. Mais la duchesse de Châteauroux ne la conserva pas

longtemps; elle eut l'imprudence d'annoncer qu'elle se vengerait de ceux qui l'avaient si ignominieusement chassée de Metz; elle osa menacer un d'Orléans! Quelques mois après elle fut empoisonnée!

Louis XV pleura sa maîtresse huit jours, se consola ensuite dans les bras des beautés faciles de la cour, et la remplaça par madame Lenormand d'Étioles, fille d'un boucher des Invalides, qui acquit par la suite une si triste célébrité sous le nom de la Pompadour. Depuis longtemps cette femme était poussée par sa mère, qui faisait publiquement trafic de ses charmes, et par son père, le boucher Poisson, personnage crapuleux, bas et grossier, à se produire à la cour et à se placer sur le passage du roi, dans l'espoir de se faire remarquer de lui. N'ayant pu arriver à ses fins, elle imagina de se rendre à un bal masqué que la ville donnait à Louis XV pour célébrer le mariage du dauphin avec l'infante d'Espagne et où sa majesté devait paraître. Madame d'Étioles vint à la fête sous le costume de Diane chasseresse, le sein nu ainsi qu'une partie des reins, et sut attirer les regards du monarque par des agaceries fines et spirituelles. Louis, aiguisé par la curiosité, s'approcha d'elle, lui adressa quelques paroles, et finit par la prier de lever son masque. Elle obéit, rougit extrêmement, et feignit de vouloir s'échapper. Le roi, que la vue de tant de grâces et de beauté avait enflammé, s'attacha à ses pas; la rusée laissa tomber son mouchoir en fuyant, Louis XV le ramassa, et comme il se trouvait un peu éloigné d'elle, il le lui jeta. Au geste du roi, de tous les coins de la salle s'éleva un seul cri : « Le mouchoir est » jeté! » En effet, dans cette même nuit, la fille du boucher

Poisson fut introduite dans le lit royal. A partir de ce moment, s'ouvrit pour la France un nouveau règne plus déplorable encore que celui de la duchesse de Châteauroux et qu'on nomma le règne de Cotillon II.

La favorite, pour premier acte d'autorité, exila son mari dans ses terres; et comme celui-ci faisait quelque bruit, elle s'en débarrassa. Plusieurs historiens prétendent qu'il mourut de chagrin; d'autres, et c'est le plus grand nombre, affirment qu'il fut empoisonné. Devenue veuve, madame d'Étioles n'eut plus de ménagements à garder; elle se posa comme la dispensatrice de toutes les grâces, de tous les honneurs; elle commanda sous le nom de son royal amant, et exerça l'empire le plus absolu sur l'administration intérieure et extérieure du royaume. Ce fut elle qui, par un détestable caprice, afin d'être comparée à Agnès Sorel, la maîtresse de Charles VII, raviva les démêlés de la succession d'Autriche et poussa la France dans une guerre d'invasion éminemment injuste.

Louis XV n'osant point résister à la favorite, s'arracha aux délices de Versailles, se rendit au milieu de l'armée, qui était sous les ordres du maréchal de Saxe, et pénétra dans les Pays-Bas autrichiens, toujours à la suite des bagages. Après quelques alternatives de revers et de succès, les armées réunies des Anglais et des Hollandais se rencontrèrent sous les murs de Fontenoy avec les troupes françaises, et livrèrent une furieuse bataille dans laquelle tout l'honneur resta du côté de la France. Sa majesté Louis XV et le dauphin assistaient à ce terrible spectacle, mais des hauteurs d'une colline et hors de la portée des canons. Lorsque les ennemis eurent été entièrement dispersés, ils descendirent de leur retraite et

vinrent contempler ce champ de carnage où l'on marchait jusqu'à mi-jambe dans le sang, où l'on ne voyait que des cadavres en lambeaux, où l'on n'entendait que le râle des mourants et les cris d'angoisses des blessés. Amère dérision! ce Louis XV, ce roi infâme, la cause de la mort de tant et de si braves gens, feignit de s'apitoyer sur le sort des victimes, et dit en s'adressant au dauphin : « Méditez, » mon fils, méditez sur ces champs couverts de morts, et » apprenez à ne pas prodiguer la vie de vos sujets dans des » guerres injustes. »

Les ducs, les comtes, les barons, toute la valetaille de cour qui les entourait, s'extasia sur la bonté du maître; et le peuple, toujours dupe des intrigants qui le gouvernent, applaudit au vainqueur de Fontenoy, oubliant que des batailles gagnées ne sont pour lui que des malheurs déguisés sous le nom de victoires. En effet, malgré les succès du maréchal de Saxe à Raucoux, malgré la prise de Berg-op-Zoom et le triomphe de Laufeld, chaque jour la nation voyait diminuer ses ressources et tomber sous le canon ennemi sa plus vaillante jeunesse.

Victorieuse dans les Pays-Bas autrichiens, la France n'en voyait pas moins ses armées battues en Italie, les débris de sa marine anéantis, ses colonies dans les Indes perdues; ses conquêtes mêmes des Pays-Bas se trouvaient compromises par suite de l'intervention de la Russie, qui avait pris parti pour Marie-Thérèse, et avait envoyé un corps de troupes sur les bords du Rhin. Louis XV comprit enfin que les velléités guerrières de la fille Poisson pouvaient compromettre sa couronne, et il ouvrit des négociations qui amenèrent le

traité d'Aix-la-Chapelle. Ainsi, après huit années de combats, la France ne recueillit, pour le sang qu'elle avait répandu à flots sur tous les continents et dans toutes les mers, qu'un traité ignominieux; car Louis XV, se reconnaissant en quelque sorte le vassal de l'Angleterre, eut la lâcheté de sacrifier aux exigences de cette puissance le prince Édouard, connu sous le nom de Chevalier de Saint-Georges, prétendant au trône de la Grande-Bretagne, et de le faire conduire contre sa volonté en Italie. Un tel acte de couardise exercé envers un prince qui avait d'autant plus droit à la protection du roi, qu'il lui avait rendu d'utiles services en suscitant des troubles en Angleterre, souleva l'indignation générale contre Louis XV et contre sa maîtresse.

Des lettres de cachet firent justice de ceux qui osèrent blâmer le souverain, et des milliers d'infortunés furent plongés dans les donjons de Vincennes, dans les cachots de la Bastille et dans les affreuses cages de fer du mont Saint-Michel. La favorite se montra surtout d'une rigueur inouïe à l'égard des auteurs et des distributeurs de pamphlets, et ne fit grâce à aucun, pas même aux plus grands seigneurs de la cour. Le comte de Maurepas, ministre de la marine et le courtisan jusqu'alors le plus en faveur auprès du roi, fut exilé dans ses terres sur le simple soupçon d'avoir fait le quatrain suivant, que sa majesté trouva sous sa serviette le jour où madame Lenormand d'Étioles avait reçu le titre de marquise de Pompadour :

La marquise a bien des appas;
Ses traits sont vifs, ses grâces franches,

Et les fleurs naissent sous ses pas.
Mais, hélas! ce sont des fleurs blanches.

Il est vrai que l'épigramme était sanglante et qu'elle avait failli éloigner Louis XV de la favorite, en lui dévoilant un défaut secret dont il ne s'était pas encore aperçu. Elle sut écarter le danger et conserver tout son empire sur son royal amant, en le plongeant de plus en plus dans la débauche, en l'énervant dans de crapuleuses orgies, et en lui formant un sérail dont elle se réserva la direction, pour en écarter les rivales dangereuses. Avec l'or arraché à la sueur du pauvre, elle éleva près de Versailles, dans un enclos appelé le Parc-aux-Cerfs, un palais mystérieux, destiné à servir de harem au moderne Sardanapale, lieu infâme où la jeunesse, l'innocence et la vertu, devaient être sacrifiées aux honteuses passions d'un satyre couronné. Le marquis de Marigny, le jeune frère de la Pompadour, déjà investi des fonctions de directeur et ordonnateur général des bâtiments, jardins, arts et manufactures du roi, fut chargé des embellissements de ce temple de la volupté, et reçut carte blanche pour les dépenses. Qu'importait au roi et à la favorite! c'était le peuple qui payait. Les architectes les plus célèbres présidèrent à la construction de ce harem; les sculpteurs les plus habiles, les peintres les plus fameux y entassèrent merveilles sur merveilles, et épuisèrent toutes les ressources de leur génie pour en augmenter la somptuosité. Le marbre, l'argent, l'or, le damas, le velours, les glaces, les statues, les tableaux, furent prodigués dans toutes les galeries; chaque colonne était un chef-d'œuvre de sculpture; les portes mêmes étaient travaillées en bas-relief. Les antichambres étaient pavées de mosaïques précieuses,

qui indiquaient dans leurs dessins bizarres et libidineux la destination du monument.

C'était surtout dans les appartements secrets que les ordonnateurs avaient fait des prodiges. L'imagination dépravée de la Pompadour s'y était épuisée en inventions monstrueuses : les voûtes étaient couvertes de peintures érotiques représentant des sarabandes de ménades, de bacchantes et de satyres, ou figurant les combats amoureux des dieux de la mythologie. Dans les salles de festins étaient placés sur de riches consoles des vases d'or au col allongé en forme de phallus; et aux angles se trouvaient des fontaines à sept cascades, qui laissaient retomber l'eau dans des bassins de cristal, où se jouaient des dorades aux étincelantes couleurs; les planchers de bois des Indes étaient incrustés de nacre, de perles, d'ivoire ou d'ébène, et avaient été garnis d'ingénieux mécanismes qui permettaient aux convives de se passer de valets curieux ou indiscrets, en faisant disparaître ou monter les tables. Dans ces délicieux cénacles, des lits voluptueux, jonchés de fleurs odorantes, remplaçaient les siéges et favorisaient les attitudes lascives.

Les boudoirs surpassaient encore les salons par leur richesse et leur élégance : ils étaient disposés les uns à la suite des autres, tous de formes et de décorations différentes; tous ruisselants de dorures, de pierreries, avec des colonnades de porphyre ou de jaspe; tous ornés de peintures obscènes, représentant des groupes voluptueux de nymphes, de faunes ou de satyres se tordant dans le paroxysme du délire, et reproduisant les fameuses compositions attribuées à Jules Romain sur les sonnets de l'Arétin. C'étaient des

spectacles à faire bouillir les sens du plus austère des anachorètes, à transformer une vestale en la plus éhontée messaline. Les lustres figuraient des dieux et des déesses entrelacés, et soutenant d'énormes priapes d'or, d'où s'échappaient des flots de lumière qui inondaient des plus riches reflets les carnations des femmes. Les ottomanes étaient en velours noir et encadrées de riches draperies de satin tramé à fil d'or, qui ne laissaient pénétrer que des rayons lumineux savamment calculés pour favoriser l'abandon de la coquetterie. Des stylobates supportaient des statues en marbre de Paros, dont les groupes représentaient tous les égarements possibles de la passion. D'abord on n'apercevait aucune glace dans ces asiles où les grâces étaient sans voile et l'amour sans pudeur; mais dans certaines parties des boudoirs se trouvaient placés des ressorts qui, par une simple pression, faisaient relever les draperies et mettaient à découvert d'immenses panneaux de glaces, qui reflétaient à l'infini les images nues du soudan et de ses favorites.

Les chambres à coucher offraient d'autres magnificences; c'étaient de véritables temples élevés au Sommeil et à l'Amour son frère. Les murailles étaient tapissées d'étoffes de soie bleue glacée d'argent, sur lesquelles on avait tendu des mousselines de l'Inde, parsemées d'étoiles et de rosaces formées de pierres précieuses. Les draperies des portes étaient garnies de points d'Angleterre du plus haut prix et relevées par des écharpes de gazes mi-partie or et argent que soutenaient des amours. Aux angles se dressaient des statues en marbre blanc, tenant dans leurs bras des vases remplis de fleurs artificielles du travail le plus merveilleux; sur les lam-



bris se voyaient des peintures représentant des allégories enivrantes, Phébé suivie des jeux et des ris, ou Vénus accompagnée de bacchantes désordonnées. L'alcôve était plus somptueuse encore que tout le reste : la Pompadour en avait fait une sorte de tabernacle dans le saint des saints. Une estrade, sculptée et surchargée d'ornements en malachite, en labrador, en jaspe, en agate et en lamachelle, soutenait deux énormes coquilles émaillées de mille couleurs, où gisaient des corbeilles en or et en argent, qui laissaient échapper en divers endroits des guirlandes de fleurs artificielles, figurant des roses, des lis, des anémones, des pavots, des œillets et des tulipes; une légère galerie en vermeil retenait la couche parfumée où devaient reposer le sultan et ses odalisques. Aux deux côtés du lit, sur des stylobates de porphyre, les statues du Sommeil, du Silence, de Morphée et de la Nuit, tenaient d'une main des lampadaires d'or, et de l'autre relevaient les courtines. Les meubles qui ornaient ces chambres consistaient en chaises longues, en bergères, en cabriolets mouvants, en chaises volantes, toutes en satin bleu, paille, rose ou orange, glacé d'or et d'argent, en bois de rose ou d'ébène; les secrétaires, les commodes et les chiffonnières étaient encombrés de porcelaines de la manufacture de Sèvres qui venait d'être fondée, de bronzes, de statuettes, d'instruments bizarres; tout enfin, dans l'ensemble comme dans les détails, respirait la volupté.

Des salles de bains desservaient ces retraites mystérieuses : c'étaient des espèces de rotondes éclairées par la voûte, soutenues par des colonnes de marbre noir qui se détachaient sur des lambris de porphyre; les baignoires étaient portées par

des satyres; les robinets de cristal, taillés en forme de caryatides humaines, laissaient échapper par les phallus, du lait, de l'eau parfumée ou des vapeurs odorantes, et provoquaient de monstrueux désirs.

Ces pièces formaient des laboratoires où la virginité perdue venait retrouver ses illusions, où la vigueur énervée allait chercher une énergie nouvelle; c'étaient des arsenaux mystérieux où les forces débilitées par la débauche se retrempaient, soit avec des élixirs aphrodisiaques, des pastilles ambrées, des grains du sérail ou d'autres philtres merveilleux, soit au moyen des travestissements qui fournissaient à l'illusion du crapuleux Louis XV, et le mettaient tour à tour en présence d'une déesse, d'une religieuse ou d'une bergère. Les jardins de ce nouvel Élysée répondaient par la magnificence de ses bosquets et le choix de ses statues au luxe impudique des appartements.

Tel était ce célèbre Parc-aux-Cerfs, gouffre béant où devaient s'engloutir les richesses du royaume. Les mémoires du temps établissent l'origine de ce lieu infâme à l'année 1752. Des personnes attachées à la cour affirment que dès cette époque la Pompadour y faisait élever de jeunes filles de neuf à dix ans pour les affreuses voluptés de Louis XV.

Quand le sultan était rassasié de leurs caresses, la favorite les renvoyait du Parc-aux-Cerfs, les dotait et les mariait à des cadets de famille ou à des marquis ruinés, rôle ignoble que la noblesse française dans tous les temps a tenu à honneur de remplir auprès des rois, et auquel les plus grandes familles doivent leurs titres et leur honteuse illustration.

Ces jeunes filles, rendues à la société, y rapportaient le

goût de la débauche et de la dépravation qu'elles avaient puisé dans les bras d'un monarque lascif. Indépendamment du tort irréparable que l'horrible Parc-aux-Cerfs fit aux mœurs, ce qui eut de plus terribles conséquences, ce fut l'abîme qu'il creusa dans les finances de l'état par les dépenses de toute nature auxquelles il donna lieu. Jamais personne n'a pu préciser d'une manière exacte les frais énormes occasionnés par la chaîne des appareilleurs, des pourvoyeurs en chef ou en sous-ordre, s'agitant sans cesse dans la capitale ou dans les provinces pour découvrir et relancer jusqu'aux extrémités du royaume les femmes et les filles destinées à la lubricité du satyre qui régnait sur la France. Jamais il n'a été possible de compter les millions qu'il a fallu prodiguer pour enlever ces victimes à leurs parents, ou pour les acheter d'un père, d'une mère ou d'un mari corrompus, pour les établir à Versailles, pour les décrasser, les styler, les parfumer, et leur enseigner tous les mystères de séduction que l'art peut ajouter à la beauté.

Si l'on veut établir par approximation le compte des sommes accordées aux filles renfermées dans le harem de Louis XV, qui n'avaient pas eu le bonheur d'éveiller ses passions, et qui n'en devaient pas moins être dédommagées de leur servitude, de leur discrétion et surtout de ses mépris; si l'on y adjoint les récompenses accordées aux nymphes fortunées qui faisaient circuler le feu de l'amour dans les veines du sultan, et les traitements dus à celles qui portaient dans leurs flancs un fruit précieux de leur fécondité; si l'on a égard aux dépenses que devait nécessairement entraîner l'entretien d'un pareil séjour, on se convaincra que chacune

des femmes qui habitèrent le Parc-aux-Cerfs a coûté au moins un million à la France. Or, en supposant qu'il y en ait passé seulement quatre par semaine, c'est-à-dire quatre mille en vingt ans, l'on trouvera que ces dépenses s'élèvent au chiffre de quatre milliards! encore dans ce total ne doit-on pas comprendre les frais de constructions, ni les pensions, ni les terres, ni les domaines distribués aux bâtards provenus de ces accouplements clandestins, ni les richesses dévorées par la Pompadour, et qui durent dépasser cette somme de plus du double. La favorite en titre possédait à elle seule, outre les revenus de son marquisat, un brevet de deux cent mille livres de rente; la terre de la Celle, le château et la terre de Crécy, le château d'Aulnay, la terre de Saint-Remy, Brimborion et ses dépendances, le château de Bellevue et ses délicieux alentours; de plus, le trésor royal fut mis à son entière discrétion, au moyen des acquits du comptant, sorte de billets payables sans indication de personnes, sur le simple visa du roi; elle en fit signer plus de vingt mille à Louis XV, dont plusieurs portaient des sommes de cent mille écus. Ce n'était pas tout, la marquise de Pompadour, indépendamment de ses attributions de pourvoyeuse des plaisirs de sa majesté, remplissait, pour le malheur de la France, les fonctions de ministre d'état, et, suivant ses caprices ou son intérêt, déclarait la guerre, traitait de la paix ou établissait de nouveaux impôts qu'elle partageait entre les fripons, les militaires et les histrions qui formaient sa cour.

Ce fut elle encore qui imagina, pour distraire son royal amant, de lui composer plusieurs troupes de comédiens où se trouvaient enrôlés des princes, des princesses, des laquais,

des magistrats, des courtisanes, des abbés, des danseuses et des escrocs. Louis XV en était le directeur, choisissait les pièces de chaque jour, distribuait les rôles et assistait aux répétitions, soit à Versailles, soit à Bellevue, dont la favorite avait fait un séjour délicieux. On dut ainsi à cette femme dépravée le goût scénique, qui passa rapidement des princes, des grands et des bourgeois aux rangs les plus infimes de la société, pénétra jusque dans les monastères, empoisonna les mœurs de l'enfance par cette foule d'élèves dont avaient besoin les théâtres, et porta la corruption au comble.

La marquise de Pompadour ne s'inquiétait nullement du désordre où se trouvaient les finances, ni des charges qui pesaient sur le peuple ; ce qu'elle voulait surtout, c'était chercher des distractions au roi ; et comme tous ces plaisirs commençaient à le fatiguer, elle essaya de lui inspirer le goût des bâtisses, le poussa à des dépenses folles pour des colifichets qui étaient aussitôt détruits qu'édifiés ; puis le voyant retombé dans son indolence habituelle, elle s'attribua la charge de surintendante de l'Opéra, afin de pouvoir l'égayer par le récit des intrigues de ce sérail public. Dans le même but, elle se fit donner par le lieutenant général de la police Berryer, son âme damnée, la gazette scandaleuse de Paris, qui n'était autre que la relation des scènes de débauche qui s'étaient passées dans les ruelles des princesses, dans l'alcôve des grands seigneurs et dans les lupanars de la capitale. Cette correspondance, qui dévoilait toutes les turpitudes de la noblesse, de la robe et de l'Église, devint dès lors un des priviléges ou une des servitudes des lieutenants de police.

Les intendants des grandes maisons, les valets de chambre

et les filles de confiance, dont les délations étaient richement payées, ne se faisaient pas faute de révéler à Berryer les saturnales de leurs maîtres et de leurs maîtresses; les femmes qui tenaient des maisons de débauches ne manquaient pas également de l'instruire, chaque matin, du nom des dames qui étaient venues chez elles, et de relater dans leurs rapports les goûts étranges ou les monstrueuses lubricités des personnages de marque, des cardinaux, des évêques ou des princes et des princesses qui hantaient leurs lupanars. Ce fut par ce canal que Louis XV apprit les détails des déportements de madame Louise-Henriette de Bourbon-Conti, duchesse d'Orléans, et sut que cette messaline, non contente de s'abandonner aux laquais de sa maison, aux palefreniers de ses écuries, allait dans les maisons de prostitution et se faisait amener les porte-faix les plus vigoureux et des ouvriers du port pour éteindre ses fureurs utérines. Il connut de la même manière les intrigues du duc d'Orléans avec la belle marquise de Montesson, et les mystères de la légitimité du duc de Chartres, qui plus tard devait, sous le nom de Philippe Égalité, dévoiler à la France entière le vice de sa naissance et se glorifier d'être le bâtard d'un valet d'écurie.

Tous ces récits avaient un charme infini pour sa majesté et la prédisposaient admirablement pour les fêtes nocturnes qu'elle célébrait chaque soir, en l'honneur de Vénus, dans ses petits appartements, en compagnie des filles de l'Opéra qu'on appelait les impures, des princesses, des duchesses et de quelques courtisans privilégiés. Dans ces fêtes, les valets étaient écartés; on procédait à des représentations mythologiques, Louis XV jouait au naturel le personnage d'Apol-

lon, et folâtrait dans des bassins de marbre avec les neuf Muses figurées par les plus belles femmes de la troupe; après le dieu, les princesses avaient leur tour et défiaient souvent tous les assistants. Ces saturnales se terminaient habituellement par un souper, où les convives se gorgeaient de vins et de liqueurs jusqu'à en perdre la raison, jusqu'à rouler pêle-mêle sur les tapis. Alors les domestiques entraient dans le sanctuaire, enlevaient le roi, les nobles dames, les filles d'Opéra, les grands seigneurs, et les portaient dans les appartements qui leur étaient réservés.

De semblables excès, renouvelés presque chaque soir, devaient nécessairement influer sur la constitution de Louis XV; or, on remarqua avec étonnement que la santé de sa majesté n'en recevait pas la plus légère atteinte; qu'au contraire, chaque nouvelle orgie retrouvait le roi plus ardent, plus vigoureux qu'auparavant. Le champ était large pour les suppositions, et elles ne manquèrent pas.

Sur ces entrefaites, le lieutenant de police Berryer reçut l'ordre d'expulser les mendiants de la capitale. Ses agents opérèrent immédiatement de nombreuses arrestations; mais soit par suite d'erreur, soit avec intention, ils s'emparèrent de plusieurs enfants de bourgeois, qu'ils ne voulurent rendre que contre une rançon, et dont quelques-uns ne furent jamais retrouvés. Cette chasse excita un violent soulèvement dans Paris; les mères parcoururent les rues, faisant retentir les airs de leurs gémissements et de leurs imprécations; quelques-unes, aveuglées sans doute par la douleur, osèrent accuser Louis XV de faire enlever leurs filles pour se baigner dans leur sang et pour réparer ses forces

débilitées, ainsi qu'avait fait Louis XI d'exécrable mémoire. Les ouvriers, déjà exaspérés par la misère, prirent la défense de ces femmes éplorées, s'attroupèrent en armes, poursuivirent les officiers de police chargés d'exécuter cette presse sanguinaire, en tuèrent quelques-uns et en maltraitèrent un grand nombre. Berryer, le principal agent de cette odieuse mesure, fut assiégé dans son hôtel, et forcé de s'évader par les jardins pour éviter d'être pris et pendu.

Pendant plusieurs jours les désordres continuèrent, et Paris présenta l'aspect d'un camp de guerre; enfin les gardes suisses, les gardes françaises, toutes les troupes de la maison du roi entrèrent dans la capitale, sabrèrent le peuple, firent tomber sous leurs balles quelques milliers de femmes, de vieillards ou d'enfants, et maintinrent l'autorité de monsieur le lieutenant général de police. Les plus mutins furent roués ou attachés au gibet, les enlèvements continuèrent, et personne n'osa bouger. Le parlement seul intervint, et décréta qu'il serait instruit contre les auteurs des forfaits qui avaient exaspéré la population; puis, sur des avis secrets qui furent donnés aux conseillers, ils eurent peur et revinrent sur leur première décision. Berryer fut au contraire admis à se justifier du fait de l'enlèvement des enfants, et la question des bains de sang fut écartée. De sorte que cette affaire resta pour toujours enveloppée d'un voile impénétrable.

On n'ose croire que Louis XV se soit rendu coupable de telles atrocités; cependant il est demeuré avéré que plusieurs princes de la maison de Bourbon faisaient pratiquer des saignées sur des adolescents pour laver des dartres corrosives, stigmates de honteuses débauches; tous les mémoires du

temps s'accordent à signaler le comte de Charolais comme une espèce de bête féroce, et l'accusent positivement d'avoir tué bon nombre de ses vassaux pour s'exercer au tir; ils portent également contre la duchesse d'Orléans des accusations d'une nature aussi odieuse. Il n'est donc pas étonnant que le peuple ait songé à attribuer au roi des crimes qu'on reprochait ouvertement à quelques-uns des membres de sa famille; d'autant plus que jamais les orgies du Parc-aux-Cerfs n'avaient été plus fréquentes, ni le nombre des victimes destinées aux plaisirs du monarque plus considérable, ce qui contribuait à augmenter la haine que lui avait vouée la nation. Louis XV était parvenu à ce moment au dernier degré de la dépravation; et pour couronner dignement les monstruosités de sa vie; il venait, à l'exemple du régent, d'initier ses propres filles à d'infâmes voluptés.

Un fanatique, nommé Damiens, parut alors sur la scène, et frappa le roi au côté droit avec un canif. Ce malheureux avait voulu donner ainsi un avertissement à Louis XV, et le faire revenir à de meilleurs sentiments que ceux qu'il manifestait à l'égard des jésuites. L'assassin fut arrêté sur l'heure et conduit dans la salle des gardes du corps. Le roi fut transporté dans ses appartements; et telle était sa frayeur, que son âme pusillanime en avait perdu toute énergie et qu'il laissa chasser de Versailles la marquise de Pompadour. Immédiatement le parlement reçut ordre d'instruire le procès du régicide et de nommer une commission d'enquêtes.

On fit arrêter la femme, la fille de Damiens, ainsi que son père, son frère et quelques-uns de ses parents, qui tous furent appliqués à la torture dans la ville d'Arras, où ils se

trouvaient, par commandement du prince de Croy, et suivant les usages barbares de la justice de cette époque.

Le régicide fut réservé à de plus effroyables supplices; on l'enchaîna sur une espèce d'échafaud mobile, entouré d'une estrade matelassée pour qu'il ne pût attenter à sa vie, les bras, les cuisses et les jambes assujettis par des courroies qui se rattachaient à des anneaux scellés à terre. C'est sur ce lit que le premier président Maupeou, le second président Molé, le Doyen et le conseiller Pasquier, procédèrent à un premier interrogatoire, en ayant soin de faire tenailler le patient entre chacune de leurs questions.

Pendant deux mois et demi Damiens supporta avec un courage et une constance inébranlables les supplices des pinces ardentes, du brûlement des pieds et de l'affreux brodequin, sans faire aucun aveu et sans vouloir nommer un seul de ses complices; enfin il comparut devant le parlement pour s'entendre condamner à l'écartellement. Deux jours après on le conduisit en place de Grève, où avait été dressé l'échafaud, pour subir la terrible sentence. Il parut examiner ses membres avec attention, comme pour s'assurer qu'il aurait la force de résister aux tourments; puis il promena lentement un triste regard sur la foule. Les bourreaux se mirent aussitôt à l'œuvre, le déshabillèrent, le renversèrent sur l'estrade, la figure tournée vers le ciel, lui fixèrent le corps, les cuisses, les bras et les pieds avec des lames de fer vissées; ensuite ils lui attachèrent avec une chaînette dans la main droite le couteau dont il s'était servi pour frapper le roi, et la lui brûlèrent avec un feu de soufre. La douleur lui arracha d'abord un cri terrible; puis il se tut, releva a tête,

et considéra, sans pousser aucune plainte, son poignet que réduisait en charbon l'action corrosive du feu. Après quoi les tourmenteurs passèrent au tenaillement; ils lui arrachèrent lambeaux par lambeaux la chair des cuisses, des bras et des mamelles, sans qu'il fît entendre un soupir; mais lorsqu'on vida dans ses plaies béantes le mélange de plomb fondu, d'huile bouillante, de résine, de cire et de soufre enflammé, il poussa des hurlements affreux; enfin on passa à l'écartellement; on l'attacha par les bras et par les cuisses à quatre chevaux vigoureux, qui, pendant près d'une heure, tirèrent de toutes leurs forces sans pouvoir détacher les membres du tronc. Comme la nuit approchait et qu'il fallait en finir, les commissaires ordonnèrent aux bourreaux d'inciser les muscles. Les deux cuisses et un bras avaient été arrachés que Damiens respirait encore; ce ne fut qu'au démembrement du second bras qu'il rendit le dernier soupir. Le corps et les membres furent jetés dans un bûcher préparé à quelques pas de l'échafaud. Ainsi mourut le régicide Damiens, emportant dans la tombe le secret de ses complices.

Quant à Louis XV, il avait déjà repris son train de vie habituelle, sa blessure ayant été guérie au bout de trois jours. La marquise de Pompadour avait été rappelée à Versailles, et se trouvait plus puissante que jamais. Non contente de signaler son retour par des actes d'autorité, en faisant renvoyer les ministres qui lui avaient signifié l'ordre d'exil, elle voulut prendre les allures d'une reine, et se posa comme l'arbitre des destinées de l'Europe. La fille du boucher Poisson traita avec l'impératrice Marie-Thérèse, et, pour le malheur de la France, fit contracter avec l'Autriche une al-

liance qui devint la cause de la désastreuse guerre de sept ans.

Depuis les traités d'Aix-la-Chapelle, de grandes modifications avaient eu lieu dans la politique des différents cabinets de l'Europe; les rois s'étaient ralliés les uns aux autres pour mieux asservir les peuples, et avaient formé deux camps pour établir une sorte d'équilibre entre eux. L'Autriche, l'Angleterre, la Russie et la Hollande composaient l'une de ces fédérations; dans l'autre se trouvaient réunies la France, la Suède, la Prusse et la cour de Naples. Le roi de Sardaigne, toujours incertain dans sa politique, passait d'un camp à l'autre, suivant que le commandaient les événements ou ses intérêts. Mais cet équilibre n'avait aucune condition de durée, par la raison que Marie-Thérèse n'attendait qu'un prétexte pour reprendre à la Prusse les provinces que lui avait enlevées Frédéric II, et que la Grande-Bretagne n'aspirait qu'au moment où elle pourrait porter le dernier coup à la marine française et s'emparer de toutes ses colonies. Déjà le cabinet de Saint-James refusait de se dessaisir des forts construits sur l'Ohio dans le Canada, au mépris des traités signés entre les deux puissances, et contestait même la légitimité de l'occupation française des îles Tabago, Saint-Vincent, la Dominique et Sainte-Lucie dans l'archipel des Antilles.

Un tel état de choses devait nécessairement amener des collisions, et c'est ce qui arriva. Des vaisseaux français et anglais, qui croisaient sur les côtes de Coromandel, dans les mers du Sud, se prirent de querelle. Comme les derniers étaient les plus forts, ils capturèrent des bâtiments de commerce appartenant à la France; les navires de guerre français usèrent à leur tour de représailles. Les ministres de la

Grande-Bretagne en prirent occasion de former une alliance défensive et offensive avec la Prusse, pour empêcher toute introduction de troupes étrangères en Allemagne en cas de guerre avec la France.

Ce fut au milieu de semblables circonstances que la marquise de Pompadour, enivrée des louanges perfides de Marie-Thérèse, accueillit les ouvertures du ministre Kaunitz, et fit signer au roi le fameux traité de Versailles, traité de dupe, dans lequel l'Autriche stipulait pour elle tous les avantages, ne laissant à Louis XV que la stérile gloire d'épuiser ses finances, de sacrifier ses meilleures troupes afin d'ajouter de nouveaux états à ceux que possédait déjà l'impératrice.

L'Angleterre lança aussitôt une proclamation de guerre contre la France. Le cabinet de Versailles répondit par de violents manifestes, et envoya une escadre sous les ordres du maréchal de Richelieu pour attaquer l'île de Minorque, qui appartenait à la Grande-Bretagne. Le roi de Prusse, de son côté, l'allié du cabinet de Saint-James, se jeta immédiatement sur la Saxe avec une armée formidable pour faire une utile diversion. Les hostilités se trouvèrent ainsi engagées sur terre et sur mer, et s'étendirent avec une incroyable rapidité dans les deux hémisphères.

Comme toujours, l'or des Anglais joua un grand rôle dans ces conflits. La fille du boucher Poisson, la cause de cette guerre, l'alliée secrète des ministres de la Grande-Bretagne, vendit, à beaux deniers comptants, la perte des batailles et la ruine de nos flottes. D'abord la valeur française fit des prodiges et parut avoir fixé la victoire sous nos étendards. L'amiral de la Galissonnière, après avoir débarqué le ma-

réchal de Richelieu devant Mahon, avait attaqué la flotte du célèbre amiral Byng et l'avait vaincue; l'infortuné commodore paya cette défaite de sa tête quand il fut de retour à Londres. Le marquis de Montcalm, chargé de la défense du Canada, venait d'enlever aux Anglais les forts Ontario, Oswego et Saint-Georges, les boulevards de leurs possessions dans l'Amérique du Nord. Le maréchal d'Estrées venait également de racheter la honte de ses anciennes défaites par la victoire inespérée d'Hastembeck. Ensuite les revers se succédèrent presque sans interruption; la courtisane qui pesait sur la France entrava effrontément la marche des armées victorieuses, remplaça les généraux par des hommes vils et méprisables, sans aucune capacité, et par la valetaille dorée qui encombrait ses antichambres. Il en résulta que la France vit ses armées taillées en pièces, ses flottes détruites, ses possessions en Afrique, en Amérique et dans les Indes conquises, son commerce maritime entièrement anéanti.

Le mal devint si grand, que l'abbé de Bernis, ministre d'état, se décida, pour alléger les maux de la nation, de concert avec ses collègues, à proposer à Louis XV d'entrer en arrangements avec les puissances ennemies et de mettre un terme à la guerre. La favorite ne goûta nullement l'avis, et fit renvoyer le ministre. Le duc de Choiseul fut rappelé de son ambassade de Vienne et installé à la place de l'abbé de Bernis; la marine fut donnée à Berryer, la guerre au maréchal de Belle-Isle, et les finances à Bertin.

Dès lors l'administration du royaume se trouva abandonnée à une sorte de gaspillage organisé; les ministres du roi, espèce de loups-cerviers toujours affamés, se mirent à

dévorer la substance du peuple et à trafiquer de son sang; chaque revers, chaque défaite de nos armées étaient prévus, calculés, dans les petits appartements de Versailles, entre ces misérables et la Pompadour, et l'on supputait ce qu'ils devaient rapporter.

A l'exemple des ministres, les généraux d'armée, les chefs d'escadre, se mettaient à la solde de l'Angleterre et vendaient la destruction de leurs troupes ou de leurs flottes. De tous côtés on n'entendait parler que de perfidies, de lâchetés et de trahisons; au dedans comme au dehors, la France était réduite au dernier degré d'abaissement et de misère. La cour seule était brillante, les fêtes succédaient aux fêtes; l'or ruisselait sur les tables de jeu; cet or était celui des Anglais et le prix du sang; honte, infamie!

Pour Louis XV, il continuait sa vie de crapuleuses débauches, ne s'inquiétant nullement du sort des peuples. Heureusement Dieu eut pitié de ce beau pays de France: le roi d'Espagne, Ferdinand VI, mourut sans enfants et laissa la couronne à son frère consanguin Charles III, qui déjà occupait le trône de Naples. Ce prince provoqua une confédération de toutes les branches de la maison de Bourbon, pour établir la prédominance de cette famille sur les autres souverains de l'Europe, et forma le fameux pacte de famille. L'un des résultats les plus importants de ce traité fut de donner à la France l'appui de l'Espagne, et de la mettre en état de repousser une invasion étrangère. A cela près, l'Angleterre avait atteint son but et réalisé ses sacriléges espérances; notre marine était détruite et nos colonies conquises. Il est vrai que pour arriver à ce résultat le cabinet de Saint-

James avait prodigué les millions et augmenté la dette publique; mais, après tout, qu'était-ce pour l'aristocratie anglaise que la perte de quelques milliards dont la charge retombait sur la nation, en comparaison de l'anéantissement d'une puissance rivale qui pouvait un jour lui disputer l'empire des mers ! On ne doit donc pas être étonné que la Grande-Bretagne consentit à cesser la guerre continentale. Des négociations conduites par le duc de Nivernois et par le duc de Bedford amenèrent le honteux traité de Paris, qui plaçait la France au rang des nations déchues.

Tant d'opprebre et d'infamie ne fit pas rentrer en lui-même le méprisable Louis XV; au contraire, il affecta d'étaler plus de pompe que jamais pour insulter à la misère publique; il ne mit aucun frein dans ses dépenses, doubla le nombre des ganymèdes et des pauvres jeunes filles destinés à ses plaisirs, et joua des monceaux d'or. Indifférent par égoïsme à ce qui concernait même les intérêts de son trône, il le voyait s'écrouler sans terreur, ne paraissant occupé qu'à chercher des distractions dans la lecture de relations grivoises ou d'anecdotes scandaleuses, fabriquées par le duc de Choiseul, sur les intrigues des souverains et des princesses des autres cours de l'Europe, ou bien encore à tourner des tabatières pour ses favoris, et des phallus pour ses élèves du Parc-aux-Cerfs; si parfois ses courtisans, effrayés par les clameurs du peuple et tremblants pour leur avenir, lui manifestaient des craintes sur la marche des événements, il se contentait de répondre : « Bah! tout cela durera plus que » moi; peu m'importe quand je serai mort que la monar- » chie périsse et la France avec elle! »

Les vieilles traditions de respect pour la personne du roi étaient encore si profondément enracinées dans les esprits, que malgré les turpitudes de Louis XV le peuple ne se révoltait pas contre lui, et rejetait toutes les fautes de son gouvernement sur la favorite. Cette animadversion générale dirigée contre la marquise de Pompadour sembla être le présage de sa chute; le monarque, par sentiment de lâcheté autant que par fatigue, s'éloigna de jour en jour davantage d'une femme qui était devenue l'objet de l'exécration générale, et se rapprocha du duc de Choiseul, ambitieux hypocrite qui s'avançait à pas comptés vers un but qui n'était rien moins que l'exercice de la puissance souveraine sous le titre de premier ministre. Ce seigneur avait débuté à l'armée sous le nom de comte de Stainville, et s'était élevé peu à peu jusqu'au grade de lieutenant général; il avait ensuite épousé la sœur de la duchesse de Gontaut, l'une des plus riches héritières du royaume; puis il était devenu l'amant de la marquise de Pompadour, et avait obtenu par elle, successivement, plusieurs ambassades, le titre de duc et pair, le ministère de la guerre, celui des affaires étrangères, de la marine, et la haute main sur les finances. Son crédit n'était cependant justifié ni par des connaissances fort étendues ni par un esprit supérieur. Le duc de Choiseul avait seulement eu le bonheur d'être distingué par la fille du boucher Poisson, et de plaire à Louis XV en le récréant par le récit de chroniques scandaleuses sur les souverains étrangers, sur sa propre sœur, la belle et incestueuse duchesse de Grammont, et surtout en se montrant, en toutes occasions, l'ennemi déclaré de monseigneur le dauphin, contre lequel sa majesté conservait

une haine secrète depuis l'attentat de Damiens, en raison des soupçons qu'elle avait conçus sur la participation occulte de son fils dans le crime. Le duc de Choiseul, pour ces causes, était devenu le personnage le plus important de l'état; lui seul traitait avec le clergé, avec le parlement et avec les écrivains dont la puissance devenait redoutable, et soit par lui-même, soit par son cousin le duc de Praslin, il embrassait les diverses branches de l'administration qui étaient confiées à d'autres ministres.

Ainsi l'astre de la marquise de Pompadour pâlissait singulièrement, et déjà l'on pouvait prévoir le moment où il s'éclipserait de l'horizon, lorsque la favorite tomba gravement malade à la suite de parties de débauches faites au château de Choisy. Dès les premiers jours, elle comprit que la science serait impuissante pour la sauver, et elle ne s'occupa plus que de mourir en reine. Elle se fit transporter au château de Versailles, présida le conseil, quoique mourante, et jusqu'à sa dernière heure donna audience aux ambassadeurs, aux princes, aux évêques et à tous les grands seigneurs de la cour. Enfin le 15 avril 1765 elle rendit le dernier soupir. Une heure après, par ordre de Louis XV, on jeta le cadavre encore chaud sur une civière, et deux laquais le portèrent à l'hôtel de la marquise. Sa majesté se mit à une fenêtre pour voir le cortége traverser la cour; et comme le temps était à l'orage, elle dit à un de ses familiers : « Cette » pauvre femme aura un mauvais temps pour son dernier » voyage. » Le roi ne versa pas une seule larme sur le sort de la marquise, et le soir même de l'événement il se rendit, suivant son habitude, à l'infâme Parc-aux-Cerfs.



Les bruits d'empoisonnement qui avaient circulé lors de la fin prématurée de madame de Châteauroux se reproduisirent à la mort de madame de Pompadour; les jésuites furent accusés d'avoir sacrifié à leur vengeance cette courtisane devenue leur ennemie; mais ils s'en disculpèrent et rejetèrent le crime sur le duc de Choiseul.

Ces accusations n'eurent aucune influence sur l'esprit du roi; sa majesté parut au contraire plus disposée que jamais à abandonner les rênes de l'état au ministre favori. Rien ne se fit plus dans le royaume que par les ordres du duc de Choiseul; le dauphin lui-même montra pour le duc une extrême déférence, et se condamna à une vie très-retirée pour convaincre son père qu'il n'avait aucune des vues ambitieuses qu'on lui prêtait.

Louis XV, toujours en garde contre ce prince, voulut tenter une épreuve et s'assurer si les sentiments d'abnégation qu'il affichait étaient réels; en conséquence il commanda au ministre de former un camp à Compiègne, et invita toute la cour à venir assister aux manœuvres. Le dauphin, qui aimait beaucoup les exercices militaires, ne put résister à la tentation : il accourut à Fontainebleau, prit la direction des troupes, et se livra avec ardeur aux soins que nécessitait le commandement de l'armée. Cette excessive activité lui devint fatale; à la suite des manœuvres il fut pris d'un mal étrange, qui en peu de jours le conduisit aux portes du tombeau. Quand il n'y eut plus d'espoir de le sauver, les médecins vinrent annoncer au roi que son fils n'avait pas deux jours à vivre. Louis XV ne parut ni affligé ni surpris de cette terrible déclaration; il ordonna froidement qu'on fît les pré-

paratifs de départ, afin qu'il pût quitter Fontainebleau dès que son fils aurait fermé les yeux. Le malheureux dauphin, qui apercevait de sa fenêtre le mouvement qu'on se donnait pour charger à la hâte les voitures de bagages, ne put retenir ses plaintes, et s'écria douloureusement : « Hélas! la mort tarde » trop à venir, car j'impatiente bien du monde. » A tort ou à raison on attribua encore cet événement à un crime, et on en accusa le roi et son ministre. La dauphine n'ayant pas tardé à suivre son mari, on parla ouvertement d'une tasse de chocolat empoisonné qui lui avait été présentée par des gens vendus au duc de Choiseul; enfin, la reine étant morte quinze jours après, on alla jusqu'à appeler le roi un nouveau Néron.

Ces inculpations fausses ou non frappèrent d'épouvante Louis XV. Le lâche et crapuleux monarque feignit un retour sur lui-même, parla de faire pénitence, ferma son harem, renvoya ses maîtresses, et s'en tint à ses filles et à la belle duchesse de Grammont, dont il partageait les faveurs avec le duc de Choiseul. Mais cette existence ne tarda pas à le fatiguer; les projets de réforme furent abandonnés, le Parc-aux-Cerfs fut rouvert, et les saturnales recommencèrent comme auparavant. De nobles dames, des bourgeoises, de pauvres filles enlevées à leurs parents, vinrent successivement habiter ce lieu infâme; et après avoir été souillées des embrassements de ce sardanapale, laissèrent la place à d'autres victimes.

Cependant le maître s'ennuyait toujours; l'abus des plaisirs avait émoussé les ressorts de son organisation. Chaque jour il demandait à Lebel, son premier valet de chambre et son pourvoyeur, une femme qui sût réveiller en lui de nou-

velles ardeurs et qui pût faire diversion aux amours faciles de son sérail. Enfin le hasard le servit à souhait. Un soir que Lebel parcourait les lupanars de Paris pour recruter quelque nouveau sujet destiné au Parc-aux-Cerfs, il rencontra un certain comte du Barry, qui exerçait la profession de rufiano, et lui conta l'embarras où il était pour plaire au roi. Le comte lui promit de le tirer d'affaire et de lui procurer la plus éhontée courtisane du royaume. Le lendemain il lui amena une jeune fille, véritable merveille de beauté; c'était Marie-Jeanne Gomart de Vaubernier, fille d'un commis aux barrières du village de Vaucouleurs.

Cette courtisane, qui devait remplacer la Pompadour et régner sur la France avec le titre de favorite, était venue à Paris dès l'âge de neuf ans et avait été placée chez une marchande de modes, qui tenait en même temps une maison de prostitution. De là elle était entrée dans le lupanar de la fameuse Gourdan, où elle se trouvait encore quand le comte du Barry eut l'idée de la présenter à Lebel pour le satrape de Versailles. Il arriva ce que le protecteur de la Gomart avait prévu. Elle charma le roi à tel point, qu'en sortant de ses bras, sa majesté avoua aux courtisans admis à ses orgies, que jamais aucune femme ne lui avait fait connaître d'aussi ineffables voluptés. L'un des seigneurs se hasarda de dire que la nouvelle pensionnaire du Parc-aux-Cerfs sortait d'un lieu de débauche, et qu'elle se trouvait inscrite sur les registres des filles d'amour. Sa majesté répliqua que la chose lui importait peu, que la belle lui plaisait, et qu'elle figurerait à la cour au milieu des princesses.

En effet, par les ordres du roi, on se mit en quête d'un

mari pour donner un nom à la favorite; ce qui fut bientôt trouvé. On la fit épouser à Guillaume du Barry, le frère du rufiano qui l'avait procurée à Lebel, et immédiatement après la belle fut installée à Versailles, sous le titre de comtesse du Barry. Aucun des seigneurs n'osa d'abord montrer quelque considération pour une effrontée courtisane que la plupart d'entre eux avaient possédée dans le lupanar de la Gourdan; ensuite ils s'enhardirent, et pour plaire au maître, ils visitèrent assidûment la favorite.

Louis XV, de plus en plus sous le charme, combla d'honneurs et de richesses la nouvelle comtesse, lui fit étaler un luxe de reine, osa l'assimiler aux membres de sa famille, et contraignit ses filles à l'admettre dans leurs orgies. Sa majesté voulut également que la favorite eût les honneurs de la présentation officielle à la cour, ce qui était un pas très-difficile à franchir, même pour le roi, eu égard aux sottes idées que l'on avait à cette époque sur l'étiquette. Les nobles dames, qui étaient jalouses de la Pompadour, criaient au scandale; les filles du roi, mesdames Adélaïde, Victoire et Sophie, qui ne pouvaient pardonner à une courtisane de leur avoir enlevé la honteuse tendresse de leur père, protestaient contre son élévation; la comtesse de Grammont, furieuse de se voir dédaignée, déchaînait contre sa rivale son frère le duc de Choiseul et son cousin le duc de Praslin pour empêcher que le roi se fît présenter la du Barry; les ministres s'agitaient, les ambassadeurs adressaient des notes à leur gouvernement, les ecclésiastiques faisaient des représentations, et les magistrats des remontrances pour prévenir cette cérémonie ignominieuse.

Il semblait réellement, à voir tout le mal qu'on se donnait, que les constitutions du royaume, le salut de l'état et le maintien de l'équilibre européen dépendissent de cet événement. Le duc de Choiseul, oubliant qu'il devait sa fortune à la fille du boucher Poisson, déclarait qu'il était prêt à renoncer au ministère plutôt que de souffrir que le roi avilît sa couronne; les princes se rangeaient à son parti, et les parlements applaudissaient à sa résolution.

Sa majesté, effrayée des obstacles apportés à la présentation de la favorite, paraissait sur le point d'y renoncer, lorsque le maréchal de Richelieu intervint, plaida la cause de la du Barry, et fit judicieusement observer à Louis XV qu'il était roi, par conséquent maître de faire toutes ses volontés, et qu'il n'avait à rendre compte de ses actions qu'à Dieu. La présentation de la favorite fut décidée. Une autre difficulté s'offrit; aucune dame ne voulut servir d'introductrice: le maréchal de Richelieu y pourvut encore; il alla chercher dans les couloirs du palais de justice une madame de Béarn, vieille plaideuse ruinée, à qui l'on donna deux cent mille livres pour cette importante affaire. La cérémonie eut lieu; Jeanne Gamart, la courtisane du lupanar de la Gourdan, fut présentée officiellement et prit place à la cour au milieu des princesses du sang et des duchesses.

A partir de ce jour, s'ouvrit pour la France le règne de Cotillon III; la comtesse du Barry fut toute-puissante dans l'état, et éleva au faîte des grandeurs les ambitieux qui s'étaient attachés à sa fortune. On vit le maréchal de Richelieu, l'abbé Terray, contrôleur général des finances, et le chancelier Maupeou, ramper lâchement aux pieds d'une

courtisane pour en obtenir des grâces et des faveurs. Néanmoins la prostituée royale ne se montrait que médiocrement flattée de leurs adulations, soit qu'elle ressentît un tendre sentiment pour le duc de Choiseul, soit qu'elle eût été séduite par la grande réputation de son amabilité, ou soit qu'elle le redoutât; toujours est-il que la favorite fit des avances au ministre, qu'elle chercha à le convaincre qu'elle n'avait d'autre ambition que celle de remplacer la marquise de Pompadour, et qu'elle alla jusqu'à lui offrir d'être sa maîtresse.

Le duc, qui était dominé par sa sœur madame la comtesse de Grammont, eut l'imprudence de repousser toutes les avances de la du Barry Dès ce moment la guerre fut déclarée entre la favorite et le ministre. Celui-ci imagina, pour fortifier son parti, de donner une nouvelle reine à la France; mais Louis XV refusa d'entrer dans ses vues. Alors le duc songea à dresser d'autres batteries et à marier le dauphin, monseigneur le duc de Berry, l'aîné des enfants du malheureux dauphin mort à Compiègne. Il avait calculé avec raison qu'une jeune princesse, qui lui serait redevable de la haute fortune à laquelle un jour elle devait arriver par son union avec l'héritier du trône de France, deviendrait son plus sûr appui contre ses ennemis. Il proposa en conséquence à Louis XV de marier son petit-fils à l'archiduchesse Marie-Antoinette-Josèphe-Jeanne d'Autriche, troisième fille de Marie-Thérèse et de l'empereur François Ier, jeune personne admirablement belle. Quoique cette princesse comptât à peine quatorze ans, elle passait déjà pour une femme accomplie; sa taille était majestueuse, ses bras parfaitement arrondis, sa peau d'une blancheur éblouissante, ses regards pleins de feu;



elle parlait quatre langues, le français, l'anglais, l'italien et le latin; elle était très-forte dans les arts, surtout en dessin et en musique. Mais on doit dire également qu'elle renfermait dans son sein les germes de passions funestes, que déjà elle avait donné des preuves d'une profonde dépravation de mœurs, et que malgré la surveillance active de sa mère, elle était parvenue à établir un commerce incestueux avec son frère Joseph, et à former des relations coupables avec des officiers du palais, et avec plusieurs jeunes filles attachées à sa personne comme demoiselles d'honneur.

Louis XV donna son adhésion pleine et entière aux projets de son ministre, approuva les négociations qui furent entreprises pour cet objet; et quand toutes les conventions eurent été arrêtées, il fit le voyage de Compiègne pour recevoir la jeune fiancée, qui, dit-on, s'abandonna le soir même aux caresses impudiques du vieux satrape. Le mariage du dauphin et de Marie-Antoinette fut célébré à Versailles avec une pompe extraordinaire; malheureusement il fut signalé par des accidents de sinistre présage. Pendant la cérémonie nuptiale un violent orage éclata, et la foudre tomba à trois reprises dans les jardins du palais.

A Paris, des événements plus désastreux troublèrent les fêtes données par la ville, et transformèrent en jours de deuil ces jours consacrés à la joie. Pendant le feu d'artifice, plusieurs décorations de bois placées aux abords de la place Louis XV, où se tirait le feu, vinrent à s'embraser et jetèrent une sorte de panique dans la foule qui encombrait la place et les avenues. Des milliers de spectateurs se précipitèrent sur les quais; et comme ils avaient à redouter d'être écrasés sous

les pieds des chevaux qui stationnaient à cet endroit ou d'être poussés dans le fleuve, ils se rejetèrent par un effort désespéré sur le côté opposé, et s'abîmèrent dans les fossés ou se brisèrent sur les pierres entassées dans la rue Royale, qui était alors en construction. Pour surcroît de malheurs, les coupeurs de bourse se mirent de la partie, et augmentèrent le désordre pour voler plus à leur aise. Enfin l'on compta dans cette terrible soirée plus de deux mille cadavres restés sur place, indépendamment de ceux qui furent enlevés par leurs amis ou par leurs parents, et des infortunés qui purent retourner chez eux, quoique blessés grièvement, et qui expirèrent des suites de leurs blessures.

Si la capitale était dans la désolation, par compensation la cour était dans l'ivresse : les princes, les princesses, les grands seigneurs de l'époque, toute la valetaille dorée, célébrait le mariage du dauphin et aidait à dépenser les vingt millions que le contrôleur général avait mis à la disposition du roi pour les fêtes. Lorsque la nouvelle du désastre parvint à Versailles, c'est à peine si les danses furent suspendues; personne ne s'en montra affecté, ni Louis XV ni même le duc de Choiseul, qui était au moins coupable de négligence pour ne pas avoir mieux pris ses mesures, soit en doublant la garde de sûreté, soit en faisant déblayer les abords de la place où devait avoir lieu le feu d'artifice. Le parlement seul eut la velléité d'informer contre les magistrats dont l'insouciance ou l'inhabileté avait causé un si grand malheur; mais quand il vit à quels personnages il devait faire remonter le blâme, il suspendit les enquêtes, et aucune voix ne s'éleva pour demander la punition des coupables.

Néanmoins le mariage du dauphin n'avait pas eu le résultat qu'en attendait le duc de Choiseul. Sa majesté s'était promptement fatiguée de sa bru, et la du Barry devenait de jour en jour plus puissante. Le ministre voulut alors essayer des moyens qu'avait si heureusement employés Louvois sous Louis XIV, et se détermina à jeter la France dans une guerre désastreuse pour se maintenir à son poste. Ce n'était pas chose facile que d'y faire consentir le roi, vu la pénurie du trésor et l'impossibilité de créer de nouvelles ressources pour subvenir aux prodigalités de la cour. Toutefois il tenta hardiment ce parti; et pour mieux assurer le succès de ses démarches, il commença par attaquer ses ennemis les plus acharnés, et tout particulièrement l'amant de la du Barry, le beau d'Agenois, devenu duc d'Aiguillon, neveu du maréchal de Richelieu, qui se trouvait précisément sous le coup de graves accusations de concussion et d'abus de pouvoirs dans son gouvernement de la Bretagne, et qui était poursuivi par-devant le parlement de Paris. Mais la comtesse prit fait et cause pour son favori, et obtint de Louis XV la révocation des lettres patentes qui avaient autorisé les conseillers à connaître des crimes reprochés au duc d'Aiguillon. Ceux-ci passèrent outre, rendirent un arrêt qui déclarait le duc prévenu de faits qui entachaient son honneur, et le suspendirent de ses fonctions de pair et de ses dignités jusqu'au prononcé définitif du jugement. Le roi, furieux de voir ses volontés méprisées, accourut au palais de justice, escorté de six compagnies des gardes, força le greffe et lacéra de ses mains les pièces de la procédure. Cette lâche expédition terminée, sa majesté retourna à Versailles, et quelques jours

après annonça qu'elle tiendrait un lit de justice. Rien ne fut négligé pour rendre complète l'humiliation des magistrats convoqués pour cette cérémonie. Le duc d'Aiguillon y siégea parmi les pairs, malgré la condamnation dont il était frappé; le chancelier Maupeou admonesta l'assemblée en termes flétrissants; Louis XV traita les conseillers avec une insolence extrême, et leur enjoignit d'inscrire, séance tenante, sur les registres de la compagnie un édit qui les couvrait d'infamie. Il fallut obéir; la salle où se tenait la séance étant environnée de soldats; mais le lendemain, quand ils furent rentrés à Paris, ils annulèrent leur précédente résolution comme arrachée par la terreur, et décrétèrent qu'ils suspendraient leur service jusqu'à ce que justice leur eût été rendue.

Sa majesté, d'après ce principe en vigueur dans les monarchies absolues, qu'un roi est maître d'agir en toutes choses suivant son bon plaisir, trouva tout simple, pour assurer l'impunité d'un grand coupable, de détruire la seule barrière qui existât entre le peuple et le trône, et abolit le parlement. Le duc de Choiseul voulut s'opposer à ce coup d'état, et argua de l'intérêt général de la nation; mais aux premières paroles Louis XV l'arrêta, lui présenta des pièces écrites de sa main, qui témoignaient que lui-même ne songeait dans cette affaire qu'à éloigner ses ennemis de la cour, afin de pouvoir entraîner la France dans une guerre contre l'Angleterre et dans le seul but de rester ministre. Le duc se retira couvert de confusion, bien assuré de sa disgrâce; elle ne se fit pas attendre. Une heure après, le duc de la Vrillière vint lui apporter une lettre de cachet qui l'exilait dans ses terres, ainsi que son parent le duc de Praslin.

Louis-Philippe-Joseph de Chartres, le bâtard de cette duchesse d'Orléans qui passait pour la plus effrénée messaline de l'époque, et qui faisait alors son apprentissage d'opposition, accourut auprès du ministre exilé, le tint longtemps embrassé, et répéta, en versant des larmes hypocrites, que c'en était fait de la monarchie. Beaucoup de seigneurs imitèrent cet exemple, et vinrent féliciter le duc de Choiseul sur sa disgrâce; mais ce fut tout. Le peuple ne parut même pas s'inquiéter de cette révolution de palais; peu lui importait, en effet, la chute des courtisans qui le gouvernaient, puisque la misère était au comble et qu'il n'avait aucun adoucissement à attendre de leurs successeurs.

Louis XV, débarrassé de son ministre, procéda immédiatement à l'exécution de son plan favori, l'abolition du parlement. Dans la nuit du 19 au 20 janvier 1771, par ordre de sa majesté, des mousquetaires envahirent les maisons des magistrats, les arrachèrent à leur sommeil, et leur enjoignirent d'avoir à répondre, par oui ou par non, s'ils consentaient à reprendre leurs fonctions. Quarante d'entre eux, intimidés par la présence de soldats armés, signèrent qu'ils se soumettaient aux ordres du roi; mais au matin, en se rendant au palais, ils s'empressèrent de se rétracter, et protestèrent contre la violence dont on avait usé envers eux. C'était ce que désirait le monarque; il rendit aussitôt un arrêt qui déclarait le parlement aboli. La journée entière fut employée à signer des lettres de cachet : le soir venu, des huissiers suivis de gardes se présentèrent de nouveau chez les magistrats, s'emparèrent de leurs personnes et les emmenèrent aux lieux qui avaient été désignés pour leur exil. Sa

majesté agit de la même manière pour les autres parlements, et avant la fin de l'année ils se trouvèrent entièrement supprimés dans toute l'étendue du royaume.

Comme il fallait cependant un ordre judiciaire, le chancelier Maupeou installa au nom du roi une commission du conseil à la place du parlement; et quelques jours après, ce nouveau tribunal publia un décret qui établissait six nouvelles cours souveraines sous le nom de conseils supérieurs, dans les villes d'Arras, de Blois, de Châlons-sur-Marne, de Clermont, de Lyon et de Poitiers.

Ces divers changements ne se firent pas sans exciter une violente opposition de la part de tous les hommes voués à l'étude de la jurisprudence, et qui voyaient les constitutions renversées par l'établissement de semblables cours. La chambre des comptes adressa des observations au chancelier; la cour des aides, dont le zèle était échauffé par le président Lamoignon de Malesherbes, réclama avec force contre les rigueurs exercées envers les parlements, et eut les honneurs de la persécution.

Louis XV, qui multipliait les lits de justice, en tint un nouveau où il publia trois édits qu'il venait de forger, l'un qui supprimait pour toujours le parlement de Paris, le second qui abolissait à jamais la cour des aides, et le dernier qui transformait le grand conseil en corps judiciaire avec les attributions législatives. En terminant la séance, le roi fit cette insolente allocution aux nouveaux magistrats: « Je vous » déclare inamovibles; je vous ordonne de commencer vos » fonctions et vous défends toutes délibérations contraires à » mes augustes volontés. Telles sont mes décisions, et je n'en

» changerai jamais. » Les princes, qui voyaient la cour des pairs annihilée par cette nouvelle création, adressèrent des remontrances à sa majesté; le duc d'Orléans et Louis-Philippe de Chartres son fils osèrent attaquer dans leurs discours la favorite, les ministres et même le monarque. Des lettres de cachet en firent justice; les princes de Conti, de Condé, le duc de Bourbon, le comte de Clermont, furent également conduits en exil dans leurs terres; la vengeance du crapuleux Louis XV s'étendit jusqu'aux membres les plus infimes du barreau et de la magistrature.

Mais la discorde qui existait entre le trône et ses plus fermes soutiens ne fut pas de longue durée. Les princes qui avaient montré le plus d'acharnement dans la lutte donnèrent les premiers le signal de la soumission : le duc d'Orléans ne tarda pas à négocier son rappel, et promit d'obéir servilement à la favorite, sous la seule condition qu'on l'autoriserait à rendre public le mariage qu'il avait contracté avec la belle Montesson depuis la mort de sa femme. Le duc de Chartres, le plus lâche des princes de sa race, disent les mémoires du temps, la honte de la maison de Bourbon, dans laquelle il était frauduleusement entré, le fils d'un valet d'écurie, escroc insigne, ivrogne abruti, débauché crapuleux, sans foi, sans loi, sans pudeur, sollicita également sa grâce de la du Barry. Les autres princes, à l'exception du duc de Conti, ne tardèrent pas à suivre son exemple, les ducs et pairs abjurèrent aussi leurs velléités de rébellion; les membres du parlement de Paris descendirent à leur tour aux plus lâches prières, afin d'obtenir du chancelier la levée de leur exil et le remboursement de leurs charges. Le peuple

paya encore le prix des charges, et toute opposition cessa contre la cour, du moins à Paris; car le mécontentement prenait dans les provinces le caractère de la sédition.

En Bretagne surtout se manifestait une grande agitation; Louis XV envoya des troupes pour ruiner le pays et dissoudre les états bretons dans le cas où ils continueraient à résister à ses ordres. De semblables précautions furent prises contre les états de la Bourgogne et du Languedoc. Elles produisirent des résultats bien différents de ceux qu'on attendait: le peuple prit parti pour les magistrats; les soldats envoyés pour mettre les rebelles à la raison refusèrent de tirer contre leurs concitoyens. Les provinces furent alors inondées d'écrits satiriques qui dévoilaient toutes les turpitudes du gouvernement; des bulletins manuscrits, mis en circulation sous le nom de nouvelles à la main, montrèrent au grand jour les infâmes débordements de Louis XV, et dénoncèrent à l'exécration publique le monarque et ses ministres. Des placards régicides furent même affichés en plein jour dans la capitale; l'un d'eux avait été attaché au socle de la statue du roi qui décorait la grande place Louis XV, et contenait cette terrible allusion à la tentative de Damiens: « Arrêt de la cour des » monnaies, qui ordonne qu'un louis mal frappé soit ré- » frappé! »

Le roi ne s'inquiéta de ce redoublement de haine dont il était l'objet, que pour se mettre en garde contre le poignard d'un second régicide. Par ses ordres, plusieurs milliers de personnes suspectées d'être hostiles à la royauté furent incarcérées à la Bastille avec des lettres de cachet dont la teneur indiquait assez le sort qui leur était réservé: « Monsieur

» le gouverneur de la Bastille recevra le prisonnier, le gar-
» dera huit jours et s'en défera ! »

Ce fait, consigné dans les Archives de la police et dans l'Histoire de la Bastille, suffit pour démontrer que Louis XV, surnommé par ses flatteurs le Bien-Aimé, le disputait presque en cruauté à l'infâme Louis XIV, son aïeul ; la seule différence qui existât entre eux, est que l'un massacrait au grand jour, et le second dans l'ombre.

Indépendamment de ces barbares exécutions, il est prouvé par les témoignages les plus authentiques, et par les assertions de l'abbé Montgaillard, l'un des historiens les plus consciencieux qui aient écrit sur l'époque de la révolution, que Louis XV, pendant le cours de son règne, lança plus de cent cinquante mille lettres de cachet. Ce n'est pas tout encore ; le roi, non content d'avoir spolié ses sujets par les différents moyens qui avaient été imaginés par ses prédécesseurs, essaya, pour remplir ses trésors, d'une mesure atroce qui semblait lui avoir été soufflée par l'enfer : il se fit entrepreneur de calamités publiques, chef des monopoleurs des farines ; il spécula sur la misère, sur la faim, et devint l'âme de ce fameux pacte de famine qui devait couvrir le sol de la France de plus de cadavres que n'aurait pu faire une guerre meurtrière.

Depuis longtemps les finances étaient dans le plus grand désordre ; les impôts, déjà si énormes vers la fin de la vie de Louis XIV, avaient quadruplé depuis l'avénement de Louis XV au trône ; les intérêts de la dette, qui se trouvaient réduits à vingt-cinq millions à la majorité du roi, montaient au sextuple de cette somme, et représentaient un capital de

plusieurs milliards, lorsque sa majesté eut la pensée d'élever à la charge de contrôleur général des finances l'abbé Terray, un de ces hommes dévoués à la tyrannie, qui proclament effrontément le principe de l'inviolabilité des rois, et qui prétendent que l'existence des peuples ne doit être comptée pour rien quand il s'agit de satisfaire le moindre caprice des souverains. Ce misérable arrivait au ministère avec l'idée bien arrêtée de créer de nouveaux impôts, d'emprunter à tous les taux, et de solder les dettes par des banqueroutes. Ce fut lui encore qui donna à Louis XV le funeste conseil de révoquer l'édit sur la liberté de l'exportation des grains, d'accaparer ensuite les blés amenés sur tous les marchés du royaume, et d'en faire hausser le prix à volonté, pour affamer ses sujets et les contraindre ainsi à livrer jusqu'à leur dernière obole. Projet infernal qui ne pouvait sortir que du cerveau d'un prêtre ou de celui d'un roi.

Sa majesté procéda avec une rare habileté à la réalisation de ces mesures: elle commença par faire acheter par les agents du fisc les blés qui arrivaient de la campagne sur tous les marchés; ensuite elle fit construire d'immenses magasins à Corbeil et dans différents endroits, ainsi que des moulins, et accumula dans ses greniers des quantités prodigieuses de farines et de grains; tout cela sans prendre la peine de dissimuler, affectant même de faire parade de son adresse, et montrant à ses courtisans un agenda sur lequel se trouvaient notées de sa main, jour par jour, les variations des marchés. Le roi poussa l'impudence jusqu'à vouloir qu'on plaçât dans l'Almanach royal, au rang des officiers de finances, avec le titre de trésorier des grains et des farines, un sieur Mirla-

vaud, afin que les cultivateurs connussent à qui ils devaient s'adresser pour traiter de leurs récoltes.

Il résulta tout naturellement de cet accaparement une disette affreuse, quoique l'année eût été bonne et les récoltes abondantes. Les grains haussèrent, les monopoleurs de bas étage vendirent leurs blés et réalisèrent d'importants bénéfices; le roi attendit encore. La famine s'accrut: partout on entendit parler d'infortunés qui expiraient d'inanition; les campagnes se trouvèrent sillonnées, comme au temps d'Isabeau de Bavière, par des bandes innombrables de vieillards, de femmes, d'enfants, hâves, exténués, couverts de haillons, qui se répandaient dans les bois pour dévorer les glands, ou qui paissaient dans les champs comme des troupeaux de bétail. Alors sa majesté ouvrit ses greniers et vendit son blé au poids de l'or. L'opération avait merveilleusement réussi. Les richesses que Louis XV extorqua de cette manière servirent à payer les dépenses toujours croissantes du Parc-aux-Cerfs et à satisfaire les goûts ruineux de la du Barry. Cette favorite avait sa cour, et recevait à sa table les princes, les ducs et pairs, les ministres; elle donnait des fêtes à la noblesse, à la robe, à la finance et même au clergé. Les plus grands seigneurs étaient à ses pieds; monseigneur le duc d'Orléans lui demandait lâchement sa protection, afin d'obtenir du roi la reconnaissance de son mariage avec madame de Montesson, et elle répondait en lui frappant sur le ventre: « Épousez-la toujours, gros père; tâchez seulement » que vos enfants ne soient pas tous bâtards, et je me charge » du reste. »

Lorsqu'elle sortait de son lit, le nonce du pape et le grand

aumônier lui mettaient l'un et l'autre ses pantoufles et lui servaient de caméristes. Sa faveur était à son apogée et lui avait inspiré une telle vanité qu'elle ne parlait rien moins que de se faire épouser par son royal amant ; déjà même elle affectait les allures d'une reine. Puis, sous prétexte que sa maison ne pouvait contenir la foule des seigneurs qui venaient lui rendre visite, elle se fit bâtir un magnifique palais sous le nom modeste de pavillon de Lucienne.

Cette demeure devint la retraite de prédilection du roi ; il y passait des journées entières, et ne s'en arrachait que pour son harem du Parc-aux-Cerfs. C'était là que sa majesté, dépouillant tout appareil de grandeur, se livrait à ses goûts culinaires ; le bonnet de coton en tête, la serviette au côté, elle remplissait auprès de la favorite les plus humbles fonctions de la domesticité, préparait son déjeuner et se laissait gourmander comme un valet. On cite encore aujourd'hui cette phrase de la du Barry, dite dans un instant fort délicat, où le roi cupidonnait avec elle : « Prends donc garde, la France, » ton café f.... le camp! »

Louis XV finit cependant par se fatiguer de sa maîtresse, et jeta les yeux sur une jeune femme que le comte du Barry avait fait épouser à son fils et qu'il destinait à remplacer sa belle-sœur. Celle-ci écarta sa rivale à prix d'or avant que le roi eût eu le temps de s'y attacher ; et pour prévenir le retour de semblables caprices, elle suivit l'exemple de la Pompadour et se fit la directrice du Parc aux-Cerfs. Les mœurs de cet abominable séjour avaient fait de grands progrès depuis plusieurs années. Les matrones, chargées de surveiller les odalisques du sérail, étaient toutes des femmes titrées ;



Bourdet del. — Faucheu dir. — Taurel Sculp.

les pourvoyeurs étaient ducs, comtes, marquis ou barons, tous portaient la croix de Saint-Louis.

La besogne était également devenue beaucoup plus facile; on n'était point obligé, comme par le passé, de battre les quatre coins du royaume pour trouver des sujets; les familles nobles se disputaient l'honneur de fournir la couche luxurieuse du vieux roi.. Des ducs, des comtes, des marquis, assiégeaient les antichambres du lieutenant de police pour obtenir l'admission de leurs filles dans le Parc-aux-Cerfs; les solliciteurs étaient tellement nombreux, que Sartines, le successeur de Berryer, s'était vu forcé de leur fermer son cabinet, et d'établir que ces sortes de demandes lui seraient adressées, sous forme de supplique, pour être présentées à la comtesse du Barry.

Nous donnons une copie textuelle d'une de ces pétitions trouvée dans les archives de la police, pour faire apprécier à quel degré d'abjection était tombée la noblesse française sous le règne de Louis XV.

« Monseigneur le lieutenant de police, un gentilhomme, » qui compte dix quartiers de noblesse, dont les aïeux, » hommes et femmes, ont toujours professé un dévouement » extrême à la personne sacrée de nos rois, a l'honneur de » vous prévenir qu'il est père d'une fille, véritable miracle » de beauté et de fraîcheur. Serait-ce trop attendre, mon- » seigneur, comme récompense de trente-quatre années de » service militaire en qualité de colonel, que d'espérer pour » ma chère enfant, âgée de quinze ans révolus, l'entrée de » la bienheureuse maison où l'on forme les jeunes personnes » qui sont réservées à l'ardent amour de notre glorieux mo-

» narque? Peut-être s'élèvera-t-il quelque objection sur l'âge » avancé de ma fille; mais je proteste qu'elle possède son » innocence baptismale, comme le démontrent du reste, » d'une manière irrécusable, les certificats ci-joints des » docteurs chirurgiens et médecins, ainsi que d'autres attes- » tations des sages-femmes. D'ailleurs, pour plus de certi- » tude, vous lui ferez subir devant vous, monseigneur, un » nouvel examen, pour vous assurer que notre roi bien-aimé » trouvera en elle tous les trésors qui lui sont si bien dus. » J'attendrai, monseigneur, avec une vive impatience votre » réponse. Si elle est favorable, elle répandra les bénédic- » tions de Dieu sur une noble famille, qui vous sera toujours » aveuglément et passionnément dévouée. »

En marge de ces suppliques, la favorite se contentait, selon que les solliciteurs étaient ses partisans ou ses enne- mis, de mettre « refusé » ou « à voir. »

Parmi les jeunes filles ou les femmes qui furent ainsi livrées au luxurieux monarque, les mémoires du temps n'ont con- servé que les noms de celles qui avaient eu quelque éclat. D'Angerville cite, par exemple, mademoiselle de Blaru, qui fut livrée aux pourvoyeurs de Louis XV par l'abbesse du couvent de Bon-Secours, où elle était élevée, ainsi qu'une dizaine d'autres pensionnaires de cette maison, de l'âge de onze et douze ans; il cite également la fille du maréchal de Richelieu, la célèbre comtesse d'Egmont, qui mourut de débauche à vingt-trois ans; mademoiselle de Grandi, connue sous le nom de la bouillante Italienne; miss Witist ou la Belle Anglaise; mademoiselle de Malignan, mademoiselle de Coulanges, mademoiselle de Bomango, et une foule d'autres

nobles filles; il parle d'une jeune créole, madame de Sainte-Hélène, vendue par son mari le jour même de ses noces; il cite encore madame de la Rure, que le roi voulut posséder parce qu'elle était atteinte de nymphomanie; la petite de Lussan, qui n'eut que les honneurs de la passade, parce qu'elle avait les hanches maigres; la marquise d'Eslignac, dont la gorge était phénoménale; la baronne de Salís, qui fut enlevée de force, portée au Parc-aux-Cerfs, et violée par Louis XV; cette malheureuse femme s'étouffa de désespoir en dévorant ses cheveux; madame de Martinville, la duchesse de Chaulnes; madame de Beaunoir, femme bel esprit, auteur de quelques pièces de théâtre, entre autres de Céline; madame de Villemant, la duchesse de la Rochechouard, la comtesse de Sades, qui tomba dans l'érotomanie par suite des breuvages aphrodisiaques et des pastilles de chocolat aux cantharides que lui fit prendre sa majesté.

Beaucoup de femmes de théâtre furent également admises aux orgies du roi. Mademoiselle Tiercelin entra à onze ans au Parc-aux-Cerfs et en sortit à quatorze, avec une pension de cinquante mille livres de rentes; mademoiselle Lescot, de la Comédie Italienne, était moins âgée encore, et n'avait que dix ans quand elle fut livrée au soudan de Versailles; mademoiselle Lefèvre, surnommée la messaline des Italiens, fut de même, dans un âge fort tendre, souillée par les embrassements du monarque, ainsi que quantité d'autres actrices ou danseuses. Parmi les sujets qui furent pris dans les lupanars de la capitale pour ranimer les sens blasés de sa majesté, on place la demoiselle de Ville, la tribade la plus éhontée de Paris; la Dervieux, qui le disputait au ganymède

le plus exercé; la Bouvier, surnommée la comtesse de Palun, connue pour ses goûts monstrueux. Toutes ces femmes, pour avoir reçu quelques instants dans leurs bras le crapuleux Louis XV, se trouvaient comblées de présents; plusieurs étaient rentées à millions; d'autres recevaient des terres, des châteaux, de l'or, des diamants, et toujours aux dépens du pauvre peuple.

Terray, l'intendant général des finances, fidèle à son système, déclarait une banqueroute chaque trimestre pour égaler les recettes aux dépenses, doublait les impôts, en créait de nouveaux, forçait les tailles dans toutes les provinces, mettait un dixième sur les rentes perpétuelles, un quinzième sur les viagères; doublait, triplait, quadruplait le marc d'or; créait un centième denier sur les offres; faisait acheter une seconde fois la noblesse à ceux qui l'avaient acquise; déclarait perpétuel l'impôt du sou pour livre qui avait été établi pendant les guerres; prorogeait indéfiniment les charges du premier vingtième et du second vingtième. Jamais peut-être, en aucun temps, on n'avait enregistré autant d'édits bursaux; tous les jours on en portait de nouveaux au palais, et souvent plusieurs dans la même journée.

Cependant ils ne suffisaient pas à combler les abîmes creusés par les prodigalités du monarque; et rien ne pouvait arrêter Louis XV dans ses désordres, ni la misère du peuple, qui est la dernière chose dont les princes prennent souci, ni la pénurie du trésor, ni les infirmités de la vieillesse qui commençaient à se faire sentir, ni même les avertissements que lui donnait la mort en frappant ses compagnons de débauche jusque sous ses yeux; rien ne pouvait émouvoir le vieux sar-

danapale ni le faire renoncer à ses orgies du Parc-aux-Cerfs. Ainsi, le marquis de Chauvelin, un de ses plus intimes confidents, ayant été étouffé par le vin au milieu d'un souper, il donna froidement l'ordre qu'on enlevât le cadavre, et continua à s'enivrer. Enfin il trouva la juste punition des crimes de sa vie dans la débauche même; une jeune duchesse l'infecta du mal honteux qui avait fait périr François Ier, un de ses prédécesseurs.

A partir de ce moment, ses forces déclinèrent sensiblement. Sa majesté, au lieu de suivre les conseils de ses médecins et de se conformer aux règles prescrites pour ces sortes de maladies, voulut essayer, pour hâter sa guérison, d'un moyen exécrable dont un roi seul pouvait avoir la pensée. Louis XV se fit amener des jeunes filles pures et vierges.... Heureusement Dieu prit en pitié ces innocentes victimes, et permit que le remède avançât la catastrophe : une pauvre enfant de treize ans, d'une admirable beauté, qui avait été introduite dans le lit de ce monstre, lui communiqua les germes de la petite vérole qu'elle portait dans son sein sans le savoir, et vint gravement compliquer la position du malade. Dès les premiers jours, les docteurs jugèrent, d'après les symptômes, qu'il n'y avait aucun espoir de sauver le monarque, et parlèrent de le faire administrer; mais Bordier, le médecin en chef de sa majesté et l'ami de la du Barry, s'opposa à l'introduction des ecclésiastiques, sous prétexte que leur vue pouvait hâter la fin du malade, et en réalité pour laisser à cette courtisane le temps de faire passer ses richesses en lieu sûr.

Le vieux roi, qui ignorait la gravité de son état, luxurieux

jusqu'à son lit de mort, voulait que la favorite passât ses mains blanches et délicates sur ses ampoules purulentes, qu'elle livrât ses charmes nus à ses caresses, et s'abandonnât à toutes les impudicités que lui permettait sa faiblesse.

Quand la du Barry eut pris toutes ses dispositions, les médecins vinrent apprendre au sardanapale que sa dernière heure était sonnée. L'arrêt fatal lui causa une terreur indicible, et, comme on l'avait prévu, il devint le signal du renvoi de la favorite; le crapuleux Louis XV tourna à la dévotion et se fit administrer par monseigneur de la Roche-Aymond, son grand aumônier, l'un des prélats les plus débauchés du royaume. Trois jours après, le 10 mai 1774, il rendit son âme au démon, dans la soixante-quatrième année de son âge. Il avait régné cinquante-neuf ans.

Aussitôt qu'il eut fermé les yeux, la cour quitta Versailles et vint à Choisy, où se trouvait le jeune dauphin, pour le saluer roi de France et de Navarre; personne ne resta auprès du cadavre de Louis XV, à l'exception des gens nécessaires; encore s'empressa-t-on de l'enlever du château, où il répandait une odeur infecte. On ne remplit même aucune des formalités d'usage, soit pour l'autopsie, soit pour l'embaumement, tant les gens de l'art redoutaient le contact de ces restes impurs; après quarante-huit heures, le corps fut renfermé dans un cercueil et emporté sur un carrosse de chasse à l'ossuaire royal de Saint-Denis.

Louis XVI n'avait que vingt ans lorsqu'il se trouva appelé par la mort de son aïeul à prendre les rênes du gouvernement. Cette fois encore on put voir combien était absurde le principe de légitimité et de transmission d'empire par voie

d'hérédité. Au lieu d'un homme d'énergie qui eût été nécessaire à la tête de l'État pour arrêter les spoliations de tous genres dont les peuples étaient victimes, l'aveugle hasard avait donné à la France un prince d'une nullité absolue, qui, par le fait de son incapacité, allait se trouver le jouet des intrigants qui l'entouraient; aussi est-il juste de rejeter une grande partie des crimes de son règne sur les seigneurs de sa cour, sur les princes et les princesses du sang, et particulièrement sur Marie-Antoinette, qui abusa si fatalement de l'ascendant qu'elle avait sur son mari. Mais à l'égard de la reine, les mémoires de l'époque se montrent d'une telle sévérité, que nous ne saurions trop nous mettre en défiance contre leurs assertions; les uns la comparent aux Marguerite de Bourgogne, aux Isabeau de Bavière, et disent qu'elle possédait tous les vices de la femme et pas une des vertus de son sexe; les autres prétendent que lorsqu'elle monta sur le trône, on put croire que le déplorable empire des courtisanes se perpétuait en elle; que dans ses débordements elle ne le cédait en rien à l'ancienne pensionnaire du lupanar de la Gourdan; qu'elle montrait la même effervescence de passions et les mêmes goûts monstrueux que la du Barry; que toutes deux avaient encore d'autres points de ressemblance; que si la favorite avait su enchaîner Louis XV à son char, et conserver son empire sur lui, tout en le trompant et en faisant partager ses faveurs à des valets; la reine avait su également dominer son mari, le tromper et lui inspirer une confiance si absolue, que jamais il ne lui était venu à la pensée qu'on pût seulement exprimer un blâme sur elle; qu'enfin, ces deux femmes, si bien faites pour se comprendre, s'étaient

un instant rapprochées aux petits soupers du vieux roi ; mais qu'ensuite la jalousie, l'ambition, la vanité, les avaient divisées, et qu'à la mort de Louis XV elles étaient devenues complétement ennemies.

Un des premiers actes d'autorité de Marie-Antoinette fut de reléguer madame du Barry, par une lettre de cachet, dans l'abbaye de Pont-aux-Dames, près la ville de Meaux ; mais tout en disgraciant la favorite, elle conserva au pouvoir ses créatures, tous gens tarés et corrompus qui jouissaient d'un discrédit général ; c'étaient le chancelier Maupeou, le duc de la Vrillière, qui avait le gouvernement de la maison du roi ; le duc d'Aiguillon, qui était à la tête des départements de la guerre et des affaires extérieures ; de Boynes, ministre de la marine, et l'abbé Terray, qui était toujours contrôleur général des finances.

La cause du maintien de ces misérables à la tête des affaires était que la reine, avant de les changer, désirait prendre le temps de trouver d'autres ministres plus corrompus s'il était possible, et qui fussent entièrement à sa dévotion. Elle ne voulait pas, cependant, les choisir parmi les princes du sang, parce qu'elle redoutait leur ambition et qu'elle avait reconnu leur incapacité notoire. Du reste, son opinion sur les parents du roi était celle de tous les hommes sensés. Le comte de Provence, qui venait de prendre le titre de Monsieur, annonçait un caractère vain, dur, égoïste, perfide, grossier ; et quoiqu'il n'eût que dix-neuf ans, il affectait les airs d'un pédant, et se renfermait dans son cabinet des heures entières pour faire de méchants vers latins. De plus, il était dépourvu même de courage et ne convenait

nullement à la tête des armées. Il passait en outre pour être affligé du défaut d'impuissance qu'on reprochait à Louis XVI, ce que la reine avait expérimenté et ce qui contribuait à le rendre ridicule. Tout son mérite, disent les mémoires du temps, consistait « à dire des ordures aux dames, faute de » pouvoir montrer sa vaillance; » néanmoins il avait pris une femme et une maîtresse, sans que réellement on sût pour quel usage. Quant au comte d'Artois, le second frère du roi, c'était tout l'opposé de ses deux aînés : à dix-sept ans il était déjà renommé parmi les plus débauchés de la cour; on n'entendait parler que de ses extravagances faites en compagnie de ses deux coryphées, le duc de Chartres et le prince d'Hénin, son capitaine des gardes et son pourvoyeur, qui joignait à ces deux fonctions celle de surintendant de la cassette et des domaines de Sophie Arnould, la première cantatrice de l'Académie royale de musique, et la plus éhontée courtisane de l'époque.

Le comte d'Artois était fanfaron, braillard, emporté; et quoique d'une assez jolie figure, il avait une singulière expression de bêtise qu'il justifiait du reste par ses discours. A l'exemple du comte de Provence, il parlait aux dames pour leur tenir des propos de lupanar, et aux seigneurs pour leur dire des grossièretés auxquelles il était flatté qu'on répondît sur le même ton. Une de ses occupations favorites était de se rendre aux halles ou sur les ports, et de lutter d'injures et de propos obscènes avec les marchandes de marée et les lavandières. Enfin, il était amoureux de toutes les femmes, excepté de la sienne.

Les autres princes étaient aussi nuls et aussi insignifiants

que les frères du roi; le duc d'Orléans s'occupait uniquement de jouer la comédie; le jeune duc de Chartres, à force de lâchetés et de turpitudes, était devenu en quelque sorte une honte pour sa famille; le prince de Conti était plongé dans la crapule; le comte de la Marche s'était fait l'écuyer cavalcadour des courtisanes; le prince de Condé n'avait pas même l'ombre d'une vertu; le duc de Penthièvre et le comte d'Eu étaient arrivés au dernier degré de l'abjection.

Marie-Antoinette ne pouvant donc choisir dans la famille de son mari des ministres capables de soutenir le trône, eut l'idée d'appeler auprès d'elle le comte de Maurepas, ce courtisan émérite exilé de la cour depuis vingt-trois ans, pour une chanson contre la marquise de Pompadour. Celui-ci accourut aussitôt à Versailles, protesta de son dévouement à la reine, et sut conduire si habilement sa barque, qu'il se fit investir de l'autorité de principal ministre, quoiqu'il feignît par hypocrisie de ne vouloir que le titre de secrétaire d'état.

Dès lors ce vieillard, que Montesquieu place au rang des trois plus mauvais citoyens qu'ait eus la France, entre Richelieu et Louvois, gouverna comme il avait vécu, pour s'amuser et se distraire. D'un caractère insouciant et bouffon, il s'occupa à gloser sur les turpitudes de la cour et sur les malheurs du royaume; il se fit à la fois le complaisant de la reine, de Monsieur, de Madame, du comte d'Artois, des princes, des princesses; et imprima au règne de Louis XVI ce caractère d'irrésolution, de faiblesse, de corruption et de violence qui est particulier aux années qui précédèrent la révolution. Il se posa d'abord en mentor, et pour se rendre

l'opinion favorable, il fit faire remise au jeune monarque du droit de joyeux avénement, et lui fit prendre l'engagement de payer les dettes de son prédécesseur. Un peu plus tard, il le détermina à prononcer l'affranchissement des serfs des terres domaniales, à réformer la loi qui rendait les taillables solidaires du payement de l'impôt, et à abolir la question préparatoire dans les jugements; ensuite il fit publier que pour donner une entière satisfaction au peuple des iniquités et des dilapidations du dernier règne, les anciens ministres allaient être disgraciés. Cette dernière déclaration excita des démonstrations d'une joie générale; et comme le bruit s'était répandu que Maupeou, en remettant les sceaux de l'état, refusait de donner sa démission du titre de chancelier, des attroupements se formèrent et vinrent jusque sous ses fenêtres pour le contraindre à résigner ses fonctions.

L'abbé Terray eut également les honneurs d'un charivari, et fut, comme son collègue, brûlé en effigie sur la place publique. Les sceaux furent donnés au président Huë de Miroménil, qui avait gagné les bonnes grâces de Maurepas en jouant très-plaisamment les rôles de Crispin dans un théâtre de société; le duc de la Vrillière, parent du principal ministre, fut maintenu à son département, ainsi que le secrétaire d'état Bertin; mais comme les finances étaient dans un état déplorable, Marie-Antoinette fit violence à ses propres sentiments, comprit la nécessité où elle se trouvait de les confier à un homme capable d'en réparer le désastre, et investit le célèbre économiste Turgot de la charge de contrôleur général des finances. C'était en effet le seul homme qui pût aider la monarchie à sortir de la position désespérée où

elle se trouvait, par ses hautes connaissances en administration et par son génie supérieur.

Louis XVI, il faut le dire à sa louange, non-seulement approuva le choix de la reine, mais encore témoigna au nouveau ministre une affection toute particulière que celui-ci devait à l'ascendant d'un esprit droit et d'un noble cœur. Sa lettre au roi, le jour de sa nomination, est restée comme l'un de ses plus brillants titres de gloire : « Sire, écrivait-il à Louis XVI, » votre majesté a bien voulu m'autoriser à remettre sous ses » yeux l'engagement qu'elle a pris de me soutenir dans l'exécu- » tion des plans d'économie qui sont en tous temps, et au- » jourd'hui plus que jamais, d'une nécessité indispensable. » J'aurais voulu pouvoir développer les réflexions que me sug- » gère la position désastreuse où se trouvent les finances ; mais » je me borne en ce moment à vous dire : — Point de banque- » routes, point d'augmentation d'impôts, point d'emprunts ! » Point de banqueroutes, ni avouées ni masquées par des ré- » ductions forcées, parce qu'elles ruinent à jamais le crédit » public. Point d'augmentation d'impôts ; la raison en est » dans la situation de vos peuples. Point d'emprunts, parce » que tout emprunt diminue toujours le revenu libre, et » nécessite au bout de quelque temps ou la banqueroute » ou l'augmentation des impositions. Il ne faut, en temps de » paix, se permettre d'emprunter que pour liquider les dettes » anciennes ou pour rembourser d'autres emprunts faits à un » denier plus onéreux.

» Voilà les points que votre majesté a bien voulu me per- » mettre de lui rappeler. Elle n'oubliera pas qu'en recevant » la place de contrôleur général, j'ai compris tous les devoirs



» qu'elle m'imposait; que j'ai senti qu'elle me confiait le bon-
» heur de ses peuples, et, s'il m'est permis de le dire, le soin
» de faire aimer sa personne et son autorité. Mais en même
» temps j'ai apprécié tout le danger auquel je m'exposais; j'ai
» prévu que je serais seul à combattre les abus de tous gen-
» res, et ceux qui gagnent à ces abus; j'ai prévu que j'aurais
» à lutter contre la foule des préjugés qui s'opposent à toute
» réforme, et qui sont un moyen si puissant dans les mains
» des gens intéressés à éterniser le désordre; j'ai prévu même
» que j'aurais à lutter contre la faiblesse de votre majesté
» pour les personnes qui lui sont le plus chères; je sais
» que je serai craint, haï de toute la cour et de tout ce qui
» sollicite des grâces; et qu'on me représentera comme un
» homme dur, comme un barbare, parce que j'aurai empê-
» ché votre majesté de donner en curée aux nobles la sub-
» stance de son peuple. J'ai senti également, et c'est ce qui
» m'est le plus douloureux, que le peuple pourra être trompé
» sur mon compte par les courtisans, et que peut-être j'en-
» courrai sa haine à cause des mesures que je serai forcé
» de prendre pour le défendre contre la cupidité des grands
» seigneurs et contre la vexation des agents du fisc. Peut-
» être aussi je serai calomnié auprès de votre majesté et avec
» assez de vraisemblance pour m'enlever sa confiance. Mais
» en me retirant, j'aurai la conscience d'avoir fait mon de-
» voir, et je ne regretterai point une place où je ne pourrais
» me maintenir qu'en trahissant la cause sacrée de la nation.»

Le plan d'administration que Turgot voulait mettre à exécution était dirigé contre les classes privilégiées en faveur des classes laborieuses. Ce qu'il avait prévu arriva. Le par-

lement, qui venait d'être rappelé d'exil par les conseils du comte de Maurepas, et qui voyait les immunités de la robe menacées par le contrôleur général, se déclara en opposition ouverte avec lui, et chercha à contrecarrer tous les projets du ministre.

Les conseillers se trouvèrent appuyés dans leur lutte par Marie-Antoinette elle-même, qui n'avait pas tardé à se repentir d'avoir élevé un si honnête homme au poste des finances. Turgot, sans s'inquiéter ni des colères ni des menaces de ses ennemis, continua à marcher dans la voie des réformes. Il commença par mettre un terme au monopole des céréales que Louis XV avait organisé, et publia un édit qui établissait la liberté du commerce des grains et des farines dans toute l'étendue du royaume. Ce premier acte fut couronné d'un plein succès et ramena l'abondance dans les provinces. Mais il enlevait aux grands seigneurs les énormes bénéfices qu'ils réalisaient comme chefs des monopoleurs, et c'en était assez pour rendre le ministre odieux aux princes, au clergé, à la noblesse, au parlement et à la reine.

Une ligue se forma contre l'homme qui travaillait si hardiment à la ruine des priviléges. L'édit sur les grains fut attaqué comme désastreux pour la monarchie; des seigneurs puissants organisèrent des bandes de vagabonds et excitèrent des désordres sur différents points du royaume. Ces hordes obéissaient à une tactique militaire, et opéraient leurs mouvements comme une armée qui aurait eu en vue d'affamer la capitale; ainsi elles attaquaient les marchés qui alimentaient Paris, pillaient les voitures et les bateaux chargés de blé, jetaient les grains à la rivière, brûlaient les granges,

détruisaient les moulins; et quand elles avaient fait leur coup disparaissaient comme par enchantement sans que les troupes pussent les joindre. A Pontoise, à Saint-Germain, à Vernon, ces forcenés parurent en nombre, conduits par des chefs masqués et habillés en femmes, et après avoir commis de grands dégâts, descendirent jusqu'à Versailles et pénétrèrent dans les avenues du château.

Marie-Antoinette, qui n'était point étrangère à cette hideuse comédie, feignit d'éprouver une grande frayeur de ces démonstrations, et voulut que le roi se montrât à son balcon pour calmer l'agitation et fît la promesse de supprimer l'édit de la libre circulation des grains. Néanmoins l'arrêt ne fut pas révoqué. Turgot éclaira le roi sur les causes réelles de la sédition et dénonça les instigateurs de ces machinations, qui n'étaient rien moins que des princes de sa famille. Ces misérables vagabonds furent dispersés par la force des armes; plusieurs d'entre eux furent même arrêtés; mais on les relâcha bientôt pour ne pas avoir à informer contre d'illustres coupables qu'ils avaient dénoncés. Telle fut l'issue de ces troubles, que les historiens décorent du nom de guerres de la farine.

Les impressions causées par ces événements furent promptement effacées par la grande nouvelle du sacre de Louis XVI, cérémonie qu'on avait différée jusqu'alors à cause de la détresse du trésor royal. Sa majesté reçut l'onction et la couronne des mains du cardinal de la Roche-Aymon, archevêque de Reims, qui eut l'audace de lui faire prêter le serment d'exterminer les hérétiques, et de comprendre au nombre de ces derniers tous les disciples des philosophes. Ce misérable ec-

clésiastique avait le secret dessein de détacher le roi du ministre Turgot, que le clergé redoutait énormément à cause de ses idées de réformes; mais il échoua cette fois dans sa tentative. Louis XVI conserva toute sa confiance au contrôleur général, et à sa sollicitation il éleva Lamoignon de Malesherbes, son ami, au département de la maison du roi, en remplacement du duc de la Vrillière, qui fut disgracié; en outre, le comte de Muy étant mort, sa majesté donna le département de la guerre au comte de Saint-Germain, grand partisan des réformes, et qui vint renforcer la faction de Turgot et de Malesherbes.

Le contrôleur général se crut alors assez puissant pour aborder ouvertement l'exécution de son système. Il supprima la corvée pour les grandes routes et la remplaça par une contribution dont aucun propriétaire n'était exempt; il abolit la police vexatoire qu'on exerçait dans Paris sur les céréales; il renversa les jurandes et communautés de commerce pour proclamer l'affranchissement de l'industrie, et dressa une ordonnance pour exécuter le canal de Bourgogne, destiné à joindre la Saône à la Loire, par la rivière l'Yonne, en passant par Dijon, Montbard et Tonnerre.

Tous ces édits, qui étaient sérieusement dans les intérêts des masses, soulevèrent, comme les précédents, les clameurs de la noblesse, du clergé et de la magistrature; les princes, les princesses, et à leur tête Marie-Antoinette, effrayèrent le roi sur les conséquences des changements proposés par les ministres. Le faible Louis XVI, ballotté entre les deux partis, voulut d'abord essayer des moyens de conciliation; puis, ne pouvant réussir à rapprocher la cour et les ministres,

il laissa le champ libre et abandonna la direction des affaires à la reine. Celle-ci envoya immédiatement demander à Turgot sa démission ; le contrôleur général obéit, et se retira du ministère avec Malesherbes. Le parlement, le clergé et la noblesse crièrent victoire, et firent une sorte d'ovation à Marie-Antoinette.

Dès ce moment, Louis XVI se trouva entièrement effacé par sa femme, et ne fut plus désigné par les grands seigneurs que par le sobriquet de roi Vulcain, à cause de la manie qu'il avait d'être habile forgeron ; la reine, au contraire, fut regardée comme la maîtresse absolue du royaume, la dispensatrice de toutes les faveurs et dignités, et chacun chercha à mériter ses bonnes grâces. Vu le caractère capricieux de cette femme, il était facile de prévoir les maux qu'elle allait appeler sur la nation. Au lieu de s'entourer d'hommes austères pour l'aider dans son gouvernement, elle rallia autour de sa personne les esprits les plus frivoles ; elle consulta les gens graves sur ses parures, et les étourdis sur les affaires de l'état. Au lieu de composer son conseil de légistes, de financiers et de savants, elle le forma de femmes légères et corrompues, ses complaisantes.

Les bals et les fêtes nocturnes se succédèrent presque sans interruption à Versailles ; la cour étala plus de faste qu'elle n'en avait eu sous Louis XIV ; la maison des frères du roi fut montée avec plus de somptuosité que celle du dauphin sous le prodigue Louis XV ; Mesdames furent gorgées d'or, et eurent plus à se louer des libéralités du roi leur neveu que de celles de leur père.

Les d'Orléans ne manquèrent pas non plus d'accourir à la

curée, ainsi que les princes de Condé, quoiqu'ils possédassent des richesses colossales. Fort heureusement, il s'introduisit à Versailles quelques-uns des goûts ruineux des seigneurs de la cour britannique, qui firent rentrer dans la circulation une partie des trésors volés à la nation. L'anglomanie fit fureur : partout les vieux parcs tombèrent pour faire place à des jardins anglais d'une capricieuse irrégularité; les princes donnèrent des millions à des filles d'opéra qu'ils affectaient de ne pas aimer; ils se mirent à jouer et à perdre des sommes énormes. Toujours pour imiter nos voisins d'outre-mer, ils firent venir à grands frais des chevaux et des jockeys, et eurent des courses et des paris comme à Londres. Marie-Antoinette présidait à tout, au jeu et aux courses, et se jetait avec une sorte de vertige dans ces nouveautés extravagantes.

Sous les règnes précédents, les équipages, les meubles, les habillements, les ornements de tous genres, avaient conservé une ampleur et une solidité qui les soutenaient contre de nouveaux caprices; la jeune reine affecta de dénigrer les traditions du passé, et sous prétexte de se délivrer de tout appareil magnifique, elle donna carrière à son goût pour les futiles inventions de la mode.

Les mœurs suivirent également la fatale impulsion que leur donna Marie-Antoinette, et bientôt les plus grandes dames de la cour ne rougirent pas, à son exemple, d'inspirer ou de ressentir de monstrueuses passions les unes pour les autres. Jusqu'à la mort de Louis XV, la jeune dauphine avait apporté quelque réserve dans ses liaisons, et s'en était tenue à cinq ou six favorites, que l'on disait être la petite Langeac, une de ses demoiselles d'honneur, les duchesses

de Péquigny, de Saint-Maigrin, de Cossé, et la demoiselle Dorvat, une de ses femmes de chambre; mais quand elle fut reine, elle ne mit plus de frein à ses débordements, et commença ses fameuses promenades nocturnes et ses courses matinales dans le parc de Versailles, où, seule et cachée sous divers déguisements, elle allait à la recherche de beaux jeunes hommes et de séduisantes jeunes filles.

Un livre intitulé le Lever de l'aurore, écrit, affirme-t-on, par un de ceux que le hasard avait conduits dans les bras de la reine, vint révéler les mystères de ces promenades et causa un grand scandale. Peu de temps après, Marie-Antoinette elle-même prit soin de justifier les accusations portées dans ce pamphlet. Lors des fêtes du sacre, pendant son séjour à Reims, elle donna à la cour un banquet magnifique, le soir, dans un lieu appelé l'Ile d'Amour; puis, à la fin du souper, lorsque les liqueurs eurent échauffé les têtes, elle fit éteindre les lumières, et semblable à une bacchante en furie, elle se précipita dans les bosquets, entraînant à sa suite les princesses, les princes, les dames, les grands seigneurs, qui tous se confondirent dans une effroyable orgie.

On prétend que ce fut à partir de cette fameuse nuit que le jeune duc de Coigny parut honoré des faveurs toutes particulières de la reine, ce qui l'eût conduit inévitablement à une haute fortune, si monseigneur le comte d'Artois n'était venu à la traverse. Marie-Antoinette n'apporta pas plus de mystère dans son intrigue incestueuse avec son beau-frère qu'elle n'en avait mis dans ses amours avec le beau Coigny; elle affecta de se montrer partout en public avec le prince, même au spectacle, où très-souvent, dit l'auteur des Essais

historiques sur la vie de la Reine, dans les entr'actes tous deux se retiraient dans l'arrière-loge, pendant que la grosse Montansier, la directrice du théâtre, gardait la porte et empêchait les importuns de les venir troubler dans leurs ébats amoureux. Après le spectacle, monseigneur d'Artois et Marie-Antoinette remontaient dans un galant équipage et revenaient à Versailles fort avant dans la nuit.

On raconte que Louis XVI, instruit enfin de ce qui se passait par un amant rebuté, et voulant donner une leçon à sa femme, fit fermer toutes les grilles du palais, avec défense de les ouvrir pour personne; de sorte qu'une nuit la reine fut contrainte, pour gagner son appartement, de passer par une porte bâtarde qui servait aux domestiques, et de traverser les écuries. On ne sait comment elle s'y prit pour détruire les soupçons du monarque, mais elle y réussit complétement, car dès le lendemain l'ordre de fermer les grilles pendant la nuit fut révoqué.

Marie-Antoinette se lassa enfin de son beau-frère, et parut doublement éprise de la piquante marquise de Mailly et du comte de Dillon, jeune débauché qui n'avait pour tout mérite qu'une belle figure, une âme corrompue et un cœur aussi lâche qu'avili. Le nouveau favori obtint de sa royale maîtresse de grandes faveurs, et de l'imbécile Louis XVI des distinctions particulières. Sa majesté poussait la complaisance jusqu'à lui servir de caissier pour le jeu de la reine, et semblait avoir pris cette liaison sous sa protection : une indiscrétion vint mettre un terme à cette comédie. Marie-Antoinette, dans un bal où elle avait dansé exclusivement avec son favori, prétendit avoir de grandes palpitations, et pria

Louis XVI de mettre sa main sur son cœur pour la soulager; puis, sous prétexte qu'elle le fatiguait, elle s'adressa au cher comte, qui eut la hardiesse de s'y prêter en présence de son maître. Les courtisans ne purent retenir une exclamation de bruyante hilarité. Le roi prit mal la chose, se retira dans ses appartements, et le lendemain fit envoyer à Dillon l'ordre de rejoindre son régiment. La reine pleura deux jours son amant, et le troisième se consola dans les bras de la belle princesse de Guémenée.

Le merveilleux vicomte de Laval fixa également son attention; ce fut pour peu de temps, elle l'oublia bientôt pour renouer successivement avec le vigoureux duc de Coigny, avec le comte d'Artois, et avec l'empereur Joseph II, son frère, que sa passion pour elle avait déterminé à faire le voyage de France, et à venir à la cour de Versailles.

Sur ces entrefaites, Marie-Antoinette devint enceinte. Chacun raisonna à sa guise sur cet événement; la cour et la ville s'occupèrent de rechercher l'heureux auteur de la paternité; les uns désignèrent l'empereur Joseph; les autres prétendirent que le comte d'Artois s'était lui-même donné un maître; ceux qui étaient mieux instruits firent honneur de la grossesse au duc de Coigny, et allèrent jusqu'à préciser l'heure, le moment et le lieu où la chose s'était faite. Sa majesté ne fit nulle attention aux caquetages des courtisans, et malgré son état continua ses intrigues amoureuses avec les nobles dames et les jeunes seigneurs de sa cour. Madame de Marsan eut un instant les honneurs du mouchoir, et remplaça la princesse de Guémenée dans ses bonnes grâces; mais sa santé délicate l'ayant obligée d'apporter quelque ménage-

ment dans ses débauches, la reine la délaissa pour la jeune et belle princesse de Lamballe. Celle-ci captiva la reine au point qu'elle en obtint, comme témoignage de son amour, la charge de surintendante de sa maison, avec quatre cent mille livres de traitement annuel. Son règne dura jusqu'à la délivrance de Marie-Antoinette.

Sa majesté, à son grand désespoir, au lieu d'un dauphin, accoucha d'une fille qu'on nomma Marie-Thérèse-Charlotte et qui devint plus tard duchesse d'Angoulême. Suivant l'usage, Louis XVI était venu s'installer dans l'appartement de sa femme avec quelques-uns des grands dignitaires de l'état dès que les douleurs de l'enfantement avaient commencé. Quand elle fut délivrée, il prit l'enfant dans ses bras, et l'élevant au-dessus de sa tête, il dit au président d'Aligre : « Voyez, monsieur, et affirmez bien au peuple que cette fille » est de moi. »

Après les couches de la reine, le tableau des amusements de Versailles se modifia tout à coup; il n'y eut plus de bals, peu de jeu, mais, par compensation, on multiplia les promenades nocturnes. On s'assemblait le soir au crépuscule sur la terrasse du château, au parterre du Midi, et à la faveur de mystérieux déguisements, les dames de la cour se mêlaient, se confondaient dans l'obscurité avec des commis, des bourgeois, des valets et des soldats. Marie-Antoinette et le comte d'Artois couraient la terrasse et les bosquets, se perdaient, se retrouvaient, puis revenaient au château, où ils faisaient des contes sur ce qu'ils avaient vu. L'imbécile Louis XVI trouvait que tout était pour le mieux, et dans sa bonhomie, faisait venir chaque soir la musique des gardes françaises

dans les jardins pour donner des sérénades à sa femme.

Il est impossible, disent les mémoires du temps que nous citons textuellement, de rapporter à quels débordements s'abandonnait la reine dans ces saturnales, soit avec son beau-frère, soit avec d'autres princes, ou avec des ducs, des marquis, des abbés, des gardes du corps, des valets, ou même avec de nobles dames, des femmes de chambre et des grisettes, car tout lui était bon pour assouvir ses fureurs de messaline. Ces débauches n'empêchaient pas Marie-Antoinette d'avoir une favorite en titre, de même que Louis XV, malgré son Parc-aux-Cerfs, avait conservé la Pompadour et la du Barry; seulement elle en changeait plus souvent. Ainsi elle fit succéder à la belle et langoureuse princesse de Lamballe, madame de Polignac, appelée la comtesse Jules, dont les mœurs étaient abominables et qui passait pour avoir tous les goûts possibles.

Cette femme éhontée vivait publiquement avec un comte de Vaudreuil et avec une dame de la cour, nommée de Laborde. Elle les céda l'un et l'autre à Marie-Antoinette; en échange elle reçut le titre de duchesse, la charge de gouvernante des enfants de France, un traitement considérable, la haute main dans l'administration du royaume, et le droit de vendre à son profit des dignités, des bénéfices et jusqu'à des évêchés. Bientôt rien ne se fit plus à la cour que par les ordres de madame la gouvernante, auprès de laquelle la reine jouait le rôle de l'amant le plus passionné, s'abandonnant à ce sentiment avec une fougue inouïe, jusqu'à mettre de côté tout sentiment de pudeur, sans craindre même devant ses femmes de prendre et de recevoir de lascifs baisers.

La duchesse de Polignac régna despotiquement à Versailles et dirigea à son gré les divertissements de la cour. Jusqu'à cette époque les jardins avaient été ouverts au public; la gouvernante voulut qu'on renvoyât les promeneurs aussitôt après le souper, afin de pouvoir sans contrainte se livrer à des jeux qu'elle avait imaginés pour amuser la reine. Voici en quoi ils consistaient. Le soir, la favorite, qui avait dans ses attributions le département des colifichets, c'est-à-dire l'administration des menus plaisirs, faisait illuminer un des bosquets, où se trouvait un trône de fougère, au pied duquel se rangeaient tous les courtisans. Un souverain était proclamé par la majorité ou désigné arbitrairement par la duchesse. Toute autorité était dévolue au roi des fougères; il jugeait ses sujets sur les plaintes burlesques qui lui étaient faites, et imposait des punitions originales, sans avoir égard au rang des personnages. Vaudreuil, qui était souvent de la partie et très-souvent désigné pour occuper le trône, à cause de sa verve satirique, avait la singulière manie de faire des mariages; il unissait de simples gentilshommes à des princesses du sang, des vicomtes à des duchesses; il donnait au roi une nouvelle épouse, qui était chargée de le surveiller, et s'appropriait presque toujours la reine. Lorsque les conjoints étaient désignés, le monarque faisait approcher les couples et prononçait le mot sacramentel qui devait les enchaîner les uns aux autres pour la soirée; ce mot était « Décampativos. »

A peine la formule était-elle prononcée, que tous s'enfuyaient vers les bosquets mystérieux qui leur avaient été indiqués pour leurs domaines. Il était défendu, de par le roi des

fougères, de rentrer avant deux heures dans la salle du trône, et d'aller plus d'un couple ensemble; il était également défendu de s'observer, de se rencontrer, de se nuire, de se chercher, de se parler. L'auteur des Essais historiques sur la vie de Marie-Antoinette affirme que Louis XVI trouvait fort plaisant de se voir ainsi détrôné sur l'herbe par son bon ami Vaudreuil.

Madame de Polignac ne se contentait pas de dominer dans l'intérieur du palais, elle voulait gouverner la France entière et prenait les allures d'une reine : c'était chez elle que les ministres se réunissaient pour délibérer sur la paix, sur la guerre, sur les finances ou sur la législation. Ce fut elle qui songea, pour subvenir au vide du trésor royal, à appeler au département des finances un banquier nommé Necker, citoyen de Genève, qui professait comme Law la religion réformée. L'habitude des affaires et des calculs exacts avait conduit l'habile Genevois à un dédain prononcé pour les théories d'économie politique, et l'avait entraîné dans le parti des adversaires des doctrines de Turgot sur la liberté illimitée du commerce des grains, ce qui lui avait valu l'amitié des princes et des grands monopoleurs.

Comme on avait besoin d'un homme capable afin de trouver des ressources contre l'insuffisance des revenus, le comité Polignac pensa avoir fait preuve de haute politique en le choisissant comme ministre. Mais il arriva que Necker trompa bien des espérances : au lieu de donner en curée les finances de l'état aux courtisans qui l'avaient élevé au ministère, il se prit à suivre la marche de Turgot, qu'il avait blâmée précédemment, et déclara la guerre aux privilégiés;

il réforma le mode de perception des tailles, établit un système de comptabilité, facilita les moyens de circulation du numéraire en relevant le crédit public, et abolit dans les domaines royaux le droit de main-morte. Sans aucun doute la reine eût fait prompte justice du réformateur, si les circonstances l'eussent permis; mais indépendamment de la pénurie où se trouvait le trésor, et qui nécessitait la présence d'un ministre habile au poste des finances, venaient se joindre les embarras d'une guerre contre la Grande-Bretagne, et par suite le besoin de conserver le seul financier qui fût en état par son crédit de masquer la position fâcheuse du gouvernement.

On se trouvait à l'époque où l'Amérique septentrionale venait de proclamer son indépendance et de s'affranchir du joug honteux de l'aristocratie anglaise. Ce grand événement occupe une place trop importante dans les annales du monde pour que nous n'entrions pas dans quelques détails sur l'origine des colonies anglaises dans l'Amérique du Nord, et sur les causes de rupture de ces mêmes colonies avec la métropole.

Dès le commencement du dix-septième siècle, les Anglais avaient envoyé des colonies dans le nouveau monde, et d'après les principes de leur politique envahissante, ils s'étaient démesurément agrandis au détriment des autres nations qui avaient formé des établissements dans ces mêmes contrées, au point que cent cinquante ans après, ils possédaient dans l'Amérique septentrionale l'immensité de pays qui s'étendait depuis l'embouchure du Mississipi jusqu'au fleuve Saint-Laurent, et qui avançait dans l'intérieur jusqu'aux monts Al-

léghanys. Depuis plusieurs années ils y avaient encore ajouté le Canada et les Florides, deux riches provinces appartenant à la France, et que Louis XV leur avait lâchement cédées. Tout enfin faisait présumer que le pouvoir de la Grande-Bretagne était à jamais consolidé dans ces contrées; mais qui peut pénétrer les secrets desseins de la Providence? qui ne sait que souvent la Divinité fait servir à la liberté des peuples les armes qu'elle avait mises aux mains des tyrans? La ruine de l'Angleterre devait venir de sa propre grandeur. L'insolence des gouverneurs envoyés en Amérique, tous membres de cette aristocratie anglaise, la plus rapace, la plus infâme de toutes les aristocraties, éveilla une haine profonde contre la métropole, et inspira aux Américains le désir de s'affranchir du joug de la mère-patrie.

Des hommes de cœur et d'énergie commencèrent à examiner de quel droit le parlement de Londres prélevait des impôts sur leurs cités, puisqu'elles n'avaient aucune part à la représentation nationale; ensuite ils se réunirent en congrès à New-York et publièrent une déclaration des droits du peuple. Dès ce moment, l'opposition fut régulièrement constituée dans les colonies américaines, et compta dans ses rangs les citoyens les plus honorables, entre lesquels se distinguèrent Franklin et Washington, les régénérateurs de leur patrie.

Une foule d'écrits de circonstance furent répandus à profusion et vinrent éclairer les esprits sur la sainteté de la cause de l'émancipation. Le foyer de l'agitation se concentra dans la ville de Boston, capitale de l'État de Massachusset, d'où il s'étendit dans toutes les provinces. Les ministres anglais mirent alors en œuvre, pour arrêter le mouvement insurrec-

tionnel, la perfidie et la corruption, les armes habituelles de la valetaille de cour; mais leurs manœuvres furent dévoilées. Ils se rejetèrent en désespoir de cause sur la force brutale, et envoyèrent des soldats pour mitrailler le peuple. Ces odieuses mesures excitèrent l'indignation générale; tous les Américains coururent aux armes, proclamèrent leur indépendance, et se formèrent en république sous le nom des treize États-Unis.

Le roi de la Grande-Bretagne, Georges III, déclara aussitôt ses anciens sujets rebelles et se prépara à leur faire une guerre d'extermination; ceux-ci, de leur côté, se mirent en devoir de résister à ses coupables entreprises, et formèrent pas traités d'alliance avec la France, l'Espagne et la Hollande, qui toutes trois étaient intéressées à seconder un mouvement qui portait une rude atteinte à la puissance maritime de l'Angleterre. Malgré cette quadruple alliance, la Grande-Bretagne triompha sur mer et battit la flotte combinée des alliés de la nouvelle république au fameux combat de la Guadeloupe. Toutefois la cause de l'indépendance ne fut point perdue; les revers des Américains sur mer se trouvèrent largement compensés par de brillantes victoires obtenues sur le continent par Washington, généralissime des troupes des États-Unis, aidé des corps de volontaires français qui étaient sous les ordres du jeune marquis de la Fayette. Enfin le siége d'York-Town décida du sort de l'Amérique, et l'affranchit pour toujours du joug de l'Angleterre. Lord Cornwallis, général en chef des armées de sa majesté britannique, signa une capitulation humiliante, et quitta cette terre généreuse avec les débris de ses hordes.

Georges III se trouvant forcé de renoncer à la guerre sur le continent, et redoutant de voir l'exemple de l'Amérique suivi par les autres colonies, se détermina à ouvrir des négociations avec les puissances belligérantes. En conséquence, les ambassadeurs des parties intéressées se réunirent à Versailles et posèrent les bases d'un traité de paix; il fut décidé entre les plénipotentiaires que sa majesté britannique reconnaîtrait l'indépendance des États-Unis, accorderait à la nouvelle république, comme délimitation des frontières, le vaste pays connu sous le nom de Western-Territory, et déclarerait les pêcheries de Terre-Neuve et la navigation du Mississipi en jouissance commune.

Il fut convenu dans un autre article du traité, que l'Angleterre restituerait à la France toutes les possessions qu'elle lui avait enlevées, ainsi que les bâtiments capturés soit en Amérique, soit dans les Indes orientales, et qu'elle ferait cession absolue des îles de Miquelon, de Saint-Pierre et de Tabago, dans la mer des Antilles; et sur la côte d'Afrique, du Sénégal, de la Gambie et du fort Saint-James, dont nos troupes s'étaient emparées; de plus, qu'elle admettrait les bâtiments français aux pêcheries de Terre-Neuve.

Les plénipotentiaires espagnols stipulèrent aussi des concessions avantageuses pour eux, entre autres la possession de Minorque, l'une des îles Baléares, et celle des Florides en Amérique. En outre, les Hollandais se firent reconnaître le droit de libre navigation dans toutes les mers des Indes, en échange de la ville de Négapatam et de son territoire situé sur les côtes de Coromandel, qu'ils se réservaient même de reprendre plus tard contre un équivalent.

On peut affirmer que depuis longtemps aucune guerre n'avait amené des résultats aussi importants et surtout aussi favorables à la France. Ce qui n'était pas moins admirable, c'est que toutes ces choses avaient été accomplies sans aggraver l'état des finances. Grâce à l'administration ferme et habile de Necker, le déficit, au lieu de s'accroître, se trouvait considérablement diminué, sans qu'aucun service en eût souffert; et pour arriver à ce résultat, le ministre avait simplement exigé quelques réformes à la cour. Il n'en fallait pas davantage pour lui susciter de grandes inimitiés. Aussi, dès qu'on put supposer qu'on n'avait plus besoin de lui, se vit-il le but des attaques les plus violentes de la part des courtisans. Marie-Antoinette elle-même, qui ne pouvait lui pardonner d'avoir mis un frein à ses prodigalités, alla jusqu'à l'accuser de concussion, et exigea de Louis XVI qu'il fît rendre compte au ministre de son administration. Necker, exaspéré par tant d'injustice, fit ce qu'on lui demandait et prépara sa justification; seulement il ne se contenta pas de la présenter au roi, il voulut encore que la nation entière fût édifiée sur l'intégrité de sa gestion, et il donna une très-grande publicité à son compte-rendu. Il prouva qu'en entrant au ministère il avait trouvé un déficit annuel de trente-quatre millions sur les recettes; que pendant son exercice il avait fourni aux dépenses de la guerre d'Amérique, qu'il avait remonté la marine, qu'il avait versé entre les mains de la reine, quoiqu'elle l'accusât de parcimonie à son égard, des sommes considérables; qu'il avait payé plusieurs millions de dettes à Monsieur, au comte d'Artois et aux autres princes du sang; qu'il avait largement suffi aux exi-

gences de la cour, et qu'il avait acquitté les pensions énormes que sa majesté allouait à ses favoris; et qu'enfin, malgré toutes ces charges, il était parvenu à élever les recettes annuelles de dix millions au-dessus des dépenses ordinaires.

Ce compte rendu valut à Necker les éloges de toute la presse, des économistes, des philosophes, et l'estime de la nation. Toutefois le ministre comprit qu'il ne pourrait longtemps se maintenir à son poste, vu le nombre et l'importance de ses ennemis; et pour sortir de la position précaire où il se trouvait, il mit le roi dans la nécessité de se prononcer entre lui et ses adversaires, en demandant, comme marque publique de sa confiance, l'entrée du conseil privé. Louis XVI, guidé par sa femme, refusa la satisfaction réclamée, et offrit dérisoirement les entrées de la chambre. Necker envoya immédiatement sa démission.

Marie-Antoinette, au comble de ses vœux, présenta aussitôt, pour remplacer le ministre dans ses fonctions, un des membres du comité Polignac, Joly de Fleury, qui fut agréé de sa majesté. Le nouveau contrôleur général des finances était, en fait d'administration, d'une incapacité notoire; mais il avait aux yeux de la reine un immense mérite, celui d'une soumission aveugle à ses volontés et d'un dévouement absolu à la personne de la comtesse Jules, sa favorite. Celle-ci, loin de perdre de son empire, semblait chaque jour devenir de plus en plus nécessaire à Marie-Antoinette; il est vrai qu'elle n'avait pas compté exclusivement sur la puissance de ses charmes pour retenir la reine à son char, et qu'elle avait eu le bon esprit d'imiter la conduite de la Pompadour à l'égard de Louis XV, de se faire principal ministre de ses plaisirs et

sa pourvoyeuse d'amants et de maîtresses. Elle lui donna successivement les plus belles dames et les plus galants cavaliers de la cour; madame de Simiane, la petite Iners, la jeune Campan, le baron Bezenval, Bazin et l'abbé de Vermont; elle multiplia les courses nocturnes, les spectacles en loges privées, les petits voyages de Trianon, les jeux sur la fougère et les décampativos.

Malgré tous les soins que prenait madame de Polignac de distraire la reine, celle-ci conservait au fond du cœur un chagrin qui se trahissait jusque dans les jours de folles débauches et dont elle ne s'était encore ouverte à personne; c'était l'idée que la durée de sa puissance ne reposait que sur la vie de son mari, attendu qu'elle n'avait point de dauphin, et la croyance où elle était de ne pouvoir en obtenir. Enfin, dans un moment d'abandon, elle confia le sujet de ses craintes à son amie; celle-ci la consola du mieux qu'elle put; et pour sécher ses larmes, se mit immédiatement en quête d'étalons ou de faiseurs, nom pittoresque que l'on donnait à quelques vigoureux gardes du corps dont les grandes dames se servaient pour perpétuer leurs illustres maisons.

Les épreuves étaient d'autant plus difficiles pour Marie-Antoinette, que, par suite de ses débauches, elle se trouvait affectée d'un abaissement de l'utérus qui mettait obstacle à la conception; mais les expériences furent si multipliées et conduites avec tant d'habileté, qu'il en résulta une grossesse. Les choses allaient au mieux, sauf un petit inconvénient; c'est que le roi, depuis quelque temps, montrait de la froideur à la reine et vivait entièrement séparé d'elle. Le comte de Maurepas, qui était dans la confidence de la gros-

sesse, se chargea de négocier un raccommodement, et obtint de Louis XVI qu'il passât deux heures avec sa femme. Huit mois après cet événement, la France eut un dauphin, qui fut nommé Louis-François-Xavier.

Le vieux Maurepas ne put assister aux couches de la reine, étant retenu au lit par une grave maladie qui l'emporta le mois suivant. Louis XVI témoigna un grand chagrin de la perte du comte et lui fit faire des obsèques magnifiques. Toutefois il déclara qu'il n'aurait plus de principal ministre et qu'il gouvernerait par lui-même; ce qui signifiait que Marie-Antoinette voulait régner seule sous le nom de son mari. Sa majesté donna immédiatement le titre de chef du conseil des finances au comte de Vergennes, et remplaça Joly de Fleury par le marquis d'Ormesson, qui eut en même temps la signature des traités. Au bout de quelques mois elle enleva encore à ce dernier le contrôle général des finances, pour le donner à l'une des créatures du comte d'Artois, M. de Calonne, qui était le plus mauvais choix qu'on pût faire. Un instant le nouveau ministre imposa silence à la critique par ses déclarations fastueuses de réformes; mais sa conduite ne tarda pas à éclairer l'opinion publique. Du reste, lui-même sembla prendre à tâche de vouloir mériter la haine de la nation. Au lieu de s'occuper des intérêts du peuple, ainsi qu'il avait annoncé devoir le faire, il ne songea qu'à s'assurer la protection de la cour. Il gaspilla les trésors de l'état, les distribua aux grands seigneurs et aux courtisanes titrées qui entouraient la reine; et à l'exemple du surintendant Fouquet, l'un des ministres de Louis XIV, il s'en servit pour acheter toutes les beautés de la cour. Les mémoires du temps disent

même que la reine céda aux séductions de l'infâme Calonne ; qu'elle lui vendit une nuit pour le château de Saint-Cloud et une autre pour celui de Rambouillet. Ce qu'il y a de positif, c'est que Marie-Antoinette et le contrôleur général des finances vivaient dans le meilleur accord. Sa majesté défendait en toutes occasions son protégé, et celui-ci, par réciprocité de bons procédés, ne refusait rien à sa souveraine, et ratifiait les pensions, gratifications ou inscriptions sur l'état qu'elle accordait à ses favoris ou à ses mignonnes.

Outre les sommes prodigieuses qu'il donnait à la reine, Calonne satisfaisait à toutes les exigences des princes, et soldait, indépendamment de leurs pensions, toutes les dettes qu'ils contractaient. Dans une seule année, on compte qu'il paya seulement pour le comte d'Artois dix-sept millions. La duchesse de Polignac avait également la haute main dans les finances, et ne se faisait point faute de puiser abondamment dans les coffres du contrôleur général, soit pour elle, soit pour ses parents, pour ses oncles, ses tantes, ses arrière-tantes, ses neveux, ses cousins, ses arrière-neveux, qui, tous, venaient s'abattre à la cour et assiéger ses antichambres. Dans le nombre se trouvaient des marquis, des comtes, des coiffeurs, des menuisiers, des confiseurs et même des porte-balles; il n'y avait pas à Paris de chevaliers d'industrie, de comtesses de lansquenet, d'escrocs ou de prostituées, qui ne prétendissent être attachés aux Polignac ou aux Grammont leurs alliés par quelque degré de parenté. Malgré leur grand nombre, tous étaient choyés, nourris, habillés aux frais du roi pendant leur séjour à Versailles et renvoyés avec des pensions ou des places lucratives; il n'y avait pas jusqu'à

de simples protégés de la duchesse qui ne fussent magnifiquement pourvus. Sa simple recommandation suffisait pour faire recevoir à la cour les personnages les plus abjects. Ce fut elle précisément qui présenta à la reine la trop célèbre Jeanne de Luz de Saint-Remy de Valois, plus connue sous le nom de comtesse de la Mothe, qui joua un rôle si important dans la fameuse affaire du collier.

Quelques auteurs ont prétendu à tort que cette femme s'était fait introduire auprès de Marie-Antoinette par madame de Misery, la première femme de chambre de sa majesté, sous prétexte de réclamer sa protection dans un procès. D'autres historiens veulent que ce soit le cardinal de Rohan, grand aumônier de France, qui ait été son introducteur. Toujours est-il que la comtesse de la Mothe fut reçue en audience particulière de la reine. Comme la dame était d'une beauté fort remarquable, Marie-Antoinette ne put se défendre d'un tendre sentiment; elle releva l'héritière des Valois, qui s'était agenouillée devant elle suivant l'usage, et lui donna un baiser de messaline. Ces deux femmes s'étaient comprises. La comtesse de la Mothe fut dès ce moment comptée au nombre des mignonnes de la reine et comblée de présents.

Monseigneur de Rohan, instruit de la nouvelle fortune de la dame de la Mothe, qui était de sa société intime, voulut mettre à profit cette liaison pour faire agréer ses hommages à Marie-Antoinette, qu'il poursuivait depuis longtemps de son ridicule amour. Jusqu'à cette époque sa majesté avait repoussé les vœux d'un céladon émérite, qui atteignait sa cinquante-troisième année et qui était usé par les débauches. Mais soit par caprice et pour plaire à la nouvelle fa-

vorite, soit par un de ces mystères du cœur humain que personne ne peut expliquer, soit par un secret désir de vengeance et pour mettre à exécution un plan machiavélique qu'elle aurait conçu pour punir le grand aumônier des indiscrétions qu'il avait commises à son sujet lors de son ambassade à Vienne, sa majesté parut écouter favorablement les déclarations amoureuses que lui faisait parvenir le prince par madame de la Mothe. Elle alla même plus loin, elle lui accorda plusieurs rendez-vous sans toutefois mettre le comble à ses vœux; puis, quand elle vit le prélat arrivé au point où elle le voulait, elle lui demanda, comme preuve de son amour, qu'il consentît à être le médiateur d'une négociation pour un magnifique collier de diamants d'une très-grande valeur, montés par les orfévres Bœhmer et Bossange, qu'elle désirait acheter à l'insu du roi.

Monseigneur de Rohan protesta de son aveugle soumission envers sa souveraine : dès le soir même il se rendit chez les lapidaires et leur proposa de traiter de leur collier pour le compte de sa majesté. Ceux-ci, qui n'avaient pas une grande confiance dans le cardinal, répondirent qu'ils ne consentiraient à se dessaisir d'une pièce aussi précieuse qu'avec la preuve écrite du consentement de la reine, attendu qu'elle avait plusieurs fois refusé d'en faire l'emplette quand ils avaient été admis à la lui présenter. Immédiatement le prélat fit parvenir la réponse des joailliers à Versailles. Le même messager rapporta au prince de Rohan un billet, dans lequel Marie-Antoinette donnait autorisation au grand aumônier de traiter pour elle avec Bœhmer et Bossange de l'achat du collier. Son éminence retourna chez les lapidaires et leur

présenta la lettre de la reine. Ceux-ci prirent connaissance du contenu, examinèrent l'écriture, la confrontèrent avec d'autres lettres de sa majesté, et quand ils se furent bien assurés que le billet était de sa main, ils ne firent plus difficulté de traiter avec le prince. Monseigneur de Rohan convint d'un prix d'achat de seize cent mille livres, souscrivit des effets pour semblable somme à des échéances successives, et reçut en échange le précieux écrin, qu'il envoya sur-le-champ à Versailles, par l'Esclaux, le messager secret de Marie-Antoinette.

Au lieu de reconnaître cette preuve de dévouement, comme elle l'avait fait espérer à l'imbécile cardinal, la reine affecta plus que jamais de prendre des airs de hauteur et de mépris; monseigneur de Rohan s'en offensa et parla des promesses qu'elle avait faites; sa majesté feignit de ne point comprendre les allusions du prince, et eut soin d'éviter toute explication. Enfin le terme des premiers payements arriva; on se présenta chez le grand aumônier pour toucher les effets échus; son éminence refusa de payer, sous prétexte que la reine ne lui avait fait tenir aucuns fonds; Bœhmer et Bossange se rendirent aussitôt à Versailles et demandèrent une audience à Marie-Antoinette. Celle-ci admit les deux marchands en sa présence, écouta leur réclamation, parut fort étonnée de tout ce qu'ils lui disaient, et finit par leur déclarer qu'elle était absolument étrangère à toute cette affaire.

Les joailliers, se voyant victimes d'une infâme escroquerie de la part de sa majesté ou du cardinal, s'adressèrent à Louis XVI, lui exposèrent les faits qui étaient à leur connaissance, et demandèrent justice des coupables. Le roi,

cédant à un premier mouvement d'indignation, résolut de faire expliquer le prélat et Marie-Antoinette en sa présence, pour découvrir lequel des deux était l'auteur ou l'instigateur de ce vol insigne.

On était au 15 août, jour de l'Assomption; le grand aumônier, revêtu de ses ornements pontificaux, attendait dans la grande galerie de Versailles les ordres du roi pour la messe, lorsqu'un huissier vint le prier de passer dans le cabinet particulier de sa majesté. Monseigneur de Rohan obéit, traversa la foule des courtisans et pénétra dans la chambre particulière de Louis XVI, où il trouva la reine. Alors eut lieu le colloque suivant entre les trois personnages: « Vous avez acheté un collier à Bœhmer et Bossange? dit » le roi en regardant sévèrement l'éminence. — Oui, sire, » répondit humblement le cardinal. — Et qu'en avez-vous » fait, monsieur? continua le roi. — Je l'ai fait remettre » à la reine. — Qui vous avait chargé de cette négociation? » — Sa majesté elle-même. — Vous mentez! s'écria Marie- » Antoinette; je ne vous ai pas adressé la parole depuis quatre » ans. » Le cardinal, tout interdit par cette violente apostrophe, n'osa rien répliquer, et tira seulement de son portefeuille le billet de la reine, portant autorisation de traiter en son nom avec les joailliers, et le présenta à Louis XVI. Marie-Antoinette ne perdit pas un seul instant sa présence d'esprit; et malgré cette preuve accablante, elle persista à dire qu'elle était étrangère à toute cette intrigue, et que le grand aumônier était un infâme faussaire et un calomniateur. Le faible monarque se rangea du parti de sa femme, fit arrêter le prélat et ordonna à son capitaine des gardes de le

conduire à la Bastille, sans même lui permettre de quitter ses habits pontificaux.

Le parlement reçut ordre d'instruire cette affaire; et aussitôt commença ce fameux procès qui eut un si grand retentissement en Europe sous le nom de l'affaire du collier de la reine. On mit en cause avec le cardinal de Rohan un célèbre aventurier, le comte de Cagliostro et sa femme, qui étaient soupçonnés de magie, et avec lesquels on prétendait qu'il entretenait des relations intimes. Mais dans les recherches que l'on fit dans tous leurs papiers ou dans leurs meubles, non plus que dans ceux du prince, on ne trouva rien qui pût faire supposer qu'ils eussent eu les pierreries en leur possession, ou qu'ils eussent écrit ni reçu aucune lettre relativement à cette affaire. L'instruction fit seulement connaître que le comte de la Mothe, le mari de cette intrigante que la reine avait daigné admettre dans son intimité, se trouvait en Angleterre depuis plusieurs mois et avait déjà trafiqué d'un certain nombre de diamants. Cette découverte fit supposer que la dame de la Mothe pouvait bien être la vraie coupable avec son mari, et l'ordre fut donné de l'arrêter, ainsi qu'une fille d'amour du Palais-Royal nommée Oliva, qu'on disait avoir joué un rôle dans toute cette intrigue.

Le résultat de ce procès fut que le cardinal de Rohan et le comte de Cagliostro furent déchargés de toutes poursuites et déclarés innocents; mais comme il fallait un coupable pour ne pas laisser planer sur la reine le soupçon d'un vol aussi odieux, on s'en prit à la comtesse de la Mothe: les juges déclarèrent que c'était elle qui avait écrit le billet remis au grand aumônier, quoique les Bœhmer et Bossange, après confron-

tation, eussent reconnu qu'il était réellement de la main de la reine; ils décidèrent également au sujet des mystérieux rendez-vous donnés au prince de Rohan dans les bosquets du petit Trianon, que son éminence avait été la dupe d'une impudente jonglerie de la dame de la Mothe, qui avait osé faire jouer le personnage de sa souveraine par la fille Oliva; ils décrétèrent encore que le collier avait été remis à la comtesse; quoique le cardinal, dans un de ses interrogatoires, eût avoué lui-même qu'il l'avait donné à l'Esclaux, l'homme de confiance de sa majesté. Enfin, par arrêt du parlement, la dame de la Mothe fut déclarée coupable, et comme telle condamnée à faire amende honorable, la corde au cou, à être marquée et fouettée publiquement, puis enfermée pour le reste de ses jours à la Salpêtrière. Cette sentence ne reçut que très-imparfaitement son exécution; on n'osa pas conduire la comtesse en place publique, de peur qu'elle ne fît des déclarations accablantes contre Marie-Antoinette. On lui fit subir son supplice dans la prison même, et encore usa-t-on de ruse pour la marquer : un matin, la femme du geôlier vint lui annoncer qu'un courrier arrivant de Londres la demandait, pour lui remettre des lettres de la plus haute importance. Elle se leva de son lit avec précipitation; mais avant qu'elle eût pu prendre ses vêtements, le bourreau entra, la saisit dans ses bras, lui enleva sa chemise; et quand elle fut entièrement nue, il appela ses deux aides, et lui appliqua un fer rouge sur le sein gauche : après quoi, tous trois la flagellèrent, puis la transportèrent à la Salpêtrière, où elle arriva expirante.

Dès que le comte de la Mothe eut connaissance des bar-



bares traitements qu'on avait infligés à sa femme, il fit insérer dans tous les journaux de Londres une lettre menaçante où il déclarait qu'il allait publier un mémoire terrible avec les preuves irrécusables de l'escroquerie exécutée par la reine de France, si sa femme n'était sur-le-champ remise en liberté. Sans doute la menace produisit son effet; car quelque temps après on apprit que madame de la Mothe s'était échappée de prison et s'était réfugiée en Angleterre auprès de son mari condamné par contumace. Le bruit courut même dans le public que la cour avait acheté leur silence et payé à beaux deniers comptants la remise de toutes les pièces qui pouvaient compromettre une auguste personne.

On prit toutes les mesures pour assoupir cette affaire; les registres du parlement qui renfermaient les interrogatoires subis par les prévenus à la Bastille, furent lacérés par ordre supérieur, et aujourd'hui on ne trouve dans les archives de la police de traces du procès du collier, qu'un simple ordre du roi, contresigné par le baron de Breteuil, daté de Saint-Cloud, du 5 septembre 1786, lequel indique que le ministre avait fait redemander au nom de sa majesté toutes les pièces concernant cette procédure.

Il résulta de ce mémorable procès, que la reine, qui était déjà l'objet de l'animadversion générale, devint plus que jamais en haine à la nation; une foule de pamphlets furent écrits contre elle, et dans plusieurs on alla jusqu'à l'accuser de conserver dans son écrin deux cent six diamants du magnifique collier des Bœhmer et Bossange. L'un des auteurs de ces libelles anonymes formula même l'accusation de la complicité de Marie-Antoinette dans un crime atroce dont

aurait été victime le comte de Vergennes, ministre des affaires étrangères, qu'on prétendait avoir été empoisonné dans un dîner chez la duchesse de Polignac, pour le punir de s'être prononcé contre la reine dans cette affaire, et d'avoir conseillé à Louis XVI d'indemniser les joailliers du vol commis à leur préjudice. Mais aucune preuve certaine ne vint à l'appui d'une semblable assertion. On peut seulement blâmer Marie-Antoinette d'avoir montré une joie indécente d'un événement qui la débarrassait d'un homme d'état devenu incommode, et qui lui permettait de donner le département des affaires étrangères à l'une des créatures du comité Polignac.

De toutes les nations soumises au pouvoir autocratique, la nation française se trouvait alors la plus dédaigneusement opprimée, la plus entièrement avilie et la plus audacieusement spoliée; la reine, ou, pour mieux dire, la tourbe de courtisans qui l'entouraient, proclamait insolemment que la fortune publique constituait le patrimoine royal, et que la magnificence des souverains était le signe le plus évident de la prospérité des empires; et, d'après ces principes, les ministres établissaient que plus les impôts rapportaient à la couronne, plus les peuples possédaient de richesses.

Le contrôleur général des finances commençait cependant à tenir un autre langage : le trésor était vide, et Calonne était à bout de ressources pour le remplir; à force d'user d'expédients, il en était venu à comprendre la nécessité d'entrer dans la voie des réformes, de poser des limites au luxe de la cour, et de contraindre les corps privilégiés à participer aux charges de l'état. Bientôt même il osa déclarer à Louis XVI

que les finances étaient dans un désordre si déplorable, qu'une banqueroute était imminente s'il n'avait recours à une assemblée des notables. Le roi goûta la proposition de son ministre et convoqua la réunion des notables à Versailles, malgré la violente opposition de sa femme, des princes, des princesses et des grands seigneurs, qui redoutaient plus que toute chose au monde la publicité donnée à leurs dilapidations.

Sa majesté ouvrit les séances le 22 février 1787. L'assemblée comptait dans son sein sept princes du sang, trente-neuf pairs de France, dont trois ecclésiastiques, onze prélats, qui représentaient le clergé, trente-trois présidents ou procureurs généraux des parlements, quatre présidents ou procureurs généraux des chambres des comptes et de la cour des aides de Paris, douze membres du conseil royal, douze députés des pays d'états, dont cinq ecclésiastiques, vingt-cinq chefs municipaux des principales villes, le lieutenant de police de la capitale; le maréchal de Ségur, ministre de la guerre; le comte de la Luzerne, ministre de la marine; le comte de Breteuil, le comte de Montmorin, le garde des sceaux Huë de Miromesnil, et le contrôleur général.

Après le discours du roi, Calonne prit la parole et développa quelques-uns des projets dont il regardait l'adoption comme impérieusement réclamée par les circonstances, et qui pour la plupart étaient empruntés à Machault, à Turgot et à Necker, tels que la création des assemblées provinciales, l'établissement de l'impôt territorial sur tous les biens-fonds, la diminution des tailles en faveur des classes pauvres, la liberté du commerce des grains dans l'intérieur, et l'abolition de la corvée en nature. Des murmures désapprobateurs

accueillirent ces explications; l'assemblée, composée uniquement des ordres privilégiés, prit prétexte de l'immoralité du ministre pour repousser les améliorations qu'il indiquait, et qui portaient une grave atteinte à toutes les immunités. — Il sied bien à Calonne, le plus méprisable des hommes, disaient les membres de la noblesse, de se poser en défenseur du peuple, lui qui vient de renfermer la capitale dans un mur d'octroi, et d'élever des barrières pour accroître les bénéfices de la ferme générale, lui qui a créé les offices de payeurs de rentes, qui a rétabli la compagnie des Indes. — Il convient bien au contrôleur général, disaient les robins, de parler de réformes financières, lui qui a spolié la nation dans ses opérations de refonte des monnaies d'or, lui qui a encouragé toutes les fraudes administratives, qui a toléré les dépenses excessives de la cour, les prodigalités de la reine, et qui a consenti à des acquisitions ruineuses dans un moment où la nation était aux abois. Quelques-uns allaient jusqu'à affirmer qu'il était vendu au cabinet de Saint-James, et qu'à l'exemple de l'infâme Dubois, il se faisait payer une pension de Pitt, le ministre de Georges III. Calonne, abandonné de Monsieur et du comte d'Artois, qui semblaient avoir oublié les services qu'il leur avait rendus en payant leurs dettes, poursuivi avec acharnement par Marie-Antoinette, qui s'était déclarée son ennemie, ne tarda pas à recevoir sa démission du faible Louis XVI.

Monseigneur Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, fut désigné pour le remplacer avec le titre de chef du conseil des finances, ce qui amena un remaniement ministériel. Lamoignon fut institué garde des sceaux, et le comte

de Brienne, frère du prélat, fut élevé au département de la guerre; les autres ministres furent conservés.

Après le renvoi de Calonne, le calme reparut dans l'assemblée des notables; on parla de faire cesser le désordre des finances, et de combler le déficit énorme que le contrôleur général avait signalé et qui s'élevait à environ deux cent millions par an, au lieu de cent vingt-cinq millions annoncés par lui. Dans les dépenses, la maison du roi, celles de la reine et de la famille royale figuraient pour trente-cinq millions neuf cent soixante-seize mille francs, indépendamment de vingt-huit millions de pensions accordées aux courtisans, et de deux articles indiqués sous le titre de dépenses diverses, imprévues et extraordinaires, qui s'élevaient au chiffre de dix-sept millions cinq cent quarante-six mille francs, non compris les frais d'appointements, de gages, de rentes et d'indemnités qui venaient encore charger le trésor public. Les haras seuls de la reine absorbaient plus d'argent que tous les hôpitaux, maisons d'enfants trouvés, académies, bibliothèques et colléges réunis. L'assemblée décida que sa majesté serait invitée à faire des réductions sur sa maison, et ce fut tout; puis les notables se séparèrent.

Le nouveau garde des sceaux avait résumé toutes les discussions dans un discours de clôture où il disait : « Que tout » serait réparé sans secousse, sans bouleversement des for» tunes et des positions, sans altération dans les principes du » gouvernement; et que l'univers entier admirerait une na» tion qui offrait à son souverain de si prodigieuses ressour» ces... » Ses prévisions furent déçues : le parlement consentit bien à enregistrer trois ordonnances assez populaires, les

mêmes qui avaient causé le renvoi de Calonne, et auxquelles son successeur se voyait contraint de recourir, savoir : la déclaration de la liberté du commerce des grains, la création d'assemblées provinciales et l'abolition de la corvée en une prestation en argent; mais ils refusèrent obstinément l'enregistrement de l'impôt du timbre, que Loménie de Brienne vint lui-même présenter. Un impôt du même genre avait occasionné en partie le soulèvement des colonies anglaises : les orateurs du parlement de Paris suivirent le bel exemple que leur avaient donné les publicistes américains, et tonnèrent contre les vices des monarchies absolues. Le peuple ne resta pas indifférent à la lutte engagée entre la magistrature et la cour; une multitude d'étudiants, de jeunes avocats, de clercs de procureurs, de bourgeois et d'artisans, vint chaque jour assister aux séances du parlement; les salles immenses et les galeries furent constamment encombrées d'une foule enthousiaste qui offrait des couronnes aux jeunes orateurs, et poursuivait de ses huées les vieux conseillers qui avaient parlé dans le sens de la cour. Le duc d'Orléans, le même prince qui s'était souillé de tant d'infamie sous le nom de duc de Chartres, et qui était devenu un objet de dégoût pour les Parisiens, apparut alors sur la scène politique, et se jeta dans le parti des mécontents pour reconquérir de la popularité.

Enfin, l'opposition, qui chaque jour devenait de plus en plus imposante, ne se contentant plus de censurer les actes des ministres, s'attaqua à la royauté elle-même. Pour la première fois depuis son origine, le parlement osa demander au chef de l'État qu'il justifiât la nécessité de l'établissement

de nouveaux impôts. Louis XVI refusa les communications qui lui étaient demandées. Alors, sur la proposition d'un de ses membres, le parlement fit une déclaration portant qu'il était incompétent pour vérifier les édits bursaux; qu'aux mandataires seuls de la nation appartenait le pouvoir d'accorder les subsides, et qu'en conséquence on devait demander une prompte convocation des États-Généraux. Ce mot d'États-Généraux retentit dans toute la France et produisit une sorte de commotion électrique; nobles, magistrats, ecclésiastiques, bourgeois, artisans, tous se rangèrent à l'avis du parlement de Paris, et demandèrent à grands cris une représentation nationale.

Mais au lieu de se rendre aux vœux des Français, Louis XVI se laissa guider par le comité Polignac, et entra imprudemment dans une série de mesures de rigueur qui devaient amener la ruine de la monarchie. D'abord il nomma Loménie de Brienne, déjà président du conseil des finances, son principal ministre; ensuite il manda le parlement à Versailles, pour assister à un lit de justice. La cour avait l'espoir d'intimider les conseillers par le spectacle de la majesté royale et par un déploiement inusité de troupes. Cette fois encore les sacriléges espérances du comité Polignac furent déçues. Les magistrats, qui se sentaient appuyés par la France entière, ne donnèrent aucune marque de frayeur; ils écoutèrent le discours du roi au milieu d'un silence solennel; et quand sa majesté eut fini de parler, le premier président prit la parole, protesta avec calme contre l'illégalité des formes despotiques, et annonça que le parlement refusait de donner son adhésion à aucune des mesures qui lui avaient été présentées.

Louis XVI, sans tenir compte de cette protestation, passa outre, et fit enregistrer, séance tenante, les différents édits repoussés par les magistrats.

Le lendemain, le parlement se réunit à Paris et déclara nulle et illégale la transcription faite sur ses registres. Sa majesté, pour punir les conseillers de leur opposition, les exila à Troyes, et prit la détermination de faire présenter les édits par ses deux frères à la chambre des comptes et à la cour des aides, afin de se passer du concours du parlement et pour rendre les impôts exécutifs. Cette démarche n'eut point le résultat que le roi en attendait, et ne servit au contraire qu'à empirer le mal, en mettant en relief le courage des magistrats et la lâcheté des princes de sa maison. Monseigneur le comte d'Artois, en entrant à Paris, avait été accueilli avec des huées et des sifflets, ce qui lui avait causé une grande terreur. Quand il fut arrivé aux abords du palais de justice et qu'il crut n'avoir plus rien à craindre de la colère du peuple, il donna ordre au chevalier de Crussol « de charger la canaille. » Les soldats obéirent, mirent le sabre à la main et chassèrent brutalement les citoyens devant eux; quelques femmes furent même blessées et foulées aux pieds des chevaux.

Le prince entra radieux et triomphant dans la chambre des comptes; mais à sa sortie sa forfanterie disparut entièrement : dans l'intervalle le peuple s'était armé de pierres et de bâtons, et paraissait disposé à lui faire un mauvais parti. Monseigneur le comte d'Artois, le digne rejeton de cette famille des Bourbons, où la lâcheté est proverbiale, éprouva un tel sentiment de frayeur à la vue de la multitude armée,



qu'il put à peine remonter à cheval, et que les soldats furent obligés de se grouper autour de lui pour le décider à quitter la place et à franchir l'espace qui le séparait du Pont-Neuf, où se trouvait le gros des troupes.

L'enregistrement des édits ne fut consenti ni par la chambre des comptes ni par la cour des aides; l'une et l'autre assemblée protestèrent courageusement contre les violences de la couronne, et proclamèrent l'urgence des États-Généraux. Le châtelet entra également dans la lutte, et députa à Versailles l'élite de ses membres pour demander au roi le rappel des magistrats exilés injustement. Les divers parlements du royaume payèrent de leur côté un large tribut à l'esprit de corps. Toutefois cette opposition des compagnies judiciaires ne fut pas de longue durée; les parlementaires, relégués dans la petite ville de Troyes, regrettèrent les plaisirs de la capitale, et parlèrent d'en venir à composition. Les vieux magistrats entrèrent en arrangement avec la cour à l'insu des jeunes conseillers, et obtinrent leur rappel à Paris, sous les conditions tacites de ne point donner suite à leur arrêté concernant les malversations du contrôleur des finances Calonne, ce que redoutait singulièrement la reine, et de consentir à la création d'emprunts graduels et successifs pour quatre cent quarante millions. Mais cette transaction étant demeurée secrète, le retour du parlement fut considéré comme une victoire remportée sur la cour, et fut célébrée par des réjouissances dans toutes les villes du royaume.

Ces manifestations étaient autant de symptômes qui annonçaient le moment où la monarchie décrépite allait enfin

disparaître pour faire place à un nouvel ordre de choses. Rien ne pouvait plus retarder la marche des affaires ni comprimer l'esprit révolutionnaire qui s'était emparé des masses. D'ailleurs le faible Louis XVI, gouverné par les misérables qui formaient la société intime de Marie-Antoinette, et qui composaient ce qu'on nommait le comité Polignac ou le comité autrichien, était tout à fait incapable de tenter le moindre effort pour sortir de la tutelle de la valetaille dorée qui dirigeait le char de l'État, et pour entrer franchement dans le mouvement.

D'autre part, son attention se trouvait absorbée par les affaires politiques extérieures, qui venaient encore ajouter au péril dont était menacée la royauté. Le calme profond dont les deux hémisphères avaient joui depuis le traité de Paris commençait à être vivement menacé par l'ambition de la Russie et par les intrigues de la cupide Angleterre. De nouvelles oscillations entre les puissances européennes annonçaient qu'il manquait une main assez vigoureuse pour maintenir l'équilibre.

Frédéric II venait de mourir, laissant pour héritier au trône de Prusse un de ses neveux, qui passait à juste titre pour l'un des princes les plus extravagants du monde entier. Marie-Thérèse était morte, et l'empereur d'Autriche Joseph II, son fils, commençait à tourner ses regards vers l'Orient, et annonçait l'intention de conquérir Constantinople. L'impératrice de Russie, Catherine II, quoique alliée à l'Autriche, convoitait également cette riche proie, et semblait n'attendre qu'une occasion pour s'élancer sur la Turquie.

Au milieu de tous ces conflits, l'Angleterre, fidèle à sa

politique machiavélique, poursuivait le but constant de son ambition, but qui est resté le même depuis des siècles, et qui suffit à lui seul pour faire prendre en haine par toutes les nations, non le peuple anglais, mais l'exécrable aristocratie qui le gouverne. Ce que voulaient les lords infâmes qui siégeaient à la chambre haute, et ce que veulent encore aujourd'hui leurs descendants, c'est l'abaissement des autres pays, c'est la ruine des nations étrangères, c'est l'esclavage pour l'Irlande, c'est la misère, c'est la faim pour les malheureux ouvriers anglais, et tout cela afin de pouvoir démoraliser le pauvre, afin de pouvoir abrutir les hommes, et perpétuer dans leur caste le monopole des richesses du monde entier.

Pitt était alors le représentant de l'oligarchie anglaise, espèce d'hydre aux mille têtes que le peuple devra trancher un jour, s'il veut voir le terme de ses malheurs; cet homme d'état, que l'égoïsme aristocratique allait rendre un véritable fléau pour l'Europe, préludait aux crimes politiques qui souillèrent sa vie par de perfides manœuvres; il suscitait partout des émeutes, des soulèvements, des révolutions; ne s'embarrassant ni de prodiguer l'or, ni de répandre le sang, se posant tour à tour comme le protecteur du despotisme et l'instigateur de l'anarchie; se déclarant tout à la fois et suivant les circonstances le défenseur de la superstition et le propagateur ardent de la philosophie; manquant aux devoirs de l'hospitalité, à ceux de l'amitié; se faisant une loi de n'avoir ni honneur, ni probité, ni conscience; calculant froidement ce que pouvait lui rapporter la chute d'un roi ou l'esclavage d'un peuple; accordant les mêmes récompenses pour

les actes du plus sublime dévouement et pour les plus lâches assassinats, suivant qu'ils avaient aidé à l'accomplissement de ses infâmes projets. De nos jours encore, cette tactique se nomme de l'habileté diplomatique, et rois, princes ou ministres, tous cherchent à l'envi les uns des autres à se surpasser dans cette lutte de perfidies et de scélératesses.

Pitt travailla d'abord au renversement de la république hollandaise, afin de contraindre les Provinces-Unies à conclure avec l'Angleterre un traité de commerce qui annihilât les avantages qui nous avaient été concédés; ensuite il s'efforça d'augmenter les troubles qui existaient en France, en flattant l'ambition du duc d'Orléans. Selon Montjoie, ce prince, qui déjà songeait à substituer sa dynastie à celle des Bourbons, donna tête baissée dans le piége qui lui était tendu, et devint l'un des agents les plus actifs de la politique anglaise, en croyant travailler pour ses propres intérêts. Il commença par organiser sa faction sur des bases régulières; il recruta des partisans dans tous les rangs de la société, et fit répandre des sommes prodigieuses dans la capitale pour augmenter sa popularité; ensuite il intrigua auprès des membres du parlement, réchauffa le zèle des uns, acheta le dévouement des autres, et prépara une opposition violente contre la cour.

Pour surcroît de malheur, il semblait que les ministres prissent eux-mêmes plaisir à pousser le faible Louis XVI à sa perte. Au lieu de lui conseiller de sages réformes, ils lui firent publier une ordonnance sur la formation d'un conseil de guerre, afin de gagner les officiers de l'armée à la cause royale; ils lui firent décréter l'institution d'un bureau de

consultation des finances et du commerce, pour se concilier les principales maisons industrielles et faciliter le succès des emprunts, dont la réalisation devenait de jour en jour plus urgente. En outre, Marie-Antoinette et les membres du comité Polignac ne cessaient de l'exciter à la violence, et de lui représenter qu'un coup d'état pouvait seul sauver la monarchie. L'infortuné Louis XVI céda à ces fatales suggestions, et décida, pour éviter toute protestation contre l'enregistrement des édits, qu'il les présenterait en séance royale et qu'il les ferait immatriculer en sa présence.

En conséquence, sa majesté annonça qu'elle tiendrait une séance royale; et au jour indiqué elle se rendit au parlement avec une escorte imposante, accompagnée des princes du sang et des pairs. Après le discours de la couronne, monseigneur le garde des sceaux s'approcha du trône en faisant trois profondes inclinations; la première avant de quitter sa place, la seconde après avoir fait quelques pas, et la troisième lorsqu'il fut parvenu au premier degré du trône; ensuite il se mit à deux genoux, conformément au cérémonial encore usité à cette époque, et reçut, dans cette posture dégradante, les ordres du roi. Après quoi il se releva et prononça un discours dont nous donnons les points les plus saillants.

« Au roi seul appartient la puissance souveraine dans le » royaume.

» Il n'est comptable qu'à Dieu seul de l'exercice du pou- » voir suprême; et les peuples lui ont été légués par ses an- » cêtres uniquement pour lui obéir.

» Il peut disposer à son gré de leurs biens et de leurs

» vies; leur imposer des lois, des charges et des impôts » selon son bon plaisir.

» Le pouvoir législatif réside exclusivement dans la per- » sonne du monarque. En conséquence, vous aurez donc à » enregistrer immédiatement les édits que sa majesté m'or- » donne de vous présenter, et qui portent création de divers » emprunts jusqu'à concurrence de quatre cent quarante » millions. »

Plusieurs conseillers, Duval d'Esprémenil, Robert de Saint-Vincent, Sabatier de Cabre et Fréteau, prirent la parole et s'élevèrent avec force contre les édits proposés. Comme la séance menaçait de devenir orageuse, Lamoignon s'approcha du roi, lui dit quelques mots à voix basse; puis, faisant signe de la main, imposa silence aux orateurs et annonça que la séance royale était transformée en lit de justice. L'enregistrement fut aussitôt prononcé sans vote.

Le duc d'Orléans réclama contre cet abus d'autorité, et dit au monarque: « Sire, je supplie votre majesté de per- » mettre que je dépose dans le sein de la cour la déclaration » que je regarde cette transcription comme illégale. »

Louis XVI répliqua que l'enregistrement était régulier puisqu'il l'avait ordonné, et se retira ému, intimidé, et persuadé qu'on insultait à son autorité.

Avant de se séparer, l'assemblée arrêta ce qui suit: « La » cour, considérant l'illégalité des actes qui viennent d'être » accomplis en séance royale, déclare qu'elle n'entend » prendre aucune part à l'immatriculation faite sur ses re- » gistres, de l'édit portant établissement d'emprunts graduels » et successifs. »

Le lendemain, Sabatier fut envoyé au mont Saint-Michel, Fréteau au château de Ham, et le duc d'Orléans fut exilé à sa résidence de Villers-Cotterets. Le jour suivant, Louis XVI manda à Versailles une députation du parlement, avec ordre de lui apporter la minute de la protestation. Il la déchira insolemment en présence des conseillers, et leur défendit d'en faire une seconde, sous peine de bannissement.

Quoique absent de la capitale, Louis-Philippe-Joseph d'Orléans n'en continuait pas moins ses menées par les nombreux agents qu'il entretenait à Paris. Sa maison de plaisance de Villers-Cotterets était devenue le rendez-vous des hommes les plus corrompus de l'époque et un foyer de machinations infernales. On dit que souvent dans ses transports de fureur, il s'oubliait jusqu'à prononcer devant ses domestiques de terribles serments de vengeance contre Louis XVI et contre Marie-Antoinette; et qu'une fois même, au milieu d'une orgie, il recouvrit un mannequin du manteau royal, le perça de plusieurs coups de poignard, et s'écria : « Enfin, je suis roi! »

Les historiens expliquent cette haine implacable du duc d'Orléans pour Marie-Antoinette et son mari, les uns en la rejetant sur son ambition, les autres sur un dépit amoureux, et sur ce que la reine avait constamment refusé de répondre à sa passion; quelques autres encore l'attribuent aux mauvais procédés de la famille royale à son égard, et à la rupture du mariage qui avait été projeté entre sa fille aînée, mademoiselle Adélaïde, et le duc d'Angoulême, fils aîné du comte d'Artois.

Le prince finit cependant par s'apaiser, du moins en ap-

parence, et chercha à se rapprocher de la cour, en protestant de son attachement inviolable aux personnes du roi et de la reine. Ses lettres, empreintes d'un caractère mielleux et hypocrite, en imposèrent au crédule Louis XVI et même à sa femme. On permit à d'Orléans de revenir d'abord au Raincy, ensuite dans la capitale, et bientôt après à Versailles, où il fut reçu en audience particulière par le roi. D'Esprémenil et Sabatier obtinrent également leur élargissement, et vinrent reprendre leur place au milieu de leurs collègues.

Les ministres essayèrent de négocier les emprunts, mais sans pouvoir parvenir à les réaliser, aucun capitaliste ne voulant confier ses fonds à une administration décriée; néanmoins Marie-Antoinette estima que monseigneur Loménie de Brienne et Lamoignon avaient bien mérité d'elle, et obtint de son mari, pour l'un l'archevêché de Sens et une riche abbaye, et pour l'autre le don d'une somme considérable, afin qu'il pût marier sa fille. Ces deux hommes redoublèrent alors d'efforts pour reconnaître dignement les distinctions flatteuses dont ils étaient l'objet, et se mirent à l'entière disposition de la reine pour faire réussir les plans machiavéliques ébauchés dans le comité autrichien, et dont les Polignac étaient les auteurs. Tous les grands seigneurs, frappés d'une sorte d'aveuglement, s'abusaient au point de croire qu'il leur serait permis de choisir entre les destinées révolutionnaires qui les dominaient, et de ne réaliser que les réformes dont ils n'auraient point personnellement à souffrir; ils se proposaient sérieusement d'abroger les parlements et de les remplacer par une institution de cours plénières. Mais avant d'agir, les ministres sentirent la nécessité de s'ap-

puyer sur la force matérielle : ils expédièrent des ordres pour que tous les militaires eussent à rejoindre immédiatement leurs drapeaux, et firent partir des officiers généraux, des intendants et des conseillers d'état pour les provinces, avec des paquets cachetés qu'ils devaient ouvrir à jour fixe, et qui renfermaient le sort que la cour réservait à la France. Une imprimerie, élevée par leurs soins à Versailles, travaillait jour et nuit à l'impression des nouvelles lois qui devaient resserrer les liens de l'esclavage. De toutes parts des troupes s'ébranlaient et s'approchaient de la capitale pour surveiller les mouvements de l'opposition et prêter main-forte à l'autorité.

Duval d'Esprémenil parvint heureusement à se procurer un exemplaire des circulaires ministérielles; il le porta au palais, le lut en pleine assemblée, et profitant de l'indignation générale qui s'était spontanément manifestée sur tous les bancs, il fit jurer aux magistrats « de se refuser à tout » projet qui émanerait des presses de Versailles, et de périr » plutôt que de souffrir leur exécution. » Les chambres se déclarèrent en permanence.

Brienne et Lamoignon, quoique intimidés par l'attitude du parlement et par la découverte de leurs machinations, voulurent encore essayer des voies de rigueur pour intimider leurs ennemis, et lancèrent des lettres de cachet contre Duval d'Esprémenil et contre un autre conseiller, Goislard de Montsabert, qui avait dénoncé les vexations commises dans la perception des vingtièmes. L'un et l'autre se réfugièrent au palais, où le parlement les mit sous la sauve-garde de la loi. A onze heures du soir, dans la nuit du 5 au 6 mai, des détachements de gardes françaises, précédés de leurs sapeurs

la hache sur l'épaule, investirent la grand'chambre; à minuit, Vincent d'Agoust, le chef des troupes, força l'entrée, et lut aux conseillers l'ordre suivant : « J'ordonne au sieur » d'Agoust de se rendre au palais à la tête de six compagnies » armées, d'en occuper toutes les avenues et d'arrêter au » sein de mon parlement les magistrats Duval et Goislard, » pour les remettre entre les mains des officiers de la prévôté » de l'hôtel. Signé Louis. »

Tous les conseillers se levèrent à la fois, et s'écrièrent « qu'ils étaient tous d'Esprémenil et Goislard. » La nuit entière se passa en altercations, en pourparlers inutiles; et le lendemain à onze heures, sur une dernière sommation, les deux proscrits se livrèrent d'eux-mêmes.

Deux jours après, le 8 mai, lorsque le scandale de cette violation à main armée du sanctuaire des lois retentissait encore dans la capitale, Louis XVI tint à Versailles le fameux lit de justice qui devait tout consommer, et où se trouvèrent les princes du sang, les pairs, les ministres et le parlement.

Indépendamment de plusieurs édits oppresseurs relatifs aux fonctions et à la compétence des tribunaux du royaume, sa majesté promulgua l'établissement de six tribunaux supérieurs intitulés Grands Bailliages, et d'une cour suprême sous le nom de Cour plénière.

Ces mesures exaspérèrent les esprits et excitèrent un mécontentement général dans les provinces: le parlement de Paris entama la lutte contre le roi; celui de Rennes suivit l'exemple, et opposa une telle résistance à l'exécution des ordonnances royales, que le comte de Thiars, gouverneur de la province, fut obligé de recourir à la force; et comme la bour-

geoisie menaçait de lui faire un mauvais parti, il se vit contraint de laisser aller les choses. Les membres du parlement de Grenoble se prononcèrent contre les ordonnances d'une manière plus énergique encore; et malgré un ordre d'exil lancé contre eux, ils refusèrent obstinément de quitter la salle des délibérations et ne cédèrent qu'à la force armée. A Bordeaux et à Toulouse la même opposition se manifesta dans l'ordre de la magistrature.

Partout on couvrit d'opprobre les noms de Brienne, de Lamoignon, et l'on voua à l'exécration publique le comte d'Artois, Marie-Antoinette et Louis XVI. Des libelles d'une extrême violence, répandus à profusion dans les provinces, vinrent mettre en lumière les iniquités de la famille royale et les turpitudes de Versailles.

Quant à la cour, elle continuait ses fêtes; Marie-Antoinette ne mettait aucun frein à ses prodigalités; les sommes qu'elle arrachait aux ministres ne suffisant plus au payement de ses dépenses, elle faisait souscrire à Louis XVI des bons de caisse à valoir sur les recettes futures. Un tel système n'était rien moins que capable d'apaiser les esprits et de réparer le désordre des finances. Cependant Brienne continuait à leurrer le roi de fallacieuses promesses, et lui annonçait comme imminente la fin de la crise. Pour arriver plus vite au résultat, l'inepte ministre imagina de publier deux nouveaux édits, l'un qui autorisait le gouvernement à payer en papier les deux cinquièmes de toutes les rentes, soit perpétuelles, soit viagères, au-dessus de douze cents livres; l'autre relatif à la caisse d'escompte, dont les valeurs étaient la principale ressource du trésor, et qu'il transforma en pa-

pier-monnaie d'un cours forcé. Ces deux opérations portèrent un coup mortel au crédit public. Des réclamations contre les nouveaux édits furent faites par la noblesse elle-même, et surtout par les prêtres, qui se montrèrent les plus ardents détracteurs de l'archevêque-ministre.

Loménie de Brienne ne put résister à cette explosion de haines, et fut contraint de donner sa démission. Il se retira à Rome, emportant avec lui pour plus de huit cent mille livres de bénéfices et de pensions. Ce prélat était rongé de dartres vives, de maladies vénériennes, et ne vivait que de laitage.

Marie-Antoinette, tout en subissant les lois de la nécessité et en consentant à l'éloignement de monseigneur l'archevèque, chercha à adoucir sa disgrâce en lui faisant obtenir le chapeau de cardinal. Voici le billet qu'elle lui écrivait à cette occasion : « Je vois avec douleur le départ de monsei- » gneur l'archevêque de Sens. L'abbé de Vermont est chargé » de lui dire combien sa retraite m'affecte. Trop prudent » pour dévoiler bien des choses, monseigneur l'archevêque » se retirera sans doute avec cette discrétion qui accompagne » l'homme qui n'est pas disgracié et qui tient encore tant à » la faveur. » En effet, sa majesté conserva monsieur de Brienne, frère du prélat, au département de la guerre, donna une place de dame d'honneur à sa nièce, et la coadjutorerie de Sens à son neveu.

Deux jours après, Lamoignon, le digne émule de l'archevêque, rendit les sceaux; et immédiatement les parlements, qui vaquaient depuis cinq ans, rentrèrent en fonctions.

Le renvoi des deux ministres qui avaient suivi si fidèlement le machiavélisme de la reine fit éclater la joie dans la

capitale. Une foule innombrable promena dans les rues un mannequin représentant Loménie de Brienne revêtu d'une robe épiscopale, dont une partie était de satin et l'autre de papier, en dérision de ses édits bursaux ; on le fit assister à un simulacre de jugement. Le hasard ayant voulu que pendant cette cérémonie burlesque un prêtre vînt à passer, la foule, pour compléter la scène, contraignit l'ecclésiastique de confesser le mannequin, lequel fut ensuite brûlé au milieu des applaudissements de la multitude. Le lendemain, le peuple voulut recommencer les mêmes scènes et juger Lamoignon; mais Dubois, commandant du guet, s'y opposa, prit le commandement des troupes, chargea les citoyens au sabre et à la baïonnette, et en fit un carnage affreux. Le peuple, qui d'abord avait cédé le terrain, exaspéré par la vue des morts et des blessés, revint sur ses pas, se jeta sur la troupe et la désarma. Des bandes nombreuses se disséminèrent alors dans les divers quartiers de la ville, incendièrent les corps de garde isolés, et vinrent à la nuit pour bivouaquer sur la place de Grève. Malheureusement la force armée avait prévenu les citoyens; de nombreux corps de troupes y avaient été embusqués; quand ils eurent débouché, on les mitrailla et on les força à rebrousser chemin. Pendant la nuit, les cadavres furent jetés à la Seine; au matin le calme régnait à Paris.

Ce ne fut pas pour longtemps; le surlendemain, de nouveaux rassemblements se formèrent sur la place Dauphine et se dirigèrent vers les hôtels des anciens ministres et vers la maison du commandant du guet pour y mettre le feu. Les troupes accoururent, chargèrent encore le peuple, et inon-

dèrent de sang la rue Saint-Dominique et la rue Meslay.

Sur la dénonciation des assassinats commis par les soldats, le parlement manda à sa barre le chef du guet. Dubois n'osant paraître lui-même, envoya son major pour justifier sa conduite et montrer qu'il n'avait agi que sur les ordres exprès du roi.

Mais ce n'était pas du sang seulement qu'il fallait à la cour; elle avait besoin d'or, elle en voulait à tout prix : et comme elle avait acquis la preuve qu'aucun des partisans de l'absolutisme n'était en état de trouver des ressources, elle se décida à rappeler Necker, le seul homme capable de relever le crédit public. Le banquier genevois consentit à reprendre le poste périlleux de contrôleur général, sous la condition que Louis XVI convoquerait l'assemblée des États-Généraux. Il n'y avait pas à balancer, le roi accepta, et publia une déclaration qui en fixait l'ouverture au mois de janvier 1789.

Le crédit public parut renaître presque aussitôt; les capitalistes se montrèrent dévoués à l'administrateur dont ils préconisaient les principes, et qui leur donnait l'exemple de généreux sacrifices, en couvrant de ses propres fonds le vide effrayant du trésor. Le peuple, qui regardait Necker en quelque sorte comme le gardien de ses intérêts, attendit sans impatience la révocation des arrêts du conseil qui avaient excité son indignation. La cour elle-même, qui voyait l'abondance reparaître et le trésor se remplir, encensa le ministre et lui prodigua les plus basses adulations. La monarchie pouvait encore être sauvée; mais les misérables conseillers de la reine, les Polignac et les membres du comité autrichien, qui dirigeaient si fatalement les affaires de la France depuis le commencement du règne, vinrent appor-

ter de nouvelles entraves à l'exécution des sages projets de Necker, et se préparèrent à annihiler l'action des États-Généraux par tous les moyens imaginables. D'abord on chercha à égarer l'opinion publique en excitant une polémique entre les différents corps du royaume et les sociétés savantes; ensuite on demanda aux uns et aux autres des mémoires sur le meilleur mode de composition d'une assemblée, dans l'espoir que la divergence d'opinion ferait naître des disputes. L'espoir de la reine et de ses confidents fut entièrement déçu; leurs manœuvres n'aboutirent qu'à faire éclore des ouvrages démocratiques, parmi lesquels se distinguèrent ceux de Mirabeau, de Turgot, de Thouret; le Catéchisme du Tiers-état, par Antonnelle; le Moniteur, journal périodique attribué à Condorcet, à Brissot et à Clavière.

Une foule de clubs politiques s'ouvrirent en même temps à Paris et dans les provinces, et partout on discuta sur la tenue de la grande assemblée nationale.

Marie-Antoinette, les princes et les courtisans voulaient que les États-Généraux fussent distribués en trois ordres, le clergé, la noblesse et le tiers-état; que les représentants de ces différentes catégories fussent élus en nombre égal par les bailliages; que les trois ordres votassent séparément et produisissent trois votes collectifs. Necker, qui reconnaissait combien un tel mode de délibération était favorable à l'action du despotisme et contraire à l'intérêt national, se prononça pour un système opposé, et demanda qu'on opinât par tête dans les États, et qu'on donnât une double représentation au tiers. La cour, n'osant pas se mettre en opposition ouverte avec le ministre, convoqua les notables pour

résoudre la question et déterminer le mode à suivre sur la composition des États, sur leur forme et sur le mode des élections.

Comme la majorité des notables était à la dévotion de Marie-Antoinette, la décision ne pouvait manquer d'être favorable à la cour : malgré les avis des publicistes les plus distingués, malgré les adresses des villes et des communes du royaume, malgré un arrêt de la magistrature de Paris, les notables rejetèrent le système de Necker, et forcèrent le parlement à enregistrer un édit qui réglait la grande question des États-Généraux, et faisait rétrograder la civilisation de deux siècles en remettant en vigueur les formes observées aux États de 1614, lors de la majorité de Louis XIII. La cour s'autorisa de cette délibération pour gêner les élections autant qu'il était en son pouvoir de le faire; elle fixa jusqu'au mode de réunion des électeurs des différents ordres dans chaque bailliage, ainsi que les règles à suivre pour la rédaction des cahiers qu'ils devaient confier à leurs représentants. Necker intervint dans la question et paralysa la mauvaise volonté de la coterie de Marie-Antoinette, en faisant décréter par le parlement que le nombre des députés serait fixé à mille, et que le tiers-état en aurait à lui seul autant que les deux ordres privilégiés.

La cour essaya alors de semer la discorde entre les diverses catégories de députés, et y réussit en partie, ainsi que le prouve une lettre de l'abbé Maury, l'un des plus fougueux royalistes, à l'abbé de Vermont, le confident de la reine. « Cela ne commence pas mal, écrivait-il; avant la réu-
» nion il y a déjà discussion entre les trois ordres. Il faut que

» tous les partisans de la déconvocation continuent à faire
» naître de nouvelles difficultés en aigrissant les esprits par
» de nouveaux sarcasmes. Quand le trouble sera bien établi,
» le roi aura beau jeu pour défaire ce qu'il a été contraint de
» faire à cause des exigences du trésor. « Entendez-vous,
» dira-t-il aux députés, ou allez-vous-en. » Et comme on
» trouve toujours des moyens de corruption pour empêcher
» qu'on ne s'entende, il faudra bien qu'on se sépare. Notre
» reine a raison de craindre que le tiers ne limite la puis-
» sance royale; et nous ne saurions trop nous employer pour
» fomenter un désordre qui puisse faire désirer la perma-
» nence de l'ancien régime. Comme on ne pourra jamais dis-
» soudre les États-Généraux qu'en prouvant leur inutilité,
» faisons œuvre de discorde, ce sera le plus sûr moyen de
» prouver leur insuffisance pour remédier aux maux du pays. »

Suivant les avis de ce prêtre, les agents du comité de la reine suscitèrent des troubles dans les provinces et organisèrent des bandes d'assassins. A Rennes, les nobles eurent l'audace de parcourir les rues, armés jusqu'aux dents, de frapper les citoyens, d'insulter les femmes, et de faire entendre des menaces de mort contre les députés du tiers-état. Heureusement la vaillante jeunesse de Rennes prit la défense de ses représentants et punit l'outrecuidance des hobereaux de la province. Trois cents hommes vinrent assiéger le cloître des cordeliers, qui servait de rendez-vous aux nobles et où ils se trouvaient au nombre de plus de six cents. Après quelques heures d'assaut, ils les forcèrent à capituler. On cite à cette occasion un trait de lâcheté insigne d'un noble breton, appelé Keratry. Ce misérable, fait prisonnier au commence-

ment de l'action, avait demandé à deux genoux qu'on lui fît grâce de la vie; après l'avoir obtenue, il s'était barricadé dans sa maison et avait tiré sur les citoyens à travers ses jalousies. A l'exemple de Rennes, le peuple des autres villes de la Bretagne prit les armes et se rendit tellement redoutable à la noblesse, que la cour dut renoncer à dominer dans cette province. Des essais de désordres furent tentés en Franche-Comté, mais sans succès; dans le Dauphiné et dans le Béarn, les nobles voulurent également former une confédération; une simple manifestation de la bourgeoisie suffit pour les mettre à la raison.

La cour, voyant que sa politique devenait impuissante pour produire le résultat qu'elle voulait obtenir, c'est-à-dire faire naître le désordre, afin d'avoir un motif pour assembler des troupes, eut recours à des manœuvres exécrables que Louis XV avait le premier mises en usage, et donna une nouvelle activité à l'accaparement des blés. De cette manière, la faim vint en aide au gouvernement et provoqua des émeutes terribles, où le sang coula en abondance. A Paris surtout, où le nombre des ouvriers était considérable, la misère parvint au comble et par suite le désordre; ce qui fournit à la cour un prétexte pour concentrer une armée dans les environs.

A toutes ces causes de dissensions vint s'en joindre une autre : la bourgeoisie commença à s'agiter pour se mettre au lieu et place des ordres privilégiés, qu'elle voyait menacés d'une chute prochaine, et manifesta des tendances ambitieuses. Bientôt même le haut commerce ne prit plus la peine de dissimuler son intention de supplanter la noblesse et le clergé dans la direction des affaires de l'état.

Il était extrêmement facile à la cour d'exploiter ces éléments de troubles, elle n'y manqua pas. Dans le district du faubourg Saint-Antoine, habité par un grand nombre de petits artisans, il s'était élevé des discussions pour la rédaction des cahiers, et il s'en était suivi une scission entre les petits fabricants et les notables du quartier. Les agents de l'autorité, profitant de ces dispositions, organisèrent des attroupements, semèrent de l'argent, distribuèrent du vin, et quand les têtes furent suffisamment échauffées, ils pérorèrent contre les bourgeois, et signalèrent entre autres un nommé Réveillon à la vindicte publique. Cette tactique réussit admirablement; la foule se porta sur la maison et sur la manufacture de papiers peints de Réveillon, en fit le pillage, les incendia ainsi que deux maisons voisines. Quand tout eut été consumé, on y envoya des troupes, qui mitraillèrent le peuple.

Une clameur universelle s'éleva dans toute la France pour flétrir le pouvoir; on accusa la cour d'être de connivence avec les fauteurs de troubles; on alla jusqu'à désigner la reine comme l'organisatrice des désordres. Les courtisans rejetèrent l'accusation sur le duc d'Orléans, mais sans pouvoir l'appuyer sur aucune preuve. Le prince avait pour le moment autre chose à faire que d'exciter une émeute de carrefour; il avait à s'occuper des moyens de se former un parti parlementaire et de capter la faveur populaire dans un but secret qu'il ne laissait point encore deviner. A cet effet il prodiguait ses trésors, contractait des dettes, engageait ses biens, et malgré son avarice sordide, qui est le vice héréditaire des d'Orléans, il répandait de tous côtés de fastueuses libéralités. Rien ne lui coûtait pour arriver à ses fins;

il entretenait des meneurs à sa solde dans tous les clubs de la capitale; il payait au poids de l'or des pamphlets contre la cour; il achetait à beaux deniers comptants les députés, et préparait ses batteries pour demeurer le maître du mouvement révolutionnaire.

Partout l'agitation était extrême; la France entière était dans l'attente de l'ouverture des États-Généraux; une sorte de fièvre politique s'était emparée de toutes les têtes; jamais en aucun temps les conversations intimes, les correspondances particulières sur les matières de gouvernement et de législation, n'avaient eu une semblable activité; jamais la presse n'avait produit autant d'écrits. On prétend que plusieurs se débitaient en l'espace de quelques jours à trente et quarante mille exemplaires. On cite particulièrement la brochure de Sieyès, dont il fut vendu cinquante mille exemplaires; elle portait le titre suivant: « 1° Qu'est-ce que le tiers-état? Tout.
» 2° Qu'a-t-il été jusqu'à présent dans l'ordre politique? Rien.
» 3° Que demande-t-il à devenir? Quelque chose. »

L'auteur concluait ainsi: « Il n'y a pas deux cent mille » privilégiés des deux ordres de la noblesse ou du clergé; il » y a vingt-cinq millions d'hommes du tiers-état. Jugez qui » doit gouverner! » Hélas! les temps ne sont point changés; aujourd'hui encore, après un demi-siècle de luttes sanglantes entreprises pour établir en France les droits imprescriptibles de la souveraineté du peuple, nous en sommes réduits à nous écrier: « Il n'y a pas deux cent mille électeurs » privilégiés; il y a trente-quatre millions d'hommes du tiers- » état. Qui donc doit gouverner? »

Mirabeau, repoussé par la noblesse, embrassait également

la cause du peuple, et prononçait ces paroles mémorables : « Dans tous les pays, dans tous les âges, les aristocrates ont » impitoyablement poursuivi les défenseurs de la liberté ; et » si, par je ne sais quelle combinaison de la fortune, il s'en » est élevé quelqu'un dans leur sein, c'est celui-là surtout » qu'ils ont frappé, avides qu'ils étaient d'inspirer la terreur » par le choix des victimes. Ainsi périt le dernier des Grac- » ques par la main des patriciens ; mais, atteint d'un coup » mortel, il lança la poussière vers le ciel, en attestant les » dieux vengeurs, et de cette poussière naquit Marius ; Ma- » rius, moins grand pour avoir exterminé les Cimbres, que » pour avoir abattu dans Rome l'aristocratie de la noblesse. »

Tels étaient les sentiments qui animaient tous les cœurs, qui exaltaient tous les esprits à l'approche de l'ouverture des États-Généraux. Enfin ce jour, si impatiemment attendu, arriva. Après différentes prorogations il avait été fixé pour le 4 mai. Une procession des trois ordres eut lieu pour aller entendre la messe du Saint-Esprit, momerie religieuse qui ouvrait alors toutes les grandes solennités. Le haut clergé et la noblesse se faisaient remarquer par la richesse de leurs costumes et le nombre de leurs décorations ; les membres du tiers-état, au contraire, étaient revêtus d'un simple costume noir, qui contrastait avec la magnificence des manteaux de leurs superbes collègues.

La population de Paris, qui s'était transportée en masse à Versailles, encombrait les rues, garnissait les balcons, les fenêtres, et avait envahi jusqu'aux toits pour voir la cérémonie. Sur le passage des mandataires du peuple, toutes les bouches criaient : « Vive le tiers ! » La noblesse fut,

au contraire, accueillie par un sombre et lugubre silence. Le duc d'Orléans, qui était dans les rangs et qui, par affectation, avait refusé de se placer à côté des princes du sang, fut seul salué par des acclamations. Le passage du clergé fut aussi silencieux que celui de la noblesse. Lorsque Louis XVI parut, quelques cris de « Vive le roi » se firent entendre. Pour la reine, ce fut bien différent; en plusieurs endroits on l'accueillit avec des murmures; en d'autres, avec des malédictions et des injures.

Le lendemain eut lieu la séance d'ouverture. On avait préparé et indiqué, sous le nom de salle des Trois ordres, la salle des Menus, qui était la plus vaste de celles qui existaient à Versailles en dehors du château. Elle offrait un emplacement suffisant pour contenir les douze cents députés et de nombreux spectateurs. Le roi prononça un discours préparé à l'avance, et dans lequel il n'était question ni des réformes à apporter dans l'administration de l'état ni des abus à supprimer. Il se bornait à demander aux députés les moyens de rétablir les finances et de raffermir le crédit public, c'est-à-dire de lui voter des subsides.

Dans la matinée suivante, le 6 mai, le tiers se rendit dans la salle des Menus, qui lui avait été réservée, pendant que le clergé et la noblesse se réunissaient séparément dans des salles particulières. On commença par délibérer sur une proposition tendant à envoyer aux deux ordres privilégiés une députation pour les inviter à se réunir aux communes dans le lieu des assemblées générales. Mais la cour avait décidé qu'il en serait autrement; en conséquence, le clergé décida, à une majorité de cent trente-trois voix contre cent

quatorze, que ses pouvoirs seraient vérifiés et légitimés dans son ordre; la noblesse, de son côté, adopta des conclusions identiques à la pluralité des suffrages. Ainsi, dès le second jour, le comité de Marie-Antoinette réussissait à faire éclater une scission sur le point le plus important, celui de la formation de l'assemblée. La cour ne s'en tint pas à ce premier acte de machiavélisme; elle prépara dans l'ombre certaines mesures qu'elle regardait comme décisives, et prit ses dispositions pour les appuyer au besoin par la force. Deux régiments nouveaux, celui de Royal-Cravate, de Bourgogne-Cavalerie, et un bataillon suisse, firent leur entrée à Paris; plusieurs autres reçurent également l'ordre de se mettre en marche pour se trouver à jour fixe à Versailles, dans le cas où il deviendrait nécessaire d'intimider les Etats-Généraux. On osa même attaquer la presse. Un arrêt émané du conseil royal ordonna la saisie du premier numéro d'un journal rédigé par Mirabeau, et fit défense qu'aucun écrit périodique fût publié à l'avenir sans autorisation spéciale. Ce fut à l'occasion de cette mesure que la Commune de Paris fit pour la première fois acte d'intervention dans les affaires générales de la nation. Les notables de cette ville, qui s'occupaient encore des élections et de la rédaction de leurs cahiers, interrompirent leurs travaux pour rendre un arrêt contradictoire à l'édit qui portait atteinte à la liberté publique, et pour réclamer contre l'acte arbitraire du conseil. Cette démonstration énergique fit comprendre à la cour qu'il pouvait devenir dangereux de se mettre en lutte trop ouverte avec les députés du tiers, et la détermina à suivre la tactique ténébreuse qu'elle avait adoptée dans le principe, à fomenter des dissensions entre les trois ordres.

Mais des négociations habilement conduites firent échouer ses tentatives criminelles; le tiers décida le clergé, et ensuite la noblesse, à nommer des commissaires pour aviser aux mesures à prendre pour la réunion.

Monsieur, comte de Provence, monseigneur le comte d'Artois, la reine, le comité Polignac, le comte de Brézé et tous les laquais de la cour jetèrent les hauts cris, et arrachèrent au faible Louis XVI une ordonnance qui interdisait aux nobles de siéger avec les mandataires du peuple. Toutefois cette ordonnance fut révoquée sur les représentations des hommes sages du conseil, qui firent valoir l'urgence de ne plus nourrir les défiances, ni semer les tracasseries, ni organiser de petits complots, si l'on voulait enfin avoir des subsides.

Pour gagner du temps, on fit courir le bruit que le roi viendrait incessamment aux Etats-Généraux présenter le projet d'un emprunt préparé par le ministre Necker. Cette nouvelle fut très-mal accueillie. Les députés des communes déclarèrent qu'ils ne donneraient leur assentiment à aucune mesure de finances avant que les débats entre les ordres fussent terminés, et protestèrent avec force contre les dispositions hostiles du pouvoir.

L'un des membres apprit à l'assemblée que la capitale était remplie de soldats; que les canons de la Bastille étaient braqués, que les artilleurs invalides demeuraient auprès de leurs pièces, prêts à y mettre le feu au premier signal; que la bibliothèque du roi était encombrée de munitions de guerre, que tout annonçait que la royauté se disposait à s'armer du glaive pour frapper la liberté. Cette communication causa une sorte de frémissement dans l'assemblée, porta au

comble l'exaspération contre la cour, et fit sentir aux députés du tiers la nécessité de mettre un terme à leurs discussions intérieures pour résister à l'ennemi commun. Car, il faut le dire, des dissidences s'étaient déjà fait remarquer parmi les représentants du peuple; quelques-uns, comme Mirabeau et Sieyès, intriguaient sourdement pour le duc d'Orléans; quelques autres, et parmi eux on distinguait Robespierre, Thouret, Barnave, Grégoire, séduits par des idées abstraites de bien public, s'agitaient pour faire triompher leurs généreux systèmes politiques, sans s'inquiéter des difficultés que devait offrir leur application immédiate.

Habile à exploiter les mauvaises passions comme les plus admirables sentiments, le comité autrichien attisait le feu de la discorde entre les deux factions, et prenait en secret ses dispositions pour soutenir la lutte qui de jour en jour devenait plus imminente; il massait des forces autour de la capitale et de Versailles, et mettait de nombreux bataillons en mouvement pour former une armée; il donnait en même temps un nouveau degré d'activité aux accaparements de blé, pour affamer les populations; il organisa même des bandes de pillards pour dévaster les villes et les villages. Sur tous les points du royaume, dans les environs de Paris, dans la Brie, dans la Lorraine, en Normandie, en Bretagne, en Languedoc et en Provence, on fut infesté de ces brigands salariés.

Ce qu'il y avait de plus extraordinaire dans ces apparitions de bandes, c'est qu'on ne pouvait jamais les joindre; dès que les habitants d'une ville s'armaient pour les chasser, ils s'évanouissaient comme par enchantement et reparaissaient sur d'autres territoires. A Marseille seulement le peuple put

mettre la main sur quelques-uns de ces misérables; mais lorsqu'on voulut les juger, la cour, qui redoutait des aveux, fit intervenir le parlement d'Aix, qui évoqua l'affaire à son tribunal. Le gouverneur de la province appuya les magistrats, traita les Marseillais de rebelles pour avoir veillé à leurs propriétés, et fit marcher des troupes contre la ville. Aussitôt la jeunesse courut aux armes, s'organisa en bataillons, tira des canons des vaisseaux de guerre qui étaient dans le port, les braqua aux principales entrées, et se prépara à une vigoureuse résistance.

L'exemple de Marseille fut promptement suivi par les villes de Reims, de Caen, d'Orléans, de Nancy, de Rouen, et par une multitude d'autres villes qui s'organisèrent militairement pour résister à la terreur royaliste.

A Paris, malgré les décrets de Louis XVI contre la presse, les journaux, les pamphlets, les brochures se multipliaient à l'infini et se propageaient avec une merveilleuse rapidité dans les districts. L'exaltation politique était arrivée à un tel degré qu'on ne se contentait plus de s'entretenir des affaires publiques dans les assemblées, on courait en foule à une espèce de forum établi au centre du Palais-Royal, dans le jardin, sous une tente. C'était là qu'une nombreuse société de jeunes hommes, pour la plupart appartenant à la presse, venait délibérer publiquement sur les questions à l'ordre du jour; c'était dans cette réunion que se distribuaient les nouvelles, et qu'on discutait sur le mérite des députés; c'était là que se tenaient ces discours éloquents qui remuaient les masses et portaient à la connaissance d'un immense auditoire les machinations du comité autrichien.

Entraînés par l'exemple, les députés du tiers se déterminèrent enfin à faire acte d'énergie : ils envoyèrent une adresse au roi pour lui annoncer qu'ils s'étaient constitués en assemblée des Etats-Généraux ; qu'en conséquence ils avaient fait appel aux mandataires de la noblesse et du clergé, pour qu'ils eussent à se réunir à eux, et qu'ils allaient immédiatement procéder à la vérification des pouvoirs sans distinction d'ordres ; puis, cette opération terminée, qu'ils allaient commencer l'œuvre de la restauration nationale.

Quelques membres du clergé répondirent à l'appel des communes et vinrent remettre leurs pouvoirs pour la vérification ; ensuite on passa à la discussion pour décider le nom qu'il convenait de donner à l'assemblée. Sur la proposition de l'abbé Sieyès, on adopta celui d'Assemblée nationale.

La cour, effrayée de la vigueur que montrait le tiers, et redoutant de se voir débordée par l'opposition, voulut tenter un coup d'état ; elle se retira à Marly pour avoir le temps de mûrir son projet définitif, et décida la suspension des séances de l'assemblée, sous prétexte de disposer la salle des Menus pour une séance royale. Le 20 juin au matin, Bailly, doyen ou président provisoire, reçut l'avis du grand maître des cérémonies que la salle était fermée ; en même temps des hérauts d'armes l'annoncèrent au coin des rues à son de trompe ; néanmoins les députés, qui ignoraient ces mesures ou qui en étaient imparfaitement instruits, se présentèrent à la porte principale, et furent brutalement repoussés par les soldats. Vers les neuf heures, Bailly et les deux secrétaires vinrent également pour entrer dans la salle des États, et ne purent obtenir que les portes fussent ouvertes.

Le comte de Vertan, l'officier de garde, déclara qu'il était seulement autorisé à laisser entrer les dignitaires de la chambre pour prendre les papiers qu'ils jugeraient leur être nécessaires. Le président, les secrétaires et quelques représentants pénétrèrent dans la salle et virent que les bancs avaient déjà été enlevés, et que toutes les avenues étaient gardées par des soldats; alors ils se transportèrent rue du Vieux-Versailles, dans le local du jeu de paume, et déclarèrent la séance ouverte.

Bailly rendit compte des faits qui venaient de se passer, et proposa de mettre en délibération le parti qu'il convenait de prendre dans un moment aussi orageux. Sur la motion du représentant Mounier, les députés décrétèrent ce qui suit: « L'Assemblée nationale, considérant qu'appelée à fixer la » constitution du royaume, à opérer la régénération de l'ordre » public et à maintenir les vrais principes de la monarchie, » rien ne peut empêcher qu'elle continue ses délibérations » dans quelque lieu qu'elle soit forcée de s'établir, et qu'enfin » partout où ses membres sont réunis, là est l'Assemblée » nationale; arrête que les représentants prêteront et signe» ront le serment solennel de ne jamais se séparer, et de se » rassembler partout où les circonstances l'exigeront, jus» qu'à ce que la constitution du royaume soit établie et affer» mie sur des fondements solides. » Et à l'instant tous, cédant à un noble enthousiasme, prêtèrent serment entre les mains du président, au milieu des acclamations des citoyens qui avaient pénétré dans la salle.

Cette démarche était plus que suffisante pour éclairer la cour, et lui faire comprendre que le moment était venu de

cesser toute résistance aux vœux d'une nation entière, qui était fatiguée des abus de l'ancien régime. Mais où a-t-on vu que les grands aient jamais cédé de leur plein gré la plus légère parcelle de leurs prétendus droits? La cour persista dans son projet de séance royale.

Au jour fixé pour la réunion des trois ordres par la proclamation du roi, toutes les rues se remplirent de la foule qui accourait de Versailles et de Paris. Dès le matin, de nombreuses patrouilles parcoururent les avenues et dispersèrent les groupes qui voulaient se former; de gros détachements de gardes françaises, de Suisses et de gardes de la prévôté entourèrent la salle; et indépendamment de ces troupes, qui formaient une masse de plus de cinq mille hommes, six régiments d'infanterie se tinrent dans les environs de la ville, prêts à marcher.

Ce sévère appareil remplissait les esprits d'épouvante; tous les visages étaient mornes. Une avanie d'étiquette attendait encore les députés des communes à la porte même de la salle. Le marquis de Brézé, grand maître des cérémonies, refusa de les introduire avant que la noblesse et le clergé eussent été placés; et pour se mettre à l'abri d'une pluie battante, ils furent obligés de se réfugier sous un hangar qu'on appelait la Maison de bois; enfin, Bailly obtint que les portes fussent ouvertes en menaçant de se retirer avec tous les membres du tiers.

Quelques instants après, Louis XVI entra dans la salle, environné des princes du sang, des ducs et pairs, des capitaines de ses gardes, et suivi d'une compagnie de gardes du corps. Il cassa comme inconstitutionnels et illégaux tous les

arrêtés et toutes les décisions du tiers-état; il déclara que l'ancienne distinction des trois ordres devait être conservée en son entier comme essentiellement liée à la constitution; que les députés devaient former trois chambres et délibérer séparément, sauf les cas où sa majesté jugerait nécessaire de réunir le clergé, la noblesse et le tiers, pour décider des questions d'une utilité générale. Il annonça qu'il voulait maintenir dans toute son intégrité les droits seigneuriaux, les propriétés féodales, les dîmes et les prérogatives honorifiques des deux premiers ordres. Il termina par une demande d'emprunts et d'impôts, ce qui était pour la cour le point capital. Le discours du roi finissait par une injonction aux députés d'avoir à se séparer aussitôt et d'attendre au lendemain matin pour reprendre les séances dans les chambres affectées à chaque ordre.

Après le départ de Louis XVI, le clergé, à l'exception de quelques curés, et la noblesse, obéirent et se retirèrent par la porte qui avait été ouverte pour la cour; les autres députés restèrent à leur place, étonnés, incertains, et semblant s'interroger les uns les autres pour savoir ce qu'ils devaient faire. Mirabeau se lève alors et s'écrie : Messieurs, quelle est » cette insultante dictature? l'appareil des armes, la viola- » tion du temple national, pour vous commander d'être heu- » reux! Qui vous fait ce commandement? Votre mandataire! » Qui vous donne des lois impérieuses? Votre mandataire! » Lui qui doit les recevoir de nous, messieurs, qui sommes » revêtus d'un sacerdoce politique et inviolable; de nous, » enfin, de qui vingt-cinq millions d'hommes attendent un » bonheur eertain, parce qu'il doit être consenti, donné et

» reçu par tous. Mais la liberté de vos délibérations est en-
» chaînée; une force militaire environne les Etats! Où sont
» les ennemis de la nation? Catilina est-il à nos portes? Je
» demande qu'en vous couvrant de la dignité de votre puis-
» sance législative, vous vous renfermiez dans la religion de
» votre serment; il ne nous permet de nous séparer qu'après
» avoir fait la constitution..... »

En ce moment, l'orateur fut interrompu par le marquis de Brézé, le grand maître des cérémonies, qui, d'une voix basse et mal assurée, venait intimer aux députés, de la part du roi, l'ordre de se séparer. « Que voulez-vous à l'assem-
» blée, cria Mirabeau, vous qui n'avez ni place dans cette en-
» ceinte ni droit de parler? Allez dire à votre maître que nous
» sommes ici par la volonté du peuple, et que nous n'en
» sortirons que par la force des baïonnettes. »

La véhémence de cette apostrophe foudroya l'insolent valet et électrisa l'assemblée. Les députés décrétèrent, séance tenante, le maintien de leurs précédents arrêtés et l'inviolabilité de leurs personnes, déclarant que tout particulier, toute corporation, cour ou commission, qui oserait, pendant ou après la session, poursuivre, rechercher, arrêter ou faire arrêter un député pour raison de ses avis, propositions, opinions émis aux Etats-Généraux, de même que tous ceux qui prêteraient leur ministère pour l'exécution de semblables attentats, de quelque part qu'ils fussent ordonnés, seraient considérés comme infâmes et traîtres envers la nation, coupables de crime capital et poursuivis comme tels.

Dans l'intervalle, M. de Brézé s'était dérobé avec précipitation, et était venu porter la réponse de Mirabeau au

comité autrichien, qui délibérait sous la présidence de Marie-Antoinette. Ce message inspira de violentes colères. Quelques courtisans proposèrent même d'en finir avec les représentants du peuple par un affreux attentat. Les plus sages firent observer qu'ils n'avaient pas assez de forces pour exécuter leur projet, et obtinrent qu'il fût ajourné. La reine persista toutefois à vouloir contraindre le tiers à interrompre la séance, et eut recours à des moyens si misérables, que la gravité seule des événements peut les garantir du ridicule et les élever au scandale. On avait construit pour la séance royale une sorte d'amphithéâtre pour y placer le roi et son cortége. Marie-Antoinette ordonna qu'on le fît démolir sur-le-champ, dans le puéril espoir de troubler par le bruit des marteaux et des scies, par l'embarras des échelles, par l'enlèvement des tapisseries et des panneaux, une délibération qu'elle ne pouvait empêcher par la force. Des ouvriers furent introduits et commencèrent leur bruyante besogne. Mais le calme de l'assemblée les frappa d'étonnement et d'admiration; tous, d'un commun accord, interrompirent leur travail et écoutèrent les orateurs dans un silence religieux.

Tel fut le résultat de cette séance extraordinaire sur laquelle avaient tant compté les infâmes conseillers de Louis XVI. Les nouvelles circulèrent rapidement de Versailles à Paris et accrurent l'agitation qui régnait dans la capitale. On ne saurait peindre le frissonnement qu'éprouva la grande ville à ces seuls mots : « Louis XVI a tout cassé. » « Il semble, dit une » brochure du temps, que la lave d'un volcan bouillonne sous » les pieds; qu'il ne faut qu'un signal pour faire éclater la » guerre civile. Gloire éternelle aux représentants de la na-

» tion; ils ont imprimé une tache indélébile au front du des-
» pote; ils ont bravé le glaive de sa soldatesque; ils ont été
» les dignes élus du peuple..... »

Ces mouvements de l'opinion publique agirent puissamment sur la cour et la portèrent à prendre des précautions extraordinaires contre une invasion des Parisiens. On mit des troupes, des canons et des avant-postes au pont de Sèvres, pour repousser les citoyens s'ils tentaient de venir prêter main-forte à l'Assemblée nationale. Néanmoins la terreur commença à gagner l'âme pusillanime des princes, et les décida à donner au roi le conseil de revenir sur ses précédentes déclarations et d'inviter les députés du clergé et de la noblesse à se réunir aux représentants du tiers-état.

Cette concession, que réclamait depuis si longtemps l'Assemblée nationale, se trouva ainsi arrachée par la force des événements quatre jours après avoir été formellement refusée par la cour. Du reste, on n'en sut aucun gré à Louis XVI. Les choses avaient marché; et la question qui occupait les esprits était celle du grand déploiement de troupes et de l'appareil militaire dont le gouvernement affectait de s'entourer. On se demandait dans quel but on agglomérait sur un même point des corps d'artillerie, cent pièces de canon, des masses de soldats étrangers, les régiments de Salis-Samade, Châteaux-Vieux, Diesback, Royal-Suisse, Royal-Allemand, Rœmer, Bercheny, Esterzay et une multitude de hussards autrichiens et de pandours, qui étaient campés, les uns au Champ-de-Mars, les autres à Saint-Denis. On s'inquiétait de voir Versailles cernée par des troupes, et les avenues du château garnies de canons pointés sur la salle des

États-Généraux. Une circonstance fortuite vint heureusement mettre un terme aux incertitudes et éclairer la nation sur les complots du comité autrichien. Le maréchal de Broglie perdit le brouillon d'une lettre qu'il adressait au prince de Condé, et dans laquelle ce misérable dévoilait les coupables projets de la cour. Cette lettre fut immédiatement imprimée et répandue dans la capitale; elle était ainsi conçue :

« Comme je l'avais prévu et dit une fois à votre altesse, » la plupart des députés du tiers deviennent des loups affa- » més, qui n'ont en vue qu'une seule proie, la haute no- » blesse. Ils sont d'autant plus hardis que leur grand nombre » les rassure, et que nous ne faisons rien de ce qu'il faudrait » pour les épouvanter et les décourager. Avec cinquante » mille soldats je me chargerais volontiers de dissiper tous » ces beaux esprits et cette foule d'imbéciles qui applau- » dissent, écoutent et encouragent. Une salve de canons » chargés à mitraille et une vigoureuse fusillade auraient » bientôt fait raison de ces argumentateurs, et remis la puis- » sance absolue qui s'éteint à la place de cet esprit républi- » cain qui se forme. Aujourd'hui le mal est grand, mais il » ne faut point se désespérer; que tous les membres de notre » parti travaillent à diviser ces braillards et cherchent à » avancer le moment où nous pourrons agir. Toutefois, je » vous préviens que nous ne devons compter que sur les » troupes étrangères..... »

On était déjà informé à Versailles que les gardes-françaises casernés à Paris avaient établi parmi eux une société secrète, dans laquelle ils s'engageaient à n'exécuter

aucun des ordres qui leur seraient donnés s'ils étaient contraires aux intérêts de l'Assemblée nationale. Des arrestations avaient été opérées aussitôt dans ce régiment pour intimider les militaires, et onze jeunes soldats avaient été envoyés à l'Abbaye pour de là être transférés à Bicêtre. Mais la veille du jour fixé pour leur départ, ils trouvèrent le moyen de faire tenir une lettre aux jeunes gens qui se rassemblaient au Palais-Royal. Un d'eux ayant lu le message, monta sur une chaise, et s'adressant aux assistants :

« Messieurs, s'écria-t-il, les braves soldats qui ont épar- » gné à Versailles le sang de nos concitoyens sont détenus à » l'Abbaye; allons les délivrer! » Les cris « à l'Abbaye! à » l'Abbaye! » retentirent de toutes parts, et aussitôt deux cents jeunes gens, tous de la classe de la bourgeoisie et pleins d'ardeur, se dirigèrent du côté du faubourg Saint-Germain.

Cette petite troupe se grossit en route, d'abord de quelques ouvriers qui se munirent de barres de fer, ensuite d'une multitude de curieux; elle était de plus de quatre mille hommes en arrivant à la prison. Le premier guichet fut bientôt enfoncé; puis avec le jeu des maillets, des pinces et des haches, on brisa les portes intérieures : à huit heures les prisonniers étaient libres. Comme ils sortaient, des compagnies de dragons et hussards arrivèrent à bride abattue et le sabre à la main. Les citoyens se jetèrent au devant des chevaux, saisirent les rênes et forcèrent les cavaliers à remettre leurs armes dans les fourreaux. Cette expédition ne coûta pas une goutte de sang.

Les gardes-françaises n'étaient pas seuls à donner des exemples d'insubordination; une compagnie des gardes du

corps avait refusé de marcher contre les citoyens, et avait été cassée pour ce fait; des régiments qu'on avait eu l'imprudence de faire passer à Paris, s'étaient débandés et avaient été fraterniser au Palais-Royal avec les libérateurs des gardes-françaises. Parmi ceux qui étaient restés fidèles, beaucoup avaient déclaré qu'ils refuseraient de faire feu sur le peuple. La contagion des idées révolutionnaires envahissait jusqu'à l'armée : les soldats commençaient à se plaindre de l'usage aristocratique qui fermait au mérite et au courage la voie de l'avancement, pour réserver toutes les places aux nobles; ils faisaient entendre de violentes récriminations contre la rigueur du code militaire et l'infamie des punitions qui leur étaient infligées. Un garde-française osa même écrire à son colonel : « Vous traitez de braves gens comme » des ésclaves; vous frappez des hommes qui sont vos frères, » vos égaux, lorsqu'ils refusent d'obéir aveuglément à vos » ordres iniques; vous voulez qu'un militaire ne soit ni fran- » çais, ni citoyen, ni fils, ni père, ni époux; vous voulez » que ce soit un chien de guerre prêt à dévorer, à votre » signe, amis, parents, frères, femmes et enfants.... »

D'après ces dispositions, le comité secret de la reine jugea qu'il ne pouvait faire aucun fond sur les troupes françaises; alors il réunit en corps d'armée les régiments étrangers et les mit sous les ordres du maréchal de Broglie, dont la servilité et l'abnégation patriotique lui étaient parfaitement connues. Celui-ci se conduisit avec sa jactance ordinaire, dressa les plans des massacres qu'il voulait faire exécuter, et annonça avec fracas qu'avant huit jours, grâce à son énergie, a France serait rentrée dans l'obéissance.

Marie-Antoinette applaudissait aux forfanteries du maréchal, et le baron de Breteuil, l'âme damnée de la reine, disait, portes ouvertes : « Au surplus, s'il faut brûler Paris, » on brûlera Paris ; on décimera ses habitants. Aux grands » maux les grands remèdes ! D'ailleurs c'est le salut de la » royauté qui l'ordonne ; et périssent des millions d'hommes » plutôt que le trône des Bourbons. »

Avant de frapper le grand coup et de procéder au renvoi des députés du tiers-état, la cour voulut, par excès de prudence, enlever toute force aux Parisiens en les affamant. Par les ordres du comité autrichien, tous les blés qui existaient dans les halles furent évacués hors de la capitale, les arrivages furent arrêtés, et en peu de jours la disette se fit sentir. La misère devint si atroce, que les malheureux ouvriers en étaient réduits à assiéger les portes des boulangers et à attendre douze et quinze heures pour obtenir un peu de pain noirâtre, terreux, amer, qui donnait des inflammations à la gorge et causait des douleurs d'entrailles. « J'ai vu, dit le » rédacteur d'un journal royaliste, dans les dépôts, des mor- » ceaux de farine d'une couleur jaune, d'une odeur infecte, » et qui formait des masses tellement durcies, qu'il fallait » les frapper avec des haches pour en détacher des portions. » Moi-même, rebuté des difficultés que j'éprouvais à me » procurer du pain, je renonçai absolument à cette nourri- » ture. Ayant été obligé, au plus fort de la disette, de me » rendre à Versailles et d'y faire un séjour, je voulus exami- » ner le pain que l'on mangeait au château ; nulle part je ne » vis le pain de seigle, qui, suivant les ministres, était servi » à la famille royale ; j'aperçus, au contraire, que tout le

» monde, même les domestiques, y mangeait un pain exquis,
» de la plus belle et de la meilleure qualité.... »

Tout paraissant amené à point, la cour s'occupa de compléter ses préparatifs militaires à Paris et à Versailles; la forteresse de la Bastille fut pourvue d'approvisionnements de guerre de toute espèce et la garnison renforcée; quinze pièces de canon furent disposées dans les créneaux des tours qui regardaient la rue Saint-Antoine, les boulevards et les faubourgs, et douze fusils de rempart furent montés sur leurs affûts; en outre on fit entrer dans le château quatre cents biscaïens, quatorze coffrets de boulets sabotés, quinze mille cartouches et cent vingt barils de poudre; on prévit même le cas où les assaillants s'approcheraient trop près des remparts pour être atteints par le canon, et l'on versa sur les tours des charretées de pavés, de ferrements, de boulets et de vieilles poutres. Le marquis de Launay, gouverneur de la Bastille, n'avait négligé qu'une chose, celle des approvisionnements de bouche, tant il était persuadé que la première décharge d'artillerie ferait trembler la capitale et mettrait les rebelles à la raison. Quelques régiments étrangers devaient compléter la garnison de Versailles et arriver l'avant- veille du jour fixé par Louis XVI pour un nouveau lit de justice, où il était résolu à prononcer la dissolution des États-Généraux.

Déjà le comte d'Artois ne prenait plus la peine de cacher les coupables projets de la cour, et disait à son entourage: « Dans quelques jours nous serons débarrassés de ces polis-
» sons de députés, et plus tôt encore nous aurons chassé ce
» coquin de Necker. »

Ce fut en effet par le ministre des finances que l'on commença ; le 11 juillet, Necker reçut une lettre de cachet qui lui annonçait sa disgrâce et lui enjoignait de quitter mystérieusement Versailles et la France. Il obéit, monta aussitôt en voiture, et sans même faire prévenir madame de Staël, sa fille, il gagna les frontières de Flandre. Les ministres de Saint-Priest, de Montmorin, de la Luzerne, reçurent également l'ordre de quitter la cour et de remettre leurs portefeuilles aux hommes impopulaires qui avaient été désignés comme leurs successeurs par Marie-Antoinette. Le baron de Breteuil fut nommé président des finances; la Galaisière, contrôleur-général; le maréchal de Broglie fut élevé au département de la guerre; M. de la Porte, à l'intendance, et Foulon à la marine. Quoique cette réaction eût été opérée dans le plus grand secret, le renvoi de Necker et de ses collègues ne tarda pas à être connu. Avant même que la nouvelle en fût parvenue à Paris, l'on s'attendait à quelque chose d'extraordinaire, à cause du passage inusité de troupes de fantassins, de cavaliers et d'artilleurs qui se dirigeaient sur Versailles, en traversant les rues de la capitale, ainsi que par les énormes placards affichés au coin des rues, où l'on enjoignait aux habitants, de par le roi, de rester dans leurs demeures, de ne point se rassembler sur les places, et de n'avoir aucune inquiétude de la présence des corps d'armée.

Malgré la défense de sa majesté, le Palais-Royal se remplit d'une foule de citoyens avides de connaître les motifs de ce grand mouvement militaire, et d'argumenter sur les raisons secrètes qui faisaient agir la cour. Une voix, dominant toutes les autres, fit entendre ces mots : « Necker est exilé! » En un

instant la nouvelle circula d'un bout à l'autre du jardin; on entoura celui qui l'avait apportée, on l'accabla de questions, et comme l'émotion l'empêchait de parler, on supposa qu'il était agent provocateur; on l'accabla d'injures, et on se préparait à le jeter dans le bassin, lorsqu'un député du tiers fendit la foule et vint confirmer la vérité du renvoi du ministre. Au même instant, le canon du cadran solaire retentit et annonça l'heure de midi. On ne saurait rendre le sombre sentiment de terreur dont ce bruit pénétra toutes les âmes; chacun resta comme cloué à sa place; enfin un jeune homme, Camille Desmoulins, surmontant cette impression, s'élança sur une table, arracha une feuille d'arbre, la plaça à son chapeau, brandit une épée d'une main, montra de l'autre un pistolet, et poussa le cri terrible: « Aux armes! » Les assistants lui répondirent par le cri mille fois répété « Aux armes! » Tous, à son exemple, se parèrent de la cocarde qu'il avait improvisée, et se formèrent en comité délibérant. Ils décidèrent que les jeux, les spectacles seraient fermés, et les danses défendues en signe de deuil.

Des pelotons allèrent sur-le-champ transmettre cet ordre dans les théâtres et aux barrières; d'autres troupes, à la tête desquelles se mirent des créatures du duc d'Orléans, se dirigèrent vers un cabinet de figures de cire. On prit les bustes de Necker et du prince, on les couvrit de crêpes et on les porta en triomphe au milieu d'un concours prodigieux d'hommes armés de bâtons, d'épées, de pistolets et de haches. Le cortége défila par la rue Richelieu, le boulevard, par les rues Saint-Martin, Grenétat, Saint-Denis, la Ferronnerie, Saint-Honoré, et vint déboucher sur la place

Vendôme. Là, il rencontra un escadron de dragons qui le contraignit à rebrousser chemin et à laisser au pouvoir de la troupe le buste de Necker, qui avait été brisé dans le tumulte, le cadavre d'un garde-française sans armes qu'un officier avait transpercé d'un coup de sabre, et plusieurs personnes gravement blessées.

Vers le soir, dans le jardin des Tuileries, de nouveaux attroupements se formèrent, en grande partie composés de femmes et d'enfants qui revenaient des Champs-Élysées. Néanmoins le baron de Bezenval, commandant la force armée, qui faisait achever un mouvement de concentration de troupes sur la place Louis XV, eut fantaisie de repousser tout ce peuple, suivant l'excuse qu'il donna de son atroce conduite devant le Châtelet, et commanda au prince de Lambesc de charger à la tête de ses dragons. Ce jeune homme, l'un des amants de la reine, était cité pour ses mœurs féroces et dissolues; charmé d'avoir l'occasion de faire preuve de bravoure sur des gens désarmés, il s'avança fièrement à la tête du régiment de Royal-Allemand, que Marie-Antoinette appelait son invincible, il traversa au galop la foule qui remplissait les allées du jardin; et pour animer ses sbires, il sabra une malheureuse femme, un vieillard et de jeunes enfants.

De toutes parts on cria « au meurtre! » Au lieu de fuir, le peuple forma une barricade, lança sur les soldats, ou plutôt sur les assassins, des pierres, des chaises et tout ce qui tombait sous la main. Inquiet, tremblant sur le succès de sa criminelle agression, le prince de Lambesc s'empressa de former ses troupes en bataille et de se replier sur la place.

La population qui encombrait les Tuileries s'échappa aussitôt et courut dans tout Paris en appelant aux armes. On sonna le tocsin, on enfonça les boutiques d'armuriers, on força les portes de l'hôtel de ville; puis les citoyens, réunis aux gardes-françaises qui s'étaient échappés de leurs casernes, marchèrent sur un détachement de Royal-Allemand qui stationnait devant l'hôtel de Montmorency, sur le boulevard. Celui-ci, après avoir essuyé une décharge qui lui tua quelques hommes, se replia sur le gros des troupes réunies à la place Louis XV. Le peuple se prépara aussitôt à attaquer la place; mais le baron de Bezenval et le prince de Lambesc trouvèrent plus prudent de céder le terrain.

Dans le même temps, les barrières de Paris étaient attaquées par les ouvriers et incendiées; de sorte que la capitale était comme entourée d'un cercle de feu qui ressortait sur le crépuscule qui commençait à paraître. La nuit qui succéda à cette journée fut encore plus agitée; les rues furent constamment sillonnées par des patrouilles bourgeoises, par des détachements de soldats du guet, de gardes-françaises. De temps en temps on poussait des cris d'alarme et on tirait des coups de fusil qui se mêlaient au bruit du tocsin et glaçaient les cœurs d'épouvante. L'incendie des barrières continuait à éclairer l'horizon de lueurs sinistres. Cependant, au milieu du désordre même, un pouvoir nouveau s'établissait. Les électeurs de la ville s'étaient constitués en corps municipal, avaient fait ouvrir les magasins d'armes qui se trouvaient à la commune, et avaient décrété l'organisation d'une milice parisienne sous le nom de garde nationale, composée de seize légions, sous les ordres d'un

commandant général, d'un commandant en second, d'un major général, et ayant chacune un état-major choisi par le comité permanent. Tel fut le premier acte d'autorité publique des électeurs. Le lendemain, par un second arrêté, ils décidèrent qu'une députation irait à Versailles demander à l'assemblée des représentants la confirmation de l'établissement de la troupe urbaine, la responsabilité des ministres et l'éloignement des troupes étrangères.

Pendant que les députés-électeurs se mettaient en devoir de remplir leur mandat et se rendaient à Versailles, le peuple continuait à parcourir les rues de la capitale, demandant du pain et des armes. Des groupes se portèrent au garde-meubles de la couronne et enlevèrent un canon d'argent et quelques armures de prix; d'autres groupes envahirent la maison des Lazaristes, qui étaient désignés comme accapareurs, forcèrent les portes des greniers et y trouvèrent des approvisionnements de farine, dont ils chargèrent cinquante-deux voitures, qui furent immédiatement conduites à la halle.

Sur toutes les places, dans les carrefours, dans les rues, la population montrait une agitation extraordinaire; de tous côtés on ouvrait des tranchées, on formait des barricades avec des tonneaux, on improvisait des corps de garde. Le tocsin retentissait toujours : des hommes passaient dans les quartiers, invitaient de la voix et à l'aide d'une sonnette les habitants à se rendre à leur district respectif; les églises et les couvents étaient devenus des lieux d'assemblées pour les districts. Les motionnaires du Palais-Royal ne désemparaient pas ni le jour ni la nuit; le jardin et les cafés étaient constamment remplis d'une foule avide de nouvelles. On y fit

courir les bruits qui avaient transpiré sur les projets de la cour; savoir, que dans la nuit du 14 au 15 juillet on devait procéder à l'arrestation des membres les plus influents de l'Assemblée nationale, ainsi qu'à celle d'un grand nombre des électeurs de Paris, et de tous les citoyens qui avaient marqué par leur patriotisme; qu'ensuite on devait faire entourer la capitale par des lignes militaires, bloquer les barrières et mettre la ville sous le coup des batteries de Montmartre, de Passy, et sous le feu de la Bastille. Cette découverte, que ne justifiaient que trop les divers renseignements obtenus dans les journées précédentes sur la conspiration du comité Polignac, portèrent l'exaspération du peuple à son comble. On fit circuler une liste de proscription où l'on promettait des récompenses à ceux qui apporteraient les têtes du comte d'Artois, du prince de Condé, du maréchal de Broglie, du baron de Bezenval, de Berthier, du baron de Breteuil, de Foulon, du prince de Lambesc et de plusieurs autres amants ou sicaires de Marie-Antoinette. On s'occupa surtout au Palais-Royal des moyens de se procurer des armes. Les ouvriers en fer furent employés à forger des piques, et en trente-six heures en fabriquèrent cinquante mille.

Un nouveau renfort vint au peuple : la cour, ne pouvant compter sur la fidélité des troupes qui étaient à Paris, avait fait parvenir au colonel des gardes-françaises l'ordre d'évacuer la capitale et de se rendre à Saint-Denis. Les soldats refusèrent d'obéir; les sous-officiers se joignirent à eux, et vinrent se mettre à la disposition de la commune. La ville acquit ainsi un régiment de trois mille hommes, des artilleurs et des canons.

Dans le moment même où ces militaires traversaient les boulevards, un corps de la milice nationale découvrait, au port Saint-Nicolas, un bateau chargé de cinq milliers de poudre. Les munitions furent aussitôt transportées à l'hôtel de ville et déposées dans une salle basse, à la garde de l'abbé Lefèvre, qui en fit la distribution. Cette affaire mit en évidence la trahison du prévôt Flesselles, qu'on soupçonnait déjà d'être de connivence avec la cour, et dont plus tard on acquit la preuve par la saisie de dépêches importantes.

On arrêta également un immense convoi de farines dirigé vers le Champ-de-Mars, où se trouvaient campés plusieurs régiments. La destination de ces approvisionnements fit supposer que des armes se trouvaient à l'Hôtel des Invalides, et l'on décida que l'on irait sommer le gouverneur de mettre ses magasins à la disposition du peuple. Mais comme il se faisait tard, on remit l'expédition au lendemain. La nuit se passa sans événement extraordinaire; seulement les rues étaient sillonnées comme la veille par des cohortes armées qui se succédaient d'heure en heure.

A Versailles se passaient des scènes bien différentes. Dès que les lâches conseillers de Louis XVI avaient eu connaissance des mouvements des Parisiens, ils avaient fait garnir de troupes et de canons les ponts de Sèvres et de Saint-Cloud, et avaient fait fermer les barrières pour intercepter toutes les communications. A l'intérieur, dans le château même, s'ouvrait une fête brillante; les princes, les princesses, Marie-Antoinette et son cortége de mignonnes, les épaules et la gorge nues, parées de fleurs, se promenaient au milieu des salles de banquet, distribuant l'or, les caresses et les exhor-

tations aux hordes de soldats qui se gorgeaient de viandes et de liqueurs, et qui dans leurs chants impies osaient proclamer l'asservissement de la France.

C'était dans la nuit suivante que la cour avait résolu d'agir; le comité Polignac avait décidé qu'au moment de l'attaque de Paris, les régiments de Royal-Allemand, Royal-Étranger et les hussards environneraient la salle des États, enlèveraient les députés patriotes, et en cas de résistance les égorgeraient. Telle était l'immoralité des courtisans, qu'ils préludaient par des chants brutaux et par des danses à cet horrible attentat. Ainsi le soleil du 14 juillet éclairait à la fois de ses premiers rayons les saturnales de Versailles et les massacres de Paris.

Dès l'aube, un peuple immense couvrait les quais, les boulevards, les rues, les places, attendant le signal pour recommencer la lutte et exécuter le projet de la veille. Parmi les combattants, les uns portaient des costumes d'anciens guerriers, des casques, des rondaches; les autres brandissaient des armes de sauvages; un citadin agitait la lance de Boucicaut, un autre portait fièrement le sabre de du Guesclin; des ouvriers, des femmes, des enfants se trouvaient armés de fusils, de mousquets, de pistolets et de poignards des siècles passés, qu'ils avaient trouvés dans le garde-meubles; ce qui présentait un spectacle bizarre et imposant. Tout à coup le cri, « Aux Invalides! » sortit du Palais-Royal et alla retentir jusqu'à la place de l'Hôtel de ville. Alors toute cette masse se mit en mouvement. L'expédition ne laissait pas que d'être très-périlleuse : on savait que trois régiments étaient campés au Champ-de-Mars; que le gouverneur de

l'Hôtel avait des canons, des munitions, un fort détachement du régiment d'artillerie de Toul à sa disposition avec ses pièces, et que la veille même la troupe se tenait en armes derrière les fossés. Mais un peuple qui combat pour la liberté mesure-t-il jamais le danger? La foule avançait toujours. Par un heureux hasard, il se trouva que la garnison, fatiguée de trois nuits de veille, s'était retirée dans ses quartiers; de sorte que les citoyens purent arriver jusqu'à la grille sans avoir eu un seul coup de feu à tirer. Le chef du détachement entra en pourparlers avec les sentinelles, fit appeler le gouverneur et le somma d'avoir à lui remettre son magasin d'armes. Comme celui-ci hésitait à répondre, des enfants escaladèrent les fossés, désarmèrent les sentinelles et ouvrirent les grilles; le peuple se précipita dans l'hôtel et enleva vingt-huit mille fusils et vingt pièces de canon.

Sur le côté opposé de Paris, une autre scène commençait; c'était l'attaque de la Bastille. Le marquis de Launay, commandant de cette forteresse, avait refusé brutalement à deux députations de livrer des armes; plus tard, une troisième députation s'étant présentée, il avait fait tirer sur elle. Enfin, M. Thuriot de la Rosière, député du district, étant parvenu à se faire admettre en sa présence, il avait répondu par des insolences aux sommations qui lui étaient faites de retirer le canon qui menaçait la ville; ce misérable osa faire plus encore, et joignit l'atrocité à l'impertinence : pendant les pourparlers, une troupe de jeunes gens sans armes était entrée dans la première cour, séparée de la forteresse par un fossé; lorsque Thuriot de la Rosière se présenta pour sortir, le pont-levis étant baissé, ces jeunes gens s'avancèrent, de-

mandant des fusils; alors de Launay commanda de relever la herse et de faire feu sur ces infortunés.

Au bruit de la fusillade de l'intérieur, le peuple devina qu'on assassinait ses parlementaires; un immense cri s'échappa de toutes les poitrines à la fois: « Vengeance! » et l'attaque de la Bastille commença. Trois fois les assaillants se ruèrent sous le feu terrible que vomissaient les tours de la forteresse, et trois fois ils furent contraints de battre en retraite, laissant un grand nombre de morts et de blessés sur la place; enfin, après cinq heures de combat, ils parvinrent à établir en face du pont-levis une batterie composée d'un mortier, de deux pièces de quatre et du canon d'argent enlevé au garde-meubles.

La garnison pensa alors à se rendre et cessa de tirer. Un officier suisse appela à travers un créneau et tendit un billet. Une planche fut jetée en travers du fossé; un huissier nommé Maillard s'élança sur ce pont vacillant et dangereux, prit l'écrit et le porta au commandant Hullin; celui-ci lut à haute voix : « Nous avons vingt milliers de poudre, disaient » les assiégés; nous ferons sauter tout le quartier si vous » n'acceptez la capitulation, avec garantie de la vie sauve » pour toute la garnison. — Foi d'officier, dit Hullin, nous » l'acceptons. — Et nous, nous la refusons! crièrent mille » voix parmi les assaillants; vengeance, vengeance pour nos » frères traîtreusement assassinés! » Malgré cette protestation, les ponts s'abaissèrent, et le peuple se précipita dans la Bastille. En un instant la foule remplit la double enceinte et les huit tours; les assiégés furent faits prisonniers; deux officiers et quelques invalides, qui tiraient encore sur les

vainqueurs, furent tués sur la place; le major de Losme subit le même sort; l'infâme de Launay fut traîné à la Grève et décapité en vue de l'hôtel de ville; sa tête fut placée au bout d'une pique. On trouva dans sa poche un billet signé Flesselles, qui contenait ces mots : « J'amuse les Parisiens » avec des cocardes et des promesses; tenez bon jusqu'au » soir, l'armée est en marche, et vous aurez du renfort. »

Cette lettre fut sur-le-champ portée à la Commune et lue au comité des électeurs assemblés en permanence. A cette lecture, le prévôt des marchands, interdit et tremblant, put à peine balbutier quelques mots pour sa défense : « Sortez, » monsieur de Flesselles, cria l'un des membres du comité; » vous êtes un traître; vous avez trahi la nation, la nation » vous abandonne. » A l'instant même ce misérable fut saisi par un robuste ouvrier, et entraîné hors de la salle : on le conduisait à une lanterne pour le pendre, lorsqu'il fut tué d'un coup de pistolet.

La nuit qui suivit cette mémorable journée fut extrêmement agitée; c'était celle indiquée pour l'exécution du complot de la cour; mais la prise de la Bastille avait singulièrement changé l'état des choses. Tous ces courtisans, qui, la veille encore, appelaient la grande insurrection nationale une émeute de brigands salariés, maintenant, consternés, anéantis, osaient à peine envisager l'abîme ouvert sous leurs pas. Marie-Antoinette, cette femme si audacieuse dans le succès, commençait à comprendre dans quel péril l'avaient jetée ses lâches complaisants, et se trouvait sans force pour conjurer le danger. De tous ces plats valets qu'elle avait élevés au pouvoir, de tous ces ducs, de tous ces princes qu'elle avait

gorgés d'or, pas un seul n'avait assez de courage pour venir apprendre à Louis XVI que le peuple, debout, triomphant, allait se trouver face à face avec la royauté avilie, dégradée, sans crédit, sans argent, sans ressources. On lui dit seulement que le comité avait décidé l'ajournement de ses projets contre les Etats-Généraux. Enfin, dans la soirée, le duc de la Rochefoucauld-Liancourt se détermina à pénétrer dans l'appartement de Louis XVI, qui était déjà couché et profondément endormi; il le réveilla, lui rendit compte des événements de la capitale, et lui conseilla, pour calmer l'agitation des esprits, de paraître le lendemain à l'Assemblée nationale, de rappeler Necker et d'éloigner les soldats étrangers.

Le 15, dès l'ouverture de la séance, plusieurs députés demandèrent que l'Assemblée nationale déclarât qu'elle allait immédiatement aviser aux moyens de rétablir le calme dans Paris, et s'occuper de rédiger une nouvelle adresse au roi pour lui demander le renvoi des troupes de la capitale et le libre arrivage des grains et des farines. Ce parti ayant été adopté à l'unanimité, vingt-quatre députés furent désignés pour se rendre sur-le-champ auprès de sa majesté. Mais au moment où ils allaient quitter la salle, le duc de Liancourt demanda la parole, et annonça qu'il était autorisé à dire que le roi, de son propre mouvement, s'était déterminé à venir au milieu des représentants. Quelques minutes après, Louis XVI parut en effet, sans gardes, accompagné de ses deux frères. Il s'avança dans la salle, et, debout, en face de l'assemblée, il prononça d'une voix émue ce discours : « Le » chef de la nation vient avec confiance au milieu de ses re» présentants pour leur témoigner sa peine et les inviter à

» trouver le moyen d'apaiser les troubles. Je sais qu'on a » donné d'injustes préventions; je sais qu'on a osé publier » que vos personnes n'étaient point en sûreté. Serait-il donc » nécessaire de vous rassurer sur des bruits aussi coupables, » démentis d'avance par mon caractère connu? Eh bien! c'est » moi qui déclare ne faire qu'un avec mon peuple; c'est moi » qui me fie à vous! Aidez-moi dans cette circonstance à as- » surer le salut de l'état; je l'attends de l'Assemblée natio- » nale. Déjà j'ai ordonné aux troupes d'évacuer Paris et » Versailles. Je remets au président la lettre de rappel du » ministre Necker, et je vous invite à faire connaître mes » dispositions à la capitale. »

Quel changement de langage! la royauté s'avoue impuissante à faire le bien de la nation; et quelques jours avant, elle intimait du haut de son lit de justice des ordres hautains et menaçants. Dès ce moment Versailles fut dans l'ivresse, et le château dans la consternation et dans le deuil. Une terreur panique s'empara de toute la cour: le comte d'Artois et ses deux fils, les ducs d'Angoulême et de Berry; le prince de Condé, son fils le duc de Bourbon et son petit-fils le duc d'Enghien; le prince de Conti, l'exécrable famille des Polignac et plusieurs des grands seigneurs qui composaient le comité autrichien, quittèrent précipitamment la ville et gagnèrent la frontière, dans le double but de fuir la colère du peuple et de mendier au dehors, chez les rois ennemis, les moyens d'asservir de nouveau la France.

Louis XVI fut également sur le point de céder aux instances de sa femme et d'opérer une retraite sur les pays étrangers; mais l'amour de l'autorité, si puissant même sur

les plus faibles caractères, lui fit abandonner ce projet; il se persuada qu'il serait toujours libre d'en venir à cette mesure extrême si l'horizon s'assombrissait, et qu'en attendant il ne devait pas légèrement risquer sa couronne.

L'Assemblée nationale, chargée de faire connaître les promesses du roi, avait envoyé une députation de quatre-vingts représentants à Paris. On remarquait parmi eux les ducs d'Aiguillon et de la Rochefoucauld-Liancourt; Matthieu de Montmorency, l'un des plus ardents révolutionnaires de l'époque; le fameux évêque d'Autun, Talleyrand-Périgord, le marquis de la Fayette et Bailly.

A leur entrée dans Paris, les commissaires furent environnés par une troupe de bourgeois et de soldats armés, qui leur servirent de cortége d'honneur et les conduisirent à l'hôtel de ville, où siégeait le comité permanent. Arrivés sur la place de Grève, leurs regards furent frappés par le spectacle magique d'une foule qui faisait retentir les airs d'applaudissements et de cris de joie. Dans la salle des séances, ils trouvèrent un public si nombreux, si transporté d'ivresse, qu'ils purent à peine obtenir un moment de silence. Enfin le marquis de la Fayette étant monté sur une tribune improvisée, prit la parole et annonça que le roi était venu au milieu de l'Assemblée nationale sans pompe, sans appareil; qu'il avait confirmé l'établissement de la milice nationale et promis de faire renaître l'abondance dans la capitale.

Toujours magnanime et crédule dans ses triomphes, le peuple pardonna, ajouta foi aux promesses du monarque, et répondit par des cris de vive le roi! vive la nation! vivent

les députés! Au milieu de ces transports, le marquis de la Fayette fut proclamé commandant de la milice parisienne, le vicomte de Noailles major général; Bailly fut également élu par acclamation maire de la capitale. La nomination de ces trois députés annonçait le triomphe complet du parti populaire. Dès ce moment, la royauté descendait au troisième degré des puissances de l'état, c'est-à-dire se trouvait réduite à avoir moins d'autorité que l'Assemblée nationale et que la Commune de Paris.

Louis XVI voulut tenter un nouvel effort pour ressaisir le sceptre qui lui échappait: il fit annoncer, le 16, qu'il se rendrait dans sa bonne ville de Paris. En effet, le lendemain, il quitta Versailles, à huit heures du matin, accompagné d'une députation, et escorté par la milice bourgeoise, qui formait deux haies à droite et à gauche de la route. Aux portes de la capitale, il fut reçu par le corps municipal et par Bailly, et conduit en triomphe à l'hôtel de ville, où il prit la cocarde nationale aux acclamations de tous les assistants. Puis, cette cérémonie terminée, il retourna dans la même journée à Versailles.

On put croire un instant que l'apparition de sa majesté avait suffi pour faire cesser les désordres; mais le calme ne dura que peu de jours, et la capitale devint encore le théâtre de scènes terribles. S'il faut en croire les historiens du temps, les nouveaux soulèvements furent en grande partie le résultat des machinations de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, qui depuis plusieurs années songeait à renverser la branche aînée des Bourbons et à s'asseoir sur le trône de France. Ce digne rejeton d'un valet d'écurie et d'une éhontée messaline

ne négligeait rien pour capter la faveur populaire : malgré son avarice sordide, il distribuait des monceaux d'or, il parcourait les rues à pied, vêtu comme le plus simple bourgeois, donnait des poignées de main, affectait de se faire nommer le prince citoyen, et prenait toutes les allures du patriote le plus exalté. Mais, dans l'ombre, il ourdissait une trame infernale, et méditait deux trahisons, l'une contre le roi, l'autre contre la nation. La dame de Genlis, une de ses anciennes maîtresses, qu'il avait investie de la charge de gouvernante de ses enfants, le secondait admirablement dans l'exécution de ses projets. Montjoie prétend qu'elle présidait le comité d'insurrection qui se tenait dans les appartements du Palais-Royal, et qu'elle soudoyait des orateurs chaque fois que d'Orléans jugeait utile à sa cause de porter le peuple à quelque extrémité.

Ces accusations ne sont pas les seules que l'histoire formule contre cette femme; il en est de plus graves; mais la prudence et une sage réserve nous obligent de les passer sous silence. Le même auteur, contemporain des faits qu'il raconte, attaque plus vigoureusement encore le duc d'Orléans; il rapporte une foule de meurtres et d'assassinats mystérieux exécutés par ce prince, pour se débarrasser d'ennemis trop clairvoyants ou de confidents indiscrets; il ajoute même qu'il était le fauteur des troubles qui ensanglantaient la France. Anquetil vient corroborer l'opinion de Montjoie dans le passage de son Histoire de France où il dit que Louis-Philippe a consacré la plus grande partie de ses biens, qui étaient immenses, et des subsides considérables qu'il recevait de l'Angleterre, pour entretenir des armées de brigands qui ra-

vageaient le royaume. Walkenaër affirme de son côté qu'au commencement de la révolution, le ministre Pitt obtint du parlement un subside de vingt-cinq millions de livres, dont il ne devait pas rendre compte, et qu'il prétend avoir été employés à soutenir la faction d'Orléans, parti étrange qui n'offrait aucune chance de liberté publique, qui ne promettait qu'un changement de dynastie au lieu d'un changement de gouvernement, et qui, en arrivant au pouvoir, laissait debout toutes les oppositions de l'hérédité reconnue, et assurait ainsi une longue suite de divisions, de discordes intérieures, sans autre but que le choix d'un maître infâme et l'asservissement de la France à l'Angleterre. L'abbé de Montgaillard, Laurentie et une foule d'autres écrivains s'accordent également à représenter Louis-Philippe comme l'agitateur de la France, comme l'instigateur le plus ardent des scènes tragiques du mouvement révolutionnaire.

Il paraît donc indubitable, d'après tous ces témoignages, que le prince s'efforçait de pousser la révolution dans tous les excès de l'anarchie, afin de rendre la liberté odieuse à la nation. Il demeure prouvé que ce misérable se fit le continuateur de la politique machiavélique de la cour, devint le chef des monopoleurs; que ses agents parcoururent la France, accaparèrent les grains, en firent des approvisionnements considérables, et à une époque déterminée les dirigèrent sur les ports de l'Océan, d'où ils furent embarqués pour les îles de Jersey et Guernesey, et déposés dans d'immenses magasins.

On ne tarda pas à s'apercevoir du manége des accapareurs, à cause de la recrudescence de la disette; mais personne ne

soupçonna le principal coupable; on rejeta sur la cour ces indignes manœuvres, et le peuple fit retomber toute sa colère sur les hommes notoirement désignés pour avoir spéculé sur la famine. Le ministre Foulon, et son gendre Berthier, intendant de Paris, furent les premiers qu'atteignit la justice populaire : l'un fut arrêté à Véry, près de Fontainebleau; l'autre à Compiègne, au moment où ils cherchaient à s'échapper de France. Foulon, ramené à Paris, comparut devant une commission extraordinaire réunie à l'hôtel de ville. Le général la Fayette essaya vainement de le sauver; au moment où il venait d'obtenir qu'on le conduirait à l'Abbaye, et qu'on retarderait la condamnation pour instruire l'affaire et découvrir ses complices, une bande, partie du Palais-Royal, fit irruption dans la salle, et l'un des hommes qui la composaient, se détachant du groupe, s'avança vers le bureau : « Vous moquez-vous? s'écria-t-il en fixant la Fayette; qu'est- » il besoin de jugement pour pendre un scélérat jugé depuis » trente ans? » Puis, sur un signe énergique, quatre de ses compagnons se jetèrent sur Foulon, le traînèrent sur la place, et l'attachèrent à la fatale lanterne suspendue au coin de la rue de la Vannerie.

Ce drame était à peine terminé, qu'un autre commençait. Berthier franchissait la barrière et entrait dans Paris, escorté par une population innombrable qui s'était recrutée sur la route. On jetait dans sa voiture des morceaux de pain noir et dur, en lui criant : « Tiens, malheureux, le voilà ce » pain que tu nous faisais manger ! » On dressait devant lui des bannières chargées d'épithètes infamantes, ou sur lesquelles étaient tracées les phrases suivantes : « Il a volé la

» France. — Il a dévoré la substance du peuple. — Il a été » l'esclave des riches et le tyran des pauvres. — Il a bu le » sang de la veuve et de l'orphelin. — Il a trahi sa patrie. » A ces écriteaux menaçants vint s'en joindre un plus menaçant encore, la tête de Foulon, son beau-père, promenée sur une pique par la terrible bande du Palais-Royal. Il arriva au milieu de ce cortége à l'hôtel de ville, où immédiatement on lui fit subir un interrogatoire; puis l'ordre fut donné de le conduire à l'Abbaye. Mais dès qu'il eut descendu les degrés du perron, les mêmes hommes qui avaient pendu Foulon l'arrachèrent à son escorte et le traînèrent vers la rue de la Vannerie. Comme il leur résistait en désespéré, ils le tuèrent d'un coup de sabre.

Ces exécutions ne furent, au rapport de Montjoie et de Laurentie, que le prélude d'autres assassinats dirigés par une main mystérieuse, et qui venaient à point délivrer le duc d'Orléans de complices exigeants. Ils citent entre autres le meurtre d'un agent de change puissamment riche, nommé Pinet, qui eut un grand retentissement. D'après leur version, ce malheureux avait eu l'imprudence de confier au prince, contre un simple récépissé, son portefeuille, qui contenait pour quarante millions de valeurs, afin de le mettre à l'abri pendant les émeutes. Lorsque le danger fut passé, Pinet vint au Palais-Royal redemander le riche portefeuille. Le duc d'Orléans s'excusa de ne point le rendre sur ce qu'il l'avait mis en sûreté dans une de ses résidences. Il prit jour avec l'agent de change, et convint qu'il lui enverrait une de ses voitures pour le chercher.

Au jour fixé, Pinet sortit de Paris vers les cinq heures du

soir, muni de son récépissé, et monta dans une voiture qui l'attendait près du bois de Boulogne. Les chevaux l'entraînèrent vers la forêt du Vésinet; mais arrivé dans un lieu écarté, des hommes embusqués sautèrent aux brides, arrêtèrent la voiture, en firent descendre l'agent de change, et commandèrent au postillon de repartir au galop.

« Un instant après, dit Montjoie, un coup de pistolet re- » tentit dans la forêt, et Pinet tomba baigné dans son sang, » sa tête portant sur un tronçon d'arbre coupé à fleur de » terre. On le crut mort, on le fouilla, et l'on s'empara de » la reconnaissance, qui fut portée au duc d'Orléans. » Le lendemain, des cultivateurs se rendant au marché, trouvèrent l'infortuné respirant encore; ils le portèrent à une lieue de là dans une chaumière, et coururent chercher un médecin, qui lui prodigua les secours de l'art. Mais tous les soins furent inutiles; le blessé ne recouvra ses esprits que pendant quelques minutes, et ne put prononcer que ces paroles: « Le scélérat!... Mon portefeuille! mon portefeuille! » Puis il expira.

Comme plusieurs personnes avaient eu connaissance du dépôt, on s'empressa de réclamer le portefeuille au duc d'Orléans. Celui-ci nia effrontément qu'il eût jamais rien reçu, et renvoya les créanciers de Pinet. L'affaire avait été admirablement conduite; il ne restait aucune trace du vol ni de l'assassinat: cependant quarante millions avaient été dérobés, et quinze cents familles, qui avaient confié leurs fonds à l'agent de change, se trouvaient ruinées d'un seul coup.

« Beaucoup de gens, dit le ministre de la marine, Bertrand de Molleville, dans ses mémoires, mirent ce crime sur

le compte du prince; mais on manquait de preuves pour l'attaquer juridiquement. Pendant deux années on tenta tous les moyens possibles de s'en procurer. Enfin, quelques-uns des principaux créanciers découvrirent un valet de chambre congédié, qui était au service de d'Orléans à l'époque de la mort de Pinet. Ils s'adressèrent à cet homme, et lui offrirent de grandes récompenses s'il voulait leur procurer les renseignements dont ils avaient besoin. Après bien des négociations, ils conclurent leur marché et en obtinrent des confidences. Mais pour qu'elles pussent leur être utiles, il fallait qu'il consentît à déposer en justice, et il y répugnait infiniment, certain, disait-il, que son ancien maître le ferait assassiner ou empoisonner. On espérait cependant l'y déterminer à force d'argent, lorsque cet homme disparut tout à coup, ne laissant aucune trace de sa fuite. Les créanciers présumèrent qu'il avait vendu son silence au duc, et qu'il était sorti du royaume. Je fus instruit de ces détails dans les premiers jours de mars 1792, par les créanciers eux-mêmes, qui me demandèrent si, en ma qualité de ministre, je ne pourrais pas leur procurer les moyens de rechercher ce domestique en Angleterre et de l'y faire arrêter. Mais je quittai le ministère peu de jours après, ce qui m'empêcha de donner suite à cette affaire. »

Pendant que la plupart des membres du comité autrichien désertaient la France à la suite des princes, Necker faisait son entrée dans la capitale au milieu d'une foule enthousiaste, accourue sur son passage pour le proclamer le libérateur de la patrie. Il a écrit lui-même que ce jour avait été le plus beau de sa vie. Hélas! ce beau jour ne devait pas

avoir de lendemain. L'infâme duc d'Orléans, n'ayant pu amener le ministre à son parti, fit répandre d'odieuses calomnies contre le Genevois, et intrigua si bien, qu'après son départ pour Versailles, l'enthousiasme tomba et fit place à la défiance.

Dans la soirée, on alla jusqu'à accuser Necker de s'être vendu à la cour, et d'avoir promis à la reine de faire rétrograder le char révolutionnaire. On lui imputa à crime d'avoir demandé la grâce du baron de Bezenval, arrêté pour crime de lèse-nation, et d'avoir fait décréter une amnistie pour les misérables qui avaient spolié le peuple. Comme les électeurs de Paris remettaient le jour même leurs pouvoirs municipaux à une assemblée de cent vingt membres, composée de deux députés envoyés par chacun des soixante districts, d'Orléans profita de la circonstance pour aigrir les esprits des nouveaux représentants, et parvint à leur faire révoquer l'édit d'amnistie.

Ainsi, grâce aux menées du prince, une journée suffit pour enlever à Necker sa popularité et le mettre au même rang dans l'opinion que les ministres Montmorin, Saint-Priest, la Luzerne, qui avaient été rappelés avec lui. Du reste, la cour avait composé son nouveau ministère d'hommes qui étaient en exécration au parti de la démocratie; Champion de Cicé et le Franc de Pompignan, l'un archevêque de Bordeaux et l'autre de Vienne, venaient d'être investis, le premier de la charge de garde des sceaux, le second de la feuille des bénéfices; M. de la Tour du Pin-Paulin avait été élevé au département de la guerre, et le maréchal de Beauvau introduit au conseil.



Du reste, le caractère de ces personnages, dont le mauvais vouloir pour tout ce qui était réformes ou améliorations se faisait sentir en toutes occasions, justifiait complètement la haine du peuple.

Des bruits sinistres commencèrent de nouveau à circuler sur les projets de la cour contre la liberté, et firent ouvrir les yeux sur de sourdes machinations. On se porta à l'arsenal de Chantilly, où l'on trouva un grand nombre d'armes, de munitions, et vingt-sept pièces de canon. A l'Ile-Adam, château du prince de Condé, on saisit également dix-sept bouches à feu, de la poudre et des boulets, ce qui corrobora les preuves de l'existence d'un complot.

La terreur qui agitait la capitale ne tarda pas à gagner les provinces et à faire insurger les populations. A Rennes, à Saint-Malo, à Grenoble, à Lyon, à Bordeaux, à Dijon, à Strasbourg, à Verdun, à Rouen, au Havre et dans toutes les villes importantes, les citoyens s'organisèrent en milices nationales, et s'apprêtèrent à opposer une vigoureuse résistance aux tentatives d'invasion étrangère et de réaction royaliste; en moins de quinze jours, trois millions d'hommes se trouvèrent sous les armes. De sorte que cette fois encore les menées de la cour tournèrent contre ses partisans et n'aboutirent qu'à faire connaître au peuple la force dont il pouvait disposer pour secouer le joug des misérables prêtres et des nobles insolents qui le pressuraient depuis tant de siècles, qui le tenaient cadenassé à la glèbe, qui le surchargeaient de tailles, de corvées, de dîmes, d'impôts, de capitations, et qui, non contents de lui voler jusqu'à sa dernière obole, de lui arracher jusqu'à son dernier lambeau, lui pre-

naient encore ses filles et ses femmes pour les lui rendre flétries, déshonorées.

Le moment du réveil des populations agricoles était venu, et, il faut le dire, le réveil fut terrible: dans le Dauphiné, dans le Mâconnais, dans le Beaujolais, dans la Lorraine, dans le Berry, dans presque toutes les provinces enfin, il se forma une nouvelle Jacquerie dirigée contre les châteaux. Partout les demeures féodales furent incendiées. Sans doute ces excès étaient de graves atteintes portées à l'un des plus admirables principes des nations civilisées, le respect dû à la propriété; mais si l'on met en parallèle la conduite du peuple et les crimes de la noblesse, on trouvera la justification des soulèvements, peut-être même trouvera-t-on que la destruction de ces repaires de brigands était un acte d'une haute justice. Nulle part les citoyens ne furent les provocateurs; ils ne firent que châtier l'outrecuidance des seigneurs. Ainsi, dans un village de Normandie, on incendia l'habitation d'un noble qui, en vertu de prétendus droits féodaux, avait imaginé de confisquer l'unique fontaine de la commune et de la clore de murs, afin de rançonner les cultivateurs. A Quincy, près Vesoul, un certain comte de Memmay, d'un naturel féroce, avait voulu se donner un divertissement de son goût, et avait fait sauter une mine dans une fête de village, précisément à l'endroit où la population se trouvait agglomérée, afin qu'il y eût plus de victimes. Cette barbarie, ourdie par la noirceur la plus abominable, avait exaspéré le pays contre les châteaux, et amené une levée de boucliers. Ailleurs, les nobles se plaisaient à lâcher leurs limiers sur les pauvres qui venaient implorer leur charité. A

Senozan et à Terrier, les suzerains faisaient mieux, ils les chassaient à coups de fusil chargés de gros plomb; dans le Mâconnais, un seigneur faisait tout simplement pendre aux créneaux de ses tours les malheureux surpris en délits de chasse ou de maraude.

Ces collisions sanglantes des provinces déterminèrent la fameuse séance du 4 août, dans laquelle l'Assemblée décréta l'abolition de tous les priviléges et promulgua les articles suivants : Abolition de la qualité de serf et de la main-morte, sous quelque dénomination qu'elle existe. — Faculté de rembourser les droits seigneuriaux. — Abolition des juridictions seigneuriales. — Suppression du droit exclusif de chasses, de colombiers, de garennes. — Taxe en argent, représentative de la dîme; rachat possible de toutes les dîmes, de quelque espèce que ce soit. — Abolition de tous les priviléges et immunités pécuniaires. — Égalité des impôts pour tous les citoyens, à compter de l'année 1789, suivant ce qui sera réglé par les assemblées provinciales. — Admission de tous les citoyens aux emplois civils et militaires. — Déclaration de l'établissement prochain d'une justice gratuite et de la suppression de la vénalité des offices. — Abandon du privilége particulier des villes et des provinces. — Suppression du droit de déport et vacat, des annates, de la pluralité des bénéfices. — Destruction des pensions obtenues sans titres. —Réformation des jurandes. — Une médaille sera frappée pour éterniser la mémoire de ce jour.

Jusque-là il n'avait été nullement question de la royauté; un des membres prit la parole et demanda que l'Assemblée voulût bien se souvenir du monarque sous le règne duquel

s'accomplissait une aussi magnifique révolution, et proposa de proclamer Louis XVI le restaurateur de la liberté française. Cette motion fut immédiatement mise aux voix et adoptée aux acclamations des députés et de tous ceux qui assistaient à la séance.

Il semblait que la révolution était enfin consommée, qu'il ne restait plus à l'Assemblée qu'à formuler un contrat social analogue aux constitutions de l'Angleterre et des États-Unis; mais le fatal entêtement de Louis XVI ou plutôt des conseillers qui l'entouraient, vint renverser les espérances des hommes sages et remit toutes choses en question. Sa majesté refusa d'adhérer aux décisions de l'Assemblée nationale, et écrivit à l'évêque d'Arles: « Cet enthousiasme populaire qui » s'est emparé de tous les ordres de l'état ne fait que glisser » sur mon âme. Je ne donnerai point ma sanction à des dé- » crets qui attaquent le trône et l'autel; je ne consentirai ja- » mais à poser moi-même des limites à ma puissance, à dé- » pouiller ma noblesse et mon clergé de leurs priviléges, car » il n'y aurait plus en France ni monarchie ni monarque. »

En conséquence, la cour s'occupa de nouveau d'entraver la marche du char révolutionnaire, et songea encore une fois à dissoudre l'Assemblée nationale. Marie-Antoinette entra elle-même en relations directes avec plusieurs des députés influents, et mit si habilement en jeu tous les genres de séduction, qu'elle gagna à sa cause ceux-là qui s'étaient montrés le plus hostiles à la royauté, Mirabeau, le général la Fayette et Bailly. Le commandant de la garde nationale et le maire de Paris opérèrent d'abord le désarmement des citoyens pauvres, ne laissant des fusils qu'aux bourgeois;

refoulèrent à Montmartre plus de dix-sept mille ouvriers sans ouvrage, sous prétexte qu'ils n'étaient point originaires de Paris; doublèrent les postes et établirent des batteries aux barrières, les canons chargés à mitraille, afin de réprimer toute tentative d'insurrection. Malgré ces manœuvres du parti royaliste, les idées libérales faisaient chaque jour d'immenses progrès; et quoique le roi n'eût pas donné son adhésion aux décrets rendus par les députés dans la séance du 4 août, le peuple avait pris au sérieux la suppression des priviléges. Déjà l'Assemblée nationale s'était déclarée Assemblée constituante et avait commencé d'importantes réformes. Elle avait supprimé les ordres militaires, les livrées, les armoiries; elle avait décrété la liberté de la presse et des cultes; elle avait ouvert la discussion sur les droits de l'homme, et avait même déjà abordé la fameuse question sur les attributions de la puissance royale.

Dès l'ouverture des débats, les partisans de la sanction absolue vinrent s'asseoir à la droite du président, et tous les antagonistes à gauche, pour indiquer leur divergence d'opinions. Cette question était en effet fondamentale pour la constitution. Si le veto était rejeté, il demeurait évident que le monarque n'était plus libre de refuser les décrets de la Constituante, par conséquent la monarchie n'existait plus que de nom, et la France, au lieu d'obéir à un roi, allait être gouvernée par un président de république, chargé de faire exécuter la volonté nationale; au contraire, s'il était adopté, le principe de la souveraineté du peuple se trouvait anéanti. Le club du Palais-Royal, habitué à donner le ton aux réunions politiques de la capitale, ne resta pas inactif dans ces

circonstances, et décida qu'une députation imposante, prise dans ses membres, se rendrait auprès des représentants pour leur annoncer qu'il existait parmi eux une ligue nombreuse salariée par Marie-Antoinette et décidée à faire passer l'infâme veto, que le peuple connaissait les traîtres, et que s'ils ne renonçaient à leur projet liberticide, quinze mille hommes viendraient leur demander compte de leur conduite.

Le marquis Saint-Hurugues, chargé de porter cette motion, réunit environ quinze cents jeunes gens, et vers les dix heures du soir se disposa à partir pour Versailles. Mais les agents secrets de la municipalité avaient déjà fait leur rapport sur cette manifestation à l'hôtel de ville, et la Fayette avait renforcé les postes, barré les rues par des grenadiers et du canon, et fermé les routes par de la cavalerie. Les motionnaires, qui étaient sans armes, furent repoussés facilement et obligés de rester à Paris. Néanmoins leurs réclamations parvinrent à la Constituante et lui imprimèrent une crainte salutaire. Les députés n'osèrent pas résoudre la question en faveur de la monarchie, et prirent un terme moyen, qui fut de décréter le veto suspensif.

Des bruits d'une nature plus grave vinrent encore augmenter l'agitation populaire : il s'agissait de la découverte d'une nouvelle conspiration royaliste. Un journaliste républicain, Loustalot, la signala dans un article virulent, où il disait : « La persistance des grands seigneurs émigrés et leurs » voyages de cour en cour ont pour objet de former une » confédération entre plusieurs princes pour venir, à la tête » des troupes étrangères, fondre sur la France et rétablir » l'ancien ordre de choses. Ce projet plaira à tous les des-

» potes, à tous les aristocrates de l'univers ; et la confédé-
» ration rencontrera d'autant moins d'obstacles, que les
» rois doivent sacrifier toutes leurs animosités à l'intérêt
» de tenir les peuples dans l'asservissement. L'empereur
» d'Autriche fait la paix avec le sultan pour soutenir le
» parti de Marie-Antoinette, dont il est l'âme invisible. Le
» roi de Prusse fait avancer sur les frontières de France
» et de l'empire une armée de cinquante mille hommes,
» qui seront suivis de six mille Hessois et de quelques autres
» troupes des Cercles. Le roi de Sardaigne, qui ne peut
» guère refuser des secours au comte d'Artois, son gendre,
» se prépare à marcher contre nous, ainsi que les Bour-
» bons d'Espagne. Pendant que cinquante mille Espagnols
» nous attaqueront au midi, les Prussiens entreront par le
» nord de la France ; l'Alsace sera contenue par l'empereur
» d'Autriche à la tête de toutes ses forces ; le Dauphiné
» et les provinces voisines seront occupées par vingt-cinq
» mille Italiens, et Paris sera tenu en respect par l'armée
» que le château organise..... »

On ne fut pas longtemps à reconnaître l'exactitude des informations du journaliste, par l'usage immédiat que Louis XVI fit du veto suspensif contre les décrets rendus dans la nuit du 4 août et par l'appel d'un corps de troupes réglées à Versailles. Enfin M. de Saint-Priest, le ministre de Paris, ne prit plus la peine de cacher les ordres qu'il avait reçus relativement à des dispositions militaires contre la capitale, et combina ses mouvements avec ceux des troupes répandues à Senlis, à Compiègne et à Nogent.

La bourgeoisie, qui pendant quelques instants avait paru

se rapprocher de la cour, conçut alors de nouvelles inquiétudes sur les libertés publiques, et parla de marcher sur Versailles, de tripler les gardes, et de mettre des canons en batterie; les districts se remuèrent, et le Palais-Royal se remplit de motionnaires et d'agitateurs. Ce mouvement était justifié par l'attitude de plus en plus hostile du pouvoir; indépendamment du régiment de Flandre, que le ministère avait appelé à Versailles pour renforcer la garnison, il avait multiplié les congés de semestre; et de tous les officiers royalistes il avait formé un corps de volontaires de plus de quinze cents hommes; en outre il avait doublé les cadres des gardes. Ensuite, sous prétexte de fêter les nouveaux venus, la reine avait engagé les gardes du corps à donner un repas aux officiers des autres régiments, et avait même offert la salle de spectacle du château pour cette réunion. Le jour du gala, les officiers du régiment de Flandre, des dragons de Montmorency, des gardes-suisses, des cent-suisses, de la prévôté, de la maréchaussée, l'état-major et quelques officiers choisis de la garde nationale de Versailles, invités par les gardes du corps, se rassemblèrent dans le grand salon d'Hercule, d'où ils furent conduits, au bruit des fanfares d'une musique militaire, dans la salle de l'opéra. Le premier service se passa convenablement; au second service, on porta les santés du roi, de la reine, du jeune dauphin et de la famille royale. La santé de la nation, proposée par un garde national inexpérimenté, fut rejetée expressément par les autres officiers. A l'entremets, on introduisit de nouveaux convives; les grenadiers de Flandre, les Suisses et les chasseurs des Trois-Evêchés, qui avaient déjà fait de fré-

quentes libations. Enfin, au dessert, la cour arriva pour honorer de sa présence cette fête, qui commençait à dégénérer en saturnale; les dames se répandirent dans les loges; Marie-Antoinette descendit dans la salle du banquet et fit le tour des tables en tenant le jeune dauphin dans ses bras. La soldatesque accueillit la reine avec des applaudissements frénétiques et de bruyantes exclamations; tous les officiers, l'épée nue à la main, firent le serment de vivre et de mourir pour le roi.

Après le départ de la cour, l'orgie continua, les vins circulèrent dans les coupes et portèrent au dernier degré l'exaltation de ces furieux; ils ne s'en tinrent pas aux blasphèmes contre la nation, ils osèrent fouler aux pieds les couleurs nationales, et remplacer leurs cocardes tricolores par des cocardes blanches ou noires.

« Faut-il voir dans ces bacchanales une conspiration? » s'écrie Montgaillard; oui, à la cour de France; car c'est » assez dans les habitudes de notre noblesse d'organiser des » complots contre la liberté du peuple, au milieu des chants, » des concerts d'instruments, des danses et des banquets; et » ne se rappelle-t-on pas que de semblables fêtes couvraient » les préparatifs de la Saint-Barthélemi? »

En effet, le lendemain de ces saturnales, l'aristocratie marchait tête levée au château; les nobles dames attachées à la reine distribuaient ouvertement des cocardes aux soldats; les bretteurs et les maîtres d'armes des régiments couraient les rues et insultaient les citoyens qui portaient les couleurs de la nation.

Le parti royaliste était dans l'enivrement du succès qu'il

obtenait à Versailles, et de la tournure que prenaient les affaires à Paris. Grâce aux machinations de Bailly et de la Fayette, le comité des subsistances continuait à affamer la capitale, le comité militaire à désarmer le peuple, et le comité de police à intimider les citoyens par des arrestations continuelles.

Heureusement les patriotes veillaient; et les districts, avertis à temps des projets liberticides de la cour, purent prendre des dispositions pour résister aux ennemis de la cause publique. Camille Desmoulins, dans son journal des Révolutions de France et de Brabant, nous trace un tableau de Paris à ce moment, qui donne une idée exacte de la situation des choses, et fait pressentir les journées mémorables des 5 et 6 octobre. « La femme du roi, dit l'historien, avait été trop contente du repas fraternel du jeudi pour qu'il ne fût pas renouvelé. Le samedi, les officiers de la garnison rendirent leur dîner aux gardes du corps. Dans ce banquet, les mêmes scènes de scandale se renouvelèrent avec des circonstances aggravantes. Tout ce qu'il y avait de patriotes à Versailles en fut indigné; plusieurs partirent pour porter ces nouvelles à Paris. Le jour même, samedi soir, tout Paris s'émeut. Le lendemain, dimanche 4 octobre, on prend les armes, on se répand dans les rues à la chasse des cocardes d'une seule couleur. On tient conseil au Palais-Royal, au faubourg Saint-Antoine, à la tête des ponts, sur les quais; il s'établit des conférences à la porte des cafés, entre les bourgeois qui sont dans l'intérieur et les ouvriers attroupés au dehors. On observe que la hardiesse des aristocrates s'accroît à vue d'œil, que madame Villepatour et

d'autres femmes de Marie-Antoinette distribuent dans l'Œil-de-bœuf d'énormes cocardes blanches. On observe qu'il n'y a pas un moment à perdre, que le bateau qui apportait les farines de Corbeil, matin et soir, n'arrive plus que tous les deux jours : voudrait-on nous attaquer dans un moment où on nous aurait tenus à jeun pendant quarante-huit heures? On observe que les parlements donnent encore des signes de vie; que Toulouse brûle des brochures; que Rouen décrète des patriotes absous par l'Assemblée nationale; que Paris enregistre des édits. On observe qu'il se tient des conciliabules dans les hôtels des aristocrates; qu'il existe des racoleurs, et qu'on s'enrôle ailleurs que dans les districts, et clandestinement. On observe qu'on a vu dans la capitale, ainsi qu'à Versailles, un uniforme sinistre, uniforme vert à parements rouges; qu'on équipe un nouveau corps de troupes comme surnumérariat indéfini des gardes du corps; qu'il existe un projet de faire enclouer tous les canons dont se sont emparés les Parisiens. La fable aide au soulèvement général aussi bien que la vérité et la terreur. On conte que des mains invisibles marquent quantité de maisons des patriotes en rouge et en noir; que quinze mille uniformes ont été commandés à un tailleur, quarante mille fusils à un arquebusier; on se dit qu'un meunier a reçu un billet de caisse pour ne pas moudre, avec promesse de lui en faire passer un bon nombre, s'il voulait demeurer les bras croisés dans son moulin..... »

D'après cet aperçu, il était facile de prévoir que la plus légère commotion suffirait, comme il arrive souvent dans les émeutes populaires, pour faire éclater une insurrection for-

midable. Or, elle eut lieu le jour suivant, et voici de quelle manière. Une jeune fille, partie des halles ou du quartier Saint-Eustache, pénétra dans un corps de garde, s'empara d'un tambour, et parcourut les rues en battant de la caisse, et en poussant les cris « Du pain! du pain! » Plusieurs femmes s'attroupèrent autour d'elle et lui formèrent un cortége qui, grossissant à chaque pas, se répandit comme un torrent dans la ville et vint déboucher à la Grève.

Le major général Gouvion, qui avait sous ses ordres la milice payée, voulut employer la force pour dissiper le rassemblement, et fit avancer des troupes. Ces infortunées, exaspérées par la brutalité des soldats, et réduites au désespoir par l'excès du besoin, ne consultèrent que leur courage, se précipitèrent sur la garde à cheval, la poussèrent jusqu'à la rue du Mouton, et revinrent ensuite pour attaquer les portes de l'hôtel de ville; mais, dans l'intervalle, un bataillon d'infanterie avait pris position sur le perron pour leur en disputer l'entrée. Elles s'arrêtèrent un instant devant cette haie de baïonnettes; puis, s'animant les unes les autres, elles recommencèrent la lutte, et firent pleuvoir une grêle de pierres sur les militaires. Ceux-ci ne se sentant point assez forts pour résister à la multitude, se replièrent et leur ouvrirent le passage. Alors toutes les femmes se précipitèrent en foule dans les salles, demandant avec des imprécations du pain et des armes, et s'écriant que si les hommes n'avaient pas assez de courage pour se venger des aristocrates, elles allaient leur donner l'exemple, et se rendre à Versailles pour demander du pain à l'Assemblée nationale, au roi, à ses ministres; et joignant l'action à la menace, elles se mirent

immédiatement en devoir de forcer le magasin d'armes.

Les hommes répondirent enfin à ce courageux appel, pénétrèrent dans l'hôtel de ville, armés de leviers, de haches, de piques et de marteaux, brisèrent les portes, s'emparèrent de sept à huit cents fusils, de plusieurs faisceaux d'armes et de deux pièces de canon.

Quelle digue opposer à des légions de femmes exaltées par le besoin, par la colère et par le désir de la vengeance? Toutes voulaient saccager l'hôtel de ville, et partir pour Versailles, afin de se faire rendre compte de tout ce qui avait été décrété par les députés. Maillard, l'un des héros de la Bastille, résolut de se mettre à la tête du mouvement pour le diriger et écarter les dangers qui menaçaient la tranquillité. Il harangua les femmes et leur offrit de les conduire à Versailles. Elles applaudirent à son discours, l'acceptèrent pour leur capitaine, et se mirent aussitôt en marche vers les Champs-Élysées, où elles se réunirent au nombre de sept à huit mille. La plupart étaient chargées de rubans de toutes couleurs, et armées de bâtons, de fourches, de lances, de fusils, de pistolets; d'autres dirigeaient l'artillerie et suivaient le gros de la troupe, montées sur les canons ou sur les chevaux qu'elles y avaient attelés. Elles s'ébranlèrent enfin, précédées de huit ou dix tambours, accompagnées d'un détachement d'hommes armés, et suivies d'une compagnie de volontaires de la Bastille, qui formait l'arrière-garde.

Depuis plusieurs heures le tocsin et la générale avaient mis la capitale en mouvement; les bourgeois se rendaient à leurs districts, les gardes nationales à leurs places d'armes; les compagnies du centre marchaient en bataille à la place

de Grève; tout faisait présager une explosion. Une grande partie des représentants de la commune était retournée à l'hôtel de ville; les comités étaient en activité. Le général la Fayette était à celui de la police, dictant pour l'Assemblée constituante et pour le roi des dépêches relatives à l'insurrection du matin, et fort indécis sur la conduite qu'il devait tenir. Une députation des grenadiers vint mettre fin à ses hésitations; l'un d'eux prit la parole et lui dit : « Général, nous venons de la part des six compagnies de grena-
» diers vous déclarer que nous répugnons à vous croire
» traître à la patrie; mais nous sommes persuadés que le
» gouvernement nous trahit, et nous voulons que tout ceci
» finisse. Nous ne pouvons tourner nos baïonnettes contre
» des femmes et des enfants qui nous demandent du pain.
» Si Louis XVI est incapable de faire le bonheur de la na-
» tion, qu'il dépose la couronne! Jusque-là, nous devons
» remplir notre devoir; le peuple est malheureux; la source
» du mal est à Versailles; il faut aller chercher le roi. »

Le marquis de la Fayette, vivement ému par cette singulière allocution, s'empressa de descendre sur la place, harangua les grenadiers et leur rappela le serment qui les liait à la nation, à la loi et au roi; mais il ne fut pas écouté, et sa voix se perdit au milieu des cris sans cesse renouvelés : « A
» Versailles! à Versailles! » Alors il chercha à temporiser, monta à cheval, et annonça qu'il était prêt à partir dès que la Commune en aurait délibéré. A chaque instant l'effervescence augmentait avec une rapidité effrayante: les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau lançaient des essaims d'hommes armés de piques, de broches, de haches et de

bâtons ferrés; des compagnies de districts arrivaient précipitamment de tous côtés avec du canon; des clameurs sinistres se mêlaient aux premiers cris et se prolongeaient avec un horrible retentissement. La délibération ne se terminait point, et la position de la Fayette devenait de plus en plus alarmante. Il voulut monter à la Ville, une compagnie lui barra le passage. « Morbleu! général, crièrent les grenadiers » du centre, si vous désertez nos rangs, nous ne répondons » plus de vous. » Déjà on frémissait d'impatience et de courroux. Enfin une lettre fut apportée à la Fayette; c'était une décision de la municipalité qui enjoignait au commandant de partir avec l'armée, et nommait pour l'accompagner quatre commissaires. Le général pâlit, promena un regard douloureux sur les nombreux bataillons qui l'investissaient, et donna l'ordre du départ. Un cri de joie universelle répondit à ce commandement et fit retentir les airs.

Cette marche à travers la ville fut un véritable triomphe; les battements de mains, les bravos, les applaudissements d'allégresse accompagnaient les vengeurs de la nation, un transport martial saisissait toutes les âmes; mais dès qu'on eut cessé de voir flotter les étendards et d'entendre le bruit des tambours, une sombre tristesse succéda dans la capitale aux éclats bruyants de la joie.

Pendant que la Fayette se mettait en route avec la garde nationale, Maillard entrait à Versailles avec sa troupe. Sur les trois heures il déboucha par l'avenue de Paris, et se dirigea vers l'Assemblée nationale. Arrivé à la porte de la salle, il fit faire halte, commanda aux Parisiennes d'attendre son retour, et parut à la barre, suivi de quinze d'entre elles et

d'un adjudant. Il fit un tableau déchirant de la misère du peuple, et obtint des députés qu'ils désigneraient sur l'heure une commission chargée de porter au roi les plaintes de la capitale. Dans l'intervalle, on battait la générale, la municipalité de la ville s'assemblait, les gardes du corps montaient à cheval et se formaient en escadron sur la place d'armes, le dos tourné contre la grille du château, et la droite appuyée à l'ancienne caserne des gardes françaises; en même temps étaient venus se déployer à leur droite, jusqu'aux écuries du roi, les dragons et les soldats du régiment de Flandre; les gardes suisses s'étaient portés un peu au-dessous dans la première cour du château, tous avec leurs armes chargées et des munitions dans les gibernes.

Le président Mounier et six représentants, qui avaient été choisis par l'Assemblée pour former la députation, sortirent de la salle et se dirigèrent vers le château, à pied, malgré une forte pluie. Une foule d'habitants de Versailles bordait de chaque côté l'avenue; la troupe de Maillard suivait en silence, rangée derrière les députés, et s'avançait avec le plus grand ordre, lorsqu'il prit aux gardes du corps la fantaisie de troubler la marche du cortége en simulant des charges et en affectant de faire caracoler leurs chevaux tout près des représentants pour faire rejaillir de la boue sur leurs vêtements. Les Parisiennes voulurent garantir la députation et l'enveloppèrent. Le duc de Guiche, qui commandait les sbires du roi, se mit aussitôt à la tête des soldats, s'élança sur le groupe, sabre nu et au galop, et culbuta plusieurs femmes sur le pavé. « On sent bien, dit Mounier dans son exposé » justificatif, quel excès de rage durent éprouver ces infor-

» tunées, qui pensaient qu'avec nous elles avaient le droit » d'être respectées. » Néanmoins elles se continrent, se reformèrent autour de la députation, et l'accompagnèrent jusqu'aux grilles du château.

Guignard de Saint-Priest, ministre de la maison du roi, s'avança au-devant des femmes qui allaient à l'Œil-de-bœuf, et leur demanda brutalement ce qu'elles voulaient. « Du » pain! du pain! » crièrent-elles avec énergie. « Quand vous » n'aviez qu'un maître, répliqua le misérable courtisan, » vous n'en manquiez pas; à présent que vous en avez douze » cents, voyez où vous en êtes! » Des cris d'indignation et des menaces terribles accueillirent ces affreuses paroles et glacèrent le ministre d'épouvante. Il n'osa pas refuser plus longtemps l'entrée du château aux représentants du peuple, et donna l'ordre aux gardes d'ouvrir les grilles. Le président Mounier fit entrer avec lui douze des femmes qui l'avaient suivi, et en présenta cinq à Louis XVI pour qu'elles pussent faire entendre elles-mêmes les doléances de leurs compagnes. Le roi feignit de les écouter avec attention, déplora le malheur des circonstances, promit d'employer ses efforts à réparer les fautes de l'administration, et les congédia avec des paroles mielleuses et hypocrites.

Elles sortirent immédiatement du château et vinrent rapporter à la foule le résultat de leur conférence et l'invitation qu'elles avaient reçue de retourner dans la capitale, sous la promesse formelle que des convois de blé leur seraient très-promptement expédiés. Ces assurances vagues et incertaines furent loin de satisfaire de malheureuses femmes exténuées par la faim et harassées de fatigue. Elles crièrent à la tra-

hison, et envoyèrent une seconde députation pour signifier au monarque qu'elles n'avaient aucune confiance en sa parole, et qu'elles voulaient un ordre signé de sa main pour faire venir immédiatement les farines que la cour tenait en réserve à Salis et à Lagny, et pour lever tous les obstacles qui s'opposaient à l'approvisionnement de Paris.

L'ordre fut délivré et remis aux obstinées Parisiennes, qui retournèrent auprès de leurs compagnes et le leur présentèrent. Un peloton de jeunes ouvrières, conduit par un soldat de la garde nationale, nommé Brunout, s'avança aussitôt pour les entourer et les escorter avec honneur. Au moment où cette petite troupe défilait devant le château, le duc de Guiche et ses gardes du corps s'élancèrent sabre en main comme ils l'avaient déjà fait, culbutèrent les femmes et les mirent en déroute. Brunout, se trouvant séparé de sa troupe, chercha son salut dans la fuite. Mais avant qu'il eût pu gagner le corps de garde de la milice, qui était tout proche, un lieutenant, nommé Savonnières, et deux autres officiers, étaient descendus de cheval, lui avaient barré le chemin et le poursuivaient pour l'égorger. Ce malheureux, se voyant assailli par trois ennemis à la fois, tira son sabre pour parer les coups qu'on lui portait, et se réfugia, toujours en se défendant, dans une baraque adossée à une muraille. Enfin, il était près de succomber, lorsqu'un coup de fusil, tiré par un soldat de la milice de Versailles, cassa le bras au lieutenant Savonnières et sauva Brunout.

Ce premier acte d'hostilité redoubla l'animosité des deux partis. Des gardes nationaux adressèrent de vifs reproches aux sbires de la cour; ceux-ci y répondirent par des coups



de mousquet, qui tuèrent plusieurs femmes et en blessèrent d'autres mortellement. Le combat ne tarda pas à s'engager; on répondit au feu des gardes. Les volontaires de la Bastille accoururent avec trois canons, servis par des braves du faubourg Antoine, et les braquèrent sur les égorgeurs. Au moment de mettre le feu aux pièces, mille voix crièrent « d'arrêter, qu'il n'était pas temps encore. » Ainsi la générosité du peuple sauva les satellites du roi d'un massacre général. Quelques minutes après on apprit que les dragons arrivaient pour se mêler à la lutte. Les Parisiennes se détachèrent aussitôt, pénétrèrent au milieu des rangs des soldats, les enlacèrent dans leurs embrassements, leur racontèrent les actes de lâche cruauté des gardes du corps, et firent tomber les armes de leurs mains.

La cour, informée de ce qui se passait et désespérant de faire naître une collision générale entre le peuple et ses troupes, se résigna à faire replier les dragons en dedans des grilles; puis elle songea à s'assurer les moyens d'exécuter un projet de fuite, et envoya des voitures à la porte de l'orangerie pour voir si le passage était libre. Mais le détachement de la milice qui occupait ce poste refusa de les laisser sortir. Les piqueurs insistèrent et firent mine de vouloir forcer le passage. Alors le commandant Burup de Baleine envoya un renfort, fit refermer les portes, et contraignit les domestiques du roi à rentrer les équipages dans les écuries.

La nuit arrivait et les appréhensions redoublaient, car, indépendamment des six à huit mille femmes qui sillonnaient les rues de Versailles en demandant du pain, une troupe

d'hommes armés, les mêmes qui avaient servi d'escorte aux Parisiennes, restaient postés devant l'Assemblée nationale, et annonçaient l'intention de forcer le château si on refusait de leur donner des vivres. Ces malheureux, la plupart couverts de vêtements déchirés, souillés de boue ou noircis par la poudre, harassés de fatigue et mourants de faim, présentaient un spectacle à la fois effrayant et digne de pitié.

Tel était le trouble qui s'était emparé des esprits, que personne ne songeait à conjurer le danger; la municipalité elle-même ne savait prendre aucune décision. Enfin, M. Lecointre, lieutenant-colonel des volontaires de Versailles, prit le parti, en l'absence des généraux qui avaient lâchement abandonné leur poste, de faire acte d'autorité; il vint suivi d'un aide de camp et d'un aide-major vers les Parisiens, fit arrêter ses officiers aux gardes avancées, et s'approcha seul jusqu'à la bouche des canons.

« Vos frères de Versailles, dit-il à haute voix, étonnés de » vous voir dans cet équipage, m'envoient demander quel » sujet vous amène dans leur cité et ce que vous désirez. » Un cri général répondit : « Du pain et la cessation de la fa» mine dans la capitale! — Nous subviendrons à vos plus » pressants besoins, répliqua Lecointre; mais jurez-moi que » vous ne quitterez pas votre poste. » La promesse lui en ayant été faite, il ajouta : « Combien êtes-vous? — Six cents! » — Autant de livres de pain vous suffisent-elles? — Oui! » Aussitôt il courut à la municipalité pour obtenir cette livraison. Les conseillers objectèrent que la distribution serait difficile, refusèrent le pain, et consentirent seulement à faire le sacrifice de deux tonnes de riz. Ils signifièrent leur arrêté

à la députation qui accompagnait le lieutenant-colonel, et chargèrent celui-ci de retourner auprès de la troupe pour lui demander si elle désirait qu'on délivrât le riz cru ou cuit.

Lecointre se trouvant obligé de se rendre sur la place d'armes, envoya à sa place son aide de camp, qui s'acquitta avec beaucoup de difficulté de la mission délicate qu'il avait à remplir, et revint annoncer que les Parisiens acceptaient le riz cuit; mais, pendant cette courte absence, la municipalité s'était dissoute, et avait laissé un ordre conçu en ces termes: « L'assemblée municipale se retire, et laisse le sieur Le- » cointre maître de faire tout ce qu'il jugera convenable pour » la tranquillité de Versailles. »

Du reste, nulle part il n'y avait vestige de riz ni d'aucune espèce de vivres. L'aide de camp quitta les députés qui l'avaient suivi, en les assurant qu'il allait rejoindre son commandant, et qu'il s'occuperait avec lui des moyens de procurer du pain à la troupe parisienne. Mais celle-ci, qui était fatiguée d'attendre, voyant qu'on ne tenait pas les promesses qui lui avaient été faites, se crut dégagée du serment qu'elle avait prêté de rester campée dans l'avenue de Paris, et se répandit dans la ville pour se mettre à la recherche de vivres. Dans l'intervalle arriva une dépêche de la Fayette qui annonçait que le calme était rétabli dans la capitale, et qu'il marchait à Versailles pour sauver la famille royale.

Cette nouvelle dissipa les alarmes du château; la cour se flatta d'apaiser la colère du peuple en ordonnant une retraite simulée des troupes. Le traître d'Estaing parut alors pour la première fois au corps de garde national, pour faire exécuter le même mouvement à la milice citoyenne. Plusieurs

compagnies obéirent; d'autres, et parmi ces dernières la division Lecointre, voyant que les gardes du corps demeuraient sur la place d'armes, refusèrent de partir avant qu'ils eussent défilé. Ceux-ci se mirent en marche, et prirent le chemin de leur hôtel en longeant l'esplanade; mais comme la plupart étaient gorgés de liqueurs et fanatisés de royalisme, en se retirant ils tirèrent leurs sabres et en firent un terrible usage sur des malheureux que l'obscurité ne permettait pas de distinguer; puis, au moment où leur dernier escadron passait devant les volontaires de Versailles, ils déchargèrent leurs pistolets presque à bout portant sur les miliciens. Un grenadier, nommé Monneret, eut son chapeau percé; un autre, nommé Lourdel, eut la poitrine labourée par une balle; un troisième, le jeune Briand, eut la joue effleurée. Les volontaires qui se trouvaient en ce moment sur l'esplanade répondirent à cette attaque par quelques coups de feu. Deux escadrons de gardes du corps revinrent aussitôt sur leurs pas, firent une nouvelle décharge de leurs mousquetons, et se replièrent sur le château, au lieu de gagner leur hôtel.

Le peuple était bouillant de colère; la milice, qui venait de courir les plus grands dangers, paraissait exaspérée, et demandait à grands cris des munitions pour se mesurer avec les satellites de la cour. Une députation vint immédiatement réclamer de la poudre à un certain de la Toulinières, commandant d'artillerie, chargé du dépôt des munitions; et comme il refusait d'obtempérer aux ordres des miliciens, un sous-lieutenant, nommé Bury, lui mit le canon de son pistolet sur la poitrine, et le força de lui délivrer une demi-tonne de poudre et un demi-baril de balles.

On se hâta de charger les fusils et de braquer les canons, pour répondre aux gardes du corps, que l'on s'attendait à voir reparaître; mais ceux-ci, instruits de la distribution des balles et de la poudre, jugèrent plus prudent de se former en bataille derrière les grilles, partie sur la terrasse, partie dans la cour des ministres.

Un seul garde était tombé au pouvoir du peuple, ainsi que son cheval, qui avait reçu un coup de feu; l'homme fut conduit à la caserne des ex-gardes françaises et renvoyé sain et sauf; quant au cheval, il fut rôti et mangé, tant la faim était pressante.

La nouvelle qui se répandit de l'arrivée d'une armée parisienne vint faire diversion à ces scènes; le peuple quitta même l'esplanade et se réfugia dans le corps de garde et à l'Assemblée nationale, pour se mettre à l'abri de la pluie, qui continuait à tomber par torrents. Les galeries de la chambre des représentants offrirent bientôt le coup d'œil étrange d'une foule de piques et de bâtons ferrés, et de spectateurs hâves, décharnés, qui, oubliant leurs propres souffrances, se bornaient à faire prier l'Assemblée par l'organe de Maillard, leur orateur, d'accélérer les travaux de la constitution, et de passer outre malgré le veto du roi, s'il persistait à refuser sa sanction.

Sur les onze heures, le président Mounier parut dans la salle et donna lecture de l'acceptation de Louis XVI; elle était ainsi conçue : « J'accepte purement et simplement les » articles de la constitution, et la déclaration des droits de » l'homme, que l'Assemblée nationale m'a présentée. Signé » Louis. » Des applaudissements frénétiques répondirent à

cette communication ; toutefois les acclamations se trouvèrent mêlées de murmures d'un grand nombre de gens qui se plaignaient de n'avoir pris aucun aliment depuis vingt-quatre heures. Le président envoya chercher du pain dans toutes les boulangeries de Versailles, fit distribuer du vin, des cervelas, et la salle des États-Généraux se trouva transformée en salle de banquet.

Informée de cette circonstance, la cour voulut en profiter pour renouveler sa tentative d'évasion ; cinq voitures attelées de six et huit chevaux vigoureux, et escortées de cavaliers déguisés, se présentèrent à la grille du Dragon ; la sentinelle étonnée appela le commandant du poste et fit sortir la garde, qui se plaça devant les piqueurs. Ceux-ci insistèrent pour passer, annonçant que la reine était dans son carrosse et qu'elle voulait aller au Petit-Trianon. L'officier tint bon, objecta que dans les moments de troubles où l'on se trouvait, sa majesté courrait des dangers en sortant du château, et fit ramener les voitures aux écuries. D'un autre côté, on saisit un fourgon chargé de malles ; enfin, vers le milieu de la nuit, on arrêta un palefrenier du lâche d'Estaing, conduisant cinq chevaux tout bridés et sellés, qu'il avoua tenir depuis le soir dans le parc par ordre de son maître. Si à ces diverses circonstances on ajoute que les chasseurs de Lorraine, qui tenaient garnison à Rambouillet, avaient été prévenus depuis plusieurs jours de se tenir prêts à marcher, et qu'ils passèrent cette nuit sous les armes, on demeurera convaincu que le comité de Marie-Antoinette avait bien positivement formé le projet de déterminer le roi à une fuite, et de l'entraîner dans une guerre civile, si vivement

désirée par les sangsues de la cour, et regardée par la noblesse comme le dernier retranchement du despotisme et de l'aristocratie. A onze heures et demie du soir, le château n'avait pas encore perdu tout espoir de réussir dans ses coupables tentatives; les gardes du corps avaient reçu ordre de se ranger en bataille avec les Suisses, et de se tenir prêts à entamer le combat avec la milice nationale, afin de dégager le point choisi pour la retraite. Mais le bruit des tambours et les feux qui servaient de signaux à l'armée parisienne vinrent leur apprendre qu'il n'était plus possible de mettre leurs projets à exécution. L'avant-garde, commandée par le duc d'Aumont, se déploya sur la place d'armes; elle fut suivie de près par le corps d'armée, qui était sous les ordres de la Fayette.

Le général se rendit à l'Assemblée nationale et ensuite auprès de Louis XVI, avec qui il eut un entretien particulier. A la suite de cette conférence, le roi parut tout à fait rassuré; il fit même prévenir le président Mounier d'avoir à se rendre au château, et le chargea de dire aux députés, « qu'il n'avait point eu l'intention de partir, que jamais il ne » consentirait à s'éloigner de l'Assemblée nationale, qu'il » avait toute confiance dans la milice bourgeoise, et qu'il » allait la charger de la garde de sa personne. » En effet, il donna ordre à la Fayette de faire occuper par les Parisiens les postes extérieurs, et de réserver seulement les postes de l'intérieur du palais aux gardes du corps, aux Suisses et aux cent-suisses. Lorsque ces dispositions eurent été prises, les divers détachements de l'armée se retirèrent dans les églises et dans d'autres édifices publics pour y passer le reste de la

nuit. Les députés se séparèrent également pour prendre quelque repos, vers quatre heures du matin, quand ils virent que le calme était rétabli. Cette tranquillité dura jusqu'au jour. Sur les six heures, le peuple commença à se répandre dans les rues : le hasard voulut qu'un groupe de citoyens aperçut à l'une des fenêtres de l'aile droite du château un garde du corps qui avait une cocarde blanche; on lui cria de prendre les couleurs nationales; le garde, au lieu d'obéir, répondit par des injures; les citoyens ripostèrent sur le même ton; alors ce misérable arma son fusil, et sans autre provocation il mit en joue un de ses interlocuteurs et le tua roide d'une balle dans la poitrine. La victime était un jeune homme de dix-huit ans, fils d'un sellier de Paris, soldat dans la garde nationale. Cet acte de froide barbarie exaspéra les assistants; tous, cédant à leur indignation, s'élancèrent sur la grille, en forcèrent l'entrée, pénétrèrent dans l'intérieur du château, s'emparèrent d'un garde qu'ils crurent reconnaître pour le coupable, le traînèrent dans la cour de marbre et lui tranchèrent la tête. Hélas! ils ne devaient pas s'arrêter à cet acte de justice; plusieurs d'entre eux qui avaient été sabrés la veille voulurent tirer vengeance du sang répandu, et poursuivirent les gardes dans les galeries, sur les escaliers et jusque dans les appartements de la reine, où ils en tuèrent encore deux. Arrivés à la porte du cabinet du roi, ils trouvèrent un huissier qui leur ordonna de respecter la chambre de sa majesté et de sortir; ils obéirent.

La Fayette accourait en ce moment, suivi de quelques compagnies de grenadiers de la milice parisienne; il harangua les citoyens et parvint facilement à rétablir la tran-

quillité dans le château. Comme au dehors les clameurs continuaient à se faire entendre, les gardes du corps se montrèrent aux fenêtres avec d'énormes cocardes tricolores ; et le roi parut sur le balcon, seul d'abord, puis avec la reine et le dauphin. Alors le peuple cria : « Le roi à Paris ! Vive la » nation ! Le roi à Paris ! — Vous me demandez à Paris : » j'irai ; mais avec ma femme et mes enfants. » De nouvelles acclamations accueillirent ces paroles, et pour la première fois on cria : « Vive la reine ! »

A une heure de l'après-midi Louis XVI se mit en route, escorté par le régiment de Flandre, par les gardes du corps, les dragons, les cent-suisses et par la garde nationale. La marche fut lente comme celle de la foule qui formait le cortége et qu'une pluie battante ne put dissiper ; aucun spectacle n'affligea les yeux de la multitude des curieux, car la bande d'hommes qui portait sur des piques les têtes des gardes tués le matin, était arrivée sur le midi aux barrières de Paris, où elle avait été contrainte de se dissiper et de déposer ses horribles trophées. A six heures du soir le gros du cortége entra dans la capitale et accompagna le roi à l'hôtel de ville. La marche était fermée par plusieurs files de voitures de grains. Louis XVI et Marie-Antoinette furent complimentés officiellement par les orateurs de la commune, ensuite reconduits aux Tuileries.

Les événements des journées des 5 et 6 octobre apportèrent de notables changements dans la situation des partis ; celui de la résistance, c'est-à-dire toute la cour et la portion de l'Assemblée nationale qui se rattachait à la reine, fut frappé de terreur ; le parti de la démocratie regarda la

bataille comme gagnée et entonna des chants de triomphe.

Camille Desmoulins écrivait dans son journal des Révolutions de France et de Brabant : « .... Victoire! la halle » regorge de sacs, la caisse nationale se remplit, les mou- » lins tournent; Paris a échappé à la banqueroute, à la fa- » mine, à la dépopulation qui le menaçait; les patriotes ont » vaincu, la calotte est par terre, l'aristocratie expire et les » traîtres sont en fuite. »

Cependant tous les symptômes d'agitation n'avaient point disparu; on continuait à former des attroupements au coin des rues; on accusait ouvertement les ministres d'avoir approuvé et secondé les machinations de la cour, et on parlait sérieusement de les mettre en accusation. Necker surtout était devenu l'objet d'une haine universelle; sa popularité avait entièrement disparu; il était désigné dans tous les journaux comme un traître, un félon gagné à l'aristocratie. Marat flagellait tous les ministres indistinctement, et s'écriait dans son langage énergique :

« Quoi! c'est pour assurer la créance des financiers, » pour soudoyer les pensionnaires du prince, des ambas- » sadeurs inutiles, des gouverneurs, des commandants, des » femmes galantes, des chevaliers d'industrie, des escrocs » titrés, des académiciens ignorants et fainéants, des so- » phistes, des saltimbanques, des histrions, des baladins, » des ex-ministres ineptes, des exempts de police, des es- » pions, et cette brillante tourbe des créatures du maître, » qui forment la chaîne des instruments de la tyrannie, que » de pauvres artisans, de pauvres ouvriers, de pauvres ma- » nœuvres, qui ne gagneront jamais rien ni aux marchés

» ministériels ni aux révolutions, achèveront de donner leurs » dépouilles! Quoi! c'est pour payer les friponneries des » nobles, le brigandage des traitants, pour conserver la for» tune de leurs ennemis, de leurs déprédateurs, de leurs ty» rans, que vingt-cinq millions d'hommes se réduiront à la » mendicité!..... Quoi! c'est pour maintenir un aigrefin, un » Necker au premier poste de l'état, que toute une nation se » condamnera à la misère, à la famine, à l'esclavage! Mais, » homme petit et vain, vos lauriers sont flétris, ils ne rever» diront plus. Vous ignorez donc combien il est insensé » de vouloir allier la faveur populaire à celle de la cour? On » brave quelquefois la puissance des rois, jamais le mépris » d'une nation! Arrière! votre règne est fini..... »

Quelques journalistes stipendiés par la reine cherchèrent à égarer l'opinion, en présentant les événements des 5 et 6 octobre sous les plus odieuses couleurs; les uns rejetèrent la cause des désordres sur le gouvernement britannique, les autres en accusèrent la faction d'Orléans; on alla jusqu'à dire que le prince avait eu le projet de faire périr la famille royale dans cette grande émeute, pour s'emparer de la couronne; qu'il avait été lui-même à Versailles avec un de ses séides nommé Nicolas Coupe-Tête, qui était précisément l'un de ceux qui avaient tranché la tête des gardes du corps dans la matinée du 6, et qui les avaient promenées en triomphe au bout d'une pique. Ce qu'il y a de positif, c'est que Louis-Philippe se trouvait entouré d'une coterie d'hommes infâmes qui travaillaient à pousser le peuple à l'anarchie et qui poursuivaient secrètement les projets d'accaparement des blés. Quoi qu'il en soit de la vérité des accusations qui pesaient

sur d'Orléans, toujours est-il que Louis XVI y ajouta quelque créance, puisqu'elles le décidèrent à l'exiler à Londres.

Lorsque l'effervescence fut un peu calmée, la cour reprit ses projets de réaction royaliste, de fuite et d'invasion étrangère; n'osant point encore sortir de Paris, elle voulut au moins tirer parti de sa position, et chercha à détourner les soupçons. Louis XVI écrivit au président de l'Assemblée nationale qu'il s'était décidé à établir sa résidence dans la capitale, et qu'il invitait les députés à y transférer le siége des séances, et à nommer des commissaires pour choisir un local convenable. Les représentants se rendirent aux désirs du monarque, et vinrent s'établir à l'archevêché de Paris le 19 octobre; quelques jours après, ils occupèrent le manége des Tuileries.

Si la cour intriguait pour faire revivre l'ancien ordre de choses, il est juste de dire que le peuple ne négligeait rien pour assurer le triomphe de la liberté: partout les gardes nationales se formaient en fédération pour faire respecter les décisions de la Constituante, pour assurer la libre circulation des blés, favoriser leur transport, prendre en sauvegarde tout ce qui était relatif aux subsistances, ainsi que l'approvisionnement de la capitale et des autres villes de la France. La lutte était ouverte entre le despotisme et la démocratie; les nobles, les prêtres et les militaires tenaient des conciliabules et conspiraient; les citoyens, de leur côté, formaient un comité de recherches, et une contre-police pour surprendre les secrets de leurs ennemis. Ce fut ainsi qu'on découvrit les fils d'une conjuration dans laquelle se trouvait Monsieur, frère du roi, et qui avait pour but d'enlever

Louis XVI et la famille royale, de les conduire à Péronne, de soustraire les sceaux de l'état, et de faire assassiner les chefs les plus influents de l'Assemblée. Douze mille Suisses, douze mille Allemands, et un nombre considérabled'eng agés volontaires, devaient aider à l'exécution de ce coup de main. Le marquis de Favras était l'âme de l'intrigue : ce vil agent fut arrêté, jugé par une commission, condamné à faire amende honorable et à être pendu en place de Grève, ce qui fut exécuté. Le comte de Provence vint se justifier devant les représentants de la Commune de toute participation à ce complot, et jura sur son honneur qu'il n'avait en rien trempé dans cette affaire. Plus tard, on trouva la preuve irrécusable de la culpabilité du prince, dans une lettre qui fut saisie dans les papiers d'un sieur Durand de Maillane : elle était adressée à Favras et datée du 1er novembre 1789. Monsieur lui écrivait : « Je ne sais à quoi vous employez votre temps et » l'argent que je vous envoie. Le mal empire; l'Assemblée » nationale détache tous les jours quelque chose du pouvoir » royal; que restera-t-il si vous différez? Je vous l'ai dit et » écrit souvent, ce ne sera point avec des libelles, des tri- » bunes payées, quelques malheureux groupes soudoyés, » que l'on parviendra à écarter les hommes d'action qui ont » excité l'insurrection parmi le peuple. Il faut que dans » l'émeute excitée par vous on corrige les mutins de ma- » nière à n'y plus revenir. Ce plan a en outre l'avantage » d'intimider la nouvelle cour et de décider l'enlèvement » du roi. Une fois à Metz ou à Péronne, il faudra bien que » mon frère se résigne. Tout ce qu'on veut est pour son » bien. S'il aime la nation, il sera enchanté de la voir bien

» gouvernée. Renvoyez au bas de cette lettre un récépissé de » deux cent mille livres. »

On prétendit à cette époque que la reine n'était point étrangère à cette intrigue; et ce qui contribua à maintenir cette croyance, fut qu'elle accorda une pension à la veuve de Favras, et qu'elle fit enlever du greffe du Châtelet les pièces principales du procès. Mais le mauvais succès de ces tentatives la convainquit qu'elle n'avait aucun compte à faire sur les courtisans qui l'entouraient, et la détermina à chercher des alliés dans les rangs de ceux qui s'étaient montrés ses ennemis. Elle s'adressa à Mirabeau, qui déjà avait vendu, en plusieurs circonstances, son concours aux ministres, et lui donna un rendez-vous mystérieux dans une cave des Tuileries. Marie-Antoinette posa les conditions de son marché avec le tribun, suivant ce qu'elle dit elle-même dans une lettre adressée au marquis de Bombelles : « J'ai donné au comte de Mirabeau » une première somme de deux cent mille écus; je me suis » engagée à lui payer une pension de cinquante mille livres » par mois et à l'élever au ministère; ensuite je lui ai livré » mes mains à baiser, faveur qu'il a reçue avec des transports » de joie tellement inexprimables, que ce gentilhomme, qui » jusqu'alors m'avait paru un démon déchaîné par l'enfer, » me sembla un ange descendu du ciel pour sauver la fa- » mille royale. »

En échange des faveurs de la reine, Mirabeau travailla sourdement pour la cour; il fit décréter la loi martiale contre les attroupements de citoyens; il émit l'opinion que dans une assemblée législative le pouvoir exécutif devait avoir la plus grande influence, et employa tous ses efforts pour faire ad-

mettre les ministres du roi dans l'Assemblée nationale, avec voix consultative. Cette motion parut tellement extraordinaire qu'elle fit ouvrir les yeux aux députés sur les causes de sa défection, et acheva de le déconsidérer. L'Assemblée constituante passa outre malgré les continuelles déclamations de Mirabeau, et poursuivit le cours de ses travaux; elle décréta la vente des biens ecclésiastiques au profit de la nation; elle changea la division territoriale de la France, abolit les vœux monastiques, le droit d'aînesse, les lettres de cachet et les gabelles; elle s'occupa également d'élaborer un plan de finances, et nomma une commission pour chercher les moyens de mettre un terme aux embarras du trésor. Elle exigea même que les ministres donnassent aux membres du comité des pensions communication du livre rouge, où s'inscrivaient les sommes délivrées sous le bon plaisir du roi ou sous celui de la reine. Ce registre n'était pas le seul qui servît à la comptabilité des dépenses mystérieuses, des dons inconsidérés et des récompenses accordées à la prostitution, mais les autres livres avaient été lacérés; un entre autres sur lequel étaient inscrites les ordonnances du comptant, sorte de dépenses qu'on aurait eu le plus de honte à produire, et qui s'étaient élevées dans les années le moins chargées à la somme de quatre-vingt-deux millions, et dans certaines jusqu'à cent quarante-cinq millions!

Doit-on s'étonner de la détresse du trésor public sous le règne de Louis XVI? Faut-il être surpris qu'un cri général se soit élevé en France contre la cour, lorsqu'on voyait les richesses de la nation livrées aux courtisans corrompus, aux messalines éhontées qui formaient la société de la reine et

qui continuaient les désordres, les bassesses et les turpitudes de l'administration du crapuleux Louis XV?

Sa majesté, forcée de consentir à l'examen du livre rouge par les membres du comité des finances, fit sceller les feuillets qui donnaient le détail des sommes englouties par son aïeul dans l'infâme Parc-aux-Cerfs, et demanda que le secret fût respecté. Les députés se conformèrent aux désirs du monarque, et se contentèrent de faire le dépouillement des dépenses qui s'y trouvaient relatées depuis son avénement à la couronne. Ce travail fut ensuite imprimé et distribué à tous les membres de l'Assemblée nationale. Monsieur, comte de Provence, était porté pour une somme de 13,824,000 livres comme supplément à son revenu, pour trois années. Monseigneur le comte d'Artois figurait pour 22,550,000 livres reçues pendant la même période, indépendamment d'un million de rentes viagères payées à sa décharge, de ses pensions, de ses domaines, de ses apanages et de ses propriétés particulières, qui lui rapportaient d'énormes revenus. Le duc de Polignac, le mari de la favorite de la reine, était noté pour un don de 1,200,000 livres, en récompense de ses services; et un sergent, nommé Jean-René Hamèle, du régiment de Flandre, pour 44 livres 4 sous, pour le récompenser de ce que par sa valeur il avait contribué à la prise de Dunderstadt!! Outre l'ordonnance au porteur de 1,200,000 livres, le duc figurait pour une pension de 120,000 livres, et sa famille pour 700,000. De plus, il lui était concédé un droit sur tout le poisson de mer qui se consommait à Bordeaux et dans toute la Guyenne, la donation des alluvions de la Garonne, qui permettait aux Polignac de dé-

pouiller selon leur bon plaisir les propriétaires riverains du fleuve. Les Noailles, les Choiseul, les Guiche y étaient gratifiés de sommes considérables : l'incestueuse duchesse de Grammont était portée pour une pension de 150,000 livres, en récompense de prétendus services politiques; la princesse de Vaudemont pour une pension de 100,000 livres, « en considération des services de son frère le prince de Lambesc, » l'un des amants de la reine; madame de Lamballe pour 100,000 livres de gratification annuelle en plus de son traitement, qui était de 400,000 livres; M. de Champcenetz pour 25,000 livres par quartier. Des gratifications de 200,000, de 300,000 livres étaient accordées à un Sartine, ancien lieutenant de police, à un Saint-Priest, à un Civrac, à un Ségur et à d'autres encore. La du Barry y figurait pour une somme de 5,000,000 à titre d'indemnité et en échange de 1,200,000 livres de contrats à quatre pour cent; son mari pour une pension de 80,000 livres, et son beau-frère le comte Jean du Barry pour une autre pension de 150,000 livres; en outre, cette prostituée recevait 300,000 livres par quartier, ou 100,000 livres par mois, ou 3,300 livres par jour pour son entretien. Autour d'elle se trouvaient groupés les Richelieu, les Fronsac, les Bertin, les Maupeou, les d'Aumont, les Bonnac, les Brézé, les d'Aligre. Le duc de Coigny, l'un des amants de Marie-Antoinette, était doté de 100,000 livres pour l'aider à soutenir son rang à la cour; de 100,000 livres pour la même considération; de 200,000 livres pour la charge d'écuyer du roi; de 200,000 livres en indemnité pour la suppression de cette charge; de 300,000 livres à la recommandation de la reine, et de 100,000 livres en considération de ses services, en to-

talité de 1,000,000 de livres par an. Le beau Dillon, l'un de ses rivaux, était porté pour 160,000 livres, en considération de ses services secrets; le comte de Vaudreuil, pour de pareils services, avait reçu, en moins de huit ans, 2,885,000 livres, indépendamment de 300,000 livres de traitement annuel pour sa charge de grand fauconnier de France; le comte de Fersen, général danois, un autre des amants de sa majesté, figurait pour une pension de 150,000 livres; Campan, simple valet de chambre et secrétaire intime de la reine, figurait pour une pension de 45,000 livres; les onze maréchaux de France, dont deux Noailles, pour 1,100,000 qu'ils se partageaient annuellement; Beaumarchais y était porté pour une somme de 1,000,000, à la recommandation de la reine, « en récompense des intrigues galantes dont il s'était » fait le courtier, et des services rendus en traitant à Londres » pour la suppression de pamphlets et particulièrement pour » les mémoires qui avaient trait à l'affaire du collier. »

Un seul chapitre indiquait une dépense de 58,825,000 livres, sans autre désignation que celle-ci : Pour service connu seulement de sa majesté....... On y voyait encore figurer l'opulent d'Aligre, premier président de Paris, renommé par son avarice sordide, pour des gratifications de 100,000 écus et pour une pension de 90,000 livres; un baron de Bezenval y était porté pour 200,000 livres de gratification et 60,000 livres de pension; un prince de Condé, pour des pots-de-vin de 600,000 livres et des dons de 300,000 livres. Les frères du roi, en outre des sommes dont nous avons déjà parlé, y figuraient, savoir : Le comte de Provence pour une rente annuelle de 3,700,000 livres, et une autre somme de

800,000 livres destinée au payement de l'entretien de ses écuries; le comte d'Artois pour 4,500,000 livres.

Il semblait réellement que ces voleurs titrés se crussent revenus au temps où Mazarin disait : « La France est comme » un bon âne, plus on le charge mieux il marche ; » et où le surintendant Bullion écrivait à Louis XIII : « Sire, vos » peuples sont trop heureux, ils n'en sont pas encore réduits » à manger de l'herbe. »

L'Assemblée nationale poursuivit avec persévérance le cours de ses travaux, et rendit différents décrets d'une utilité incontestable sur l'uniformité des poids et des mesures, sur l'organisation de la municipalité, et particulièrement sur l'abolition de la noblesse. Elle défendit de prendre les titres de prince, duc, comte, marquis, vicomte, vidame, baron, chevalier, messire, écuyer, et toute autre dénomination de rang ou de caste. Ainsi tous les nobles durent se résigner à reprendre leurs noms de famille et à faire l'abandon de leurs dénominations fastueuses; les Montmorency ne furent plus désignés que par le nom de Bouchard que portaient leurs ancêtres; les d'Uzès devinrent Battet; les Richelieu, Vignerot; les Béthune, Beton; les Villeroy, Neuville; les la Rochefoucault, Vert; les Luynes, Cadnet; les Saint-Priest, Guignard; les Coigny, Franquetot; les Sémonville, Huguet; les Breteuil, Tonnelier; les Vaudreuil, Rigaud; les Caraman, Riquet; les la Fayette, Mottié; les Mirabeau, Riquetti. Toutes les désignations féodales, tous les noms usurpés ou gagnés par de sales services, furent anéantis.

Malgré les progrès de la démocratie, la cour était loin de désespérer du salut de la royauté; elle comptait sur Mira-

beau et sur la Fayette pour arrêter la marche de la révolution et faire peu à peu rétrograder les esprits. Vain espoir! chaque jour enlevait à l'un et à l'autre de ces grands meneurs quelque parcelle de leur popularité et les rendait impuissants à soutenir le trône vermoulu des Capets.

Une cérémonie imposante, la fête de la fédération, qui avait été annoncée pour célébrer le jour anniversaire de la prise de la Bastille, vint encore resserrer les liens de la fraternité et accroître la haine pour le despotisme. Cette fête devait avoir lieu au Champ-de-Mars; mais comme l'état du terrain offrait de graves inconvénients pour la disposition des estrades, la Commune de Paris dut faire un appel aux travailleurs volontaires de toutes classes, de toutes professions et de tous les âges, pour aider à former des tertres autour de cette vaste enceinte. Plus de cent mille citoyens répondirent à l'appel des magistrats, et pendant deux semaines remuèrent, transportèrent, tassèrent les terres au son des instruments de musique et au bruit de cent orchestres qui animaient les scènes et égayaient le travail. Dans ces fonctions de manœuvres, les Parisiens apportaient une telle effusion de fraternité, un enthousiasme si ardent pour la liberté, qu'on se sentait transporté d'admiration pour ce peuple bon, laborieux et frugal. Il y avait dans ces processions de districts conduits à la pelle et à la pioche par leurs municipalités provisoires, dans cette multitude d'hommes qui faisaient eux-mêmes et admirablement la police de l'atelier, une foi sociale capable d'enfanter des miracles sous la direction d'un pouvoir qui l'aurait partagée. Mais pour la royauté, la fête de la fédération était comme une nouvelle insulte, en



ce qu'elle rappelait le souvenir d'une de ses plus éclatantes défaites. Néanmoins Louis XVI dut y assister avec toute sa cour.

Dans ce jour solennel du 14 juillet 1790, le Champ-de-Mars présenta l'un des plus imposants spectacles que jamais l'œil des hommes ait pu contempler. Au milieu d'une galerie disposée devant l'École militaire s'élevait un riche pavillon surmonté de drapeaux blancs, qui couvrait le trône sur lequel était assis le monarque; à sa droite, sur la même estrade, se trouvait le fauteuil occupé par le président de l'Assemblée constituante; dans le fond du pavillon, sur une tribune réservée, se tenaient la reine, le dauphin et les princesses. En avant de la galerie, sur un vaste amphithéâtre, étaient disposés des gradins occupés par les députés et les corps constitués invités à la cérémonie; enfin, sur l'esplanade se déployaient les lignes des confédérés, au nombre de onze mille hommes, pour les armées de mer et de terre, et de dix-huit mille pour les gardes nationales. Trois cent mille spectateurs formaient un épais rideau autour de cette vaste enceinte. Dans l'intérieur, on avait dressé l'autel de la patrie ; deux cents prêtres, revêtus d'aubes blanches que serraient de larges ceintures tricolores, garnissaient les degrés de l'autel et assistaient l'un des plus illustres prélats patriotes de l'époque, l'évêque d'Autun, Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, qui célébra l'office divin. Après la messe, les fédérés défilèrent devant l'autel, et prêtèrent le serment civique. Ensuite Louis XVI se leva, et du haut de son trône prononça la formule suivante : « Moi, roi des Français, je jure à la » nation d'employer tout le pouvoir qu'elle m'a délégué à » maintenir la constitution et à faire exécuter les lois.

Les mêmes fêtes de la fédération furent répétées dans les provinces et excitèrent dans le peuple et dans l'armée un enthousiasme incroyable ; les agents de l'autorité prirent enfin quelque inquiétude de ces manifestations, et s'occupèrent des moyens de les étouffer. Le ministre de la guerre, de la Tour du Pin, ne songea rien moins qu'à faire décimer les régiments suspects, en se servant des soldats suisses ou allemands, et provoqua en sous-main des rébellions dans plusieurs corps pour avoir occasion de sévir. A Nancy, il eut un succès complet; par ses ordres, le marquis de Bouillé, cousin de la Fayette et gouverneur de la province, vint investir, à la tête de troupes dévouées, trois régiments de la garnison suspectés de patriotisme. Cet infâme, non content de faire verser le sang de braves soldats dont tout le tort était de se rappeler qu'ils étaient des hommes et non point des machines, tourna sa fureur contre les habitants et en fit un massacre effroyable. Plus de trois mille citoyens furent égorgés par les farouches satellites du gouverneur, et parmi les victimes, huit cents femmes, dont plusieurs enceintes, et de toutes jeunes filles que ces monstres avaient préalablement violées.

Quand ces terribles exécutions furent terminées, le marquis de Bouillé rendit compte de sa campagne dans les termes suivants : « J'ai l'honneur de vous apprendre que j'ai heu- » reusement rempli vos intentions en ce qui concernait les » trois régiments travaillés par les démocrates; le Mestre- » de-camp est en fuite, celui du Roi est caserné et repen- » tant, celui de Château-Vieux est presque exterminé, plu- » sieurs milliers de patriotes sont tués, le club des Amis » de la Constitution incendié; enfin, je n'ai perdu que

» trois cents hommes, et le calme est parfaitement rétabli. »

Aussitôt que la nouvelle de ces massacres fut connue à la cour, Louis XVI envoya à l'Assemblée nationale une lettre que nous rapportons textuellement : « J'ai chargé M. de la » Tour du Pin de vous informer des événements qui ont » rétabli l'ordre dans la ville de Nancy; nous le devons à la » noble conduite et à la fermeté du marquis de Bouillé. J'es- » père que désormais on ne verra plus aucun régiment se » montrer indocile à la discipline militaire. »

Les Parisiens furent loin de partager les sentiments du monarque au sujet des boucheries de Nancy; à la première rumeur des atrocités qui s'étaient commises dans cette malheureuse cité, une émeute de quarante mille hommes assiégea l'Assemblée nationale et vint demander le renvoi des ministres qui avaient autorisé les massacres; une autre bande de quatre à cinq mille individus se porta à l'hôtel de la guerre pour s'emparer de la personne du ministre; mais celui-ci s'était prudemment enfui à Saint-Cloud, et avait laissé une garde nombreuse et des canons pour défendre le ministère. Le lendemain, les mêmes hommes se rassemblèrent aux Tuileries et renouvelèrent les cris : « A bas les ministres! » Cette démonstration hostile de la population contre l'autorité, décida Necker à donner sa démission et à partir furtivement dans la nuit. Sa retraite entraîna celle des autres ministres, à l'exception de Montmorin, qui resta au département des affaires étrangères. Duportail fut élevé à la guerre, Fleurieu à la marine, et Duport-Dutertre à la charge de garde des sceaux; l'Assemblée nationale s'empara de la direction des finances. Quand l'effervescence des citoyens fut calmée, la

Constituante reprit ses délibérations relativement aux affaires de Nancy; et comme la majorité des représentants, dirigée par Mirabeau, était vendue à la cour, elle décida qu'il serait adressé des remercîments au général Bouillé sur sa conduite. La Commune alla plus loin encore : à l'instigation de Bailly, elle fit une cérémonie funèbre au Champ-de-Mars, en l'honneur des séides de la tyrannie qui avaient été tués dans la mêlée. La Fayette prononça également l'éloge de l'exécrable Bouillé, et voulut lui faire voter des remercîments par les gardes nationales qui étaient sous ses ordres. Vingt-huit bataillons sur soixante refusèrent d'adhérer à cet acte d'infamie; deux surtout se distinguèrent par des arrêtés très-énergiques; les trente-deux autres se couvrirent de honte en répondant aux vues du général. Cette disposition d'une partie de la bourgeoisie de Paris à suivre l'impulsion des chefs, inspira aux meneurs l'idée de donner au roi une maison militaire composée de six mille gardes nationaux du centre, la plupart gens tarés.

Ce projet excita de violentes oppositions dans la partie saine de la Constituante et dans le peuple; vainement la cour organisa une sorte de ligue de spadassins qu'elle déchaîna sur les députés les plus hostiles à sa politique; l'opinion publique fit explosion et empêcha l'exécution de ses coupables manœuvres. Louis XVI se rejeta alors du côté des étrangers, et pressa les armements qu'il faisait solliciter depuis longtemps. Voici la lettre qu'il envoya au roi de Prusse Frédéric-Guillaume, que nous trouvons dans un ouvrage intitulé « Mémoires d'un homme d'État, » et qui jamais n'a été démentie : « Je viens de m'adresser à l'empereur d'Allema-

» gne, à l'impératrice de Russie, aux rois d'Espagne et de
» Suède; je leur présente l'idée d'un congrès des principales
» puissances de l'Europe, appuyé d'une force armée, comme
» la meilleure mesure pour arrêter ici les factieux, pour
» donner le moyen de rétablir un ordre de choses plus dé-
» sirable, et empêcher que le mal qui nous travaille puisse
» gagner les autres états. J'espère que votre majesté ap-
» prouvera mes idées et qu'elle me gardera le secret le plus
» absolu sur la démarche que je fais auprès d'elle, parce que
» les circonstances où je me trouve m'obligent à la plus
» grande réserve....... »

Les puissances étrangères accueillirent favorablement la demande du roi; toutefois elles signifièrent au baron de Breteuil, qui était chargé des négociations au nom de sa majesté, qu'elles ne déclareraient la guerre à la France que sous la condition expresse que Louis XVI se mettrait à la tête des armées coalisées. Cette décision des souverains détermina la cour à prendre définitivement des mesures pour assurer sa fuite hors du royaume; mais la chose n'était plus aussi facile, à cause de la surveillance active qu'exerçaient les districts sur le château. On chercha d'abord à occuper les esprits en faisant élever Mirabeau à la présidence de la chambre des représentants; ensuite on essaya d'intimider les patriotes en opérant de mystérieuses arrestations, et en les traduisant devant les bureaux de la ville sous les plus frivoles prétextes; enfin on organisa des bandes de nobles qui prirent le nom de chevaliers du poignard, et qui n'osant pas attaquer au grand jour les écrivains démocrates, les assassinèrent le soir au coin des rues.

Lorsqu'on jugea le moment favorable, on fit partir Mes-

dames, tantes du roi, pour l'Italie, avec un passe-port délivré par la Constituante et contresigné par le monarque; puis on organisa une émeute pour donner le change aux patriotes qui veillaient constamment sur les Tuileries et pour les attirer sur un autre point de Paris. Dans la journée qui avait été fixée pour la fuite de la famille royale, des agents de police firent circuler la nouvelle que l'on devait transporter au milieu de la nuit, dans le donjon de Vincennes, des poudres et des munitions. Des cohortes de mouchards se répandirent dans les rues du faubourg Saint-Antoine, propagèrent les bruits de prétendues conspirations royalistes, ameutèrent les ouvriers et les excitèrent à se porter sur Vincennes. Bientôt l'exaspération devint extrême, et toute la population se mit en route pour démolir l'affreux donjon, cette seconde bastille du despotisme. Pendant que l'émeute franchissait les barrières de la capitale, une autre comédie se passait dans l'intérieur des Tuileries; un certain marquis de Court, ancien lieutenant de roi à Salins, se faisait arrêter dans la chambre du dauphin, armé d'un stylet-baïonnette; et sous prétexte de mettre en sûreté la famille royale, on faisait évacuer le jardin et l'on garnissait les avenues de troupes dévouées à la cause. C'était le signal dont la cour était convenue avec les chevaliers du poignard, pour leur indiquer le moment où ils devaient s'introduire dans le château; car ces misérables, qui étaient au nombre de plus de sept cents, avaient leur rôle dans cette affaire : ils devaient simplement égorger les postes de l'intérieur du palais occupés par la milice bourgeoise. D'autre part, le général la Fayette rassembla la garde nationale et se dirigea du côté de Vin-

cennes, pour faire une utile diversion et rendre d'autant plus facile l'évasion du roi. La vigilance des citoyens fit échouer ce complot si bien ourdi, si laborieusement combiné; les sentinelles, étonnées de voir une multitude de gens bizarrement accoutrés pénétrer dans le palais, en conçurent des soupçons, et avertirent les chefs de postes de ce qui se passait. Ceux-ci donnèrent à leur tour l'alarme au dehors, demandèrent des renforts, et quand ils furent en nombre suffisant, ils cernèrent les issues du château, firent des perquisitions dans les appartements, arrêtèrent trente des plus mutins, et chassèrent la foule des conjurés à coups de crosse. Cette conspiration avortée n'eut d'autre résultat que de rendre la surveillance plus active autour des Tuileries, et de faire décréter l'armement des places frontières; et l'organisation d'une armée révolutionnaire.

Un autre coup bien plus terrible allait frapper la cour: Mirabeau se mourait. Cet homme extraordinaire, assemblage de vertus et de vices, de grandeur et de bassesse, s'éteignit dans sa quarante-deuxième année, au moment où son concours devenait de plus en plus nécessaire à la monarchie. Les royalistes ne manquèrent pas de répandre le bruit que Mirabeau avait été empoisonné par le club des Jacobins, et plusieurs journaux se firent les échos de cette calomnie. Mais une pièce irrécusable, le procès-verbal d'autopsie fait par le savant docteur Cabanis, en présence des médecins Petit et Vicq-d'Azyr, de plusieurs chirurgiens et représentants, dément complétement cette assertion. Il demeura prouvé par l'inspection des intestins et du cœur que depuis longtemps sa robuste constitution avait été minée par des excès de

toute nature, par des travaux prodigieux, par l'usage constant de préparations aphrodisiaques; enfin qu'il avait été emporté par un dernier excès de débauche. Sa mort fut l'objet d'un deuil général. Le peuple oublia ses trahisons pour se souvenir des services qu'il avait rendus à la cause de la liberté; les haines semblèrent amorties sur sa cendre; toutes les opinions se réunirent pour célébrer ses funérailles. L'Assemblée nationale lui décerna à l'unanimité et par acclamations des honneurs extraordinaires. Il fut décrété que ses restes seraient déposés dans l'église Sainte-Geneviève, qui reçut dès lors la dénomination de Panthéon, et fut destinée à conserver les dépouilles mortelles des citoyens illustres qui avaient bien mérité de la patrie.

La cour, privée de son intrépide défenseur, désespéra de dominer la position, et songea à réaliser ses projets de fuite, mais en prenant de telles précautions qu'un nouvel échec devînt impossible. Voici la ruse machiavélique dont on se servit. Le roi, à un jour déterminé, envoya prévenir l'Assemblée nationale qu'il désirait se rendre à Saint-Cloud pour faire ses pâques, et sans plus de mystère il ordonna les apprêts de son départ et monta avec sa famille dans sa voiture. L'annonce de cette retraite à Saint-Cloud se répandit rapidement dans Paris; les gardes nationaux accoururent aux Tuileries, arrêtèrent le carrosse royal, et forcèrent Louis XVI, Marie-Antoinette et leurs enfants à rentrer dans les appartements. C'était précisément ce qu'on désirait. L'empressement de la milice à s'opposer au départ du monarque eut pour effet de convaincre les patriotes qu'ils pouvaient compter sur elle pour réprimer toute tentative d'éva-

sion et les rendit moins vigilants. La Fayette eut même soin, afin d'augmenter leur confiance, de doubler les postes autour du château et aux barrières de Paris. Une semblable mesure, bien loin de nuire à ses projets, en assurait l'exécution, attendu qu'elle écartait les soupçons, et lui permettait au besoin de remplacer les gardes nationaux par des agents de police déguisés. Enfin, toutes les dispositions ayant été prises, Louis XVI adressa des instructions confidentielles au marquis de Bouillé, l'ordonnateur des massacres de Nancy, pour l'informer qu'il partirait dans le milieu de la nuit du 19 au 20 juin, et qu'il eût à envoyer à sa rencontre des escortes pour assurer sa fuite jusqu'à Montmédy, place frontière de la Lorraine.

De quelque mystère qu'on cherchât à couvrir les préparatifs de départ de la famille royale, on ne put toutefois empêcher qu'il n'en transpirât quelque chose. Plusieurs patriotes firent part au président du comité des recherches, au maire de Paris et au commandant de la garde nationale, des indices qu'ils avaient d'un nouveau plan d'évasion; mais comme tous les trois étaient vendus à la cour et faisaient partie du complot, ils affectèrent de ne point ajouter foi aux dénonciations, et refusèrent de permettre aucune investigation. Marat, Fréron, Camille Desmoulins, donnèrent vainement de la publicité aux révélations des patriotes; vainement ils annoncèrent dans leurs feuilles que la cour se préparait à consommer un attentat d'autant plus odieux, qu'il allait remettre tout en question au moment où l'Assemblée nationale touchait au terme de ses grands travaux, et allait clore ses séances par la promulgation de la nouvelle constitution.

Bailly et la Fayette continuèrent à repousser les avertissements, et accusèrent les journalistes de provoquer au désordre. Néanmoins la cour n'osa pas se mettre en route au jour fixé, et retarda son départ de vingt-quatre heures. Ce fut dans la nuit du 21 au 22, à une heure du matin, que Louis XVI opéra sa fuite avec la reine, le dauphin, sa jeune fille, madame Élisabeth sa sœur, et madame de Tourzel, gouvernante des enfants de France, tous réunis dans une voiture de forme extraordinaire. Derrière suivait une seconde voiture où se trouvaient les femmes de service. Cet équipage, qui n'employait pas moins de onze chevaux, tant pour les voitures que pour les deux courriers, sortit de la capitale par une des barrières que l'on avait eu soin de confier à des affidés, et s'avança sur la route dans une douce sécurité. Au lieu de se soustraire aux regards curieux, déjà trop attirés par l'énorme berline, Louis XVI, voulant jouir de tous les agréments que présentait un voyage dans une belle saison, descendit de voiture, monta les collines à pied, et aux relais se montra souvent aux portières. A Étoges, il s'arrêta deux heures pour des réparations à son carrosse. Il traversa Châlons à quatre heures et demie et se laissa voir; des royalistes le reconnurent. A la poste suivante, au pont de Sommerveille, il resta jusqu'après sept heures pour attendre la première escorte que devait lui envoyer le général Bouillé, et qui avait déjà rebroussé chemin, dans la supposition que l'affaire était manquée, et pour ne pas éveiller des soupçons en prolongeant un séjour que rien ne motivait.

A Sainte-Menehould, il eut l'imprudence de demander la route au maître de poste Drouet, qui le reconnut immédia-





Bourdet. del. *Fauchery dir.* *Lafond. Sculp.*

tement. Celui-ci n'osa pas donner l'alarme sur l'heure; il laissa partir les voitures et se dirigea par un chemin de traverse sur Varennes, dont elles avaient pris la route. A onze heures du soir, le cortége déboucha à Varennes; Drouet l'avait devancé et s'était entendu avec le maître de poste du lieu. L'éveil avait été donné, les officiers municipaux étaient sur pied, les gardes nationaux en armes, et le tocsin sonnait à toutes volées pour appeler les populations. Louis XVI fut arrêté, conduit dans la maison commune et constitué prisonnier avec toute sa famille. Le lendemain, on fit reprendre au cortége le chemin de Paris. En route, il fut rejoint par trois députés, Barnave, Latour-Maubourg et Péthion, qui avaient été envoyés à la rencontre du roi par l'Assemblée nationale à la nouvelle de l'arrestation.

« Notre marche a été lente, dit Barnave dans son rap- » port à la Constituante, à cause de l'affluence des citoyens » qui se pressaient sur notre passage; mais je dois dire que » la conduite des populations a été admirable; aucun cri me- » naçant ne s'est fait entendre, aucune parole outrageante » n'a frappé nos oreilles..... » Ce rapport a détruit les assertions mensongères des détracteurs du peuple, qui prétendent que Louis XVI fut abreuvé d'insultes, et mérite d'autant plus de créance qu'il émane d'un homme qui avait subi l'influence des charmes de Marie-Antoinette. En effet, dans le court trajet de Varennes à Paris, Barnave avait conçu une violente passion pour l'Autrichienne, et de républicain fougueux était devenu ardent défenseur de la royauté.

Le cortége entra à Paris le 25, à sept heures du soir, accompagné par une foule immense qui gardait le plus profond

silence; Louis XVI et la reine furent réinstallés dans leurs appartements des Tuileries, et mis en état d'arrestation provisoire sous la surveillance de la milice parisienne.

Au milieu de ces événements, la Constituante avait prononcé la suspension des fonctions exécutives et législatives du roi, jusqu'à délibération définitive sur l'inviolabilité de la personne du monarque, et avait publié le décret suivant: « Si Louis Capet rétracte son serment à la constitution, s'il » se met à la tête d'une armée et qu'il la conduise contre la » nation; s'il ne s'oppose pas à toute entreprise de cette es- » pèce commencée en son nom, il sera censé avoir abdiqué, » redeviendra simple citoyen, et sera poursuivi selon les » formes ordinaires pour tous les délits postérieurs à son » abdication. L'effet du décret qui suspend l'exercice des » fonctions du pouvoir exécutif entre les mains du roi sub- » sistera jusqu'au moment où la constitution étant achevée, » l'acte constitutionnel aura été présenté au roi. »

Comme la constitution projetée était dans les intérêts de la bourgeoisie et lui donnait toute influence dans l'état, le décret rendu par les députés obtint son approbation; mais en revanche il fut vigoureusement combattu par la presse démocratique, par les clubs des Cordeliers et des Jacobins, et par la faction de Louis-Philippe d'Orléans.

Le peuple, qui redoutait avec raison de voir se resserrer les chaînes de l'esclavage sous une monarchie constitutionnelle, s'éleva contre le décret, et se porta en masse au Champ-de-Mars pour signer une pétition déposée sur l'autel de la patrie, tendant à obtenir de l'Assemblée nationale que Louis XVI fût déclaré traître à la nation et déchu de la royauté.

Bailly et la Fayette, effrayés de cette manifestation, se hâtèrent de l'arrêter en amenant une collision entre les citoyens et la force armée. Ils profitèrent du rapprochement qui venait de s'opérer entre la cour et la milice bourgeoise, se dirigèrent sur le Champ-de-Mars, à la tête de nombreux bataillons, où ils avaient répandu des aegnts de police déguisés en militaires; puis, arrivés devant les attroupements, ils publièrent la loi martiale. Au lieu de se retirer, le peuple couvrit de huées le commandant général et fit retentir les airs des cris : « A bas le drapeau rouge! à bas les baïonnettes! » La Fayette ordonna alors aux troupes de faire feu!!!....... Ensuite il commanda une charge à la baïonnette et déblaya l'esplanade et les glacis.

« Deux mille cadavres d'hommes, de femmes, de vieil-» lards ou d'enfants furent relevés pendant la nuit, » dit Saint-Just dans un rapport qu'il fit plus tard à la Convention.

La majorité de l'Assemblée nationale, qui était gagnée à la cour et qui depuis la mort de Mirabeau suivait l'impulsion de Barnave, approuva la conduite sanguinaire du commandant de la garde nationale, et rendit plusieurs décrets contre les journalistes et contre les clubs qui avaient pris la défense des victimes. Elle continua ensuite ses travaux, et le 13 septembre de cette même année 1791, elle présenta son projet de constitution à la sanction royale. Louis XVI n'hésita pas à donner son adhésion à l'acte constitutionnel, et le lendemain il vint en personne dans l'Assemblée, accompagné de tous ses ministres, prêter serment à la constitution en ces termes :

« Je viens consacrer ici solennellement l'acceptation que

» j'ai donnée à l'acte constitutionnel. En conséquence, je
» jure d'être fidèle à la nation et à la loi; d'employer tout le
» pouvoir qui m'est délégué à maintenir la constitution dé-
» crétée par les représentants du peuple et à faire exécuter
» les lois. »

Mais dans le moment même où le monarque s'engageait, sous la religion du serment, à maintenir au dedans et à défendre au dehors les droits de la nation, il intriguait auprès des souverains de l'Europe, réunis à Pilnitz, dans le but de former une coalition contre la France, et appelait de tous ses vœux l'invasion. Le comte de Provence et le comte d'Artois étaient chargés des négociations. Nous donnons le texte d'une de leurs lettres pour bien faire comprendre que Louis XVI, que les écrivains royalistes persistent à nous représenter comme étranger aux intrigues de ses frères, était, au contraire, fort bien instruit de leurs machinations. Cette missive, trouvée dans la fameuse armoire de fer, avec tant d'autres pièces importantes, était datée de Schœnbornlust, près de Coblentz.

« Nous nous empressons d'apprendre à votre majesté,
» écrivaient-ils, que les puissances dont elle a réclamé les
» secours sont déterminées à employer leurs forces pour
» comprimer les révolutionnaires de France; que l'empe-
» reur d'Allemagne et le roi de Prusse, le sage Léopold et
» le digne successeur du grand Frédéric, viennent d'en con-
» tracter l'engagement, et que les autres cours sont dans les
» mêmes dispositions.

» Sire, les intentions des souverains qui vous prêteront
» l'appui irrésistible de leurs armes sont droites et pures;

» elles n'envahiront la France que pour la remettre sous le » joug de l'antique monarchie. Leur but est de faire triom- » pher la partie saine de la nation et d'abattre ou d'exter- » miner la partie délirante. Bientôt, nous osons l'affirmer, » les Français, las de prodiguer leurs biens et leur sang, de » voir leurs cités et leurs champs couverts de cadavres et de » ruines, renonceront à défendre une liberté toujours fatale » aux peuples. Bientôt Paris, cette ville impie, accablée par » des armées puissantes, verra tous ses démagogues expirer » dans les tortures et dans les plus affreux supplices..... »

Louis XVI, toujours prompt à s'abuser, regarda la cause de l'absolutisme comme sauvée, puisque les rois prenaient sa défense, et s'endormit dans une douce sécurité. Marie-Antoinette partagea les espérances de son mari; mais au lieu de se tenir dans le repos, elle renoua de nouvelles intrigues, afin de donner plus de force au mouvement réactionnaire.

Enfin la Constituante termina ses sessions le 30 septembre, après vingt-huit mois d'existence, et après avoir rendu dans un si court intervalle deux mille cinq cents décrets, lois ou arrêtés. Cette assemblée fermait ses travaux sous de tristes auspices: à Paris, la cherté croissante du pain excitait de sourdes rumeurs; dans les provinces, la circulation des grains était de nouveau entravée; partout existait une inquiétude et un malaise qui semblaient les avant-coureurs de la guerre civile. La cour, loin de s'appliquer à calmer les esprits, chercha au contraire à accroître les désordres pour amener une rupture entre les partis qui commençaient à se former; et qui se divisaient en républicains purs, en girondins, en constitutionnels, en orléanistes, en monarchistes et en absolutistes.

Un des ministres de Louis XVI, Bertrand de Molleville, s'est chargé lui-même dans ses mémoires de nous apprendre quels moyens on employait de son temps pour faire naître des collisions entre les citoyens et pour assurer le vote des projets qu'il importait à la couronne de faire passer. Comme cette tactique odieuse fut mise en œuvre sous la Constituante et sous la Législative, nous rapportons le passage des mémoires du ministre pour servir à l'intelligence des faits. Ce sera un grave sujet de réflexions et peut-être de rapprochements avec les turpitudes de nos gouvernants du jour.

Bertrand de Molleville s'étend fort complaisamment sur les ignobles fonctions dont il avait été investi pendant son ministère de la marine. « Le roi, dit-il, me confia le soin de diriger un établissement secret de surveillance et d'observation, monté originairement par Alexandre de Lameth et conduit depuis par Delessart. Il consistait en une troupe d'agents subalternes de police, qui devaient assister régulièrement aux séances des assemblées municipales à celles des clubs, suivre les groupes du Palais-Royal, des Tuileries, éclairer les cafés principaux et les cabarets des faubourgs. Parmi eux, les plus intelligents étaient chargés de réfuter les motions incendiaires ou d'en faire d'autres suivant la politique à l'ordre du jour. Ces mêmes hommes étaient également employés pendant la nuit à afficher des placards royalistes ou constitutionnels, selon les circonstances.

« Il existait un autre établissement du même genre pour agir sur l'assemblée des représentants de la nation. Les chefs recevaient directement leurs instructions de la cour et étaient seuls dans le secret. Ils recevaient 50 livres par jour de trai-



tement ou 18,000 livres par an; les sous-chefs, choisis par les premiers, n'avaient que 25 livres; les adjudants étaient nommés par les chefs ou les sous-chefs; ils ne se connaissaient pas entre eux, et avaient pour mission de recruter chaque jour vingt-cinq bandits et de les conduire à l'Assemblée; ils recevaient 10 livres pour eux et 50 sous pour chacun de leurs hommes. On formait ainsi des cohortes de trois à quatre cents mouchards qui envahissaient les tribunes de l'Assemblée nationale, et à commandement applaudissaient, huaient, criaient, pour appuyer les motions ou pour les combattre. Dans certains cas, lorsqu'il y avait par trop de résistance, ils devaient lever le bâton, comme pour frapper les députés qui étaient le plus rapprochés d'eux, en criant que l'Assemblée nationale était composée d'un tas de gueux qu'il fallait assommer. »

Hélas! de nos jours, de pareils scandales se sont renouvelés; des députés ont été insultés, menacés par des agents de police mêlés aux gardes nationaux et revêtus de l'uniforme de la milice bourgeoise. Ce qui démontre que les traditions de l'absolutisme se sont conservées pures et intactes dans la monarchie constitutionnelle.

« Comme les moyens ordinaires, ajoute Bertrand de Molleville, étaient insuffisants pour arrêter les progrès des révolutionnaires, il fallut songer à créer de nouvelles brigades. J'établis dans une maison du Carrousel, en face des Tuileries, sous le nom de Club français ou national, une réunion qui devait servir de point de ralliement aux officiers et aux soldats stipendiés de la garde nationale, aux royalistes qui se trouvaient à Paris et aux embaucheurs d'ouvriers. Les

membres de cette troupe étaient destinés à jouer différents rôles : les uns se mêlaient à la milice bourgeoise, sous prétexte d'aider au maintien de l'ordre, et en réalité pour amener des collisions; les autres servaient en quelque sorte de boucs émissaires, et au risque d'attraper des horions, ils devaient provoquer la garde parisienne dans les émeutes. Ces derniers étaient affublés de bonnets rouges et armés de piques fournies par le club.

» Le roi me félicita sur le plan de ces compagnies, et autorisa les dépenses qu'elles nécessitaient et qui se montaient à quatre ou cinq mille livres par jour, y compris les faux-frais et les rafraîchissements, qu'il fallait fournir au club à très-bas prix pour y attirer un plus grand nombre de soldats. Les piques et les bonnets rouges coûtèrent environ cent mille livres, et cet établissement fut monté complétement en quatre jours. Presque à la même époque j'en formai un autre du même genre et également utile, quoique moins apparent. Il consistait dans une troupe de bandits intrépides et sûrs, tirés des galères et commandés par un nommé Lieutaut, qui avait joué un des principaux rôles dans une insurrection contre-révolutionnaire à Marseille. Le service de cet agent et de ses bandes était dirigé et payé par M. de Monceil. Ces hommes servaient à organiser des émeutes, à porter l'effervescence à son plus haut point d'exaltation, au besoin, à commettre des meurtres et des atrocités pour soulever l'indignation des bourgeois, et les amener à faire usage de leurs armes contre le peuple. D'autres agents étaient préposés à la distribution de pamphlets qui empruntaient les couleurs patriotiques pour faire prendre en haine le parti révolutionnaire, en exagérant



ses principes et en effrayant les citoyens sur le partage des biens. Les mêmes individus étaient chargés de placarder pendant la nuit sur les affiches patriotiques de fausses affiches, qui avaient les mêmes titres, le même format, la même couleur de papier et le même style que les véritables, afin d'attirer mieux les lecteurs dans les piéges que leur tendait la cour. Un grand nombre d'écrivains étaient attachés à la rédaction de ces journaux-affiches, ainsi qu'à celle de plusieurs feuilles périodiques. »

Telles étaient les mesures infâmes au moyen desquelles Louis XVI espérait arrêter l'élan révolutionnaire de la nation. Mais dans le court intervalle qui s'était écoulé entre la promulgation de la constitution et la clôture de l'Assemblée nationale, les colléges électoraux s'étaient rassemblés et avaient nommé des députés pour continuer l'œuvre de la régénération sociale de la France. Le 1er octobre, les nouveaux mandataires du peuple entrèrent immédiatement en séance et prirent le nom d'Assemblée législative. Ils étaient au nombre de sept cent quarante-cinq membres, dont près de quatre cents étaient de simples avocats. On remarquait au premier rang, Danton, Robespierre, Billaud-Varennes, Bazire, Carnot, Brissot, Gensonné, Vergniaud, Isnard et quelques autres membres des clubs des Feuillants et des Jacobins, qui devaient bientôt changer les destinées de la France.

L'ouverture de la Législative eut lieu avec une solennité extraordinaire; l'acte de la constitution fut porté à la séance, par une députation de vieillards, comme un objet sacré; tous les députés, le président Pastoret en tête, firent le serment

de défendre cet évangile politique au prix de leur vie. Le 7 octobre, le roi vint renouveler le serment qu'il avait déjà prêté de gouverner selon les lois; et le 14 il adressa une proclamation aux nobles qui avaient émigré, pour les convaincre de sa parfaite adhésion à l'acte constitutionnel, et les engager à s'y rallier. Mais en secret il prit ses mesures pour que les partisans de l'absolutisme continuassent à sortir du royaume, dans l'espoir que l'absence des riches laissant les pauvres sans travail et sans pain, amènerait un changement inévitable.

Bientôt les émigrations devinrent si considérables, que l'Assemblée législative se détermina, pour y mettre un terme, à rendre le décret suivant : « Les Français rassemblés au delà » des frontières sont, dès ce moment, déclarés suspects de » conjuration contre la patrie. Tout fonctionnaire absent du » royaume sans cause légitime sera déchu de sa place; tout » officier militaire qui abandonnera son drapeau sans congé » ou démission acceptée sera réputé coupable de désertion » et puni comme tel; tout Français qui, hors du royaume ou » sur le territoire, embauchera des individus pour accroître » les rassemblements de Worms et de Coblentz, sera puni » de mort..... »

Cette loi contrariant les secrètes sympathies de Louis XVI, sa majesté usa du privilége que lui donnait la constitution, et refusa sa sanction. Le mois suivant, le roi donna une nouvelle preuve de ses sentiments en opposant encore son veto au décret de l'Assemblée législative relatif aux prêtres non assermentés. Heureusement la découverte d'une lettre, adressée par un receveur général des finances, nommé Varnier, au receveur particulier du département de la Côte-d'Or, jeta

un grand jour sur les machinations de la cour et provoqua des mesures énergiques contre les émigrants. La missive fut lue en pleine assemblée par le représentant Bazire; elle était ainsi conçue:

« Vous pouvez continuer à mettre la même adresse pour le passage de nos employés chez les émigrants; je vous recommande seulement de n'en point faire partir de mariés; ceux-là écriraient à leurs femmes et pourraient faire éventer la mèche. Votre dernier détachement de soixante-trois est arrivé à Coblentz, on en est fort content; ce sont des hommes vigoureux et faits à la fatigue. Ne négligez rien pour faire passer ceux de Dijon et des directions voisines; donnez pour prétexte de leur départ le besoin de renforts aux frontières pour la contrebande; et comme il leur faut un appât, dites-leur qu'on fait de très-bonnes prises et que les fermiers-généraux n'en retiennent rien. La rigueur de la saison et la misère les décideront à passer dans l'armée royaliste. On est très-satisfait de M. Tardy, il enrôle des bandes considérables sans argent. On m'a affirmé que si les princes parvenaient à réunir un corps de vingt-cinq mille hommes, ils entreraient immédiatement en France, et conduiraient les gardes nationales des frontières tambour battant et l'épée dans les reins jusqu'à Paris. Quant à l'Assemblée législative, elle est déjà en grand discrédit, et nous avons tout lieu de croire qu'elle n'attendra pas l'armée royale pour se dissoudre..... »

Les députés, indignés, votèrent, séance tenante, la formation d'une haute cour nationale pour la répression des crimes d'embauchage, et établirent un comité de surveillance. Quelques jours après, Monsieur comte de Provence,

le comte d'Artois, l'ex-ministre des finances Calonne, le vicomte de Mirabeau et plusieurs nobles émigrés furent décrétés d'accusation.

Cette fois Louis XVI n'osa pas entrer en lutte avec l'Assemblée législative, à cause de l'état d'exaspération des esprits; il feignit au contraire de céder à un mouvement d'indignation, se rendit le lendemain à la séance, proposa de déclarer la guerre aux princes qui donnaient asile aux émigrés, et de charger des préparatifs de la campagne le ministre Narbonne, conjointement avec le général la Fayette. Les conseillers de la couronne avaient eu soin, pour faire appuyer cette motion, de garnir toutes les tribunes d'escouades de mouchards; aussi le discours du roi fut-il accueilli par des applaudissements frénétiques. Un grand nombre de députés tomba dans le piége et se rangea de l'avis du monarque. Le peuple, travaillé au dehors par les entrepreneurs d'émeutes et les écrivains stipendiés, demanda également la guerre à grands cris.

Billaud-Varennes et Robespierre avaient seuls pénétré les intentions machiavéliques de la cour; ils les dénoncèrent à la tribune, et cherchèrent à démasquer les traîtres qui poussaient la France dans une guerre européenne au moment où l'on savait les places fortes dégarnies de canons et ouvertes à l'ennemi; au moment où le matériel et le personnel de l'armée réclamaient une nouvelle recomposition; où les gardes nationales étaient sans équipement, où la marine était entièrement désorganisée, où la Vendée était en pleine insurrection et les provinces voisines travaillées par les contre-révolutionnaires.

Leur voix ne fut pas écoutée, la cour l'emporta, et le ministre Narbonne obtint l'autorisation de se rendre sur les frontières pour veiller aux approvisionnements et aux réparations des places fortes, ou plutôt pour les démanteler et enlever toutes leurs munitions, pendant que l'Assemblée législative se disposait à lancer son manifeste de guerre. D'autre part, des agents secrets envoyés auprès de Léopold II, frère puîné de Marie-Antoinette, empereur d'Allemagne, se réunirent au comte d'Artois, qui était alors à Vienne, et le décidèrent à publier une déclaration en faveur de Louis XVI. La lutte était imminente, et la France allait se trouver envahie par les armées étrangères, lorsque heureusement la Providence prit sous sa protection le grand peuple et déjoua les complots des tyrans en frappant d'une mort soudaine Léopold II. Cet événement déconcerta le parti absolutiste, réveilla l'ardeur des patriotes, et amena des divisions dans les conseils intimes du roi. Par suite de ces querelles, Narbonne et Cahier de Gerville furent contraints de donner leur démission, et le ministre des affaires étrangères Delessart fut mis en accusation par les chefs du parti girondin, Brissot, Isnard, Vergniaud, Guadet et autres, qui se vengeaient ainsi de ce qu'il avait refusé d'acheter leurs votes six mille livres par mois.

Louis XVI voyant son ministère désorganisé et sa personne constamment en butte aux dénonciations des girondins, imagina, pour émousser leur malveillance et pour éloigner leurs soupçons, de montrer une extrême déférence à leurs volontés, et de choisir ses conseillers dans leurs rangs. Il nomma aux affaires étrangères le général Dumourier, l'une des créa-

tures de Louis-Philippe d'Orléans, et acheta son concours moyennant une somme de 6,000,000 de livres; il donna le portefeuille de l'intérieur à Roland de la Plâtrière, celui de la guerre à Pierre de Grave, la marine à Lacoste, la justice à Duranthon, et les finances à Étienne Clavière.

En mettant les meneurs du parti girondin à la tête des affaires, la cour fit preuve d'une grande habileté; car elle les obligea de cette manière à devenir à leur insu les instruments de sa politique. La guerre fut déclarée au roi de Bohême et de Hongrie, fils de Léopold II, qui deux mois plus tard fut proclamé empereur d'Allemagne sous le nom de François II. La France mit aussitôt trois armées en campagne, et les envoya aux frontières; l'armée d'Alsace reçut pour chef Luckner, un étranger qui dans la guerre de sept ans s'était battu contre la France; l'armée de la Moselle fut placée sous le commandement de la Fayette, et celle de la Sambre sous les ordres de l'inepte Rochambeau. La direction générale des opérations militaires demeura confiée à Dumourier et au comité secret de la reine.

Dès que le champ fut libre pour la trahison, Marie-Antoinette et ses infâmes conseillers envoyèrent au duc de Brunswick, généralissime des armées ennemies, les plans de la campagne et le mirent à même de faire avorter toutes nos entreprises; de plus ces misérables, pour accélérer la ruine de la France, combinèrent des embuscades avec les Autrichiens, et y firent conduire nos soldats par leurs propres officiers. Ainsi le général Théobald Dillon, parent du beau Dillon, l'amant de la reine, fit exterminer par les Autrichiens un corps de plusieurs milliers d'hommes dont il avait le com-



mandement; ce traître reçut la juste punition de son infamie; les soldats qui avaient échappé au massacre le pendirent à leur entrée à Lille. Une autre division de l'armée de Rochambeau faillit également devenir victime d'une semblable machination; mais grâce à la valeur du chef, qui cette fois n'était pas dans le complot, elle put opérer sa retraite.

Les échecs multipliés de nos troupes éveillèrent enfin les soupçons; de toutes parts on cria à la trahison, et la voix du peuple signala les coupables. L'Assemblée législative s'émut à son tour, se déclara en permanence; et d'après les dénonciations qui furent faites dans son sein, elle enleva au roi sa garde soldée et la remplaça par la milice bourgeoise.

D'autre part, les ministres girondins, furieux d'avoir été pris pour dupes, firent cause commune avec l'opposition, et chargèrent leur collègue Servan, qui avait remplacé Pierre de Grave à la guerre, de solliciter de l'Assemblée législative, à l'occasion du prochain anniversaire de la prise de la Bastille, un décret qui autorisât le renouvellement du serment de fédération de toutes les gardes nationales du royaume, et la formation d'un camp de patriotes sous les murs de Paris. Louis XVI, dont l'audace avait grandi tout à coup depuis les dernières victoires des étrangers, refusa de sanctionner ce décret, retira le portefeuille aux auteurs de la proposition, et nomma de nouveaux ministres.

Toutes les sections de Paris protestèrent immédiatement contre l'usage que la couronne faisait du veto, et nommèrent des commissaires pour venir présenter à l'Assemblée législative et au roi une pétition concernant les mesures rejetées. Préalablement les sectionnaires s'adressèrent au conseil général de la

commune pour obtenir l'autorisation de planter un arbre de la liberté sur la terrasse des Feuillants, en mémoire de la séance du Jeu de paume. La municipalité en référa aussitôt au directoire du département; celui-ci rejeta la demande et déclara qu'il emploierait la force armée pour empêcher tout rassemblement, si l'on tentait de passer outre à sa défense. Vaines menaces! En dépit du mauvais vouloir des suppôts de la tyrannie, le 20 juin, dès cinq heures du matin, les ouvriers des faubourgs, les gardes nationales, les femmes, les enfants, se réunirent sur les places publiques. L'alarme se répandit au château; les fougueux royalistes parlèrent d'envoyer des troupes contre les rassemblements, et de faire écharper les sans-culottes avant qu'ils eussent le temps de s'armer. Mais la nouvelle de l'approche des volontaires de la Bastille fit bien vite disparaître ces velléités de courage. Les citoyens se formèrent en bataillons, et descendirent lentement des faubourgs, pour se réunir à la place des Feuillants, devant la principale entrée de l'Assemblée législative. Vers les deux heures, le cortége se trouvait composé d'un nombre prodigieux d'hommes, de femmes, d'enfants, quelques-uns armés, et la plupart vêtus de leurs habits de fêtes et parés de rubans.

Une députation fut alors envoyée par le peuple auprès de l'Assemblée pour lui porter un tribut d'hommages, et en même temps pour demander l'autorisation de présenter une pétition, et d'être admis à l'honneur de défiler devant elle.

Les deux choses ayant été accordées, la députation fut introduite à la barre, et fit entendre, par l'organe de son orateur Huguenin, une exposition claire et succincte de ses griefs contre la royauté, ainsi que des remèdes à apporter



pour cicatriser les plaies de la patrie. Ensuite les sections, conduites par Santerre et Saint-Hurugue, entrèrent dans la salle, défilèrent aux acclamations des tribunes, sortirent par la porte du manége qui conduisait au passage des Feuillants, et se dirigèrent du côté des Tuileries. Des ordres de la cour firent aussitôt fermer les grilles et les autres entrées du jardin. Un bataillon de la garde nationale vint occuper les avenues avec trois canons chargés à mitraille et dirigés sur le peuple. Il y eut alors un moment d'hésitation; mais l'affluence augmentant toujours, les personnes qui se trouvaient en tête de la colonne et qui étaient pressées au point d'étouffer, firent des efforts surnaturels, rompirent la grille, s'élancèrent sur la terrasse et envahirent le jardin. Aucun garde n'osa heureusement mettre le feu aux pièces.

Cette multitude inoffensive se reforma immédiatement en peloton, défila en bon ordre sous les fenêtres du château, gagna la place du Carrousel et vint se présenter à la porte royale, les membres de la députation en tête. Un canonnier, placé dans l'intérieur, leva la bascule qui retenait les deux battants et laissa le passage libre. En quelques instants le grand escalier du château fut inondé d'hommes, de femmes et d'enfants, qui se répandirent dans les appartements, demandant le roi à grands cris.

Louis XVI, tremblant, éperdu, ne sachant de quel côté fuir et voyant son palais envahi, se décida, sur les représentations de trois de ses ministres qui se trouvaient au château, à donner au peuple la satisfaction qu'il demandait et à permettre aux sections de défiler devant lui. Il se rendit dans la pièce appelée l'Œil-de-bœuf, se retrancha dans l'embra-

sure d'une fenêtre, monta sur une banquette, fit placer devant lui les ministres Beaulieu, Lajard et Terrier, cinq ou six autres courtisans et quatre grenadiers de la garde nationale, ensuite il donna l'ordre d'ouvrir. Vingt à trente hommes s'élancèrent aussitôt dans l'appartement. Le boucher Legendre, qui était l'un des premiers, lut d'une voix tonnante la pétition du peuple. Le monarque répondit en balbutiant : « Je ferai ce que la constitution et les décrets » m'ordonnent de faire. »

La foule s'écoula, non sans donner des marques de son mépris pour le monarque et des sentiments de haine que lui inspirait la vue de ce château où les rois avaient organisé tant de massacres. Du reste, aucune menace ne fut adressée directement à Louis XVI. Un citoyen le somma seulement de placer sur sa tête un bonnet rouge qu'il tendit à un officier de la municipalité et que celui-ci présenta au roi. Comme dans ce moment il eût été dangereux de repousser cet emblème, sa majesté obéit.

Sur les six heures, Péthion, maire de Paris, accourut au château, accompagné de plusieurs officiers municipaux, harangua les citoyens, et parvint promptement à rétablir le calme. Par ses ordres, des gardes nationaux firent doucement refluer le peuple d'un côté, et de l'autre accélérèrent l'écoulement, de sorte qu'à huit heures les appartements étaient entièrement libres. Dans ce mouvement de retraite, quelques groupes envahirent la chambre du conseil, où se trouvaient la reine, Madame Élisabeth, le prince royal et la jeune Marie-Thérèse-Charlotte sa fille. Pendant tout le temps que la foule défila devant la reine, celle-ci demeura debout,

appuyée sur un jeune colonel du régiment de Vintimille, nommé Poissonnier-Despérières, qui tenait le dauphin dans ses bras. Il ne se passa aucun incident digne de remarque. A dix heures, le château, les cours, les jardins furent évacués. On n'eut à déplorer aucun malheur. Grâce au zèle de la municipalité et à l'admirable conduite des canonniers, pas un seul citoyen ne fut tué ni même blessé au milieu de cette grande fermentation.

Dès le lendemain, les royalistes cherchèrent à exploiter les événements au profit d'une réaction, et dans leur aveuglement ils osèrent rêver le rétablissement d'une monarchie absolue appuyée sur la force brutale. Marie-Antoinette se jeta avec ardeur dans cette nouvelle voie, et détermina Louis XVI à envoyer des instructions secrètes à la Fayette sur cet objet. Le général quitta immédiatement son armée, vint à Paris, comparut à la barre de l'Assemblée législative, chercha à intimider les représentants, et annonça que ses troupes étaient indignées des violences commises dans la journée du 20 juin, et qu'elles réclamaient par son organe la punition des auteurs des troubles.

Plusieurs députés prirent la parole, flétrirent en termes énergiques la conduite du général, et le contraignirent à se remettre en route pour rejoindre son armée. La Fayette, par cette démarche inconsidérée, acheva de perdre le peu de popularité qui lui restait. Le jour même de son départ on brisa son buste, qui avait été placé à la Commune, et on le brûla en effigie devant le Palais-Royal.

Louis XVI essaya encore de lutter, et destitua Péthion, maire de Paris, et Manuel, procureur général de la ville,

pour les punir de ce qu'ils avaient autorisé la fête de la fédération; mais l'Assemblée législative intervint, annula l'acte royal, et décréta que, nonobstant le veto, la cérémonie aurait lieu au Champ-de-Mars.

La cause de cette opiniâtreté du monarque à persévérer dans sa résistance aux volontés du peuple, provenait de ce qu'il avait été instruit de l'invasion imminente de la France par les armées étrangères et de ce qu'il regardait le triomphe du despotisme comme assuré. Ses vœux sacriléges furent déçus. En vain il amoncela les obstacles, il multiplia les trahisons; en vain il essaya d'augmenter la confusion, et provoqua la démission de ses ministres, pour laisser la France sans organisation au moment où des armées formidables menaçaient les frontières, le patriotisme des citoyens suffit à tout. Au premier appel de l'Assemblée législative, des milliers de volontaires vinrent se ranger sous les drapeaux.

On atteignit au milieu de ces événements le 14 juillet, troisième anniversaire de la prise de la Bastille. La fête du renouvellement du serment fédératif eut lieu avec une pompe extraordinaire; les six légions de Paris, les fédérés des départements, la gendarmerie à pied et à cheval, les régiments de cavalerie, les troupes de ligne, les membres de l'Assemblée législative et tous les corps constitués se réunirent au Champ-de-Mars et prêtèrent le serment décrété aux cris de « Vive la nation! vive la liberté! » Louis XVI vint également renouveler sur l'autel de la patrie le serment de rester fidèle à la constitution, dans l'espoir que les citoyens répondraient par des cris de « Vive le roi! » mais pas une voix ne fit entendre ce cri d'esclave.



Neuf jours après, le 25 juillet, le duc de Brunswick, généralissime des armées combinées de l'empereur d'Autriche et du roi de Prusse, lança de son quartier général de Coblentz son fameux manifeste de guerre, où se trouvaient entre autres choses ces étonnantes paroles :

« Les gardes nationaux et autres habitants de la France » qui oseront se défendre contre nos soldats seront punis » sur-le-champ suivant les rigueurs du droit de la guerre..... » La ville de Paris sera tenue de se soumettre sans délai au » roi très-chrétien..... En outre, nous déclarons que si les » Tuileries sont forcées, s'il est fait la moindre violence, le » moindre outrage à leurs majestés le roi, la reine ou à » quelque membre de la famille royale, nous en tirerons une » vengeance à jamais mémorable, en bombardant la capitale » et en livrant les révoltés aux plus terribles supplices..... Si, » au contraire, les Français se soumettent immédiatement à » l'empereur et au roi de Prusse, les souverains promettent » d'employer leurs bons offices auprès de Louis XVI pour » obtenir le pardon des erreurs d'une nation coupable..... »

Ce manifeste fut connu dans la capitale le 28, ce qui surprit étrangement, vu la distance de Coblentz à Paris, et fit supposer que la cour avait eu connaissance des démarches des ennemis et se plaisait à propager les mauvaises nouvelles pour intimider les esprits. Mais l'effet fut tout autre qu'on l'avait attendu ; la trahison du roi exaspéra les citoyens ; les quarante-huit sections de Paris s'établirent en permanence et s'occupèrent de rédiger une pétition à l'Assemblée législative pour demander la déchéance de Louis XVI. Une députation des volontaires marseillais les prévint dans l'accom-

plissement de ce devoir, et dans la séance du 2 août réclama l'abolition de la royauté. Le lendemain, Péthion parut également à la barre de l'Assemblée, et au nom de la Commune formula un acte d'accusation contre le monarque.

La majorité de l'Assemblée législative et les meneurs du parti girondin vendus à la cour se montrèrent opposés à cette mesure, et cherchèrent à la faire avorter : afin de décourager les patriotes, ils rendirent même un verdict d'acquittement dans l'affaire du général la Fayette, et refusèrent de le décréter d'accusation pour sa conduite à l'armée et ses intelligences avec les ennemis de la cause publique. Heureusement ils échouèrent dans leur criminel projet : le comité révolutionnaire, sans s'arrêter à aucune considération de danger personnel, dénonça la défection des représentants. Les sections déclarèrent les autorités constituées supprimées, nommèrent des commissaires pris dans leur sein, et décidèrent que tous se réuniraient à la Commune et aviseraient aux moyens prompts de sauver la patrie. Cette délibération était prise dans la nuit du 9 au 10 août.

Aux premières lueurs du jour le tocsin fut mis en branle; de toutes parts des rassemblements se formèrent; l'insurrection descendit des faubourgs et s'avança menaçante vers les Tuileries. Cependant le château restait calme et impassible, tant il comptait sur ses moyens de défense pour triompher de ce qu'il appelait une émeute de brigands. Bien plus, Louis XVI, Marie-Antoinette et la valetaille qui les entourait exprimèrent hautement le vœu d'une lutte impie entre les soldats et le peuple, afin d'assurer d'un seul coup le triomphe de la royauté. Il est vrai que leurs mesures

avaient été admirablement prises. Indépendamment de sept à huit mille agents de police disséminés dans les divers quartiers de Paris, qui devaient à un signal donné tomber sur le derrière des colonnes, le commandant général Mandat avait fait occuper les postes des Tuileries par seize détachements de gardes nationales, qui formaient un effectif de quatorze cents hommes; en outre, le régiment des gardes suisses avait été placé dans l'intérieur du château avec douze pièces d'artillerie. La gendarmerie à cheval était sur pied en totalité; cent hommes gardaient le quai d'Orsay, au bas du pont Royal; six cents autres occupaient la colonnade du Louvre; cent soixante étaient renfermés dans le Palais-Royal; le reste se trouvait dispersé aux embranchements des rues qui aboutissaient au Carrousel.

La gendarmerie à pied était consignée et prête à donner. Plusieurs bataillons dévoués avaient été postés à l'hôtel de ville. Le commandant avait l'ordre de laisser passer la colonne du faubourg Saint-Antoine par l'arcade Saint-Jean, et de la charger en queue pendant que d'autres troupes l'attaqueraient de front. Le bataillon de Henri IV, réuni au Pont-Neuf, devait opérer une manœuvre semblable. La gendarmerie du Louvre avait ordre de laisser avancer sur le quai la colonne du faubourg Saint-Marceau et de la couper lorsqu'elle se trouverait suffisamment engagée; alors, à l'aide d'un à droite et d'un à gauche, elle devait les pousser, partie sous le feu d'une batterie établie au pont Neuf, partie vers le quai du Louvre, dont les guichets avaient été laissés ouverts pour donner passage aux fuyards, afin qu'on pût les bloquer dans un espace resserré et les exterminer sans danger jus-

qu'au dernier. D'autres bataillons de volontaires royalistes devaient également appuyer ce mouvement, et balayer les rues Saint-Honoré, de Rohan et les Champs-Élysées.

Comme on le voit, la cour avait fait ses dispositions de bataille avec un soin tout particulier; et on ne saurait dire ce qu'il serait advenu de la liberté de la France si les défenseurs de la royauté eussent eu le moindre courage. Mais au moment d'agir, les nobles qui étaient à la tête des différents corps eurent peur, et la monarchie fut perdue. La mort du commandant général Mandat contribua surtout à les démoraliser. Cet officier, qui était reconnu pour l'organisateur de tous les plans militaires de la cour, avait été mandé à la barre de la Commune, interrogé, jugé et décrété d'arrestation. Provisoirement on l'avait déposé dans une salle, d'où il était parvenu à s'échapper; mais il ne put arriver jusqu'aux Tuileries; le hasard le fit tomber dans un groupe d'insurgés; il fut reconnu et on en fit prompte justice.

Sur les six heures et demie le rassemblement du faubourg Saint-Antoine franchit sans obstacle l'arcade Saint-Jean, et quand il fut passé, le commandant des troupes stationnées à l'hôtel de ville n'osa pas exécuter les ordres sanguinaires qu'il avait reçus. Les sections du faubourg Saint-Marceau franchirent également le Pont-Neuf, ayant les Marseillais en tête, sans éprouver la moindre résistance. Le bataillon de Henri IV, qui devait les charger en queue, s'était débandé à leur approche; la gendarmerie, qui devait les prendre en flanc, avait déclaré qu'elle ne brûlerait pas une amorce contre les citoyens; et ses officiers avaient été contraints de la conduire au Palais-Royal, de peur qu'elle ne se joignît

aux insurgés. Le peuple arriva sans combattre jusqu'à l'enceinte même des Tuileries, et bientôt vingt-cinq mille citoyens armés se trouvèrent rangés devant le château.

En voyant cette multitude de piques, de fusils et d'épées étinceler au soleil, Louis XVI se troubla; mais sur les remontrances de la reine il reprit une apparence de fermeté, descendit dans le jardin, passa en revue les troupes rangées dans les cours en ordre de bataille, et leur adressa une allocution belliqueuse; puis il remonta dans ses appartements, où sa couardise naturelle ne tarda pas à reprendre le dessus; enfin il se décida à quitter le palais avec la reine, ses enfants, Madame Élisabeth, et à se rendre à l'Assemblée législative pour se mettre sous la sauvegarde de la loi, sans s'inquiéter autrement des personnes qu'il laissait derrière lui, et sans changer les ordres hostiles donnés à ses satellites.

D'un autre côté, les commissaires des sections s'étaient rendus à la Commune, et en avaient pris possession en se déclarant autorité révolutionnaire. Il était alors neuf heures et demie. Presque au même instant les exécutions sanglantes commençaient aux Tuileries. La section des Feuillants faisait fusiller trois misérables qui étaient mêlés à une patrouille de mouchards et qu'on avait reconnus sous leurs déguisements; c'était un abbé nommé Bougon, l'ex-garde du corps Vigier et le journaliste Suleau, tous trois vendus à la cour. Quelques moments après l'action générale s'engagea. Les Marseillais, qui s'étaient avancés les premiers dans le château pour parlementer avec les Suisses, reçurent une décharge presque à bout portant et furent obligés de se replier en désordre. Les sections du faubourg Saint-Antoine répondi-

rent au feu de leurs ennemis par une fusillade serrée et bien nourrie; mais l'avantage resta aux Suisses, qui étaient à couvert. Le Carrousel fut déblayé ainsi que le jardin; cinq pièces de canon furent enlevées aux insurgés; et pendant quelques minutes les royalistes se trouvèrent maîtres du champ de bataille. Ensuite la fortune tourna : les canonniers des faubourgs firent des merveilles; ils placèrent des pièces en batterie aux angles de la rue de l'Échelle et de la porte des Orties, tirèrent à boulets sur les bâtiments qui fermaient les cours, sur l'emplacement occupé aujourd'hui par la grande grille, et parvinrent à les incendier. Une colonne pénétra en même temps dans le jardin par le pont Royal. Les Suisses, menacés de deux côtés à la fois, se replièrent alors sur le grand escalier et firent un feu terrible; mais rien ne put arrêter les Parisiens; les satellites du roi furent débusqués de leur position, poursuivis de chambre en chambre et exterminés par leurs redoutables adversaires. Une centaine de Suisses parvinrent cependant à gagner l'Assemblée législative au milieu d'une grêle de balles et échappèrent au massacre. Les chevaliers du poignard purent également se sauver par un défilé qui conduisait à l'extrémité de la galerie du Louvre, dont on avait oublié de s'emparer. A une heure le peuple se trouva entièrement maître du champ de bataille; mais, hélas! la victoire lui avait coûté cher; trois mille victimes avaient succombé! Ainsi, pour un roi, trois mille citoyens étaient morts; trois mille familles étaient plongées dans le deuil!!!...

Au milieu de ce grand orage, l'Assemblée législative avait été sublime; dès le premier coup de canon, elle avait rendu par acclamations le décret de déchéance du monarque, en sa

présence même, puis elle avait continué ses délibérations avec calme et dignité. Quant à Louis XVI, il faisait une légère collation avec sa famille, dans la loge du logographe, placée à côté du président, pendant qu'on s'égorgeait au dehors, et ne laissait apercevoir aucune altération sur sa figure apathique.

Le peuple fut aussi grand après la victoire que pendant le combat; aucun des objets précieux qui se trouvaient dans le château ne fut égaré; l'or, les diamants, les riches habits, les sacs d'argent, furent religieusement portés à l'Assemblée législative. Il était beau de voir ces hommes, quand tout fut terminé, sortir de cette somptueuse demeure, les poches renversées, les vestes déboutonnées, et s'écriant : « Nous » sommes tous d'honnêtes gens; nous avons pris les armes, » non pour voler, mais pour conquérir la liberté! » A genoux, bourgeoisie rapace et égoïste, à genoux, noblesse cupide et insolente, devant la probité de l'homme du peuple!

Vers deux heures et demie du matin, la famille déchue, qui n'avait point quitté l'Assemblée nationale, fut conduite dans l'appartement de l'architecte des Feuillants, où on lui permit de se faire servir, suivant l'ancienne étiquette, par des nobles. Au 13 août, on transféra Louis XVI, Marie-Antoinette, leurs enfants et Madame Élisabeth à la tour du Temple, où ils furent constitués prisonniers.

Ensuite on s'occupa de la vérification des papiers, des correspondances et des pièces saisies aux Tuileries dans la journée du 10 août. Bon nombre de traîtres, qui de cette manière allaient se trouver démasqués, n'attendirent pas que le travail des commissaires fût achevé, et se sau-

vèrent à l'étranger. La Fayette, qui était très-gravement compromis, essaya de faire révolter son armée et de l'entraîner sur Paris; mais les soldats ayant répondu à ses harangues par les cris de vive la nation, vive la liberté, il se décida à gagner la frontière avec son état-major. Il fut remplacé dans son commandement par Dumourier, créature du duc d'Orléans, qui à son tour devait trahir la France.

A ce moment la patrie courait les plus grands dangers; car, indépendamment des troubles intérieurs qui agitaient Paris et les provinces, les frontières se trouvaient menacées par les armées coalisées de l'Empire et de la Prusse; plusieurs villes étaient déjà tombées au pouvoir de l'ennemi, et les hordes des despotes prenaient la route de la capitale. Mais aux accents de la Marseillaise, cet hymne sublime de Rouget de Lisle, la France entière se leva comme un seul homme, les provinces envoyèrent des bataillons, et des armées s'organisèrent sous les murs de Paris.

Cependant les royalistes n'étaient pas encore découragés; ils osaient prédire la ruine de la patrie, le triomphe des ennemis; les misérables espéraient que les nouvelles recrues, mal armées, à peine vêtues, ne tiendraient pas devant des troupes aguerries et bien disciplinées. Dans leurs conciliabules, ils organisaient de détestables complots, et ne se proposaient rien moins que de se porter aux prisons, aussitôt après le départ des patriotes, de délivrer les prêtres et les aristocrates, de forcer ensuite le Temple, d'enlever la famille royale et de rétablir l'ancien ordre de choses. Heureusement des indiscrétions et la forfanterie de quelques-uns des conjurés donnèrent l'éveil aux Parisiens. On était

au 2 septembre : des groupes nombreux, répandus sur tous les points de la ville, s'entretenaient de la conspiration, et blâmaient les magistrats de la lenteur qu'ils apportaient à rendre leurs jugements contre les ennemis de la cause publique. Le hasard voulut que ce jour il y eût des prisonniers à transférer de l'hôtel de ville à l'Abbaye ; dans le trajet, un de ces forcénés se mit à vociférer des cris de « vive le roi ! » vive l'Autriche ! vivent les étrangers nos libérateurs ! » Un des fédérés qui escortaient les voitures essaya de lui imposer silence ; le royaliste répondit en lui assénant un coup de canne sur la tête. La foule qui suivait, indignée de cet acte de brutalité, fit pleuvoir une grêle de pierres sur les prisonniers et commença à les frapper. Quand les victimes furent arrivées à l'Abbaye, elle se rua sur les vingt et un royalistes que renfermaient les voitures. Trois seulement furent sauvés par le comité de la section des Quatre-Nations ; l'un d'eux était l'abbé Sicard, le vertueux instituteur des sourds muets.

Tout Paris fut en rumeur et dans une fermentation extrême par cet événement ; chacun exagéra le péril ; on discuta, on s'échauffa, et les esprits se trouvèrent bientôt prêts à subir les impressions violentes que les circonstances commandaient. A deux heures après-midi, la commune fit la proclamation suivante : « Aux armes, citoyens, aux armes ! l'ennemi est à » nos portes !!! En présence des dangers pressants de la pa» trie et des trahisons dont nous sommes menacés, le conseil » général arrête : que les barrières seront à l'instant fermées ; » que les citoyens se tiendront prêts à marcher au premier » signal ; que le canon d'alarme sera tiré à l'instant, que la » générale sera battue dans toutes les rues, que les membres

» du conseil général se rendront sur-le-champ dans leurs » sections respectives, pour peindre avec énergie à leurs » concitoyens le péril de la liberté, les conjurations des aris- » tocrates, et pour leur déclarer que nous sommes décidés à » nous ensevelir sous les ruines de la patrie, plutôt que de » souffrir le retour de l'esclavage. »

En même temps que cette proclamation était affichée sur les murailles, le canon tirait, les cloches des églises étaient lancées à toutes volées, les tambours battaient la générale. On peut juger de la confusion qui devait régner dans la capitale, et des sentiments qui agitaient tous ces hommes courant à leurs sections sous l'impression de terreur des armées étrangères et des conspirateurs royalistes. Aussi les terribles résolutions qui furent adoptées dans les sections se ressentirent-elles de cette disposition des esprits.

La section Poissonnière arrêta : « Que pour prévenir l'exécution des affreux complots des prêtres et des suspects enfermés dans les prisons de Paris, tous seraient jugés à l'instant et mis en liberté ou exécutés, selon qu'ils seraient déclarés innocents ou criminels. » La section du Luxembourg décida également qu'il fallait purger les prisons avant de marcher contre les Autrichiens; celles des Postes et des Thermes prirent une décision analogue. En conséquence, des bandes armées se portèrent à l'Abbaye, improvisèrent un jury sous la présidence de Maillard, et procédèrent au jugement des prévenus. Tous les prisonniers qui n'étaient ni Suisses ni gardes du roi furent appelés à tour de rôle, interrogés, et selon qu'ils étaient déclarés innocents ou coupables, ils furent mis en liberté ou livrés aux exécuteurs

qui attendaient dans la cour, armés de piques et de sabres. Aux Carmes, à Saint-Firmin, au cloître des Bernardins, à la Salpêtrière, à la Conciergerie, au Châtelet et à la Force, les mêmes scènes se renouvelèrent. Quant aux femmes renfermées à la Petite-Force, elles furent toutes mises en liberté, à l'exception de la princesse de Lamballe, qui fut transférée à la Grande-Force. On a prétendu que le duc d'Orléans n'était point resté étranger aux massacres qui épouvantèrent la capitale, ni à l'organisation des bandes qui envahirent les prisons. Plusieurs historiens, entre autres Maton de la Varenne, Montjoie et Laurentie, assurent même que Louis-Philippe fut l'instigateur de la mort de la princesse de Lamballe, et qu'il chargea trois de ses créatures, l'Italien Rotondo, Grison dit la Force, et un terrassier nommé Gonor, d'exécuter ses terribles volontés. Ils donnent pour motifs de la haine que le prince portait à son infortunée belle-sœur, un violent dépit amoureux, la colère qu'il ressentait de se voir méprisé, et le désir de s'affranchir d'un douaire de cent mille écus qu'il lui payait annuellement sur la fortune de sa femme. Leurs assertions nous paraissent d'autant plus dignes de créance, que déjà nous avons pu voir que ce monstre ne reculait point devant un assassinat pour se libérer d'une dette ou pour recueillir un héritage. Quoi qu'il en soit, la princesse de Lamballe fut traînée devant le tribunal qui siégeait à la Grande-Force, jugée, condamnée et décapitée. Les mêmes émissaires qui avaient accompli cette grande iniquité placèrent la tête sur une pique et se dirigèrent vers le Palais-Royal, où se trouvait Louis-Philippe, dînant avec plusieurs Anglais et sa maîtresse en titre, madame de Buffon.

Arrivés devant la place, ils s'arrêtèrent et élevèrent leur trophée jusqu'à l'une des fenêtres du salon ; le duc d'Orléans parut à la croisée, contempla froidement cette sanglante image, s'inclina comme pour remercier les assassins, et retourna vers ses convives.

Maton de la Varenne, écrivain royaliste, a donné une liste alphabétique, transcrite presque entièrement sur les registres d'écrou, des prisonniers mis à mort aux Carmes, à Saint-Firmin, à l'Abbaye, à la Force, à la Conciergerie, au Châtelet, à Bicêtre, à la Salpêtrière et aux Bernardins; cette liste élève à mille quatre-vingt-neuf le nombre des victimes, encore y comprend-il deux cent quatorze voleurs ou assassins détenus au Châtelet.

A la suite de ces terribles événements, les électeurs furent convoqués pour nommer de nouveaux représentants et former une Convention nationale. Louis-Philippe, qui songeait plus que jamais à faire tourner à son profit les crimes publics, essaya de dominer la position et de faire entrer ses partisans dans la nouvelle assemblée. Pour s'assurer des suffrages et augmenter sa popularité, il commença par changer son nom d'Orléans en celui d'Égalité; ensuite, comme quelques républicains repoussaient sa candidature, en prétextant sa parenté avec la famille royale, il vint solennellement déclarer au club des jacobins qu'il était le fils du cocher Lefranc et non un Bourbon. Du reste, on doit convenir que ses assertions n'étaient que trop justifiées par l'infamie de sa mère. Son fils aîné, le duc de Chartres, qui se trouvait à l'armée de Dumourier, prit le nom de général Égalité; toute la famille d'Orléans le porta de même.

Le 21 septembre, l'Assemblée législative tint sa dernière séance, et céda la place à la Convention nationale, qui vint siéger dans une des salles des Tuileries. Trois cent soixante et onze députés étaient présents, et Péthion présidait. Sur la proposition de Collot-d'Herbois, l'Assemblée commença ses travaux en décrétant à l'unanimité que la royauté était abolie en France, et que la République était proclamée.

Deux mois après, le 20 novembre, eut lieu la découverte de la fameuse armoire de fer, par suite des révélations du serrurier Gamain, qui seul en possédait le secret. Cette armoire était pratiquée dans le mur, fermée par une porte de fer et placée derrière un panneau qui la dérobait à tous les yeux. Elle renfermait plusieurs liasses de papiers, de lettres et de mémoires, qui témoignaient d'une manière irrécusable de la complicité de Louis XVI dans les machinations de la cour, de ses coupables efforts pour allumer la guerre civile, pour attirer les ennemis en France, et de sa participation aux massacres des patriotes à Nancy, à Nîmes, à Avignon, à Montauban, à la Chapelle, à Courtray, à Carpentras, ainsi que dans les mitraillades de la Bastille, de Versailles, du Champ de la Fédération, et de la funeste journée du 10 août.

En conséquence, Louis XVI fut décrété d'accusation capitale, et une commission fut nommée pour procéder à des investigations sur les délits qui lui étaient imputés. Néanmoins toutes les formes de la justice furent religieusement observées à son égard. On lui permit de se faire assister par un conseil composé d'hommes de son choix, et on procéda dans le cours du procès avec une minutieuse lenteur qui témoignait de la haute impartialité de ses juges. Après qua-

rante-cinq jours de débats, la Convention se déclara suffisamment éclairée sur les cinquante-sept chefs d'accusation qui étaient posés, et passa au scrutin sur les questions suivantes. La première était : « Louis Capet est-il coupable de » conspiration contre la liberté de la nation et d'attentat con- » tre la sûreté générale de l'état? » Il fut répondu, oui, à la presque unanimité. Vergniaud, qui occupait alors le fauteuil de la présidence, proclama, au nom du peuple français, Louis Capet coupable; puis il posa la question suivante : « Le jugement des représentants de la nation sera-t-il soumis » à la ratification du peuple? » Elle fut résolue négativement, à la majorité de quatre cent vingt-trois contre deux cent quatre-vingt-un. Enfin, la question solennelle du châtiment fut posée en ces termes : « Quelle peine sera infligée à » Louis XVI pour le punir de ses crimes? » Trois cent trente-quatre votants se prononcèrent pour la détention, les fers ou la mort différée; trois cent quatre-vingt-sept pour la mort immédiate, vingt-huit députés étaient absents; en conséquence, le président déclara que la peine votée contre Louis Capet était la mort.

Pendant ce terrible procès, on remarqua que Louis-Philippe Égalité était de ceux qui se montraient le plus acharnés contre Louis XVI : il ne se contenta pas de voter la mort, il ajouta l'infamie à la férocité; et ce misérable, qui, sinon par conscience, au moins par pudeur, eût dû se récuser dans un procès où se trouvait en cause son plus proche parent, osa du haut de la tribune prononcer ces paroles : « Uniquement occupé de mon devoir, convaincu que tous » ceux qui ont attenté ou qui attenteraient par la suite à la

» souveraineté du peuple méritent la mort, je vote pour la » mort! » Louis-Philippe espérait par cet excès d'atrocité gagner la faveur populaire et se frayer un chemin au trône; mais sa brutale ambition l'aveugla; ce cri de sang n'excita qu'un sentiment de dégoût; plusieurs députés se levèrent spontanément en détournant la tête, et faisant avec les mains un mouvement comme pour le repousser, ils s'écrièrent : « Oh! l'horreur! oh! le monstre! »

Le décret de mort avait été rendu dans la nuit du 17 au 18 janvier; les journées du 18 et du 19 furent employées à des discussions relatives au sursis demandé par Louis XVI. Le dépouillement des votes constata que sur six cent quatre-vingt-dix députés présents, trois cent dix étaient pour le sursis, et trois cent quatre-vingts contre. En conséquence, la Convention décréta qu'il serait fait notification à Louis Capet de sa résolution dans la matinée du 20, et que l'exécution aurait lieu dans les vingt-quatre heures.

Ce grand acte de justice s'accomplit le 21 janvier 1793, en présence d'un concours innombrable de peuple. Voici en quels termes les commissaires nommés par le Conseil exécutif dressèrent le procès-verbal des derniers instants de Louis XVI.

« A dix heures et quart précises du matin le cortége, dirigé » par Santerre, commandant général, est arrivé dans la rue » et place de la Révolution, conduisant Louis dans une » voiture à quatre roues et approchant de l'échafaud dressé » dans ladite place, entre le piédestal de la statue du ci-de- » vant Louis XV et l'avenue des Champs-Élysées. A dix » heures vingt minutes, Louis, arrivé auprès de l'échafaud,

» est descendu de la voiture; à dix heures vingt-deux mi-
» nutes il est monté sur l'échafaud; l'exécution a été aussitôt
» consommée, et la tête montrée au peuple, aux cris de Vive
» la République! vive la nation! »

Le cadavre fut transporté immédiatement par un détachement de gendarmerie au cimetière de la Madeleine, situé rue d'Anjou Saint-Honoré, déposé dans une bière et descendu dans la fosse, qui fut recouverte à l'instant.

Ainsi se termina ce drame sanglant, dans lequel Dieu permit qu'un roi, le moins coupable des princes de sa race, vînt apporter sa tête en holocauste pour expier les cruautés de Louis XI et de Charles IX, l'insolent despotisme de Louis XIV et les turpitudes de Louis XV.

Mais, hélas! si admirable que fût cette victoire sur la royauté, elle ne put affermir la souveraineté du peuple; une nouvelle caste, la bourgeoisie, chercha à se rendre maîtresse du terrain et entrava la marche de la révolution. Bientôt la Convention, travaillée par des meneurs, et déjà scindée en deux factions, celle des girondins et celle des jacobins, devint le théâtre de scènes violentes; une foule d'hommes corrompus et avides transformèrent l'Assemblée nationale en une sorte d'arène, et poussèrent la France dans les abîmes de l'anarchie. En outre, l'exécrable Louis-Philippe, impatient de recueillir l'héritage du sang, chercha à accroître les désordres et fit jouer tous les ressorts de l'intrigue et de la corruption pour paralyser l'action des jacobins et pour s'assurer les moyens de placer la couronne sur sa tête. D'autre part, les rois coalisés s'apprêtaient à envahir le territoire de la jeune république, et à attaquer toutes les frontières à la fois.

La France allait avoir sur les bras les armées prussienne, autrichienne, allemande, anglaise, hollandaise, portugaise, sicilienne, napolitaine et sarde, n'ayant à opposer à ce débordement de hordes ennemies que six cent mille combattants, mal armés, à peine vêtus, et commandés par des généraux traîtres à la patrie. Parmi ces derniers figurait en première ligne Dumourier, généralissime de l'armée du Nord, qui ourdissait avec le duc de Chartres, fils aîné d'Égalité, un complot contre les libertés de la nation. Lui-même a pris soin, dans un ouvrage qu'il publia plus tard, de se faire un titre de gloire de sa trahison, et d'expliquer les plans qu'il avait formés. « Je voulais, dit-il dans ses mémoires justificatifs, utiliser les troupes de la République pour m'emparer de la Hollande, qui était dégarnie de soldats. Une fois maître du pays, j'aurais donné une constitution aux Provinces-Unies et à la Belgique; j'aurais écarté les commissaires de la Convention; je me serais assuré des possessions hollandaises dans l'Inde; j'aurais renforcé les garnisons, j'aurais décidé les Anglais à la neutralité, les Autrichiens à une suspension d'armes; ensuite j'aurais marché sur Paris pour écraser les jacobins et mettre le duc de Chartres sur le trône de France. » Ce qu'il ne dit pas, et ce qui cependant fut dénoncé à la Convention par un de ses complices, c'est que pour rallier les royalistes à son parti, il avait décidé que le jeune prince épouserait la fille de Louis XVI. En exécution de ce plan, il commença par occuper Breda, Klurdert, Gertruydenberg; puis il assiégea Willemstadt, bloqua Berg-op-Zoom et Steenbergen, et vint établir son quartier général à Roowaert. Jusque-là tout lui avait réussi; mais

l'approche des armées coalisées de la Prusse, de l'Autriche et du Hanovre l'obligea à se porter sur la Meuse et à livrer la bataille de Neerwinden, qu'il perdit par son impéritie. Cette défaite le contraignit à renoncer à ses espérances de protectorat de la république Batave, et lui fit modifier ses plans. Il se décida à entrer en pourparlers avec le général ennemi, le prince de Saxe-Cobourg, pour aviser aux moyens d'anéantir le gouvernement républicain.

Il fut convenu entre eux que Dumourier évacuerait la Belgique et repasserait les frontières, afin de laisser les Autrichiens maîtres du pays; et qu'en retour, le prince de Saxe-Cobourg appuierait de toutes ses forces le mouvement qu'il projetait sur Paris. L'armée française opéra en effet sa retraite et vint camper dans les environs de Saint-Amand, ville frontière de la Belgique.

Louis-Philippe Égalité reçut aussitôt avis des nouvelles dispositions prises par ses agents; et comme il ne soupçonnait pas que les conjurés eussent d'autre but que sa propre élévation, il s'efforça de les seconder en excitant des troubles dans Paris et dans les départements. Mais il ne put empêcher que des bruits ne circulassent sur la trahison de Dumourier, et que la Convention ne décrétât que le général serait traduit à sa barre pour donner des explications sur sa conduite, et qu'une commission serait envoyée à l'armée du Nord pour lui signifier l'ordre de l'Assemblée.

Les représentants Lamarque, Quinette, Camus, Bancal, Carnot aîné, et le ministre de la guerre Beurnonville, choisis pour remplir cette mission, se rendirent au camp de Saint-Amand et vinrent intimer au général, au nom de la Conven-

tion, l'ordre de remettre entre leurs mains le commandement et de rendre son épée. Dumourier leva le masque, fit arrêter les commissaires par une compagnie de hussards, et les envoya sous escorte au quartier général des Autrichiens; après quoi il publia un manifeste virulent contre la République, et répandit des proclamations et des ordres du jour dans l'armée, pour exciter les soldats à la révolte. Mais ceux-ci restèrent fidèles à la nation, répondirent aux harangues par les cris « A bas le traître! » et se mirent en mesure de l'arrêter. Dumourier s'échappa alors de son quartier général et passa à l'ennemi avec les généraux Valence, Égalité, fils aîné d'Orléans, les deux Thouvenot, le commissaire ordonnateur Soliva, plusieurs officiers nobles et les hussards de Berchigny, qui formaient sa garde particulière.

Cette fuite, cette conspiration avortée, dont on eut les preuves écrites dans une correspondance saisie sur l'un des agents de Dumourier, nommé Lécuyer, et dans les papiers de Quentin, son secrétaire, firent ouvrir les yeux sur les machinations des d'Orléans, et déterminèrent la Convention à mettre les fugitifs hors la loi comme traîtres à la patrie, et à décréter que tous les Bourbons qui se trouvaient sur le territoire de la République seraient arrêtés et gardés en otages pour répondre de la vie des représentants du peuple livrés aux Autrichiens. Par un autre décret il fut décidé que les membres de la famille déchue, à l'exception des prisonniers du Temple, seraient dirigés sur Marseille. En conséquence, Louis-Philippe Égalité, son troisième fils Beaujolais, le prince de Conti, et la duchesse de Bourbon, sœur de d'Orléans, furent extraits de l'Abbaye, où ils avaient été déposés,

et conduits à leur destination; la duchesse d'Orléans, qui était malade, obtint seule l'autorisation de rester dans sa résidence de Vernon; le jeune Montpensier, second fils d'Égalité, fut arrêté à l'armée de Biron et envoyé sous bonne escorte dans les prisons de Marseille.

Malgré l'absence du chef, la faction orléaniste continua ses coupables manœuvres pour s'emparer du pouvoir, et excita au sein de la Convention, entre les girondins et les républicains qui siégeaient à l'extrémité gauche et qu'on appelait les montagnards, des disputes acharnées, dont on n'avait pas eu d'exemples dans les fastes parlementaires. La chose était d'autant plus facile, qu'il existait entre les deux partis des opinions nettement tranchées : celui de la Montagne, qui comptait dans ses rangs les hommes véritablement réformateurs, poursuivait l'abolition entière de tous les priviléges, et cherchait à assurer la prédominance du peuple sur les castes; celui de la Gironde, qui se composait des représentants de la bourgeoisie, prétendait avoir assez fait en renversant la royauté absolue, et cherchait à enrayer le char révolutionnaire et à accaparer le pouvoir à son profit. Entre ces deux factions, dont l'une voulait marcher encore et l'autre s'arrêter, la lutte devait être terrible. La Montagne l'emporta d'abord sur la Gironde : elle fit décréter l'installation d'un tribunal criminel extraordinaire chargé de connaître de toutes les entreprises contre-révolutionnaires, de tous les attentats contre la liberté, l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la République, la sûreté intérieure et extérieure de l'état, et de tous les complots tendant à rétablir la royauté, ou toute autre autorité attentatoire à la

souveraineté du peuple, que les accusés fussent fonctionnaires civils ou militaires, ou simples citoyens. Elle fit adopter une loi pour l'établissement d'un comité de salut public composé de neuf membres, dont les attributions consistaient à surveiller et à diriger l'action du pouvoir exécutif; en outre, elle obtint que des commissaires pris dans la Convention seraient envoyés pour éclairer la conduite des généraux des armées du Nord et des Ardennes, de la Moselle, du Rhin, des Alpes, des Pyrénées-Orientales, des Pyrénées-Occidentales, des côtes de la Rochelle, des côtes de la Manche, de l'Ouest, afin de prévenir de nouvelles trahisons.

La Gironde n'ayant pu empêcher l'adoption de ces mesures, qui tendaient à consolider de plus en plus le pouvoir de la démocratie, chercha à discréditer ses adversaires dans l'opinion publique; elle répandit les plus noires calomnies sur les principaux montagnards, et accusa Robespierre, Saint-Just et Marat d'aspirer à la tyrannie; elle enleva même, quoiqu'à une faible majorité, un décret d'arrestation contre ce dernier. Cette victoire insignifiante fut promptement suivie d'un nouveau revers; le tribunal révolutionnaire prononça un verdict d'acquittement, et Marat fut ramené en triomphe à la Convention, au milieu de ses accusateurs consternés.

Néanmoins les girondins ne perdirent pas courage; ils renouvelèrent leurs déclamations contre les prétendus anarchistes, effrayèrent les représentants sur les tendances ultra-républicaines de la Commune de Paris, dont les membres étaient partisans de la Montagne, et arrachèrent à la pusillanimité un décret qui autorisait la création d'une commission extraordinaire de douze membres pour examiner les ar-

rêtés pris par la Commune depuis un mois. Cette commission, qui était composée de girondins, commença par ordonner l'arrestation des magistrats reconnus pour leur dévouement à la République; ensuite elle marcha ouvertement à un coup d'état. Fort heureusement les Parisiens s'émurent du dangér que courait la patrie, et par leur énergie déjouèrent la conspiration girondine. Les sections nommèrent, comme au 10 août, des députés pour remplacer l'ancienne Commune, conservèrent le maire Pache, zélé démocrate, investirent Henriot du commandement de la force armée, et décidèrent que les citoyens se rendraient en masse à la Convention pour lui présenter une pétition concluant à l'abolition de la commission des douze et à la mise en accusation des complices de Dumourier et des partisans de la famille des d'Orléans.

Pendant quatre jours entiers, trente ou quarante mille hommes demeurèrent en permanence devant les Tuileries, attendant que la Convention eût statué sur la pétition. Le résultat ne pouvait être douteux : en présence d'une semblable manifestation, l'assemblée supprima la commission des douze, décréta d'accusation dix de ses membres, ainsi que vingt-deux girondins et les ministres Clavières et Lebrun.

Cet acte de vigueur entraîna la désorganisation du parti de la Gironde; les journaux qu'il stipendiait cessèrent immédiatement de paraître; et les députés qui partageaient leurs principes se hâtèrent de quitter Paris et de se réfugier dans les départements. Quelques-uns, furieux de n'avoir pu triompher de la Montagne, essayèrent de se venger, en suscitant la guerre civile dans les provinces, en se réunissant aux chouans de la Vendée, en faisant révolter les grandes

villes contre les autorités instituées par la capitale, en ouvrant les places fortes aux étrangers. D'autres, non contents d'appeler sur leur patrie tous les désastres de l'anarchie, cherchèrent à exciter le fanatisme contre les chefs de la Montagne. Ils y réussirent : une jeune fille de Caen, Marie-Anne-Charlotte Corday, exaltée par les discours furibonds des girondins réfugiés dans cette ville, et brûlant du désir insensé de faire passer son nom à la postérité, forma le projet de tuer Marat. Elle se rendit à Paris, acheta un couteau à gaîne au Palais-Égalité, ci-devant Palais-Royal, et porta une lettre chez le montagnard. N'ayant pu être admise auprès de Marat, qui alors était très-souffrant, elle se retira. Le soir, elle revint vers les sept heures et fut introduite; le représentant était dans un bain; elle lui donna un papier sur lequel étaient écrits des noms, l'entretint de prétendues conspirations, et profitant du moment où il prenait des notes, elle le frappa avec son couteau si violemment, que la lame pénétra jusqu'au cœur.

Avant d'expirer, la victime put encore appeler au secours: on accourut à ses cris, et Charlotte Corday fut arrêtée. Deux jours après elle fut décapitée. Le corps de Marat fut exposé à la vénération du peuple, et ses obsèques célébrées avec une pompe extraordinaire. Un prolétaire de la section de la République prononça sur sa tombe un discours qui peint admirablement les sentiments qu'inspira ce triste événement: « Il est mort l'ami du peuple!... il est mort assassiné!...
» Ne prononçons point son éloge sur ses restes inanimés;
» son éloge se trouve dans sa conduite, dans ses écrits, dans
» sa plaie sanglante, dans sa mort.... Notre consternation,

» nos larmes, notre douleur, les honneurs que nous rendons » à sa mémoire, voilà le plus éloquent, le plus sublime de » tous les éloges. Citoyennes, jetez des fleurs sur le corps » pâle de Marat; il fut notre ami, il fut l'ami du peuple, » c'est pour nous qu'il a vécu, c'est pour nous qu'il est » mort; couvrez de fleurs la tombe de Marat..... »

Nous ajouterons, pour compléter ce qui a trait à cet homme remarquable, qu'à la levée des scellés on ne trouva dans toute sa maison qu'un assignat de vingt-cinq sous.

La mort de Marat n'ébranla en rien le civisme des montagnards; elle leur fit sentir au contraire plus vivement que par le passé la nécessité de sévir contre les ennemis de la cause publique, et de hâter leurs travaux. Ils se mirent à l'œuvre avec courage, terminèrent la fameuse constitution de 93, et s'empressèrent de la soumettre à la sanction du peuple. A cette occasion, Paris donna une fête nationale, dont le célèbre peintre David fut l'organisateur, et dans laquelle on brûla les attributs du despotisme et de l'aristocratie, un trône, un sceptre, une couronne, des blasons, des manteaux de cour, des armoiries, des bonnets d'évêque, des chasubles, et tous les oripeaux dont se drapent les prêtres et les nobles pour imposer au vulgaire. En contraste, l'acte constitutionnel de la République fut déposé dans une arche sacrée sur l'autel de la patrie, avec le recensement et les votes du peuple français, aux acclamations de cinq cent mille spectateurs, au bruit des salves d'artillerie; puis les quatre-vingt-sept commissaires des départements s'approchèrent tour à tour de l'autel, défilèrent devant le président de la Convention, et remirent entre ses mains les lances dont ils

étaient porteurs, et dont il forma un seul faisceau, comme symbole de l'unité et de l'indivisibilité de la République.

Le lendemain de cette fête, la Convention se mit en devoir d'accomplir les grandes choses que réclamait le salut de la patrie. Le tribunal révolutionnaire fut réorganisé, des précautions extraordinaires furent prises contre les royalistes, contre les partisans de la Gironde, et généralement contre tous les aristocrates qui fomentaient des troubles dans les départements ou qui entretenaient des relations avec les ennemis du dehors.

Ensuite on procéda au jugement de Marie-Antoinette. La reine fut convaincue, sur des pièces authentiques et revêtues de sa signature, d'avoir conspiré contre la France, d'avoir dilapidé les finances de l'état de concert avec les deux frères de Louis XVI; d'avoir fait servir les sueurs du pauvre à payer les agents de ses intrigues criminelles, ou les objets de ses honteuses amours; d'avoir secondé les manœuvres des accapareurs pour affamer Paris; d'avoir organisé des conciliabules pour aviser, avec ses détestables favoris, aux moyens d'exterminer le peuple; d'avoir fait passer aux puissances ennemies les plans de campagne des armées françaises pour faciliter l'invasion du territoire; enfin d'avoir abusé du fatal ascendant qu'elle exerçait sur l'esprit de Louis XVI, pour lui faire adopter des mesures qui avaient pour but d'anéantir la liberté et de replacer la France sous le joug de l'absolutisme. En conséquence, elle fut condamnée à la peine capitale et exécutée sur la place de la Révolution le 25 vendémiaire an II de la République, 16 octobre 1793.

Vingt-huit jours après, les députés girondins qui avaient

été décrétés d'accusation portèrent leurs têtes coupables sur l'échafaud. Le duc d'Orléans vint à son tour répondre de ses conjurations contre la liberté, devant la justice du peuple. Acquitté à Marseille par des jurés vendus, il fut transféré à Paris, mis de nouveau en jugement, et condamné à mort. Admirable Providence! l'exécrable Louis-Philippe reçut enfin la juste punition des forfaits de sa vie!

Malgré la vigueur que déployait la Convention, les trahisons continuèrent à se propager dans les départements, par suite des intrigues du ministre anglais Pitt et des agents du prince de Saxe-Cobourg, le chef de cette famille des Cobourg qui plus tard devait fournir tant d'étalons princiers aux monarchies de l'Europe. La ville de Lille était travaillée par des émissaires du cabinet de Saint-James; Douai, Valenciennes, Lorient, Bayonne, étaient également envahies par des bandes de misérables qui ne songeaient rien moins qu'à les réduire en cendres; Lyon, égarée par les suggestions des émigrés, se déclarait en révolte ouverte; Marseille ouvrait son port aux vaisseaux anglais, et Toulon se livrait aux ennemis de la patrie. Le comité de salut public se trouva alors obligé de sévir contre les généraux Custine et Houchard, convaincus de connivence avec les étrangers, et les fit décapiter; ensuite il travailla à épurer les rangs supérieurs de la hiérarchie militaire, et destitua bon nombre d'officiers nobles qui encombraient les états-majors.

Cette épuration terminée, la discipline militaire se rétablit dans les armées. Carnot, l'un des plus habiles tacticiens qu'ait jamais eus la France, dressa aussitôt des plans de campagne qu'il fit adopter par le comité de salut public, et organisa



en quelque sorte la victoire. Toulon fut attaquée par le général Dugommier et reprise aux Anglais. Dans ce siége mémorable, un jeune commandant d'artillerie se distingua d'une manière toute particulière et contribua puissamment au succès de nos armes; cet intrépide guerrier se nommait Napoléon Bonaparte! D'autre part, Lyon fut réduite, la Vendée pacifiée, les villes du Nord et du Midi purgées des agents qui cherchaient à fomenter des désordres; les lignes de Wissembourg et de Lauterbourg furent reconquises, et les hordes des despotes chassées par les armées républicaines.

Pour rompre entièrement avec le passé, la France avait aboli jusqu'aux anciennes indications des années, des mois et des jours, avait créé un autre calendrier, en prenant pour commencement de l'ère nouvelle le 22 septembre 1793, jour où la Convention avait décrété la déchéance de la royauté et proclamé la République.

Le peuple triomphait, les rois étaient vaincus et humiliés, la cause sacrée de la liberté resplendissait à l'horizon; hélas! son règne ne devait pas être de longue durée. L'infâme Pitt soudoya des traîtres, versa des millions entre les mains d'hommes abominables, et parvint à jeter la France dans un désordre effroyable. Plusieurs partis se formèrent au sein même de la Montagne et s'entre-déchirèrent. Les hébertistes, qui avaient à leur tête le rédacteur du journal le Père Duchesne, fameux par son cynisme, voulurent s'emparer du pouvoir, essayèrent de soulever la Commune contre le comité de salut public, et firent mettre le club des Cordeliers en insurrection contre la Convention. Cette audacieuse tentative leur valut d'être décrétés d'arrestation, traduits devant le tribunal

révolutionnaire, jugés comme conspirateurs et condamnés à mort. Les dantonistes cherchèrent à leur tour à dominer la faction des républicains purs pour accaparer à leur profit les places et les honneurs; mais leurs machinations ne tardèrent pas à être découvertes. A la suite d'un rapport remarquable de Saint-Just, membre du comité de salut public, ils furent arrêtés et envoyés devant le tribunal inflexible de la nation. Après avoir abattu la faction des dantonistes, le comité de salut public put hardiment diriger le mouvement révolutionnaire dans un sens national; il proscrivit le hideux matérialisme, fit célébrer des fêtes en l'honneur de l'Être suprême, et essaya d'arrêter l'effusion du sang.

Robespierre, l'un des membres les plus influents du comité, osa même se prononcer contre les exécutions qui avaient lieu sur divers points de la France, et dans un discours aux Jacobins, s'écria : « Il est temps de laisser en repos la hache de » la justice publique; tout bon patriote doit prémunir ses » concitoyens contre les piéges qui leur sont tendus, et chercher à éteindre la nouvelle torche de discorde qu'on voudrait allumer dans la Convention. Ce qu'on voit tous les » jours, ce qu'on ne peut se cacher, c'est qu'une faction » d'hommes corrompus veut avilir, veut anéantir la Convention par un système de terreur; c'est à cette tourbe d'intrigants qu'il faut déclarer la guerre..... »

Ces paroles retentirent comme un tocsin d'alarme dans l'âme des hommes qui occupaient les plus importantes fonctions du gouvernement, et qui s'étaient fait du pouvoir le piédestal de fortunes scandaleuses. Devant le danger commun tous se réunirent et se préparèrent à lutter contre l'au-

stère républicain. La faction ennemie se recruta dans les clubs, dans les comités et jusque dans la Convention; bientôt elle se trouva assez forte pour organiser une majorité dans l'Assemblée nationale et faire décréter d'arrestation Robespierre et ses amis.

Le 9 thermidor, 27 juillet 1794, avait été fixé par les conjurés pour exécuter ce coup d'état. Saint-Just, l'un des membres du comité de salut public et entièrement dévoué à Robespierre, se présenta à la tribune pour faire un rapport sur la situation des partis qui déchiraient le sein de la République. Son discours fut vivement attaqué par Billaud-Varennes. Robespierre voulut répondre aux attaques dont il était l'objet, et s'élança à la tribune. Des cris « A bas le tyran! » à bas le dictateur! » couvrirent sa voix. Aussitôt Fréron, Billaud-Varennes et Tallien se levèrent, l'accusèrent d'aspirer au despotisme, de vouloir mutiler la Convention, et demandèrent son arrestation. Il essaya encore de se faire entendre au milieu du tumulte; Collot-d'Herbois, qui présidait l'assemblée, refusa obstinément de lui accorder la parole, et ne cessa d'agiter la sonnette. Alors, par un effort désespéré, il lui cria : « .... Pour la dernière fois, prési- » dent d'assassins, je te demande la parole....... » Le bruit continuant, il fut contraint de s'arrêter. Tallien, pour accroître l'exaspération, tira un poignard, et désignant du doigt Robespierre : « Voilà, s'écria-t-il, le poignard de Bru- » tus, dont je suis armé pour frapper le dictateur! » Des applaudissements frénétiques, partis des bancs des conjurés, couvrirent cette apostrophe; les cris « A bas le tyran! point » de dictateur! » retentirent avec une nouvelle violence.

Enfin, à huit heures du soir, Vadier fit porter le décret d'accusation et d'arrestation, qui fut rendu commun à Robespierre jeune, à Saint-Just, à Lebas et à Couthon. On fit venir secrètement plusieurs voitures de place; on y enferma les prisonniers, et on les conduisit dans différentes maisons de détention.

A peine étaient-ils incarcérés, que des commissaires du conseil général vinrent les mettre en liberté. Robespierre se défendit longtemps pour les accompagner, déclarant qu'il voulait, à l'exemple de Marat, comparaître devant le tribunal révolutionnaire; enfin il céda et se rendit à la Commune, où il trouva son frère et les autres députés proscrits avec lui. Le conseil général s'occupa à l'instant même de prendre des arrêtés énergiques contre la Convention. Robespierre hésita devant une collision à main armée; il discuta sur l'illégalité d'une lutte entre les autorités de la Ville et l'Assemblée nationale. Son opposition à toute mesure violente entraîna des lenteurs dans l'exécution des arrêtés de la Commune, et sa cause fut perdue. La Convention agit au contraire avec une activité et une audace remarquable; elle lança un décret de proscription sur tous les fonctionnaires municipaux, et nomma une commission pour diriger la force armée et faire respecter ses volontés.

Le hasard servit à souhait les contre-révolutionnaires; il se trouva que Henriot, commandant de la garde nationale, était ivre ce jour-là et hors d'état de donner des ordres à ses officiers; de sorte que la milice bourgeoise n'ayant point d'instructions, se rangea du côté de ceux qui l'appelèrent les premiers, et marcha contre la Commune au lieu d'in-

vestir la Convention. Arrivés sur la place de Grève, les commissaires conventionnels publièrent le décret de mise hors la loi contre Robespierre et ses partisans. La foule qui garnissait la place, intimidée par ce déploiement de forces, s'écoula immédiatement. Alors l'un des commissaires, Léonard Bourdon, monta à l'hôtel de ville escorté d'un piquet de soldats, et pénétra dans la salle du conseil où siégeaient les membres du tribunal révolutionnaire. Un gendarme, nommé Merda, fonça sur Robespierre aîné et le renversa d'un coup de pistolet tiré à bout portant dans la mâchoire. Robespierre jeune voyant son frère gisant, assassiné, sauta par la fenêtre et se brisa les membres sur le pavé; Lebas se tira un coup de pistolet dans le cœur; Couthon et Saint-Just demeurèrent impassibles dans leurs fauteuils.

Là ne devaient pas s'arrêter les infamies des conjurés; leur ennemi respirait encore, et ils voulaient rendre son agonie effroyable. Robespierre fut garrotté sur une planche, emporté aux Tuileries et déposé dans l'antichambre du comité de salut public; depuis une heure et demie du matin jusqu'à cinq, c'est-à-dire pendant trois heures et demie, on le laissa sans secours; on se contenta d'appuyer sa tête mutilée sur une boîte de sapin, et d'étancher le sang qui sortait de sa plaie béante avec des lambeaux de papier. Plusieurs conventionnels, honte à jamais sur eux! osèrent l'insulter, lui crachèrent au visage, le frappèrent, et excitèrent des commis de bureau à le piquer avec leurs canifs. A cinq heures seulement un chirurgien fut appelé pour le panser.

Dans la journée il fut transporté devant le tribunal révolutionnaire, dont les membres étaient sous une impression de

terreur indicible; il fut condamné à mort ainsi que ses amis, sur le réquisitoire de l'accusateur public Fouquier-Tinville.

Parmi les ennemis de Robespierre qui suivaient la charrette, et qui l'accablaient d'injures et d'imprécations, se fit remarquer Carrier, l'infâme ordonnateur des noyades de Nantes. Mais lui et ceux qui partageaient sa destinée montrèrent une impassibilité parfaite. Lorsqu'il eut monté les degrés de l'échafaud, le bourreau lui arracha violemment l'appareil qui couvrait ses blessures, et le livra quelque temps pâle, défiguré, aux regards du peuple, qui contempla pour la dernière fois celui qui avait mérité le nom d'incorruptible. Vingt et un de ses partisans furent décapités avec lui.

Après leur victoire sur Robespierre, les Fréron, les Tallien, les Fouché, les Collot-d'Herbois, les Billaud-Varennes, les Carrier et tous ceux qui formaient le parti thermidorien, s'emparèrent du pouvoir et songèrent à tirer parti de leur position au détriment de la chose publique. Ils abolirent la loi du maximum, qui fixait le prix que ne devaient point dépasser les denrées de première nécessité, et qui était une garantie contre la disette; ils renouvelèrent les scandales des derniers règnes au sujet des accaparements de blé, et se firent entrepreneurs de famine.

Paris se trouva réduit à une telle détresse, que le pain et la viande furent vendus nominativement chez les boulangers et les bouchers, chaque citoyen n'ayant droit d'acheter que trois onces de pain et deux onces de viande par jour.

Un tel état de choses ne pouvait durer longtemps sans exciter des rumeurs : les républicains adressèrent des pétitions à la Convention pour réclamer contre les accapareurs; les

thermidoriens décrétèrent les patriotes d'arrestation et les plongèrent dans les prisons. Des femmes de différentes sections se présentèrent à la barre de l'Assemblée et demandèrent du pain ; on leur répondit en les menaçant de les faire expulser par la force armée. Les ouvriers des faubourgs se montrèrent à leur tour et vinrent entourer le Palais-National au nombre de plus de vingt mille. Cette fois les thermidoriens eurent peur, ils admirent les députations, écoutèrent leurs griefs, feignirent d'y compatir, et, par de perfides promesses, obtinrent que le rassemblement se disperserait. Mais, dès que le danger eut disparu, ils reprirent de l'audace, mirent en accusation les députés républicains qui soutenaient les réclamations des classes pauvres, décrétèrent Paris en état de siége, et placèrent la force armée sous le commandement de Pichegru, de Barras, l'auteur de la proposition, et de Merlin de Thionville.

Ces mesures extrêmes étaient gratuitement odieuses, car le peuple ne s'était nullement mis en insurrection ; il était seulement venu exposer ses plaintes. Les choses demeurèrent dans la même position un mois entier ; enfin les Parisiens comprirent qu'il valait mieux périr en combattant que mourir d'inanition, et ils se révoltèrent. En cela, ils obéirent à ce principe immuable qui est placé au fond de tous les cœurs, « que pour un peuple opprimé, l'insurrection est le plus sacré » des droits et le plus saint des devoirs. » La disette était arrivée à un tel degré, que le girondin Mercier, dans ses Annales patriotiques du 30 floréal, disait : « Il serait diffi- » cile de trouver sur le globe un peuple aussi malheureux » que celui de Paris. Nous avons reçu hier deux onces de

» pain par personne; cette ration a été diminuée aujour-
» d'hui, ce qui a jeté de nouvelles alarmes dans l'esprit des
» prolétaires. On murmure plus haut qu'à l'ordinaire; toutes
» nos rues retentissent des plaintes et des gémissements des
» malheureux qui sont tiraillés par la faim..... »

Dans la matinée du 1er prairial an III, 20 mai 1795, les sections publièrent l'arrêté suivant : « Le peuple, considé-
» rant que le gouvernement le fait mourir inhumainement
» de faim; que ses promesses sont trompeuses et menson-
» gères; que chaque citoyen se trouve réduit à envier le sort
» de ceux que la famine entasse journellement dans les tom-
» beaux; considérant que le gouvernement est usurpateur,
» injuste, tyrannique; qu'il fait incarcérer arbitrairement,
» transférer de cachot en cachot, de commune en commune,
» et massacrer dans les prisons ceux qui ont assez de cou-
» rage et de vertu pour réclamer du pain et les droits com-
» muns; considérant qu'un gouvernement aussi atroce ne
» peut exister qu'autant qu'on a la faiblesse et la lâcheté de
» le craindre; arrête : Qu'aujourd'hui, sans plus tarder, les
» citoyens et les citoyennes de Paris se porteront en masse
» à la Convention nationale pour lui demander du pain, la
» constitution démocratique de 1793 qu'elle veut abolir, la
» mise en liberté des patriotes détenus pour avoir émis leur
» opinion avec courage et franchise; enfin, la convocation
» des assemblées primaires, pour nommer les représentants
» d'une nouvelle Assemblée législative. »

Aussitôt les ouvriers descendirent des faubourgs par milliers et se dirigèrent vers les Tuileries; arrivés devant la Convention, ils firent halte et envoyèrent des femmes pour

occuper les tribunes publiques. Les thermidoriens essayèrent encore d'apaiser l'exaspération par des paroles mielleuses et de fausses promesses, ainsi qu'ils avaient déjà fait; mais voyant l'inutilité de leurs exhortations, ils voulurent user des moyens d'intimidation, et ordonnèrent à un général de brigade d'escalader les tribunes avec sa troupe, renforcée de mouchards armés de fouets de poste, et de chasser les femmes hors de la salle. Aux cris de détresse que poussèrent ces infortunées, les citoyens du dehors accoururent pour leur prêter secours, et trouvant les portes fermées, ils les brisèrent à coups de hache. Une lutte s'engagea entre eux et les gendarmes qui gardaient les avenues : d'abord refoulés par les baïonnettes, ils revinrent de nouveau à la charge, firent plier la troupe et envahirent la Convention. Les représentants effrayés se rejetèrent dans les bancs supérieurs ; le président Boissy-d'Anglas se couvrit et déclara la séance suspendue. Le tumulte était au comble; les cris « du pain! du pain! la constitution de 93! » faisaient retentir les voûtes et se mêlaient au cliquetis des armes et aux gémissements des blessés.

Un député, Féraud, voulut s'élancer à la tribune; un homme du peuple l'arrêta par ses vêtements et lui ordonna de rester à sa place; un officier se jeta entre eux et asséna au citoyen un violent coup dans la poitrine; celui-ci, exaspéré par cette brutale agression, tira un coup de pistolet qui au lieu d'atteindre l'officier vint frapper Féraud.

Au dehors, le tocsin sonnait à toutes volées, les tambours battaient la générale dans les rues, le jardin des Tuileries se remplissait de gardes nationaux et d'artilleurs dévoués à la Convention. Plusieurs détachements, secondés par les gre-

nadiers de la gendarmerie, essayèrent de pénétrer dans l'Assemblée, mais chacune de leurs tentatives fut vigoureusement repoussée. Enfin les représentants se décidèrent à se rendre aux vœux du peuple et à délibérer sur la pétition; Boissy-d'Anglas quitta le fauteuil et céda la présidence à Vernier. L'un des députés de la Montagne prit la parole, proposa l'élargissement des patriotes détenus et la convocation des sections de Paris et leur permanence; Garnier de Saintes demanda qu'il fût défendu de vendre deux espèces de pain, l'une pour les riches, l'autre pour les pauvres, et que l'on mît en réquisition les farines qui se trouvaient chez les pâtissiers; Goujon réclama le renouvellement des comités du gouvernement; Bourbotte appuya cette motion et demanda l'arrestation des journaux stipendiés qui empoisonnaient l'esprit public. Une voix cria du milieu de la foule: « Nous demandons l'abolition de la peine de mort. « Bourbotte déclara qu'il appuyait la proposition, pour donner une preuve que la Montagne n'était point composée de terroristes. Duquesnois demanda que le comité de sûreté générale fût cassé et remplacé à l'instant par quatre membres de la Convention formant une commission extraordinaire. Ces mesures ayant été adoptées, le peuple commença à évacuer les tribunes; il était près de minuit. Tout à coup un mouvement extraordinaire se fit sentir; trois colonnes de gardes nationaux débouchèrent à la fois dans l'assemblée, les baïonnettes au bout des fusils, et les tambours battant la charge. En un instant la salle fut envahie et les citoyens expulsés. Les hermidoriens, restés maîtres du champ de bataille, reprirent leurs places aux cris de « A bas les jacobins! » et

continuèrent les délibérations. Ils déclarèrent nuls et non avenus les arrêtés qu'ils venaient de prendre solennellement en présence du peuple, et décrétèrent d'arrestation les députés qui s'étaient prononcés pour les insurgés; ensuite ils levèrent la séance.

Cependant la lutte n'était pas terminée : dès le matin, des groupes de citoyens se portèrent à l'hôtel de ville et nommèrent une assemblée gouvernante. Les comités, vendus aux thermidoriens, envoyèrent aussitôt des bataillons, qui dégagèrent la place et forcèrent la nouvelle Commune à se dissoudre; ils ne furent pas aussi heureux dans leurs tentatives sur les faubourgs. Les braves sections de Saint-Antoine, de Popincourt et de Montreuil les chargèrent avec impétuosité et les ramenèrent jusque sur la place du Carrousel. Les insurgés, au lieu de poursuivre leur victoire, suspendirent l'attaque pour entrer en pourparlers avec les thermidoriens; ils se laissèrent encore leurrer par de fausses promesses., et consentirent à retourner dans leurs quartiers, sur l'assurance formelle que la Convention allait immédiatement s'occuper de pourvoir à leur subsistance et, sous quelques jours, décréter la constitution de 1793.

Mais dans la même nuit, des détachements de hussards, de chasseurs et de dragons entrèrent à Paris; vingt mille gardes nationaux, choisis dans les sections d'aristocrates, furent armés, organisés et rassemblés sans tambours; et à sept heures du matin, le 23 prairial, toutes ces hordes se mirent en mouvement pour tomber à l'improviste sur les faubourgs et en exterminer les habitants. A l'approche d'une armée contre laquelle toute résistance devenait inutile, la section

de Popincourt remit ses canons, les autres l'imitèrent, et l'insurrection fut étouffée.

Les thermidoriens complétèrent leur victoire par un coup d'état. Sous prétexte de dispenser les citoyens indigents de monter la garde, ils renouvelèrent l'organisation des gardes nationales dans toute l'étendue du territoire de la République, et établirent en principe, « que la force, destinée à » maintenir la sûreté des propriétés et des personnes, devait » être exclusivement entre les mains de ceux qui avaient » un intérêt général inséparable de leur intérêt individuel » pour maintenir l'ordre. » Ensuite ils en vinrent aux grandes mesures : ils décrétèrent les sections en permanence pour activer le désarmement des prolétaires; ils entassèrent dix mille patriotes dans les prisons, dressèrent des listes de proscription, nommèrent des commissions militaires, et envoyèrent au supplice tout ce qui restait dans la Convention d'hommes purs et généreux, de républicains démocrates, sincèrement dévoués à leur patrie.

Ces cruautés devinrent le prélude d'atrocités plus grandes encore. Les thermidoriens ne se contentèrent pas d'ensanglanter la capitale, ils organisèrent des massacres dans les départements. A Lyon, à Tarascon, à Avignon, à Marseille, à Aix, à Toulon, les patriotes furent arrachés des cachots où leurs ennemis les avaient entassés et impitoyablement égorgés. A Tarascon, entre autres, ils remplirent et vidèrent quatre fois les prisons. Puis, fatigués de tuer, ils régularisèrent les vols et les spoliations : ils firent décréter par la Convention la mise en vente des biens nationaux, leur adjudication à ceux qui en acquitteraient le sixième en assignats

et qui prendraient des engagements pour le surplus; enfin, quand ils se furent enrichis par ces odieuses manœuvres, ils songèrent à consolider leurs fortunes, en se ralliant aux royalistes et en préparant une restauration. Mais la chose présentait de graves difficultés, attendu qu'ils n'avaient plus de roi sous la main; le jeune dauphin ayant été mystérieusement enlevé du Temple, au dire des uns, ou, suivant d'autres, ayant succombé le 24 prairial an III aux suites d'une maladie scrofuleuse dont il était attaqué depuis ses premières années, et que l'on attribuait à de honteuses habitudes d'onanisme. Ils se rejetèrent sur le comte de Provence, qui, depuis la nouvelle de la mort de son neveu, avait pris le titre de roi de France et le nom de Louis XVIII, et entrèrent en négociations avec lui. Cependant, ayant reconnu que le retour de ce prince était impossible à cause des répulsions qu'il excitait dans le sein même de la Convention, où siégeaient un grand nombre de ceux qui avaient voté contre Louis XVI, ils durent se résigner à attendre tout des événements, et se contenter de miner sourdement l'édifice social. Ils provoquèrent d'abord la dissolution des sociétés patriotiques; ensuite ils firent adopter une nouvelle constitution, qui ne reconnaissait aucuns droits politiques aux prolétaires et réservait toute puissance aux riches, comme premier acheminement au despotisme de la bourgeoisie : en outre, pour s'assurer la prépondérance dans l'administration, ils décrétèrent que les deux tiers des membres de la Convention feraient partie des deux chambres législatives nouvellement instituées, qui devaient siéger, l'une aux Tuileries, sous le nom de conseil des Anciens, l'autre

dans la salle du manége, sous celui de conseil des Cinq-Cents.

Dès les premiers jours de réunion des assemblées primaires convoquées pour nommer le dernier tiers des députés, il se manifesta dans les quartiers opulents une vive fermentation. Les royalistes, qui se voyaient soutenus par les thermidoriens, se prononcèrent contre les républicains purs, et demandèrent leur expulsion de la Convention, ainsi que leur mise en jugement. Quand ils eurent obtenu l'une et l'autre chose, ils s'enhardirent au point de se tourner contre leurs alliés. Ceux-ci se rapprochèrent alors du peuple pour conjurer le danger qui les menaçait, et réorganisèrent une société des jacobins. De son côté, la faction monarchiste travailla à augmenter le nombre de ses partisans; elle sema l'or dans les sections, se recruta de tous les intrigants qui pullulent dans la capitale, des anciennes bandes de mouchards organisées par Bertrand de Molleville, des ex-gardes du corps et des chevaliers du poignard qui avaient figuré dans la journée du 10 août. Le Palais-Royal devint le foyer de l'insurrection. La section Lepelletier, qui s'était de tout temps fait distinguer par son attachement à la famille des Bourbons, se déclara autorité révolutionnaire, fit prendre les armes aux bataillons de la garde nationale dont les opinions lui étaient connues, et se disposa à attaquer la Convention. Les représentants se hâtèrent, pour prévenir leurs adversaires, de faire un appel à l'armée, et commandèrent au général Menou de marcher sur les sections et de les dissoudre. Mais celui-ci, soit incapacité, soit trahison, engagea imprudemment ses troupes dans les rues qui avoisinaient le couvent des Filles Saint-Thomas, et fut contraint, après une légère escarmouche, de

se retirer et de signer une espèce de capitulation avec le comité royaliste. Ce premier succès détermina les insurgés à brusquer l'attaque qu'ils méditaient; dans la même nuit, ils se formèrent en bataillons autour du château des Tuileries, et tinrent la Convention en quelque sorte bloquée dans le lieu même de ses séances. La position était tellement critique, que plusieurs députés émettaient déjà la motion de dissoudre l'Assemblée, ou de la transférer sur les hauteurs de Montmartre; mais les républicains parurent, et la Convention triompha. Par ordre du comité de salut public, des armes furent distribuées à ces hommes de dévouement qui n'avaient jamais fait défaut à la patrie, aux braves ouvriers des faubourgs. Barras fut nommé général en chef de l'armée de l'intérieur. On plaça sous son commandement les compagnies de volontaires qui avaient pris le nom de bataillons de patriotes de 89, ainsi qu'un corps de sept mille hommes du camp de Paris, et on lui enjoignit de prendre tous les moyens pour écraser les factieux.

Bonaparte, qui se trouvait alors dans la capitale, et qui déjà avait obtenu le grade de général de brigade, vint offrir ses services à Barras. Celui-ci eut le bon esprit de le nommer commandant en second, et de lui laisser la direction des mesures à prendre pour comprimer les royalistes. Le jeune général jugea du premier coup d'œil qu'il ne devait faire usage que d'artillerie avec des adversaires supérieurs en nombre et parfaitement armés; il disposa en conséquence plusieurs batteries au Pont-Tournant, à la tête du pont Louis XV, à celle du pont Royal, au Carrousel et à l'embranchement des rues qui aboutissaient aux Tuileries.

Au matin, la fusillade s'engagea : les artilleurs, suivant les instructions qu'ils avaient reçues, pointèrent leurs pièces sur les insurgés, foudroyèrent les rues Saint-Florentin, Saint-Nicaise, Saint-Honoré, de l'Échelle, de Rohan, et en moins de deux heures déblayèrent les abords du Palais-National. On compte qu'il périt dans cette meurtrière journée du 13 vendémiaire onze à douze cents personnes. Le lendemain, Bonaparte fut présenté à la Convention comme le sauveur de la patrie, et nommé par acclamations général en chef de l'armée de l'intérieur.

Quant aux républicains qui avaient si bravement pris la défense des représentants, ils furent encore une fois joués par les thermidoriens. Sous prétexte d'enlever aux conspirateurs les moyens de nuire à la tranquillité, on ordonna un désarmement général, et on enleva aux patriotes les fusils qu'on leur avait confiés.

Le 4 brumaire an IV, 26 octobre 1795, la Convention tint sa dernière session, et se forma en corps électoral pour nommer une partie des députés qui devaient siéger aux nouvelles chambres, et que les assemblées primaires n'avaient point élus. Le nombre des membres était fixé à deux cent cinquante pour le conseil des Anciens et à cinq cents pour l'autre conseil, ainsi que l'indiquait son nom; un tiers des membres devait être renouvelé chaque année à tour de rôle.

Dès que les conseils législatifs furent constitués, ils nommèrent les cinq membres qui devaient être chargés du pouvoir exécutif; Barras, Rewbell, la Réveillère-Lépaux, Letourneur et Carnot, choisis par leurs collègues, s'établirent au Luxembourg le 18 brumaire an IV, 10 novembre 1795,

et commencèrentc e gouvernement déplorable qu'on nomme le Directoire.

Au moment où ils prenaient l'administration de la République, il ne restait presque plus en France d'hommes énergiques; les uns avaient péri dans les tourmentes civiles ou sur les premiers champs de bataille; les autres s'étaient réfugiés aux armées. La nation, affaiblie par les convulsions passées, semblait être tombée dans un sommeil léthargique; les citoyens laissaient les destinées de l'état à la merci des passions et des intérêts particuliers; les grandes masses, fatiguées d'agir dans les révolutions du pouvoir, paraissaient décidées à ne plus entrer dans les débats politiques. Ainsi les directeurs n'avaient réellement à redouter que l'opposition des royalistes et des privilégiés obscurs, que la Constituante avait frappés lors de la suppression des dîmes, des droits seigneuriaux, des jurandes, et de toutes les charges de robe et de finances qui alimentaient la portion la plus riche, la plus influente et la plus égoïste de la nation. Ils jugèrent donc inutile d'imiter les thermidoriens, de se faire de l'échafaud un moyen de gouvernement, et se contentèrent, pour dominer une telle classe d'hommes, d'employer la fourberie, la délation et les mesures ignobles de police. A cet effet, ils organisèrent des légions de limiers de tous rangs et de toutes professions; ils semèrent la discorde dans les partis, les excitèrent les uns contre les autres, forgèrent des conspirations imaginaires, et établirent enfin le système d'espionnage qui aujourd'hui encore régit la France, système auquel nous avons dû notre démoralisation politique, l'oubli des vertus nationales et la honte de notre soumission au despotisme.

Néanmoins nous devons reconnaître que le Directoire fit des choses bonnes et utiles; il ordonna entre autres la fermeture de la Bourse, ce temple du vol légal, et poursuivit activement les agioteurs qui ruinaient le crédit public; il termina également les négociations avec l'Autriche pour l'échange de la jeune fille de Louis XVI contre les députés Quinette, Bancal, Lamarque, Camus et le ministre Beurnonville, livrés par le traître Dumourier, ainsi que Drouet, Maret et Sémonville, qui avaient été arrêtés par les impériaux au mépris du droit des gens.

Le nouvel ordre de choses, malgré les précautions extraordinaires dont il s'entourait, vit plusieurs fois son existence menacée par les royalistes et par les républicains. Il dompta les premiers en faisant fermer les clubs qu'ils avaient établis sous le nom de Société de Noailles. Quant aux seconds, il fut contraint d'employer les moyens extrêmes pour les soumettre. Les démocrates purs échappés aux proscriptions des thermidoriens et des monarchistes s'étaient réunis en aggrégation et avaient formé le club des Panthéonistes, placé sous la présidence du journaliste Babœuf, créateur d'une nouvelle théorie politique. Leur but était de préparer un mouvement insurrectionnel, d'anéantir la constitution de l'an III, non pour substituer un gouvernement à un autre, puisqu'ils avaient expérimenté que sous une monarchie comme sous une république les riches accaparaient le pouvoir et opprimaient les prolétaires, mais pour changer entièrement l'organisation sociale, et établir en principe que la propriété individuelle étant l'unique cause de l'esclavage des hommes, on devait fonder les sociétés sur

une communauté de biens, de travaux et de jouissances. Le Directoire, effrayé du progrès que le babouvisme faisait dans les masses, prit le parti d'ordonner la dissolution de la société. Bonaparte, général en chef de l'armée de l'intérieur, se trouva chargé de faire exécuter le décret, et vint lui-même procéder à la fermeture de la salle.

Cette persécution, loin d'abattre le courage des patriotes, servit au contraire à accroître leur audace, en leur démontrant l'urgence de donner une nouvelle impulsion à leurs doctrines pour en accélérer la réalisation. Ils instituèrent d'abord un comité de salut public, composé des citoyens Antonelli, Buonarotti, Sylvain Maréchal et Babœuf; ensuite ils créèrent un conseil des douze, qui avait mission de propager leurs idées parmi les soldats, dans la milice nationale et surtout parmi les classes ouvrières; enfin, quand ils jugèrent le moment favorable, ils dressèrent un acte insurrectionnel, et se préparèrent à donner le signal de la nouvelle révolution. Malheureusement des traîtres s'étaient glissés dans leurs rangs. Le ministre de la police fut instruit de ce qui se passait; les chefs des conjurés furent arrêtés, transférés à Vendôme, jugés par la haute cour nationale qui siégeait dans cette ville, et condamnés à mort. Babœuf, pour éviter l'échafaud, se poignarda dans sa prison.

Si le Directoire parvenait fatalement à étouffer tout esprit national, à dominer les classes aisées de la société, à annihiler l'impulsion que la Montagne avait imprimée aux masses, il n'en était pas de même à l'égard de l'armée, qui avait conservé dans toute leur pureté les idées républicaines. Il faut dire aussi qu'une des causes déterminantes de cette

situation exceptionnelle de l'armée était dans la direction tout à la fois prudente et énergique de Carnot, qui avait été chargé par ses collègues des mouvements militaires et de la conduite des troupes. Ce fut lui qui conçut et mit à exécution cet admirable plan de guerre, qui consistait à envahir le territoire ennemi en Italie et en Allemagne, pour contraindre les rois coalisés à s'éloigner de nos frontières, et pour soulager les finances de la République en entretenant les troupes sur les provinces conquises. Il choisit pour le seconder dans ses projets des généraux actifs, entreprenants, pleins d'ardeur, et qui avaient leur réputation à faire : Jourdan fut envoyé à l'armée de Sambre-et-Meuse ; Moreau à celle de Rhin-et-Moselle, en remplacement de Pichegru, dont on soupçonnait déjà les liaisons avec les émigrés ; le commandement en chef de l'armée d'Italie fut donné au général Bonaparte, qui atteignait alors sa vingt-septième année, et qui venait d'épouser Joséphine Tascher de la Pagerie, veuve du vicomte de Beauharnais.

Le jeune général se hâta d'accourir à Nice, où se trouvait l'arrière-garde de son armée, qui attendait dans le dénûment le plus absolu des secours d'argent et des renforts. L'effectif de ses troupes était de quarante-deux mille soldats, et il avait devant lui l'armée autrichienne forte de quarante mille hommes, et celle des Austro-Sardes qui en comptait vingt-deux mille. Bonaparte commença par faire payer aux troupes la solde arriérée afin de rétablir la confiance ; ensuite il s'élança en avant, culbuta les ennemis, remporta les victoires de Montenotte, de Millesimo, de Dego, de Mondovi, de Castiglione et d'autres encore ; força le roi de Sardaigne



à capituler, lui fit céder à la France la Savoie, Nice, Tende; contraignit le roi de Modène à poser les armes; le souverain pontife à faire sa soumission; s'empara des villes de Crémone, de Milan, de Mantoue; battit trois généraux en chef, Beaulieu, le feld-maréchal Wurmser et l'archiduc Charles; et amena l'empereur d'Autriche à demander la paix. Cette campagne d'Italie ne fut qu'une suite de victoires aussi brillantes que fécondes en résultats. Bonaparte exerça naturellement une grande influence dans les traités: comme il avait été l'âme de la guerre, il devint l'âme de la pacification et régla les destinées de l'Italie; il créa la République Cisalpine, qui comprenait les villes de Milan, Modène, Ferrare, Bologne et de la Romagne; il changea le gouvernement oligarchique de Gênes, remplaça son ancienne dénomination de République de Gênes par celle de République Ligurienne, et l'installa sur des bases démocratiques. Pour résumer les exploits du héros et de son armée, nous transcrirons l'inscription placée sur un drapeau que les deux Conseils décernèrent aux troupes d'Italie. — Cent cinquante mille prisonniers. — Cent soixante-dix drapeaux enlevés aux ennemis. — Cinq cent cinquante pièces de siége. — Six cents pièces de campagne. — Cinq équipages de pont. — Neuf vaisseaux de 64 canons. — Douze frégates de 32. — Douze corvettes, dix-huit galères. — Armistice avec le roi de Sardaigne. — Convention avec Gênes. — Armistice avec le roi de Modène, le roi de Naples, le pape. — Préliminaires de Léoben. — Donné la liberté aux peuples de Bologne, de Ferrare, Modène, Massa Carrara, de la Romagne, de la Lombardie, aux peuples du département de Corcyre, de la mer

Égée, d'Ithaque. — Envoyé à Paris les chefs-d'œuvre de Michel-Ange, du Guerchin, du Titien, de Paul Véronèse, du Corrège, d'Albane, des Carrache, de Raphaël, de Léonard de Vinci, etc., etc......

Si la France était triomphante au dehors, grâce au courage des républicains qui composaient ses armées, par compensation elle était languissante au dedans et déchirée par des factions. Aux bandes de chouans domptées par le général Hoche avaient succédé les compagnies de Jésus et du Soleil, les compagnies de chauffeurs, toutes composées de paysans fanatiques et commandées par des prêtres, par des nobles ou par des jésuites. N'osant plus affronter les troupes républicaines, les royalistes s'étaient faits voleurs et assassins; ils n'attaquaient plus au grand jour, ils se glissaient la nuit dans les habitations occupées par les acquéreurs des biens d'émigrés, tuaient les domestiques, garrottaient les maîtres et leur brûlaient les pieds jusqu'à ce que la douleur les eût contraints de découvrir l'endroit où se trouvait leur argent. L'influence monarchiste avait fait de tels progrès, que dans les Conseils les députés démocrates ne pouvaient élever la voix contre les auteurs de ces atrocités sans exciter les clameurs forcenées des partisans de la famille déchue. Bientôt même les contre-révolutionnaires se trouvèrent assez puissants pour faire entrer au directoire, en remplacement de Letourneur, un monarchiste nommé Barthélemy.

Le nouveau Directeur se rallia à Pichegru, qui était à Paris, réorganisa le club de Clichy, enrôla cinq ou six mille émigrés rentrés en France, et marcha tête levée à une réaction royaliste.

Un grand nombre de conventionnels de l'ancienne faction des girondins vinrent grossir les rangs des conjurés, ainsi que plusieurs journalistes stipendiés par l'Angleterre; Barras lui-même songea à entrer dans le complot, et fit proposer au comte de Provence son concours, moyennant le payement d'une somme de douze millions, l'assurance du pardon pour son vote régicide et la conservation de ses anciens titres féodaux. Mais soit que les garanties offertes par le prince ne lui eussent pas paru satisfaisantes, soit qu'il eût été effrayé des menaces du général Bonaparte, qui avait écrit d'Italie au Directoire qu'à la première nouvelle d'une contre-révolution il marcherait sur Paris, Barras rompit les négociations commencées, et s'occupa des moyens de faire tourner à son profit la conspiration, en lui donnant des proportions gigantesques et en enveloppant dans la proscription son collègue Carnot, dont la sévère probité était un obstacle continuel à ses déprédations. Il s'entendit à cet effet avec Rewbell et la Réveillère-Lépaux, et prit immédiatement ses dispositions pour assurer le coup d'état qu'il méditait.

Le 18 fructidor de l'an V, 4 septembre 1797, à trois heures du matin, le canon donna le signal; les troupes qui avaient été mises sous le commandement d'Augereau vinrent occuper le jardin des Tuileries, les ponts, les quais, et interceptèrent toute communication entre les deux rives de la Seine. Au point du jour les Conseils furent investis; la commission des inspecteurs du Conseil des Cinq-Cents et de celui des Anciens furent arrêtées, ainsi que Pichegru et le directeur Barthélemy : Carnot, que l'infâme Barras avait résolu d'envelopper dans l'affaire, parvint à s'échapper. Ensuite le

triumvirat Rewbell, la Réveillère-Lépaux et Barras, profita de la terreur qu'il inspirait aux députés, fit nommer une commission extraordinaire pour juger ceux qu'il avait fait arrêter. Cinquante-trois représentants de l'un et de l'autre Conseil, les deux directeurs Barthélemy et Carnot; plusieurs personnes, les unes coupables, les autres innocentes, et quelques journalistes, furent condamnés à la déportation. Barras parvint ainsi à éloigner les hommes dont les vertus le gênaient, et qui, à l'exemple de Carnot, ne voulaient point transiger avec leur conscience.

Ce coup d'état terminé, le parti triomphant s'occupa d'affermir son autorité : pour se rallier les royalistes, il commença par faire mettre en liberté les duchesses d'Orléans, de Bourbon, et le prince de Conti; il les fit conduire hors du territoire, et leur alloua une pension de 100,000 livres pour la duchesse d'Orléans, et une de 50,000 pour la duchesse de Bourbon et le prince de Conti; puis le Directoire chercha à se rattacher les anciens girondins en faisant nommer deux membres de cette faction, Merlin de Douai et Neufchâteau, en remplacement des directeurs révoqués. Quant aux chefs de l'armée dont il redoutait l'ambition, il suivit à leur égard une politique toute différente : au lieu de témoigner de la reconnaissance aux généraux qui l'avaient aidé soit de leur concours actif, soit de leur concours moral, il chercha à les arrêter dans leur carrière militaire.

En cela, Barras et ses collègues commirent une faute énorme; car il était souverainement impolitique d'affronter l'opinion de la France et de condamner à l'inaction des hommes qui s'étaient couverts de gloire et qui avaient rendu

d'éminents services à la patrie. Moreau fut réformé, quoiqu'il eût dénoncé Pichegru et contribué à éclairer le gouvernement sur le plan de la conjuration; Bernadotte fut jeté malgré lui dans la carrière diplomatique, et un peu plus tard le vainqueur de l'Italie fut envoyé en Égypte, dans le secret espoir que sa fortune échouerait sur ces plages lointaines.

Bonaparte, après la paix de Campo-Formio conclue avec François II, était revenu à Paris, apportant lui-même le traité en vertu duquel l'empereur d'Allemagne abandonnait à la République ses droits sur les Pays-Bas, et consentait à la cession de tout le littoral de la rive gauche du Rhin, depuis Bâle jusqu'au confluent de la Nèthe, ainsi qu'à l'occupation de la ville de Mayence. Le jeune général avait été accueilli avec un enthousiasme extraordinaire : les populations s'étaient portées à sa rencontre; il avait été applaudi dans les spectacles, loué à la tribune, recherché par les membres les plus influents des Conseils; on avait frappé des médailles en son honneur, on lui avait offert des banquets, on l'avait reçu à l'Institut en remplacement de Carnot. C'était plus qu'il n'en fallait pour offusquer cinq magistrats sans renommée, sans mérite, sans popularité; le Directoire lui enleva le commandement en chef de l'armée d'Italie, nomma Berthier pour le remplacer et le laissa sans emploi, sous prétexte de le réserver pour une expédition contre l'Angleterre. Mais comme les préparatifs d'une descente sur les côtes de la Grande-Bretagne traînaient en longueur, les directeurs se déterminèrent à éloigner de Paris un rival dangereux pour leur ambition, et organisèrent une expédition contre l'Égypte.

Trente-six mille hommes furent placés sous le comman-

dement de Bonaparte, ainsi que les généraux Kléber, Caffarelli, Reynier, Desaix, Lannes, Dumas, Murat, Davoust, Andréossy, Belliard, Menou, Zayonscheck, Dammartin et Berthier, qui avait été rappelé d'Italie.

L'escadre, qui était sous les ordres de l'amiral Brueys, appareilla le 24 prairial an VI, 12 juin 1798. Bonaparte enleva d'abord l'île de Malte, qui capitula presque sans résistance; et dix-neuf jours après avoir quitté les côtes de France il débarqua en Égypte. Dès le lendemain, il s'empara de la ville d'Alexandrie; Rosette éprouva bientôt le même sort; enfin il gagna la célèbre bataille des Pyramides, et fit son entrée dans la ville du Caire, capitale de l'Égypte. Alors, se croyant arrivé au terme de ses travaux, il songea à retourner en France et à se rapprocher du théâtre où il prévoyait qu'il devait jouer le premier rôle; mais le désastre d'Aboukir, en le privant du secours de la flotte, le contraignit à retarder l'exécution de ses projets et à demeurer en Orient.

Cette funeste bataille navale ouvrit la série de revers qui accablèrent la République. Les Anglais, exaltés par la victoire qu'ils avaient remportée, reprirent de l'audace, et organisèrent une coalition plus formidable qu'aucune de celles qui s'étaient levées contre la France. La Grande-Bretagne, la Russie, la Turquie, le Portugal, le royaume de Naples, l'Autriche, mirent sur pied des armées considérables et les placèrent sous le commandement de l'archiduc Charles et de Suwarow, qui passaient pour les plus habiles parmi les généraux ennemis. La France avait, du côté du Nord, pour résister à ces masses bien organisées et bien équipées trois corps d'armée qui s'élevaient en totalité à soixante et quel-

ques mille hommes, et du côté du Midi, cent seize mille soldats dispersés au milieu de populations fanatiques, toujours prêtes à s'insurger, et répandus dans les états romains, en Toscane et en Piémont. En outre, la plupart des troupes étaient dans un état pitoyable; l'artillerie se trouvait presque dépourvue de munitions, la cavalerie mal montée. Mais ce qu'il y avait de plus déplorable, c'était le désordre qui régnait dans le gouvernement, par suite de l'impéritie et de l'imprévoyance du Directoire. Les institutions étaient bouleversées, les lois perverties, les finances épuisées, les coffres de la trésorerie à sec, et l'arriéré était incalculable; l'insurrection royaliste relevait la tête dans la Vendée; l'immoralité la plus grossière, affichée par les directeurs eux-mêmes, avait dépravé les mœurs; enfin la France était descendue au dernier degré de l'abjection politique et morale.

Au milieu de désastres sans nombre, de défaites, de trahisons, on atteignit l'époque du renouvellement du tiers des députés. Les élections se ressentirent du mécontentement général et firent entrer un grand nombre de républicains démocrates dans les deux Conseils. Dès ce moment, il se manifesta une opposition violente contre le Directoire. Chaque jour la tribune retentit de dénonciations contre les agents concussionnaires; contre Rewbell, qui venait tout nouvellement d'être remplacé dans son poste de directeur par Sieyès; contre l'ex-ministre Talleyrand de Périgord, le même qui, évêque d'Autun, avait célébré la messe du 14 juillet 1790, lors de la fête de la fédération, prêtre renégat, diplomate cauteleux, ambitieux, égoïste, spoliateur; contre Rapinat, commissaire infidèle de la République en Suisse, et contre

plusieurs autres fonctionnaires décriés pour le scandale de leurs vols. Enfin le Corps législatif en vint à demander hautement l'exclusion du Directoire de Merlin et de la Réveillère-Lépaux. Tous deux prévinrent la déchéance qui allait les frapper en donnant leur démission; ils furent remplacés par Roger-Ducos et par le général Moulins.

Cet événement, connu dans les fastes de la République sous le nom de Journée du 30 prairial, donna une nouvelle impulsion aux esprits, et aida la France à réparer ses pertes et à reprendre l'offensive sur tous les points. Pour un instant les républicains démocrates triomphèrent aux Cinq-Cents, ou plutôt il y eut dans ce Conseil une unanimité, commandée par l'indignation ou par la nécessité, pour l'adoption de mesures tendant à restreindre l'influence du Directoire, et à lui enlever la disposition des fonds de l'état. On s'occupa de préparer des lois pour assurer la liberté politique, soit dans les élections, soit dans les chambres; on se proposa de limiter le droit de guerre et de conquête, d'organiser la liberté politique, de déterminer les conditions de la mise en état de siége, de mettre un terme au despotisme du sabre sur lequel s'appuyaient les gouvernants, de rendre aux citoyens la faculté de se former en sociétés politiques, et de rappeler les patriotes dans les fonctions publiques.

Mais ces tendances d'une réaction républicaine entièrement radicale ne tardèrent pas à épouvanter les ambitieux, qui ne s'étaient rangés dans l'opposition que pour s'en faire un marchepied et s'élever au pouvoir. Plusieurs, et Lucien Bonaparte à leur tête, se prononcèrent contre les réactionnaires, déclarèrent ouvertement dans les Conseils qu'ils



s'opposeraient de tout leur pouvoir à ceux qui voudraient dépasser la ligne constitutionnelle, retourner au régime de la Montagne, et demandèrent que tous les députés renouvelassent l'engagement de ne porter aucune atteinte à la constitution de l'an III. Cependant, au moment où Lucien s'engageait par serment à maintenir l'acte constitutionnel, il méditait un changement politique avec Sieyès. Déjà même les deux conjurés avaient écrit au général Bonaparte pour presser son retour en France, afin d'avoir sous la main un homme d'exécution.

Bonaparte se rendit à leurs désirs, remit le commandement de l'armée d'Égypte à Kléber, et s'embarqua à la fin d'août, emmenant avec lui Berthier, Murat, Lannes, Andréossy et quelques autres de ses lieutenants les plus dévoués à sa fortune. Le 6 octobre il débarquait à Fréjus, ayant échappé aux croisières anglaises. Immédiatement après il partit en poste pour Paris. Son brusque retour étonna bien des gens : plusieurs ne laissèrent pas que de l'interpréter d'une manière très-défavorable pour le général, jusqu'à l'appeler désertion; mais la masse de la nation, fatiguée du despotisme directorial, l'accueillit avec enthousiasme.

Lucien et Sieyès marchaient à leur but; Roger-Ducos s'était attaché au directeur son collègue comme un satellite à sa planète; un grand nombre de membres du Conseil des Anciens, quelques-uns des Cinq-Cents, l'infâme Fouché de Nantes, le fourbe Talleyrand, tous deux prêtres défroqués, Réal, Regnault de Saint-Jean d'Angely, et une foule d'intrigants politiques, s'étaient ralliés à leur parti. De l'autre côté se trouvaient les directeurs Gohier et Moulins, la majorité du

Conseil des Cinq-Cents et tous les républicains. Barras gardait une lâche neutralité. Dans les deux factions on cherchait à attirer Bonaparte. L'adroit général feignit d'hésiter dans le parti qu'il devait prendre: il assista aux réunions des conjurés et des républicains pour connaître leurs moyens d'attaque et de défense; il flatta les uns et les autres sans toutefois rien promettre; enfin il s'étudia à les tromper tous pour les faire concourir à sa propre élévation.

Quand les conjurés se crurent assez forts ils engagèrent la lutte. Sieyès demanda la démission de Bernadotte, ministre de la guerre, dont les principes démocratiques, l'énergie et les talents pouvaient compromettre le succès de l'entreprise. Celui-ci refusa d'obéir. Le directeur passa outre et donna le portefeuille à Dubois-Crancé. Aussitôt le Conseil des Cinq-Cents entra en fermentation; les directeurs Gohier et Moulins s'agitèrent, mais sans oser prendre aucune détermination. Barras affecta de ne point se montrer.

Les conjurés, enhardis par la faiblesse de leurs adversaires, brusquèrent alors le coup d'état qu'ils méditaient; ils se réunirent chez Lemercier, président du Conseil des Anciens, et arrêtèrent qu'ils feraient usage du droit que la Constitution laissait exclusivement aux Anciens de changer la résidence du Corps législatif, pour isoler les députés de la capitale. La commission des inspecteurs prépara les lettres de convocation dans la soirée. Le lendemain, 18 brumaire an VIII, 9 novembre 1799, à cinq heures du matin, la même commission se réunit, envoya les lettres au domicile des membres du Conseil, en ayant soin de ne pas en adresser à ceux que l'on soupçonnait de républicanisme.



Les représentants, surpris de cette convocation extraordinaire, se hâtèrent d'accourir aux Tuileries. Au fur et à mesure de leur arrivée, ceux qui étaient dans le secret venaient les instruire de la prétendue découverte d'une conspiration anarchiste, et de l'urgence de prévenir l'exécution du complot des Jacobins par un acte de vigueur. Quand ils furent réunis au nombre de cent cinquante membres, formant la majorité nécessaire pour délibérer, Lemercier ouvrit la séance. Le Conseil, abusé par les déclamations du président de la commission des inspecteurs, décréta que le Corps législatif serait transféré à Saint-Cloud et que les deux chambres y siégeraient dans les deux ailes du palais, le lendemain 19 brumaire, à midi; il interdit aux députés toute continuation de fonctions et de délibérations avant ce temps; il chargea le général Bonaparte de l'exécution de ce décret, l'autorisa à prendre toutes les mesures nécessaires pour la sûreté de la représentation nationale, et mit sous ses ordres les troupes de ligne, la garde nationale sédentaire, et la garde du Corps législatif. Aussitôt que Bonaparte se vit investi du commandement général des troupes, il appela auprès de sa personne les officiers supérieurs qu'il voulait employer, ainsi que ceux dont il croyait devoir paralyser l'action; ensuite il monta à cheval, se rendit au Conseil des Anciens, prêta le serment d'obéissance aux décrets de l'assemblée : après quoi, il déféra les commandements, régla la marche des troupes, et rédigea ses proclamations avec son chef d'état-major Berthier, qui expédiait les ordres comme s'il eût été déjà ministre de la guerre. En quelques heures l'enceinte de la représentation nationale fut envahie par les

soldats; toutes les barrières furent fermées et gardées par des corps de troupes, les départs des courriers furent suspendus, et Paris se trouva comme en état de siége.

Cependant Gohier et Moulins, les deux directeurs républicains, étaient restés à leur poste, et paraissaient disposés à résister énergiquement aux conjurés; malheureusement, ils délibérèrent au lieu d'agir, et commirent la faute de faire appeler Barras pour former la majorité et donner un caractère légal à leurs délibérations. Celui-ci, qui s'était laissé circonvenir par Talleyrand et Bruix, venait de donner sa démission et s'était retiré à Gros-Bois.

Par cette défection, la journée du 18 se trouva décidée en faveur des conjurés. Néanmoins, des réunions de patriotes se prolongèrent jusque dans la nuit pour aviser aux moyens de sauver la liberté; mais aucun projet n'ayant présenté des garanties suffisantes de succès, les Pères de la patrie furent contraints de se séparer sans avoir rien déterminé.

Le 19 au matin les députés républicains se rendirent à Saint-Cloud, où déjà stationnait une force imposante commandée par le général Serrurier; ils traversèrent lentement les lignes de soldats et se dirigèrent vers les salles qui avaient été disposées pour les séances. A une heure, Bonaparte arriva avec son état-major, visita les troupes, et eut plusieurs entrevues secrètes avec les conjurés qui faisaient partie de l'un et de l'autre Conseil, qui tous deux étaient en séance. A quatre heures il se présenta aux Anciens pour expliquer sa conduite. Son discours, au lieu de rallier tous les suffrages, comme il s'y était attendu, excita de violents murmures. Un républicain se leva de son siége et le somma de s'expliquer

sur les motifs de sa rébellion envers la Constitution. Cette apostrophe hardie, l'attitude sévère et digne des représentants, lui causèrent un trouble, une émotion qu'il ne put maîtriser; il balbutia, répondit par quelques phrases incohérentes, protesta de son dévouement à la chose publique, et sortit en disant: « Qui m'aime me suive! »

Au Conseil des Cinq-Cents l'orage grondait avec plus de violence encore. Delbrel faisait entendre à la tribune ces paroles énergiques:

« Représentants du peuple, de grands dangers menacent » la République; et ceux qui veulent la détruire sont » ceux-mêmes qui, sous prétexte de la sauver, ont tiré le » glaive contre vous. En vain ces hypocrites conspirateurs » pensent vous intimider en déployant autour de cette en» ceinte l'appareil formidable de la force. Non, les dé» fenseurs de la patrie ne consentiront jamais à tourner » leurs armes contre ses représentants. Cependant, si d'in» fâmes conjurés parvenaient à égarer le courage des sol» dats, nous saurions mourir à notre poste en défendant les » libertés publiques contre les tyrans, contre les dictateurs » qui veulent l'opprimer. Nous voulons la Constitution ou » la mort! Les baïonnettes ne nous effrayent pas : nous » sommes libres ici. Je demande donc que tous les membres » du Conseil renouvellent à l'instant le serment de maintenir » la Constitution de l'an III. »

L'assemblée se leva en masse, en criant: « Point de dic» tature! A bas les dictateurs! Vive la Constitution! » Ensuite chaque représentant, nominativement appelé, vint à la tribune jurer fidélité à la République. Le président lui-

même, Lucien Bonaparte, quitta le fauteuil et prononça la formule solennelle. Un seul député, Bergoeing, s'affranchit de l'engagement commun et donna sa démission. L'exaltation était parvenue au plus haut degré.

Ce fut en ce moment que parut Bonaparte, escorté par un peloton de grenadiers. Il s'avança seul et découvert, et fit signe de la main qu'il désirait parler à l'assemblée. Mais à la vue des soldats, l'indignation générale fit explosion, et des clameurs tumultueuses s'élevèrent de tous les points de la salle : « Quoi! des baïonnettes, des sabres, des hommes « armés ici, dans le sanctuaire de la représentation natio-» nale! Hors la loi le dictateur! A bas le traître! Mourons à » notre poste! Vive la République et la Constitution! Hors » la loi le dictateur! A bas le nouveau Cromwell! » Un député, le républicain Bigonnet, s'élança de son banc, et saisissant Bonaparte par le collet, cria d'une voix tonnante: « Que fais-tu, téméraire? Tu violes le sanctuaire des lois; » retire-toi! » En un instant le général fut entouré, pressé, menacé par la foule des représentants, et contraint de rejoindre ses soldats.

Après son départ, Lucien essaya de prendre la défense de son frère; sa voix fut couverte par les imprécations de l'assemblée. Un député cria : « Aujourd'hui Bonaparte a terni sa gloire! » Un autre : « Bonaparte s'est conduit en roi! » Un autre : « Je le voue à l'opprobre des républicains! » Un autre : « Je demande qu'il soit traduit à la barre pour rendre compte de sa conduite! » Un autre : « Aux voix la mise hors la loi du général Bonaparte! » Cette dernière motion se trouvant appuyée par la presque unanimité des représen-

tants, on somma le président de la mettre aux voix. Lucien voulut encore justifier la conduite de son frère; il fut interrompu dès les premières paroles par les cris redoublés : « Hors la loi! » il crut la partie perdue, et tomba suffoqué par ses larmes. Au même instant un peloton de grenadiers du Corps législatif entra l'arme au bras dans la salle, fendit la foule, pénétra jusqu'à Lucien, l'enleva hors de l'assemblée, et le ramena auprès de Bonaparte.

Celui-ci était pâle, morne, et encore tout ému de la scène où il avait joué un si triste rôle : à la vue de son frère il reprit courage, réunit en conseil les principaux conjurés; et d'après leur avis se détermina à emporter la journée par tous les moyens, par la ruse, par la violence, et même par d'atroces calomnies, en trompant les soldats, en signalant les républicains comme des brigands et des assassins soldés par l'Angleterre. Lucien, couvert de la toge et du manteau des mandataires du peuple, s'élança à cheval au milieu des troupes, et leur adressa cette harangue, qui fut imprimée sur-le-champ et répandue avec profusion :

« Citoyens soldats, moi, le président du Conseil des Cinq-Cents, je vous déclare que l'immense majorité des représentants est dans ce moment sous la terreur de quelques jacobins à stylets, qui assiégent la tribune, présentent la mort à leurs collègues, et enlèvent par leurs menaces les délibérations les plus affreuses.

» Je vous déclare que ces audacieux brigands se sont mis en révolte contre le Conseil des Anciens, et ont osé parler de mettre hors la loi le général chargé d'assurer l'exécution des décrets, comme si nous étions encore au temps de leur règne,

où ces mots « hors la loi » faisaient tomber les têtes les plus chères à la patrie.

» Je vous déclare que ces furieux se sont mis eux-mêmes hors la loi par leurs attentats contre la liberté du Conseil. Au nom du peuple français, qui depuis tant d'années est le jouet de ces misérables enfants de la terreur, je confie aux guerriers le soin de sauver la majorité de leurs représentants, afin que, délivrée des stylets par les baïonnettes, elle puisse délibérer sur le sort de la République.

» Généraux, et vous, soldats, vous ne reconnaîtrez pour législateurs que les députés qui vont se rendre auprès de moi! Quant à ceux qui resteraient dans l'Orangerie, que la force les expulse!..... Ces brigands ne sont plus les représentants du peuple, ce sont les représentants du poignard! »

Bonaparte, dans sa harangue, reproduisit les mêmes menaces, les mêmes ordres, les mêmes calomnies. Le général Serrurier parcourut à son tour les rangs des soldats, en répétant : « Camarades, le Conseil des Cinq-Cents a voulu assassiner notre général. » Les soldats, abusés par cet odieux mensonge, répondirent par les cris de « Vive Bonaparte! » Quelques agents de police, déguisés en ouvriers, mêlèrent leurs acclamations à celles des troupes, et ajoutèrent : « A » bas les Jacobins! A bas les 93! »

A ces clameurs succédèrent le roulement des tambours, le bruit des armes, le pas de charge..... L'ordre était donné de faire évacuer la salle des Cinq-Cents. Des grenadiers envahirent le temple des lois, l'arme au bras; le général Leclerc était à leur tête. Les représentants se placèrent avec calme sur leurs siéges. Le commandant éleva la voix et les

invita à se retirer. Ils conservèrent la même attitude. Un officier reprit : « Grenadiers, en avant! Tambours, la charge! » Les soldats obéirent, mais avec hésitation, avec lenteur, et pénétrèrent dans toute la longueur de la salle en présentant la baïonnette. Les députés, au lieu de fuir, demeurèrent à leur place, attendirent les grenadiers, découvrant leur poitrine et faisant retentir les voûtes des cris de « Vive la République! Mourons pour la liberté! » Enfin une partie des représentants fut poussée hors de la salle; ceux qui voulaient mourir sur leurs bancs furent emportés par les soldats, sans autre violence, sans injure, tellement la conduite des législateurs les avait frappés d'admiration.

Il était cinq heures et demie quand la salle fut totalement évacuée et fermée. Après la défaite des républicains, les conjurés s'occupèrent de donner à leurs actes une apparence de légalité, et de faire approuver leur conduite par les débris de cette même assemblée qu'ils avaient violemment expulsée. Lucien parvint à réunir dans l'orangerie de Saint-Cloud une trentaine de députés, forma un simulacre de représentation nationale, et fit rendre les décrets suivants :

« Le Conseil des Cinq-Cents, considérant que le général Bonaparte, les généraux et l'armée sous ses ordres ont sauvé la République, déclare qu'ils ont bien mérité de la patrie.

» En outre, considérant la situation de la France, déclare l'urgence et prend les résolutions suivantes :

» Il n'y a plus de Directoire. Une commission consulaire exécutive, composée des citoyens Sieyès, Roger-Ducos, ex-directeurs, et Bonaparte, sera chargée de la plénitude du

pouvoir. Les trois membres de cette commission porteront le nom de Consuls de la République française. »

» Ils seront chargés spécialement d'organiser l'ordre dans toutes les parties de l'administration, et de rétablir la tranquillité intérieure..

» Le Corps Législatif est ajourné, et pendant sa vacance, deux commissions tirées de son sein statueront, avec la proposition formelle et nécessaire de la commission consulaire, sur toutes les mesures de police, de législation et de finances. Elles seront en outre chargées de préparer les changements à apporter aux dispositions organiques de la Constitution, dont l'expérience a fait sentir les graves inconvénients. »

Au Conseil des Anciens la loi fut également votée sans opposition, la plupart des membres présents étant vendus aux conjurés et les républicains ayant été éliminés.

Ainsi fut accomplie la révolution du 18 brumaire; ainsi s'exécuta le passage de la Constitution de l'an III au Consulat.

Sans doute la manière dont Bonaparte consul usa du pouvoir dans l'intérêt de la France et pour les progrès de la démocratie, contribue puissamment à le faire absoudre de la violation flagrante des lois du pays dont il se rendit coupable; mais l'histoire, inflexible dans ses jugements, austère dans ses principes, doit flétrir au nom de la morale publique les impostures et les calomnies dont firent usage contre les républicains ceux qui se proclamèrent les libérateurs de la patrie, quand le succès eut couronné leurs efforts.

DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

PIE VII,

259e PAPE.

FRANÇOIS II,
empereur d'Allemagne,
devenu
FRANÇOIS Ier,
empereur d'Autriche.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,
NAPOLÉON Ier,
empereur des Français.
LOUIS XVIII,
roi de France.

Conclave à Venise. — Bonaparte, consul, fait élire pape, sous le nom de Pie VII, le moine Chiaramonti. — Origine du nouveau pontife. — Ses doctrines républicaines. — Il déclare le premier consul fils aîné de l'Église. — Il donne le même titre au comte de Provence. — Fourberie du saint-père. — Concordat de 1801. — Pie VII rétablit les jésuites en Russie. — Réaction catholique en France. — Organisation des siéges épiscopaux. — Publication des articles organiques. — Le pape proteste contre cette addition au concordat. — Division entre les prélats français. — Changements politiques survenus en France. — Bonaparte est proclamé empereur des Français sous le nom de Napoléon Ier. — Pie VII reçoit l'ordre de venir à Paris pour le sacrer. — Lâche obséquiosité du saint-père envers Bonaparte. — Le pape veut canoniser un des parents de l'empereur. — Prétentions ridicules du souverain pontife. — Rupture entre l'autel et le trône. — Retour de Pie VII à Rome. — Il devient l'ennemi le plus acharné de Napoléon. — Lettres de l'empereur à sa Sainteté. — Les Français occupent militairement la ville apostolique. — Pie VII est dépouillé de sa souveraineté temporelle. — Le pape excommunie l'empereur. — Sa Sainteté est conduite prisonnière à Savone. — Les cardinaux rouges

et les cardinaux noirs. — Concile national. — Concessions du saint-père. — Bref pontifical. — Pie VII est conduit en France. — Il signe un nouveau concordat à Fontainebleau. — Rétractation du pape. — Sa Sainteté rejette le concordat qu'elle avait accordé en vertu de son pouvoir infaillible, et déclare qu'elle a agi sous l'inspiration de l'esprit des ténèbres. — Napoléon renvoie le pontife en Italie. — Bulle du rétablissement solennel des jésuites dans toute l'Europe. — Chute de l'empereur. — Retour des Bourbons en France. — Pie VII envoie complimenter Louis XVIII. — Accord provisoire pour l'Église gallicane. — Persécutions religieuses. — Mort du pontife.

Le dix-neuvième siècle s'ouvrait pour les peuples sous les plus favorables auspices; les rois, qui pendant un si grand nombre d'années avaient dominé les nations par la terreur, tremblaient à leur tour sur leurs trônes chancelants; les prêtres, qui depuis quatorze siècles avaient régné despotiquement sur les consciences pour le malheur de l'humanité, étaient réduits à conspirer dans l'ombre; la papauté, cette fatale et monstrueuse institution, qui avait été la cause de tant de calamités, de tant de désastres, de tant de persécutions, se trouvait, lors de la mort de Pie VI, à la veille d'être complétement anéantie. Mais les hommes n'étaient point suffisamment rassasiés de superstitions, et le triomphe de la liberté fut encore différé !

Bonaparte, consul, qui déjà songeait à couvrir son front du diadème de Charlemagne, et prévoyait le moment où il

aurait besoin d'un nouveau Léon III pour le sacrer, rassembla les pierres éparses de la Babel pontificale que la République venait de raser, et la réédifia de nouveau. Vingt jours après son avénement au pouvoir, trente-cinq cardinaux se réunirent à Venise pour faire cesser la vacance du saint-siége et donner un chef à l'Église.

Chaque puissance, selon l'usage, intrigua pour faire nommer une de ses créatures, et chercha à s'assurer les voix; la France l'emporta, soit qu'elle fût plus habilement servie ou qu'elle payât plus généreusement les votes; après cent quatre jours de discussions et de luttes, elle fit reporter la majorité sur le cardinal Barnabé-Louis Chiaramonti, qui fut proclamé pape le 14 mars 1800, sous le nom de Pie VII.

Le nouveau pontife n'était âgé que de cinquante-huit ans; il était de Césène, et fils du comte Scipion Chiaramonti et de la comtesse Ghini. Ses parents l'avaient fait entrer fort jeune dans l'ordre des bénédictins; plus tard, Pie VI, qui était allié à sa famille, l'avait successivement élevé à la dignité d'abbé, d'évêque de Tivoli, puis d'Imola, et enfin de cardinal. Dans ces différentes positions, il avait fait preuve d'une extrême flexibilité d'opinions; ainsi, après s'être montré partisan outré de l'absolutisme, il avait tout à coup tourné aux idées libérales, et à l'occasion de l'enclavement de son diocèse dans la République Cisalpine, il avait prononcé une superbe homélie où il prouvait, en s'appuyant sur les textes des Écritures, que pour être bon chrétien il fallait être démocrate. L'habile cardinal avait prévu qu'en affectant des sentiments républicains il s'assurerait la protection de la France et préparerait son élévation au trône pontifical.

Devenu pape, Chiaramonti poursuivit la politique cauteleuse qui lui avait valu la tiare; il épuisa toutes les formes adulatrices pour remercier le consul Bonaparte de l'appui qu'il lui avait prêté; il le proclama l'élu du ciel, le juste par excellence. Comme on doit le supposer, toutes ces lâches flatteries avaient un but intéressé; c'était d'obtenir l'intervention de la France, pour contraindre l'empereur d'Allemagne à lui permettre de quitter Venise, et à renoncer à son projet d'établissement du siége papal à Vienne.

Le premier consul accueillit favorablement ces réclamations, et notifia à François II qu'il eût à ne point mettre obstacle au départ de Pie VII. Sa Sainteté s'embarqua, gagna Pesaro, et s'achemina vers Rome. Les Français n'occupaient déjà plus la ville apostolique et avaient été remplacés par les Napolitains : le pape jugea alors qu'il était de bonne politique de se ménager des protecteurs dans tous les partis, et pour faire sa cour aux Bourbons de Naples, il se hâta d'instruire officiellement de son exaltation le comte de Provence, en lui donnant le titre de roi de France et de fils aîné de l'Église. Puis, sur la nouvelle que le premier consul avait franchi les Alpes et envahissait l'Italie pour la seconde fois à la tête d'une armée formidable, il écrivit à Bonaparte, lui donna également le titre de prince très-chrétien, de fils aîné de l'Église, et ouvrit les premières négociations relatives au fameux concordat qui fut définitivement conclu l'année suivante, le 15 juillet 1801.

Par cette convention, Pie VII transférait au chef du gouvernement français les droits et prérogatives dont avaient joui les anciens rois près le saint-siége; il autorisait même

les prêtres à prêter serment de fidélité à Bonaparte, sans s'inquiéter autrement du droit divin de la dynastie déchue. Le pape se réserva seulement l'institution canonique des évêques, afin de pouvoir paralyser en France l'action du culte, selon ses intérêts. Le premier consul eut la faiblesse d'accéder à cette clause, soit qu'il n'en prévît pas toutes les conséquences, soit qu'il voulût, à force de condescendance, s'assurer du dévouement de Pie VII pour ses desseins ultérieurs.

Il est vrai que, par compensation, sa Sainteté mit le clergé français aux pieds du conquérant, et imposa aux prêtres l'obligation de révéler au gouvernement toutes les conjurations dont la connaissance viendrait jusqu'à eux, c'est-à-dire d'envelopper les royalistes dans un vaste réseau, et de faire servir la religion à une sorte d'espionnage sacré.

Le concordat était à peine signé, que Pie VII entrait ouvertement dans une voie de réaction catholique, rétablissait en Russie la compagnie de Jésus, et faisait affluer les bons Pères en France, sous la dénomination d'adorateurs du sacré cœur et de sociétaires de la foi. Bientôt les couvents reparurent, les maisons professes se rouvrirent, et de tous ces repaires s'élancèrent des milliers de fanatiques, chargés d'abrutir les peuples et de les asservir.

Sa Sainteté avait été trop vite en besogne; la masse de la nation s'effraya des tentatives du clergé, et se prononça si énergiquement contre le retour aux superstitions catholiques, que le gouvernement consulaire fut obligé de différer jusqu'au 15 avril 1802 la publication du concordat conclu avec le saint-siége.

Bonaparte ayant eu le temps dans l'intervalle de disposer

les esprits à la soumission, le pape put s'occuper de la réorganisation du haut clergé en France.

Sur cent trente-cinq siéges épiscopaux qui existaient avant la révolution, cinquante-quatre étaient vacants par suite de la mort des titulaires ou de leur renonciation, et beaucoup d'autres par suite de l'absence volontaire des pasteurs, qui avaient refusé de prêter le serment civique et avaient émigré.

Dans les pays conquis de l'Allemagne, de la Flandre et de la Savoie, sur vingt-quatre diocèses, dix se trouvaient également libres par des motifs analogues. Le souverain pontife adressa une bulle aux évêques constitutionnels et aux prélats non assermentés, pour qu'ils donnassent leur démission et consentissent à une nouvelle élection, dans l'intérêt de l'Église. Les pasteurs assermentés obéirent et déposèrent leurs pouvoirs entre les mains des consuls; il n'en fut pas de même des évêques rebelles, qui avaient fui à l'étranger et qui se regardaient comme des martyrs; ils refusèrent d'adhérer aux mesures commandées par la cour de Rome, et qualifièrent la bulle pontificale de violente et d'irrégulière. Pie VII passa outre, déclara toutes les anciennes Églises supprimées, et promulgua le décret qui autorisait la nouvelle division du territoire de la République en dix archevêchés et cinquante-neuf évêchés. Ensuite il envoya à Paris le cardinal Caprara, son légat à latere, avec les pouvoirs les plus étendus, pour régler concurremment avec le ministre des cultes Portalis tout ce qui avait rapport à la religion.

Son éminence, dès le lendemain de son arrivée, eut une audience du premier consul; aussitôt après, elle se mit en devoir de délivrer les bulles d'institution canonique aux pré-



lats désignés par Bonaparte. Les choses se passèrent très-convenablement : l'exercice du culte catholique fut rétabli solennellement en France ; et le légat, en signe de satisfaction, publia un jubilé extraordinaire pour que les fidèles pussent racheter le pardon de leurs fautes. Un bien petit nombre consentit à encourager le trafic des indulgences, la majorité de la nation resta indifférente; quelques hommes énergiques et sincèrement dévoués à leur pays osèrent même blâmer la conduite du premier consul; le général Lannes, entre autres, dit à cette occasion : « Bonaparte se trempe dans » l'eau bénite, l'eau bénite le noiera. »

Il ne tarda pas en effet à reconnaître la faute capitale qu'il avait faite en se mettant sous la dépendance de la cour de Rome; le concordat était à peine promulgué, qu'il chercha à regagner pied à pied l'autorité dont il venait de se dépouiller si mal à propos, en publiant des articles organiques qui n'étaient autres que les quatre propositions du clergé français et les maximes de l'Église gallicane contenues dans la pragmatique-sanction. Ces articles rendaient indispensables l'autorisation du gouvernement pour la publication des bulles, brefs et rescrits de Rome, comme aussi pour l'exercice légitime du pouvoir des nonces, légats et autres envoyés du saint-siége; ils autorisaient les recours au conseil d'état en cas d'abus de pouvoir du pape, rendaient vaine toute exemption de la juridiction de l'ordinaire, et prescrivaient l'enseignement des quatre célèbres articles de 1682. Sa Sainteté s'irrita de voir le premier consul mettre des obstacles à ses projets de domination absolue, réclama contre les articles organiques comme hostiles à la religion et

contraires aux doctrines de l'Église, et fomenta secrètement des divisions dans le clergé français. Trente-six évêques, à son instigation, formulèrent une protestation contre les mesures prises par le gouvernement relativement à la diminution de l'ancien nombre d'évêchés; ils s'élevèrent avec force contre l'asservissement du pouvoir spirituel à l'autorité civile, contre les articles organiques; ils flétrirent du nom d'apostats les prélats qui les acceptaient et les déclarèrent excommuniés; ils attaquèrent même les bulles apostoliques et firent un manifeste en faveur des droits de Louis XVIII au trône, droits, disaient-ils, qu'il ne tenait que de Dieu, et qui imposaient aux Français, en vertu de la loi religieuse, des devoirs dont rien ne pouvait les dégager. Ces réclamations, appelées canoniques, avaient pour but d'infirmer le serment de fidélité au gouvernement établi, de soulever un schisme dans l'Église, et de faire revivre les anciennes prétentions des papes sur la France; mais l'hypocrite Chiaramonti avait affaire à un homme plus habile que lui, et il devait succomber dans la lutte.

Bonaparte, qui depuis le 18 brumaire s'était fait nommer successivement premier consul, consul à vie, et enfin empereur, au lieu de lui adresser des récriminations sur la conduite des évêques, le fit simplement prévenir par le cardinal Fesch, son oncle, ambassadeur de France à Rome, qu'il désirait que sa Sainteté se mît immédiatement en route pour Paris, et qu'elle vînt le sacrer dans sa capitale. Le pape, n'osant point résister aux volontés du nouveau césar, assembla le consistoire, fit part aux cardinaux de la résolution qu'il avait prise de passer les Alpes, nomma Gonzalvi pour le

remplacer au gouvernement politique de Rome, et quitta la ville apostolique le 2 novembre. A Turin, il trouva plusieurs personnages envoyés par Napoléon pour augmenter son cortége et rendre sa marche plus imposante. Le 26, il arriva à Fontainebleau, où l'attendait l'empereur. Il y demeura quelques jours pour se reposer, et en repartit le 28 avec Napoléon pour faire son entrée dans Paris. Les évêques récalcitrants imitèrent la conduite du pape et firent leur soumission.

Au jour marqué pour la cérémonie du sacre, Pie VII se rendit à l'église Notre-Dame, revêtu d'une chape étincelante de pierreries, la tiare en tête, escorté d'un clergé nombreux, et précédé, selon l'usage romain, d'un officier qui portait la pantoufle sacrée sur un coussin, ce qui excita l'hilarité des Parisiens et nuisit beaucoup à la gravité du cortége; il avait à ses côtés deux cardinaux-diacres assistants, le cardinal Braschi, neveu de Pie VI, et le cardinal de Bagane; un peu en avant, étaient le cardinal-évêque Antonelli et le cardinal-diacre de l'Évangile Caselli. Sa Sainteté fut conduite à l'un des trônes qui avaient été élevés dans l'intérieur de la nef, pour attendre l'empereur. Dès que sa majesté fut entrée, la cérémonie commença. Napoléon se plaça à genoux avec l'impératrice pour recevoir l'onction sacrée; puis il se leva, et, sans attendre que Pie VII le couronnât; il lui enleva le diadème des mains, le posa sur sa tête, et couronna ensuite Joséphine.

Le lendemain de cette grande solennité, Chiaramonti, qui nourrissait le secret espoir de faire servir sa condescendance aux intérêts du saint-siége, réclama l'abolition des articles organiques. Napoléon ne se montra nullement disposé

à sacrifier à sa reconnaissance les droits de sa couronne, et refusa d'obtempérer à ses désirs. Pie VII ne se rebuta pas, il revint à la charge; et, pour emporter l'affaire, mit en œuvre un moyen qu'il regardait comme infaillible. Il proposa à l'empereur de canoniser un pauvre hère nommé frère Bonaventure Bonaparte, mort dans un couvent depuis près de cent ans. Au grand étonnement de sa Sainteté, Napoléon, loin de paraître touché de l'honneur insigne qu'elle désirait faire à sa famille, se récria sur le ridicule qui allait tomber sur lui, et déclara qu'il s'opposait de toutes ses forces à ce qu'on fît un saint du moine Bonaventure. Ce second refus indisposa gravement le pape contre son hôte; mais il n'osa rien témoigner de ses secrets sentiments; au contraire il affecta de lui prodiguer plus que par le passé des témoignages d'amitié; et, sur la simple proposition de Portalis, ministre des cultes, il accorda le chapeau de cardinal à Cambacérès ainsi qu'à du Belloy; puis il érigea Ratisbonne en métropole de toute l'Allemagne. Il est vrai que le ministre lui avait promis en échange de faire droit à des réclamations qu'il avait formulées dans un mémoire, et qui étaient au nombre de onze principales : « l'abolition du divorce, incompatible avec le principe de l'indissolubilité du mariage enseigné par l'Église; l'inspection absolue des évêques sur les mœurs et sur la conduite des clercs placés sous leur dépendance; les moyens pour le clergé catholique d'exister avec décence et de se perpétuer dans l'intérêt de la caste sacerdotale; le renouvellement des anciennes lois sur la célébration des dimanches et des fêtes; l'exclusion de l'éducation publique de tous les prêtres ou religieux mariés; la soumission

du clergé français aux jugements du saint-siége; la restauration des établissements et des congrégations religieuses que la révolution avait abolis; des allocations pour les Lazaristes, pour le séminaire des Missions étrangères et pour celui du Saint-Esprit; enfin, l'équivalent en numéraire de l'abbaye de Clairac, donnée au saint-siége par le renégat Henri IV, lors de sa dernière abjuration.

Plusieurs de ces choses furent immédiatement accordées à sa Sainteté; d'autres furent renvoyées à des temps plus éloignés. Ces premières concessions engagèrent le pape à faire un nouveau mémoire sur les affaires politiques de l'Italie. Dans cette pièce singulière, Pie VII revendiquait la qualité d'administrateur du patrimoine de saînt Pierre, réclamait la possession des domaines apostoliques annexés au territoire de l'empire français ou à celui de la république italienne; et pour exciter la générosité du conquérant il lui prodiguait toutes les formules de la plus lâche adulation. Napoléon resta insensible à cet excès de dégradation; il ne daigna pas même répondre à Chiaramonti, et se contenta de lui faire dire par son ministre, qu'il ne consentirait jamais, pour augmenter les états d'un prêtre ambitieux, à démembrer son empire, encore moins à diminuer le territoire d'un peuple qui s'était donné à lui. Et sans plus s'inquiéter de Pie VII, il partit de Paris, franchit les Alpes, et alla se faire couronner roi d'Italie à Milan.

Bien que désappointé dans ses prétentions, Chiaramonti ne voulut pas quitter la France sans laisser sur le sol des traces de son passage. A sa voix des cohortes de jésuites sortirent de dessous terre, se formèrent en société sous le nom de

Pères de la foi, et se répandirent dans toutes les provinces. Ensuite sa Sainteté reprit la route de ses états. Mais en s'éloignant de la capitale, Pie VII emportait une haine profonde, implacable, une haine de prêtre, contre l'empereur. Il en donna des preuves le jour même de son arrivée à Rome, en frappant d'anathème les maximes de l'Église gallicane, par la confirmation de la bulle « Auctorem fidei, » et en s'associant à la politique du cabinet de Saint-James.

Napoléon répondit aux bulles pontificales par des décrets impériaux et en démembrant pièce à pièce les états romains. Sa Sainteté, exaspérée, somma le fils aîné de l'Église de déclarer s'il avait l'intention de la dépouiller de toutes ses provinces. L'empereur lui fit dire par son ambassadeur, qu'il avait connaissance des menées de la cour pontificale, et qu'il ne respecterait les domaines de saint Pierre qu'à la condition que Pie VII écarterait les Anglais de ses ports et donnerait son adhésion au blocus continental. Le pape, qu'une semblable mesure contrariait infiniment, et qui, cependant, n'osait pas entrer en lutte ouverte avec la France, objecta que la religion lui faisait un devoir de garder la neutralité, et de ne point fermer ses états aux étrangers.

Pour clore toute discussion, Napoléon mit des garnisons dans les ports d'Ancône et de Civita-Vecchia, et donna à son frère Joseph, avec le royaume de Naples, les principautés de Bénévent et de Pontecorvo qui y étaient enclavées; ensuite il fit prévenir le pontife qu'il voulait que lui-même procédât au couronnement du nouveau roi des Deux-Siciles. Chiaramonti refusa encore d'adhérer aux volontés de l'empereur, en prétextant de vains scrupules de conscience. Mais les vé-

ritables motifs de sa conduite étaient dans le refus qu'avait fait Joseph de recevoir la couronne de Naples en qualité de vassal du saint-siége, et dans l'espérance qu'avait le pape de voir son ennemi écrasé par les armées coalisées de l'Angleterre, de la Russie et de l'Autriche. La fameuse bataille d'Austerlitz, gagnée par les Français, vint détruire ses illusions. Il chercha alors à regagner les bonnes grâces de Napoléon, et lui adressa de cauteleuses félicitations sur sa nouvelle victoire. L'empereur répondit au souverain pontife : « Que s'il ne voulait point s'exposer à un rude châtiment, il devait marcher dans une ligne droite, éviter le dédale de la politique, et ne pas se lier avec les puissances hérétiques, qui étaient incapables de le protéger. »

« Toute l'Italie, ajoutait Napoléon dans une autre lettre sur le même objet, sera soumise à ma loi; mais je ne toucherai en rien à l'indépendance du saint-siége. Je lui ferai même recouvrer les dépenses que lui occasionneront les mouvements de mon armée, à la condition que votre Sainteté aura pour moi dans le temporel les mêmes égards que je lui porte dans le spirituel, et qu'elle cessera des ménagements inutiles envers des hérétiques ennemis de l'Église, et envers des puissances qui ne peuvent lui faire aucun bien. Vous êtes le souverain de Rome; mais j'en suis l'empereur. Tous mes ennemis doivent être les vôtres. Il n'est donc pas convenable qu'aucun agent du roi de Sardaigne, qu'aucun Anglais, Russe, Suédois, réside à Rome ou dans vos états, ni qu'aucun bâtiment appartenant à ces puissances entre dans vos ports. J'aurai toujours pour votre Sainteté la déférence filiale que je lui ai montrée dans toutes les circonstances; en

retour, vous vous souviendrez que je suis comptable envers Dieu du bonheur des peuples.

» Comment puis-je, sans gémir, voir la religion compromise par les lenteurs de la cour de Rome, par de misérables prétentions! Ils en répondront devant Dieu, ceux qui mettent tant de zèle à protéger des mariages protestants, et veulent m'obliger à unir les membres de ma famille avec des hérétiques; ils en répondront devant Dieu, ceux qui retardent l'expédition des bulles de mes évêques, et qui livrent mes diocèses à l'anarchie. Il faut six mois pour que les prélats puissent entrer en exercice, et cela pourrait être arrangé en huit jours.

» Quant aux affaires d'Italie, j'ai tout fait pour les évêques; j'ai consolidé les intérêts de l'Église; je n'ai touché en rien au spirituel, ni à Milan, ni à Naples, ni dans aucune des villes où s'est étendu mon pouvoir. Je ne refuse pas d'accepter le concours d'hommes doués d'un vrai zèle pour la religion, et de m'entendre avec eux; mais puisque Dieu m'a commis au maintien de la religion, j'agirai sans la cour de Rome, si elle reste dans une coupable inaction. Si votre Sainteté suivait les conseils que je lui ai donnés à Paris, la religion de l'Allemagne serait organisée, et non dans le mauvais état où elle est. Dans ce pays et en Italie, tout se serait fait de concert avec le saint-siége et convenablement. Mais je ne puis laisser languir un an ce qui doit se faire en quinze jours. Ce n'est pas en dormant que j'ai porté si haut l'état du clergé, la publicité du culte, et réorganisé la religion en France, de telle sorte qu'il n'est pas de pays où elle fasse tant de bien, où elle soit plus respectée et où elle jouisse de plus de considération.

Ceux qui vous tiennent un autre langage vous trompent et seront la cause de grands malheurs..... »

Au lieu d'écouter la voix de la raison et de donner satisfaction à l'empereur sur les justes griefs qu'il lui signalait, le pontife entra dans un accès de rage à la réception de cette lettre; il assembla immédiatement le consistoire et annonça aux cardinaux qu'il allait engager une lutte terrible avec la France, et qu'il ne la suspendrait qu'après avoir foulé aux pieds « le basilic. »

Napoléon, pour toute réponse, envoya des troupes qui occupèrent militairement la ville de Rome, puis il incorpora dans ses régiments les soldats du pape, s'empara de la direction des postes et des imprimeries, fit enlever les cardinaux étrangers, malgré les protestations du sacré collége, et les fit conduire hors des états de l'Église. Sa Sainteté, de plus en plus exaspérée, envoya un bref comminatoire à l'empereur pour le menacer des foudres pontificales, s'il ne s'empressait de rappeler ses troupes et d'implorer le pardon de sa conduite passée. Napoléon punit l'outrecuidance de Pie VII en annexant au royaume d'Italie les plus belles provinces de l'Église, la marche d'Ancône, les duchés d'Urbino, de Macerata et de Camerino.

Cet acte de vigueur imposa au pape; pendant quelques mois la cour de Rome n'osa faire aucune manifestation hostile à la France; mais bientôt, sur la nouvelle des embarras qu'éprouvait Napoléon dans sa guerre d'Espagne, la vieille audace de Pie VII reparut, et les brigues se renouèrent plus vivaces qu'auparavant entre le cabinet de Saint-James, le cabinet de Vienne et celui du palais Quirinal. Par

suite de ces intrigues, la guerre se ralluma en Allemagne.

Napoléon s'élança plus rapide que l'éclair pour châtier ses ennemis, remporta sur les troupes autrichiennes les victoires d'Abensberg, de Landshut, d'Eckmühl, et fit son entrée dans Vienne le 13 mai 1809. Le 17, il rendit son fameux décret qui déclarait les états du pape réunis à l'empire français.

Aussitôt que cette mesure fut connue à Rome, le saint-père entra dans un paroxysme de fureur inouïe; il vociféra les imprécations les plus horribles contre l'empereur, contre la France, contre les Italiens, contre les Anglais, contre toutes les nations chrétiennes amies ou ennemies qui l'avaient secondé dans ses guerres, ou qui n'avaient pas su le vaincre dans les combats. Quand il eut exhalé sa colère par des menaces impuissantes, il songea à réveiller le fanatisme des populations, et fulmina une bulle d'excommunication contre Napoléon. Son attente fut encore trompée, les Italiens restèrent indifférents; sa manifestation n'aboutit qu'à montrer à l'Europe dans quel discrédit étaient tombés les foudres du Vatican, si terribles dans les mains de Grégoire VII. Indépendamment de la honte que le pape recueillit de cette démarche, il eut la mortification de se voir arraché de son palais et conduit en exil dans la ville de Savone.

Peu de jours après, il apprit que Napoléon, vainqueur des Autrichiens à Wagram, venait de signer un traité avec François Ier à Schœnbrunn, et avait imposé pour première condition à la paix, son mariage avec l'archiduchesse Marie-Louise, fille aînée de l'empereur. Cette nouvelle enlevait à Pie VII ses dernières espérances; néanmoins il ne se rendit pas encore. Armé du concordat de 1801, qui lui concédait

le droit de conférer l'épiscopat en France, il continua la guerre contre Napoléon. Celui-ci comprit alors l'énormité de la faute qu'il avait faite en reconnaissant d'une manière solennelle l'intervention du pape comme nécessaire à la nomination des évêques; mais il était trop tard, le vainqueur des rois fut contraint d'obéir en quelque sorte à un vieillard fanatique, et de laisser vacants plusieurs siéges épiscopaux pour lesquels Pie VII refusait de donner sa sanction.

Il en résulta de graves divisions entre les hauts dignitaires du clergé, et notamment parmi les cardinaux. Ainsi, lors de la célébration du mariage de Napoléon avec Marie-Louise, treize membres du sacré collége, sur vingt-six qui étaient à Paris, ne se présentèrent point à la cérémonie, sous prétexte que le saint-père n'avait pas autorisé le divorce de l'empereur et de Joséphine, et en réalité pour faire leur cour à Pie VII, le seul dispensateur des grâces et des bénéfices.

Pour terminer cette lutte ridicule, Napoléon se décida à faire signifier au pontife la déclaration suivante par l'entremise d'un de ses préfets : « D'après les ordres de sa majesté » impériale et royale, Napoléon, empereur des Français, » roi d'Italie, protecteur de la confédération, etc., nous » sommes chargé de notifier au pape Pie VII, que défense » lui est faite de communiquer avec aucune Église de France » ni aucun sujet de l'empereur, sous peine de désobéissance » de sa part et de la leur; l'avertissant qu'il cesse d'être l'or» gane de l'Église catholique, et que sa majesté s'occupe de » le faire déposer. »

En effet, Napoléon songeait sérieusement à assembler un concile national pour juger le pape, abolir le concordat de

1801, et établir d'une manière dogmatique les droits des métropolitains relativement à l'institution des évêques. Sa Sainteté, ramenée à la modération par l'imminence du péril, offrit alors de faire des concessions, consentit à entrer en négociations avec les envoyés français, et fit rédiger une note dans laquelle elle offrait de constituer canoniquement les évêques nommés par Napoléon; d'étendre le concordat français à la Toscane, à Parme et à Plaisance; de faire insérer dans un acte particulier une clause qui rendrait légitime l'installation des évêques par le métropolitain ou par le plus ancien prélat de la province.

Ces concessions n'ayant pas satisfait l'empereur, les évêques reçurent l'ordre de se former en concile le 17 juin 1811. Plusieurs réunions préparatoires eurent lieu avant la séance solennelle; et ce qui surprit étrangement Napoléon, une opposition violente s'y manifesta contre ses édits. Il ignorait qu'il est dans les habitudes du clergé, dans son esprit de domination, de tourner contre ses protecteurs l'autorité qu'ils ont eu l'imprudence de lui donner. S'apercevant donc que la majorité des évêques était imbue des maximes ultramontaines, il fit cesser le concile dès la première session, et arrêter les évêques de Tours, de Gand et de Tournay, qui s'étaient déclarés ouvertement les agents de Pie VII. Ce procédé rendit plus docile une nouvelle réunion de prélats qui eut lieu au palais de l'archevêché de Paris, le 5 août suivant; les Pères y décidèrent la question relative à l'institution épiscopale suivant les désirs de l'empereur. On supposa que sa Sainteté allait s'élever contre les principes de l'Église gallicane; il n'en fut rien: Pie VII dé-

clara que l'opinion des prélats était cônforme à la sienne; il joignit à son bref des instructions concernant la manière dont les évêques devaient se conduire en conférant l'institution du métropolitain, et donna de grands éloges aux Pères sur la sagesse dont ils avaient fait preuve dans une affaire aussi délicate. Il fit plus encore, il adressa une lettre particulière à Napoléon, le nomma son très-cher fils empereur et roi, lui prodigua les épithètes les plus louangeuses, les plus serviles, et termina en le suppliant de ne point s'opposer à une réconciliation. Toutefois il évita de se prononcer sur les causes qui motivaient sa disgrâce, et particulièrement sur l'extension que Napoléon voulait donner au concordat en l'appliquant aux provinces de l'empire français, à Rome elle-même, aux états annexés au royaume d'Italie, à la Hollande, à Hambourg et aux provinces rhénanes.

Le rusé pontife avait calculé qu'une démarche semblable ne compromettrait en rien sa position, et forcerait son ennemi à lui rendre la liberté : ses espérances furent déçues; l'empereur ne répondit même pas à ses lettres, et renvoya les évêques dans leurs diocèses respectifs, sans prendre la peine de clore le concile.

Napoléon avait alors de plus graves sujets d'appréhensions qu'un pape à soumettre; il avait à s'occuper d'immenses préparatifs de guerre et de son gigantesque projet d'invasion de la Russie. Mais avant de commencer cette brillante et désastreuse campagne, il envoya l'ordre à la cour de Turin de transférer le saint-père en France. Sa Sainteté ne fit aucune protestation, se mit en route avec une escorte, et arriva le 20 juin 1812 à Fontainebleau, qui avait été fixée pour sa

résidence. On permit aux princes de l'Église qui habitaient Paris, et qu'on nommait les cardinaux rouges, de venir lui faire leur cour; les cardinaux noirs, ainsi nommés parce qu'ils avaient été privés de la pourpre par l'empereur, pour avoir refusé d'assister à son mariage avec Marie-Louise, furent seuls écartés.

Après la malheureuse retraite de Moscou, Napoléon revint en France et s'occupa immédiatement de reprendre les négociations avec le pape; il se rendit à Fontainebleau et posa les bases d'un nouveau concordat, qui fut accepté par sa Sainteté. Les principales dispositions étaient : « Que Pie VII exercerait les fonctions spirituelles en France et en Italie, comme ses prédécesseurs; que les ambassadeurs et autres envoyés près le saint-siége seraient considérés comme membres du corps diplomatique; que les domaines pontificaux non encore aliénés demeureraient la propriété du pape et seraient administrés par ses agents; qu'il lui serait alloué pour les domaines aliénés un revenu de deux millions de francs; que l'empereur aurait six mois pour nommer aux siéges vacants; que les métropolitains prendraient les informations nécessaires pour constater le mérite du sujet élu; que le pape l'instituerait dans les six mois qui suivraient la notification; que dans le cas contraire le droit d'investiture serait acquis au métropolitain ou au plus ancien évêque de la province; que la propagande, la pénitencerie, les archives, seraient établies dans le lieu où séjournerait le pape; que celui-ci renoncerait à la souveraineté de Rome et consentirait à transférer le saint-siége en France. » Les deux parties contractantes signèrent solennellement le traité le 25 janvier



1813. Des fêtes célébrèrent cet heureux événement, et Pie VII embrassa Napoléon, quoiqu'il ne fût pas encore relevé de son excommunication. Cet accord fut de courte durée : les cardinaux ministres ayant été rendus à la liberté et ayant obtenu la permission de se rapprocher du pape, les intrigues recommencèrent. Pacca et Gonzalvi effrayèrent le pontife sur les conséquences du concordat qu'il avait signé, et le déterminèrent à prendre une résolution extrême, à protester contre ses propres actes, à révoquer ce qu'il avait accordé, à donner au monde chrétien le scandale d'un pape démentant son infaillibilité !

Sa Sainteté écrivit donc à l'empereur, le 24 mars, c'est-à-dire deux mois après la signature du concordat, pour lui faire connaître sa nouvelle détermination : « C'est l'esprit » des ténèbres, c'est Satan qui m'a soufflé tous les articles » de ce concordat !.... Le plus amer repentir, les plus grands » remords, déchirent mon âme, qui n'a plus ni paix ni trêve ; » je me rétracte, comme Pascal II rétracta les promesses qu'il » avait faites à Henri V, empereur d'Allemagne ; et je pro» teste que je n'accepterai aucun traité aussi longtemps que » je ne serai pas rétabli dans tous mes droits spirituels et » temporels..... »

Napoléon, irrité de la mauvaise foi insigne du pape, passa outre à cette déclaration, et rendit un décret pour maintenir le concordat. Cette mesure aurait, sans nul doute, amené de grands désordres dans l'Église et produit un schisme, si les événements politiques n'avaient détourné l'attention générale des affaires ecclésiastiques.

Pour la cinquième fois les souverains étrangers, soudoyés

par l'or de l'Angleterre, avaient formé une nouvelle coalition et se préparaient à envahir la France. Des hordes de Russes, d'Autrichiens, d'Anglais, de Prussiens, de Suédois, de Hollandais, de Danois, d'Espagnols, de Napolitains, de Portugais, s'étaient réunies pour écraser la grande nation, et formaient plusieurs armées dont le total s'élevait à plus de onze cent mille hommes. Napoléon, sentant la nécessité de ne point laisser dans le cœur de l'empire un foyer de discordes et ne pouvant vaincre l'obstination du pape, autorisa son retour à Rome.

Sa Sainteté était à peine arrivée dans ses états que de grands changements avaient eu lieu en France. Napoléon avait succombé; les Bourbons étaient rentrés à la suite des fourgons des armées étrangères, et Louis XVIII trônait aux Tuileries! Pie VII se hâta d'écrire au nouveau roi pour le complimenter sur son heureux avénement. Après quoi il sévit contre les patriotes romains qui s'étaient prononcés pour les Français; il condamna les uns au bannissement, les autres aux galères, plusieurs à la peine de mort. Les prêtres fanatiques songèrent également à fêter à leur manière le retour du saint-père; ils prêchèrent une croisade contre les républicains, distribuèrent des poignards bénits pour égorger les hérétiques, et dans leur exaltation furibonde ils désignèrent les Israélites à la vindicte publique, et osèrent demander au pape l'autorisation de « manger du juif rôti! » L'intervention des ambassadeurs des puissances fut nécessaire pour empêcher ces cannibales d'exécuter leur horrible projet. Les Israélites sauvèrent leur vie, mais non leurs fortunes. Sa Sainteté confisqua leurs biens, les surchargea d'impôts,

et les relégua comme un troupeau d'animaux immondes dans un quartier séparé appelé Ghetto.

Pie VII s'occupa ensuite de l'acte que les séides du despotisme regardaient comme le plus important, la restauration de l'odieuse société de Jésus. Il publia à cet effet, le jour de l'octave de la fête de saint Ignace de Loyola, la bulle suivante : « Le monde catholique demande d'une voix unanime le rétablissement des jésuites; il reconnaît les fruits abondants que ces apôtres ont produits dans toutes les contrées....... La dispersion même des pierres du sanctuaire dans ces dernières époques de calamités, l'anéantissement de la discipline des ordres religieux, la gloire de la religion catholique, exigent que nous nous rendions aux vœux de tous les peuples en réorganisant cette milice sacrée. Nous nous croirions coupable devant Dieu d'un grand délit, si dans les immenses dangers de la république chrétienne nous négligions des secours que nous accorde la spéciale providence du Christ; et si, placé dans la barque de saint Pierre, agitée et assaillie par de continuelles tempêtes, nous refusions d'employer des rameurs vigoureux et expérimentés, s'offrant d'eux-mêmes pour rompre les flots d'une mer qui menace à chaque instant la papauté du naufrage et de la mort..... Déterminé par des motifs si puissants, nous avons décrété, de science certaine, en vertu de la plénitude de la puissance apostolique, et à valoir à perpétuité, que toutes les concessions, priviléges, facultés et droits accordés aux jésuites de l'empire de Russie et du royaume des Deux-Siciles s'étendront désormais à ceux de nos états ecclésiastiques et également à tous ceux des autres royaumes..... »

Cette bulle fut immédiatement expédiée en France avec les cierges de la Chandeleur que sa Sainteté envoyait à la famille royale; mais dans l'intervalle il s'était passé de singuliers événements. Napoléon avait quitté l'île d'Elbe, assignée par les alliés pour sa résidence; il était débarqué sur les côtes de France et avait reconquis son trône. Les Bourbons s'étaient enfuis honteusement de Paris et s'étaient dirigés vers la ville de Gand. Le souverain pontife éprouva une frayeur extrême en apprenant ce retour inespéré de la fortune de Napoléon; ne se croyant plus en sûreté à Rome, il s'empressa d'en sortir avec sa cour et gagna la cité de Gênes. Là, sa Sainteté reçut une lettre de l'empereur, modèle de sagesse et de clémence.

« Très-saint père, écrivait Napoléon, vous avez appris dans le cours du mois dernier mon retour sur les côtes de France, mon entrée à Paris et le départ de la famille des Bourbons. La véritable nature de ces événements doit maintenant vous être connue; ils sont l'ouvrage d'une puissance irrésistible, l'ouvrage de la volonté unanime d'une grande nation qui connaît ses droits et ses devoirs. La dynastie que les baïonnettes étrangères avaient imposée au peuple français n'était plus faite pour lui. Les Bourbons n'ont voulu s'associer ni à ses sentiments, ni à ses besoins, ni à ses mœurs; le peuple a dû se séparer d'eux. Sa voix appelait un libérateur, je suis accouru. Du point où j'ai touché le rivage, l'amour de mes peuples m'a porté jusqu'au sein de la capitale. Le premier besoin de mon cœur est de payer tant d'affection par le maintien d'une honorable tranquillité! Le rétablissement du trône impérial était nécessaire au bonheur des Français;

ma plus douce pensée est de le rendre en même temps utile à l'affermissement de l'Europe.

» Assez de gloire a illustré tour à tour les drapeaux des diverses nations; les vicissitudes du sort ont assez fait succéder de grands revers à de grands succès; une plus belle arène est aujourd'hui ouverte aux souverains, et je suis le premier à y descendre. Après avoir présenté au monde le spectacle de grands combats, il sera plus doux de ne connaître désormais d'autre rivalité que celle des avantages de la paix, d'autre lutte que la lutte sainte de la félicité des peuples. La France se plaît à proclamer avec franchise ce noble but de tous ses vœux; jalouse de son indépendance, le principe invariable de sa politique sera le respect le plus absolu pour l'indépendance des autres nations. Si tels sont, comme j'en ai l'heureuse confiance, les sentiments paternels de votre béatitude, le calme est assuré pour longtemps; et la justice, assise aux confins des divers états, suffira seule pour en garder les frontières. »

Tels étaient les sentiments sublimes qui animaient la grande âme de Napoléon, mais qu'étaient loin de partager les rois alliés. Aussi la guerre recommença-t-elle plus terrible que jamais. L'Angleterre fit des efforts désespérés, soudoya de ses deniers toutes les armées ennemies, ouvrit ses trésors à toutes les trahisons, et jeta encore un million d'hommes sur le territoire français. La bataille de Waterloo vint mettre fin à cette lutte; Napoléon, abattu, non par la fortune, mais par la trahison de ses généraux, abdiqua la couronne et se livra aux Anglais; magnanime imprudence, qu'il paya de sa liberté, de sa vie! Les misérables! au mépris du droit des

gens, osèrent le retenir captif, le conduire sur un rocher au milieu des mers, sous un climat mortel, pour le torturer, pour l'assassiner!

A la première nouvelle des revers qu'avaient éprouvés les armes de l'empereur, sa Sainteté était retournée triomphante dans Rome : dès qu'elle fut installée au palais Quirinal, elle nomma des ambassadeurs pour venir complimenter Louis XVIII sur son nouveau retour en France. Le cardinal légat, Hercule Gonzalvi, et le sculpteur Canova, furent chargés de cette mission : ils devaient en même temps présenter aux souverains alliés des brefs pour obtenir l'entière restitution des provinces dont le pape avait été dépouillé, ainsi que les tableaux, statues et objets d'art enlevés au musée de Rome; ils devaient en outre solliciter le rappel des jésuites en France. Toutes ces choses furent accordées au souverain pontife. Bientôt les provinces se trouvèrent envahies par des essaims de noirs disciples d'Ignace de Loyola; à Bordeaux, à Sainte-Anne, à Forcalquier, à Montmorin, des colléges s'ouvrirent sous la direction des bons Pères; un peu plus tard, leur nombre s'accrut encore de tous ceux qui furent chassés de la Russie par Alexandre, et qui vinrent s'abattre à Dôle, à Laval, à Vitry, à Avignon et particulièrement à Paris.

Pie VII, satisfait de la soumission de Louis XVIII, supposa qu'il pouvait pousser plus loin ses empiétements, et lui fit présenter un concordat calqué sur celui de Léon X avec François I[er], c'est-à-dire qui faisait rétrograder la France de trois siècles. Le roi le signa, mais ne voulut pas le rendre obligatoire à son clergé, soit qu'il se souciât peu de se mettre sous les pieds d'un père spirituel qui l'avait traité si

longtemps en fils cadet, soit qu'il redoutât le refus de sanction de la Chambre législative, où n'était pas éteint tout amour du bien public.

Sa Sainteté, de plus en plus encouragée par le succès de ses démarches à pousser en avant, intrigua activement au congrès de Vienne, se fit mettre en possession des trois provinces des marches d'Ancône, de Macerata et de Zermo, des duchés de Camerino, de Bénévent et de Ponte-Corvo, ainsi que des provinces de la Romagne, de Bologne et de Ferrare, connues sous le nom des trois légations, et réclama encore quelques villes de cette dernière légation, situées au delà du Pô, ainsi que la ville d'Avignon et le comtat Venaissin.

Déjà la fatale influence de la cour de Rome s'étendait sur les différents royaumes de l'Europe : le sénat de la Savoie avait ressuscité d'anciennes lois atroces et rétabli les peines afflictives et infamantes des siècles barbares contre les blasphémateurs; la Bavière avait signé un concordat avec le pape; l'empereur avait agi de même à l'égard du royaume de Pologne; le roi des Deux-Siciles, Ferdinand VII, s'était vu forcé d'accorder des compensations au saint-siége pour la suppression du honteux tribut de la haquenée; les princes protestants de l'Allemagne eux-mêmes se trouvaient vigoureusement pressés, sollicités, menacés, pour permettre l'entrée de leurs états aux jésuites; de toutes parts, enfin, s'annonçait la restauration du papisme. Heureusement les princes catholiques et protestants des états de la Confédération germanique s'émurent des progrès de la cour de Rome. Pour éviter toute collision, ils arrêtèrent entre eux le principe de la liberté illimitée des cultes, et proposèrent au pontife un

concordat établi sur ces bases: Pie VII refusa d'y adhérer, sous prétexte qu'un semblable traité compromettrait sa puissance temporelle et spirituelle ; ils passèrent outre malgré ses censures. Le saint-père marcha alors tête levée dans la voie des réactions : il se rallia aux rois de la sainte alliance, déclara une guerre terrible aux idées libérales, fulmina des excommunications contre les démocrates de France, les illuminés d'Allemagne, les radicaux d'Angleterre, et les carbonari d'Italie ; il poursuivit à outrance les écrivains indépendants, et poussa la lâcheté jusqu'à persécuter un vénérable vieillard, le vertueux Llorente, l'auteur de l'Histoire de l'Inquisition en Espagne, qui s'était réfugié à Paris. A l'instigation de monsignor Macchi, nonce apostolique, le ministre de la police fit intimer à ce vieillard octogénaire, déjà fort souffrant, l'ordre de quitter la France dans un délai de quelques jours, quoiqu'on fût au milieu de l'hiver. Llorente obéit, se mit en route, et mourut avant d'avoir atteint la frontière.

Dieu frappa à son tour le persécuteur. Le 6 juillet, Pie VII fit une chute dans sa chambre et se cassa le col du fémur ; tous les secours de la science furent impuissants pour sa guérison, et le 20 avril 1823 il expira dans la quatre-vingt-unième année de son âge, après avoir régné vingt-trois ans cinq mois six jours. On célébra ses funérailles avec la pompe accoutumée, et l'on déposa son cercueil, suivant l'usage, dans le sarcophage où le pontife mort attend le pontife vivant.

LÉON XII,

260e PAPE.

FRANÇOIS Ier, empereur d'Autriche.

LOUIS XVIII, CHARLES X, rois de France.

Factions de l'inclusive et de l'exclusive dans le conclave. — Annibal della Genga est proclamé pape, sous le nom de Léon XII. — Son histoire avant son exaltation. — Il excite le roi d'Espagne à des mesures violentes contre les Cortès. —Lettre pastorale de l'archevêque de Toulouse. — Résistance en France aux progrès de l'ultramontanisme. — Maladie du saint-père. — Léon XII proclame l'ouverture d'un jubilé universel. — Églises d'Allemagne, de Suisse, d'Angleterre et d'Irlande. — Encyclique du pape. — Les jésuites obtiennent le privilége exclusif de l'enseignement dans les états de l'Église. — Mort de Louis XVIII. — Avénement de Charles X au trône de France. — Ouverture de la porte Sainte. — Spéculations du pontife sur les indulgences. — Fanatisme des missionnaires jésuites en France. — Richesses considérables extorquées par le pape pendant le jubilé de 1825. — Présents de sa Sainteté à la famille royale. — Les jésuites font poursuivre la presse libérale. — Dernier auto-da-fé célébré en Espagne. — Fourberies des prêtres en France; miracle de la croix de Migné. — Tentatives des jésuites pour s'emparer de l'enseignement en France. — Lutte entre les disciples d'Ignace de Loyola et l'Université. — Ordonnances contre la société de Jésus. — Catholiques d'Angleterre et d'Irlande. — Mort de Léon XII.

Nous croyons utile, à une époque où tout fait présager la ruine imminente de la papauté, de faire connaître les usages qui régissent le sacré collége, et de transmettre à la postérité les règlements qui sont établis pour l'élection des chefs de

l'Église, avant qu'ils soient tombés dans l'oubli. Les cardinaux sont divisés en trois classes; la première comprend six cardinaux appelés suburbicaires, ce sont les prélats de Sabine, de Frascati, de Porto et Sainte-Rufine, de Veletri, de Palestrine et d'Albano; la deuxième compte cinquante cardinaux-prêtres, parmi lesquels se trouvent des évêques des différentes nations catholiques; la troisième est composée de quatorze cardinaux-diacres; mais ce nombre de soixante-dix princes de l'Église n'est jamais rempli; le plus ordinairement le sacré collége réunit cinquante-cinq à soixante membres. Le pape, pour être élu, doit obtenir les deux tiers des voix plus une. A l'ouverture du conclave, les cardinaux se partagent en deux sections qu'on nomme l'inclusive et l'exclusive; la première, composée principalement des Italiens, qui sont toujours en majorité, a pour but de réunir le groupe d'électeurs nécessaire pour la nomination, afin de choisir le pape dans son sein; l'exclusive est formée par les prélats étrangers et par ceux qui n'ont pas encore pu vendre leur voix; par opposition, elle tend à organiser une minorité pour empêcher l'élection. En outre, la France, l'Espagne et l'Autriche exercent un droit d'exclusion, c'est-à-dire peuvent éliminer un candidat qui a réuni la majorité, s'il ne leur est pas agréable; mais ce droit ayant été exercé une seule fois par chaque puissance, elles sont obligées d'accepter le choix qui est fait ensuite.

Seize jours après la mort de Pie VII, cinquante cardinaux entrèrent en conclave pour lui donner un successeur. Les brigues, qui avaient été fort animées avant la réunion du sacré collége, continuèrent encore pendant vingt-six jours.

Enfin le cardinal Annibal della Genga l'emporta sur ses compétiteurs, et fut proclamé pape le 28 septembre 1823, sous le nom de Léon XII. L'élection avait porté sur un prélat âgé seulement de soixante-trois ans, ce qui semblait être une dérogation aux habitudes des cardinaux, qui élèvent ordinairement de préférence au saint-siége des titulaires courbés par l'âge et penchés vers la tombe; mais Annibal rachetait ce défaut par une santé languissante et des infirmités précoces, fruits des débauches de sa jeunesse, qui faisaient prévoir qu'il ne garderait pas longtemps le dépôt qui lui était confié.

Le nouveau pontife était né dans le diocèse de Fabriano; son père se nommait Hilaire, comte della Genga, et sa mère, Louise Periberti. Dès sa jeunesse, ses parents lui avaient fait embrasser l'état ecclésiastique, où il n'avait pas tardé à s'élever aux plus hautes dignités par suite de ses intrigues avec des courtisanes romaines, et de ses liaisons avec les bâtards de l'incestueux Pie VI. Il avait obtenu de ce pape le titre d'archevêque de Tyr et la nonciature de Cologne. Sous Pie VII, il avait été accrédité comme nonce extraordinaire près la diète de Ratisbonne pour défendre les intérêts de la cour de Rome; et envoyé plus tard auprès de Napoléon, afin de mettre le puissant empereur des Français dans les intérêts du pape. Dans cette dernière mission, le prélat s'était fait distinguer par sa bassesse et sa lâcheté; à tout propos, il accablait Napoléon des louanges les plus outrées; le nommait le héros impérial, le nouveau Charlemagne, le régénérateur du monde; il le proclamait le plus fort entre les grands, le plus glorieux entre les puissants, le prédestiné de Dieu de toute éternité..... Ce qui ne l'empêcha pas, lors-

que la fortune eut tourné, quand Napoléon eut été contraint de céder le trône aux Bourbons, de se présenter à la cour de Louis XVIII avec la qualité de nonce extraordinaire, et de le féliciter de ce que le Dieu des armées l'avait conduit comme par la main sur le trône de ses ancêtres, pour mettre un terme aux tribulations de l'Église catholique, cette sainte épouse du Christ, laquelle n'avait point cessé de se lamenter sur les maux causés par l'usurpateur.

De retour en Italie, Annibal fut promu au cardinalat, et obtint en outre la charge de vicaire général de sa Sainteté. Il était déjà archiprêtre de Sainte-Marie-Majeure, préfet des congrégations de la résidence des évêques, de l'immunité ecclésiastique et du spirituel du collége et du séminaire romain, et cumulait d'énormes bénéfices. Il avait acquis une très-grande influence sur l'esprit de Pie VII, et avait contribué puissamment à faire rendre les règlements qui remettaient en vigueur les pratiques barbares abolies pendant le séjour des Français, l'estrapade, le chevalet et les odieuses tortures usitées par la sainte inquisition.

Tels étaient les antécédents de ce prêtre fanatique. Devenu pape, Annibal della Genga voulut achever l'œuvre commencée par son prédécesseur, anéantir la liberté et faire rétrograder la civilisation jusqu'aux siècles de barbarie. Il adressa des félicitations au roi d'Espagne, Ferdinand VII, prince fourbe, lâche et parjure, relativement à sa réinstallation, et à Louis XVIII, sur les secours qu'il avait prêtés à ce monarque, en hommes et en argent, pour faire triompher le despotisme. Ensuite il essaya d'étendre son influence sur la France, et excita le cardinal Clermont-Tonnerre, archevêque

de Toulouse, qui se trouvait à Rome, à rédiger pour son troupeau une Lettre pastorale qui devait servir de ballon d'essai, et mettre sa Sainteté à même de juger de l'état des esprits. Le prélat réclamait dans sa lettre des modifications législatives pour que les lois du royaume fussent en harmonie avec celles de l'Église, c'est-à-dire concourussent à l'asservissement et à l'abrutissement de la nation; il demandait la réhabilitation des fêtes solennelles ou chômages catholiques; le rétablissement d'un grand nombre d'ordres religieux de cette milice monacale qui pendant des siècles avait pesé sur la nation, dévoré la substance des peuples et corrompu les mœurs; il réclamait encore l'indépendance des ministres de la religion, c'est-à-dire qu'on rendît aux prêtres les riches domaines qu'ils avaient extorqués aux âmes faibles et dont la République les avait dépouillés; enfin il exprimait le vœu de voir la suppression des lois organiques.

Toute la France s'émut à l'apparition de cette Lettre pastorale : les écrivains de l'opposition la signalèrent comme attentatoire aux libertés constitutionnelles consacrées par la Charte, et firent entendre un langage si énergique, que Louis XVIII se vit contraint de rendre une ordonnance royale qui déclarait cette lettre abusive, et la supprimait comme contraire aux lois du royaume, aux prérogatives et à l'indépendance de la couronne.

Sur ces entrefaites, Léon XII tomba malade, et si gravement, que les cardinaux eurent un instant l'espérance de le voir succomber; mais il se rétablit, et après quelques mois de convalescence il put reprendre le cours de ses travaux apostoliques. Un de ses premiers soins fut de promulguer

la bulle « Quod hoc ineunte sæculo, » qui annonçait pour l'année 1825 l'ouverture d'un jubilé universel, afin de ranimer le commerce des dispenses, des indulgences, des bénédictions et des absolutions, fort discrédité depuis la révolution française. Il songea également à faire prédominer son influence dans les pays protestants, tantôt en s'alliant avec les peuples contre les souverains, tantôt en faisant cause commune avec ces derniers suivant les intérêts de sa politique; il réussit de cette manière à faire naître de graves collisions dans les cantons de Berne, de Genève, de Vaud, dans plusieurs états de l'Allemagne, dans le Hanovre et en Irlande. Ensuite il attaqua l'école philosophique et libérale, dont les progrès ne laissaient pas que d'être fort inquiétants pour le saint-siége, et la dénonça à la vindicte des nations dans une lettre encyclique. Sa Sainteté s'exprimait en ces termes :

« Il est une secte, mes frères, qui, s'arrogeant à tort le » nom de philosophie, a ranimé de leurs cendres les pha- » langes dispersées des erreurs. Cette secte, couverte au » dehors des apparences flatteuses de la piété et de la libé- » ralité, professe le tolérantisme ou plutôt l'indifférence, et » l'étend non-seulement aux affaires civiles, mais même à » celles de la religion, en enseignant que Dieu a donné à tout » homme une entière liberté; de sorte que chacun peut, sans » danger pour son salut, embrasser et adopter la secte ou » l'opinion qui lui sourit suivant son jugement privé....... » Cette doctrine, quoique séduisante et sensée en apparence, » est absurde au fond; et je ne saurais trop vous prémunir » contre l'impiété de ces hommes en délire.......

» Que dirais-je encore? L'iniquité des ennemis du saint-



» siége s'est tellement accrue, que, outre le déluge de livres » pernicieux dont ils inondent l'Europe, elle va jusqu'au » point de faire tourner au détriment de la religion les saintes » Écritures. Une société, vulgairement appelée biblique, se » répand audacieusement par toute la terre; et au mépris » des traditions des saints Pères, contrairement au célèbre » décret du concile de Trente, qui défend de vulgariser les » saintes Écritures, elle publie des traductions dans tous les » idiomes des peuples de la terre. Plusieurs de nos prédé- » cesseurs ont fait des lois pour détourner ce fléau; et nous » aussi, pour nous acquitter de notre devoir apostolique, » nous engageons les pasteurs à éloigner avec soin leurs trou- » peaux de ces pâturages mortels..... Que Dieu se lève! qu'il » réprime, qu'il confonde, qu'il anéantisse cette licence ef- » frénée de parler, d'écrire et de publier des écrits! »

Sa Sainteté voulut se créer des auxiliaires puissants dans la lutte qu'elle entreprenait, et songea naturellement aux jésuites. Elle combla les bons Pères d'honneurs et de richesses pour les attacher davantage à sa cause; elle céda et assigna à perpétuité à la compagnie et à son général Louis Fortis, le collége romain avec l'église de Saint-Ignace, plusieurs couvents, l'oratoire dit du Père Caravita, le musée, la bibliothèque, l'observatoire et tout ce qui en dépendait; elle les investit en outre du privilége exclusif d'enseignement, et publia une constitution relative aux moyens de diriger l'éducation dans les états ecclésiastiques.

Une fois entré dans la voie des réformes, le fanatique Léon XII ne s'en tint pas à ces premiers règlements; il fit des édits sur les choses les plus simples, sur les costumes, sur

les ameublements, sur les équipages, sur les spectacles, sur les bals; bientôt Rome prit un aspect morne et funèbre, comme au temps du farouche Pie V, de sanguinaire mémoire; les fastidieuses cérémonies du culte remplacèrent les plaisirs les plus innocents; des espions sacrés circulèrent nuit et jour dans la ville des Césars pour surprendre les délinquants, pour surveiller les familles. La censure pontificale s'étendit jusque sur la toilette des femmes; des peines sévères furent portées contre toutes les dames romaines qui s'habillaient avec élégance, et qui laissaient deviner sous la gaze leurs formes nobles et gracieuses. Le saint-père alla plus loin encore, il remonta à la source du délit de coquetterie, et défendit aux couturières, aux lingères et aux marchandes de modes, sous menace d'excommunication, de faire des robes décolletées.

Pendant que Léon XII, à Rome, remplissait son rôle de pape, Louis XVIII terminait son règne et laissait le trône de France au comte d'Artois, son frère, débauché émérite devenu cafard, dévot renforcé et affilié aux jésuites; le nouveau souverain prit le nom de Charles X.

Trois mois après cet événement s'ouvrit le jubilé : Léon XII, suivant l'usage, se rendit la veille de Noël au portique de l'église de Saint-Pierre, en grande cérémonie, couvert d'un manteau d'argent, emblème de la riche moisson qu'il comptait faire, il frappa trois fois au chambranle de la porte, qui tomba en dedans, et laissa le passage libre aux dévots imbéciles qui désiraient apporter leurs offrandes.

Quoiqu'on ne fût plus aux beaux temps de l'Église, où la publication d'un jubilé faisait affluer à Rome tant de richesses



que les caves du Vatican ne pouvaient les contenir, néanmoins le pape eut lieu d'être satisfait; les jésuites surent admirablement exploiter la superstition des catholiques : ils organisèrent des missions, parcoururent les villes, les villages, les plus petits bourgs, plantèrent des croix, firent des prêches en plein vent, fanatisèrent les populations et extorquèrent partout l'argent des fidèles. Indépendamment de ces moyens extraordinaires, Léon XII avait eu l'idée, afin de grossir ses trésors, de remettre en vigueur les taxes de la chancellerie apostolique pour le rachat des crimes, ce qui lui avait encore réussi fort heureusement. On l'avait entendu dire, à l'occasion de cette mesure, aux cardinaux qui lui faisaient des observations sur le danger de donner de justes prétextes aux ennemis du papisme de déclamer contre les abus : « Bah! » ne craignez rien, nous mettrons tous les écrivains à la rai» son; je fais aujourd'hui de l'argent avec la religion, pour » faire demain de la religion avec de l'argent. »

En effet, il employa généreusement une somme assez considérable à l'acquisition d'une épée et d'une toque garnie de pierreries qu'il envoya au stupide duc d'Angoulême, fils aîné de Charles X; il y joignit pour la dauphine le manteau d'argent avec lequel il avait ouvert la porte sainte, ainsi que de magnifiques médailles, et pour Madame, veuve du duc de Berry, second fils du roi, deux camées en agate, représentant le Sauveur et saint Pierre, et deux reliquaires renfermant l'un du bois de la crèche où le Christ était né, l'autre un morceau de la pierre du tombeau du chef des apôtres : ces deux derniers objets trouvèrent bon nombre d'incrédules à la cour de France. Le prince et les princesses

n'en furent pas moins flattés des présents de sa Sainteté, et en échange, ils lui promirent de seconder Charles X de tout leur pouvoir dans la guerre qu'il avait déclarée à la presse. Cependant ils ne purent procéder que lentement, à cause de la répulsion universelle qu'excitait l'ultramontanisme, et surtout à cause des institutions du pays.

Mais en Espagne, les choses marchèrent plus vite; les prêtres n'étant point gênés comme en France par des lois constitutionnelles, se jetèrent avec une sorte de fureur dans la voie des réactions catholiques; l'affreuse inquisition, qui avait été rétablie depuis le retour du fanatique Ferdinand VII, entassa des milliers de victimes dans ses prisons. Les jésuites firent plus encore : à Valence, ils célébrèrent un auto-da-fé et firent brûler un malheureux juif condamné comme hérétique et relaps, avec toute la pompe usitée dans les beaux siècles de Ferdinand le Catholique et de Philippe V, sous les terribles inquisiteurs Torquemada et don Diègue Sarmiento de Valladarès. Cette atroce exécution eut lieu au commencement de l'année 1826. Léon XII, honte sur lui! gratifia des indulgences plénières d'un jubilé spécial ceux qui avaient coopéré ou simplement assisté au supplice de l'israélite, et déclara dans sa bulle que la présence des catholiques à un auto-da-fé équivalait à cent stations dans cent églises diverses!!

Sa Sainteté ne pouvant agir de la même manière en Allemagne ni en France, et imposer silence aux incrédules par la terreur, fut obligée d'avoir recours à d'autres moyens : elle ordonna aux disciples d'Ignace de Loyola de faire des miracles. Un prince fanatique qui avait embrassé l'état ecclésiastique, nommé Hohenlohe, fut chargé d'opérer des guérisons dans

les différents cercles de la confédération germanique et s'en acquitta à merveille. En France, où il était à craindre qu'on ne fît des investigations trop rigoureuses sur les malades, les jésuites agirent différemment; ils choisirent pour théâtre de leurs fourberies un petit bourg appelé Migné, du diocèse de Poitiers, habité par de pauvres paysans; et un soir, à la suite d'exercices religieux, le 17 décembre 1826, ils firent apparaître dans les airs une croix phénoménale. Personne ne se trouvant là pour démasquer l'imposture, tous les assistants furent convaincus de l'existence du prodige et crièrent au miracle. Le clergé fit grand bruit de cette affaire et en profita pour étendre son influence morale. Le pape, de son côté, ne manqua pas de témoigner le vif intérêt qu'il prenait au miracle, et envoya pour l'humble église de Migné une croix d'or contenant un morceau de la vraie croix.

Dès ce moment les bons Pères se crurent tout permis; ils entrèrent en lutte ouverte avec l'Université et cherchèrent à s'emparer exclusivement de l'éducation de la jeunesse. L'Université se défendit, adressa d'énergiques remontrances aux députés, et fit enlever le ministère de l'instruction publique au comte Frayssinous, évêque d'Hermopolis, qui était secrètement affilié à la congrégation. Le nouveau ministre, grand maître de l'Université, s'occupa immédiatement de purger l'enseignement primaire de ces jésuites mitigés connus sous le nom de frères de l'école chrétienne; ensuite il rédigea un rapport au roi pour mettre un terme aux envahissements des disciples d'Ignace de Loyola, et assurer dans toutes les écoles ecclésiastiques secondaires l'exécution des lois du royaume.

Charles X, forcé de faire une concession à l'opinion publique, autorisa la formation d'une commission afin de décider les mesures à prendre pour faire concorder l'enseignement clérical avec la législation politique et les maximes du droit public français. Cette commission accéda à une sorte de transaction, et accorda plusieurs points à l'Université pour obtenir en faveur des jésuites qu'un certain nombre de colléges fussent affranchis de la surveillance du gouvernement. Heureusement la chambre des députés refusa de ratifier cet arrangement, et décida que tous les colléges tenus par les bons Pères seraient soumis au régime universitaire, notamment ceux de Billom, d'Aix, de Bordeaux, de Dôle, de Forcalquier, de Montmorillon, de Saint-Anne d'Auray et de Saint-Acheul; en outre, que nul ne pourrait être chargé à l'avenir, soit de la direction, soit de l'enseignement dans une maison d'éducation dépendante de l'Université, ou même dans les écoles secondaires ecclésiastiques, qu'il n'eût préalablement déclaré par écrit qu'il n'appartenait à aucune congrégation religieuse.

Léon XII s'empressa d'écrire aux disciples d'Ignace de Loyola pour les consoler de l'échec qu'ils avaient éprouvé; en même temps il adressa de vertes remontrances à Charles X sur sa faiblesse, et lui enjoignit de tenter un coup d'état pour la défense de l'autel.

Le saint-père n'eut pas le bonheur de voir ses vœux exaucés; peu de temps après, il tomba gravement malade, et rendit le dernier soupir le 10 février 1829, vers la dixième heure du matin.



PIE VIII,

261e PAPE.

FRANÇOIS Ier,
empereur
d'Autriche.

CHARLES X,
roi de France.
LOUIS PHILIPPE Ier,
roi des Français.

Élection de Pie VIII. — Histoire du cardinal Castiglioni avant son élévation au trône de l'Apôtre. — Lettre synodale de sa Sainteté. — Révolte des habitants d'Imola. — Émancipation des catholiques d'Irlande et d'Angleterre. — O'Connell, premier catholique admis dans la chambre des communes. — Il demande l'abolition de l'union et un parlement séparé pour sa patrie. — Pie VIII reconnaît l'usurpateur don Miguel comme légitime souverain du Portugal. — Blasphémateurs mis à la torture par l'inquisition d'Espagne. — Pragmatique sanction des princes protestants d'Allemagne. — La camarilla à la cour de Charles X. — Révolution française. — Déchéance et fuite de Charles X. — Le duc d'Orléans se fait proclamer roi des Français sous le nom de Louis-Philippe Ier. — Sa Sainteté refuse de reconnaître le nouveau roi. — Intrigues et négociations à ce sujet. — Mort de Pie VIII.

Après quarante-neuf jours de vacance du saint-siége et trente-six jours de luttes et d'intrigues dans le conclave, les cardinaux réunirent leurs suffrages sur François-Xavier Castiglioni, qui fut proclamé pape sous le nom de Pie VIII.

Le nouveau chef de l'Église se trouvait dans sa soixante-huitième année; il était né à Cingoli, petite ville située près

d'Osimo, dans les états de l'Église, le 20 novembre 1761. Ses parents, qui avaient remarqué en lui, dès ses plus jeunes années, un caractère souple, rampant, joint à beaucoup d'astuce, s'étaient empressés de l'éloigner d'eux et de l'envoyer à Rome pour en faire un prêtre. Cette aversion que Castiglioni inspirait à sa famille devint la cause de sa haute fortune. Entré dans la carrière ecclésiastique, il y fit un chemin rapide; dès l'année 1800, il fut nommé par Pie VII évêque de Monte-Alto, petite ville de la marche d'Ancône; en 1808, il obtint le chapeau et l'évêché de Césène; en 1821, il passa dans l'ordre des cardinaux-évêques et devint titulaire du siége suburbicaire de Frascati; enfin il fut nommé grand pénitencier et préfet de la congrégation de l'index.

Devenu souverain pontife, Castiglioni tint à honneur de montrer qu'il serait le continuateur de la politique de ses prédécesseurs, et qu'il poursuivrait l'œuvre impie de l'asservissement des peuples. Voici l'épître circulaire qu'il adressa aux évêques de la chrétienté, pour leur faire part de ses détestables intentions, et les exciter à lui prêter assistance:

« Il est de votre devoir, vénérables frères, de tourner tous » vos soins vers les sociétés secrètes d'hommes factieux, de » farouches républicains, ennemis déclarés de Dieu et des » rois, qui s'appliquent tout entiers à désoler l'Église, à » perdre les états, à troubler l'univers, et qui, en brisant le » frein de la foi véritable et de l'obéissance passive aux » princes, ouvrent le chemin à tous les crimes. Pour nous, » nous travaillerons de tout notre pouvoir à ce que l'Église » et la chose publique ne souffrent point des attentats de ces » sectes mystérieuses, qui, en vertu de serments ténébreux,

» s'efforcent de précipiter dans l'abîme la religion et les em-
» pires. Mais ce ne sont pas les seuls dangers auxquels sont
» exposés l'autel et le trône : les enfants du siècle sapent ces
» deux institutions divines par d'autres moyens, qui pour
» être moins violents n'en sont que plus dangereux; nous
» voulons parler de ces innombrables erreurs que répand la
» presse, de ces doctrines mensongères et perverses qui at-
» taquent la foi catholique, non plus en secret et dans l'ombre,
» mais hautement et avec audace. Nous le disons en pleu-
» rant : oui, des lions se sont jetés sur Israël en rugissant;
» oui, ils se sont réunis contre Dieu, contre son Christ et
» contre ses ministres; oui, les impies se sont écriés : — « Dé-
» truisez l'Église! détruisez-la jusqu'aux fondements! » c'est
» là que tendent les manœuvres ténébreuses des sophistes
» de ce siècle, de ces philosophes qui prétendent que la re-
» ligion catholique n'est qu'un tissu de mensonges absurdes,
» de superstitions ridicules, inventés par des prêtres cor-
» rompus, cupides et imposteurs, pour abrutir les nations. Il
» faut, vénérables frères, poursuivre ces dangereux sophistes;
» il faut dénoncer leurs ouvrages aux tribunaux; il faut livrer
» leurs personnes aux inquisiteurs et les rappeler par des
» tortures aux sentiments de la vraie foi de l'épouse du
» Christ!..... »

Les exhortations de sa Sainteté éveillèrent le zèle des prélats italiens et donnèrent un nouvel aliment à la guerre contre les libéraux. Le cardinal Justiniani, évêque d'Imola, se distingua entre autres par un déploiement de rigueurs inouïes, au point que la population dut intervenir et s'insurger pour mettre un terme à ses atrocités.

D'autres événements produits par des causes bien différentes, mais qui étaient également favorables à l'extension du saint-siége, se passaient dans les états de la Grande-Bretagne; les catholiques irlandais avaient contraint Georges IV à déclarer leur émancipation politique, à les rendre habiles à siéger et à voter dans les deux chambres, et à exercer toutes les fonctions civiles et militaires, sous la seule condition de prestation d'un serment dont voici la teneur : « Je déclare que je professe la religion catholique romaine; je promets sincèrement que je serai fidèle à sa majesté Georges IV, et que je le défendrai de tout mon pouvoir contre toutes conspirations et attentats quelconques qui pourraient être dirigés contre sa personne, sa couronne ou sa dignité, et je ferai tous mes efforts pour découvrir et faire connaître à sa majesté, ses héritiers et successeurs, toutes trahisons et conspirations qui pourraient être formées contre lui ou contre eux. Je promets sincèrement de maintenir et de défendre de tout mon pouvoir la succession à la couronne, laquelle succession, aux termes de la loi intitulée : « Acte qui limite la couronne et qui assure mieux la liberté des sujets, est et demeure limitée à la princesse Sophie, électrice du Hanovre, et à ses héritiers protestants. » J'abjure toute obéissance et toute fidélité envers toute autre personne qui réclamerait ou qui prétendrait avoir des droits à la couronne de ce royaume. Je déclare en outre que la doctrine qui dit que les princes excommuniés ou dégradés par le pape ou toute autre autorité de l'Église de Rome, peuvent être déposés ou assassinés par leurs sujets, n'est point un article de ma foi; que je l'abjure, que je la repousse et que j'y renonce; et je ne crois pas

que le pape de Rome ou tout autre prince, prélat, personne, état ou potentat étranger, ait ou doive avoir aucune juridiction, puissance, supériorité ou prééminence temporelle ou civile, directe ou indirecte, dans l'intérieur de ce royaume. Je jure que je défendrai de tout mon pouvoir l'établissement de la propriété tel qu'il existe d'après les lois de ce royaume, et je désavoue et abjure solennellement toute intention de renverser l'établissement actuel de l'Église réformée. Je jure solennellement que jamais je n'emploierai aucun des priviléges auxquels j'ai ou je puis avoir des droits pour troubler ou affaiblir la religion protestante, ou le gouvernement protestant de ce royaume, et, en présence de Dieu, je proteste dans toute la sincérité de mon âme, que j'entends cette déclaration suivant le sens apparent et ordinaire, et que je jure d'être fidèle à toutes les parties de ce serment, sans évasions, équivoques ou réserves mentales quelconques. »

Le bill d'émancipation eut pour résultat immédiat de faire nommer membre du parlement le célèbre Daniel O'Connell, l'un des plus ardents défenseurs de la nationalité irlandaise, qui plus tard devait devenir si fameux sous le nom de grand agitateur. Sept jours après son entrée à la chambre des communes, O'Connell réclama, au nom de sa patrie opprimée, ce qu'il demande encore aujourd'hui, le rappel de l'union et un parlement séparé, avec cette différence toutefois, qu'à cette époque sa voix éloquente excitait à peine les superbes dédains des tories, tandis qu'aujourd'hui elle fait trembler les membres de l'oligarchie anglaise jusqu'au fond de leurs somptueux palais.

Une usurpation venait également d'avoir lieu en Portugal.



Don Miguel le sanguinaire, frère de don Pedro, empereur du Brésil, s'était emparé du trône de sa jeune nièce dona Maria, et avait établi dans le pays un système de terreur inouïe, jusqu'à bannir dans l'espace de quelques mois quarante mille citoyens, jusqu'à faire emprisonner vingt-huit mille Portugais, jusqu'à faire torturer, décapiter ou empoisonner onze cent vingt-cinq victimes!! Il faut dire que là encore la fatale influence des Anglais se faisait sentir cruellement, car le prince, en asseyant son trône sur un charnier, suivait les conseils que lui avait donnés à Londres Wellington, l'ami de tous les infâmes, le conseiller de toutes les trahisons, l'auteur de cette grande lâcheté dont jamais l'Angleterre ne se lavera, la captivité de Napoléon, le promoteur de toutes les iniquités dont s'était rendu coupable le gouvernement britannique dans ses dernières luttes avec la France, enfin le digne successeur de Pitt, le plus abominable des membres de cette aristocratie anglaise si féconde en hommes égoïstes, corrompus et atroces.

Sa Sainteté, charmée des tendances absolutistes de don Miguel, s'empressa de le reconnaître comme souverain légitime du Portugal, et lui envoya un nonce apostolique pour renouer des relations diplomatiques avec la cour de Lisbonne. La cour de Madrid donnait aussi de grands sujets de satisfaction au souverain pontife. Le farouche Ferdinand VII, plongé dans le bigotisme le plus outré, resserrait de jour en jour davantage les chaînes des peuples, rétablissait les lois les plus absurdes, les plus odieuses, donnait au clergé une prépondérance incroyable, ressuscitait les anciennes ordonnances contre les blasphémateurs, contre les sacriléges, et

remplissait les prisons de l'inquisition et les bagnes d'infortunés suspectés de tolérantisme.

L'Allemagne seule causait de vives inquiétudes à Pie VIII. Les princes de la confédération germanique venaient de publier un édit qui n'était autre qu'une pragmatique-sanction en trente-neuf articles, renfermant ces principales dispositions : 1° Tous les actes de l'autorité spirituelle seront soumis au pouvoir temporel, tant les actes de l'autorité locale que ceux du souverain pontife, soit nouveaux, soit anciens. 2° Les communications avec Rome, dans l'ordre spirituel, seront réglées par le pouvoir civil. 3° Les conciles provinciaux ne pourront être tenus qu'avec l'autorisation du pouvoir civil et en présence de ses commissaires. 4° Les appels au pape, dans les causes ecclésiastiques, de quelque genre qu'elles soient, seront prohibés. 5° L'état déterminera les conditions du choix des évêques, interviendra dans le choix du doyen, déterminera leur autorité, et règlera leurs attributions ainsi que celles des chapitres. 6° Il déterminera également la durée des études théologiques, concourra aux examens que les candidats devront subir, ainsi qu'à ceux des ecclésiastiques qui désireront être promus à une cure ou à une autre prébende. 7° L'exercice de l'autorité ecclésiastique sera subordonné aux décisions du pouvoir civil par la disposition relative aux appels comme d'abus d'autorité......

Le pontife déclara que l'exécution de ces articles était incompatible avec l'existence des Églises catholiques d'Allemagne, et il adressa un bref à l'archevêque de Fribourg, ainsi qu'aux prélats de Mayence, de Rottembourg, de Limbourg et de Fulde, pour les exhorter à résister aux grands

ducs de Hesse et de Bade, à l'électeur de Hesse-Cassel, au duc de Nassau et au roi de Wurtemberg, signataires de cet édit « de scandale forgé par les ennemis de l'Église catho-
» lique. » — « Rappelez-vous, leur disait-il, que la sainte
» épouse du Christ est libre d'institution divine, et n'est sou-
» mise à aucune puissance terrestre. Poursuivez donc sans
» relâche ses ennemis de toute la force de vos paroles, et
» soulevez contre eux les flots irrésistibles de la colère des
» populations....... »

Ces exhortations paternelles n'eurent aucune influence contre l'édit des princes protestants; au contraire elles rendirent plus violente l'opposition contre l'Église catholique. En France, l'esprit philosophique faisait également de rapides progrès, malgré les efforts des ultramontains, malgré la résistance du souverain, malgré les persécutions de la camarilla, espèce de conseil secret composé de Louis Lambruschini, nonce de sa Sainteté; de monseigneur de Quélen, archevêque de Paris; du prince de Polignac et des chefs des jésuites de Montrouge, qui dirigeaient les actions de Charles X. Ces misérables, voyant l'inutilité de leurs manœuvres impies pour arrêter l'élan de la nation, voulurent tenter un coup d'état: ils élaborèrent un plan d'attaque contre la liberté, et firent rendre à l'imbécile monarque les fameuses ordonnances de 1830, qui abolissaient la liberté de la presse, changeaient la loi d'élection, et déclaraient la chambre dissoute avant même qu'elle eût été réunie, toutes choses qui violaient la charte du royaume.

Une révolution sublime s'accomplit; en trois jours, le peuple de Paris reconquit la liberté de la France, terrassa

trois générations de rois. Hélas! ce triomphe devait être de courte durée; dix jours après, deux cent dix-neuf représentants de la bourgeoisie reconstruisirent une royauté, et nommèrent le duc d'Orléans roi des Français. Le nouveau monarque prit le nom de Louis-Philippe Ier.

Dès qu'il se vit installé sur le trône, le prince songea à se rallier le clergé, et fit appeler l'archevêque de Paris pour le déterminer à prendre l'initiative dans la prestation du serment de fidélité à la nouvelle dynastie. Le prélat répondit mal aux avances qui lui étaient faites, et déclara qu'il n'autoriserait officiellement, ni par son exemple ni par son silence, aucun prêtre à prononcer les prières publiques pour Louis-Philippe, avant que l'ordre lui en eût été donné par le souverain pontife; il consentit seulement à envoyer un exprès à Pie VIII pour connaître sa décision. Le négociateur de cette étrange affaire était porteur d'une lettre particulière et secrète de la reine des Français, et d'une missive de l'archevêque.

Sa Sainteté, après avoir pris connaissance du contenu des dépêches qui lui étaient adressées, fit plusieurs questions au diplomate, lui demanda, entre autres choses, si l'on pouvait espérer que le nouveau gouvernement ne dégénérerait pas en démocratie; et sur la réponse de celui-ci, que telles n'étaient pas les intentions de Louis-Philippe, le pape ajouta que cette assurance lui donnait quelque tranquillité, mais qu'il ne pouvait reconnaître le roi des barricades avant d'avoir pris l'avis des autres souverains de l'Europe. L'envoyé, peu satisfait de cette réponse, essaya d'enlever l'affaire par l'intimidation, et annonça au saint-père qu'en cas de refus, son

gouvernement pourrait se résoudre à séparer l'Église gallicane de l'Église romaine, et à nommer patriarche le célèbre évêque Grégoire, entièrement opposé à l'ultramontanisme. Pie VIII répliqua sans s'émouvoir : « Il est écrit qu'il y aura » des schismes et des hérésies, et que les peuples se déchire» ront pour des querelles religieuses ! »

Le diplomate français ne pouvant vaincre l'obstination du pape, se rejeta sur les cardinaux, ne négligea aucun des moyens pour les gagner à sa cour, et agit avec tant d'habileté, que le souverain pontife, circonvenu par tous les princes de l'Église, se décida à reconnaître le nouveau roi des Français.

Cet acte fut l'un des derniers événements qui signalèrent le règne de Pie VIII : depuis plusieurs mois sa Sainteté éprouvait une roideur dans les articulations qui lui rendait tout mouvement pénible et douloureux ; le 17 novembre, le jour précisément où éclata la révolution de Pologne, sa maladie prit un caractère de gravité qui fit prévoir sa fin prochaine. En effet, le 30 du même mois, le vieux pape s'éteignit, après un règne d'un an et huit mois.

Ses dépouilles mortelles furent exposées dans la chapelle Pauline du palais Quirinal ; ses entrailles furent renfermées, suivant l'usage, dans une urne et portées à l'église de Saints-Vincent-et-Anastase. Après la cérémonie de l'exposition, le corps fut porté à la chapelle Sixtine du Vatican ; de là, dans la basilique de Saint-Pierre, derrière la grille de la chapelle du Saint-Sacrement, pour que les fidèles pussent s'en approcher et lui baiser les pieds ; et enfin dans le catafalque situé au-dessus du chœur, d'où il ne doit être enlevé que pour céder la place à son successeur !

GRÉGOIRE XVI,

FRANÇOIS Ier, FERDINAND Ier, empereur d'Autriche.

262e PAPE, ACTUELLEMENT RÉGNANT.

LOUIS-PHILIPPE Ier, roi des Français.

La tâche que nous nous étions imposée de dévoiler les crimes et les turpitudes des pontifes romains, depuis les premiers temps de l'Église jusqu'à nos jours, est actuellement remplie; nous laisserons à d'autres historiens le soin de raconter à la postérité l'élévation scandaleuse du cardinal Capellari au trône de l'Église, les brigues, les luttes, les marchés auxquels donna lieu son élection, et qui prolongèrent la vacance du saint-siége pendant soixante-quatre jours. Il ne nous reste qu'à constater l'état de la cour pontificale sous le règne de Grégoire XVI.

Hélas! aujourd'hui comme dans les siècles passés, Rome est demeurée la sentine des vices, un foyer de corruption; le palais Quirinal, la demeure actuelle des papes, n'a rien à envier au Vatican des Borgia; la tiare est toujours l'emblème de l'orgueil, de la luxure, de l'avarice; les princes de l'Église sont encore les plus infâmes des hommes; les prêtres sont toujours animés de ce même esprit fanatique qui, pendant près de deux mille ans, les a rendus le fléau du genre humain; enfin les jésuites sont, comme autrefois, ambitieux, corrupteurs, insatiables, audacieux, ennemis de toute liberté, et forment la corporation la plus immorale, la plus dangereuse, la plus exécrable qui existe dans tout l'univers.

Grégoire XVI, le digne protecteur de cette milice sacrée, s'est déclaré le champion du despotisme, s'est fait le lâche serviteur des rois, jusqu'au jour où il pourra leur écraser la tête. Grâce à lui, la maison de Dieu est devenue une caverne de voleurs, l'Église a judaïsé, a enseigné la consécration des droits de races, de priviléges et de naissance, au lieu de prêcher cette doctrine toute d'amour, de charité et de dévouement que Jésus était venu annoncer aux hommes; elle a sanctifié le principe monstrueux de l'obéissance passive des peuples aux volontés des souverains; elle a placé parmi les articles de foi le dogme sacrilége qui condamne éternellement les prolétaires à fertiliser la glèbe de leurs sueurs, et à s'imposer les plus dures privations pour gorger de richesses les sardanapales couronnés qui pèsent sur l'humanité.

Quant aux débordements intérieurs du palais Quirinal, nous les passerons sous silence; d'autres écrivains dévoileront, quand le moment sera venu, les mystères de la vie intime du pape, l'origine de l'étonnante fortune de Cajetanino, premier camérier, autrefois le barbier du cardinal Capellari; ils expliqueront l'excessive tendresse de sa Sainteté pour la belle Cajetanina et pour ses sept enfants, ils diront les causes qui ont fait donner à celle-ci un appartement au palais Quirinal, au même étage et de plain pied avec celui du pape. Nous nous contenterons d'indiquer qu'à Rome d'étranges bruits circulent à ce sujet; qu'on désigne ouvertement Grégoire XVI comme le père des enfants de la Cajetanina; qu'on attribue à des accès de jalousie l'exil déguisé d'un cardinal nommé à la légation de Ravenne; qu'on raconte dans les cercles de la ville une anecdote relative à une jeune

nourrice de Tivoli, remarquablement belle, attachée à la famille du camérier, et qui avait un instant attiré les regards de sa Sainteté; qu'on blâme publiquement l'intempérance du souverain pontife; qu'on l'accuse de vivre en épicurien, de s'enivrer chaque soir avec du vin d'Orvieto, qu'il corrige, dit-il, avec du champagne pour en diminuer la force.

Mais ce qu'il nous importe surtout de faire connaître, c'est l'espèce de croisade religieuse entamée par la cour de Rome contre le nouvel ordre d'idées; c'est le redoublement d'audace du clergé ultramontain; c'est l'appel brutal que le pape vient de faire à la force pour étouffer les germes de la liberté dans le cœur des peuples de l'Italie; c'est l'exécrable bulle rendue par Grégoire XVI contre les Israélites.

« Tous les Juifs, dit sa Sainteté dans l'édit que nous signa-
» lons, qui résident à Ancône et à Sinigaglia, ne pourront
» plus recevoir de nourrices catholiques ni engager des
» chrétiens à leur service, sous peine d'être punis confor-
» mément aux décrets pontificaux. Tous les Israélites devront
» vendre dans un délai de trois mois leurs biens meubles
» et immeubles, sinon ils seront vendus à l'encan. Aucun
» d'eux ne pourra résider dans une ville sans l'autorisation
» du gouvernement; en cas de contravention, ils seront ren-
» voyés dans leurs ghettos respectifs. Aucun Israélite ne
» pourra coucher hors du ghetto, ni engager un chrétien à
» coucher dans cette enceinte réprouvée; ni entretenir des
» relations amicales avec les fidèles, ni faire le commerce
» d'ornements sacrés ou de livres d'aucune espèce, sous
» peine de cent écus d'amende et de sept années d'empri-
» sonnement. Les Israélites en enterrant leurs morts ne

» devront faire aucune cérémonie, et ils ne pourront point » se servir de flambeaux, sous peine de confiscation. Ceux » qui violeraient nos édits encourront les peines de la sainte » inquisition. La présente mesure sera communiquée au » ghetto pour être publiée dans la synagogue.

» Chancellerie de la sainte inquisition, 24 juin 1843.

» Fra Vincenzo Salma, inquisiteur général. »

Il n'est pas inutile d'expliquer le motif pour lequel sa Sainteté ne parle dans sa bulle que des Juifs d'Ancône et de Sinigaglia, c'est que dans toutes les villes des états de l'Église ces odieuses mesures sont rigoureusement exécutées; tandis que dans la légation d'Ancône, depuis l'occupation récente des Français en 1832, elles avaient été abolies par le général Cubières et par son successeur le général Gazan, qui surent l'un et l'autre en cette occasion représenter dignement la France et employer au triomphe des idées de progrès l'autorité temporaire dont ils se trouvaient investis dans ces contrées.

Comme on le voit, il est dans la destinée de la papauté de se traîner dans une ornière fangeuse et sanglante, de persévérer dans sa lutte contre le mouvement révolutionnaire, dans l'enseignement de ses détestables doctrines, dans ses attaques furibondes contre la civilisation, jusqu'à ce qu'elle ait été broyée sous les roues du char de la liberté!

A l'œuvre donc, philosophes, écrivains, publicistes, vous tous, les amis des peuples, les défenseurs des prolétaires; à l'œuvre! que la guerre recommence contre la papauté, mais une guerre terrible, implacable; et que votre cri de ralliement soit celui qu'avaient adopté les Pères de la philosophie du dix-huitième siècle: Écrasons l'infame!!

HISTOIRE POLITIQUE

DU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

CONSULAT. — EMPIRE. — RESTAURATION. — RÉVOLUTION DE 1830.

Organisation du gouvernement consulaire. — Lettre de Bonaparte, premier consul, à Georges III, roi de la Grande-Bretagne. — Réponse du cabinet de Saint-James. — Proclamation de Bonaparte au peuple français. — Guerre contre l'Autriche. — Conspiration anglaise et royaliste. — Machine infernale. — Institutions civiques. — Traité de Lunéville. — Georges III ouvre des négociations avec le premier consul. — Paix d'Amiens. — Bonaparte se fait nommer consul à vie. — L'Angleterre déclare de nouveau la guerre à la France. — Préparatifs extraordinaires des deux puissances. — Découverte d'une nouvelle conspiration. — Mort du duc d'Enghien. — Bonaparte est proclamé empereur des Français sous le nom de Napoléon Ier. — Il adresse une nouvelle lettre à Georges III pour la pacification du monde. — Réponse du ministère britannique. — Troisième coalition contre la France. — Victoires et conquêtes des armées françaises. — Paix de Presbourg. — Mort de William Pitt. — Napoléon essaye de restaurer les vieilles monarchies en Europe, et distribue des couronnes à ses frères et à ses généraux. — Quatrième coalition contre la France. — Guerre avec la Prusse, la Russie et l'Angleterre. — Décret du blocus continental. — Entrevue du czar Alexandre Ier et de Napoléon sur

le Niémen. — Traité de Tilsit. — Abolition du tribunat en France. — Ambition dynastique de Napoléon. — Guerre criminelle contre l'Espagne. — Nouvelle guerre contre l'Autriche. — Divorce de Napoléon et de Joséphine. — Mariage de l'empereur avec l'archiduchesse Marie-Louise, fille de François Ier, empereur d'Autriche. — Naissance du roi de Rome. — Campagne de Russie. — Retraite désastreuse de Moscou. — Cinquième coalition contre la France; invasion du territoire par les alliés. — Déchéance de Napoléon. — Retour des Bourbons; Louis XVIII, appuyé par les baïonnettes étrangères, monte sur le trône de France. — Il est contraint de donner une charte constitutionnelle. — Retour de l'île d'Elbe; les cent jours. — Seconde invasion. — Bataille de Waterloo. — Abdication de l'empereur. — Lâche trahison de l'Angleterre; Napoléon est retenu prisonnier au mépris du droit des gens et conduit à Sainte-Hélène. — Pacte sacrilége entre les rois; la Sainte-alliance. — Terreur royaliste. — Les cours prévôtales et les hautes cours de justice. — État de la France. — Assassinat du duc de Berry. — Loi sur les élections. — Mort de Napoléon. — Promenade militaire du duc d'Angoulême en Espagne. — Rétablissement de la censure. — Vie intérieure de Louis XVIII; sa gloutonnerie et ses débauches. — Mort du roi. — Avénement de Charles X au trône de France. — Le milliard des émigrés. — Lutte entre le parti libéral et la camarilla. — Licenciement de la garde nationale de Paris. — Ministère Polignac. — Fameuse adresse des deux cent vingt et un contre les tendances du pouvoir. — Charles X dissout la chambre des députés. — Expédition d'Alger. — Ordonnances contre la liberté de la presse. — Glorieuse révolution de juillet. — Charles X, le mitrailleur, est honteusement chassé de France. — Le duc d'Orléans occupe

le trône en vertu du vote de deux cent dix-neuf députés, et prend le nom de Louis-Philippe Ier, roi des Français!

Les premières années du dix-neuvième siècle offrent sans contredit les plus belles pages de notre histoire; et quel que soit le jugement que prononceront les générations futures sur le coup d'état du 18 brumaire, il n'en restera pas moins avéré que l'avénement de Bonaparte au pouvoir ouvrit pour la France une ère de prospérité, imprima aux esprits une impulsion extraordinaire qui enfanta des prodiges dans les sciences, dans les arts, dans l'industrie, dans le commerce, dans l'agriculture, et conquit au peuple français la première place parmi les nations.

Bonaparte, investi de la plus haute dignité de la République, songea immédiatement à faire décréter par les deux commissions des Cinq-Cents et des Anciens une nouvelle constitution, pour s'assurer le temps et les moyens de réaliser les grandes choses que son génie avait conçues. Cet acte organique, connu sous le nom de constitution de l'an VIII, fut proclamé le 24 décembre 1799. Il établissait le gouvernement consulaire en France, et reconstruisait tout l'édifice social sur de nouvelles bases; il créait un Sénat conservateur composé de quatre-vingts membres inamovibles et à vie, pour choisir dans les listes de candidats qui étaient présentés par les assemblées communales, départementales et nationales, les législateurs, les tribuns, les consuls, les juges et généralement les premiers fonctionnaires de l'Etat; il instituait un Tribunat composé de cent membres

qui devaient être renouvelés par cinquième tous les ans, pour discuter les projets de lois, en voter l'adoption ou le rejet; enfin il installait un Corps législatif composé de trois cents membres, renouvelés également par cinquième tous les ans, pour statuer sur toutes les lois. Il confiait le pouvoir exécutif à trois consuls nommés pour dix ans, chacun d'eux élu individuellement avec la qualité distincte de premier, second, troisième consul, et ayant des fonctions et des attributions particulières. Sous la direction des consuls se trouvait un conseil d'état chargé de rédiger les projets de lois, les règlements d'administration, et de résoudre les difficultés qui pouvaient s'élever en matière administrative. Le premier consul avait le droit de promulguer les lois, de nommer et de révoquer à volonté les membres du conseil d'état, les ministres, les ambassadeurs, les agents diplomatiques, les officiers de l'armée de terre et de mer, les membres des administrations et les commissaires du gouvernement. Les deux autres consuls avaient seulement voix délibérative. Bonaparte fut nommé premier consul pour dix ans, Cambacérès second consul pour le même temps, et Lebrun pour cinq ans, par une disposition spéciale; ces deux derniers remplaçaient les consuls provisoires, Sieyès et Roger-Ducos.

Immédiatement après la promulgation de la constitution, le Sénat vint siéger au Luxembourg, le Corps législatif au palais Bourbon, le Tribunat dans les appartements du Palais-Royal, et les consuls aux Tuileries. Ainsi tous les pouvoirs se trouvèrent concentrés dans les mains d'un seul homme, d'un président temporaire de la République, auquel on avait adjoint pour la forme deux consuls nominaux avec simple

voix consultative. Vainement les républicains avaient fait leurs efforts pour limiter ou balancer les fonctions de cette magistrature suprême : Bonaparte, à qui elle était dévolue, avait insisté dans les commissions pour qu'elle fût dotée de tous les attributs de la royauté, et avait fait prédominer sa volonté. Du reste, le premier usage qu'il fit de sa puissance lui attira les suffrages universels : au lieu de pousser la France à la guerre, ainsi que le commandait peut-être l'intérêt de son ambition, il entreprit d'arrêter l'effusion du sang, de faire taire les querelles intestines; il rappela les émigrés, les proscrits de toutes les opinions; puis il écrivit au roi de la Grande-Bretagne pour lui demander la paix. Sa lettre était ainsi conçue : « Sire, appelé par le vœu de la nation française à occuper la première magistrature de la République, je crois convenable, en entrant en charge, d'en faire directement part à votre majesté. La guerre, qui depuis huit ans ravage les quatre parties du monde, doit-elle être éternelle? N'est-il donc aucun moyen de s'entendre? Comment les deux nations les plus éclairées de l'Europe, puissantes et fortes, peuvent-elles sacrifier à des idées de vaine grandeur le bien du commerce, la prospérité intérieure, le bonheur des familles? Comment ne sentent-elles pas que la paix est le premier des besoins comme la première des gloires! Ces sentiments ne peuvent pas être étrangers au cœur de votre majesté, qui gouverne une nation libre, et qui doit désirer de la rendre heureuse. Votre majesté ne verra dans cette ouverture que mon désir sincère de contribuer efficacement à la pacification générale par une démarche prompte, toute de confiance, et dégagée de ces formes qui, nécessaires peut-

être pour déguiser la dépendance des états faibles, ne décèlent dans les états forts que le désir mutuel de se tromper. La France, l'Angleterre, par l'abus de leurs forces, peuvent longtemps encore, pour le malheur de tous les peuples, en retarder l'épuisement; mais, j'ose le dire, le sort de toutes les nations civilisées est attaché à la fin d'une guerre qui embrase le monde entier. » A ces nobles propositions, le roi anglais répondit, par l'organe de son ministère, qu'il n'accéderait point à la paix avant que la France fût rentrée dans les anciennes limites de son territoire, et eût consenti à se replacer sous la domination des Bourbons.

Le premier consul s'empressa de porter à la connaissance de l'Europe la réponse de Georges III, pour mettre les nations à même d'apprécier la conduite des deux gouvernements, et la fit suivre de la proclamation suivante : « Français, les premiers vœux, les premières démarches de votre gouvernement ont été pour la paix : le ministère anglais la repousse. Le roi de la Grande-Bretagne a dévoilé le secret de son horrible politique; la perfide Albion veut déchirer la France, détruire sa marine et ses ports, l'effacer du tableau de l'Europe, ou l'abaisser au rang des puissances secondaires; elle veut diviser toutes les nations du continent pour s'emparer du commerce du monde entier et s'enrichir des dépouilles des peuples. Rien ne lui coûte pour arriver à ce but; elle répand l'or à pleines mains, elle prodigue les promesses et multiplie les intrigues. Mais ni l'or, ni les promesses, ni les intrigues de l'Angleterre n'enchaîneront à ses vues les puissances du continent; elles ont entendu le vœu de la France, elles connaissent la modération des principes qui

la dirigent; elles écoutent la voix de l'humanité et la voix plus puissante encore de leur intérêt. Si les rois balancent, le gouvernement, qui n'a pas craint d'offrir et de solliciter la paix, se souviendra que c'est à vous de la commander. Pour la commander, il faut de l'argent, du fer et des soldats. Que tous s'empressent de payer le tribut qu'ils doivent à la défense commune! Que les jeunes citoyens se lèvent! Ce n'est plus pour des factions, pour le choix des tyrans qu'ils vont s'armer, c'est pour la garantie de ce qu'ils ont de plus cher; c'est pour l'honneur de la France; c'est pour les intérêts sacrés de l'humanité; c'est pour le triomphe de la démocratie. A l'aspect de la nation entière réunie dans les mêmes intérêts et dans les mêmes vœux, n'en doutez pas, Français, vous n'aurez plus d'ennemis sur le continent! Que si quelque puissance encore veut tenter le sort des combats et refuse la paix, le premier consul se mettra à la tête des guerriers qu'il a plus d'une fois conduits à la victoire, et les ramènera sur ces champs de bataille encore pleins du souvenir de leurs récents exploits; mais il jure de ne combattre que pour la France et pour le repos du monde. »

Ces paroles sublimes excitèrent le plus grand enthousiasme; une vaillante jeunesse répondit à son appel et accourut sous les drapeaux pour combattre la coalition des rois. Bonaparte prit aussitôt le commandement des troupes, franchit les cimes du mont Saint-Bernard, tomba sur les armées autrichiennes, les culbuta à Montebello, les atteignit encore dans la plaine de Marengo, où il remporta l'une des plus grandes victoires qui ait illustré les armes de la France. Cette dernière journée valut au premier consul la conquête

du Piémont et de la Lombardie. Après avoir pris ses dispositions pour s'assurer la possession de ces pays, Bonaparte revint à Paris; il n'avait fait qu'une absence de deux mois. D'autre part, l'armée d'Allemagne, qu'il avait placée sous les ordres du général Moreau, battait l'archiduc Jean à Hohenlinden, passait l'Inn, envahissait les états héréditaires d'Autriche, occupait Salzbourg, culbutait les impériaux dans la Traun, s'emparait des forteresses de Lintz, de Steyer, venait camper à deux journées de Vienne, et forçait l'empereur François II à demander la paix.

On célébra ces événements en France par une fête nationale, qui eut lieu le jour anniversaire de la prise de la Bastille, qui tombait cette année le 25 thermidor. Il y eut, à cette occasion, présentation solennelle des drapeaux enlevés à l'ennemi, jeux olympiques et réjouissances publiques. Le premier consul réunit dans un banquet les principales autorités de la République, et porta le toast suivant : « A la chute de » la Bastille et au peuple français notre souverain! »

Plusieurs des principaux partisans des Bourbons s'étaient jusqu'alors flattés de rencontrer dans Bonaparte un Monck, qui n'attendait que le moment favorable pour ouvrir la France à la famille déchue, ainsi qu'avait fait le général anglais pour les Stuarts; mais cette manifestation des sentiments du premier consul leur enleva ce fol espoir; dès ce moment ils résolurent sa perte. Aidés par l'or de l'Anglais, ils organisèrent une contre-police, soudoyèrent des traîtres dans les bureaux de la police et dans ceux du trésor, préparèrent des mouvements dans les départements, et formèrent un complot contre la vie de Bonaparte.

Le 3 nivôse an IX, 24 décembre 1800, à huit heures du soir, au moment où le premier consul traversait la rue Saint-Nicaise, et se rendait à l'Opéra, dans sa voiture, avec les généraux Lannes, Berthier et Lauriston, pour assister à la première représentation de l'oratorio d'Haydn, une machine infernale fit explosion, tua sept personnes, en blessa plus ou moins grièvement vingt-cinq autres, et couvrit tous les abords de débris. Quelques secondes de retard, et c'en était fait de Bonaparte. Les conjurés avaient parfaitement combiné leur plan, calculé les distances et l'instant précis où la voiture devait passer près de la charrette où se trouvait la fatale machine. La seule chose qu'ils n'avaient pu prévoir, était que ce jour-là le cocher serait ivre et lancerait ses chevaux plus vivement que de coutume. Cette circonstance préserva le premier consul de la mort; les glaces seules de sa voiture furent brisées. Il ordonna au cocher de continuer sa route, parut à l'Opéra, et se montra sur le devant de sa loge pour rassurer les esprits, qui étaient en grande rumeur, par suite de la nouvelle de l'attentat qui déjà était connue.

Après quelques instants donnés à cette démonstration publique de tranquillité, il accourut aux Tuileries, où se pressaient les personnages les plus influents de l'époque. Là, il s'abandonna à toute la fougue de son caractère et s'emporta contre les républicains, qu'il croyait les auteurs du complot; mais il ne tarda pas à revenir de ses injustes préventions. On découvrit les coupables, qui étaient deux émissaires de la chouannerie et du cabinet de Saint-James, François Carbon et Saint-Régent, qui tous deux furent décapités.

Cette conspiration n'eut d'autre résultat que d'accroître la

popularité de Bonaparte, et de faire éclater au grand jour l'amour que les Français portaient à l'homme extraordinaire qui dirigeait leurs destinées, qui fécondait le pays de son génie et travaillait à sa prospérité, en ouvrant de tous côtés des routes et des canaux, en donnant des encouragements aux arts, aux sciences, à l'industrie, au commerce, en organisant l'école polytechnique pour former des officiers distingués dans les armes spéciales, des établissements d'utilité générale, une caisse d'amortissement pour opérer le rachat de la dette publique, une banque de France pour faciliter les transactions des négociants, et tant d'autres admirables fondations, la gloire de la France.

Les royalistes espéraient avancer l'époque du retour des Bourbons en s'attaquant au premier consul, et ils n'avaient fait que rendre plus impossible une restauration en France.

Bonaparte s'occupa immédiatement de resserrer les liens d'amitié qui unissaient la République aux États-Unis d'Amérique, et d'entamer des négociations avec la Russie, la Suède, le Danemarck, la Prusse et l'empire d'Allemagne, pour isoler l'Angleterre et mettre à exécution le gigantesque projet qu'il méditait du blocus continental. Il signa en outre un traité de paix avec le Portugal, un autre avec l'Espagne, et rassembla des forces considérables pour en finir d'un seul coup avec la Grande-Bretagne. Le vieux Georges III eut peur pour sa couronne, renvoya son ministre Pitt, qui s'opposait opiniâtrément à toute espèce de conciliation, le remplaça par Addington, et ouvrit avec la République des négociations qui amenèrent la paix d'Amiens.

Ce traité, qui après dix années d'une lutte acharnée contre



toute l'Europe, rendait à la France ses possessions coloniales et lui reconnaissait l'intégralité des provinces qu'elle avait conquises sur le continent, fit le plus grand honneur au premier consul. On peut dire qu'il se trouvait alors à l'apogée de sa gloire; il était devenu l'idole de la France, l'objet de la vénération des autres peuples; ses grandes actions, ses magnifiques travaux lui avaient fait pardonner même par les républicains l'origine de son autorité : malheureusement il voulut être plus grand encore, et il se perdit. Il ne se contenta pas d'occuper la plus haute magistrature de la République, il demanda au Sénat qu'elle lui fût conférée pour toute sa vie. Ce corps ayant décliné sa compétence pour un acte qui violait la constitution, il fit un appel au peuple et posa cette question : « Bonaparte sera-t-il consul à vie? » Trois millions d'électeurs votèrent pour l'affirmative. En conséquence, les sénateurs s'empressèrent de le reconnaître en cette nouvelle qualité; et pour se faire pardonner leur réserve, ils renchérirent sur le vœu des citoyens et lui accordèrent le droit de désigner son successeur.

On est réellement surpris de l'extrême facilité avec laquelle Bonaparte consommait ses usurpations; la France, naguère si terrible dans ses exigences républicaines, si ombrageuse, si méfiante, si redoutable les armes à la main, se trouvait sans force, sans énergie pour résister à un homme qui lui enlevait une à une toutes ses libertés. Pour expliquer ce singulier changement dans les idées, on serait tenté d'attribuer à Bonaparte un ascendant surnaturel, une sorte de pouvoir occulte, qu'il aurait exercé sur les esprits; mais le prestige disparaît en partie, si l'on considère que le caractère natio-

nal fut pour beaucoup dans ce brusque revirement; si l'on songe qu'en France, chaque citoyen est habitué à tirer sa gloire individuelle de la gloire de son nom national, s'identifie avec la patrie, au point que tout ce qui est propre à son pays lui devient en quelque sorte personnel; qu'enfin le sentiment national est plus qu'une doctrine, qu'il s'est implanté jusque dans les dernières couches du sol. Sans doute les Français aiment la liberté; mais, avant tout, ils aiment celle de la patrie, celle qui résulte d'une supériorité nationale que rien ne peut gêner dans son développement; ils veulent l'égalité, mais c'est pour que tous aient droit aux mêmes devoirs sociaux; ils veulent la fraternité, c'est-à-dire le dévouement libre du fort au faible. On comprend alors que celui qui se présentait comme la personnification de cette grande unité, comme l'expression vivante du sentiment national, devait être accepté. La France crut Bonaparte aussi loyal, aussi désintéressé qu'il aurait pu l'être; elle se donna tout entière à lui, elle se fia à son honneur, à son patriotisme, et se livra avec une abnégation sublime.

Qui ne sait, hélas! que le pouvoir suprême corrompt les plus nobles caractères! Le héros du peuple devait en faire la fatale expérience. Cependant, au milieu de l'enivrement des grandeurs, au milieu de toutes les pompes des cours, jamais Bonaparte n'oublia la France; il la dota d'institutions et d'établissements qui augmentèrent sa prospérité et la rendirent la reine des nations. Il fonda l'institution de la légion d'honneur, publia le Code civil, qui est devenu le modèle des codes des autres peuples; il organisa l'institut national en quatre classes, celle des sciences, celle de la langue et la

littérature, celle de l'histoire et de la littérature ancienne, et celle des beaux-arts ; il créa l'école spéciale militaire de Fontainebleau, et l'école spéciale des arts et métiers de Compiègne; il agrandit encore le territoire de la République des départements du Pô, de la Doire, de Marengo, de la Sezia, de la Stura et du Tanaro.

Les cabinets étrangers ne voyaient qu'avec un dépit mêlé d'exaspération l'ascendant prodigieux que la République et son jeune chef prenaient de jour en jour dans les affaires de l'Europe; celui de Saint-James surtout ne pouvait se résoudre à contempler le spectacle de la grandeur et de la prospérité croissante d'un peuple qu'il avait voulu anéantir, et cherchait constamment par ses écrivains à soulever des inimitiés contre la France, et à raviver les vieilles querelles éteintes. Enfin, le 8 mars 1803, le gouvernement britannique déclara de nouveau la guerre à la République; préalablement il fit saisir tous les bâtiments français qui étaient dans les ports de l'Angleterre, déclara les équipages prisonniers de guerre, et confisqua les marchandises, contre toute espèce d'équité. Par représailles, Bonaparte fit envahir par l'armée d'Italie les états de Ferdinand IV, roi de Naples, l'allié de George III, et envoya le général Mortier dans le Hanovre pour occuper le pays, lever des impositions et s'emparer des canons que renfermaient les places fortes; ce qui fut rigoureusement exécuté. Ensuite il s'occupa de grands préparatifs de guerre; il forma une armée d'observation divisée en six corps, ayant son centre appuyé sur les rivages qui faisaient face à la Manche, et ses deux ailes en Hollande et à Bayonne, c'est-à-dire embrassant un espace de près de

quatre cents lieues de côtes; il activa les travaux de constructions dans tous les ports; visita par lui-même les arsenaux du littoral de l'Océan, et commanda l'armement d'un nombre considérable de chaloupes canonnières pour mettre à exécution son gigantesque projet de descente en Angleterre.

De son côté, notre vieille ennemie n'était point restée inactive; elle avait mis le temps à profit; le nombre de ses vaisseaux de ligne, frégates et bricks armés, avait été porté à cinq cent onze; elle avait en outre réuni une flottille de six cent quatre-vingts petits navires; ses équipages montaient à cent vingt-trois mille marins. L'armée de terre, dans les trois royaumes, avait été également renforcée et s'élevait à cinq cent quatre-vingt-quatre mille hommes. De plus, elle avait élevé des redoutes sur toutes les côtes, et avait barré l'embouchure de la Tamise et celle de l'Humber avec des vaisseaux rasés, hérissés d'artillerie. Et enfin, pour les cas de débarquement, des mines avaient été préparées pour faire sauter les ponts, pour détruire les routes; et il avait été enjoint aux habitants de fuir dans l'intérieur des terres et de mettre le feu à leurs maisons pour ne rien laisser debout derrière eux.

L'Angleterre ne s'en tint pas à ces moyens de défense; Pitt, qui venait d'être rappelé au ministère, eut encore recours à la trahison, et songea à faire assassiner le premier consul pour en finir plus vite avec la France. Une conspiration s'organisa sous les auspices du cabinet anglais; le général Pichegru, le fameux Georges Cadoudal, chef de chouans, et plusieurs nobles émigrés, devinrent les chefs du complot; du Rhin à la Tamise, les conjurés s'entendirent; et pendant que Georges débarquait sur la falaise de Béville et se dirigeait



secrètement sur Paris, Pichegru s'y rendait d'un autre côté avec les Polignac, les Rivière, les Lajolais et quelques autres misérables. Sur la frontière rhénane, le duc d'Enghien, fils du prince de Condé, réunissait d'autres complices et se préparait à entrer en France pour gagner la capitale et prendre la direction des assassins. Mais la Providence déjoua les criminels desseins des royalistes; Bonaparte, poussé par une inspiration divine, ordonna la mise en jugement de cinq espions qui avaient été arrêtés dans les journées précédentes et qui se trouvèrent être du complot. L'un d'eux, nommé Querelle, condamné à mort, demanda à faire des révélations pour racheter sa vie, et mit le gouvernement sur les traces des conjurés. Pichegru fut arrêté ainsi que Cadoudal, quelques autres de leurs affidés, et même Moreau, qui avait eu plusieurs entrevues avec eux. Pichegru se pendit dans sa prison, Moreau fut banni du territoire de la République; Georges Cadoudal, qui était doué d'une énergie sauvage, dédaigna de sauver sa vie par un mensonge; il avoua qu'il était venu à Paris du consentement des princes français et du ministère anglais pour tuer le premier consul et rétablir les Bourbons, mais qu'il ne devait agir qu'après l'arrivée d'un prince de cette famille dans la capitale. Du reste, il ne nomma et ne compromit personne. Néanmoins la dernière circonstance de ses aveux éveilla l'attention de Bonaparte et le décida à faire vérifier la situation de tous les Bourbons. Le comte de Provence et le duc d'Angoulême étaient à Varsovie; le comte d'Artois, les ducs de Berry et d'Orléans, les princes de Condé et de Bourbon, à Londres, et le duc d'Enghien à Ettenheim, à une marche du Rhin. Le premier

consul comprit que c'était de ce prince dont Georges avait voulu parler, comme du chef mystérieux dont il attendait l'arrivée, et résolut de le faire enlever.

L'exécution fut confiée aux généraux Ordoner et Caulaincourt, et consommée dans la nuit du 23 au 24 ventôse an XII, 15 au 16 mars 1803; le prince fut immédiatement dirigé sur Paris, déposé à Vincennes, jugé par une commission militaire, convaincu d'avoir porté les armes contre la République; d'avoir offert ses services au gouvernement anglais, d'avoir reçu et accrédité près de lui des agents britanniques; de leur avoir procuré des moyens de pratiquer des intelligences en France, et d'avoir conspiré avec eux contre la sûreté de l'Etat; de s'être mis à la tête d'un rassemblement d'émigrés et de bandits soldés par l'Angleterre, qui était réuni dans les pays de Fribourg et de Bade; d'avoir pratiqué dans la place de Strasbourg des intelligences tendantes à faire soulever les départements circonvoisins; enfin, d'être l'un des fauteurs et complices de la conspiration tramée par les Anglais contre la vie du premier consul; en conséquence il fut condamné à mort et fusillé dans les fossés du château de Vincennes.

Ayant échoué dans sa tentative homicide, le cabinet de Londres voulut au moins tirer parti des circonstances pour soulever l'Europe contre la France; il soudoya les ministres des cours étrangères, répandit des millions, et obtint que chaque puissance fît une démonstration au sujet de la mort du duc d'Enghien. Le czar Alexandre, empereur de toutes les Russies, prit le deuil, et envoya une note à la diète de Ratisbonne, accusant le premier consul d'avoir transgressé et violé le droit des nations, en faisant enlever sur le terri-

toire germanique un prince de la maison de Bourbon. Le roi de Suède formula une note exprimant des griefs analogues; l'empereur d'Allemagne n'osa pas se prononcer, mais il ordonna d'immenses préparatifs de guerre qui indiquaient suffisamment ses intentions ultérieures.

Cette levée de boucliers et les proportions gigantesques sous lesquelles la guerre apparaissait à Bonaparte, lui firent comprendre plus que jamais la nécessité d'anéantir une puissance qui était assez riche pour tenir à sa solde les ministres et les rois du continent; mais sentant également les difficultés d'exécuter son projet de descente en Angleterre dans le moment où il allait avoir toute l'Europe sur les bras, il changea de tactique, prépara les plans du fameux blocus continental, et résolut d'employer ses armées pour forcer les rois à entrer dans ses desseins et pour les contraindre à fermer leurs ports aux Anglais, afin d'enlever à la Grande-Bretagne tous les marchés de l'Europe et tarir d'un seul coup la source de ses richesses. Avant de commencer la lutte, il songea à réaliser le dernier rêve de son ambition; il se fit proclamer empereur par un sénatus-consulte, le 20 floréal an XII, 18 mai 1804, sous le nom de Napoléon Ier; et comme si ce n'eût pas été assez d'une couronne impériale pour son front, il voulut y joindre une couronne royale, et se fit offrir celle d'Italie par la République italienne.

Pitt, exaspéré de voir le résultat qu'avaient eu ses machinations pour la fortune de son ennemi, fit immédiatement signer un traité d'alliance offensive et défensive à Saint-Pétersbourg, entre la Russie, l'Angleterre, la Suède, le royaume de Naples et François II, empereur d'Allemagne,

qui venait d'ajouter à ses titres celui d'empereur héréditaire d'Autriche, et qui avait pris le nom de François Ier. Cette coalition était la troisième que les Anglais organisaient contre la France depuis le renversement de la famille des Bourbons. Napoléon avait fait ses dispositions dans la prévision d'une guerre européenne, et se tenait prêt à tout événement. Néanmoins il ne voulut pas entamer les hostilités ni assumer sur sa tête les conséquences d'une collision qui devait être terrible; il chercha au contraire à ramener le gouvernement britannique à des sentiments pacifiques, et adressa au roi Georges III la lettre suivante :

« Monsieur mon frère, appelé au trône par la Providence et par les suffrages du Sénat, du peuple et de l'armée, mon premier sentiment est un vœu de paix. La France et l'Angleterre usent leur prospérité; elles peuvent lutter des siècles. Mais leurs gouvernements remplissent-ils bien leurs devoirs? Et tant de sang versé inutilement et sans la perspective d'aucun but, ne les accuse-t-il pas dans leur propre conscience? Je n'attache pas de déshonneur à faire le premier pas; j'ai assez prouvé au monde que je ne redoute aucune chance de la guerre; elle ne m'offre d'ailleurs rien que je doive redouter. La paix est le vœu de mon cœur; mais la guerre n'a jamais été contraire à ma gloire..... »

Le roi d'Angleterre se contenta d'envoyer à Napoléon une simple note, dans laquelle il le nommait dédaigneusement chef du gouvernement français, et où il le prévenait qu'il lui ferait une guerre à outrance parce qu'il était le représentant de la révolution française.

Napoléon leva immédiatement le camp de Boulogne : en

moins d'un mois il eut transporté du littoral de la Manche sur les bords du Rhin cent cinquante mille hommes, ainsi qu'un matériel considérable et quatre cents pièces de canon ; ce qui dérangea singulièrement les plans des alliés, qui avaient compté avoir le temps de concentrer leurs forces en Suisse, et pouvoir envahir la France par l'Alsace et la Franche-Comté avant que l'empereur eût mis en mouvement ses armées. Déjà même les Autrichiens étaient en ligne au nombre de deux cent vingt mille combattants, savoir : en Bavière, sous le commandement de l'archiduc Ferdinand et de Mack, quatre-vingt-cinq mille; dans le Tyrol, sous l'archiduc Jean, trente-cinq mille; en Italie, sous l'archiduc Charles, cent mille. Les Russes, au nombre de cent vingt-cinq mille, s'avançaient à marches forcées, ainsi que les contingents suédois et anglais pour faire leur jonction.

Le roi de Prusse activait également la réunion de ses troupes pour entrer dans la coalition. Mais le mouvement militaire de Napoléon déconcerta tous les plans stratégiques des ennemis. Les armées autrichiennes qui occupaient la Bavière furent chassées; les villes d'Augsbourg et d'Ulm, dont elles s'étaient emparées, furent reprises; le général Mack fut contraint de mettre bas les armes avec son corps, qui était de trente-six mille hommes, et de livrer quarante drapeaux et soixante pièces de canon ; enfin un corps d'armée de dix mille Autrichiens, commandé par l'archiduc Ferdinand, fut également obligé de se rendre. D'autre part, Masséna, l'un des nouveaux maréchaux de France que l'empereur avait créés lors de son couronnement et l'un des plus habiles tacticiens de l'époque, manœuvrait en Italie avec une armée de

cinquante mille hommes, harcelait l'archiduc Charles et l'empêchait de se porter à la rencontre de Napoléon. Ney, le brave des braves, de son côté tenait l'archiduc Jean en haleine, le chassait du Tyrol et bloquait la ville de Trieste.

Napoléon se trouvant ainsi secondé par ses lieutenants, put mettre ses premières victoires à profit. Il poussa en avant, culbuta un corps de Russes qui essayait de couvrir Vienne, s'empara de la capitale de l'empire d'Autriche et établit son quartier général à Schœnbrunn; ensuite il marcha à la rencontre de la grande armée russe, qui était commandée par le czar en personne, et livra la célèbre bataille d'Austerlitz, l'une des plus belles victoires que présentent les annales de l'histoire moderne. L'action, engagée au lever du soleil, se prolongea jusqu'à la nuit; les Russes perdirent trente-cinq mille hommes, cent cinquante pièces de canon; deux colonnes de quatre mille soldats chacune mirent bas les armes, quarante drapeaux furent pris, et les souverains d'Autriche et de Russie ne parvinrent qu'à grand'peine à se sauver.

L'empereur François Ier se rendit au bivouac de Napoléon quatre jours après cette affaire mémorable, et demanda humblement la paix. Un traité fut signé le 26 décembre, entre la France et l'Autriche, dans la ville de Presbourg. Par cet accord, il fut décidé que les anciens états de Venise, la Dalmatie et l'Albanie seraient annexés au royaume d'Italie; que la principauté d'Eichstadt, une partie du territoire de Passau, le Tyrol et la ville d'Augsbourg, seraient abandonnés à l'électeur de Bavière, qui prenait le titre de roi; que l'électeur de Wurtemberg aurait également le titre de roi; que les possessions autrichiennes de la Souabe, le



Burgaw et l'Ortenau seraient adjugés, partie à ces deux princes, partie à l'électeur de Bade; qu'enfin l'indépendance des Républiques batave et helvétique serait solennellement reconnue.

De son côté, la Prusse se hâta de renouveler son alliance avec l'empereur; et pour faire oublier ses manifestations hostiles, elle consentit à céder à la France les pays d'Anspach et de Bareuth, Clèves, Neufchâtel, sous la condition que Napoléon lui permettrait d'enlever à l'Angleterre l'électorat de Hanovre. Quant au royaume de Naples, l'empereur annonça à l'Europe que Ferdinand IV et sa dynastie avaient cessé de régner. Il chargea son frère Joseph Bonaparte d'exécuter ses volontés avec Masséna, qui dirigeait les opérations militaires. Mais si la fortune lui paraissait favorable dans toutes ses expéditions sur terre, par contraste elle semblait prendre plaisir à lui faire essuyer d'effroyables désastres sur mer. Le combat naval de Trafalgar, où périt le farouche Nelson, porta un coup terrible à la marine française et espagnole, et affaiblit la honte des défaites qu'avaient essuyées les Anglais dans les guerres sur le continent.

Sur ces entrefaites mourut l'implacable ennemi de la France, celui qui pendant vingt-trois ans avait pesé sur l'Europe, celui qui avait appelé sur son propre pays toutes sortes de calamités, l'exécrable William Pitt, le représentant de cette race de voleurs saxons qui opprime l'Angleterre, qui tient l'Irlande en esclavage, et pressure l'univers entier à la honte de l'humanité! La mort de Pitt fit arriver au ministère son célèbre antagoniste Fox, qui ouvrit aussitôt des négociations avec la France; mais il ne put les mener à bonne fin; huit mois

après il expira. Les tories reparurent au pouvoir, rompirent les pourparlers, et se préparèrent de nouveau à la guerre.

Au milieu de ces événements, Napoléon achevait d'étouffer en France tout sentiment républicain, et s'efforçait de pousser la nation dans une nouvelle voie qui devait lui être si funeste. L'élu du peuple, oubliant son origine, cherchait à reconstruire la vieille monarchie française, ressuscitait les anciennes dignités de la cour de Louis XIV, et s'entourait d'une armée de laquais comme aux beaux temps de l'absolutisme. Il nommait le cardinal Fesch, son oncle, grand aumônier; Talleyrand, son chambellan; Duroc, grand maréchal du palais; Caulaincourt, grand écuyer; Berthier, grand veneur; Ségur, grand maître des cérémonies; il créait dix-huit maréchaux de l'empire; il couvrait ses courtisans de cordons, de titres, et montait une nouvelle noblesse de canon, qui devait s'en aller en fumée.

A la même époque, il nommait le prince Eugène de Beauharnais son fils adoptif, l'instituait son successeur à la couronne d'Italie, lui faisait épouser la fille du nouveau roi de Bavière, et l'investissait de la charge de vice-roi d'Italie; il adoptait également Stéphanie Beauharnais, nièce de l'impératrice, et la mariait au prince électoral de Bade; il instituait son beau-frère Joachim Murat, déjà grand amiral de France, grand-duc de Berg et de Clèves; il plaçait la couronne de Naples sur le front de Joseph Bonaparte, son frère aîné; gratifiait sa sœur, la princesse Pauline Borghèse, du duché de Guastalla; créait son frère Louis, qui était déjà en possession du titre de grand connétable de France, roi de Hollande; donnait à Berthier la principauté de Neufchâtel; à

Talleyrand, celle de Bénévent; à Bernadotte, celle de Ponte-Corvo, et à d'autres encore, des duchés, des comtés, des baronies. Il réédifiait en outre le système fédéral en Allemagne, faisait décréter dans la célèbre diète de Ratisbonne, par quatorze princes électeurs, leur séparation absolue et perpétuelle du corps germanique et leur réunion à la confédération du Rhin, sous son protectorat, et contraignait François II à abdiquer ses droits et priviléges comme empereur d'Allemagne. Ainsi, partout il rétablissait le régime féodal, auquel la France avait fait la guerre depuis plus de sept siècles, et que la révolution avait voulu effacer à jamais. Enfin, comme si ce n'eût point encore été assez, pour le malheur des peuples et pour sa propre ruine, il réimplanta sur le sol de l'Empire les domaines nobles et héréditaires de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, et institua des majorats.

Ces créations, qui anéantissaient complétement le système de balance européenne, et mettaient en évidence l'ambition démesurée de Napoléon, jetèrent l'alarme parmi toutes les puissances. L'Angleterre, qui travaillait déjà à soulever une nouvelle coalition, exploita habilement les craintes des rois de l'Europe, et les ameuta contre l'empereur. La Prusse entra la première dans la lice et déclara la guerre à la France. Napoléon quitta aussitôt Saint-Cloud, prit le commandement de son armée et marcha contre l'ennemi : il débuta par les engagements de Schlertz, de Saalfeld, où les Prussiens perdirent bon nombre de combattants; ensuite il atteignit le prince Hohenlohe dans les plaines d'Iéna, et mit en déroute son armée, qui était composée de soixante-dix mille hommes. Le même jour, à six lieues de distance, le maréchal Da-

voust, avec trente-deux mille Français, battait complétement soixante mille Prussiens commandés par le duc de Brunswick, qui lui-même trouva la mort sur le champ de bataille. Un mois après, toutes les provinces prussiennes situées en deçà de la Vistule étaient conquises. Napoléon offrit alors un armistice à Frédéric-Guillaume III. Celui-ci refusa fièrement tout arrangement, comptant d'une part sur l'empereur de Russie, Alexandre I[er], qui accourait à son secours avec une armée formidable, de l'autre sur le cabinet de Londres, qui lui avait donné l'assurance que l'Autriche était prête, à son premier signal, à attaquer les derrières de l'armée française; que l'Espagne, lassée de l'alliance avec l'Empire, n'attendait qu'un ordre pour entrer dans les rangs de la coalition; et que l'Allemagne tout entière allait se lever pour écraser Napoléon. Mais ces deux appuis lui manquèrent bientôt: l'empereur, dans un décret daté de Berlin, déclara les Iles Britanniques en état de blocus, interdit tout commerce, toute correspondance avec elles, et défendit l'entrée des ports de tous les pays alliés à leurs vaisseaux. Ensuite il marcha à la rencontre des Russes, occupa Varsovie, fit capituler Torgau, passa la Vistule, battit ses ennemis à Czarnovo, et livra la sanglante bataille d'Eylau, où quatre-vingt mille hommes des meilleures troupes de l'autocrate furent taillés en pièces par soixante mille Français. Enfin, il enleva Dantzick et gagna la bataille de Friedland, qui amena le traité de Tilsitt, dont les bases furent arrêtées par Alexandre I[er], par le roi de Prusse et par Napoléon dans une entrevue qu'ils eurent sur le Niémen.

A la suite de ce traité de paix, l'empereur revint en Franee,

Son retour, il faut le dire, fut signalé par un acte qui affligea profondément les hommes dévoués à la cause sacrée de la patrie, l'abolition du Tribunat, la dernière institution démocratique qui rappelait les glorieuses conquêtes de la révolution. Puis il donna une constitution au royaume de Westphalie, disposa de cette couronne pour son frère Jérôme, et s'apprêta à porter la guerre en Espagne et en Portugal pour faire passer ces deux pays sous sa domination.

Une armée de soixante-quinze mille hommes traversa l'Espagne au pas de course, envahit le Portugal et arriva si inopinément sous les murs de Lisbonne, que la famille royale eut à peine le temps de s'embarquer pour Rio-Janeiro, afin de ne pas tomber au pouvoir des troupes françaises. La conquête du Portugal terminée, Napoléon tourna ses vues sur l'Espagne, qui était violemment agitée par les querelles intestines de Charles IV et de son fils le prince des Asturies, depuis Ferdinand VII; il s'empara des villes frontières, introduisit des forces considérables dans la péninsule, contraignit les deux princes à abdiquer, et plaça leur couronne sur la tête de son frère Joseph, déjà roi de Naples. Moins de deux mois après, il disposa de ce dernier royaume en faveur de son beau-frère Murat, qu'il déclara roi sous le nom de Joachim-Napoléon.

Mais tous ces arrangements de famille ne convinrent nullement aux Espagnols; une junte suprême s'installa à Séville, lança une déclaration de guerre contre la France et commença cette lutte héroïque, sublime, dont les conséquences furent si désastreuses pour l'empereur, et qui contribuèrent puissamment à sa chute.

Comme on devait s'y attendre, l'Angleterre ne manqua pas de paraître sur le théâtre de la guerre pour soutenir l'insurrection; elle fournit aux Espagnols de l'or, des fusils, des canons ; elle leur donna des officiers et renforça leurs troupes de trente-cinq mille hommes. Napoléon jugea alors qu'il ne fallait rien moins que sa présence pour asseoir son frère sur son nouveau trône, et il s'occupa aussitôt de conclure des alliances avec les souverains du Nord, pour avoir toutes ses troupes à sa disposition. Quand il supposa qu'il n'avait plus rien à craindre du roi de Prusse, ni des empereurs de Russie et d'Autriche, d'après les assurances formelles qu'il en avait reçues personnellement ou par l'intermédiaire de ses ambassadeurs, il retira ses troupes de Prusse et des provinces rhénanes qu'elles occupaient, et les dirigea vers les Pyrénées. Lui-même vint se mettre à leur tête, marcha sur Barcelone, battit les Espagnols à Viana et à Bilbao, continua son mouvement dans la direction de Madrid, remporta deux victoires sanglantes, celles de Burgos et d'Espinosa, mit en déroute l'armée de Castaños et de Palafox, enleva le défilé de Samo-Sierra, qui passait pour imprenable, et arriva devant la capitale, qui s'empressa de capituler. Le jour même de la reddition de Madrid, l'empereur décréta l'inquisition abolie dans toutes les Espagnes. Ensuite il s'élança à la poursuite des Anglais pour leur couper le chemin de la Corogne et les empêcher de se rembarquer. Mais au moment où il atteignait leur arrière-garde, il reçut des dépêches de Paris , qui lui annonçaient que l'Autriche, soudoyée par le cabinet de Saint-James, se préparait encore une fois à entrer en campagne; il revint à Madrid, laissant à l'un de ses lieu-

tenants le soin de donner la chasse aux Anglais; installa son frère Joseph sur le trône d'Espagne, et reprit la route de la France, où sa présence devenait plus nécessaire que jamais. En effet, la guerre avec l'Autriche présentait de graves dangers; Napoléon commençait à douter des bonnes dispositions du roi de Prusse à son égard; il savait que l'empereur Alexandre ne se dispensait que par pudeur de se joindre à ses ennemis; il n'ignorait pas que l'Angleterre avait rassemblé une armée de cent mille hommes qu'elle pouvait jeter à l'improviste sur un point donné pour opérer des diversions subites; et qu'enfin le cabinet de Vienne avait organisé cinq cent seize mille hommes, divisés en trois corps d'armée prêts à agir isolément ou d'ensemble, suivant sa propre tactique; qu'en outre, François Ier avait fait travailler l'esprit public en Allemagne par des écrits calomniateurs, pour exciter contre la France le sentiment de la nationalité.

Dès qu'il fut de retour à Paris, l'empereur commanda de nouvelles levées, et réunit sous les drapeaux cent soixante-seize mille hommes avec lesquels il résolut de frapper un de ces coups terribles qui avaient tant de fois étonné l'Europe. Le 12 avril 1809, ayant appris par le télégraphe que les Autrichiens avaient passé l'Inn et chassé le roi de Bavière de ses états, il partit de sa capitale et vint prendre le commandement de ses troupes; le 19 avril, il atteignit l'ennemi, remporta successivement six victoires en six jours, ramena le roi de Bavière triomphant dans Munich, contraignit les Autrichiens à évacuer les lieux dont ils s'étaient emparés, et après un mois de combats, fit capituler Vienne. Néanmoins la guerre n'était pas terminée, et il dut encore gagner

la bataille de Wagram pour se trouver maître une troisième fois des destinées de la maison de Lorraine. François Ier, vaincu, humilié, envoya humblement demander une suspension d'armes, afin d'ouvrir des négociations pour la paix. Napoléon eut la faiblesse d'oublier ses justes griefs contre l'Autriche, et d'accéder à un traité de paix dont l'une des clauses secrètes était son mariage avec une fille de l'empereur, l'archiduchesse Marie-Louise.

Il revint ensuite à Paris, et convoqua auprès de lui tous les rois et les princes de sa famille pour leur faire connaître la résolution qu'il avait prise de se séparer de l'impératrice, sa bien-aimée épouse, et de contracter une nouvelle union pour obtenir des enfants.

Le lendemain de cette communication, un sénatus-consulte fit connaître à la France que le divorce de l'empereur et de Joséphine était prononcé, ce qui répandit la consternation dans le peuple, qui s'était habitué à aimer l'impératrice et qui la regardait comme le bon ange de l'empereur. Deux mois après, le mariage de Napoléon avec l'archiduchesse Marie-Louise fut célébré à Vienne, le 14 mars 1810; le 15, la nouvelle impératrice se mit en route pour la France; elle arriva le 27 à Compiègne, où son illustre époux avait été la recevoir; le 2 avril elle fit son entrée dans la capitale, entourée de toute la pompe des cours; le jour même eut lieu la cérémonie religieuse de leur union, dans une chapelle du Louvre magnifiquement décorée pour cette solennité. Un an après, le 20 mars 1811, Marie-Louise combla les vœux de l'empereur, et mit au monde un fils, qui fut Napoléon-François-Charles-Joseph, roi de Rome.

Dans l'intervalle, deux événements fort importants, et dont les conséquences devaient se faire sentir plus tard, venaient d'avoir lieu. Le républicain Bernadotte avait été proclamé prince royal de Suède par la diète de ce pays, et désigné pour succéder au roi Charles XIII après sa mort. D'autre part, le roi Napoléon-Louis Bonaparte avait abdiqué la couronne de Hollande, pour ne point se trouver en lutte avec son frère, et pour ne point assumer sur sa tête la responsabilité des désastres dont son royaume se trouvait menacé par suite des débats de la France et de l'Angleterre. Il en était résulté que Napoléon avait réuni la Hollande à l'empire.

Les rois de l'Europe ne virent pas avec indifférence l'extension prodigieuse que prenait la France. Alexandre, dont l'orgueil avait déjà été tant de fois humilié et qui n'attendait qu'une occasion pour venger ses défaites, protesta le premier contre les envahissements de l'empereur, et annonça qu'il allait faire de grands armements, non pour attaquer, mais pour se défendre. L'année entière se passa en négociations, soit de la France, soit de la Russie, soit de la Prusse, qui se trouvant placée entre les deux terribles adversaires, craignait d'être écrasée dans le choc et s'efforçait d'éviter une rupture, soit enfin de la Suède, qui désirant s'approprier la Norwège, offrait à l'empereur son alliance en échange de l'abandon de ce pays et d'un subside. Napoléon exigea que le roi de Prusse cessât son rôle de médiateur et prît parti dans la lutte. Frédéric-Guillaume, qui redoutait encore plus l'empereur que l'autocrate de toutes les Russies, se rangea de son côté. Le roi de Suède, qui n'avait pu obtenir ses deux demandes, se déclara au contraire contre lui et signa un

traité avec la Russie. Comme toujours, les Anglais se rallièrent aux puissances ennemies de la France, fournirent des subsides, payèrent les armées, et se tinrent à l'écart, semblables à ces oiseaux de proie qui sont prêts à fondre sur le champ de bataille après la victoire, pour se repaître de l'odeur du sang et dévorer les cadavres.

La lutte cependant n'était pas encore ouverte; aucun des ennemis n'osait donner le signal des combats; enfin, en réponse à une note insolente qu'Alexandre envoya à la cour des Tuileries, et dans laquelle l'autocrate réclamait l'évacuation de la Prusse, du duché de Varsovie et l'abandon de Dantzick, Napoléon publia une déclaration formelle de guerre. Il réunit aussitôt les nouvelles levées qu'un sénatus-consulte avait mises à sa disposition, s'achemina vers les frontières russes, à la tête de l'armée la plus formidable, la plus magnifique qu'eût jamais organisée aucun conquérant. L'ensemble des forces françaises ou alliées s'élevait à plus de cinq cent mille hommes et se composait de corps de presque toutes les nations de l'Europe; en outre, l'armée traînait après elle douze cents pièces de canon, trois mille voitures d'artillerie, quatre mille voitures d'administration, sans compter les fourgons pour les fourrages, les équipages des officiers; on faisait monter le matériel à vingt mille voitures et à deux cent mille chevaux. Mais, de tous ces hommes pleins de vie, qui marchaient à la suite du géant de la guerre, bien peu devaient revoir la patrie; le froid, plus encore que le fer des ennemis, devait faire tomber ces légions invincibles qui avaient campé dans toutes les capitales de l'Europe; et la France allait avoir à enregistrer dans

ses annales le plus grand des désastres que jamais eussent éprouvés ses armes.

Parti de Paris le 9 mai 1812, l'empereur traversa rapidement Metz, Mayence et Francfort, entra le 17 à Dresde, en repartit le 11 juin, passa le Niémen et arriva le 27 sous les murs de Wilna. Les généraux russes, suivant les ordres qu'ils avaient reçus d'Alexandre, opérèrent leur retraite, reculant sans cesse pour éviter toute affaire décisive, se contentant de harceler les Français, de dévaster le pays, d'incendier les villes, et de placer des déserts entre eux et leur ennemi. L'empereur poussa toujours en avant, atteignit l'armée de l'autocrate près de la Moskowa, remporta le 7 septembre la célèbre bataille qui a pris le nom de cette petite rivière, sur les bords de laquelle elle fut livrée, et put continuer sa route jusqu'à Moscou. Le 14 septembre il fit son entrée dans l'ancienne capitale des czars, et s'installa au Kremlin.

Le but de la campagne semblait atteint; tout faisait présager qu'Alexandre viendrait s'humilier aux pieds du vainqueur; et Napoléon se réjouissait de pouvoir terminer les hostilités : vain espoir! un attentat, en dehors de toutes les prévisions humaines, allait d'un seul coup anéantir tous les avantages de ses victoires. Alexandre, ce despote moitié tigre et moitié homme, avait donné l'ordre au gouverneur de Moscou d'incendier la ville; et le sauvage Rostopchin, en se retirant, avait laissé le soin de cette terrible exécution à une tourbe de voleurs et d'assassins. Dans la journée du 15, quelques incendies partiels éclatèrent sur différents points; on les attribua à l'imprudence des soldats et on n'y fit aucune

attention; mais le 16 l'embrasement devint général; des torrents de flammes, poussés par un vent violent, se répandirent dans les rues, enveloppèrent la ville entière et l'engloutirent dans un océan de feu.

Napoléon, privé du point d'appui sur lequel il avait établi ses principales combinaisons, se décida immédiatement à opérer sa retraite sur les frontières de la Lithuanie. Déjà il était trop tard; les colonnes françaises atteignaient à peine Smolensk, qu'un vent glacial s'abattait sur l'armée comme l'ange exterminateur, faisait sentir les rudes atteintes de l'hiver, si terrible dans ces contrées, et tuait les chevaux et les hommes par milliers. Hélas! lorsque l'empereur repassa le Niémen, il n'avait plus avec lui que trente mille soldats!!! Arrivé à Smorogny, il remit le commandement en chef au roi de Naples, et reprit la route de Paris, voyageant en traîneau, sous le nom du duc de Vicence.

Pendant son absence, une tentative hardie avait failli lui ravir l'empire. Un prisonnier d'état, le général Mallet, déjà compromis pour une conspiration républicaine et qui se trouvait consigné dans une maison de santé, sans autre ressource que son audace et son génie, avait conçu le projet de renverser le pouvoir colossal devant lequel l'Europe entière tremblait, et avait été au moment de réussir. Napoléon, de retour à Paris, se fit rendre compte de ce qui s'était passé, et gourmanda vertement les chefs du gouvernement de la faiblesse qu'ils avaient montrée en cette circonstance. Ensuite il s'occupa des moyens de reconstituer une armée pour résister aux rois de l'Europe, qui préparaient une nouvelle coalition. Le Corps Législatif lui vint en aide et vota, pour

l'exercice de 1813, un budget de onze cent cinquante millions. Le Sénat ordonna une première levée de cinq cent mille conscrits, et mit à la disposition du ministre de la guerre une seconde levée de cent quatre-vingt mille hommes pour augmenter l'armée active. Indépendamment de ces recrues, un décret impérial enjoignit à tous les Français, de vingt ans à soixante, de se former en cohortes nationales pour la défense des villes.

De leur côté, les Russes et les Anglais pressaient les armements de leurs alliés, intriguaient auprès des cours étrangères, et répandaient l'or à pleines mains pour acheter des défections. Déjà Alexandre avait eu avec Bernadotte plusieurs entrevues, et l'avait entraîné par des promesses perfides à prendre les armes contre la France. Le roi de Prusse, cédant aux suggestions du cabinet de Londres et à ses ressentiments personnels, faisait également des levées de soldats et organisait son armée; l'empereur d'Autriche, sous prétexte d'offrir sa médiation, travaillait contre les intérêts de Napoléon; le roi de Danemarck se déclarait pour la neutralité; les villes hanséatiques commençaient à s'agiter; l'Allemagne se prononçait contre l'occupation française; enfin l'Espagne continuait la lutte contre les généraux de l'empire. Étrange situation! Cette levée de boucliers était encore la guerre des rois contre la révolution, la continuation de cette lutte terrible entre les deux principes de la démocratie et du despotisme, comme en 1792.

L'empereur, impatient de punir ses alliés parjures et de tirer vengeance des trahisons, quitta Saint-Cloud le 15 avril 1813 et se dirigea sur Leipsick, qui avait été évacuée par les

Français. La campagne s'ouvrit sous les plus favorables auspices; il remporta les victoires de Lutzen, de Bautzen, de Wurtchen, de Gorlitz, et contraignit Alexandre et le roi de Prusse à demander un armistice. Pendant la suspension des hostilités, Napoléon apprit que son frère Joseph avait quitté Madrid et s'était retiré devant l'armée anglo-espagnole commandée par le duc de Wellington. Cette nouvelle enhardit les ennemis de la France et affaiblit considérablement les conséquences morales des dernières victoires. D'autre part, les souverains alliés fondaient de grandes espérances sur deux généraux, traîtres à la patrie, qu'ils avaient attirés dans leurs rangs, Bernadotte et Moreau. Ces différentes causes les déterminèrent à dénoncer la fin de l'armistice le 11 août, et décidèrent l'empereur d'Autriche à envoyer sa déclaration de guerre à la France.

Le temps des revers était venu. Après quelques combats glorieux, entre autres celui de la défense de Dresde, où Moreau perdit la vie, l'armée française, entourée par un cercle d'ennemis, fut contrainte de battre en retraite devant deux cent mille Russes, Prussiens, Autrichiens, commandés par l'empereur de Russie, le roi de Prusse et le prince de Schwartzenberg, et renforcés par deux autres armées, l'une de cent mille hommes sous les ordres de Blücher et Sacken, l'autre de cent dix mille.

Napoléon se rejeta sur le Rhin et se dirigea vers Leipsick. Les alliés l'y suivirent et parvinrent à lui barrer le passage. L'armée française se trouvait réduite à cent soixante-quinze mille combattants; les ennemis avaient à lui opposer une masse de trois cent trente mille soldats. Un engagement étant

devenu inévitable, malgré l'infériorité numérique de ses troupes, l'empereur n'hésita pas à livrer la fameuse bataille de Leipsick, qui commença le 17 octobre et dura trois jours entiers. Les deux premières journées la victoire resta fidèle aux aigles françaises; mais le manque de provisions de guerre et la trahison de l'armée saxonne et de la cavalerie wurtembergeoise, qui passèrent à l'ennemi, forcèrent Napoléon à donner l'ordre de la retraite pour le lendemain, afin de gagner un dépôt pour réapprovisionner l'armée : on avait tiré plus de deux cent vingt mille coups de canon, et il ne restait plus de munitions que pour entretenir le feu pendant deux heures.

Dans la nuit du 19, tous les parcs, les bagages, toute l'artillerie, la cavalerie, la garde et les deux tiers de l'armée effectuèrent leur mouvement, de sorte qu'à la pointe du jour il ne resta plus que l'arrière-garde, sous les ordres de Macdonald, Reynier, Lauriston et du prince Poniatowski. A ce moment, l'ennemi s'étant aperçu des dispositions des Français, lança des masses de cavalerie et d'infanterie pour couper la retraite, qui s'opérait par le grand pont de l'Elster. L'arrière-garde fit bonne contenance et défendit pied à pied le terrain; mais un épouvantable incident vint mettre le comble aux malheurs de cette journée. Le sapeur auquel avait été confié le soin de faire sauter le pont après que les dernières colonnes auraient entièrement défilé, trompé par la plus funeste des méprises, en voyant tirer sur les Français du haut des boulevards et des remparts, supposa que les ennemis occupaient Leipsick et arrivaient sur le fleuve, et mit le feu aux fougasses. Le grand pont ayant sauté, quatre corps

d'armée, qui se trouvaient encore au delà de l'Elster avec deux cents pièces de canon, furent écrasés par les hordes russes et prussiennes. Ces trois journées coûtèrent à la France plus de soixante mille braves tués ou prisonniers; la perte de la coalition ne fut pas moindre de quatre-vingt mille hommes.

Napoléon, après avoir payé un juste tribut de regrets aux victimes de la bataille de Leipsick, et particulièrement au brave Poniatowski, qui avait péri dans le fleuve en cherchant à le traverser avec son cheval, continua sa marche sur Erfurth. De là il se dirigea vers le Rhin et passa sur le ventre de soixante mille Autrichiens ou Bavarois qui cherchaient à fermer sa retraite. Le 1er novembre il arriva à Francfort, le 2 il entra à Mayence, s'occupa d'établir les débris de son armée sur les rives du Rhin : le 9 il était à Saint-Cloud.

Les rois alliés songèrent à profiter des avantages qu'ils devaient à des circonstances fortuites et en dehors de toutes les prévisions du génie; ils s'acheminèrent à leur tour vers le Rhin, et développèrent sur les frontières de France des masses qui formaient un ensemble de plus de onze cent mille hommes.

Le projet des despotes ou plutôt celui de l'Angleterre, notre implacable ennemie, était d'envahir la terre sacrée de la liberté; et pour arriver à son but, la perfide Albion avait soudoyé les rois de toute l'Europe, prodigué les caresses, les menaces; avait jeté des milliards en curée aux barbares du Nord. Cependant les rois hésitaient encore; la présence de leurs innombrables cohortes ne suffisait pas pour les rassurer; ils se rappelaient comment la France, en 93, s'était levée pour repousser l'invasion étrangère, et ils redoutaient

de s'engager sur la terre des braves. Enfin, sur les assurances formelles données par le cabinet de Saint-James, que des mesures étaient prises pour arrêter l'élan national, et que plusieurs chefs du gouvernement français s'étaient vendus, ils se décidèrent à pousser en avant. Les hordes étrangères effectuèrent simultanément leurs mouvements, et passèrent le Rhin en Suisse, en Allemagne et dans les Pays-Bas, pendant que Wellington attaquait le midi de la France avec une armée anglaise forte de cent vingt mille hommes. Napoléon n'avait à opposer à ce déluge de barbares que soixante mille soldats d'infanterie et douze mille de cavalerie; cependant il soutint la lutte et commença la fameuse campagne de 1814, l'une des plus brillantes qu'il eût jamais faites. Peut-être, malgré la prodigieuse disproportion de ses forces, eût-il fini par triompher de ses ennemis, si la trahison n'était venue en aide aux alliés; mais l'or de la Grande-Bretagne avait préparé l'asservissement de la France; Fouché, Talleyrand, Marmont et quelques autres infâmes, gorgés de richesses par l'empereur, avaient vendu leur patrie!

Après deux mois de marches, de contre-marches, de combats et de victoires, les ennemis pénétrèrent au cœur de l'empire, et Paris capitula!!

Enfin les despotes étaient vengés, l'Angleterre triomphait; le grand peuple était abattu. Paris, la reine du monde, la métropole de l'intelligence, le grand laboratoire de l'esprit humain, était au pouvoir de la barbarie; les rois avaient vaincu Napoléon! il ne restait plus au héros qu'à suivre sa destinée, qu'à céder aux événements; il abdiqua et envoya aux rois coalisés cet acte mémorable: « Les puissances alliées

ayant proclamé que l'empereur Napoléon était le seul obstacle au rétablissement de la paix en Europe, l'empereur déclare qu'il renonce, pour lui et ses héritiers, au trône de France et d'Italie, et qu'il n'est aucun sacrifice personnel, même celui de sa vie, qu'il ne soit prêt à faire à l'intérêt de la France. » Après quoi il songea à quitter Fontainebleau et à se retirer à l'île d'Elbe, qui lui était assignée par la coalition pour sa résidence. Le 20 avril, jour fixé pour le départ, il réunit les débris de la garde impériale qui étaient restés fidèles à sa fortune, et leur adressa cette touchante allocution : « Officiers, sous-officiers et soldats de la vieille garde, je vous fais mes adieux. Depuis vingt ans que je vous commande, je vous ai toujours trouvés sur le chemin de la gloire. Les puissances alliées ont soulevé toute l'Europe contre moi ; une partie de l'armée a trahi ses devoirs, et la France a cédé à des intérêts particuliers.

» Avec vous et les braves qui me sont restés fidèles, j'aurais pu entretenir la guerre civile pendant trois ans; mais la France eût été malheureuse, ce qui était contraire au but que je m'étais proposé. Je devais donc sacrifier mon intérêt personnel à son bonheur; ce que j'ai fait.....

» Soyez fidèles au nouveau souverain; n'abandonnez pas cette chère patrie trop longtemps malheureuse! Ne plaignez point mon sort : je serai toujours heureux quand je saurai que vous l'êtes.....

» Je ne puis vous embrasser tous, mais j'embrasserai votre général.... » Il serra le général Petit dans ses bras, ensuite il continua : « Qu'on m'apporte l'aigle !... » et pressant le drapeau contre son cœur, il l'embrassa avec effusion... « Cher

aigle, que ces baisers retentissent dans le cœur de tous les braves!

» Adieu, mes enfants! adieu mes braves! entourez-moi encore une fois. »

Tous ceux qui étaient présents fondirent en larmes; l'empereur, non moins ému, s'arracha à cette scène déchirante, s'élança dans sa voiture et donna l'ordre du départ. Le 27 avril il arriva à Fréjus, et le lendemain il s'embarqua pour l'île d'Elbe. Dans le même temps, l'impératrice Marie-Louise et le jeune roi de Rome étaient dirigés sur la capitale de l'Autriche, d'après la décision des rois alliés.

Le jour même où Napoléon mouillait dans la rade de Porto-Ferrajo, le chef de la famille des Bourbons, qui avait pris le nom de Louis XVIII, fit son entrée dans Paris, escorté par les baïonnettes étrangères, entouré par une tourbe de lâches émigrés, de misérables courtisans et des princes de son odieuse race; il vint s'asseoir sur le trône des Capets, qu'il avait acheté aux étrangers, moyennant un traité honteux, le plus humiliant, le plus désastreux qu'ait jamais subi la France, et par lequel il consentait au démembrement du grand empire qu'avait conquis l'épée de Napoléon. En outre, pour calmer les défiances de la bourgeoisie, devenue une puissance dans l'Etat, il avait sacrifié les droits du peuple et donné des garanties à la nouvelle classe privilégiée, dans une charte constitutionnelle.

Mais à peine fut-il installé aux Tuileries, qu'il chercha à reprendre les allures d'un roi de l'ancien régime : il combla de faveurs et de dignités les laquais qui l'avaient suivi dans son exil et les infâmes qui avaient combattu dans les rangs

ennemis; il partagea entre ses créatures cinq cent millions qui étaient dans le trésor impérial du domaine extraordinaire; il rendit aux princes de sa maison les biens que la République avait justement confisqués, comme provenant d'extorsions, de vols, de dilapidations; il se fit allouer une somme de trente millions pour solder les dettes contractées pendant son exil, et une liste civile annuelle de trente-trois millions pour lui et sa famille; il livra les postes les plus éminents aux incapacités les plus notoires; enfin il nomma son frère, le comte d'Artois, colonel général des Suisses; le prince de Condé, colonel général de l'infanterie de ligne; le duc d'Angoulême, colonel général des cuirassiers et des dragons; le duc de Berry, colonel général des chasseurs et des chevau-légers-lanciers; Louis-Philippe d'Orléans, colonel général des hussards; le duc de Bourbon, colonel général de l'infanterie légère.

A toutes ces mesures impopulaires prises par Louis XVIII vinrent se joindre différentes causes qui contribuèrent à irriter profondément la nation contre lui, entre autres la promulgation d'une ordonnance qui prescrivait le chômage des fêtes de l'Église, le rétablissement des processions publiques, la suppression des écoles militaires, la restauration des colléges des jésuites, la célébration d'une fête funèbre en l'honneur de l'assassin Georges Cadoudal, l'anoblissement de la famille de ce chouan, et la translation de vieux ossements corrodés qu'on fit passer pour les restes de Louis XVI et de Marie-Antoinette.

Pendant que ces choses avaient lieu en France, les rois de l'Europe, réunis à Vienne dans un congrès, agitaient les

questions de divisions de territoire, disposaient des peuples comme de troupeaux de bétail, et préparaient secrètement un projet d'enlèvement de Napoléon de l'île d'Elbe et sa déportation dans une île nommée Sainte-Hélène, située sous les tropiques et éloignée de tous les continents.

L'empereur fut heureusement informé de ce qui se tramait contre lui dans le conseil des rois, et il put prendre une de ces grandes résolutions qui étonnent par leur hardiesse et changent souvent la destinée des empires. Sans avoir communiqué à personne les projets qu'il avait médités, le 26 février 1815, il fit donner l'ordre à sa garde et aux officiers de sa suite de se tenir prêts à partir; quatre cents hommes de la vieille garde, deux cents fantassins, cent chevau-légers polonais et un bataillon des flanqueurs s'embarquèrent sur cinq petits navires; puis il monta lui-même sur le brick de guerre l'Inconstant, accompagné des généraux Bertrand et Drouot, et fit appareiller aussitôt pour les côtes de France.

Quatre jours après il entra dans le golfe Juan et débarqua sur la place de Cannes. Il se dirigea aussitôt sur Grasse, dont toute la population accourut à sa rencontre; le 4 mars il arriva à Digne, où il s'occupa de faire imprimer les magnifiques proclamations au peuple et à l'armée qu'il avait dictées dans la traversée. De là il continua sa route à travers le Dauphiné, et fit son entrée dans Grenoble. Après s'être reposé deux jours, il quitta cette ville et arriva le 10 mars à Lyon, au moment où le comte d'Artois, qui s'était porté à sa rencontre pour le combattre, fuyait honteusement, ayant pour toute escorte un gendarme. Napoléon reçut les autorités,

s'entretint familièrement avec les députés des différents corps des besoins de la France, censura les fautes des Bourbons, avoua noblement les siennes propres, et développa la nouvelle marche qu'il se proposait de suivre.

« J'ai été entraîné, dit-il, par les événements dans une fausse route; mais, instruit par l'expérience, j'ai abjuré cet amour de la gloire, si naturel aux Français!..... Je me suis trompé en croyant que le siècle était venu de rendre la France le chef-lieu d'un grand empire; j'ai renoncé pour toujours à cette haute entreprise; nous avons assez de gloire, il faut nous reposer..... En mettant le pied sur le sol de notre chère patrie, j'ai fait le vœu de la rendre libre et heureuse; je ne lui apporte que des bienfaits..... Je ne veux point, comme Louis XVIII, vous octroyer une Charte révocable; je veux vous donner une Constitution inviolable, et qu'elle soit l'ouvrage du peuple..... Je vois que les idées libérales ont reconquis le terrain que j'avais fait gagner au pouvoir. Je ne chercherai point à le reprendre; il ne faut jamais lutter contre la volonté d'une nation. Les Français seront contents de moi. Je sens qu'il y a du plaisir et de la gloire à rendre un peuple heureux. Je donnerai des garanties à la France..... Je ne lui avais point épargné la gloire, je ne lui épargnerai point la liberté..... »

Il donna immédiatement un commencement d'exécution à ses promesses en publiant plusieurs décrets impériaux qui abolissaient la noblesse, supprimaient les titres féodaux, remettaient en vigueur les lois des grandes assemblées nationales, et assignaient une convocation extraordinaire des députés de la nation, sous le nom de Champ de Mai.

L'empereur quitta Lyon le 13, prit la route de la Bourgogne, et s'achemina triomphalement vers Paris, escorté par les citoyens qui se pressaient en foule autour de lui. Quant aux Bourbons, ce brusque retour les frappa d'une sorte de vertige; vainement ils cherchèrent à déguiser leurs appréhensions, et affectèrent de traiter d'aventurier le grand homme que le peuple accueillait avec enthousiasme; les rangs de leurs défenseurs s'éclaircirent de jour en jour; bientôt ils furent contraints de gagner la frontière et de se réfugier à Gand avec les couards et les misérables qui avaient trahi la cause sacrée de la patrie. Le jour de la fugue de Louis XVIII, l'empereur arriva à Fontainebleau à quatre heures du matin; il en repartit dans la journée pour se rendre à Paris, où il fit son entrée vers la fin du jour. Le lendemain il passa la revue des troupes, et immédiatement après il s'occupa des mesures à prendre pour réorganiser une armée capable de résister aux rois alliés.

Déjà tous les despotes s'étaient émus; déjà ils avaient mis Napoléon au ban des nations, et avaient décidé qu'une coalition plus formidable que la première serait reconstituée pour le renverser du trône qu'il avait si miraculeusement relevé.

Pour arrêter ce déluge de barbares qui menaçait d'envahir la France, l'empereur comprit qu'il n'avait d'autre parti à prendre que celui d'attaquer séparément chacun de ses ennemis, et il agit en conséquence. Il déroba avec soin les mouvements de ses divisions, rassembla vers un même point cent vingt mille hommes et trois cents bouches à feu, entra à leur tête en Belgique, et manœuvra de manière à séparer les deux armées prussienne et anglaise. Son plan eut

même un commencement de succès. Blücher, qui commandait l'armée prussienne, fut attaqué isolément et mis en déroute avec une perte de vingt-cinq mille hommes. Mais cet avantage partiel n'eut aucun résultat; un traître, qui la veille de la bataille avait passé à l'ennemi, le général Bourmont, chef d'état-major, avait vendu aux Anglais le secret des opérations de l'empereur. Cette circonstance rendit inutiles ses savantes combinaisons.

L'empereur eut encore deux journées brillantes pendant lesquelles il tint en échec, avec cent vingt mille hommes, deux armées fortes de plus de deux cent trente mille soldats, et de six cents bouches à feu; enfin la troisième journée éclaira l'épouvantable catastrophe de Waterloo!

Napoléon, vaincu par la fortune, se retira derrière la Sambre, prit ses dispositions pour rallier les débris des troupes, et se mit en route pour Paris, où il arriva le 20 juin, à neuf heures du soir. De nouveaux malheurs l'y attendaient. La chambre des représentants, dans la séance du 21, sur la motion de Lanjuinais et de la Fayette, décréta que l'empereur serait supplié d'abdiquer la couronne. Il obéit, et dicta à Lucien, son frère, une déclaration au peuple français, où il annonçait qu'il abdiquait en faveur de son fils, le jeune roi de Rome. Immédiatement après, les chambres organisèrent un gouvernement provisoire; ce qui était d'autant plus urgent que la guerre se rapprochait de Paris. Les Anglo-Prussiens ne voulant point partager avec leurs alliés la gloire d'imposer la paix à la France, s'avançaient à marches forcées sur la capitale sans attendre les armées russes, autrichiennes et allemandes, qui s'étaient ébran-

lées et avaient déjà atteint les frontières. On prétend que l'infâme Wellington et son allié Blücher, espèce de soldat grossier, avaient formé l'un et l'autre le projet d'enlever l'empereur pour le pendre, et de faire le sac de Paris. Projet sacrilége, vœux impies qu'ils ne purent réaliser, grâce à l'énergique attitude des Français.

L'heure des grandes calamités était venue : Napoléon, ne pouvant plus servir la cause de la patrie, donna ses ordres pour son départ, quitta la Malmaison le 29 juin et se dirigea vers Rochefort, où il arriva le 3 juillet avec l'intention de s'embarquer pour les États-Unis d'Amérique. Mais il ne put mettre son projet à exécution, les Anglais ayant déjà établi une croisière devant le port, afin d'empêcher la sortie de tout bâtiment français ou neutre. Il demeura quelques jours au mouillage, et fit demander au capitaine du Bellérophon, le chef de la croisière, s'il avait ordre de s'opposer à son passage. Celui-ci évita de faire aucune réponse, et annonça qu'il allait en référer à l'amiral. Après six jours d'attente, l'empereur s'impatienta, et par une de ces résolutions héroïques que comprennent seules les grandes âmes, il choisit solennellement pour son hôte le peuple anglais, et vint à bord du Bellérophon. Hélas! il s'était livré, non au généreux peuple anglais, mais à l'aristocratie, aux lâches suppôts de Wellington, aux lords félons, ses ennemis implacables. Les misérables, les infâmes, au mépris des droits des gens, osèrent le déclarer prisonnier de guerre et décréter un arrêt de déportation, que le climat de l'île de Sainte-Hélène était chargé de commuer en sentence de mort!!!

Le jour même où cette grande iniquité s'accomplissait,

Louis XVIII rentrait dans sa bonne ville de Paris, à la suite des fourgons des armées étrangères, comme dans la première invasion, accompagné de courtisanes titrées, de nobles émigrés, de lâches et de traîtres qui s'étaient attachés à sa fortune. Le premier acte politique du nouveau roi fut de se former un ministère; ensuite il déclara les chambres dissoutes, révoqua les officiers publics nommés pendant la période qui s'était écoulée depuis le retour de Napoléon, qu'on nomma la période des cent-jours; licencia l'armée, et prit ses mesures pour bâillonner le grand peuple. Après quoi, les proscriptions commencèrent : le maréchal Brune fut assassiné à Avignon; le colonel Labédoyère fut jugé, condamné et fusillé dans la plaine de Grenelle; le général Mouton Duvernet fut également fusillé à Lyon, les généraux Bertrand, Drouot, Cambronne et Lavalette furent condamnés à mort; trente-huit autres officiers supérieurs ou fonctionnaires de l'empire furent bannis ou emprisonnés.

Dans le midi de la France, les fureurs des royalistes étaient poussées plus loin encore; des bandes d'assassins organisées militairement et dirigées par un pouvoir occulte, exécutèrent en plein jour des meurtres atroces contre des militaires désarmés, des protestants inoffensifs, des femmes, des vieillards, des enfants!

Telle était la situation des choses, lorsque les empereurs de Russie et d'Autriche, et le roi de Prusse, proclamèrent le fameux traité dit la Sainte-Alliance, dans lequel ces despotes annonçaient insolemment qu'ils s'arrogeaient le droit de haute juridiction sur les autres états, et qu'ils se donnaient une garantie mutuelle contre les peuples pour mieux les op-

primer. Louis XVIII adhéra à cette ligue sacrilége. Il s'occupa ensuite de remplir les honteuses conditions qu'il avait acceptées pour remonter sur le trône, et qui étaient au nombre de cinq principales : 1° la cession de plusieurs places fortes et d'une portion de territoire; 2° la démolition des fortifications d'Huningue; 3° le payement d'une indemnité de 800 millions; 4° la restitution du département du Mont-Blanc au roi de Sardaigne; 5° l'occupation pendant sept ans des frontières par une armée de cent cinquante mille hommes aux frais de la France. Ces divers arrangements terminés, les empereurs d'Autriche et de Russie remirent à Louis XVIII l'acte par lequel Marie-Louise, l'indigne épouse du grand Napoléon, déclarait renoncer, pour elle et pour son fils, aux titres d'impératrice et d'empereur de France, et accepter en dédommagement le duché de Parme.

Presque le même jour, Joachim Murat, qui avait été expulsé de son royaume de Naples par la coalition, débarquait au Pizzo, était pris, jugé et fusillé par exprès commandement de Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles.

A Paris, le maréchal Ney, le héros de la bataille de la Moscowa, celui que les soldats français avaient surnommé le brave des braves, comparaissait devant la chambre des pairs, transformée en haute cour de justice, pour s'entendre condamner à mort, comme coupable de haute trahison, à cause de son dévouement à l'empereur. L'infortuné Ney fut fusillé dans l'avenue de l'Observatoire par des royalistes et des nobles déguisés en vétérans !! Après l'illustre maréchal, vint le tour de ses compagnons d'armes; la France, déjà si opprimée, vit surgir de tous côtés des échafauds que ne lais-

sèrent pas chômer un seul instant les fameuses cours prévôtales de la restauration.

Indépendamment de ces sanglantes exécutions, le gouvernement de Louis XVIII, qui semblait avoir pris à tâche de vouloir soulever contre lui l'exécration du peuple, désorganisa l'Institut, licencia les élèves de l'école Polytechnique, enleva aux écrivains et aux savants de l'empire les places qu'ils avaient acquises à l'Académie par de glorieux travaux, priva de leurs titres et dignités les maréchaux de France qu'il soupçonnait hostiles aux Bourbons, gaspilla deux cent trente-trois millions pour récompenser les services des émigrés, porta le budget à onze cent millions, et continua à fournir pendant trois années à l'armée d'occupation deux cent mille rations par jour, et à lui compter cinquante millions annuellement pour frais d'équipements, qui étaient confectionnés en Angleterre. Enfin, les rois de la Sainte-Alliance, satisfaits de l'état d'abjection où ils avaient amené la France, décidèrent au congrès d'Aix-la-Chapelle, malgré les supplications et les notes secrètes des ultra-royalistes, qu'ils abandonneraient le territoire français.

Les soldats étrangers avaient à peine franchi les frontières, que la bourgeoisie, jusque-là comprimée par la terreur des baïonnettes, commença à manifester des tendances libérales dans les élections des nouveaux députés. Dès ce moment il y eut deux partis à la chambre, celui des ultra et celui des libéraux, et la lutte fut entamée. La bourgeoisie voulait entrer sérieusement dans l'exercice des droits que lui garantissait la Charte, et réclamait la liberté de la presse, un jury indépendant, l'administration municipale dotée d'attribu-

tions effectives, la garde nationale constitutionnellement organisée, la réforme des codes existants, la publication du code rural et du code militaire, la fixation des véritables principes du gouvernement représentatif, l'adoption de mesures propres à arrêter les progrès de l'invasion des jésuites dans l'enseignement et dans la direction de l'Etat, toutes choses que combattaient les royalistes. Ceux-ci furent d'abord les plus forts; grâce aux places, aux dîners, aux honneurs, ils gagnèrent à leur cause tous les députés qui occupaient cette partie de la salle qu'on appelle le ventre, et en formèrent une majorité compacte, qui aida le gouvernement dans ses projets liberticides.

Sur ces entrefaites, le duc de Berry fut frappé d'un coup de poignard par un ouvrier nommé Louvel, et expira. Ce prince, sur lequel reposaient toutes les espérances de perpétuation de la race royale, ne laissait qu'une fille inhabile à succéder au trône. Sa veuve se déclara enceinte, et sept mois après elle accoucha d'un enfant mâle, qui fut nommé duc de Bordeaux. Les ultra en acquirent une audace nouvelle, poursuivirent plus vigoureusement que par le passé leurs criminels desseins, changèrent le système d'élection, et se préparèrent à enlever à la nation toutes les libértés que lui garantissait la Charte. Quelques jeunes gens des écoles de droit et de médecine essayèrent de protester contre les tendances du pouvoir, et formèrent des rassemblements. Les ministres en firent prompte et sévère justice, et lancèrent sur eux des bandes d'agents de police et de soldats, qu'ils nommaient dérisoirement « les chiens de guerre de la royauté. »

Un autre événement vint encore contribuer à exalter la

confiance des royalistes dans la réussite de leurs plans, la mort de Napoléon. Le prisonnier de Sainte-Hélène, le héros du peuple, le destructeur des rois, avait enfin terminé sa miraculeuse existence, le 5 mai 1821, à six heures moins onze minutes; il était mort sur un rocher, après six ans de la plus dure captivité, victime des lâches tortures qu'avait exercées sur lui un misérable nommé Hudson Lowe, son geôlier, le plus vil et le plus odieux sbire qu'il fût possible de trouver, et pour tout dire, un infâme, bien digne de représenter l'aristocratie anglaise dans cette œuvre exécrable.

Cependant les libéraux n'avaient pas perdu toute espérance de renverser leurs ennemis. Ne pouvant continuer la lutte au grand jour, ils conspirèrent dans l'ombre, formèrent des sociétés secrètes, et couvrirent la France de ventes de carbonari. Louis XVIII s'émut de cette opposition occulte, qui prenait de jour en jour un accroissement plus formidable, et fit appel à la force brutale pour rompre l'association de la charbonnerie. Les échafauds s'élevèrent et de nobles têtes tombèrent. Pommier, Raoulx, Bories, furent sacrifiés aux terreurs du despote, et léguèrent en mourant à leurs frères le soin de leur vengeance. Le lieutenant-colonel Caron à Strasbourg, le général Berton à Poitiers, furent fusillés pour expier le même crime. Enhardi par ces nouveaux succès, le parti royaliste entra en pleine contre-révolution, et annonça son projet de mettre au néant l'acte constitutif du royaume. Malgré le texte formel de la Charte, il fit rendre des lois hostiles à la presse, poursuivit à outrance les citoyens qui exprimaient leur opinion avec indépendance, et viola même le sanctuaire de la législature en faisant expulser de

la chambre des députés, par un gendarme noble nommé vicomte Foucault, le courageux Manuel, député de la Vendée. Ensuite, malgré l'opposition énergique de la nation, il entraîna la France dans une guerre d'intervention en Espagne, pour replacer sur le trône le lâche Ferdinand VII, que les cortès avaient déclaré déchu de la couronne. Cette guerre ou plutôt cette promenade militaire, confiée à l'inepte duc d'Angoulême, coûta au pays quatre cent millions, tant pour les frais de l'armée d'invasion que pour séduire et corrompre les chefs des troupes espagnoles; elle aboutit à faire triompher le parti absolutiste dans la péninsule.

Louis XVIII, de plus en plus entraîné par le succès de ses tentatives contre les libertés publiques, voulut aller encore plus loin; il remplit la chambre des pairs de jésuites, d'évêques, d'archevêques, d'émigrés; et comme à la chambre des députés le parti libéral comptait près d'un tiers des voix, il la déclara dissoute, convoqua les colléges électoraux, fit travailler les électeurs, et obtint une chambre composée aux trois quarts de ces députés appelés ventrus, qui sont dans toutes les époques aux ordres des gouvernements qui les soudoient; puis, sa majesté fit décréter la septennalité des chambres, ce qui était une grave infraction à la Charte, et enfin signa l'ordonnance du rétablissement de la censure.

Un mois après, le 16 septembre 1824, Louis XVIII mourut. Ce monarque, l'un des plus nuls qui se soient assis sur le trône de France, ne s'était fait distinguer dans le cours de son règne que par son excessive personnalité, par ses honteux débordements avec les femmes, quoiqu'il fût impuissant, et par sa gloutonnerie, dont il serait difficile de

se faire une idée et qui lui avait valu le surnom de Ventru. Aussi avait-il atteint un degré d'obésité tellement monstrueux, qu'il ne pouvait plus faire usage de ses jambes, et que depuis plusieurs années il était obligé de se faire traîner dans un fauteuil mécanique pour se transporter dans ses appartements.

Dès que Louis XVIII eut fermé les yeux, la porte de la chambre mortuaire s'ouvrit, et un laquais cria : « Le roi est » mort! Vive le roi! » C'était un des usages de cette vieille monarchie qu'on voulait rétablir; c'était le signal de la prise de possession du trône par monseigneur le comte d'Artois, devenu Charles X.

Le premier acte d'autorité du nouveau monarque surprit étrangement les esprits. Sa majesté, dont toute la France connaissait le caractère sombre et fanatique, décréta l'abolition de la censure. Il est vrai que bientôt on reconnut le motif qui avait dicté cette mesure. Charles X avait voulu acquérir quelque peu de popularité pour se faire allouer des subsides. Par cette tactique il obtint des chambres deux millions et demi pour faire transporter le cadavre de Louis XVIII le Ventru au charnier royal de Saint-Denis, et plus tard trois autres millions et demi pour les frais de la cérémonie de son sacre, indépendamment de vingt-cinq millions de liste civile pour lui, et de huit autres millions pour les princes et les princesses du sang royal, et en outre des dix-sept millions du domaine privé; ensuite, pour rassurer les rois de la Sainte-Alliance sur cette apparence de zèle révolutionnaire, il fit rendre une loi qui permettait, en vertu d'une simple ordonnance, d'établir des commu-

nautés religieuses en France. Il fit également adopter la loi exécrable dite loi du sacrilége, qui au dix-neuvième siècle ressuscitait l'inquisition dans toute sa barbare intolérance; il spolia la nation en lui arrachant un milliard qu'il donna en pâture aux émigrés, aux princes du sang, à tous les misérables qui, pendant vingt années, avaient traîné leur honteuse nullité dans les pays étrangers ou qui avaient porté les armes contre la patrie; enfin il présenta la loi sur le droit d'aînesse et sur le droit de substitution, qui devait servir de base à la reconstruction du régime féodal. C'était aller trop vite en besogne. La bourgeoisie, alarmée des tendances aristocratiques du parti de la cour, entra dans la lice et donna une impulsion extraordinaire aux esprits. Les pairs eux-mêmes subirent l'influence de l'opinion publique et rejetèrent la loi sur le droit d'aînesse. Le peuple protesta à sa manière et forma des rassemblements : dans toutes les grandes villes, à Paris, à Rouen, à Brest, à Lyon, à Toulouse, à Bordeaux, à Marseille, on fit entendre les cris : « A bas la » noblesse! A bas les jésuites!! A bas le roi!!! »

On était en plein jubilé. Le pouvoir fit marcher contre les citoyens ceux qu'il nommait « ses chiens de guerre; » mais ni les sbires, ni les soldats, ni la milice bourgeoise ne voulurent faire usage de leurs armes contre le peuple; bien plus, la garde nationale de Paris, à la suite d'une revue générale au Champ-de-Mars, osa elle-même proférer les cris de : « A » bas les ministres! A bas la camarilla!! » Le roi, exaspéré par cette démonstration, apostropha ceux qui défilaient devant lui avec ce ton insolent qui lui était habituel pour leur imposer silence, et dit : « Je suis venu ici pour recevoir des

» hommages et non des leçons. » Les cris n'en devinrent que plus violents et plus obstinés, et Charles X dut se retirer la rage dans le cœur et furieux de n'avoir pu faire respecter sa dignité royale. De retour dans son palais, il fit rédiger une ordonnance de licenciement de la garde nationale de Paris, qui le lendemain fut publiée dans le Moniteur, signée du roi et contresignée par le ministre de l'intérieur.

Le parti de la camarilla triomphait; il ne lui restait qu'à changer la chambre des députés, qui possédait encore à son avis trop d'hommes indépendants, et à renforcer la chambre des pairs de ses créatures. Pour arriver plus sûrement à son but, Charles X promulgua l'ordonnance de dissolution de la chambre des députés, le 5 novembre, et convoqua les colléges électoraux pour le 17 du même mois, afin de ne pas laisser aux libéraux le temps de se concerter et de faire avorter les mesures qu'il avait prises pour travailler la matière électorale. Le même jour, il fit paraître une autre ordonnance qui élevait à la dignité de pairs de France soixante-seize députés sortants, ou militaires, ou archevêques, les plus dévoués et les plus incarnés au ministère. Cependant les élections furent orageuses. Malgré la tactique déloyale des suppôts de l'absolutisme, le parti libéral remporta la victoire et se trouva représenté à la chambre des députés par une majorité hostile aux jésuites. Le ministère fut contraint de se retirer. Charles X, exaspéré par cet échec, voulut en punir la France, et choisit pour ses ministres des hommes plus impopulaires que les premiers, un Polignac, un la Bourdonnaye, un Montbel, un Chabrol, un Courvoisier et le traître Bourmont, qui tous avaient présidé aux grandes ca-



lamités de la France, et avaient inscrit sur leur bannière ces trois époques fatales comme symbole de leurs principes: « Coblentz, Waterloo, Restauration de 1815! » c'est-à-dire lâcheté, trahison, infamie!

La lutte était décidément déclarée entre les libéraux d'une part, et de l'autre la royauté, le parti prêtre et la camarilla: lors de l'ouverture des sessions, à la séance royale, Charles X déclara dans son discours de la couronne, que s'il lui était suscité des embarras, il les renverserait en faisant appel aux baïonnettes de ses soldats. En réponse à cette menace, la Chambre vota, à la majorité de deux cent vingt et une voix contre cent quatre-vingt-une, l'adresse, où l'on remarquait ces mémorables paroles:...... « La Charte a fait du » concours permanent des vues politiques de votre gouver- » nement avec le vœu de votre peuple, la condition indis- » pensable de la marche régulière des affaires publiques. » Sire, notre loyauté, notre dévouement nous condamnent » à vous dire que ce concours n'existe pas.... » Cette fameuse adresse fut portée au roi par une députation des membres de l'assemblée. Charles X en écouta la lecture jusqu'au dernier paragraphe. Quand l'orateur eut terminé, il fit cette réponse d'une voix dure et sèche: « Vos représentations ne changeront rien à mes volontés; mes résolutions sont immuables; retirez-vous; mes ministres vous feront connaître mes intentions. » Comme il était facile de le prévoir, la cour se décida à dissoudre la chambre des députés; provisoirement elle prorogea la session de 1830 au 1er septembre de cette année, afin d'avoir le temps de prendre ses dispositions pour assurer l'exécution des coups d'état qu'elle

méditait. Elle voulut également essayer d'éblouir la nation par le prestige de la gloire, ainsi qu'avait fait Napoléon, pour mieux garrotter le peuple, et annonça qu'elle allait porter la guerre en Algérie et punir le dey de l'outrage qu'il avait fait à la nation, en donnant un coup d'éventail à l'ambassadeur français. Le général Bourmont eut le commandement de l'expédition ; des forces imposantes furent placées sous ses ordres, et il partit pour attaquer le repaire des pirates avec une flotte de sept mille marins, une armée de trente-sept mille hommes de troupes de terre, et une artillerie formidable. Le dey fut obligé de capituler.

La nouvelle de la reddition d'Alger excita parmi les séides de la royauté des transports de joie incroyables; ils crurent que le moment était venu d'en finir avec le parti libéral, et décidèrent Charles X à lancer les ordonnances suivantes. La première portait :

Art. 1er. La liberté de la presse périodique est suspendue.

Art. 2. Nul journal ou écrit périodique, ou semi-périodique, établi ou à établir, sans distinction des matières qui y seront traitées, ne pourra paraître soit à Paris, soit dans les départements, qu'en vertu de l'autorisation qu'en auront obtenue de nous, séparément les auteurs et l'imprimeur. Cette autorisation devra être renouvelée tous les trois mois. Elle pourra être révoquée.

Art. 3. L'autorisation pourra être provisoirement accordée ou retirée, par les préfets, aux journaux et ouvrages périodiques ou semi-périodiques publiés ou à publier dans les départements.

Art. 4. Les journaux et écrits publiés en contravention à

l'article 2 seront immédiatement saisis. Les presses et caractères qui auront servi à leur impression seront placés dans un dépôt public et sous scellés, ou mis hors de service.

Art. 5. Nul écrit au-dessous de vingt feuilles ne pourra paraître qu'avec l'autorisation de notre ministre de l'intérieur à Paris, et des préfets dans les départements. Tout écrit de vingt feuilles qui ne constituera pas un même corps d'ouvrage sera également soumis à l'autorisation. Les écrits publiés sans autorisation seront immédiatement saisis. Les presses et caractères qui auront servi à leur impression seront placés dans un dépôt public ou mis hors de service.

Art. 6. Les mémoires sur procès et les mémoires des sociétés savantes ou littéraires sont soumis à l'autorisation préalable, s'ils traitent en tout ou en partie de matières politiques, cas auquel les mesures prescrites par l'article 5 leur seront applicables.

Art. 7. Toutes dispositions contraires aux présentes resteront sans effet........

Cette ordonnance contre la presse était signée par Charles X et contresignée par ses sept ministres, dont nous donnons les noms pour les vouer à l'exécration de la postérité : Polignac, Chantelauze, d'Haussez, Peyronnet, Montbel, Guernon-Ranville et Capelle.

La deuxième ordonnance, qui était également revêtue, ainsi que les autres, de la signature de ces misérables, avait trait à la dissolution de la chambre des députés.

La troisième ordonnance établissait les bases d'un système électoral en violation ouverte avec l'esprit de la charte, en divisant les électeurs en colléges d'arrondissement et colléges

de département. Enfin la quatrième fixait l'époque de la convocation des colléges et celle des Chambres.

Le 26 juillet 1830, les ordonnances furent placardées sur les murs de la capitale. La bourgeoisie atterrée ferma ses ateliers, ses magasins, ses manufactures, et jeta sur la place des milliers d'ouvriers. Le lendemain 27, quelques hommes énergiques du parti libéral se firent chefs d'insurrection, se placèrent à la tête de bandes d'étudiants, et parcoururent les boulevards et les quais aux cris de vive la charte! à bas les ministres! à bas le roi! Les feuilles de l'opposition entrèrent franchement en lutte avec le pouvoir, parurent sans autorisation, et répandirent en grand nombre des exemplaires d'une protestation des journalistes. L'émeute prit alors des proportions effrayantes. Le 28, au matin, le drapeau tricolore flotta au-dessus des barricades, et la population entière se trouva sous les armes, prête à combattre les séides du tyran et l'infâme Marmont, duc de Raguse, le même qui en 1814 avait trahi l'empereur, livré la capitale aux étrangers, et qui avait été jugé digne de remplir une mission de bourreau et de mitrailler les Parisiens. Bientôt la fusillade s'engagea sur tous les points à la fois, et la grande ville fut transformée en un immense champ de bataille. Dans la journée du 29, le combat continua avec acharnement du côté des troupes, avec le plus sublime héroïsme du côté des citoyens; enfin, le 30 juillet, la monarchie fut vaincue, et le peuple campa dans le palais des rois!

Pendant que les Français s'entr'égorgeaient à Paris, le stupide Charles X s'occupait de chasser aux cerfs, refusait obstinément de révoquer les ordonnances, et traitait de fac-



tieux les citoyens qui s'étaient révoltés pour la défense de leurs libertés. Le réveil arriva. Charles X se décida à signer de nouvelles ordonnances qui annulaient les anciennes; il consentit à rétablir la garde nationale, à renvoyer ses ministres; il désavoua même ses actes passés, offrit de donner toute satisfaction à la bourgeoisie; il se fit humble et rampant pour obtenir l'aumône de sa couronne. Mais il était trop tard; le peuple refusa, et la royauté fut contrainte de prendre la route de l'exil.

Cette révolution sublime, qui tient du prodige, et dont les annales des nations n'offrent aucun exemple, fit passer la couronne sur la tête de Louis-Philippe d'Orléans. Deux cent dix-neuf députés décrétèrent la déchéance de la branche aînée des Bourbons, et déférèrent la royauté au duc d'Orléans, sous le nom de Louis-Philippe Ier, roi des Français!

. . . .

. . . .

Devons-nous maintenant nous écrier, comme les anciens Romains à la suite d'une victoire éclatante : Citoyens, montons au Capitole, et allons rendre grâce aux dieux!..... ou bien devons-nous dire, comme nos pères à l'approche d'une grande calamité : DIEU SAUVE LA FRANCE!........... L'histoire prononcera!!

FIN DU DIXIÈME ET DERNIER VOLUME.

TABLE DU DIXIÈME VOLUME

DE

L'HISTOIRE DES PAPES.

	Pages.
HISTOIRE POLITIQUE DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE. CRIMES DES ROIS, DES REINES ET DES EMPEREURS. RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.	1
Histoire de Pie VII, 259e pape.	373
Histoire de Léon XII, 260e pape.	401
Histoire de Pie VIII, 261e pape.	418
Histoire de Grégoire XVI, 262e pape. (Encore régnant 1843).	423
HISTOIRE POLITIQUE DU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE. CONSULAT, EMPIRE, RESTAURATION, RÉVOLUTION DE 1830.	427
Conclusion.	485

FIN DE LA TABLE DU DIXIÈME VOLUME.

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES PAPES.

PREMIER SIÈCLE.

Ordre.		Mort.	Tome.	Pag.
1	Pierre.	66	I	63
2	Lin.	78	I	77
3	Clet.	91	I	81
4	Clément.	100	I	83

IIe SIÈCLE.

5	Anaclet.	107	I	95
6	Évariste.	109	I	97
7	Alexandre Ier.	132	I	99
8	Sixte Ier.	142	I	101
9	Télesphore.	154	I	103
10	Hygin.	158	I	105
11	Pie Ier.	167	I	107
12	Anicet.	175	I	109
13	Soter.	179	I	113
14	Éleuthère.	194	I	115
15	Victor.	202	I	119

IIIe SIÈCLE.

16	Zéphirin.	221	I	129
17	Calliste Ier.	226	I	133
18	Urbain Ier.	233	I	137
19	Pontien.	237	I	139
20	Anteros.	238	I	141
21	Fabien.	250	I	143
22	Corneille.	253	I	147
	Novatien, antipape.	251	I	147
23	Lucien.	253	I	153
24	Étienne Ier.	257	I	155
25	Sixte II.	258	I	159
26	Denis.	269	I	167
27	Félix Ier.	274	I	171
28	Eutychien.	283	I	173
29	Caius.	296	I	177
30	Marcellin.	304	I	181

IVe SIÈCLE.

Ordre.		Mort.	Tome.	Pag.
31	Marcel Ier.	310	I	201
32	Eusèbe.	310	I	203
33	Melchiades.	314	I	205
34	Sylvestre Ier.	335	I	209
35	Marc.	336	I	217
36	Jules Ier.	352	I	219
37	Libère.	366	I	223
38	Félix II.	378	I	231
39	Damase.	384	I	235
40	Sirice.	398	I	247

Ve SIÈCLE.

41	Anastase Ier.	402	I	267
42	Innocent Ier.	417	I	269
43	Zozime.	418	I	283
44	Boniface Ier.	423	I	289
45	Célestin Ier.	432	I	297
46	Sixte III.	440	I	307
47	Léon Ier.	461	I	311
48	Hilaire.	467	I	333
49	Simplicius.	483	I	337
50	Félix III.	492	I	341
51	Gélase Ier.	496	I	347
52	Anastase II.	498	I	355
53	Symmaque.	514	I	359

VIe SIÈCLE.

54	Hormisdas.	523	I	385
55	Jean Ier.	526	I	399
56	Félix IV.	529	I	403
57	Boniface II.	531	I	407
58	Jean II.	535	I	409
59	Agapet Ier.	536	I	413
60	Silvère.	538	I	423
61	Vigile.	555	I	427

Ordre.		Mort.	Tome.	Pag.
62	Pélage Ier.	559	II	1
63	Jean III.	572	II	13
64	Benoît Ier.	577	II	15
65	Pélage II.	590	II	17
66	Grégoire Ier.	604	II	25
	VIIe SIÈCLE.			
67	Sabinien.	605	II	89
68	Boniface III.	606	II	93
69	Boniface IV.	610	II	95
70	Déodat Ier.	617	II	97
71	Boniface V.	625	II	99
72	Honorius Ier.	638	II	103
73	Severin.	640	II	109
74	Jean IV.	641	II	113
75	Théodore.	649	II	117
76	Martin Ier.	655	II	127
77	Eugène Ier.	658	II	153
78	Vitalien.	672	II	157
79	Déodat II.	676	II	165
80	Domnus Ier.	678	II	167
81	Agathon.	681	II	171
82	Léon II.	685	II	183
83	Benoît II.	685	II	187
84	Jean V.	686	II	191
85	Conon.	687	II	193
86	Sergius Ier.	701	II	197
	VIIIe SIÈCLE.			
87	Jean VI.	705	II	247
88	Jean VII.	707	II	251
89	Sisinnius.	708	II	253
90	Constantin Ier.	715	II	255
91	Grégoire II.	731	II	263
92	Grégoire III.	741	II	277
93	Zacharie.	752	II	293
94	Étienne II.	752	II	309
95	Étienne III.	757	II	311
96	Paul Ier.	767	II	327
97	Constantin II.	769	II	333
98	Étienne IV.	772	II	339
99	Adrien Ier.	795	II	349
100	Léon III.	816	II	373
	IXe SIÈCLE.			
101	Étienne V.	817	II	419
102	Pascal Ier.	824	II	423
103	Eugène II.	827	II	431
104	Valentin.	827	II	441
105	Grégoire IV.	844	III	1
106	Sergius II.	847	III	9
107	Léon IV.	853	III	19
	Papesse Jeanne.	855	III	27
108	Benoît III.	858	III	51
109	Nicolas Ier.	867	III	59
110	Adrien II.	872	III	113
111	Jean VIII.	882	III	151
112	Martin II.	884	III	177
113	Adrien III.	885	III	179
114	Étienne VI.	891	III	183
115	Formose Ier.	896	III	193
116	Boniface VI.	896	III	201
117	Étienne VII.	897	III	203
118	Romain Ier.	898	III	231
119	Théodore II.	898	III	233
120	Jean IX.	900	III	235
	Xe SIÈCLE.			
121	Benoît IV.	903	III	245
122	Léon V.	903	III	249
123	Christophe Ier.	904	III	251
124	Sergius III.	910	III	253
125	Anastase III.	912	III	259
126	Landon.	912	III	263
127	Jean X.	928	III	265
128	Léon VI.	928	III	271
129	Étienne VIII.	931	III	273
130	Jean XI.	936	III	275
131	Léon VII.	939	III	279
132	Étienne IX.	943	III	283
133	Martin III.	946	III	285
134	Agapet II.	956	III	287
135	Jean XII.	964	III	289
136	Léon VIII.	965	III	305
137	Benoît V.	965	III	313
138	Jean XIII.	972	III	319
139	Benoît VI.	973	III	333
140	Boniface VII.	974	III	335
141	Domnus II.	974	III	337
142	Benoît VII.	985	III	343
143	Jean XIV.	985	III	347
144	Jean XV.	996	III	351
145	Grégoire V.	999	III	369
	Jean XVI, anti-pape.	997	III	371
	XIe SIÈCLE.			
146	Sylvestre II.	1003	III	399

Ordre.		Mort.	Tome.	Pag.
147	Jean XVII.	1004	III	413
148	Jean XVIII.	1009	III	415
149	Sergius IV.	1012	III	417
150	Benoît VIII.	1024	III	419
151	Jean XIX.	1033	III	429
152	Benoît IX.	1044	IV	1
	Sylvestre III, antipape.	1044	IV	7
	Jean XX, antipape.	1044	IV	9
153	Grégoire VI.	1046	IV	11
154	Clément II.	1047	IV	13
155	Damase II.	1048	IV	19
156	Léon IX.	1054	IV	21
157	Victor II.	1056	IV	73
158	Etienne X.	1058	IV	81
159	Benoît X.	1058	IV	87
160	Nicolas II.	1061	IV	91
161	Alexandre II.	1073	IV	101
	Honorius II, antipape.	1066	IV	105
162	Grégoire VII.	1085	IV	127
163	Victor III.	1087	IV	181
164	Urbain II.	1099	IV	187

XIIe SIÈCLE.

Ordre.		Mort.	Tome.	Pag.
165	Pascal II.	1118	IV	245
166	Gélase II.	1119	IV	291
	Grégoire VIII, antipape.	1122	IV	297
167	Calixte II.	1124	IV	303
168	Honorius II.	1130	IV	325
169	Innocent II.	1143	IV	337
	Anaclet II, antipape.	1137	IV	337
170	Célestin II.	1144	IV	359
171	Lucius II.	1145	IV	361
172	Eugène III.	1153	IV	367
173	Anastase IV.	1154	IV	391
174	Adrien IV.	1159	IV	395
175	Alexandre III.	1181	IV	417
	Victor IV, antipape.	1164	IV	417
	Pascal III, antipape.	1168	IV	433
	Calixte III, antipape.	1176	IV	445
	Innocent III, antipape.	1779	IV	454
176	Lucius III.	1185	V	1
177	Urbain III.	1187	V	13
178	Grégoire VIII.	1187	V	17
179	Clément III.	1191	V	19
180	Célestin III.	1198	V	27

XIIIe SIÈCLE.

Ordre.		Mort.	Tome.	Pag.
181	Innocent III.	1216	V	57
182	Honorius III.	1227	V	85
183	Grégoire IX.	1241	V	95
184	Célestin IV.	1241	V	113
185	Innocent IV.	1254	V	115
186	Alexandre IV.	1261	V	135
187	Urbain IV.	1264	V	145
188	Clément IV.	1268	V	153
189	Grégoire X.	1276	V	169
190	Innocent V.	1276	V	179
191	Adrien V.	1276	V	181
192	Jean XXI.	1277	V	183
193	Nicolas III.	1280	V	187
194	Martin IV.	1285	V	195
195	Honorius IV.	1287	V	205
196	Nicolas IV.	1292	V	211
197	Célestin V.	1296	V	223
198	Boniface VIII.	1303	V	233

XIVe SIÈCLE.

Ordre.		Mort.	Tome.	Pag.
199	Benoît XI.	1304	V	289
200	Clément V.	1314	V	293
201	Jean XXII.	1334	V	315
	Nicolas V, antipape.	1333	V	333
202	Benoît XII.	1342	V	351
203	Clément VI.	1352	V	365
204	Innocent VI.	1362	V	395
205	Urbain V.	1370	V	409
206	Grégoire XI.	1378	V	419
207	Urbain VI.	1389	VI	1
	Clément VII (pape à Avignon).	1394	VI	1
208	Boniface IX.	1404	VI	29
	Benoît XIII (pape à Avignon).	1424	VI	39

XVe SIÈCLE.

Ordre.		Mort.	Tome.	Pag.
209	Innocent VII.	1406	VI	103
210	Grégoire XII.	1417	VI	111
211	Alexandre V.	1410	VI	125
212	Jean XXIII.	1420	VI	135
213	Martin V.	1431	VI	173

Ordre.		Mort.	Tome.	Pag.
	Clément VIII, anti-pape.	1429	VI	187
214	Eugène IV.	1447	VI	199
215	Félix V.	1450	VI	215
216	Nicolas V.	1455	VI	223
217	Calixte III.	1458	VI	239
218	Pie II.	1464	VI	247
219	Paul II.	1471	VI	267
220	Sixte IV.	1484	VI	279
221	Innocent VIII.	1491	VI	303
222	Alexandre VI.	1503	VI	319

XVI

XVIe SIÈCLE.

223	Pie III.	1503	VII	1
224	Jules II.	1513	VII	5
225	Léon X.	1521	VII	39
226	Adrien IV.	1523	VII	91
227	Clément VII.	1534	VII	103
228	Paul III.	1549	VII	141
229	Jules III.	1555	VII	195
230	Marcel II.	1555	VII	231
231	Paul IV.	1559	VII	235
232	Pie IV.	1565	VII	255
233	Pie V.	1572	VII	279
234	Grégoire XIII.	1585	VII	311
235	Sixte V.	1590	VII	339
236	Urbain VII.	1591	VII	399
237	Grégoire XIV.	1591	VII	403
238	Innocent IX.	1591	VII	405
239	Clément VIII.	1605	VII	407

XVIIe SIÈCLE.

Ordre.		Mort.	Tome.	Pag.
240	Léon XI.	1605	VIII	161
241	Paul V.	1621	VIII	165
242	Grégoire XV.	1623	VIII	201
243	Urbain VIII.	1644	VIII	217
244	Innocent X.	1655	VIII	287
245	Alexandre VII.	1667	VIII	329
246	Clément IX.	1669	VIII	357
247	Clément X.	1670	VIII	365
248	Innocent XI.	1689	VIII	375
249	Alexandre VIII.	1691	VIII	405
250	Innocent XII.	1700	VIII	409

XVIIIe SIÈCLE.

251	Clément XI.	1721	IX	227
252	Innocent XIII.	1724	IX	291
253	Benoît XIII.	1730	IX	299
254	Clément XII.	1740	IX	319
255	Benoît XIV.	1758	IX	341
256	Clément XIII.	1769	IX	375
257	Clément XIV.	1774	IX	393
258	Pie VI.	1799	IX	405

XIXe SIÈCLE.

259	Pie VII.	1823	X	373
260	Léon XII.	1829	X	401
261	Pie VIII.	1830	X	413
262	Grégoire XVI (encore régnant en 1843).		X	423

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES EMPEREURS ROMAINS.

PREMIER SIÈCLE.

Avénement.		Fin du règne.	Tome.	Pag.
	Auguste.	14		
14	Tibère.	37	I	87
37	Caligula.	41	I	89
41	Claude.	54	I	89
54	Néron.	68	I	89
68	Galba.	69	I	91
69	Othon.	69	I	91
69	Vitellius.	69	I	92
69	Vespasien.	79	I	92
79	Titus.	81	I	93
81	Domitien.	96	I	93
96	Nerva.	98	I	94

IIe SIÈCLE.

Avénement.		Fin du règne.	Tome.	Pag.
98	Trajan.	117	I	122
117	Adrien.	138	I	123
138	Antonin.	161	I	124
161	Marc-Aurèle.	180	I	125
161	Lucius Verus.	169	I	125
180	Commode.	193	I	125
193	Pertinax.	193	I	127
193	Didius Julianus.	193	I	127
193	Pescennius Niger.	194	I	127
196	Clodius Albinus.	197	I	127

IIIe SIÈCLE.

Avénement.		Fin du règne.	Tome.	Pag.
193	Septime Sévère.	211	I	185
211	Antonin Caracalla.	217	I	186
211	Septimius Géta.	212	I	186
217	Opilius Severus Macrin.	218	I	187
218	Héliogabale.	222	I	187
222	Alexandre Sévère.	235	I	187
234	Julius Verus Maximin.	335	I	187
237	Gordien l'Ancien.	337	I	188
237	Gordien le Jeune.	337	I	188
237	Puppien Maxime et Balbin.	238	I	188
238	Gordien III.	244	I	188
244	Philippe, père.	248	I	188
244	Philippe, fils.	248	I	188
249	Décius.	251	I	188
251	Trébonien Gallus.	253	I	188
251	Volusianus.	253	I	188
	Les trente tyrans.			
268	Aurélius Claude.	270	I	190
270	Quintilius.	270	I	190
270	Domitius Aurélien.	274	I	190
275	Tacite.	276	I	191
276	Florien.	276	I	191
276	Probus.	280	I	191
282	Carus.	284	I	192
284	Carinus.	284	I	192
284	Numérien. •	244	I	192
284	Dioclétien.	305	I	192
286	Maximien Hercule.	305	I	192

IVe SIÈCLE.

Avénement.		Fin du règne.	Tome.	Pag.
305	Constantius Chlorus.	307	I	255
305	Galère Maximin.	313	I	255
305	Valérius Sévère.	307	I	256

Avénement.		Fin du règne.	Tome.	Pag.
305	Maximien Galère.	311	I	256
306	Constantin.	337	I	256
306	Aurélius Maxence.	312	I	256
308	Licinius.	323	I	258
337	Constantin le Jeune.	341	I	360
337	Constance.	361	I	260
337	Constant.	350	I	260
	Magnence, Nepotianus, Veteranion, Sylvanus, } tyrans.			
361	Julien l'Apostat.	363	I	262
363	Jovien.	364	I	264
364	Valentinien (en Occident).	375	I	265
364	Valens (en Orient).	378	I	265
367	Procope, tyran.			
367	Gratien (en Occident).	383	I	265
375	Valentinien II (en Occident).	391	I	266
379	Théodose (en Orient).	395	I	265

Ve SIÈCLE.

Avénement.		Fin du règne.	Tome.	Pag.
395	Honorius.	423	I	371
425	Valentinien III.	455	I	374
455	Maximus.	455	I	374
455	Avitus.	456	I	374
457	Majorianus.	460	I	374
461	Libus Severus.	464	I	374
467	Anthemius.	472	I	374
472	Olybrius.	473	I	374
473	Glycerius.	474	I	374
473	Julius Nepos.	475	I	374
475	Augustule.	476	I	374

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES EMPEREURS D'ORIENT.

Avénement.		Fin du règne.	Tome.	Pag.
	Ve SIÈCLE.			
395	Arcadius.	408	I	371
408	Théodose II.	450	I	372
450	Marcien.	456	I	373
457	Léon le Grand.	474	I	374
474	Léon le jeune.	474	I	375
474	Zénon.	491	I	376
491	Anastase.	518	I	379
	VIe SIÈCLE.			
518	Justin Ier.	527	II	64
527	Justinien Ier.	565	II	66
565	Justin II.	578	II	69
578	Tibère II.	582	II	70
582	Maurice.	602	II	71
	VIIe SIÈCLE.			
602	Phocas.	610	II	226
610	Héraclius.	641	II	228
641	Constantin III.	641	II	229
641	Héracléonas.	642	II	230
642	Constant II.	668	II	230
668	Constantin IV.	685	II	232
685	Justinien II.	695	II	233
695	Léonce.	698	II	235
	VIIIe SIÈCLE.			
698	Tibère Apsimare.	705	II	390
705	Justinien II (rétabli).	710	II	391
711	Philippique Bardanès.	713	II	392
713	Anastase II.	716	II	393
716	Théodose III.	717	II	394
717	Léon III.	741	II	394
741	Constantin V.	775	II	395
775	Léon IV.	780	II	396
780	Constantin VI.	797	II	397
797	Irène.	802	II	398
	IXe SIÈCLE.			
802	Nicéphore Ier.	811	III	208
811	Staurace.	811	III	209
811	Michel Ier Curopolate.	813	III	209
813	Léon V.	820	III	209
820	Michel II.	829	III	212
829	Théophile.	842	III	213
842	Michel III.	867	III	214
867	Basile Ier.	886	III	215
886	Léon VI.	911	III	216
	Xe SIÈCLE.			
911	Alexandre.	912	III	384
912	Constantin VII.	959	III	385
920	Romain Ier.	944	III	385
959	Romain II.	963	III	386
963	Nicéphore II.	968	III	387
968	Jean Ier Zimiscès.	976	III	389
	XIe SIÈCLE.			
976	Basile II.	1025	IV	218
976	Constantin VIII.	1025	IV	218
1028	Romain III Argyropule.	1034	IV	220
1034	Michel IV.	1041	IV	222

Avénement.		Fin du règne.	Tome.	Pag.
1041	Michel V.	1042	IV	223
1043	Constantin IX.	1054	IV	224
1054	Théodora.	1056	IV	225
1056	Michel VI.	1057	IV	225
1057	Isaac Ier Comnène.	1059	IV	225
1059	Constantin X.	1067	IV	227
1067	Michel VII.	1068	IV	227
1067	Andronic.	1068	IV	227
1067	Constantin XI.	1068	IV	227
1068	Romain IV.	1074	IV	228
1071	Michel VII, seul empereur.	1078	IV	229
1078	Nicéphore III.	1081	IV	231
1081	Alexis Ier, Comnène.	1118	IV	231

XIIe SIÈCLE.

1118	Jean II.	1143	V	37
1143	Manuel I.	1180	V	38
1180	Alexis II.	1183	V	41
1183	Andronic I.	1185	V	43
1185	Isaac II.	1195	V	46
1195	Alexis III.	1203	V	47

XIIIe SIÈCLE.

1203	Alexis IV.	1204	V	263
1204	Nicolas Canabé.	1204	V	264
1204	Alexis Murzuphle.	1204	V	264

EMPIRE LATIN A CONSTANTINOPLE.

1204	Baudoin I.	1206	V	265
1206	Henri.	1216	V	267
1216	Pierre de Courtenay.	1220	V	267
1220	Robert.	1228	V	268
1228	Jean de Brienne.	1237		
1237	Baudoin II.	1261		

EMPIRE GREC A NICÉE.

1205	Théodore Lascaris.	1222	V	266
1222	Jean Ducas Vatace.	1255	V	268
1255	Théodore Lascaris II.	1259	V	269
1260	Michel Paléologue.	1261	V	271

RÉTABLISSEMENT DE L'EMPIRE GREC A CONSTANTINOPLE.

1261	Michel Paléologue.	1282	V	272

XIVe SIÈCLE.

1282	Andronic II, Paléologue.	1328	VI	61
1328	Andronic III.	1341	VI	64
1341	Jean Paléologue.	1391	VI	64
1347	Jean Cantacuzène.	1355	VI	67
1355	Matthieu Cantacuzène.	1356	VI	67

XVe SIÈCLE.

1391	Manuel II, Paléologue.	1425	VI	372
1425	Jean VI, Paléologue.	1448	VI	375
1448	Constantin XII, Dracocès.	1453	VI	76

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES EMPEREURS D'OCCIDENT ET D'ALLEMAGNE.

IXe SIÈCLE.

Avénement.		Fin du règne.	Tome.	Pag.
800	Charlemagne.	814	II	407
814	Louis Ier.	840	III	417
840	Lothaire Ier.	855	III	222
855	Louis II le Germanique.	875	III	222
875	Charles le Chauve.	877	III	222
881	Charles le Gros.	888	III	226
891	Guy.	894	III	197
896	Arnoul.	896	III	200
898	Lambert.	899	III	205

Xe SIÈCLE.

Avénement.		Fin du règne.	Tome.	Pag.
899	Louis l'Enfant.	911	III	204
901	Louis l'Aveugle.	912	III	244
911	Conrad Ier.	918	III	266
915	Bérenger.	924	III	266
918	Henri Ier l'Oiseleur.	936	III	279
936	Othon le Grand.	973	III	293
973	Othon II.	983	III	344
983	Othon III.	1002	III	352

XIe SIÈCLE.

Avénement.		Fin du règne.	Tome.	Pag.
1002	Henri II.	1024	III	420
1024	Conrad II.	1039	III	431
1039	Henri III.	1056	IV	12
1056	Henri IV.	1106	IV	153

XIIe SIÈCLE.

Avénement.		Fin du règne.	Tome.	Pag.
1106	Henri V.	1125	IV	274
1125	Lothaire II.	1137	IV	341
1138	Conrad III.	1152	IV	364
1152	Frédéric Ier Barberousse.	1190	IV	385
1190	Henri VI.	1197	V	26
1197	Philippe,	1208	V	62

XIIIe SIÈCLE.

Avénement.		Fin du règne.	Tome.	Pag.
1298	Othon IV.	1218	V	62
1218	Frédéric II.	1250	V	91
1250	Conrad IV.	1254	V	129
1250	Guillaume.	1256	V	129
1257	Richard de Cornouailles.	1268	V	140
1258	Alphonse de Castille.	1265	V	140
1273	Rodolphe de Hapsbourg.	1294	V	172
1292	Adolphe de Nassau.	1298	V	241
1298	Albert Ier.	1308	V	241

XIVe SIÈCLE.

Avénement.		Fin du règne.	Tome.	Pag.
1308	Henri VII.	1313	V	307
1314	Louis IV.	1347	V	321
1346	Charles IV.	1378	V	378
1378	Venceslas.	1419	VI	44

XVe SIÈCLE.

Avénement.		Fin du règne.	Tome.	Pag.
1400	Robert.	1410	VI	50
1410	Sigismond.	1437	VI	142
1437	Albert II d'Autriche.	1439	VI	380
1440	Frédéric III.	1493	VI	381

XVIe SIÈCLE.

Avénement.		Fin du règne.	Tome.	Pag.
1493	Maximilien.	1519	VIII	4
1519	Charles-Quint.	1556	VIII	11
1558	Ferdinand Ier.	1564	VIII	20
1564	Maximilien II.	1576	VIII	20
1576	Rodolphe II.	1612	VIII	21

XVIIe SIÈCLE.

Avénement.		Fin du règne.	Tome.	Pag.
1612	Mathias.	1619	IX	4
1619	Ferdinand II.	1637	IX	8
1637	Ferdinand III.	1657	IX	17
1658	Léopold Ier.	1705	IX	22

XVIIIe SIÈCLE.

Avénement.		Fin du règne.	Tome.	Pag.
1705	Joseph Ier.	1711	X	5
1711	Charles VI.	1740	X	6
1742	Charles VII.	1745	X	9
1745	François Ier.	1765	X	11
1765	Joseph II.	1790	X	11
1790	Léopold II.	1792	X	14
1792	François II (fin de l'empire d'Allemagne).	1806	X	16

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES ROIS DE FRANCE.

PREMIÈRE RACE.

LES MÉROVINGIENS.

Ve SIÈCLE.

Avénement.		Fin du règne.	Tome.	Pag.
418	Pharamond (existence douteuse).	428	I	380
428	Clodion le Clevelu (chef des Franks).	449	I	380
449	Mérovée, *id.*	456	I	381
456	Childéric, *id.*	481	I	382
481	Clovis Ier, premier roi frank chrétien.	511	I	382

VIe SIÈCLE.

Avénement.		Fin du règne.	Tome.	Pag.
511	Thierry (à Metz).	534	II	73
511	Clodomir (à Orléans).	534	II	73
511	Childebert (à Paris).	558	II	73
511	Clotaire (à Soissons).	561	II	73
534	Théodebert (à Metz).	548	II	74
548	Théodebald, *id.*	555	II	74
561	Caribert (à Paris).	567	II	77
561	Gontran (à Orléans).	593	II	77
561	Sigebert (à Reims).	575	II	77
561	Chilpéric (à Soissons).	584	II	77
575	Childebert II (à Metz).	596	II	81

VIIe SIÈCLE.

Avénement.		Fin du règne.	Tome.	Pag.
584	Clotaire II (à Soissons).	628	II	237
596	Thierry II (à Orléans).	613	II	237
596	Théodebert II (à Metz).	612	II	237
628	Dagobert (à Metz).	638	II	239
628	Caribert II (en Aquitaine).	631	II	239
658	Sigebert II (en Austrasie).	656	II	241
638	Clovis II (en Neustrie).	656	II	241
656	Clotaire III (en Neustrie).	670	II	243
660	Childéric II (en Austrasie).	673	II	244
670	Thierry III (en Neustrie).	691	II	244
674	Dagobert II (en Austrasie).	679	II	244
691	Clovis III (en Neustrie).	695	II	246
695	Childebert III (en Neustrie).	711	II	246

VIIIe SIÈCLE.

Avénement.		Fin du règne.	Tome.	Pag.
711	Dagobert III (en Neustrie).	715	II	399
715	Chilpéric II (en Neustrie).	720	II	401
717	Clotaire IV (en Austrasie).	714	II	401
720	Thierry IV (en Austrasie).	737	II	401
742	Childéric III (en Austrasie).	750	II	405

DEUXIÈME RACE.

LES CARLOVINGIENS.

Avénement.		Fin du règne.	Tome.	Pag.
752	Pépin le Bref.	768	II	404
768	Charlemagne.	814	II	408

IXe SIÈCLE.

Avénement.		Fin du règne.	Tome.	Pag.
814	Louis le Débonnaire.	840	III	217
840	Charles le Chauve.	877	III	222
877	Louis II le Bègue.	879	III	225
879	Louis III.	882	III	226
879	Carloman.	884	III	226
884	Charles le Gros.	888	III	226
888	Eudes, usurpateur.	898	III	228

Xe SIÈCLE.

Avénement.		Fin du règne.	Tome.	Pag.
898	Charles III le Simple.	929	III	391
923	Raoul, usurpateur.	936	III	393
936	Louis IV d'Outremer.	954	III	393
954	Lothaire.	986	III	395
986	Louis V le Fainéant.	987	III	395

TROISIÈME RACE.

LES CAPÉTIENS.

987	Hugues Capet.	996	III	396

XIe SIÈCLE.

996	Robert.	1031	IV	234
1031	Henri Ier.	1060	IV	237
1060	Philippe Ier.	1108	IV	238

XIIe SIÈCLE.

1108	Louis VI le Gros.	1137	V	49
1108	Louis VII le Jeune.	1137	V	51
1180	Philippe II, Auguste.	1223	V	54

XIIIe SIÈCLE.

1223	Louis VIII.	1226	V	274
1226	Louis IX, dit le Fanatique.	1270	V	274
1270	Philippe III le Hardi.	1285	V	282
1285	Philippe IV le Bel.	1314	V	384

XIVe SIÈCLE.

1314	Louis X le Hutin.	1316	VI	70
1316	Philippe V le Long.	1322	VI	74
1316	Jean Ier (n'a vécu que 4 jours).			
1322	Charles IV le Bel.	1328	VI	76
1328	Philippe VI, de Valois.	1350	VI	78
1350	Jean II.	1364	VI	81
1364	Charles V, dit le Cruel.	1380	VI	85
1380	Charles VI.	1422	VI	87

XVe SIÈCLE.

Avénement.		Fin du règne.	Tome.	Pag.
1422	Charles VII.	1461	VI	382
1461	Louis XI, dit l'Hypocrite.	1483	VI	397
1483	Charles VIII.	1498	VI	421
1498	Louis XII.	1515	VI	429

XVIe SIÈCLE.

1515	François Ier.	1547	VIII	24
1547	Henri II.	1559	VIII	49
1559	François II.	1560	VIII	64
1560	Charles IX le Massacreur.	1574	VIII	74
1574	Henri III, dit le roi des Mignons.	1589	VIII	110
1589	Henri IV le Renégat.	1610	VIII	128

XVIIe SIÈCLE.

1610	Louis XIII, dit l'Impuissant.	1643	IX	41
1643	Louis XIV.	1715	IX	117

XVIIIe SIÈCLE.

1715	Louis XV le Crapuleux.	1774	X	116
1774	Louis XVI, dit le Faible.	1793	X	138
	Louis XVII (n'a pas régné).			
1793	République.	1804	X	321

XIXe SIÈCLE.

QUATRIÈME RACE.

1804	Napoléon Ier, empereur.	1814	X	443

RÉTABLISSEMENT DES CAPÉTIENS.

1814	Louis XVIII, dit le Ventru.	1824	X	465
1824	Charles X le Mitrailleur.	1830	X	478
1830	Louis-Philippe Ier (encore régnant en 1843).		X	485

CLASSEMENT GÉNÉRAL DES GRAVURES

POUVANT S'ADAPTER

A L'HISTOIRE DES PAPES,

OU FORMER UN SPLENDIDE ALBUM.

TOME PREMIER.

Planches.		Pag.
	Frontispice, derrière le titre.	V
I	Néron faisant incendier Rome	87
1	Néron conduit un char à la lueur de flambeaux humains	90
II	Le pape saint Marcellin abjure la religion chrétienne	184
2	L'impératrice Julie	186
III	Le pape Damase commande le massacre des hérétiques	236
3	Les jeux du cirque	257
IV	Supplice de Priscillien	322
4	Clovis, premier roi chrétien.	382
5	Sabas, chef de bandits et évêque de Jérusalem	387
V	Arrestation du pape Silvère	426

TOME II.

VI	Cruauté de Pélage I[er] envers les hérétiques	6
6	Le pape Grégoire I[er]	26
7	Frédégonde, reine de France	78
8	Mahomet	214
VII	Le paradis de Mahomet	226
VIII	Mort du tyran Phocas	228
9	Corbinien, abbé crossé du huitième siècle	266
IX	Le pape Étienne IV fait crever les yeux à Constantin II, son prédécesseur.	343
10	Charlemagne	412
X	Eginhard et la belle Imma.	416

TOME III.

Planches.		Pag.
11	La papesse Jeanne	28
XI	Accouchement de la papesse Jeanne	42
12	Baudoin, comte de Flandre.	77
13	Photius, patriarche de Constantinople	108
XII	Étienne VII fait juger par un concile le cadavre du pape Formose	204
XIII	Inceste de la belle Marozie et de Jean XI	276
14	Le pape Jean XII	290
XIV	Cruautés de Grégoire V envers l'antipape Jean XVI.	374
15	Benoît VIII tranche de sa main la tête d'une femme arabe	423

TOME IV.

16	Richenza, reine de Pologne.	4
XV	Trois antipapes mettent le saint-siége à l'encan	11
XVI	Conjuration contre Grégoire VII	147
17	La comtesse Mathilde, maîtresse du pape Grégoire VII	157
XVII	Sa Sainteté Grégoire VII meurt en blasphémant	179
18	Les croisades	210
XVIII	Mariage de l'impératrice Zoé et de Michel le Paphlagonien	222
XIX	Grégoire VIII est promené dans les rues de Rome, à rebours sur un chameau, par les ordres de son successeur Calixte II	312
19	Héloïse et Abeilard	316
XX	Alexandre III foule aux pieds Frédéric Barberousse	451

TOME V.

20	La princesse Sibylle de Jérusalem	9
XXI	Le comte Jourdan enchaîné sur un trône de fer rougi au feu	29
21	Andronic Comnène, empereur grec	44

Planches.		Pag.
XXII	Saint Dominique commande l'incendie de Béziers....	76
XXIII	Procession des Flagellants..	142
XXIV	Supplice du jeune Conradin.	166
XXV	Sciarra Colonna frappe le saint-père au visage, avec son gantelet de fer......	256
22	Le grand maître de l'ordre des Templiers..........	288
23	Jeanne de Naples et Louis de Tarente............	376

TOME VI.

24	Marguerite de Bourgogne à la tour de Nesle.......	72
XXVI	Isabeau, reine de France, fait son entrée dans Paris.	99
XXVII	Jean XXIII, le forban.....	137
25	Le pape Martin V au concile de Bâle............	178
XXVIII	Eugène IV se sauve dans une barque............	205
XXIX	Prise de Constantinople...	237
XXX	Assassinat des Médicis.....	282
26	Le cardinal César Borgia et sa sœur Lucrèce.......	330
XXXI	Le souper de noces de madame Lucrèce Borgia, fille du pape Alexandre VI...	366
27	Tamerlan, grand kan des Tartares...............	374
XXXII	Louis XI interroge le duc de Nemours, renfermé dans une cage de fer à la Bastille...............	416

TOME VII.

28	Le doge de Venise........	10
XXXIII	Cruautés de Léon X envers les cardinaux..........	60
XXXIV	Paul III et sa famille.....	142
29	Henri VIII, roi d'Angleterre.	148
XXXV	Jules III en compagnie de son Ganymède.........	203
30	Une orgie au Vatican.....	257
XXXVI	Sa Sainteté Pie V préside le tribunal de l'inquisition................	285
31	Charles IX envoie à Grégoire XIII la tête de Coligny.................	315
XXXVII	Clément VIII frappe avec une baguette de bedeau les ambassadeurs de Henri IV..................	422
32	Jésuite grand inquisiteur..	440

TOME VIII.

Planches.		Pag.
XXXVIII	Les chambres ardentes.....	59
33	Marie Stuart.............	74
34	Henri IV et la belle Gabrielle d'Estrées..............	150
XXXIX	Paul V distribue les trésors de l'Eglise à la princesse Borghèse et au cardinal neveu................	201
XL	La société des Jésuites....	205
35	L'empereur de Chine......	213
36	Charles I[er], roi d'Angleterre.	231
XLI	Condamnation de Galilée..	255
XLII	Innocent X et dona Olimpia dans les jardins du palais de Latran.......	290
37	Masaniello, roi des lagunes.	294
XLIII	Sa Sainteté Alexandre VII aux pieds du Christ.....	344

TOME IX.

38	Marie de Médicis.........	36
39	Le cardinal Richelieu.....	84
40	Louis XIV...............	184
XLIV	Les dragonnades des Cévennes sous Louis XIV..	222
41	Le czar Pierre, empereur de Russie................	290
42	Le grand Turc...........	296
XLV	Le jubilé à Rome, sous Benoît XIII..............	307
XLVI	Histoire de la franc-maçonnerie................	333
XLVII	Clément XIV signe le décret d'abolition de la société des Jésuites.......	401
43	Pie VI en famille.........	430

TOME X.

44	Louis XV et la marquise de Pompadour............	90
45	Le Parc-aux-cerfs de Louis XV	98
XLVIII	Madame du Barry, surintendante du Parc-aux-cerfs.	132
46	Marie-Antoinette et la princesse de Lamballe......	155
47	Napoléon I[er], empereur des Français................	381
XLIX	Pie VII fulminant l'excommunication contre Napoléon................	388
L	Sacre de l'empereur.......	443
48	Murat, roi d'Italie........	451
49	L'impératrice Joséphine....	454
50	Le dey d'Alger...........	482

